This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Bulletin / Commission de l'histoire des eglises wallonnes

Digitized by Google

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA COMMISSION POUR

L'HISTOIRE

DES

ÉGLISES WALLONNES

TOME TROISIÈME

LA HAYE
MARTINUS NIJHOFF
1888

Paris: Librairie Fischbacher. 33, rue de Seine.
Bruxelles: Librairie Muquardt.
Genève: Librairie H. Georg.
New-York: B. Westerman & Co.
Londres: D. Nutt 270 Strand.

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'EGLISE WALLONNE D'UTRECHT.

Invité par la commission de l'histoire des Eglises wallonnes à rédiger une notice où se trouveraient réunies les données, jusqu'ici dispersées, qui existent concernant l'Eglise d'Utrecht, je me suis mis à l'ouvrage et les pages qu'on va lire renferment le résultat de mes recherches.

Celles-ci ont porté sur des sources imprimées et sur des sources manuscrites. Les premières sont, parmi les publications qui se rapportent à l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas, celles où il est parlé de l'Eglise wallonne d'Utrecht [1]). J'ai tâché de recueillir les renseignements qui s'y trouvent épars. Quant aux sources manuscrites, la principale, c'est-à-dire les actes du consistoire, présente trois grandes et regrettables lacunes, de 1583, année de la fondation de l'Eglise d'Utrecht, à 1610, de 1620 à 1625, et de 1660 à 1671. En revanche, nous avons le privilège d'avoir été mis par les bons soins de M. le Dr. P. Q. Brondgeest, membre du consistoire actuel, en possession d'extraits de ce que les articles synodaux renferment concernant l'Eglise d'Utrecht. J'ai en outre pu consulter les livres des baptêmes et des membres, les correspondances et les autres pièces inédites qui sont conservées dans les archives de cette Eglise.

1) Nederlandsch Archief voor Kerkel. Geschiedenis. Tom VII. 293. De oorsprong en vestiging der Waalsche gemeente te Utrecht, door H. J. Royaards.
G. Brandt, Historie der Reformatie.
Ypey en Dermout, Geschiedenis der Ned. Herv. Kerk. Breda, 1819—1827.
B. Glasius, Godgeleerd Nederland. 's Hertogenb., 1852—1856.
H. J. Koenen, Geschiedenis enz. der Fransche Vluchtelingen in Nederland. Leid. 1846.
Brieven enz. van Joh. Wtenbogaert, door H. C. Rogge. Utrecht, 1868—1875.
C. Burman, Trajectum eruditum.
J. Tideman, De stichting der Remonstrantsche Broederschap. Amst., 1871.
Différents traités de pasteurs wallons, qui se trouvent dans la Bibliothèque wallonne à Leide.

Digitized by Google

LE PREMIER SIÈCLE DE L'EGLISE.

Déjà à la suite des évènements de 1572, un certain nombre de réformés émigrèrent, pour fuir les persécutions, des provinces méridionales des Pays-Bas, leur patrie, dans les provinces septentrionales, où ils savaient devoir jouir d'une plus grande liberté. Ce mouvement s'accentua beaucoup plus encore vers la fin de la vie du Taciturne, lorsque la fortune de la guerre parut se tourner contre nous et que l'ennemi occupa de nouveau le pays wallon, puis, après la mort du prince, quand la Flandre et le Brabant eurent fait leur soumission. Alors affluèrent vers le Nord de nombreux réformés, qui apportèrent avec eux dans leur nouvelle patrie leur fortune, leurs talents, leur activité commerciale, leurs industries, et, mieux que tout cela encore, leur zèle religieux. Leurs coreligionnaires les reçurent à bras ouverts dans les différentes villes où ils vinrent s'établir et leur accordèrent même souvent la bourgeoisie. Les autorités protégeaient ces réfugiés, leur permettant de s'installer provisoirement dans les couvents et, pour faciliter leurs assemblées religieuses, mettant des temples à leur disposition et autorisant les pasteurs à prêcher en français. C'étaient pour la plupart de bons citoyens et des gens fort recommandables; il y avait parmi eux des industriels de mérite, des négociants intelligents et d'habiles artisans. Aussi les villes qui les accueillirent n'eurent-elles point à le regretter.

C'est l'établissement dans nos provinces de ces réfugiés du pays wallon qui a donné lieu à la fondation des Eglises wallonnes des Pays-Bas. La première en date est celle d'Amsterdam [1]), fondée en 1578. Quelques années plus tard, en 1583, Utrecht se trouve posséder à son tour une colonie de réfugiés, à qui cette année-là on prêcha pour la première fois en français [2]). Ils étaient probablement arrivés vers la fin de 1582 [3]), et demandèrent au com-

1) Déjà en 1577 les Wallons formaient un groupe distinct, quoique rattaché aux Eglises réformées des Pays-Bas. Leur nombre était déjà assez considérable pour que leurs pasteurs eussent des assemblées à eux.

2) Ypey et Dermout et d'autres encore donnent 1580 comme date de la fondation de la communauté d'Utrecht; mais les registres des membres de l'Eglise réformée consistoriale et le livre des baptêmes de la communauté wallonne prouvent que c'est inexact. Voyez: Kerkelijk Archief de Kist et Royaards, Tome VII. 299.

3) Dans le livre des membres de l'Eglise réformée consistoriale se trouve une liste des premiers réfugiés qui prirent part à la Ste Cène vers Pâques 1583. Elle contient les noms suivants:

2 Mr. Chrétien de la Quellerie ende sijn huisvrouw met attestatie van Oudenaarde en Gent, 2 Matthieu Broutin en sijn huisvrouw, 1 Antoine Warecque, 1 Jeanne du Moulin, 2 Arnoud David ende Jeanne sijn huisvrouw, 2 Georges de la Court ende Josque sijn huisvrouw, 1 Nicolas de Wattine, dit le Hou, 2 François Pournemaine ende Sara sijn huisvrouw. Deze allen met attestatiën van Antwerpen. Allen in het Preker klooster.

1 Jonas Drosset van Doornick, 1 Nicolas le Cocq dito met attestatie van Ant-

Digitized by Google

mencement de 1583 au magistrat la permission de se servir d'une des églises. On leur céda avec empressement la libre disposition d'un temple et en même temps on agréa sans difficulté l'offre que fit Werner Helmichius, l'un des pasteurs de l'Eglise réformée que l'on appelait la consistoriale, de prêcher pour eux en français. Il prononça son premier sermon le 21 janvier 1583, non pas dans l'église de St Jean, qui ne servit que plus tard de temple wallon, mais dans celle des Réguliers [1]).

C'était à la communauté des consistoriaux plutôt qu'à la paroisse de St Jacques que les réfugiés s'étaient rattachés, leurs opinions calvinistes leur inspirant plus de sympathie pour la première que pour l'autre. Quant à Helmichius [2]), il avait de l'érudition, et ses biographes le disent éloquent et fidèle aux principes de l'Eglise réformée. On ajoute, quant à ce dernier point, qu'il était modéré, du moins au commencement de son ministère; mais plus tard, quand Uitenbogaert eut affirmé hautement ses idées assez libérales pour l'époque, il s'effraya et dès lors se fit remarquer par son zèle en faveur du calvinisme. Pendant quelque temps un wallon réfugié, nommé Chrétien de la Quellerie, exerça de concert avec lui le ministère à Utrecht; mais ses fonctions furent de courte durée [3]). Il y eut à Utrecht, de 1583 à 1588, des pasteurs wallons [4]), ou du moins des pasteurs de l'Eglise consistoriale qui dirigeaient le culte de langue française. Au commencement les membres wallons s'inscrivaient de même que les membres hollandais dans les registres consistoriaux.

---

werpen in den Herdebolle(straat), 3 Jan de Roy, tinnegieter, sijn huisvrouw ende sijn zoon bij de Lombart, 2 Nicolas de Lasx ende sijn huisvrouw, 2 Pasquier Herbert ende sijn huisvrouw, 2 Jean le Maire ende Antoinette sijn huisvrouw. Deze (drie laatste) met attestatiën van Antwerpen in het Nicolaas Clooster.

Nieuwelings aangekomen: 1 Pierre Bourgeois te Prekers, 1 Nicaise le Moine St Nicolas, 1 Antoinette de huisvrouw van Peter Claessen, schoenlapper, Stroosteeg, 3 Joan Guardanoir en Nicolaas en de weduwe Guardanoir, haar moeder in de Fransche Croon bij de Marckt. Voyez: Kerkelijk Archief, VII. 300. Voyez encore le livre des baptêmes de l'Eglise wallonne d'Utrecht.

1) On lit à la date du 7 janvier 1583 dans les „Raads dagelijksche boeken" de la ville d'Utrecht: „Om den deken en capittelen van St Jan aan te geven, dat „zij heur Kerk willen openen ten einde men aldaer somwilen een sermoen in „tranchois zal mogen doen voor de Doornickers en de andere verdrevene van „Waslant alhier resideerende, so Helmichius de dienre verclaert heeft te vreden te „zijn zulcx te doen zijn gecommitteerd Jacob de Rijk en Jan van Burch „raden". — Le chapitre de St Jean n'a sans doute pas délibéré avant le 26 janvier, puisque le premier sermon français d'Helmichius a été prononcé dans l'église des Réguliers, son temple ordinaire.

2) Voyez la liste des Réfugiés ci-dessus, et Glasius, Godgeleerd Nederland, in voce.

3) Articles Synodaux. Synode de Gand, 1583, octobre, art. 15, 16. Chrétien de la Quellerie accordé à l'Eglise d'Utrecht jusqu'au Synode prochain, à condition que les frères tâchent de lui procurer un salaire. Son nom ne se trouve plus dans les articles et il ne paraît pas que son ministère se soit continué.

4) Dans les archives de l'Eglise wallonne d'Utrecht se trouve un livre de baptêmes, qui commence en 1583 et est continué jusqu'à 1588.

Digitized by Google

Toutefois leurs noms cessent d'y figurer depuis 1586; dès cette date ils forment une communauté spéciale, qui se trouve mentionnée dans les actes des Synodes wallons [1]); mais il fallut plusieurs années encore avant que cette communauté, quoique reconnue depuis 1586, devînt indépendante. Le Synode tenu à Leide en septembre 1585 s'en était déjà occupé, et Helmichius avait reçu l'ordre de chercher à s'entendre avec M. de Barcon, pour procurer aux Wallons d'Utrecht un pasteur régulier; mais cette conférence n'eut pas lieu, ou du moins n'eut pas de résultat. Il n'est fait nulle part mention d'un pasteur wallon d'Utrecht; en revanche les articles synodaux rapportent que les pasteurs consistoriaux Helmichius et Uitenbogaert, son collègue depuis 1585, se sont chargés jusqu'en 1589 du soin des intérêts des frères wallons.

Uitenbogaert [2]) était natif d'Utrecht. Il avait, chez ses parents, lu la bible et les écrits de Luther et de Bullinger, et souvent il avait assisté aux sermons de Huibert Duifhuis, pasteur de St Jacques, dont la prédication l'attirait. L'esprit modéré et libéral de ce ministre exerça une grande influence sur son caractère et sur son développement. Quand il fut parvenu à l'âge mûr, il quitta l'Eglise de ses pères et se déclara ouvertement en faveur de la réforme. En même temps il renonçait à sa carrière de jurisconsulte et se rendait à Genève pour y étudier la théologie. Il y resta de 1580 à 1584, suivit les leçons de Bèze et se lia étroitement avec Armin. Peu après son retour à Utrecht, en 1584, il fut nommé pasteur de l'Eglise consistoriale. Ses sympathies l'auraient sans doute plutôt fait pencher du côté des amis de Duifhuis, de la paroisse de St Jacques; mais il se crut tenu d'accepter sa nomination, parce que le magistrat avait contribué aux frais de ses études. Ce ne fut qu'un peu plus tard qu'il prononça son premier discours en français, et dès lors il continua d'exercer le ministère parmi les Wallons, jusqu'en 1589, où il fut déposé par le magistrat [3]).

C'est ainsi que naquit l'Eglise wallonne d'Utrecht. Pendant les cinq ans pendant lesquels Helmichius et Uitenbogaert se vouèrent aux intérêts des frères wallons, c'est-à-dire de 1585 à 1589, le nombre de ceux-ci s'accrut peu à peu, de façon à fournir une base solide à l'organisation définitive de leur communauté. Ils ne comptaient que 31 membres en 1583; il en fut inscrit 32 autres la même année dans les livres consistoriaux,

---

1) Synode de Leide, 1586, septembre, art. 16.

2) Voyez: H. C. Rogge, Joh. Wtenbogaert en zijn tijd; Brieven van Wtenbogaert par le même et J. Tideman, De Stichting der Remonstrantsche Broederschap.

3) Uitenbogaert écrit au Synode de Dordrecht, tenu au mois de septembre 1617, qu'il n'a „jamais demandé ou receu un seul denier de gage du Ministere", voyez : Bulletin I. 339. Etablissement de l'Eglise wallonne de la Haye. Act. Syn. A. f°. 93 verso.

Digitized by Google

25 l'année suivante, 19 en 1585 et 11 en 1586 [1]). Après cette dernière date, les livres des consistoriaux ne font plus mention de membres wallons. Le Synode de Leide reconnut la communauté en 1586 comme formant l'une des Eglises wallonnes; cette année-là elle fut représentée par un député nommé Croutelle, et les années suivantes par Helmichius et par Uitenbogaert, à tour de rôle, accompagnés chaque fois d'un ancien.

Les Wallons, venus des provinces méridionales où le calvinisme prédominait parmi les réformés, renforcèrent dans leur nouvelle patrie le parti calviniste, de sorte qu'il redoubla d'ardeur dans la lutte qu'il soutenait contre le parti des Etats, qui voulait assurer au pouvoir civil la suprématie dans la conduite des affaires ecclésiastiques.

Après la mort du Prince, on avait offert la souveraineté des Pays-Bas au roi de France, qui crut devoir la refuser. Alors on chercha l'appui de la reine d'Angleterre, qui envoya dans nos provinces Leicester, son favori, avec une armée. Ce n'était cependant pas cet homme de cour qui aurait été capable de rétablir l'ordre dans les Pays-Bas. Son séjour se prolongea de 1586 à 1587, sans grand succès. Cependant les calvinistes eurent lieu de se louer de lui; il prit parti pour eux, si bien que dans plusieurs villes, entre autres à Utrecht, les libertins eurent à céder aux calvinistes les places qu'ils occupaient dans la magistrature. Les calvinistes d'Utrecht se trouvèrent assez puissants pour amener les membres de la paroisse de St Jacques à fusionner avec eux. Pendant cette période de fusion, la communauté wallonne, à peine née, commença à prendre du développement. Les premiers Wallons ne s'opposaient point à la doctrine de l'Eglise, mais ils n'étaient pas ardents calvinistes [2]).

La jeune communauté devenait de plus en plus florissante sous la conduite de ses zélés pasteurs. Toutefois elle allait courir de graves dangers. Leicester parti, les calvinistes ne se trouvèrent pas de force à se maintenir au pouvoir; dès 1588 l'administration de la ville d'Utrecht se trouva de nouveau entre les mains des libertins et les membres de la paroisse de St Jacques, regrettant de s'être laissés persuader de se réunir aux calvinistes, commencèrent à se plaindre d'avoir été l'objet de procédés iniques. Ne sachant à qui entendre les magistrats finirent par renvoyer tous les pasteurs en place. Helmichius et Uitenbogaert

1) Livre des membres des réformés hollandais. Le livre des baptêmes célébrés dans l'église wallonne commence en 1583 et donne 4 baptêmes pour 1583, 7 pour 1584, 3 pour 1586, 17 pour 1587, 11 pour 1588.

2) Helmichius était très modéré, du moins au commencement; quant à Uitenbogaert, tout pasteur de l'Eglise des consistoriaux qu'il était, il inclinait vers les idées des paroissiens de St Jacques.

Digitized by Google

partagèrent le sort de leurs collègues et durent quitter Utrecht [1]). Ceci se passait en 1590.

Privée d'un seul coup de ses deux pasteurs, la communauté wallonne entre dans une période de dépérissement dont les conséquences se firent sentir longtemps encore par la suite. De 1590 à 1593 on ne la trouve pas même mentionnée parmi les Eglises qui ont envoyé des députés au Synode. Elle ne s'est fait représenter de nouveau qu'en 1594, au mois d'avril, au Synode d'Amsterdam. François Statin y fut son député. Probablement il invoqua l'aide de l'assemblée en faveur de son Eglise, car il est dit dans les articles synodaux que la communauté d'Utrecht se trouvait alors dans un état fort misérable, et que les Eglises d'Amsterdam, de Leide et de Delft furent chargées de se réunir pour lui procurer un pasteur, au cas où elle se relèverait avant le prochain Synode. Utrecht est nommée dans la liste des Eglises représentées au Synode de Flessingue en septembre 1594, mais sans qu'elle y eût de député spécial. Amsterdam et Leide furent priées de visiter Utrecht pour y entretenir le ministère, si elle le requérait. Harlem et Delft furent adjointes à ces deux Eglises pour pourvoir Utrecht d'un pasteur ordinaire avant le Synode suivant. L'année suivante les députés des Eglises s'assemblèrent à Leide, et Utrecht se fit représenter par Guillaume Hespel. Elle n'eut point de député à Rotterdam, la même année; mais, à sa requête, on lui accorda Jean Masselot comme pasteur pour la durée de l'hiver, à condition que la communauté d'Utrecht obtint des autorités de la ville la permission de le nommer et qu'elle se chargeât de son traitement.

Utrecht n'eut de nouveau point de députés au Synode suivant, qui se tint en 1596 à Middelbourg; mais Masselot fut, à sa demande, continué dans ses fonctions jusqu'au Synode suivant, auquel il fut député avec Jean de Croutelle. Depuis quelque temps l'Eglise d'Utrecht commençait à reprendre; le nombre des membres allait en augmentant [2]) et l'on sentit de nouveau le besoin d'avoir un pasteur en titre. On entama dans ce but des négociations avec les autorités municipales, qui firent rédiger une instruction pour les pasteurs wallons [3]). Enfin, le Synode s'étant réuni à Delft, les députés d'Utrecht demandèrent Masselot pour pasteur ordinaire. Il y eut des objections, car la résolution fut remise jusqu'au Synode suivant, qui n'eut pas non plus le courage d'accorder la requête d'Utrecht, de sorte que ce ne fut enfin

1) Helmichius et Uitenbogaert furent invités par le prince Maurice à aller prêcher à la Haye. Helmichius fut nommé ministre à Delft en 1591 et Uitenbogaert à la Haye en 1594.

2) Voyez le livre des communiants d'Utrecht lequel commence en 1595.

3) Raads dagelijksche boeken van Utrecht, 1596, 1597.

Digitized by Google

qu'au Synode de Zierikzée, en avril 1598 [1]) que Masselot fut définitivement accordé à son Eglise. Quelque temps auparavant la municipalité avait accordé un traitement de 300 florins pour un pasteur wallon.

Jean Masselot était proposant lorsqu'il fut nommé pasteur à Utrecht. Il avait été examiné et reçu écolier au Synode d'Amsterdam en juillet 1589, où on lui accorda une pension de 120 florins par an. Jeune encore lors de son arrivée dans son Eglise, il se distingua bientôt assez pour que le choix des magistrats tombât sur lui pour le charger d'une fonction qui n'est pas spécifiée dans nos sources. Peut-être s'agissait-il de l'enseignement de la jeunesse [2]). Il a été marié et a eu des enfants [3]). Il n'eut pas d'autre Eglise et mourut fort jeune, en 1601, toujours pasteur d'Utrecht [4]). Il assista régulièrement aux Synodes pendant la durée de son ministère.

L'installation de Masselot marque le commencement d'une nouvelle période de l'histoire de notre Eglise. Dès lors on peut la considérer comme définitivement établie. Elle a un consistoire et des règles écrites pour l'élection et la confirmation des membres de ce corps et un règlement sur l'ordre à tenir dans les assemblées [5]). Les années de préparation sont écoulées et désormais nous verrons l'Eglise d'Utrecht se développer normalement sous la conduite de ses pasteurs.

Notre Eglise ne resta pas longtemps vacante. Elle obtint du Synode de Middelbourg, en avril 1602, la permission d'appeler Job du Rieu [6]), écolier depuis 1599, qui fut examiné par l'assemblée. Il fut confirmé le 2 mai par de la Vigne, pasteur d'Amsterdam. Ce choix ne fut pas heureux. Déjà l'année suivante du Rieu fut suspendu à cause d'un scandale qui se produisit à l'occasion de son mariage [7]). Deux délégués du Synode, Jean Hochedé,

---

1) Utrecht n'est pas nommée dans les actes du Synode de Zierikzée. Elle n'y a pas eu de député; cependant il faut que la résolution y ait été prise, puisque Jean Masselot, député d'Utrecht, est présent au Synode suivant en qualité de pasteur ordinaire.

2) On lit dans les actes du Synode d'Amsterdam, du mois de septembre, 1598, que M. Masselot demande la permission d'accepter une condition dont le magistrat d'Utrecht l'avait chargé. La permission lui fut donnée, „vu la qualité de la condition."

3) Voyez: Bulletin II, 294, 295.

4) Masselot était malade lors du Synode de Rotterdam de septembre 1601, ce qui l'empêcha d'y assister, quoique il y fût député. Utrecht demande un autre pasteur au Synode suivant, avril 1602.

5) Voyez: Supplément A.

6) L'approbation du magistrat; voyez: Supplément B.

7) L'affaire de du Rieu fut traitée par le Synode d'Amsterdam en août 1603. Il parait qu'il existait une promesse de mariage entre lui et une certaine Marie Bosquet, que le consistoire avait des raisons de désapprouver cette union, et que du Rieu ne sachant comment se tirer d'embarras, demanda l'avis du Synode. Le Synode suspendit du Rieu et rappela de Cologne le pasteur Charles de Nielles

Digitized by Google

pasteur à Amsterdam, et Lucas Trelcat, pasteur à Leide, se rendirent à Utrecht pour faire connaître aux autorités municipales et au consistoire la décision qui avait été prise. Du Rieu dut quitter Utrecht.

Les actes ne contiennent aucune indication de ce que du Rieu pouvait valoir comme pasteur et comme orateur. Il est simplement dit qu'il fut regrettable qu'il ne pût pas continuer son ministère, parce qu'il avait commencé à mettre en ordre les registres de l'Eglise [1]). Durant son ministère, le nombre des membres n'avait pas diminué, au contraire [2]).

Les autorités mirent un grand empressement à repourvoir l'Eglise d'Utrecht. Le même Synode [3]) qui avait suspendu du Rieu avait rappelé de Cologne Charles de Nielles, le priant de se rendre à Utrecht, à moins toutefois que Middelbourg, alors aussi vacant, ne pût se passer de lui. Si cette dernière Eglise requérait ses services, celles d'Amsterdam et de Leide devaient pourvoir aux besoins des frères d'Utrecht. Middelbourg ne fit pas usage du droit qu'on lui accordait, ce qui n'empêcha pas qu'Utrecht n'eût encore à s'exercer à la patience, de Nielles ne s'étant point empressé d'obéir à l'invitation qu'il avait reçue. Pendant un an encore Amsterdam et Leide durent pourvoir à la prédication. Enfin de Nielles se rendit à une recharge du Synode, qui lui enjoignait d'aller se charger pendant une demi-année de l'Eglise d'Utrecht. On fut si content de lui qu'en septembre 1604 le Synode d'Amsterdam fut nanti d'une requête de ses paroissiens,

---

pour le remplacer. En même temps un ancien fut suspendu pour cause de maquignonnage; peut-être avait-il été mêlé à l'affaire du pasteur. Dans les actes secrets du Synode d'Amsterdam, en septembre 1604, se trouve la confession de Job du Rieu, dans laquelle il implore le pardon du Synode en reconnaissant qu'il n'a pas observé dans l'affaire de son mariage „l'état et la qualité de sa femme, la condi„tion de ses feu père et mère et la dignité de son ministère." Cette confession nous apprend la raison de la suspension de du Rieu, et nous fait comprendre pourquoi le Synode d'Amsterdam de 1603 tout en le suspendant jugea „les pro„messes de mariage entre Job Durieu et Marie Bosquet en valeur et les parties „obligées en conscience à les accomplir."

1) Le même Synode d'Amsterdam, septembre 1604, qui a entendu la confession de du Rieu lui a permis de suivre sa vocation „dans quelque église que se fût," excepté dans la province d'Utrecht. En avril 1605 il fut nommé pasteur de l'Eglise hollandaise de l'Ecluse sous condition de prêcher de temps en temps en français pour les soldats; en 1619 on l'appela à Bergen-op-Zoom où il s'est acquitté fort dignement de son ministère pendant le siège de cette ville en 1622. De concert avec ses collègues il a donné une description de ce siège dans „Bergen-op-Zoom „beleghert op den 10 July 1622 ende ontleghert den 1den octobris deszelven jaars, „volgens de beschrijvinge gedaen by de drie predikanten van de gemeente Christi „aldaer, Middelb. 1623", laquelle description procura aux auteurs un don de cent florins des Etats de la province d'Utrecht.

2) Le registre des membres a 25 inscriptions pour 1601, et 48 pour 1602, année où du Rieu devint pasteur à Utrecht. La municipalité se trouvait déjà dans la nécessité de prendre des mesures contre les étrangers. Voyez Supplément C.

3) Amsterdam, mai 1603.

Digitized by Google

demandant qu'il leur fût accordé comme pasteur ordinaire. Le synode consentit, à la condition que l'Eglise d'Utrecht obtînt de la municipalité son agréation et la promesse de payer son traitement. Le consistoire réussit dans ses démarches. Le traitement de 500 florins dont jouissaient les autres pasteurs de la ville fut assuré à de Nielles, qui fut confirmé la même année par les députés d'Amsterdam [1]).

Charles de Nielles [2]), né en 1576, était fils d'un ministre français d'Anvers. Il débuta dans le ministère dans l'Eglise wallonne, sous la croix, de Cologne, d'où, comme on l'a vu, il vint sur l'ordre des Eglises wallonnes s'établir à Utrecht. C'était un homme de mérite, qui a été tenu en haute estime par ceux au milieu desquels il a vécu. Il a rempli plusieurs fois les fonctions de secrétaire du Synode, et cette assemblée le nommait continuellement membre de quelqu'une des commissions dont elle se servait. On le voit chargé avec d'autres collègues d'obtenir la démission d'un pasteur appelé ailleurs, élu dans le jury d'examen des écoliers du collège wallon de Leide, qui fut fondé en 1606, ou bien encore désigné pour juger de plaintes qui furent portées contre les écoliers. La municipalité, d'accord avec le consistoire, lui accorda en 1609 une augmentation de traitement de 100 florins, et plus tard encore une seconde de 200, de sorte qu'il finit par toucher annuellement 800 florins, sans compter qu'en 1616 les autorités mirent une maison à sa disposition pour le rémunérer des services qu'il avait rendus à la ville.

Il faut croire que la majorité des Wallons d'Utrecht avaient des sympathies pour l'arminianisme, qui commençait à se répandre. Du moins de Nielles était-il comblé par son Eglise de témoignages d'estime et d'affection, quoique il se fût montré très favorable à la nouvelle doctrine. Dans une querelle entre le consistoire wallon d'Amsterdam et le pasteur Goulart, en 1615, de Nielles s'interposa, s'efforçant de calmer le consistoire, et à cette occasion il ne cacha nullement ses sympathies pour Arminius. Deux ans plus tard, en 1617, il combattit Fabrice de la Bassecourt, ci-devant moine, devenu successeur de Goulart, furieux contre-remonstrant, qui avait traité les arminiens de jésuites et de traîtres à la patrie. En 1618 de Nielles écrivit un livre [3]) où il condamnait sévèrement les contre-remonstrants, quoique au mois d'avril de l'année précédente le Synode de Leide eût exhorté les arminiens à la prudence, leur recommandant en particulier de ne pas attaquer

1) Raads dagelijksche boeken der stad Utrecht, 24 september 1604, 24 april en 6 november 1609.

2) Voyez: Glasius, Godgel. Nederland. Johannes Tideman, De oorsprong van het Remonstrantisme. H. C. Rogge, Leven van Uitenbogaert. Ultrajectum eruditum.

3) Vérification contre de la Bassecour.

Digitized by Google

ouvertement la doctrine. En 1617 il fit une série de sermons à la Haye et occupa la chaire d'Uitenbogaert, alors déjà chef avéré des remonstrants, et celui-ci occupa la sienne à Utrecht. La hardiesse des arminiens irritait les calvinistes, qui faisaient tous leurs efforts pour amener le Synode à se déclarer contre le mouvement et à condamner les pasteurs qui y avaient part. Ils réussirent. Le Synode tenu à Middelbourg en avril 1618, par son 25e article, imposa aux pasteurs arminiens certaines conditions sans lesquelles ils ne pourraient pas être membres des Synodes; on exigea d'eux la promesse de ne rien enseigner de contraire à la doctrine, et, quand ils auraient des idées qui s'en écartaient, de ne pas s'en expliquer avant d'avoir consulté le Synode. On rédigea dans la même session une remontrance qui devait être remise au consistoire d'Utrecht et à de Nielles au sujet de son livre contre de la Bassecourt.

De Nielles ne se soumit ni aux conditions imposées, ni à la remontrance, et n'admit pas les critiques formulées contre son livre. Il y avait eu scission dans son Eglise; mais la majorité semble lui avoir donné raison, car, quoique la communauté se fût fort accrue[1]), il n'y avait eu que soixante membres qui s'étaient séparés; ils avaient porté plainte au Synode et demandé aux magistrats un autre temple pour se réunir. Le Synode[2]) promit aux plaignants d'avoir soin de leurs intérêts. Après de longues délibérations, on résolut d'inviter les frères d'Amsterdam et de Leide à secourir ceux d'Utrecht et d'examiner s'il serait à propos de fonder une Eglise séparée. Un proposant, nommé Pierre Agache, fut chargé de diriger le culte des séparatistes, qui avaient des réunions dans le temple des Réguliers, que la municipalité leur avait accordé, tandis que de Nielles continuait de prêcher dans le temple de St Jean. Un remonstrant, Bartholomée Praevostius prêcha dans ce dernier temple avec l'autorisation de la municipalité dès que de Nielles fut parti pour le Synode national en novembre de la même année[3]).

De Nielles n'eut pas l'occasion de protester devant le Synode wallon contre les mesures dont il avait été l'objet; la même assemblée qui avait entendu les plaintes des séparatistes avait déclaré qu'il ne pourrait assister aux Synodes sans scandale et sans causer du mécontentement, et en novembre 1618 il fut cité devant le Synode national de Dordrecht comme représentant des remonstrants des Eglises wallonnes des Pays-Bas. Il porta plusieurs fois

1) Il y a dans le registre des baptêmes 8 enfants inscrits pour 1601 et 32 pour 1616.
2) Delft, septembre 1618.
3) Procès-verbaux de la municipalité d'Utrecht, 14 et 25 septembre, 5 octobre et 16 novembre 1618.

Digitized by Google

la parole dans cette mémorable assemblée pour défendre la cause de ses amis, et il fut un des premiers à accuser le Synode d'être un juge prévaricateur, lui-même s'étant départi de la doctrine dont il prétendait prendre la défense. On avait accusé son parti d'être composé de frivoles jeunes gens, à quoi il opposa qu'il y en avait plusieurs, comme lui, qui avaient prêché l'Evangile pendant de longues années. Il fut de ceux qui refusèrent au président Bogerman l'obéissance que celui-ci exigeait. Il déclara ouvertement ne jamais rien vouloir faire ni dire de contraire à sa conscience, et en général se montra énergique et intrépide. Il condamna les procédés dont on usa envers les professeurs de Leide en les contraignant à signer les canons de Dordrecht, et lorsque les Etats proposèrent que les villes n'eussent plus à s'ingérer à l'avenir dans ce qui concernait les fonctions ecclésiastiques, il refusa encore, de concert avec plusieurs autres, d'obéir. Au mois de février 1619, au fort de sa lutte contre le Synode, il reçut des magistrats d'Utrecht une lettre par laquelle on lui signifiait son congé. Il fut banni peu après et le 6 juillet il fut conduit à Waalwijk. Au mois d'août le Synode de Bréda le déposa du service des Eglises wallonnes, en conséquence de la sentence rendue par le Synode national [1]).

A en juger par sa correspondance [2]), de Nielles était très pieux, simple, zélé, et de plus, semble-t-il, bien doué. Il supporta ses épreuves avec le plus grand calme, se sentant toujours sous la garde du Tout-Puissant. Il avait de la science. Il parlait avec compétence de la nature, de la doctrine, de la bible, et surtout des articles des remonstrants. Il était lié à Uitenbogaert par les liens d'une étroite amitié.

La destitution de Nielles constitua une sérieuse perte pour l'Eglise d'Utrecht, qui avait été très florissante sous son ministère [3]).

Peu de temps avant la destitution de Nielles les séparatistes demandèrent à la municipalité la permission de préparer la no-

---

1) Le même mois déjà il s'occupait des affaires des remonstrants à Waalwijk et était nommé avec d'autres conducteur de la nouvelle congrégation.

2) Epistolae praest. virorum, Correspondance d'Uitenbogaert par H. C. Rogge.

3) De Nielles dirigea à Waalwijk et à Anvers, surtout avec Uitenbogaert, les affaires des remonstrants. En 1621 il se rendit à Frederickstadt pour y visiter les remonstrants réfugiés. Passant à son retour par les Pays-Bas, il fut arrêté à Harlem et conduit à Loevesteyn, où il souffrit beaucoup. En 1631, sous le règne du prince Frédéric Henri, les prisonniers de Loevesteyn s'enfuirent sans que les autorités se donnassent la peine de les poursuivre. De Nielles, qui avait promis au commandant de ne pas s'enfuir, hésita à accompagner les autres, mais finit pourtant par se laisser persuader. L'année suivante, le 1er mai, il fut nommé pasteur à Amsterdam. En 1643 il fut invité à instruire les étudiants remonstrants. La date de sa mort est incertaine. En 1652 il assista à la conférence des remonstrants, en 1659 sa veuve jouissait de la pension dite de Loevesteyn à *f* 200.—.

Digitized by Google

mination de Pierre Agache comme ministre ordinaire. Et, quand au commencement de février 1619 les bourgmestres eurent à défendre aux ministres remonstrants de prêcher, Pierre Agache, ex auctoritate de la municipalité, fit son entrée comme pasteur ordinaire dans l'Eglise de St Jean [1]). Après une lutte sans succès la plupart des amis du pasteur destitué semblent avoir acquiescé au ministère d'un contre-remonstrant, qui avait été primitivement octroyé par le Synode aux séparatistes [2]).

Pierre Agache, probablement fils de quelque wallon réfugié, se présenta à l'examen en 1608 [3]), et fut admis, en conformité de l'avis du collège wallon de Leide. Devenu proposant en 1615, le Synode n'ayant pas d'emploi pour lui et le laissant libre, il remercia le Synode pour son instruction et s'engagea par sa signature, pour le cas qu'il recevrait une vocation ailleurs, à rester lié à l'égard des Eglises wallonnes et à continuer de se tenir à la disposition du Synode [4]). Celui-ci l'envoya au mois d'octobre 1618 pour deux mois à Utrecht pour prêcher devant les séparatistes. Plus tard son séjour y fut prolongé à la demande de ses auditeurs. Au mois de février 1619 il y devint pasteur ordinaire et y resta en fonctions jusqu'à sa mort, qui survint en 1634. Agache reçut le traitement de ses prédécesseurs, 800 florins; en 1626 il demanda une augmentation, qui toutefois ne lui fut pas allouée; seulement en 1632 la municipalité ayant pitié de la nombreuse famille du pasteur lui assura „singulari gratia" un gage personnel de 100 florins par an [5]). Il prit part à plusieurs Synodes en qualité de député, parfois assisté d'un ancien. Le nombre des membres de l'Eglise semble avoir augmenté pendant son ministère [6]). Il n'y a presque pas de renseignements concernant sa personne à recueillir dans les articles synodaux. Mais on sait que de son temps le consistoire [7]) apporta beaucoup de zèle à la discipline des mœurs. On est frappé, en feuilletant les registres de cette époque, de l'activité avec laquelle les conducteurs de l'Eglise recherchaient les transgressions des membres du troupeau, et de la sévère rigueur avec laquelle ils cherchaient à amender les pécheurs, et si cela ne réussissait pas, à les punir. Grande

1) Actes du Synode de Bréda, d'août 1619, art. 23: Vocation et confirmation d'Agache en conformité du jugement du Synode de Leide.

2) Le 9 février 1619 les bourgmestres ordonnèrent aux membres du consistoire du troupeau wallon de St Jean de quitter leurs sièges et de les laisser aux partisans d'Agache.

3) Synode de Harlem, août 1608.

4) Actes secrets de la Classe de Leide, octobre 1618 et du Synode de Leide, février 1619.

5) Procès-verbaux de la municipalité d'Utrecht, 31 juillet 1626 et 15 juillet 1632.

6) Il y a dans le livre des baptêmes 30 enfants inscrits pour 1619, 27 pour 1624, mais 45 pour 1628.

7) Voyez le Supplément des actes du consistoire, de 1620—1638.

Digitized by Google

est la naïveté avec laquelle ils demandaient l'avis des Synodes dans les cas qui leur paraissaient difficiles, et non moins grande celle que les Synodes mettaient à leur répondre. Tantôt c'était le cas d'un soldat qui avait quitté la France après avoir commis un meurtre et y avait abandonné sa femme, mais qui maintenant voulait se remarier, et le Synode conseillait de renvoyer cet homme au gouvernement de la ville. Tantôt il s'agissait de quelqu'un qui avait tué un homme à Rouen et en avait blessé un autre à Amsterdam et qui demandait d'être admis à la Ste Cène; réponse du Synode, qu'il fallait avant tout exhorter ce frère à satisfaire par écrit les Eglises de Rouen et d'Amsterdam. Nous voyons dans les actes du consistoire un mari venir devant ce corps accuser sa femme d'adultère; on cite des témoins, qui viennent détailler la chronique scandaleuse de la femme et le consistoire promet son aide au malheureux mari. Un membre de l'Eglise est suspendu de la Ste Cène pour s'être battu. Une autre fois se présente une personne qui exprime sa repentance de désordres honteux et que l'on admet sur sa prière à la Ste Cène après lui avoir adressé une sévère admonestation. En continuant de feuilleter, on retrouve une affaire que l'on n'a pas osé terminer sans consulter le Synode; il s'agit d'un incestueux qui demande à être admis à la confession de sa faute, et le Synode conseille de différer longtemps de l'entendre, vu l'énormité de son péché. Vient ensuite de nouveau un individu qui demande à être admis à la paix de l'Eglise; il a commis deux meurtres, dont l'un de sang-froid et s'est enfui à Utrecht; le Synode décide qu'il doit premièrement satisfaire la justice et les parents de ses victimes. Dans la session qui suivit celle où s'était traitée cette affaire, le consistoire intercéda en faveur de ce meurtrier, qui alors avait fait satisfaction aux familles lésées et témoigné sa repentance, et le Synode autorisa le consistoire à consoler ce misérable de la manière qu'il estimerait le plus utile à l'édification de l'Eglise. En 1631 un lieutenant, nommé de la Borgne, fut suspendu de la communion pour avoir donné du scandale par des péchés charnels; il se soumit à la discipline ecclésiastique et promit de s'amender. „Les frères députés pour faire la „visite des familles ont été chargés de l'exhorter à continuer à „donner de vraies marques de sincère repentance."

Les affaires des pauvres aussi occupaient beaucoup l'Eglise pendant le ministère d'Agache. Les diacres, en bons administrateurs, ayant dû augmenter la part des assistés à cause d'un renchérissement des denrées, résolurent, pour compenser la perte de la caisse, de ne plus donner aux passants, à moins que ceux-ci ne fussent munis d'une attestation en règle et accompagnés d'une famille plus ou moins nombreuse.

Digitized by Google

Il y avait toujours encore dans le troupeau des gens mal disposés pour Agache. C'est ce qui explique qu'en 1622 il fut accusé par quatre membres d'avoir sans droit disposé de 21 florins pour les affaires de l'Eglise. Il put se disculper, ses accusateurs s'étaient mépris et le Synode repoussa l'accusation. D'après le compte-rendu du consistoire [1]), il paraît qu'il n'avait pas été question de fraude, mais qu'Agache avait imprudemment mêlé ensemble deux fonds distincts. Cette affaire liquidée, l'hostilité subsista. En 1626 plusieurs membres adressèrent par écrit au Synode une plainte contre Agache et le consistoire. La plainte fut écartée et les plaignants suspendus. Ceux-ci refusèrent de reconnaître leurs torts [2]), de sorte que le Synode suivant prolongea leur suspension. Ils ne se soumirent pas pour cela et écrivirent même des lettres offensantes, si bien qu'un an après la prolongation de leur peine, le Synode de Delft leur adressa une sévère réprimande et leur donna six semaines pour se repentir et faire ce qu'ils avaient à faire. Quelques-uns cédèrent et se réconcilièrent avec le pasteur (1628), de sorte que leur suspension fut levée. D'autres cependant persistèrent et ne furent entièrement réconciliés à l'Eglise qu'en 1636, après la mort du pasteur Agache [3]). Le motif de cette querelle n'est pas mentionné dans nos sources; il est probable qu'il se sera agi de la doctrine, mais qu'on ne nommait pas cette matière pour éviter une condamnation formelle. Agache était contre-remonstrant et il se sera vraisemblablement encore trouvé dans le troupeau des amis de de Nielles à qui sa prédication déplaisait.

Agache mourut au commencement de 1634 et le consistoire ne perdit pas de temps à lui chercher un successeur. Dès avant l'automne, à Zierikzée, où le Synode se réunit, le député d'Utrecht, l'ancien Louis de la Lien, put remettre à l'assemblée des lettres de son Eglise, notifiant la vocation adressée par le consistoire au ministre le Faucheur, pasteur à Montpellier. Les magistrats agréaient cette vocation. Le Synode l'approuva à son tour, mais, comme on parlait de certaines bisbilles [4]) qui avaient eu lieu à l'occasion de cette vocation, il ordonna qu'on entendrait l'ancien consistoire et quelques membres du troupeau. En attendant l'arrivée de le Faucheur, les Eglises d'Amsterdam et de la Haye furent invitées à pourvoir dans la mesure du possible aux besoins d'Utrecht. Le Faucheur ne vint pas, si bien qu'Utrecht dut déclarer

1) Synode d'Harlem, 1626, art. 11.
2) La Classe d'Utrecht au mois de mai 1626 proposa une formule de reconciliation que le pasteur et le consistoire acceptèrent, mais qui fut repoussée par les plaignants.
3) Synode d'Amsterdam, 1626, art. 19.
4) Synode de Zierikzée, 1634, art. 10.

Digitized by Google

au Synode suivant, celui de Rotterdam, qu'elle était encore vacante, mais disposée à faire une vocation. Des négociations avec Ludovicus de Dieu, pasteur de l'Eglise hollandaise de Leide, que la municipalité désirait charger en même temps de l'enseignement des langues orientales à l'école illustre, restèrent cependant sans résultat. Leide fut alors adjointe à Amsterdam et à la Haye pour se charger à tour de rôle des intérêts spirituels d'Utrecht. Pour lui servir de conseil dans l'affaire de la vocation, le Synode lui accorda une classe composée des Eglises d'Amsterdam, de la Haye, de Leide et de Gouda, qui devait être tenue à ses frais, le tout à la condition qu'on appellerait un ministre ou un proposant du corps wallon. On se passa néanmoins du secours de la classe, et au Synode suivant, celui de 1635 à la Haye, les anciens de la Lien et Tentenier demandèrent au nom de leur Eglise Jean Jacob du Boys comme pasteur. Le Synode consentit et désigna pour le confirmer le pasteur Hotton d'Amsterdam.

Jean Jacob du Boys [1]) était pasteur à Limbourg. Son Eglise accéda aux désirs de celle d'Utrecht et lui donna sa décharge, si bien qu'il prononça déjà son sermon d'entrée le 4 octobre 1635. L'année suivante, il représenta son Eglise dans le Synode, qui se réunit à Utrecht même, et il fit le sermon d'ouverture. Il était le fils de Clément du Boys, pasteur wallon à Hanau, et de Johanna Geertruy Wttenhoven, et marié à Catharyne Grouwels [2]). En 1638 la municipalité lui alloua une somme de 100 florins au-dessus de son salaire; en 1643 on augmenta son salaire de 100 autres florins, de sorte qu'il avait à toucher en tout 1000 florins [3]). Il resta pasteur à Utrecht jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1664, et prit part pendant ce temps presque sans interruption aux assemblées du Synode, en qualité de député de son Eglise. Il fut appelé à Leide en 1648, mais refusa. Pour lui donner à cette occasion un témoignage de son estime, le consistoire lui alloua une somme annuelle de 50 livres sur la bourse des anciens, à titre d'indemnité pour les dépenses de sa correspondance en faveur de l'Eglise [4]) et la municipalité lui alloua encore 100 florins. Du Boys n'a pas été ce qu'on appelle un homme fort remarquable, nous ignorons même s'il avait du talent oratoire. Il ne devait cependant pas être dépourvu de mérite, car on l'estimait fort à Utrecht, qu'il aurait pu quitter, puisqu'il fut appelé à Leide, mais où il se trouvait bien, puisqu'il y resta.

---

1) Livre des Articles et Résolutions du Consistoire de l'Eglise wallonne d'Utrecht de 1635—1671, p. 1.

2) Voir le testament de du Boys et une procuration légale de sa main dans la Chambre des protocolles du Conseil de Justice à Utrecht.

3) Procès-verbaux de la ville d'Utrecht, 17 sept. 1638 et 2 oct. 1644.

4) Livre des Art. et Rés., au 1 juillet 1648.

Digitized by Google

Pendant la durée de son ministère la paix régna dans sa communauté; il n'y eut pas de nouveaux troubles au sujet de la doctrine, et, comme il a été dit, les derniers de ceux qui avaient persisté dans leur querelle avec son prédécesseur et avec le consistoire, firent enfin leur soumission conformément aux ordres du Synode de la Haye, et furent réconciliés avec l'Eglise en 1636 [1]).

La même année, la ville d'Utrecht fut visitée par la peste. La communauté wallonne fut fort éprouvée et le consistoire, afin de soulager le pasteur, nomma un consolateur des malades spécial pour les pestiférés. Le diaconat se montra à la hauteur de sa tâche, déployant beaucoup d'activité, faisant lorsque besoin était des distributions extraordinaires, et s'occupant avec un soin particulier de la désinfection des maisons et des meubles. On l'aidait à s'acquitter de ses devoirs; les riches lui faisaient des dons, ou lui laissaient des legs. Les diacres rendaient régulièrement compte de l'argent qu'ils avaient touché et des dépenses qu'ils avaient faites pour les pauvres.

En 1655 il y eut une seconde peste à Utrecht, et à cette occasion se trouve la première mention de la nomination d'un chirurgien et d'un apothicaire pour soigner les malades pauvres.

C'est à l'époque qui nous occupe que les diacres commencèrent à se charger de la tutelle d'orphelins, mais ils s'acquittaient parfois trop à la légère des devoirs qui leur incombaient de ce chef; témoin, le fait suivant. En 1637 un nommé Magnin mourut en laissant son fils sous la tutelle du consistoire. Or les diacres s'avisèrent de se servir de l'orphelin pour faire rentrer une créance véreuse. Un nommé Claude avait loué une maison pour 300 florins, avec la caution de Magnin. Pour sauver cette somme, on plaça l'enfant chez Claude, qui, moyennant 100 florins par an, devait le nourrir et lui faire apprendre à lire et à écrire et lui faire donner l'instruction religieuse. On devait prolonger d'année en année le séjour de l'enfant tant, que Claude resterait en défaut de payer [2]).

Du reste, l'assistance s'étendait à des espèces de nécessiteux très variées. Voici un exemple remarquable à cause du don qui fut fait et aussi à cause de la personnalité de ceux qui le reçurent. Les actes font mention de deux étudiants qui reçurent en 1636, l'un quatre florins, l'autre deux, „pour les encourager dans „leurs études", dit la note. Dans une autre occasion le diaconat fonctionne comme une sorte de caisse d'assurance sur la vie; en effet, en 1658, deux personnes lui donnèrent à fonds perdu

1) Cette cérémonie eut lieu le 16 avril 1636; ils présentèrent des attestations de l'Eglise réformée hollandaise.

2) Livre des Art. et Rés. au 26 avril 1637.

Digitized by Google

un capital de 1600 florins, à la condition de leur servir leur vie durant, jusqu'au décès de l'un des deux, une rente annuelle de 200 florins, puis d'en servir une de 100 florins au survivant.

Le troupeau grandissait [1]). Les occupations du pasteur s'augmentaient en proportion, ce qui fit que le consistoire demanda en 1639 au Synode un proposant, qui ne lui fut toutefois pas accordé alors. En 1647 le consistoire s'adressa aux autorités municipales afin d'obtenir un traitement pour un second pasteur ou pour un proposant. Le gouvernement de la ville fit difficulté de demander au conseil la somme nécessaire pour payer un second pasteur, mais il promit de proposer 300 florins pour un proposant. Le conseil vota la somme, sur quoi le consistoire demanda aussitôt l'approbation du Synode, qui ne se fit pas prier pour l'accorder. Là-dessus le consistoire pria les deux proposants Lambertus Velthuijzen et Louis Agache, qui habitaient Utrecht, de bien vouloir prêter leur secours au pasteur du Boys quand il en aurait besoin, jusqu'à la prochaine réunion du Synode, qui devait à l'avenir nommer le proposant d'Utrecht. Dès lors, de Synode en Synode, toute une série de proposants furent nommés à cette place.

A cette époque les Wallons vivaient en fort bonne harmonie avec leurs frères de l'Eglise réformée hollandaise; les membres des deux communautés participaient parfois à la Ste Cène avec la communauté sœur, et il arrivait aussi aux diacres de l'une de venir en aide à ceux de l'autre.

La paix dont les Wallons jouissaient entre eux ne les empêcha pas d'avoir, encore sous le ministère de du Boys, à traverser des jours pénibles. Les membres de l'Eglise hollandaise étaient si nombreux que les deux temples dont ils se servaient, la cathédrale et l'église de St Jacques, ne leur suffisaient plus. C'est pourquoi, en 1643, les autorités municipales firent savoir au consistoire wallon qu'elles avaient résolu de mettre le temple de St Jean à la disposition des Hollandais, et qu'on lui laissait le choix entre l'église de Ste Marie et celle de Ste Catherine. Le consistoire et le troupeau furent fort affligés de cette nouvelle. On envoya le pasteur avec un ancien en députation auprès des magistrats pour s'efforcer de faire donner un autre temple aux Hollandais et de faire conserver celui de St Jean aux Wallons. Il parait que la municipalité a consenti aux objections des députés et a laissé encore le temple de St Jean aux Wallons. Ce ne fut du moins qu'en 1656 le 13 juillet que ceux-ci s'installèrent dans le temple de St Pierre. Le chapitre à la demande de la municipalité fit arranger l'Eglise pour le service et a eu soin pour la suite de l'entretien de l'extérieur, tandis que le consistoire et les

1) Il y eut 22 mariages en 1638 et 50 baptêmes en 1640.

Digitized by Google

diacres se chargeaient de l'entretien de l'intérieur [1]). Depuis ce temps les Wallons ont prêché régulièrement dans ce temple excepté pendant deux intervalles de courte durée, la première en 1672, quand l'eglise fut magasin d'avoine, la seconde en 1675, quand elle fut restaurée. La premiere fois les frères hollandais offrirent l'hospitalité dans le temple de St Jean, l'autre fois dans celui des Réguliers ou des Orphelins [2]).

Les actes du consistoire du temps de du Boys continuent de contenir la mention de ce qui regarde les mœurs. Une fois, c'est un soldat qui a fait connaître son désir de participer à la Ste Cène, mais qui ne peut pas déposer son attestation, l'Eglise d'où il est venu la lui ayant refusée parce qu'il avait des dettes. Une autre fois, c'est le lecteur qui est cité devant le tribunal consistorial pour cause d'ivrognerie. Plus tard nous trouverons encore des adultères et des banqueroutiers mis sur la sellette des pères de l'Eglise.

Du Boys mourut au commencement de 1664. On put dire presque: „Le roi est mort: vive le roi!" car le consistoire s'était déjà mis en mesure de donner un successeur à son pasteur, et dès que le Synode se réunit [3]), c'est-à-dire au mois d'avril, les députés d'Utrecht purent demander l'approbation de la vocation de Louis de Wolzogen, pasteur à Middelbourg. Le Synode approuva et chargea de la confirmation son président de Rochefort, pasteur à Rotterdam. De Rochefort ne put pas s'acquitter de cette fonction et les choses traînèrent au point que de Wolzogen n'était pas confirmé en août quand le Synode se réunit de nouveau, cette fois à Bois-le-Duc, et qu'il demanda qu'on nommât quelqu'un pour remplacer de Rochefort au cas où celui-ci serait de nouveau empêché. On désigna Jean Beeck, pasteur à Leide, président du Synode. Peu de temps après la cérémonie s'accomplit, nous ignorons si ce fut sous sa présidence ou sous celle de de Rochefort, et au printemps de 1665 de Wolzogen siégea au Synode de la Haye en qualité de pasteur ordinaire et de député d'Utrecht.

Louis de Wolzogen était né en 1632 [4]) à Amersfoort, de Jean de Wolzogen, Seigneur de Nederhausen en Autriche, et réfugié pour la foi. Il étudia la théologie à Utrecht, après quoi il se rendit en France et en Suisse. Il suivit à Genève les leçons des théologiens les plus célèbres. Il revint en Hollande en passant par l'Allemagne, fut bientôt appelé par l'Eglise wallonne de Gronin-

1) Livre des Art. et Rés., aux 25 oct. et 5 nov. 1643.
2) Voyez les Procès-verbaux de la ville d'Utrecht, 14 juillet, 17 et 24 nov. 1656.
3) Synode de Goes, 1664, art. 20.
4) Glasius. Godgeleerd Nederland. Pacquot. Burman, Ultrajectum eruditum.

Digitized by Google

gue, et quelque temps après par celle de Middelbourg. Il fut appelé de là à Utrecht en 1664 [1]). Le 21 juillet 1664, à peine installé comme pasteur, il est nommé professeur, extraordinaire il est vrai, et provisoirement sans traitement. Deux ans plus tard en mars 1666 la municipalité lui permit d'accompagner l'armée à la demande des Etats-Généraux. De retour à Utrecht il ne tarda pas à se distinguer et on lui alloua en 1667 un traitement de 300 florins. En 1670 il refusa une vocation qui lui vint de Leide, et Utrecht alors le nomma professeur ordinaire et augmenta son traitement d'une seconde somme de 300 florins. Cela ne suffit pas cependant à le faire rester longtemps. Il fut appelé la même année à Amsterdam pour professer l'histoire ecclésiastique à l'Athénée et pour remplir les fonctions de pasteur de l'Eglise wallonne; il accepta et partit le 31 octobre [2]).

Savant éminent, de Wolzogen était en outre fort éloquent. Par la nature de ses opinions il appartenait au libéralisme avancé du temps. Un médecin d'Amsterdam appelé Louis Meyer, spinosiste déclaré, ayant écrit en 1666 un livre intitulé Philosophia Scripturae interpres, notre professeur ne sut pas se défendre de l'envie qui le prit de le réfuter. Il publia contre lui un livre intitulé De Scripturarum interprete contra exercitatorem orthodoxum, destiné à lui attirer bien des désagréments. Il y aurait même fort probablement perdu sa place, s'il n'avait pas eu pour le défendre des amis fort puissants [3]). Il est vrai qu'il avait eu soin de se munir de l'autorisation du Synode avant de faire paraître son livre, mais cela n'empêcha pas un concert de réclamations de s'élever de tous côtés dès que l'on se rendit mieux compte de ses idées au sujet de l'exégèse. C'était, disait-on, une dangereuse réfutation de Meyer, puisqu'en réalité elle abondait dans les idées du médecin spinosiste, bien loin de les détruire. Ceux qui parlaient ainsi n'avaient pas absolument tort. De Wolzogen avait beau combattre l'emploi de la raison que Meyer voulait faire dans l'interprétation de la Bible,

---

1) Lettre authentique d'approbation de la vocation de L. de Wolzogen de la municipalité d'Utrecht du 25 avril 1664 (vieux style). Actes secrets du Synode des Egl. wall. Voyez encore: Procès-verbaux d. Stad Utrecht, 28 Maart 1664.

2) Il a encore pendant vingt ans édifié de sa parole les membres du troupeau wallon.

3) Synode de Naarden, 1668, art. 18. Les „Gedeputeerde Staten" (gouvernement provincial), les autorités municipales et le consistoire d'Utrecht ayant demandé que l'on examinât sans délai une dénonciation de Middelbourg du livre de de Wolzogen, puis les Eglises examinatrices, celles de Bréda et de Delft, ayant déclaré cet ouvrage exempt de toute hétérodoxie, enfin le pasteur de Middelbourg, de Labadie et de Wolzogen ayant été entendus dans deux sessions, le Synode à l'unanimité déclara innocent le livre attaqué. Les lettres authentiques au Synode de Naarden, de la municipalité d'Utrecht du 17 août 1668 et du gouvernement provincial du 21 août 1668, se trouvent dans les actes secrets des Synodes wallons.

Digitized by Google

c'était se faire de grandes illusions que d'espérer de faire passer ses propres vues pour orthodoxes, par exemple quand il écrivait: „Lorsque un passage de l'Ecriture se trouve obscur et que je „rencontre quelque chose de contraire à la raison, j'en appelle à „la raison pour mieux comprendre, assuré que c'est le moyen „de découvrir le sens du passage." Plus d'un théologien en renom écrivit contre les assertions de de Wolzogen. De tous, son adversaire le plus fougueux fut le fameux Jean de Labadie, alors pasteur à Middelbourg; et ce fut aussi lui qui, d'accord avec son consistoire, se porta son accusateur devant le Synode [1]). Cette querelle fit naître toute une série de publications. Premièrement un livre contre de Labadie [2]); puis un recueil de jugements en sa faveur émis par divers théologiens, avec une préface de lui-même; bientôt après une réfutation anonyme. Ce dernier écrit [3]), dirigé contre le professeur, avait pour auteurs deux pasteurs de Deventer, Colonius et Ryffenius; les autorités d'Utrecht, qui étaient pour de Wolzogen [4]), prohibèrent la vente de ce livre et prièrent leurs collègues de Deventer d'imposer silence aux auteurs.

De Wolzogen [5]) jouit d'une grande vogue. Ses idées libérales et son éloquence le faisaient grandement goûter des premières familles, et quoique ses écrits eussent été condamnés par les théologiens orthodoxes, les autorités tant municipales que provinciales le protégeaient. Du reste ce n'était pas seulement par ses écrits, mais aussi par sa prédication et par ses allures qu'il scandalisait les orthodoxes. Il osa, au sujet d'une comète qui parut en 1665, déclarer en chaire qu'il était contraire à l'Ecriture d'enseigner, comme le faisait son collègue Voetius, que les comètes sont des présages de malheur. Et puis, il s'habillait à la mode, il portait de la poudre, il jouait aux cartes dans les assemblées mondaines, et il faisait donner chez lui des leçons aux enfants de sa sœur par un maître de danse catholique. Il était la bête noire des voetiens. Ceux que les pasteurs de l'Eglise hollandaise faisaient difficulté d'inscrire ou d'admettre à la Ste Cène, il les recevait sans peine comme membres de l'Eglise wallonne, et souvent il arrivait ensuite que ces hérétiques entrassent dans le consistoire hollandais en qualité de délégués de la municipalité, ce qui désolait les pasteurs orthodoxes. Ce fut le cas,

---

1) Jean de Labadie condamné à Naarden 1668 avec son consistoire. Il refusa de se soumettre, ce qui fit de lui un sectaire.

2) Fides orthodoxa adversus Jean de Labadie, écrit de la main de de Wolzogen, où il prend la défense de ses vues et du Synode qui lui a donné raison.

3) Theologorum quorumdam judicium.

4) Articles du Synode de Leide, 1667, art. 17. — Procès-verbaux de la ville d'Utrecht, 13 avril et 10 mai 1669.

5) Gids de 1884. De Beaufort sur Loodensteyn.

Digitized by Google

par exemple, pour un sieur de Velthuyzen, qui avait écrit un livre [1]) fortement désapprouvé par les orthodoxes.

De Wolzogen jouissait de l'estime de ses collègues du corps wallon. On le mettait souvent dans les commissions, par exemple pour inspecter le collège, ou aussi lorsqu'il fallait constituer une classe chargée de conseiller quelque Eglise. Il fut chargé en 1666 d'aller à Deventer pour voir sur les lieux s'il y avait lieu d'y fonder une Eglise. Il fréquentait régulièrement les Synodes et ses avis y étaient fort prisés.

L'Eglise d'Utrecht ne diminua pas pendant le ministère de cet homme de talent. Le pasteur continuait à être assisté d'un proposant, régulièrement nommé par le Synode, de session en session. Les actes du consistoire relatifs à cette période ont disparu, ce qui fait que nous n'avons pas de détails; mais à voir le consistoire prendre la défense de son pasteur, le protéger contre les orthodoxes, prier le Synode de juger purs d'hétérodoxie les écrits de ce libéral, on ne risque pas de trop s'avancer en en concluant qu'au XVIIe siècle l'Eglise wallonne d'Utrecht a dû être acquise au libéralisme plus que toute autre communauté religieuse de la ville.

(A suivre). P. E. H. Bodel Bienfait.

---

1) De la Superstition ou de l'Idolâtrie. Voyez: Synode de Zierikzée, 1670, art. 24.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT A[1]).

I. Articles touchant l'ordre qu'on tiendra à l'Eglise wallonne d'Utrecht de l'élection et de la confirmation des anciens et des diacres.

1. Quand le temps sera venu du renouvellement des anciens et des diacres le ministre avertira le dimanche matin l'assemblée du renouvellement et priera Dieu qu'il se puisse faire à sa gloire et à l'édification du troupeau.

2. Durant cette semaine le consistoire choisira double nombre d'anciens et de diacres et s'enquestra du choix de ceux qui auront été nommés, s'ils reçoivent la vocation, avant qu'ils soient élus du peuple.

3. Le dimanche suivant le ministre avertira le peuple de demeurer au temple après la prêche pour s'employer ensemble à l'élection et au choix des quelques uns d'entre ceux, sur lesquels le consistoire aura jeté les yeux.

4. En cette élection cet ordre sera tenu:

Les principaux pères de famille, membres de cette Eglise étant assemblés au consistoire, le ministre invoquera le nom de Dieu pour la même affaire que dessus, puis leur denommera le double nombre en exortant que n'ayant autre regard que la gloire de Dieu et l'édification du troupeau, en invitant chacun à choisir ceux d'entre les susnommés, qu'il jugera être les plus propres.

En outre il dénommera au peuple ceux qui auront eu le plus de voix, finalement demandera à ceux, qui auront été élus, s'ils sont prêts d'accepter cette charge, les noms ayant été proposés publiquement au peuple, si nul empêchement ne se trouvera. Quoi fait, il priera derechef Dieu et donnera congé au peuple.

5. Le dimanche suivant le ministre les dénommera au peuple et nul empêchement ne s'étant trouvé, il passera le dimanche après à la confirmation.

6. Pour la confirmation le ministre usera du formulaire usité des Eglises wallonnes, ceux qui doivent être conformés étant debout devant la chaire.

---

1) Voyez: p. 7.

Digitized by Google

II. Articles touchant l'ordre qu'on aura à tenir au consistoire.

Chacun membre du consistoire sera tenu de mettre en avant tout ce qui pourra servir d'édification du troupeau, afin que la parole de Dieu soit reçue et les scandales otés.

Chacun ayant mis en avant ses avis et ses raisons touchant les choses qui seront proposées de débattre, se tiendra content de cequi aura été jugé par la pluralité des voix.

Chacun exécutera les charges qui lui auront été imposées, pour en rapporter réponse au consistoire de suivant ou au temps qui lui aura été permis.

Si quelque chose se rencontrait, dont la résolution serait douteuse, difficile ou dangereuse l'on appellera au consistoire ceux qui auparavant auront servi de charge d'ancien.

Chacun promettra de ne rien divulguer de tout ce qui aura été proposé, sinon ayant expressement chargé de le faire de la compagnie.

Les diacres outre le compte qu'ils auront à rendre tous les ans devant le peuple, qui en ayant été averti, voudra s'y trouver rendra aussi compte devant le consistoire toutes les .....

Le diacre qui aura reçu les aumônes au temple ne comptera la réception qu'il aura fait, s'il n'y a un autre diacre (ou en défaut de lui un ancien) en la présence duquel il comptera et inscrira dans son livre la somme reçue.

L'ancien qui aura la bourse des nécessiteux rendra compte tous les demi ans dans le consistoire, et, si quelqu'un murmurait de la distribution de ces deniers-là, un tel pourra être averti du temps, auquel on rendra les comptes pour s'y trouver, s'il lui plait.

Les articles ayant été lus devant le consistoire examinés et approuvés de rester pour l'ordre qu'on aura à entretenir dans cette Eglise le 3 juin 1598.

SUPPLÉMENT B[1]).

Den 7den December 1601.

Geconsenteert ende belieft in de aanneming van Job Duree tot Minister der Walsche Kercke in plaetsche van saliger Johan Masloth op de gaige ende instructie als den voornoemden Masloth zijn voorsaet gedient heeft. De raet der Stadt Utrecht door hare gecommitteerden doen horen hebbende de propositie in Theologia gedaen by Job Duree in Sinte Jans Kercke alhyer ende daerdoor verstaen hebbende de goede ervarentheyt van denselven Duree in de heylige Schrifture, en dyenvolgende oock by ouderlingen van de Walsche Kercke alhyer haer voorgestelt sijnde den voornoemden Duree om hem te willen aennemen tot een dienaer van de Walsche Kercke

1) Voyez: p. 7.

Digitized by Google

in plaetsche van zaliger Johan Maaloth, onlanx dezer werelt overleden, soe heeft de raet naer voorgaende communicatie ende deliberatie daerop gehouden aengenomen ende neempt aen midts desen den voornoemden Job Duree tot Minister der voorseyde gemeente op de gagie van III^C guldens sjaers, ingaende op dato desen. Mits dat hy hem in desen dienste draecht en oock achtervolcht de instructie daerop zijnen voorsaet is aengenomen. Actum ut supra.

(Afschrift uit de Notulen van den Raad van Utrecht).

SUPPLÉMENT C [1]).

19 Marty 1604.

Geresolveert van nu voortaen nyemant die van buiten dese stadt metterwoon om domicilium te houden alrede gecoomen sijn off noch coomen sullen moegen ende als borger aen te nemen tensij desulcke allvoorens met req^te aen den raet versocht sullen hebben, commissie die hun op hare qualiteyt comportement handel ende wandel sullen hebben geinformeert, ende sooveel moegelyck te voorcoomen dat derselver kynderen alsy luyden sonder eenige middelen achterte laten coomen te sterven nyet en blijven de stads aen de hant.

Ende te doen concipieren een ordonnantie op de vremde man, van buyten binnen deser stadt om domicilium te houden coomende sijn gecommitteerd de schepenen Helsdingen ende van der Sande.

(Afschrift uit de Notulen van den Raad van Utrecht.)

---

1) Voyez: p. 8.

Digitized by Google

LISTE

DES

EGLISES WALLONNES DES PAYS-BAS

ET DES

PASTEURS QUI LES ONT DESSERVIES.

I. EGLISES ENCORE EXISTANTES EN 1887 [1]).

Amsterdam 1578.

1578. Jean ou Guillaume de la Grève, venu de Rouen, prêcha aux Wallons dans diverses villes de la Hollande méridionale (Dordrecht, Delft), fut appelé à Amsterdam en juillet 1578, et y mourut en mars ou avril 1603.

1585. Jean Hochedé dit de la Vigne, venu d'Anvers, élu le 16 septembre 1585, installé le 29. — Mort peu après le 7 mars 1622.

1589. Jean Taffin, appelé de Harlem le 20 novembre 1589, installé en mai 1590. — Mort de peste le 14 ou 15 juillet 1602.

1601. Simon Goulart, appelé de Wesel en septembre 1601, installé le 14 octobre. — Suspendu pour erreurs, puis déposé en novembre 1615.

1613. Thomas Maurois, appelé de Cologne en avril 1613, installé le 11 août. — Mort fin juillet 1646.

1617. Fabrice de la Bassecour, appelé du pays Messin en août 1616, d'abord refusé par le Synode, enfin accepté et installé le 7 mai 1617. — Emérite à la fin de 1649. Mort le 29 avril 1650.

1621. Jean Doucher, appelé de Flessingue le 9 octobre 1620, installé le 21 novembre 1621. — Mort en juillet 1629.

1630. Lucas Trelcat, appelé de l'Eglise hollandaise d'Elburg le 6 décembre 1629, installé le 5 mai 1630. — Appelé à l'Eglise hollandaise d'Amsterdam en mai 1634. Mort le 28 avril 1638.

---

1) Les églises sont rangées par ordre alphabétique, pour faciliter les recherches.

Digitized by Google

1634. Godefroi Hotton, appelé de Limbourg le 25 juin 1634, installé le 26 novembre. — Emérite en juillet 1655. Mort le 26 juin 1656.

1647. Henry Blancheteste, appelé de Maestricht le 14 octobre 1646, installé le 28 avril 1647. — Mort à Aix le 18 août 1670.

1650. Nicolas de la Bassecour, fils de Fabrice, appelé de Flessingue le 8 mars 1650, installé le 26 juin. — Mort le 17 mai 1677.

1656. Nicolas Colvius, appelé de Dordrecht le 28 mai 1656, installé le 20 août. — Emérite le 21 avril 1711. Mort le 17 novembre 1717.

1670. Louis de Wolzogen, appelé d'Utrecht le 26 octobre 1670, installé le 21 décembre. — Mort le 13 novembre 1690.

1677. Pierre Pierrot, appelé de Goes le 1 août 1677, installé le 7 novembre. — Mort le 1 juillet 1688.

1688. Etienne Morin, réfugié de Caen en 1685, élu le 8 août 1688, installé le 17 octobre. Professeur de Langues orientales. — Emérite fin juillet 1699. Mort le 1 mai 1700.

1688. Pierre Ysarn ou Isarn, réfugié de Montauban en 1685, élu le 8 août 1688, installé le 17 octobre. — Emérite le 27 octobre 1712. Mort le 23 mai 1714.

1688. Abraham Boddens, proposant à Amsterdam, élu le 8 août 1688, installé le 24 octobre. Mort le 12 novembre 1727.

1705. Nicolas Colvius fils, pasteur à Dordrecht, assiste son père dès le 22 juillet 1704, élu le 23 août 1705, installé le 18 octobre. — Mort le 26 novembre 1730.

1705. Godefroi Clermont, appelé de Leyde le 23 août 1705, installé le 25 octobre. — Déposé, pour malversations, en septembre 1724.

Les deux suivants, réfugiés de France en 1686, furent nommés pasteurs extraordinaires, par le magistrat, en 1712, lorsque tous les autres pasteurs réfugiés, qui faisaient le service dans la seconde église, furent morts ou hors d'état de servir.

1712. Pierre de Campdomerc, réfugié de Roquecourbe, en Languedoc, prêchait aux réfugiés dès 1686. — Emérite, pour cause de cécité, à la fin de 1719. Mort le 2 juin 1727.

1712. Benjamin de Brissac, fils de Benjamin de Brissac, ci-devant pasteur de Châtelleraut. Aumônier du régiment wallon de Nassau Saarbrück en 1703, il prêche aux réfugiés, avec les autres, dès avril 1705, puis est nommé pasteur extraordinaire en 1712. — Mort le 9 ou 10 janvier 1746.

1713. Antoine d'Arbussy, appelé d'Utrecht le 22 janvier 1713, installé le 19 mars. — Emérite le 31 janvier 1735. Mort le 30 novembre 1741.

1720. Jean Brutel de la Rivière, appelé de Rotterdam le 5 février 1720, installé le 6 avril. — Mort le 14 août 1742.

Digitized by Google

1725. Jean Boddens, fils d'Abraham, appelé de Rotterdam le 24 octobre 1724, installé le 7 janvier 1725. — Mort le 18 octobre 1731.

1728. Henri Châtelain, appelé de la Haye le 9 décembre 1727, installé le 22 février 1728. — Mort le 9 mai 1743.

1731. Théodore François Huët, fils de Gédéon, appelé de la Haye le 19 décembre 1730, installé le 11 mars 1731. — Mort le 27 octobre 1733.

1732. Isaac Samuel Châtelain, appelé de Rotterdam le 13 novembre 1731, installé le 17 février 1732. — Mort le 9 mai 1770.

1734. David Renaud Boullier, fils de Renaud, appelé de Londres, Eglise de la Savoye, le 12 janvier 1734, installé le 13 juin. — Rappelé à Londres en avril 1749. En 1752, il se retire à Utrecht, où il est mort le 24 décembre 1759.

1735. Daniel Olivier, 2e fils de Jourdain, auparavant à la Brille, appelé de Londres, Eglise de la Savoye, le 3 mars 1735, installé le 24 juillet. — Mort le 18 décembre 1736. Sa femme était morte le 29 mai précédent.

1737. Jacques Jean Desmazures, appelé de Rotterdam le 15 janvier 1737, installé le 7 avril. — Mort le 26 août 1776.

1743. Pierre Jacques Courtonne, appelé de Goes le 25 septembre 1742, installé le 7 avril 1743. Chapelain de l'ambassadeur de Hollande à Paris, d'octobre 1752 à fin décembre 1754. — Mort le 18 septembre 1775.

1743. Jacques Georges de Chaufepié, appelé de Delft le 17 septembre 1743, installé le 1 décembre. — Mort le 3 juillet 1786.

1747. Jean Henri François, auparavant à Ypres, appelé d'abord, le 9 mai 1747, comme pasteur-adjoint, et présenté à l'Eglise le 16 juillet; puis élu pasteur ordinaire le 29 avril 1749, installé le 27 juillet. — Mort le 15 juin 1791.

1749. Etienne Lespinasse, appelé de Deventer le 13 mai 1749, installé le 27 juillet. — Mort le 26 avril 1761.

1761. Jean Scipion Vernède, appelé de Maestricht le 19 mai 1761, installé le 16 août. — Mort le 7 février 1779.

1770. Samuel de Chaufepié, appelé de Leyde le 12 juin 1770, installé le 23 septembre. — Mort le 19 décembre 1807.

1776. Jean Thomas Griot, appelé de Schiedam le 23 novembre 1775, installé le 11 février 1776. — Mort le 2 décembre 1817.

1777. Daniel Jean Louis, appelé de Zwolle le 24 septembre 1776, installé le 19 janvier 1777. — Mort le 31 janvier 1811.

1779. Jacques Renaud Boullier, fils de David Renaud, appelé de Londres, Eglises de l'Artillerie, Leicesterfields et la Patente, le 9 mars 1779, installé le 3 octobre. — Il prit sa démission et prêcha pour la dernière fois le 19 avril 1795. Mort à la Haye, le 22 septembre 1798.

Digitized by Google

1786. Jean Samuel Robert, appelé de Leyde le 25 juillet 1786, installé le 19 novembre. — Mort le 8 juillet 1823.

1795. Pierre Chevallier, appelé de Harderwyk le 11 août 1795, installé le 15 novembre. — Mort le 16 août 1825.

1795. Pierre Daniel Huët, appelé de Harlem le 22 septembre 1795, installé le 13 décembre. — Mort le 13 août 1810.

1811. Josué Teissèdre L'Ange, appelé de Harlem le 30 avril 1811, installé le 10 novembre. — Emérite le 1 janvier 1849. Mort le 9 février 1853.

1818. Jean George Schlencker, appelé de Bois-le-Duc le 2 septembre 1818, installé le 15 novembre. — Mort le 28 avril 1823.

1819. Athanase Laurent Charles Coquerel, venu de Paris, nommé ministre extraordinaire le 28 octobre 1819, installé le 19 novembre; puis pasteur ordinaire, le 7 juin 1825; installé le 23 octobre. Appelé à Paris, comme suffragant de M. Marron, le 2 avril 1830; il fait son sermon d'adieu le 25 juillet. — Mort à Paris le 10 janvier 1868.

1823. Charles Guillaume Merkus, appelé de Dordrecht le 22 juillet 1823, installé le 16 novembre. — Emérite le 1 janvier 1850. Mort à Arnhem, le 24 janvier 1865.

1826. Pierre Josué Louis Huët, appelé de Dordrecht le 20 novembre 1825, installé le 7 mai 1826. — Mort le 12 novembre 1846.

1830. Pierre Jean Jaques Mounier, appelé d'Anvers le 7 juillet 1830, installé le 5 décembre. Chapelain du Roi dès 1858. — Emérite le 1 novembre 1868.

1848. François Louis Frédéric Chavannes, venu de Lausanne, élu le 22 août 1848, installé le 24 septembre. — Emérite le 1 juillet 1857.

1849. Jaques Henri de Dompierre de Chaufepié, appelé de la Haye le 6 mars 1849, installé le 29 juillet. — Emérite le 1 avril 1864. Mort à Leyde, le 9 décembre 1864.

1850. Victor Henri Guye, appelé de Groningue le 29 janvier 1850, installé le 14 juillet. — Emérite le 1 octobre 1871.

1857. Ferdinand Henri Gagnebin, venu des Eplatures (Neuchâtel), remplit provisoirement, dès le 29 mars 1857, les tours de prédication de M. Chavannes malade; élu le 22 juillet, installé le 18 octobre.

1865. François Brun, appelé de Reims le 20 juin 1865, installé le 12 novembre.

1869. Henri Etienne Valès, appelé de Tonneins le 4 février 1869, installé le 17 octobre.

1872. Marie Adrien Perk, appelé de Breda le 19 mars 1872, installé le 9 juin.

Digitized by Google

Arnhem. — 23 mars 1684.

1684. Daniel Vernejou, réfugié de Bergerac, en Guyenne, élu le 25 janvier 1684, installé le 23 mars. — Parti pour Hambourg en avril 1693.

1686. Gabriel Maturin, réfugié de la Réole, en Guyenne, élu pasteur extraordinaire le 22 novembre 1686, il ne tarda pas à entrer en fonctions, mais, poussé par un sentiment de jalousie, son collègue refusa de l'installer, de sorte que sa confirmation officielle n'eut lieu que le 14 août 1687, par les soins du pasteur de Nimègue, Zach. Polge. Rentré en France dans l'été de 1689, il fut saisi et jeté dans une prison secrète, où il souffrit durant 25 ans; délivré à la fin de 1714 ou au commencement de 1715, il mourut vers la fin de 1717.

1694. Paul Ducla, appelé de Hattem le 6 juin 1693, installé le 10 mars 1694. — Parti pour Delft en juin 1710.

1711. Philippe Neel de la Bouillonnière, proposant, élu le 21 novembre 1710, installé le 25 janvier 1711. — Mort avant le 10 septembre 1743.

1744. Jean Guiot, proposant, élu le 17 octobre 1743, installé le 22 mars 1744. — Parti pour Rotterdam en octobre 1747.

1748. Jean Daniel de la Fite, appelé de Voorbourg, le 22 avril 1748, installé le 1 septembre. — Parti pour La Haye en novembre 1752.

1753. Jean Henri Gavanon, auparavant ministre dans les Cevennes, puis, dès septembre 1749, pasteur de l'Olive (sous la croix), d'où appelé à Arnhem le 28 février 1753, installé le 8 juillet. — Emérite en septembre 1790. Mort dans la nuit du 12 au 13 octobre 1797.

1790. Jean Frédéric Faure van der Wilt, proposant, élu le 14 juillet 1790, installé le 21 novembre. — Appelé à Leyde le 30 mai 1799; parti en octobre.

1800. André Jean Kronenberg, appelé de Gorssel (Egl. holl.) le 28 août 1799, installé le 23 mars 1800. — Mort le 10 janvier 1833.

1834. Jean Frédéric Chrétien Kronenberg, fils du précédent, proposant, élu le 20 avril 1834, installé le 20 juillet. — Emérite le 1 juillet 1876.

1877. Jan Hendrik Hooyer, appelé de Dordrecht le 9 mars 1877, installé le 3 juin. — Prend sa démission, pour raison de santé, le 28 mars 1880.

L'Eglise est vacante durant 5 ans 8 mois, et desservie par les pasteurs voisins.

1885. Claude Philippe Alphonse Gayte, pasteur-suffragant à St Maurice (Doubs), appelé le 4 novembre 1885, installé le 13 décembre.

Digitized by Google

Bois-le-Duc.
depuis sa restauration en 1631.

1631. Mardochée Suffren, auparavant pasteur à Montpellier, puis à Montagnac, en Languedoc, prêche aux troupes françaises rassemblées à Bois-le-Duc, depuis la prise de la ville, en septembre 1629. Elu pasteur par les officiers, il est approuvé par les Etats-Généraux, au commencement de 1630; mais le Synode, assemblé à Leyde le 17 avril, refuse, pour raisons particulières, de confirmer l'élection. Sur quoi, requête des officiers aux Etats, qui persistent dans leur approbation, à condition toutefois que Suffren présente une attestation du Synode touchant la pureté de sa doctrine et l'intégrité de sa vie. Au Synode suivant, septembre 1630, des lettres du magistrat et du consistoire flamand insistent sur la nomination de Suffren, que le Synode refuse encore de ratifier, avançant des griefs qui sont mis par écrit. Enfin, après de longs pourparlers, le magistrat et les officiers de la garnison persistant dans leur demande, les Etats-Généraux trouvent bon de faire un acte d'autorité et, par résolution du 5 février 1631, ils déclarent Mard. Suffren pasteur ordinaire de l'Eglise et valident l'élection faite de lui le 26 avril précédent. Le Synode assemblé à Dordrecht, 2—4 avril 1631, fut obligé d'enregistrer cette résolution dans ses actes et de s'y soumettre; il le fit avec dignité, en réservant ses droits pour l'avenir. Il chargea le pasteur des troupes, Phil. de Gastines, de se transporter à Bois-le-Duc pour y faire les trois proclamations d'usage, et autorisa le pasteur et professeur de Leyde, Jean Polyander, à procéder, avec un ancien, à la confirmation du pasteur et à l'établissement d'un consistoire, ce qui eut lieu, sans doute, vers la fin du mois. M. Suffren mourut le 17 décembre 1632.

1633. Daniel Castel, proposant, élu le 3 janvier 1633, installé le 22 mai. — Mort le 26 novembre 1635.

1636. Samuel Des Marets, appelé de Maestricht le 29 janvier 1636, installé le 18 mai. — Appelé comme professeur en théologie à Groningue, 18 décembre 1642.

1643. Pierre Cordier, proposant, élu le 12 mai 1643, installé le 21 juin. — Parti pour Leyde en avril 1645.

1645. Antoine de Chardevène, réfugié de Marennes en Saintonge, élu le 5 juin 1645, installé le 10 octobre. — Parti pour Middelbourg en novembre 1652.

1653. Henri Des Marets, fils de Samuel, ministre de S. A. le landgrave de Hesse, appelé le 10 février 1653, installé le 18 mai. — Parti pour Delft en août 1662.

1662. Jaques Gaillard, pasteur et professeur en philosophie à Montauban, d'où il s'est retiré, élu en août 1662, installé en octobre (?). — Parti pour Leyde en 1666.

Digitized by Google

En 1666, le nombre des membres de l'Eglise s'accroissant continuellement, on trouva nécessaire, après le départ de J. Gaillard, d'adjoindre à son successeur un second pasteur, qui partageât avec lui les services du dimanche et de la semaine; c'est pourquoi on élut, le même jour, les deux suivants:

1666. Rodolphe Keller, auparavant pasteur de l'Eglise réformée de Suède, élu le 3 septembre 1666, installé le 26 du même mois. — Mort le ... mai 1667.

1666. François Maurice Mareschal, proposant, fils de Pierre, élu le 3 septembre 1666, installé le 10 octobre, comme 2d pasteur. Il devient 1er pasteur en 1668. — Mort le 11 juin 1677.

1668. François Rigail, proposant, élu le 31 mai 1668, installé le 28 octobre comme 2d pasteur. Il y avait déjà prêché comme proposant de 1663 à 1666. — Mort le 1 octobre 1673.

1675. Abraham Hibelet, proposant, élu le 7 janvier 1675, installé le 26 mai, comme 2d pasteur. Il devient 1er pasteur en 1680. — Emérite le 1 novembre 1716. Mort le 26 mai 1720.

1678. Pierre Béguin, ci-devant pasteur à Villers-le-Tourneur, en Champagne, élu le 27 mai 1678, installé le 9 octobre, comme 1er pasteur. — Mort en juin 1680.

1680. Pierre Saurin, proposant, sert depuis septembre 1680, mais seulement comme proposant, en attendant l'élection d'un 2d pasteur. Il est remercié en avril 1686, et est appelé dans la maison de Mr. de Béville, seigneur de Rheinsberg, près de Berlin, ce qui engage le Synode à lui donner l'imposition des mains, le 19 juin 1686. Il y passa deux ans, et de là fut à Hambourg, où il exerça le ministère durant trois ans, puis revint en Hollande et fut déclaré appelable dans les Eglises wallonnes par le Synode de mai 1692. En septembre 1697, il partit pour l'Amérique et devint pasteur à Surinam, où il mourut en février 1707.

1686. Jean Antoine de Juge de Fabrègue, réfugié de Castres, en Languedoc, ancien proposant wallon (1667), élu le 31 décembre 1685, installé le 18 mai 1686, comme 2d pasteur. — Mort le 1 mai 1701.

1701. Daniel Brunier, ministre de l'Olive, appelé en octobre 1701, installé le 4 décembre, ne remplit la charge que comme proposant, en continuant ses fonctions à l'Olive. — En avril 1706, il alla s'établir à la Haye.

1706. Daniel de la Broquère, proposant, (fils de Jean Destremau, Sr de la Broquère, ci-devant pasteur de Bellocq, en Bearn) ne servit aussi que comme proposant. — En avril 1709, il fut nommé ministre du régiment de Mestral. En 1717, il était pasteur à Cannstadt, d'où il passa à Mannheim, où il mourut en 1737.

1709. Benjamin Binet, appelé de Grave le 4 août 1709, in-

Digitized by Google

stallé le 10 novembre comme 2d pasteur. Il devient 1er pasteur à la fin de 1716. — Emérite le 4 juillet 1737. Mort le 25 mars 1742.

1717. Charles Barbe, proposant, élu le 1 novembre 1716, installé le 30 mai 1717, comme pasteur-adjoint. En août 1718, il est nommé chapelain de l'ambassadeur Hop à Paris, pour un an, en lui conservant sa place de 2d pasteur à Bois-le-Duc. Il se rend à ce poste à la fin de septembre. Le 18 juillet 1719, le consistoire lui accorde une prolongation de congé de six mois „et même quelque temps au-delà". Le 18 février 1720, prolongation de congé pour 6 mois, et le 4 août, encore 2 mois. Il est de retour le 5 octobre. — Parti pour la Brille en septembre 1721.

1722. Elie de Joncourt, fils de Pierre, proposant, élu le 28 octobre 1721, installé le 22 mars 1722, comme 2d pasteur. Il devient 1er pasteur en juillet 1737. — Emérite, il fait son sermon d'adieu le 21 juillet 1748, et se retire à la Haye, où il est mort le 3 septembre 1765.

1737. Jean Scipion Vernède, proposant, élu le 12 juillet 1737, installé le 28 octobre, comme adjoint. — Parti pour Maestricht en septembre 1743.

1744. Charles Delo, proposant, élu le 5 mars 1744, installé à la fin de mai comme 2d pasteur. — Parti pour Middelbourg en décembre 1745.

1746. Jaques de Loches, proposant, élu le 2 novembre 1745, installé le 27 février 1746, comme adjoint. Il devient 1er pasteur le 2 juin 1748. — Parti pour Harlem en octobre 1748.

1748. George Abraham de Chaufepié, chapelain de l'ambassadeur au Congrès d'Aix-la-Chapelle, élu le 2 juin 1748, installé le 28 juillet, comme 2d pasteur. Il devient 1er pasteur en octobre. — Mort le 4 juillet 1773.

1749. Jean Pierre du Moulin, proposant, élu le 16 septembre 1748, installé le 26 janvier 1749. — Il obtient sa démission honorable en mars 1749.

1749. Jean Jaques Du Voisin, proposant, élu le 30 mars 1749, installé le 1 juin, comme 2d pasteur. Nommé chapelain de l'ambassade à Paris, le 5 avril 1759, pour trois ans, il fit venir de Lausanne le proposant Claude Jean Pierre Cart, qui fit ses tours de prédication dès janvier 1760 à mai 1763, où il retourna à Lausanne, Du Voisin ayant été nommé alors chapelain permanent. — Mort à Paris, le 12 mai 1780.

1763. Charles Jean Gallé, proposant, élu le 25 juillet 1763, installé le 30 octobre, comme 2d pasteur. Il devient 1er pasteur en juillet 1773. Professeur en philosophie à l'Athénée. — Emérite en avril 1803. Mort le 5 septembre 1811.

1774. Abraham Carp, proposant, élu le 16 janvier 1774, in-

Digitized by Google

stallé le 28 août, comme 2d pasteur. — Parti pour Dordrecht en septembre 1781.

1782. Jean Gabriël Lafont, proposant, élu le 11 décembre 1781, installé le 7 juillet 1782, comme 2d pasteur. — Il reçoit sa démission des Etats Généraux en 1788, et va dès lors à Lille, à Dieppe, à Paris, et enfin est appelé à Harderwyk, en 1796.

1789. George Jaques Laurillard dit Fallot, appelé de Clèves le 3 février 1789, installé le 28 juin, comme 2d pasteur. — Mort le 8 janvier 1803.

A la mort de ce pasteur, le poste de second pasteur fut supprimé.

1804. Jean Godart van Gendt, appelé de Harderwyk le 21 mai 1804, installé le 15 juillet. — Parti pour Maestricht en juillet 1810; il fait son sermon d'adieu le 1 juillet.

Après le départ du pasteur van Gendt, le consistoire, désespérant de lui trouver bientôt un successeur, décida, le 8 juillet 1810, sur l'avis du pasteur émérite et professeur Gallé, que l'on continuerait à avoir une espèce (sic) de culte public, consistant en lectures d'un chapitre de l'Ancien et un chapitre du Nouveau Testament, chants (entr'autres la première partie du psaume CXIX) et prières liturgiques, culte célébré par le lecteur. — Dans les années suivantes, on fit plusieurs vocations sans résultat. Puis, le temple fut enlevé à l'Eglise par décision de l'autorité impériale, avec recommandation d'éviter toute résistance, qui serait inutile. Ce n'est qu'en août 1817 que l'Eglise obtint l'autorisation de nommer un pasteur.

1818. Jean George Schlencker, proposant, élu le 5 novembre 1817, installé le 8 février 1818. — Parti pour Amsterdam en novembre 1818, après avoir fait son sermon d'adieu le 9 novembre.

1819. Bernard Jaques Berckhoff, appelé de Flessingue le 14 juin 1819, installé le 7 novembre. — Prend sa démission le 7 mai 1822. Mort à Winsen le 17 mars 1837.

1824. Jean Daniel Cocheret de la Morinière, appelé de l'Eglise hollandaise de Nunen (Nord Brabant) le 6 octobre 1823, installé le 11 janvier 1824. — Parti pour Liège le 15 octobre 1827. Mort à Amsterdam, le 21 avril 1860.

1828. Jean Daniel Revel, proposant, élu le 2 octobre 1827, installé le 3 février 1828. — Parti pour la Haye en juin 1837.

1837. Abraham Adrien Théophile Mounier, proposant, élu le 13 mars 1837, installé le 11 juin. — Parti pour les Indes, le 21 septembre 1851. Mort à Leyde, le 29 février 1884.

1852. Jaques Louis Roulet, démissionnaire Vaudois, proposant à Leyde, appelé le 21 décembre 1851, installé le 18 avril 1852.

Digitized by Google

Breda. 1590.

1590. Chrétien Du Blocq, maître de l'école Wallonne à Ypres en 1580, puis à Bruges en 1583, prêchant à l'Ecluse en 1584, puis au fort de Lillo dès août 1587, était arrivé à Breda après la prise de la ville en mars 1590, et six mois après (5 septembre), sur la demande du Gouverneur et des fidèles, le Synode assemblé à Delft l'avait chargé d'organiser une église à Breda et d'y exercer le ministère „par provision jusques au prochain synode". Pour diverses considérations personnelles, il ne fut confirmé dans sa charge qu'en septembre ou octobre 1592. — En mars 1607, l'Eglise demande que „vu sa vieillesse et sa débilité", il soit remplacé par un autre pasteur, et, le 11 août suivant, le Synode nomme Lazare Bayard, pour s'y rendre provisoirement, après son retour de l'Olive, jusqu'au prochain Synode, et fait des démarches à la Haye pour procurer à celui-ci un traitement convenable, afin de laisser à Du Blocq le sien jusqu'à sa mort. Du Blocq vivait encore en avril 1617.

1607. Lazare Bayard, fils de Nicolas, pasteur à Ziericzée, était ministre de l'Olive depuis mars 1605; à son retour, il se rendit à Breda, en octobre ou novembre 1607, et y exerça le ministère avec tant de succès que, en avril 1608, l'Eglise le demanda instamment pour son pasteur. Mais le Synode refusa de le confirmer avant qu'il fût assuré d'un traitement suffisant pour lui et sa famille. Ce ne fut qu'à la fin de 1609 qu'un modique traitement fut alloué au pasteur, et, le 24 avril 1610, le synode chargea les pasteurs Polyander et de la Quewellerie, et un ancien de Dordrecht, de se rendre à Breda pour l'installer, après les trois proclamations. — Pendant le siège de la ville par les Espagnols, d'août 1624 au 5 juin 1625, L. Bayard resta fidèlement à son poste; mais lorsque la ville se rendit, il fut obligé d'en sortir, et alors commença pour lui et sa famille une vie errante et angoissée, pendant laquelle le Synode dut subvenir à ses besoins. Après la reprise de la ville par le prince d'Orange, octobre 1637, le pasteur y rentra et reprit sa charge au milieu de ce qui restait de son ancien troupeau. Mais il ne put pas d'abord rentrer dans la jouissance de son ancien temple, dont les catholiques s'étaient emparés; il dut se contenter d'une petite chapelle, située dans un lieu incommode, et qui devint bientôt insuffisante pour contenir le nombre des auditeurs. Il fallut bien des années de démarches répétées pour obtenir la restitution de leur ancien lieu de culte; à la fin de 1642, ils en étaient encore à attendre la réalisation d'une promesse du prince. — L. Bayard mourut le 18 juin 1643.

Digitized by Google

1644. Antoine Hulsius, proposant, élu le 13 octobre 1643, installé le 15 mai 1644. Nommé recteur du Collége théologique des Etats à Leyde, octobre 1668.

1669. Etienne Croizé, proposant, élu le 28 novembre 1668; il desservit l'église dès le dimanche avant Noël; installé le 19 mai 1669. — Mort en janvier ou commencement de février 1717.

1686. A la suite du Refuge, le prince d'Orange, par acte du 17 janvier 1686, envoya à Breda en qualité de 2me pasteur ou pasteur-adjoint, Jourdain Olivier, ci-devant pasteur à Pau en Bearn, qui fut élu par le consistoire, avec l'aveu du magistrat, le 10 février, et installé le 26 mai. Appelé à la Haye, il fut déchargé de ses fonctions le 14 novembre 1689, partit en janvier 1690 et ne fut pas remplacé.

1710. Le 20 février 1710, après 42 ans de ministère, Etienne Croizé, âgé de 70 ans, obtient un pasteur-adjoint pour le soulager. Daniel Clarion, ministre consacré à Genève, est élu le 3 mai 1710, installé le 6 juillet. — Emérite le 22 août 1756. Mort le 6 août 1772, à l'âge de 94 ans.

1725. Après la mort d'Et. Croizé en 1717, le consistoire travailla à avoir un 2me pasteur, adjoint à D. Clarion. Après de longues démarches, il obtint enfin l'objet de sa demande, par acte du 21 septembre 1725.

1726. Jean Louis Claparède, pasteur à Voorbourg, fut élu le 7 octobre 1725, et installé le 13 janvier 1726, comme pasteur-adjoint. — Le 26 mars 1727, il communique une lettre qui l'appelle à Maestricht, où il se rend en juin.

1727. Claude Jean Trinquand, proposant, élu le 14 août 1727, installé le 19 octobre, comme pasteur-adjoint. — Le 27 avril 1732, il communique une lettre du Conseil d'Etat qui le nomme à Ypres, et il obtient sa démission.

1732. François Louis Faigaux, pasteur à Orvin et Vaufelin (Suisse), est élu le 25 juin 1732, appelé le 16 juillet, installé le 5 octobre. — Appelé à Namur, par le Conseil d'Etat, en janvier 1735, il s'y rend en mars.

1735. Le 8 février 1735, le prince d'Orange, Guillaume Charles Henri, nomme pour remplacer le précédent, le proposant Frédéric Guillaume De la Brouë, qui est élu par le consistoire le 28 mars suivant, et installé le 19 juin. — En septembre 1752, il est appelé par LL. HH. PP. à desservir leur chapelle à Paris. Il présente le proposant Calandre pour remplir sa charge durant son absence. Il fait son sermon d'adieu le 3 décembre, et le 10 décembre Calandre commence son service. En décembre 1755, Calandre est appelé à Dordrecht. — Après six mois de recherches, De la Brouë réussit à trouver un remplaçant dans la personne de Gabriël Jean Henri Mingard, ministre venu de Suisse,

Digitized by Google

qui prêche dès le 1er dimanche d'août jusqu'à la fin d'avril 1763.

1757. Daniel Clarion ayant été déclaré émérite par acte du 22 août 1756, De la Brouë devint 1er pasteur, et à sa place Pierre Le Sueur, pasteur à Harderwyk, fut nommé pasteur-adjoint, le 13 décembre, appelé par le consistoire le 19 du même mois, et installé le 10 juillet 1757. — Il devint 1er pasteur le 15 décembre 1767. — Emérite le 11 juin 1799. Mort le 18 avril 1806.

1763. Le 24 avril 1763, G. J. H. Mingard, appelé pasteur-suffragant à Rance (Suisse), fait son sermon d'adieu. Comme le suffragant qui doit le remplacer de Suisse ne peut arriver avant la fin de juin ou le commencement de juillet, on accepte provisoirement les services de Jonathan Pasquier, proposant à la Haye, qui prêche durant le mois de mai, de Fl. C. J. du Houx de Cramant, durant le mois de juin; puis de Samuel Jean Renaud, proposant à Amsterdam, qui prêche en juillet. Enfin arrive de Suisse le suffragant Philippe Louis Agassiz, ministre impositionnaire, qui commence ses prédications le 7 août 1763. Mais, le 26 décembre 1764, ce dernier annonce au consistoire qu'il est appelé à Leyde comme proposant-catéchiste; on cherche un autre suffragant pour le remplacer à son départ, et, le 19 février 1765, le consistoire agrée Jean Jaques Pfaltz, proposant de Mannheim, au sujet duquel on reçoit l'approbation de De la Brouë, et qui commence ses fonctions le 5 mai suivant.

Par lettre du 5 juillet 1767, F. G. De la Brouë, qui, depuis décembre 1752, était tous les trois ans confirmé dans sa charge à Paris, annonça au consistoire que les Etats Généraux l'avaient nommé chapelain perpétuel de l'ambassade, et qu'il demandait sa démission de pasteur. On la lui accorda le 12 juillet, et Pfaltz fut prié de continuer ses fonctions jusqu'à la nomination d'un pasteur-adjoint; mais, le 17 novembre, Pfaltz demanda son congé, pour se rendre à Middelbourg, en qualité de proposant. — F. G. De la Brouë demanda et obtint son éméritat, pour raison de santé, à la fin de 1774. Il est mort à Paris, le 22 avril 1782.

1768. Enfin, par acte du 15 décembre 1767, le prince d'Orange nomma Samuel Eschauzier, 2d pasteur de Flessingue, au poste de pasteur-adjoint à Breda, et, le 27 avril 1768, le consistoire, auquel se joignit le pasteur émérite D. Clarion, âgé de 90 ans passés, lui adressa vocation. Il fut installé le 10 juillet, mais n'y resta pas longtemps. Appelé à Dordrecht le 13 octobre suivant, il l'annonce au consistoire le 20, et fait son sermon d'adieu le 4 décembre.

1769. Le 23 octobre 1768, le consistoire reçoit l'avis que le prince d'Orange a nommé, pour remplacer S. Eschauzier à Breda, Jean Jaques Pfaltz, proposant à Middelbourg, que le consis-

Digitized by Google

toire appela le 27 du même mois, et qui fut installé le 9 avril 1769, comme pasteur-adjoint. — Parti pour Maestricht en mai 1780, il fit son sermon d'adieu le 21 mai.

1780. Henri Remy, proposant à Amsterdam, appelé le 12 mai 1780, est installé le 6 août comme pasteur-adjoint. — Le 11 février 1782, il annonce au consistoire sa vocation à la Haye et fait son sermon d'adieu le 14 avril.

1782. Michel Pierre Langlois, proposant à Rotterdam, est appelé le 30 avril 1782, et installé le 21 juillet, comme pasteur adjoint. — Le 1 avril 1787, il écrit d'Amsterdam au consistoire: „qu'étant attaqué d'une forte mélancolie qu'il ne peut surmonter, „il a résolu de renoncer aux fonctions de son ministère, et en „conséquence il prie que le Consistoire lui accorde sa décharge „comme pasteur de cette église." Le consistoire décide de laisser provisoirement cette lettre sans réponse. Mais, le 9 avril, Langlois en écrit une seconde, par laquelle il dépose positivement sa charge, et le consistoire déclare la place vacante.

1788. Jean Henri Châtelain, proposant à Leyde, est appelé le 15 avril 1788, et installé le 29 juin, comme pasteur-adjoint. Appelé à Utrecht en février 1796, il fait son sermon d'adieu le 22 mai, sur II Cor. 1, v. 12.

1797. Le 28 février 1797, le consistoire est autorisé à élire un pasteur-adjoint.

1797. Le 30 mars, est élu George Samuel de Chaufepié, proposant à Rotterdam, installé le 2 juillet. Il devient 1er pasteur en juin 1799. — En mars 1802, il est appelé à Delft et fait son sermon d'adieu le 27 juin.

1799. Abraham Louis van Maanen, proposant à la Haye, est élu pasteur-adjoint le 17 juillet 1799, installé le 10 novembre. Il devient 1er pasteur le 10 mai 1802. — Mort le 21 juin 1807.

1802. Jean Henri Ten Oever, proposant à Rotterdam, est élu par le sort le 16 mai 1802, et installé le 11 juillet. Il devient 1er pasteur le 28 juin 1807. — Mort subitement, le 16 septembre 1812.

1808. Une disposition du Ministre des cultes, en date du 19 octobre 1808, supprime la place de second pasteur.

1812. Après la mort du pasteur Ten Oever (16 septembre 1812), l'église resta vacante et sans culte. Le 15 décembre, le consistoire décide de faire un appel au troupeau pour fournir un modeste traitement à un proposant qu'on appellerait provisoirement. Il est mis en état d'offrir 364 florins pour six mois, et il appelle le proposant G. H. M. Delprat, le 28 décembre; celui-ci refuse, vu qu'il s'est engagé à servir l'église de Rotterdam. Le 5 janvier 1813, on adresse le même appel au proposant D. Th. Huët, qui répond, le 13 janvier, qu'il espère donner bientôt sa décision,

Digitized by Google

et qui, en effet, écrit le 21 qu'il accepte, mais que, vu la rigueur de la saison, il ne peut encore fixer le jour de son départ; il arrive au commencement de mars et prêche pour la première fois le 7. Pendant cette vacance, l'ancien pasteur de Deventer, François Noël de Villepoix, qui s'était retiré à Breda, y exerce le ministère; mais il meurt le 2 mai 1813.

1814. Le 19 septembre 1813, le Consistoire élit comme pasteur le proposant Daniel Théodore Huët. Le 10 décembre, la ville de Breda est délivrée de l'oppression française et rentre sous le gouvernement du prince d'Orange. — Le 22 janvier 1814, le consistoire fait de nouvelles démarches pour faire approuver l'élection de D. T. Huët. Elle est approuvée par arrêté du 29 mars et D. T. Huët est installé le 15 mai. — Appelé à Middelbourg en janvier 1820, il fait son sermon d'adieu le 26 mars.

1820. Par Décret royal du 31 mars 1820, est nommé pasteur Louis Gabriël James, consacré à Genève en 1818, appelé par le Consistoire le 18 avril, installé le 6 août. — Mort le 30 mai 1867.

1868. Marie Adrien Perk, appelé de Dordrecht le 15 avril 1868, est installé le 13 septembre. — Parti pour Amsterdam en juin 1872, il fait son sermon d'adieu le 26 mai.

1872. Abraham Balthasar van der Vies, appelé de l'Eglise hollandaise de Kedichem (Sud-Hollande) le 2 juin 1872, est installé le 25 août.

Delft. 1586.

1586. Pierre Moreau, de Tournay, avait servi deux ans l'église de Gand, quand l'armée du duc de Parme l'obligea de s'éloigner; il se retira en Hollande. En septembre 1585, le Synode le chargea d'édifier les fidèles de Delft, Rotterdam et la Haye. En septembre 1586, il fut spécialement affecté à l'Eglise de Delft, où il fut installé le 6 octobre, — bien qu'il prêchât encore quelquefois à Rotterdam jusqu'en 1588, et à la Haye tous les jeudis jusqu'à août 1591. Il organise l'Eglise de Stade, d'août 1588 à avril 1589. — Mort le 28 décembre 1600, à l'âge de 45 ans.

1602. Jacques de la Croix, proposant, obtenu du Synode en avril 1602, installé en juin. — En septembre 1618, quelques membres de l'Eglise se plaignent au Synode qu'ils ne peuvent pas l'entendre, vu la faiblesse de sa voix; on les renvoie avec censure. En octobre suivant, le magistrat de la ville le demande pour être recteur de l'Ecole latine. La classe tenue à Leyde, le

Digitized by Google

30—31 octobre, décide que les églises seront consultées par lettres. Les Eglises consentent, bien qu'à regret, et la classe, tenue le 8 décembre, l'accorde au magistrat.

1619. Esaïe du Pré, pasteur à Wesel, est appelé à Delft. La classe tenue à Leyde, le 5—6 février 1619, approuve sa vocation, et charge J. Sanisson, de la Haye, de faire les proclamations, et D. Castel, de Leyde, de sa confirmation. Le tout est approuvé par le Synode, 14 août 1619. — Il est appelé à Leyde le 1 mars 1621, et s'y rend en septembre.

1621. Samuel de L'Escherpière, Sr de la Rivière, pasteur à Rouen, est élu en septembre 1621; le Synode ne peut pas ratifier son élection, avant qu'il présente le témoignage de sa démission de son Eglise, mais lui accorde d'exercer immédiatement son ministère à Delft „par provision". La réponse de Rouen tarde de Synode en Synode. Enfin, arrive une lettre, datée de Rouen 20 août 1623, et signée de huit membres du consistoire, par laquelle l'Eglise accorde, avec douleur, la démission du pasteur, et le Synode, assemblé le 17 avril 1624, le reçoit avec joie dans son sein et charge le pasteur et professeur Polyander de le confirmer dans l'Eglise de Delft. — En avril 1645, pour le soulager, on nomme un 2d pasteur. Il est encore sept fois élu modérateur du Synode; la dernière fois à Rotterdam, en septembre 1657, âgé de 83 ans. — Mort en avril 1661.

1645. Vincent Joachim Soler, jadis pasteur de l'Eglise française de Ville Maurice, au Brésil, est élu 2d pasteur au commencement d'avril 1645, et installé le 29 mai. — Émérite dans l'été de 1661. Cependant il préside encore le Synode de Delft, en septembre 1662.

1661. David de la Roche, proposant, élu le 7 août 1661, installé le 2 octobre, demande sa démission à la fin de décembre, vu une grave maladie qu'il a faite et qui lui ôte tout espoir de pouvoir continuer l'exercice du ministère. Le Synode de mai 1662 lui accorde sa décharge et invite l'église de Delft à faire des démarches auprès des États de Hollande, pour lui procurer un honorable entretien. — Il étudie la médecine et va s'établir ailleurs, avec bon témoignage du Synode, du 18 septembre 1665.

1662. Henri Des Marets, appelé de Bois-le-Duc le 9 juin 1662, est installé le 20 août. — Fait émérite par degrés; d'abord en partie, en 1687, puis entièrement en 1695. Mort le 26 février 1725.

1665. Elie Saurin, jadis pasteur à Embrun, en Dauphiné, réfugié en 1664, est appelé à Delft le 21 juin 1665, comme 2d pasteur, et installé en octobre. — Parti pour Utrecht, en avril 1671.

1671. Augustin Baccuet, de Genève, ci-devant pasteur au Breuil-Barret, en Poitou, élu le 11 août 1671, installé le 20 septembre. — Mort au commencement de septembre 1701.

Digitized by Google

1686. Elie Benoist, réfugié d'Alençon, élu le 30 novembre 1685, installé en mars 1686. Historien de l'édit de Nantes. — Le 22 janvier 1713, il demande d'être déchargé de ses fonctions, vu son grand âge. Il est déclaré émérite, à la date du 17 juillet 1715. Mort le 15 novembre 1728.

1702. Jaques Colas de la Treille, de Preuilly, reçu proposant en septembre 1689, chapelain du régiment de Varennes d'août 1690 à septembre 1696, puis pasteur de l'église wallonne de Londres, d'où appelé à Delft le 28 décembre 1701, installé le 9 avril 1702. — Parti pour Rotterdam en avril 1710.

1710. Paul Ducla, appelé d'Arnhem le 6 avril 1710, installé le 29 juin. — Emérite le 29 août 1733. Mort le 1 avril 1738.

1715. Jacques Maillart, proposant, élu le 14 août 1715, installé le 29 septembre. — Emérite le 25 septembre 1762. Mort le 28 avril 1767.

1734. Jaques George de Chaufepié, appelé de Flessingue le 13 novembre 1733, installé le 17 janvier 1734. — Parti pour Amsterdam; sermon d'adieu le 17 novembre 1743.

1744. Jean Louis Maizonnet, appelé de Namur le 30 janvier 1744, installé le 29 mars. — Emérite le 16 février 1776. Mort le 31 janvier 1783.

1763. Antoine Clarion, appelé d'Utrecht le 19 novembre 1762, installé le 30 janvier 1763. Prend sa démission le 1 août 1792. Appelé à Harlem, comme pasteur-adjoint, en 1794.

1776. Pierre L'Ange, appelé de Dordrecht le 2 avril 1776, installé le 28 juillet. — Mort le 19 septembre 1793.

1792. Jacob Scheidius, appelé de Nimègue le 10 septembre 1792, installé le 25 novembre. — Mort le 21 juin 1801.

1794. Jacob Gabriel Pierre Certon, appelé de Nimègue le 19 septembre 1794, installé le 23 novembre. — Appelé à la Haye; fait son sermon d'adieu le 8 octobre 1797.

1797. Jaques Henri Payen, appelé de Vaals le 5 août 1797, installé le 29 octobre. — Appelé à Nimègue; fait son sermon d'adieu le 14 juillet 1799.

1799. Pierre Mounier, appelé d'Utrecht le 3 août 1799, installé le 3 novembre. — Appelé à Rotterdam; sermon d'adieu le 6 novembre 1803.

1802. George Samuel de Chaufepié, appelé de Breda le 20 mars 1802, installé le 4 juillet. — Appelé à la Haye; sermon d'adieu le 1 juin 1814.

1804. Matthieu Pierre Molière, appelé de Zutphen le 19 octobre 1803, installé le 22 janvier 1804. — Appelé à Maestricht; sermon d'adieu le 10 septembre 1820.

La place de second pasteur n'a plus été pourvue.

1820. Abraham Gerlach, appelé de Groningue le 18 août

Digitized by Google

1820, installé le 12 novembre. — Mort le 23 juillet 1832.

1833. Pierre Jaques Marcus, ci-devant à Anvers, appelé de l'Eglise hollandaise de Hazerswoude le 3 novembre 1832, installé le 17 février 1833. — Appelé à Rotterdam, fait son sermon d'adieu le 24 octobre 1847.

1848. Everard Ambroise Zubli, appelé de Nimègue le 25 juillet 1848, installé le 12 novembre. — Appelé à la Haye, fait son sermon d'adieu le 18 octobre 1857.

1859. Louis Paul Trautmann, jadis à Veere (Eglise hollandaise), élu le 23 janvier 1859, installé le 1 mai. — Emérite, pour raison de santé, le 4 janvier 1863. Mort à Clèves, le 22 janvier 1882.

1863. Emile Rochedieu, ci-devant à Sedan, élu le 3 mars 1863, installé le 12 juillet. — Appelé à Bruxelles, fait son sermon d'adieu le 23 juin 1867.

1868. Etienne Bost, appelé de Wanquetin (Pas-de-Calais) le 10 décembre 1867, installé le 16 septembre 1868. — Prend sa démission, pour raison de santé; sermon d'adieu le 6 janvier 1872, déclaré émérite le 28 avril. Mort, pasteur à Chartres, le 8 décembre 1882.

1872. Henri Auguste Gagnebin, proposant-catéchiste à Leyde, élu le 23 juillet 1872, installé le 13 octobre. — Appelé à Moutier-Grandval (Suisse); sermon d'adieu le 31 octobre 1875.

1876. Willem Simon Christiaan Deyll, appelé de Groningue le 10 février 1876, installé le 23 avril. — Mort le 21 septembre 1882.

1884. Paul Jules Rochedieu, neveu d'Emile, appelé de Béziers (Hérault) le 10 mai 1884 (ayant été élu le 19 novembre 1883), installé le 15 juin.

Dordrecht 1586.

Divers pasteurs temporairement à Dordrecht, tels que J. Taffin, de la Grève et d'autres, y prêchèrent en français aux Wallons qui s'y étaient retirés, dans les années 1575 à 1578, mais sans qu'il y ait eu d'Eglise wallonne organisée. Ce n'est que dès l'année 1586 que nous trouvons l'Eglise wallonne mentionnée dans les comptes de la ville, et que nous pouvons suivre la série régulière de ses pasteurs.

1586. Jacques de la Drève, précédemment à Bruges, d'où, à l'arrivée des troupes du duc de Parme, il avait dû s'enfuir, avec tout son consistoire et une partie de son troupeau, et s'était réfugié à Leyde, où il avait exercé son ministère pendant sept

Digitized by Google

mois, de septembre 1584 à avril 1585, puis avait été envoyé à l'Eglise d'Ostende, d'où, le 11 janvier 1586, il fut appelé à Dordrecht, où il fut continué par le Synode, le 19 mars, puis définitivement accordé comme pasteur régulier, le 24 septembre de la même année. Il mourut avant mars 1588; car, le 24 mars, le Synode „pour recognoissance des services qu'il a fait à nos „Eglises,.... a ordonné à la vefve de feu M. Jaques de la Drève „la somme de cent florins, et la cedule dont son mari estoit „obligé à la bourse des Escoliers luy sera rendue."

1588. Gaspard Usile, ministre en Flandre, est offert, par le Synode de mars 1588, à l'Eglise de Dordrecht; celle-ci l'appelle, et le Synode du 4 août suivant le confirme dans sa charge. — Il assiste encore au Synode d'Amsterdam, 4—5 avril 1591; puis il n'est plus fait mention de lui. Sans doute il est mort peu après son retour du Synode.

1591. Jehan Polyander, proposant, fils de Jn Polyander, pasteur à Emden, „a été élu et ordonné, par le Synode du „14—15 août 1591, pour être ministre affecté de l'Eglise de Dort, „et sera établi avec imposition des mains par les ministres des „trois Eglises, de Rotterdam, Delft et Leyde, qui iront à leur „tour faire les proclamations requises, commençant le 25 de ce „mois." Ainsi, il fut installé le 8 ou le 15 septembre. — En octobre 1611, il est demandé au Synode et accordé par lui comme professeur en théologie à l'Université de Leyde.

1612. Daniel de la Vigne, proposant, 3e fils de Jean Hochedé dit de la Vigne, pasteur à Amsterdam, élu le 5 décembre 1611, installé le 11 mars 1612. — Mort le 9 juillet 1628.

En septembre 1615, l'Eglise s'étant accrue de nombreux réfugiés d'Aix, Wesel et autres lieux, obtient du Synode un 2d pasteur, à condition qu'elle lui fasse un traitement convenable.

1615. Jean Sanisson, venu d'Aix, est appelé en septembre 1615, comme 2d pasteur; mais, déjà l'année suivante, il est chargé de faire des prédications à Amsterdam. Voyez la Haye, 1618.

1629. André Colvius, précédemment pasteur de l'Eglise flamande de Rysoord (Sud-Hollande), puis chapelain de l'ambassadeur à Venise, est appelé le 22 août 1628; mais quelques familles s'opposent à cette vocation comme irrégulière. Le Synode envoie trois députés pour s'enquérir des faits. En avril 1629, les députés du consistoire et un député du magistrat demandent au Synode d'Utrecht la confirmation de l'élection. Le Synode, pour rétablir la paix, annule tout ce qui a été fait et charge deux de ses membres de se rendre à Dordrecht pour offrir A. Colvius à l'Eglise de sa part. Le 6 mai 1629, J. Polyander, pasteur et professeur à Leyde, et Th. Maurois, pasteur à Amsterdam, sont à Dordrecht. Polyander prêche le matin, et dit à l'Eglise après son sermon:

Digitized by Google

„Nostre Synode tenu en la ville d'Utrecht, après prières envers „Dieu, et meure délibération, nous a donné charge de vous offrir „nostre très cher frère, M. André Colvius, en qualité de Pasteur, „digne de ceste vocation, tant au regard de la pureté de sa doc„trine, qu'au regard de l'intégrité de sa vie, et autres dons requis „en un fidèle pasteur et administrateur de la parole de Dieu, etc." — Le 20 mai suivant, il fut confirmé par Polyander, qui prêcha sur Hébr. XIII, v. 17. L'après-midi, le pasteur Maurois fit le service, et le jeudi suivant, Colvius fit son sermon d'entrée. — Curateur de l'Ecole latine dès 1648, et conservateur de la Bibliothèque, il fut déclaré émérite en été 1666, après 47 ans de ministère, et mourut le 1 juillet 1671, à l'âge de 77 ans.

1655. Nicolas Colvius, proposant, fils d'André, élu 2d pasteur le 2 avril 1655, installé le 13 juin. — Appelé à Amsterdam en mai 1656, s'y rend en août.

1656. Jean de Lannoy, proposant, élu 2d pasteur le 4 septembre 1656, installé le 5 novembre. — Mort le 25 décembre 1672.

1668. Jean Prevost, proposant, élu 2d pasteur le 13 août 1668, installé le 30 septembre. — Appelé à Harlem en février 1671, s'y rend en mai.

1673. Claude Benjamin Charpentier, appelé de Campen le 13 août 1673, installé le 22 octobre. — Emérite en juin 1689. Mort en 1696.

1675. Samuel Potheuck, ayant quitté Dalhem, à cause de la guerre, en septembre 1673, il est élu 2d pasteur à Dordrecht en 1675, et installé le 9 juin. — Emérite dans l'été de 1699. Mort au commencement de 1720.

1689. Isaac Perou, ci-devant pasteur à Villiers-le-Tourneur, en Champagne, élu le 27 août 1689, installé le 25 septembre. — Mort en mai 1714.

1698. Nicolas Colvius, proposant, fils de Nicolas, élu le 12 octobre 1698, installé le 30 novembre. — Appelé à Amsterdam en août 1705, il s'y rend en octobre.

Les deux suivants, réfugiés de France, remplissent à tour la charge de 2d pasteur, jusqu'en 1709.

1705. Olivier Loquet, ci-devant pasteur à Marennes, nommé en septembre 1705, déchargé en 1709, vu ses infirmités. — Mort le 11 février 1717.

1705. Charles Compérat, ci-devant pasteur à Châtillon-sur-Loing, nommé en septembre 1705. — Mort le 25 avril 1709.

1709. Barthélemy Forcade, proposant, élu le 15 septembre 1709, installé le 10 novembre. — Mort en janvier 1720.

1714. Abraham Bilbaut, proposant, élu 2d pasteur le 28 août 1714, installé le 14 octobre. — Appelé à Middelbourg en juillet 1719, s'y rend en septembre.

Digitized by Google

1719. Isaac Compérat, fils de Charles, appelé de la Brille, le 18 août 1719, installé le 1 octobre. — Mort le 26 septembre 1731.

1720. Isaac Samuel Châtelain, proposant, frère de Henri, élu le 13 mars 1720, installé le 26 mai. — Appelé à Leyde en juin 1721, s'y rend en août.

1721. Samuel Louis Changuyon, appelé de Grave le 14 juillet 1721, installé le 21 septembre. — Appelé à Utrecht en août 1722, s'y rend en octobre.

1722. Pierre Bobineau, proposant, élu le 12 octobre 1722, installé le 22 novembre. — Appelé à Leyde en mars 1725, s'y rend en avril.

1725. Henri Gabriel Certon, proposant, élu le 7 avril 1725, installé le 3 juin. — Emérite en mai 1753. Mort le 28 mai 1754.

1732. Samuel Daniel de Chaufepié, appelé d'Ypres le 8 janvier 1732, installé le 25 mai. — Emérite à la fin de 1762. Mort le 22 octobre 1766.

1753. Antoine Clarion, proposant, fils de Daniel, élu le 18 avril 1753, installé le 17 juin. — Appelé à Utrecht en juillet 1755, s'y rend en septembre.

1756. Jean Jacques Callandre, proposant, élu le 17 novembre 1755, installé le 29 février 1756. — Mort le 17 novembre 1759.

1760. Pierre L'Ange, appelé de Harderwyk le 31 janvier 1760, installé le 13 juillet. — Appelé à Delft en avril 1776, s'y rend en juillet.

1762. Samuel de Chaufepié, proposant, élu le 1 octobre 1762, installé le 21 novembre. — Appelé à Leyde en novembre 1763, s'y rend en février 1764.

1764. Jean Charles Collin, appelé de Harderwyk le 29 mars 1764, installé le 17 juin. — Appelé à Utrecht en mai 1768, s'y rend en juillet.

1768. Samuel Eschauzier, appelé de Breda le 13 octobre 1768, installé le 18 décembre. — Appelé à la Haye en juillet 1769, s'y rend en septembre.

1769. Louis Lancelot Maizonnet, fils de Jean Louis, appelé de Flessingue le 12 août 1769, installé le 15 octobre, prêchant sur II Cor. X, v. 18. — Mort le 27 octobre 1773.

1774. Dideric Muntendam, appelé de Gorcum le 6 mai 1774, installé le 17 juillet. — Appelé à Middelbourg en décembre 1775, s'y rend en mars 1776.

1776. Paul Henri Marron, proposant, élu le 13 mai 1776, installé le 21 juillet. — Nommé chapelain de l'ambassadeur de Hollande à Paris en août 1782, d'abord pour trois ans, puis permanent, en juillet 1785. Mort du choléra le 30 juillet 1832.

Digitized by Google

1777. Henri Daniel Guyot, proposant, élu le 26 septembre 1776, installé le 9 février 1777. — Appelé à Groningue en janvier 1781, s'y rend en mai.

1781. Abraham Carp, appelé de Bois-le-Duc le 1 juin 1781, installé le 30 septembre. — Emérite, il fait son sermon d'adieu le 8 avril 1810. Mort le 12 avril 1838, à l'âge de 91 ans.

1785. Guillaume van der Bank, appelé de Harderwyk le 26 août 1785, installé le 6 novembre. — Mort le 7 janvier 1808.

La place de 2d pasteur ne fut plus pourvue.

1810. Charles Guillaume Merkus, appelé de Campen le 25 octobre 1809, installé le 15 avril 1810. — Appelé à Amsterdam, fait son sermon d'adieu le 2 novembre 1823.

1824. Pierre Josué Louis Huët, proposant, élu le 14 novembre 1823, installé le 11 juillet 1824. — Appelé à Amsterdam en novembre 1825, fait son sermon d'adieu le 16 avril 1826.

1826. Edouard Henri Petitpierre, ministre de Neuchâtel, candidat à Amsterdam, élu le 3 mai 1826, installé le 8 octobre. — Mort le 4 février 1827.

1828. Daniel Serrurier, proposant, élu le 22 mai 1828, installé le 13 juillet. — Mort le 13 août 1854.

1855. Marie Adrien Perk, proposant, élu le 7 septembre 1855, installé le 9 décembre. — Appelé à Breda en avril 1868, fait son sermon d'adieu le 6 septembre.

1869. Gaston Amy Charles Auguste Bonet-Maury, proposant à Leyde, élu le 16 novembre 1868, installé le 4 avril 1869. — Appelé à Beauvais, fait son sermon d'adieu le 25 août 1872.

1873. Jan Hendrik Hooyer, appelé de l'Eglise hollandaise de Schellinkhout le 2 février 1873, installé le 20 juillet. — Appelé à Arnhem en mars 1877, il reçoit sa décharge le 18 mai.

1878. Eugène Ernest Picard, appelé de Badevel (Montbéliard) le 11 février 1878, installé le 16 juin.

Groningue 1619

ne fait partie du corps des Eglises wallonnes que depuis 1780.

1619. David de la Haye, fils de Jean, proposant desservant l'Olive, est appelé, en juillet 1619, par les curateurs de l'Académie, à prêcher le dimanche matin et le mercredi, aux Wallons peu nombreux dans la ville, à visiter leurs malades, et à assister au consistoire flamand, et cela provisoirement pour cinq ans, sur un traitement de 500 florins. Le Synode l'accorde en août; et au bout des cinq ans, le poste est continué. — D. de la Haye mourut en 1652.

Digitized by Google

1643. Samuel Des Marets, appelé de Bois-le-Duc, en décembre 1642, pour être professeur en théologie et histoire ecclésiastique, succédant à Gomar, fut aussi prédicateur adjoint à de la Haye dès 1643. — Mort le 18 mars 1673.

1652. Henri Des Marets, son fils aîné, proposant, fit quelque temps les fonctions en 1652, mais il fut appelé la même année à Cassel. — Voyez Bois-le-Duc.

1655. Daniel Des Marets, le 2d fils, proposant, fut 2d pasteur dès le 9 janvier 1655; mais il fut appelé à Middelbourg le 31 octobre 1656, approuvé par la classe de Zélande du 6 décembre, et sans doute confirmé vers la fin du mois.

1658. Louis Wolzogen de Meningstorf, proposant, élu en 1657, fut installé le 14 février 1658. — Appelé à Middelbourg le 7 novembre 1662.

1663. Jacques Bourlion, proposant, installé le 1 février 1663. — Mort en 1685.

Les dix suivants, réfugiés de France, furent établis pasteurs de l'Eglise française de la province de Groningue et Ommelandes (1685—1686 à diverses dates):

1686. Jean Varnier, jadis pasteur à Vitri-le-François en Champagne. — Mort en 1697.

David Noghier ou Noguier, jadis pasteur à Bernis, près de Nîmes (Bas Languedoc). — Mort en 1705.

Daniel Cottin, jadis pasteur à Houdan (Ile-de-France), qui partit en 1688, avec Paul Cardel, pour prêcher sous la croix, en France, et réussit à revenir à Groningue. — Mort en 1705.

François du Vidal, jadis pasteur à Tours. — Mort le 16 août 1721.

Jacques Quartier ou Cartier, jadis pasteur à Vendôme, puis à Blois. Mort en 1700.

Thomas Tollé, jadis pasteur à Dompierre, en Poitou. — Mort en 1701.

René Desmoulins, jadis pasteur à Sezanne, en Brie. — Mort en 1720.

Daniel Maillard, jadis pasteur à Abbeville, en Picardie. — Mort le 19 janvier 1728.

Théodore le Blanc, jadis pasteur à la Rochelle; qui en 1690, devint pasteur à Altona, d'où il passa à l'Eglise de Leicesterfields, à Londres; de là il desservit pendant environ dix ans, de 1699 à 1709, l'Eglise française de Copenhague, d'où en 1709 il retourna à Altona, où il exerça son ministère jusqu'à sa mort, arrivée le 30 juin 1726.

François Jodouin, jadis pasteur à Senlis, dans l'Ile-de-France. — Mort le 5 février 1756.

1729. Pierre de la Roque-Boyer, appelé de Clèves en 1729. — Mort le 9 juillet 1731.

Digitized by Google

1732. Charles Fontaine, proposant, installé en mai 1732. — Emérite le 1 janvier 1780. Mort le 3 octobre 1780.

Entrée de l'Eglise dans le corps des Eglises wallonnes, septembre 1780.

1781. Henri Daniel Guyot, appelé de Dordrecht le 16 janvier 1781, installé le 13 mai. — Il prend sa démission honorable et fait son sermon d'adieu le 26 novembre 1809.

1810. Abraham Gerlach, proposant à Leyde, élu le 30 septembre 1810, installé le 16 décembre. — Appelé à Delft, il fait son sermon d'adieu le 29 octobre 1820.

1821. Louis Daniel Poitevin, proposant, élu le 29 juillet 1821, installé le 11 novembre. — Emérite, il fait son sermon d'adieu le 24 décembre 1848. Mort le 3 mars 1856.

1849. Victor Henri Guye, appelé de Maestricht le 27 mars 1849, installé le 8 juillet. — Appelé à Amsterdam, il fait son sermon d'adieu le 23 juin 1850.

1850. Joost Adriaan van Hamel, appelé de Harlem le 29 mai 1850, installé le 13 octobre. — Appelé à Leyde en mai 1863, il y fut installé le 3 septembre.

1866. Eugène César Segers, ancien proposant wallon, appelé de l'Eglise hollandaise de Leersum le 28 janvier 1866, installé le 4 novembre. — Appelé à l'Eglise hollandaise de Leyde, il fait son sermon d'adieu le 11 mai 1873.

1874. Willem Simon Christiaan Deyll, proposant à Leyde, élu le 19 octobre 1873, installé le 8 février 1874. — Appelé à Delft, il fait son sermon d'adieu le 9 avril 1876.

1877. François Daubanton, candidat au St Ministère, élu le 10 février 1877, installé le 3 juin.

Harlem 1586.

1586. Jean Taffin, jadis pasteur à Anvers, retiré en 1585 à Emden, d'où appelé à Harlem en mars 1586, il y arrive le 5 septembre et y commence son service le 7. — Appelé à Amsterdam le 20 novembre 1589, il s'y rend en mai 1590.

1590. Jean de la Croix, natif de Lille, proposant, élu le 9 septembre 1590, installé le 23 du même mois. — Mort en février (enterré le 9) 1625.

1625. Jean de Seins, proposant, élu le 27 février 1625, installé le 25 juin. — Mort de la peste, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre 1636.

Digitized by Google

1637. Pierre Philippe Bontemps, appelé du Diquage de Gadfield-Chase, en Angleterre, le 21 décembre 1636, installé le 12 avril 1637. — Mort le 27 novembre 1648.

1649. Daniel de Rantre, ministre de l'Olive (sous la croix), appelé le 14 avril 1649, installé le 23 mai. — Mort en septembre (enterré le 22) 1670.

1670. Servaes Gallé, appelé de Ziericzée, comme 2d pasteur, le 31 juillet 1670, installé, comme premier pasteur (D. de Rantre étant mort dans l'intervalle), le 26 octobre. — Enterré le 22 février 1689.

1671. Jean Prevost, appelé de Dordrecht le 8 février 1671, comme 2d pasteur, installé le 10 mai. Il devient 1er pasteur en 1689. — Emérite en 1711. Enterré le 5 juin 1715.

1686. Jean Guillebert, ci-devant pasteur à Caen, réfugié à Amsterdam, appelé le 13 décembre 1685, comme 3e pasteur, installé le 20 janvier. Il devient 2d pasteur en juin 1689. — Mort le 28, enterré le 31 décembre 1691.

Les onze suivants, réfugiés de France, furent nommés par le magistrat pasteurs extraordinaires:

1686. Benjamin de Malnoë, ci-devant pasteur à Nantes, arrivé le 16 janvier 1686. Il quitte Harlem vers la fin de 1691, pour se fixer à Leyde près de son fils, où il est mort en 1699.

1686. Samuel de Brais, ci-devant pasteur à Alençon, arrivé le 16 janvier 1686. Va à Aire, dans l'Artois, en 1696, pour y recueillir une église. — Mort en 1711.

1686. Jean Barbin, ci-devant pasteur à Marchenoir, près de Blois, arrivé le 6 février 1686. Il va demeurer à Leyde en 1698, et y devient pasteur ordinaire en 1701.

1686. Jean Desormeaux, ci-devant pasteur à Herly ou Herlies, en Picardie, arrivé le 6 février 1686. Il se retire, en 1712, à Amsterdam, où il prêche jusqu'en 1717, et où il est enterré le 6 juin 1718.

1686. Paul Cardel, ci-devant pasteur à Gros-Menil, près Rouen, arrivé le 28 février 1686. — Rentré en France, en octobre 1688, pour y prêcher sous la croix, il est arrêté à Paris le 2 mars 1689, et envoyé, le 18 avril, aux Iles Ste Marguerite, où il meurt en prison le 23 mai 1694.

1686. Timothée Royère, ci-devant pasteur à Rennes, arrivé le 28 février 1686. Il fut bientôt appelé comme chapelain dans la maison de la princesse Emilie de Tarente, à Francfort sur le Mein, et de là, en 1692, à l'Eglise d'Altona, près Hambourg, où il mourut vers la fin de 1710.

1686. Louis Robethon, ci-devant pasteur à Bondaroi, près d'Orléans, non marié, arriva le 28 février 1686. — Mort le 7 mai 1702.

Digitized by Google

1687. Isaac Guitton, ci-devant pasteur à Vieillevigne, en Bretagne, arriva en 1687. En mai 1688, il fit un échange avec Jean Bompard, qui était à Campen, et il se rendit dans cette dernière ville, où il mourut l'année suivante.

1687. Isaac Molié, ci-devant pasteur à Pujol de Rozan, en Guyenne, arriva en 1687. Il était encore à Harlem en 1693. Sa pension a été payée jusqu'en 1719.

1688. Jean Bompard, ci-devant pasteur à Châtillon-sur-Loire, dans le Berri, fut installé, par résolution des Bourguemaîtres, le 25 mai 1688, comme un des trois derniers pasteurs réfugiés, à la place d'Isaac Guitton, parti pour Campen. — Mort à la fin de 1692 ou commencement de 1693.

1690. Pierre Baudan, ci-devant pasteur à St Sever, en Bas-Languedoc, arriva le 9 septembre 1690. En 1692, il céda sa pension à S. de Brais et J. Barbin, qui étaient chargés d'enfants, à condition sans doute que ces deux pasteurs fissent ses tours de prédication. Plus tard, il quitta Harlem et paraît s'être fixé à Delft.

1692. Simon de Vaux, ci-devant pasteur à Calais, appelé de Grave le 16 août 1692, installé le 28 septembre, comme 2d pasteur, succédant à J. Guillebert. — Enterré le 29 août 1705.

1708. Isaac D'Amalvy, appelé de l'Ecluse, en Flandre, le 15 mars 1708, confirmé dans une classe tenue à Harlem le 26 juillet, comme 2d pasteur. Il devient 1er pasteur en 1711. — Mort le 1 Septembre 1721.

1711. Jean Yver, ci-devant pasteur à Voorbourg, puis pensionnaire à Amsterdam, appelé le 11 mars 1711, installé à fin mai ou en juin. — Mort le 4 février 1732.

1722. Jean Louis Roussier, appelé de Flessingue vers la fin de 1721, installé le 15 mars 1722. — Mort le 12 mai 1748.

1733. Jean Etienne Frescarode, appelé de Campen le 19 mars 1733, installé le 5 juillet. — Emérite le 14 septembre 1760. — Mort le 7 septembre 1770.

1748. Jaques de Loches, appelé de Bois-le-Duc le 14 août 1748, installé le 20 octobre. — Appelé à Rotterdam en avril 1749, s'y rend en juillet.

1749. Jean Louis Magnet, appelé de Ziericzée le 19 juillet 1749, installé le 12 octobre. — Mort le 17 décembre 1770.

1760. Louis Delpuech de la Nible, appelé de Dalhem le 15 novembre 1760, installé le 14 décembre. — Mort le 27 août 1767.

1767. Philippe van Swinden, appelé de Voorbourg le 1 avril 1767, installé le 12 juillet. — Demande et obtient sa démission le 6 février 1769.

1769. Alexandre Philippe de la Rochette, appelé de Namur le 17 mars 1769, installé le 18 juin. — Emérite le 16 août 1803. Mort à la Haye, le 30 novembre 1813.

Digitized by Google

1771. Isaac Brutel de la Rivière, appelé de Schiedam le 26 février 1771, installé le 14 avril. — Appelé à Rotterdam en janvier 1774, s'y rend en avril.

1774. Florestan Charles Jaques du Houx de Cramant, appelé de Vianen le 22 mai 1774, installé le 14 août. — Emérite le 15 juin 1794. Mort le 18 septembre 1804.

1794. Pierre Daniel Huët, appelé de Harderwyk le 11 juillet 1794, installé le 26 octobre. — Appelé à Amsterdam en septembre 1795, il s'y rend en décembre.

1794. Antoine Clarion, ci-devant pasteur à Delft, appelé comme pasteur extraordinaire, à cause de la maladie de M. de la Rochette, entre en charge le 1 août 1794; puis élu pasteur ordinaire le 29 février 1796, installé le 8 mai. — Mort le 22 mai 1803.

1796. Josué Teissèdre L'Ange, appelé de Middelbourg le 29 février 1796, installé le 12 juin. — Appelé à Amsterdam en avril 1811, il fait son sermon d'adieu le 3 novembre.

Après le départ de M. Teissèdre L'Ange en novembre 1811, la place de 2d pasteur ne fut plus pourvue.

1803. Etienne du Puy de Montbrun, appelé d'Emden le 23 août 1803, installé le 13 novembre. — Mort le 18 septembre 1804.

1806. Louis Philippe Serrurier, pasteur de l'Eglise flamande à Hanau, appelé le 18 septembre 1805, installé le 4 mai 1806. — Emérite le 1 janvier 1838. Mort le 20 avril 1844.

1838. Jaques Henri de Dompierre de Chaufepié, appelé de Leeuwarde le 24 octobre 1837, installé le 6 mai 1838. — Appelé à la Haye en juillet 1839, fait son sermon d'adieu le 18 novembre.

1840. Joost Adriaan van Hamel, appelé de Middelbourg le 8 décembre 1839, installé le 10 mai 1840. — Appelé à Groningue en mai 1850, s'y rend en octobre.

1851. Conrad Busken Huët, proposant, élu le 19 décembre 1850, installé le 6 avril 1851. — Prend sa démission le 13 janvier 1862. Mort subitement, à Paris, le 1 mai 1886.

1862. Herman Carel Laatsman, appelé de l'Eglise hollandaise de Roermond le 3 juillet 1862, installé le 9 novembre. — Appelé à Zwolle en mars 1874, il s'y rend en août.

1876. Pierre Daniel Allégret, pasteur à St Hélier (Jersey), appelé le 5 avril 1876, installé le 14 mai. — Emérite, le 31 mai 1886, après 3 années de maladie, pendant lesquelles les prédications sont faites par les pasteurs voisins.

1887. Silas Debry, pasteur-suffragant à Sedan, puis à Roubaix, appelé le 14 décembre 1886, installé le 30 janvier 1887.

Digitized by Google

La Haye. 1588—1618.

1588. Pierre Moreau prêche à Delft, la Haye et Rotterdam dès septembre 1585. Etabli pasteur ordinaire à Delft en septembre 1586, il prêche à la Haye chaque jeudi. Le 27 octobre 1588, il y établit un ancien et un diacre; ensorte que c'est de ce jour qu'on peut dater l'existence de l'Eglise wallonne de la Haye, mais sans qu'elle ait encore un pasteur indépendant. P. Moreau y prêche ainsi jusqu'au mois d'août 1591.

1591. Dès le mois d'août 1591, Jean Uitenbogaert, l'un des quatre pasteurs de l'Eglise flamande de la Haye, prêche régulièrement trois dimanches par mois en français, jusqu'à l'été de 1604, où il obtient sa décharge, mais sans cesser de rendre des services à l'Eglise wallonne.

1604. Jean Lamotius ou de la Motte, appelé de Campen, où il prêchait dans les deux Eglises (flamande et wallonne), le 6 avril 1604, fut installé le 22 septembre, pour servir de même les deux Eglises de la Haye. Il servit l'Eglise wallonne jusqu'en 1610, et demeura simplement dès lors pasteur de l'Eglise hollandaise. — Mort le 9 octobre 1627.

1610. Jean de la Haye, pasteur à Campen dans les deux Eglises, ayant pris sa démission à Pâques 1609, fut appelé à la Haye, aussi dans les deux Eglises, et installé en 1609 ou 1610. — Mort en septembre 1618.

PASTEURS UNIQUEMENT ATTACHÉS A L'ÉGLISE WALLONNE.

1618. Jean Sanisson, pasteur venu d'Aix-la-Chapelle à Dordrecht en 1615, qui prêche dans la salle de l'ambassadeur de France à la Haye, appelé comme pasteur de l'Eglise wallonne, en septembre 1618, est installé le 23 décembre. — Interdit par le consistoire, en novembre 1629, pour fautes graves; déposé par le Synode, en avril 1630. — Voyez Vaals.

1620. Jean d'Espagne, pasteur à Orange, dans ce moment à la Haye, est élu, le 13 février 1620, pour être second pasteur; en attendant les témoignages et la permission de son Eglise, nécessaires pour sa confirmation, le Synode (avril) l'autorise à prêcher lorsque le consistoire l'y invitera. Les pièces requises n'arrivent qu'en novembre. Le Synode du Dauphiné lui rend bon témoignage et l'autorise à servir trois ans l'Eglise de la Haye. Son élection est confirmée par le Synode tenu à Rotterdam en mars 1621. En mars 1623, on demande au Synode du Dauphiné de l'accorder pour toujours ou du moins de prolonger son congé. — En août 1629, sur une plainte en diffamation, le Synode d'Amsterdam le déclara incapable de servir avec édification aucune des

Digitized by Google

églises du pays et lui donna sa démission. Il partit pour Londres, où il mourut le 25 avril 1659.

L'Eglise de Leyde, comme église synodale, pourvoit aux prédications, trois fois par semaine, dès novembre 1629.

1630. André Rivet; professeur en théologie et pasteur extraordinaire à Leyde, élu pasteur extraordinaire, le 10 janvier 1630; il accepte, moyennant certains arrangements qui lui permettent de demeurer à Leyde, 13 février. — Le 29 février 1632, il annonce qu'il a été nommé gouverneur du prince Guillaume, et qu'il doit résigner sa charge. Mort le 7 janvier 1651.

1630. Jean Blondel, natif de Genève, depuis dix ans pasteur du régiment wallon du comte Maurice, est élu le 10 novembre 1630; il commence son service régulier le 21 novembre, et, après l'approbation du Synode, est installé le 27 avril 1631. — Emérite le 28 novembre 1661. Mort le 7 octobre 1668, probablement à Steenwyk, où demeurait son frère et son héritier.

1632. Olivier de Raphélis, natif d'Orange, pasteur à Nyons, en Dauphiné, de juillet 1625 au 17 juin 1630, où il est obligé de partir pour échapper à des dangers de mort; de là retiré à Orange, puis à la Haye, est élu le 14 mars 1632, comme 2d pasteur, et installé le 16 mai (âgé de 33 ans). — Le 14 mai 1645, il est obligé de prendre sa démission, à cause de ses fréquentes indispositions, sa surdité croissante et de fortes oppressions de poitrine, suites d'une grave maladie faite 4 ou 5 ans auparavant. Il repart bientôt pour Orange.

1646. Jean Carré, venu de France, reçu proposant en avril 1644, élu 2d pasteur le 11 septembre 1645, installé le 28 janvier 1646. — Le 28 janvier 1696, il célèbre son jubilé de cinquante ans de ministère à la Haye, et donne à cette occasion fl. 300 aux pauvres de l'Eglise. Bientôt après il demande son éméritat, mais sa requête reste sans réponse pendant plus d'une année, au terme de laquelle il meurt, le 12 mai 1697, à l'âge de 77 à 78 ans.

1662. Daniel Des Marets, appelé de Middelbourg le 31 juillet 1662, installé le 10 décembre. — Emérite le 1 octobre 1689, „à „cause de ses faiblesses et grandes incommodités en ses pieds et „en ses mains, et mesmes en tout son corps depuis quelques „années." Mort en 1714.

1685. Isaac Claude, ci-devant pasteur à Clermont, en Beauvaisis, fils de Jean Claude, arrivé à la Haye en 1682. Ses amis obtiennent de MM. de la Société, le 1 février 1685, une ordonnance de 500 livres par an, en sa faveur. Le 12 février, des députés du consistoire obtiennent du prince d'Orange la permission de l'appeler comme 3e pasteur. Sur quoi, requête du consistoire aux conseillers-commissaires, appointée le 18 avril. La

Digitized by Google

vocation est faite le 24 juin, agréée le 17 août par les conseillers. Il est installé le 30 septembre. — Il tombe malade en mai 1695. Mort le 29 juillet 1695.

1690. Jourdain Olivier, appelé de Breda le 24 octobre 1689, installé le 15 janvier 1690. — Mort en avril 1709.

1699. Pierre de Joncourt, appelé de Middelbourg le 25 mars 1699, installé le 23 août. — Mort le 8 septembre 1720.

1710. Jacques Basnage, appelé de Rotterdam le 18 novembre 1709, installé le 26 janvier 1710. — Mort le 21 décembre 1723.

1710. Jacques Chion, ministre des Nobles depuis janvier 1704, étant appelé à Rotterdam, le consistoire le prie, le 29 janvier 1710, de rester à la Haye, où on va faire des démarches pour le nommer 3e pasteur ordinaire. Il consent. Le 3 février, MM. de la Société lui allouent une pension de 400 livr. et les magistrats une de 200 livr. Sur quoi, requête aux conseillers-commissaires, qui, le 10 mars, accordent un 3e pasteur. Elu le 25 mars, il est installé le 8 juin. — Emérite en octobre 1744. Mort le 19 février 1749.

Les piliers de bois qui soutenaient le toit du temple étant vermoulus et menaçant ruine, on dut les remplacer, et pendant qu'on faisait ces travaux on obtint l'usage de l'église du cloître (Kloosterkerk). On commença à y prêcher le 12 novembre 1719, le dimanche à $11^1/_2$ heures du matin et à 5 heures du soir, et le jeudi à 5 heures du soir. Et comme on n'eut que deux sermons, au lieu de trois, chaque dimanche, ce sont les pasteurs ordinaires qui remplirent ces deux tours, et les pasteurs extraordinaires prêchant le soir en ont été exemptés. — On rentra dans le temple wallon le 31 décembre.

1720. Théodore François Huët, proposant, fils de Gédéon, élu comme 4e pasteur (sur l'autorisation, de MM. de la Société, du 13 mars) le 27 mars 1720, installé le 26 mai. — Appelé à Amsterdam en décembre 1730, il fait son sermon d'adieu le 25 février 1731.

1721. Henri Châtelain, étudiant en théologie venu de France en 1699, proposant en avril 1707, parti pour Londres (Eglise française de St Martin) en septembre 1711, est appelé de Londres à la Haye le 18 novembre 1720, installé le 27 avril 1721. — Appelé à Amsterdam en décembre 1727, il fait son sermon d'adieu le 1 février 1728.

1725. Armand Boisbeleau de la Chapelle, appelé de Londres (Eglise de l'Artillerie) le 25 juillet 1725, installé le 11 novembre. — Mort le 8 août 1746.

1723. Charles Chais, ministre reçu à Genève, appelé le 22 mars 1728, examiné et admis par le Synode en avril, installé, avec imposition des mains, le 16 mai. — Emérite en mai 1764. Mort le 10 novembre 1785.

Digitized by Google

1731. Jean Royer, appelé de Leeuwarde le 20 mars 1731, installé le 24 juin. — Emérite en décembre 1779 (après 50 ans de ministère). — Mort le 26 août 1783.

1745. Arent Chion, fils de Jacques, proposant, élu le 12 novembre 1744, installé le 24 janvier 1745. — Mort le 12 février 1749.

1747. Henri François L'Honoré, proposant, élu le 10 avril 1747, installé le 25 juin. — Il fut chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris, de décembre 1749 à juin 1752. Pendant son absence, ses fonctions furent remplies par Jean de Zollikoffer, auparavant chapelain d'un régiment suisse. — Emérite à fin mai 1769. Mort le 30 septembre 1793.

1747. Samuel de la Douëspe, pasteur à Leeuwarde, chapelain de S. A. le prince d'Orange, nommé par les Etats de Hollande et de Westfrise, en juillet 1747, pour prêcher douze fois par an, installé le 24 septembre. — Mort d'apoplexie, le 2 novembre 1751.

1749. Abraham Pierre Bobineau, appelé de l'Eglise wallonne de Londres le 27 mars 1749, installé le 27 juillet, comme 5e pasteur. — Mort le 14 mai 1765.

1752. Jean Daniel de la Fite, appelé d'Arnhem le 18 juillet 1752, installé le 26 novembre. — Mort le 10 février 1781.

1753. Antoine Josué Diodati, chapelain de S. A. R. la princesse d'Orange, élu le 20 février 1753, comme 6e pasteur, installé le 24 juin. — Demande et obtient sa démission, mai 1761, pour aller s'établir à Genève, où il mourut en 1791.

1764. Jean Isaac Guicherit, appelé de Maestricht le 23 avril 1764, installé le 22 juillet. — Mort le 31 août 1796.

1766. Jacques François Armand, appelé de Francfort sur le Mein le 23 janvier 1766, installé le 15 juin. — Chapelain de l'ambassade à Paris dès le 28 mai 1775. Pendant son absence, ses fonctions sont remplies par Louis Théophile Barbauld, ministre venu de Londres, qui mourut le 9 février 1779. Alors J. F. Armand fut nommé chapelain permanent, en juillet 1779, et demanda et obtint sa démission de la Haye.

1769. Samuel Eschauzier, appelé de Dordrecht le 14 juillet 1769, installé le 24 septembre. — Mort le 20 novembre 1794.

1779. Jaques George Chantepie de la Saussaye, appelé de Rotterdam le 3 août 1779, installé le 31 octobre. — Emérite en octobre 1808. Mort le 30 mars 1817.

1780. Jacob Henri Vernède, appelé de Gorcum le 3 avril 1780, installé le 21 mai. — Mort le 9 juillet 1808.

1782. Henri Remy, appelé de Breda le 30 janvier 1782, installé le 28 avril. — Mort à Genève, le 3 juillet 1790.

1791. Daniel Delprat, appelé d'Utrecht le 17 novembre 1790,

Digitized by Google

installé le 22 mai 1791. — Emérite en octobre 1827. Mort le 27 mai 1841.

1797. Jacob Gabriël Pierre Certon, appelé de Delft le 4 juillet 1797, installé le 22 octobre. — Il prend sa démission et cesse ses fonctions le 29 juin 1827. Mort le 24 octobre 1847.

Sous le gouvernement français, la chapelle de la Cour fut ôtée à l'Eglise wallonne et l'on dut construire le temple actuel, qui fut inauguré le dimanche 6 novembre 1808. Le service d'inauguration fut fait, le matin, par le pasteur Chantepie de la Saussaye. — Le pasteur Delprat prêcha le soir à 5 heures.

1809. Daniel Serrurier, appelé de Campen le 18 octobre 1808, installé le 28 mai 1809. — Mort le 26 mai 1812.

1814. George Samuel de Chaufepié, appelé de Delft le 7 mars 1814, installé le 5 juin. — Mort le 4 juin 1839.

1828. Jean Charles Isaac Sécretan, appelé de Stockholm le 12 février 1828, installé le 3 août. — Emérite le 31 décembre 1860. Mort à Lausanne, le 15 décembre 1875.

1830. Louis Patoir, appelé de Leeuwarde le 29 décembre 1829, installé le 9 mai 1830. — Renonce au ministère, 6 février 1836. Mort à la Haye, le 2 juillet 1850.

1837. Jean Daniel Revel, appelé de Bois-le-Duc le 4 janvier 1837, installé le 4 juin. — Mort le 8 mai 1857.

1839. Jaques Henri de Dompierre de Chaufepié, appelé de Harlem le 8 juillet 1839, installé le 24 novembre. — Appelé à Amsterdam, fait son sermon d'adieu le 8 juillet 1849.

1851. Philippe Boucher, auparavant à Lille, appelé en septembre 1850, installé le 5 janvier 1851. — Prend sa démission, pour aller à Aix, en Provence, le 16 mai 1858. Mort à Paris, le 21 janvier 1885, âgé de 73 ans.

1857. Everard Ambroise Zubli, appelé de Delft le 13 juillet 1857, installé le 25 octobre. — Emérite le 1 juillet 1877. Mort à Tubingue, le 27 juin 1880.

1858. Jean Pierre Philippe Trottet, appelé de Stockholm le 6 septembre 1858, installé le 28 novembre. — Prend sa démission, fin décembre 1861. Mort à Genève, le 31 août 1862.

1861. Paul Vust, appelé d'Engollon (Neuchâtel) le 27 mai 1861, installé le 10 novembre. — Appelé à Hambourg, fait son sermon d'adieu le 22 août 1875.

1863. Aimé Joseph Jacob Blin, appelé de Boulogne-sur-mer le 14 décembre 1863, installé le 17 juillet 1864. — Emérite pour raison de santé le 15 novembre 1880, fait son sermon d'adieu le 26 septembre.

1877. Emile Bourlier, appelé de Walincourt le 26 décembre 1876, installé le 22 juillet 1877. Chapelain du Roi dès novembre 1878.

Digitized by Google

1878. Elisée Pierre Joseph Augustin Lacheret, appelé de Maubeuge le 1 août 1877, installé le 17 mars 1878.

1883. Jules Emile Pfender, appelé de Couthenans (Haute Saône) le 9 novembre 1882, installé le 4 février 1883.

MINISTRES DES NOBLES OU DE LA SOCIÉTÉ, PRÊCHANT LE DIMANCHE SOIR.

1686—1730.

En conséquence de la résolution de LL. HH. PP. du 26 janvier 1686, MM. de la Société de la Haye, par résolution du 14 juin, ont pris à leur charge les trois pasteurs suivants, réfugiés de France, qu'ils présentent au consistoire pour être admis à la prédication. Le consistoire inscrit cette résolution dans ses actes, le 7 juillet.

1686. Daniel Orillard, ci-devant pasteur à Saintes. — Il fut déchargé de son service en 1708, mais continua de recevoir sa pension jusqu'à sa mort, en décembre 1712.

Abraham Couët du Vivier, ci-devant pasteur à Roucy, en Picardie. — Il prêcha et fit en réalité les fonctions d'un 4e pasteur ordinaire, jusqu'au 15 décembre 1717, où il fut déclaré émérite. Mort le 19 septembre 1719.

Abel Rotolp de la Devèze, ci-devant pasteur à Castres, en Languedoc. — Il fut déchargé en avril 1706. Mort le 2 mai 1709.

Bientôt on en ajouta un quatrième:

Joseph Carnéli, ci-devant pasteur à Veyne, en Dauphiné. — Mort au commencement de décembre 1717.

Un peu plus tard furent nommés:

Isaac Jaquelot, ci-devant pasteur à Vassy, en Champagne. — Il partit pour Berlin en septembre 1702, avec un passeport des Etats-Généraux, pour passer par Hambourg, avec ses meubles et ses livres. Mort en octobre 1708.

1694. Claude Brousson, le célèbre avocat de Nîmes, consacré au Saint-Ministère à Lausanne, fut nommé pasteur des Nobles en août 1694, mais, quatre ou cinq mois après, il repartit pour la France, où il fut pris et subit le martyre le 4 novembre 1698.

1700. Gédéon Huët, ci-devant pasteur à Blet, en Bourbonnais. — Fixé à la Haye dès 1693, et pensionné par MM. de la Société, il est chargé, dès mai 1700, de prêcher à son tour, le soir, comme les autres pasteurs pensionnés. Le 12 mai 1721, appuyé par le consistoire, il demande à MM. de la Société d'être déchargé de sa fonction, qu'il ne peut plus remplir depuis environ deux ans, à cause de la faiblesse de sa vue qui ne lui permet plus de lire ni d'écrire; en outre, il a perdu la mémoire et est très-âgé. Par résolution du 22 octobre, sa demande lui est accordée, avec continuation de sa pension, et Jaques Chion est chargé de sa pré-

Digitized by Google

dication du soir, avec traitement de fl. 250 pour cela. — Il mourut le 24 mai 1729.

1704. Jaques Chion, fils de Jordan, étudiant en 1689, reçu ministre en mai 1699 pour devenir pasteur à Orange, il en revient en 1703, et, le 5 janvier 1704, est nommé ministre des Nobles. Le 25 mars 1710, il est élu pasteur ordinaire. Voyez plus haut.

1705. Jaques Saurin, appelé de Londres en 1705, pour être pasteur extraordinaire des Nobles. — Le plus grand prédicateur de la chaire chrétienne. — Mort le 30 décembre 1730.

1711. Daniel Brunier, pasteur de l'Olive, nommé le 7, installé le 27 décembre 1711, est chargé de la moitié des tours de prédication de Couët du Vivier. — Mort le 19 novembre 1713.

1714. Jérôme Olivier, fils de Jourdain, reçu proposant en mai 1713, puis chapelain du prince de Hesse-Philipsthal, est nommé le 7 février 1714, et installé le 2 juin, pour remplacer D. Brunier et remplir la moitié de la fonction de Couët du Vivier. — Il est appelé à Voorbourg en mai 1716.

Dès lors on fait prêcher divers proposants pour remplir les tours de M. du Vivier, jusqu'à ce qu'enfin, par résolution du 13 mars 1720, MM. de la Société accordent l'élection d'un 4e pasteur ordinaire, et, le 27 mars, est élu Théodore François Huët. Voyez plus haut.

Leeuwarde 1659.

ou Eglise wallonne de la Frise.

1659. Joseph Pithoys, pasteur à Saint-Menges, près Sedan, et professeur en philosophie à l'Académie de Sedan, appelé le 25 mars 1659, installé le 29 mai. — Déposé en septembre 1669. Parti pour Londres.

1670. Jacques Gottroy, appelé de Maestricht le 6 août 1670, installé le 23 novembre. — Mort le 15 mars 1680.

1681. Gaspard Baux, réfugié de France, reçu proposant en août 1679, élu le 12 décembre 1680, installé en septembre 1681. — Emérite en 1731. Mort le 12 avril 1733.

1686. En mai 1686, dix pasteurs réfugiés de France furent placés à Leeuwarde et chargés d'y prêcher à leur tour une fois le dimanche, une le mardi et une le jeudi. Ce sont:

Daniel Bourceau, ci-devant à Fécamp, en Normandie. — Appelé à Franequer, en avril 1687.

Louis Scoffier, ci-devant à Mer, au pays Blaisois.

Digitized by Google

Henry Venez ou Venès, ci-devant à Castelmoron en Guyenne.

Lambert Daneau, ci-devant à Pau, en Bearn. — Mort en 1701.

Daniel Monceau, ci-devant à Châtellerault, en Poitou.

Jean Le Fèvre, ci-devant à Sancerre.

Jean Brumaud, Sr de Moulinars, ci-devant à Châtellerault, en Poitou.

Jean Barthe, ci-devant à Calignac, en Condomois.

Moïse Pomayrol, ci-devant à Calonges, en Guyenne. — Le 14 septembre 1690, il épouse à Leeuwarde Georgette Perault, de laquelle il a, jusqu'en avril 1705, sept enfants. — Mort le 22 janvier 1728.

Jacques Arnaud, ci-devant à Langlade, en Bas-Languedoc. — Il ne tarda pas à se rendre à Bolswaerd, pour prêcher aux réfugiés qui venaient s'y établir, et, en août 1688, il y fut nommé pasteur.

Les trois suivants leur furent ajoutés plus tard:

1690. Théophile Barbauld, venu de Harlingen, demande et obtient, le 6 juillet 1690, l'autorisation de prêcher avec les autres pasteurs réfugiés. — Mort en 1705.

1695. Samuel de Chaufepié, venu de Balk, obtient la même autorisation, le 2 juin 1695. — Mort le 11 mars 1704.

1695. Second de Chaufepié, frère du précédent, venu avec lui, obtient la même faveur. — Mort avant mars 1721.

1707. En juillet 1707, les pasteurs réfugiés sont déchargés de la 3e action, vu leur âge et leurs fréquentes indispositions.

1708. Isaac Lamigue, appelé de Franequer le 29 novembre 1707, comme 2d pasteur, installé le 5 février 1708. — Mort le 6 mai 1728.

1729. Jean Royer, chapelain de l'ambassade des Etats Généraux au Congrès de Soissons en 1728, appelé le 24 août 1728, installé le 20 mars 1729, comme 2d pasteur. — Appelé à la Haye en mars 1731, s'y rend en juin.

1731. Samuel de la Douespe, appelé de Londres, Brown's Lane in Spitalfields, le 19 mai 1731, installé en septembre. — Appelé à la Haye en juillet 1747, s'y rend en septembre.

1732. Jean Léonard Renaud, chapelain de l'ambassade au Congrès de Soissons à la place de J. Royer, puis chapelain de l'ambassade à Paris de juillet 1731 à novembre 1732, d'où il est appelé à Leeuwarde le 29 avril 1732, installé le 20 décembre. — Mort le 1 janvier 1745.

Le 13 février 1735, les pasteurs de cette Eglise prêchèrent pour la première fois en robe.

1745. Jaques André Courtonne, appelé de Heusden le 12 juin 1745; il commence ses fonctions en août 1745, mais n'est installé solennellement que le 20 mars 1746. Il est seul pasteur

Digitized by Google

après le départ de S. de la Douêspe. — Mort le 2 août 1773.

1774. Samuel Jean Renaud, fils de Jean Léonard, appelé de Maestricht le 7 septembre 1773, installé le 2 janvier 1774. — Mort le 13 mars 1808.

1808. Louis Uri, ci-devant à Flessingue, puis à Hanau, appelé le 17 juin 1808, installé le 16 octobre. — Mort le 9 avril 1813.

1814. Guillaume Henri Marie Delprat, proposant, élu le 5 novembre 1813, installé le 15 mai 1814. — Appelé à Rotterdam en juin 1824, il refuse d'abord, mais, sur une vocation réitérée, il accepte et fait son sermon d'adieu le 6 mars 1825.

1826. Pierre Jean Jaques Mounier, proposant, élu le 30 novembre 1825, installé le 14 mai 1826. — Appelé à Anvers, il fait son sermon d'adieu le 29 avril 1827. — V. Amsterdam.

1827. Louis Patoir, proposant, élu le 12 mai 1827, installé le 16 septembre. — Appelé à la Haye en décembre 1829, il est déchargé de ses fonctions le 24 avril 1830.

1830. Jaques Henri de Dompierre de Chaufepié, proposant, élu le 9 mars 1830, installé le 16 mai. — Appelé à Harlem en octobre 1837, s'y rend en mai 1838.

1838. François Corneille Jean van Goens, proposant, élu le 14 mars 1838, installé le 24 juin. — Appelé à Rotterdam en juin 1842, il fait ses adieux le 5 octobre.

1842. Daniel Chantepie de la Saussaye, proposant, élu le 12 septembre 1842, installé le 13 novembre. — Appelé à Leyde en juillet 1848, il fait ses adieux le 28 octobre.

1849. Abraham Diemont, appelé de l'Eglise hollandaise de Langerak le 1 novembre 1848, installé le 13 mai 1849. — Il prend sa démission à fin juin 1867 et fait son sermon d'adieu le 16 juin. Mort le 2 octobre 1884.

1868. Anton Gerard van Hamel, proposant, élu le 11 décembre 1867, installé le 16 février 1868. — Appelé à Rotterdam en septembre 1871, il fait ses adieux le 9 avril 1872.

1872. César Gustave Chavannes, ancien proposant wallon, puis pasteur à Motier-Vully (Suisse), élu le 8 juin 1872, installé le 27 octobre. — Appelé à Leyde en décembre 1873, il fait son sermon d'adieu le 26 avril 1874.

Dès-lors la place n'a plus été pourvue. On y prêche toutes les trois semaines. L'Eglise est en voie de s'éteindre.

Digitized by Google

Leyde 1584.

Le 26 mars 1581, Lambert Daneau, de Beaugency près d'Orléans, arrivé de Genève le 14, pour professer la théologie à l'Université, prêcha pour la première fois en français à Leyde, sans qu'il y eût une Eglise organisée. Mais il quitta Leyde en mai 1582, pour devenir professeur à l'Université de Gand, et le culte en français fut interrompu.

En novembre 1582, le professeur Adrien Saravia, natif de Hesdin en Artois, fut chargé par le magistrat de donner des prédications en français chaque dimanche, à tour de rôle avec le pasteur Hackius; mais ce n'était pas encore une Eglise rattachée au corps des Eglises wallonnes, bien qu'elle eût, semble-t-il, son consistoire à part.

1584. En 1584, un grand nombre de Wallons de Bruges, fuyant devant les armées du duc de Parme, se retirèrent à Leyde, avec leur pasteur Jacques de la Drève, et la plupart des membres du consistoire. Le 8 juin, le magistrat leur assigna un temple, où la première prédication eut lieu le 9 septembre. Mais, en octobre, le Synode ayant remis à l'Eglise la liberté de conserver son pasteur ou d'en élire un autre, l'Eglise préféra se séparer de Jaq. de la Drève, qui fut envoyé à Ostende, en avril 1585, et de là à Dordrecht en 1586.

1585. Lucas Trelcat, auparavant à Londres, puis à Lille, enfin à Bruxelles, est demandé par ceux de Leyde en avril 1585, accordé le 5 avril par le Synode, qui lui adressera une lettre de vocation. Cette vocation est confirmée en septembre. Il professe la théologie à l'Université dès 1587. — Mort de la peste, le 28 août 1602.

1595. Lucas Trelcat le fils, proposant, appelé comme 2d pasteur, adjoint de son père, en avril 1595, et accordé par le Synode, à condition qu'il fasse encore un voyage à l'Olive. En 1597, il se charge aussi d'un service dans l'Eglise flamande. — En septembre 1602, il obtient du Synode la permission de faire un essai de leçons théologiques à l'Académie, à condition que, s'il réussit, l'Eglise se hâtera de nommer un 2d pasteur, pour lui être adjoint. Nommé professeur en théologie en 1603. — Mort le 12 septembre 1607.

1603. Daniel Castel, proposant, signe la confession de foi en 1603, est député au Synode, comme pasteur de Leyde, en mars 1605. — Enterré le 4 février 1621.

1607. Après la mort de L. Trelcat, Daniel de Cologne, régent du Collége wallon, est autorisé à seconder D. Castel par des prédications; mais le Synode invite l'Eglise à se hâter de se

Digitized by Google

pourvoir d'un 2d pasteur. Cette invitation est répétée de Synode en Synode jusqu'en septembre 1610.

1610. Jean Bultel, de Londres, étudiant en théologie à Leyde depuis 1603, sur les instances de l'Eglise et du Synode de septembre 1610, consent à être examiné par la classe de Leyde et à servir l'Eglise pendant 2 ans. Il est confirmé, avec imposition des mains, par Polyander, le 14 novembre. Au terme des deux années, ni les prières de l'Eglise ni les instances du Synode (septembre 1612) ne peuvent le retenir, et il repart pour l'Angleterre en décembre. Daniel de Cologne continue alors à seconder le pasteur Castel.

1613. Jean Polyander, professeur en théologie à Leyde (venu de Dordrecht en 1611), est demandé et obtenu, comme pasteur extraordinaire, en février 1613; cette vocation est approuvée par le Synode, en avril. — Mort le 4 février 1646.

1619. Arnoult de Lannoy, natif de Wezel, appelé de l'Eglise du Boulonnais, sa vocation approuvée par la classe de Leyde du 5—6 février 1619, est confirmé dans son Eglise, avec l'autorisation de la classe, après les trois proclamations; le Synode d'août ratifie ce qui a été fait. — Mort vers le 20 octobre 1635.

1621. Esaïe du Pré, appelé de Delft le 1 mars 1621, installé le septembre. — Enterré le 1 août 1649.

1636. Maurice Agache, appelé de Groede en mars ou avril 1636, installé en août. — Mort en juin 1648, enterré le 11 juin.

1639. Jean le Sec, ci-devant pasteur à Boursy-la-Fontaine, puis ministre allemand des troupes du comte G. de Nassau, appelé le 2 avril 1639, son installation laissée à la prudence du consistoire. — Déchargé le 15 janvier 1645, à cause d'un accident qui le met hors d'état de remplir ses fonctions; le magistrat lui conserve sa pension. Mort en 1651.

1645. Pierre Cordier, appelé de Bois-le-Duc le 24 février 1645, installé en avril. — Mort en décembre 1651, enterré le 21 décembre.

1648. Frédéric Spanheim, professeur en théologie, venu de Genève, dès 1642, nommé pasteur ordinaire le 3 juillet 1648, installé en octobre. — Mort le 14 mai 1649.

1648. Abraham de Lannoy, fils d'Arnoult, appelé de l'Eglise hollandaise et française d'Aardenbourg le 16 août 1648, installé le 27 décembre. — Appelé à Amsterdam le 17 septembre 1655, mort le 4 octobre, avant son départ.

1649. Jaques du Pré, fils d'Esaïe, appelé de Campen le 17 octobre 1649, installé le 5 décembre. — Mort en juillet 1651, enterré le 14 juillet.

1650. Pierre Agache, appelé de l'Eglise hollandaise et française d'Aardenbourg le 17 octobre 1649, installé le 8 mai 1650. — Mort le 14 octobre 1661.

Digitized by Google

1652. Philippe Diodati, reçu proposant en avril 1651, appelé le 3 décembre 1651, installé le 5 mai 1652. — Mort le 6 octobre 1659.

1652. Jean Beek, ministre de l'hôpital à Delft, appelé le 27 décembre 1651, installé le 12 mai 1652. — Mort le 1 avril 1666.

1652. François de Cupif Sr de la Beraudière, ministre du camp, appelé le 20 mars 1652, installé le 26 mai. — Mort en mai 1670.

1656. Isaac Grommé, proposant prêchant à l'Olive, appelé le 31 octobre 1655, installé le 5 mars 1656. — Mort fin septembre 1669.

1660. Jacob Rennet, proposant, élu le 3 mars 1660, installé le 2 mai. — Mort le 28 décembre 1669.

1663. Jean Leger, ci-devant pasteur à Saint-Jean de Luserne, en Piémont, élu le 7 juin 1662, installé le 29 avril 1663. Historien des Eglises vaudoises du Piémont. — Mort entre septembre et le 23 novembre 1670.

1666. Jaques Gaillard, appelé de Bois-le-Duc le 3 mai 1666, installé avant septembre. Régent du Collège wallon de 1670 à 1688. Professeur en théologie dès 1686. — Mort le 17 juillet 1688.

1670. Théodore Biel, appelé de Wesel le 5 février 1670, installé le 9 mai. — Mort le 19 juin 1700.

1670. Jean Sauchelle, proposant, élu le 13 avril 1670, installé le 29 juin. — Mort le 23 novembre 1693.

1670. Godefroi van Kempen, appelé de Goes le 3—5 août 1670, installé fin septembre. — Enterré entre 8 et 15 janvier 1695.

1671. Paul du Soul, ministre du camp, élu le 30 novembre 1670, approuvé le 10 décembre, installé à fin avril 1671. — Mort le 25 juin 1682.

1682. Etienne Le Moine, professeur en théologie dès 1676, venu de Rouen, élu pasteur le 22 juillet 1682, installé en septembre. — Mort le 3 avril 1689.

1688. Antoine Guérin, ci-devant pasteur à Bois-le-Roy, près Fontainebleau, réfugié en 1682, appelé le 29 septembre 1688, installé à la suite d'une classe tenue à Leyde. — Mort le 22 mai 1700.

1689. Louis Fleury, ci-devant pasteur à Saint-Lô, en Basse Normandie, réfugié dès le 12 octobre 1687, élu le 13 juillet 1689, installé le 25 septembre. — Mort le 27 avril 1707, enterré le 2 mai.

1695. Jean de Malnoë, proposant, fils de Benjamin, pasteur réfugié de Nantes, élu le 2 mars 1695, installé le 22 mai. — Mort le 22 mars 1727.

1695. Louis Benion, proposant, fils de Louis, pasteur à Amersfoort, élu le 2 mars 1695, installé le 23 mai, 2d jour de Pentecôte. — Mort le 4 mars 1721.

Digitized by Google

1701. Jean Barbin, ci-devant pasteur à Marchenoir, près Blois, réfugié à Harlem dès 1686, élu le 1 juin 1701, installé le 2 octobre. — Emérite en septembre 1718. Mort le 11 novembre 1727.

1701. Godefroi Clermont, proposant, élu le 1 juin 1701, installé le 9 octobre. — Appelé à Amsterdam en août 1705, fait ses adieux le 2 septembre.

1705. Jaques Bernard, ci-devant pasteur à Vinsobres, en Bas Dauphiné, réfugié à Gouda dès 1686, avec son père Salomon, appelé le 8 septembre 1705, installé le 18 octobre. Professeur en philosophie et mathématiques dès 1707. — Mort le 27 avril 1718.

1718. Daniel de Loches, appelé de la Brille le 6 septembre 1718, installé le 25 novembre. — Emérite en juillet 1752. Mort le 28 novembre 1754.

1719. Jean Boddens, appelé de Londres le 20 décembre 1718, installé en février 1719. — Appelé à Rotterdam en décembre 1723, y est installé le 6 février 1724.

1721. Isaac Samuel Châtelain, appelé de Dordrecht le 8—11 juin 1721, installé le 10 août. — Appelé à Rotterdam en janvier 1725, fait ses adieux le 31 janvier.

1724. Samuel Louis Changuyon, appelé d'Utrecht le 6 mars 1724, installé le 23 avril. — Mort le 8 janvier 1739.

1725. Pierre Bobineau, appelé de Dordrecht le 26 mars 1725, installé le 27 avril. — Mort le 10 février 1753.

1728. Wolfgang Du Moulin, appelé de Cassel le 10 mars 1728, installé le 23 mai. — Mort le 4 mars 1745.

1745. Jean Jacques Brutel de la Rivière, appelé de Middelbourg le 13 mai 1745, installé le 4 juillet. — Mort le 26 septembre 1763.

1752. Jean Henri Châtelain, proposant, élu le 27 juillet 1752, installé le 5 novembre. — Mort le 22 octobre 1763.

1753. Jean Louis Flournoy, proposant, élu le 1 mars 1753, installé le 15 juillet. — Mort le 22 juillet 1783.

1764. Jaques Abel Brunier, fils de Daniel, appelé de Francfort sur le Mein le 17 novembre 1763, installé le 12 février 1764, le matin. — Ne pouvant obtenir l'éméritat, il prend un suffragant en août 1790, dans la personne de Joseph François, pasteur de l'Olive. — Mort le 10 mars 1798, à l'âge de 89 ans 4 mois.

1764. Samuel de Chaufepié, appelé de Dordrecht le 18—23 novembre 1763, installé le 12 février 1764, l'après midi. — Appelé à Amsterdam, il fait ses adieux le 5 juillet 1770.

1770. Jean Samuel Robert, appelé de Flessingue le 14 juillet 1770, installé le 28 octobre. — Appelé à Amsterdam, il fait ses adieux le 5 novembre 1786.

1783. Jacob Charles Souchay, appelé de Naarden le 17 août 1783, installé le 9 novembre. — Mort le 1 septembre 1808.

Digitized by Google

1786. Sébald Fulco Jean Rau, appelé de Harderwyk le 23 août 1786, installé le 19 novembre. Professeur en théologie dès le 18 novembre 1787. — Mort le 1 décembre 1807.

1799. Jean Frédéric Faure van der Wilt, appelé d'Arnhem le 30 mai 1799, installé le 6 octobre. — Mort le 13 avril 1809.

Jusqu'en 1808, l'église avait trois pasteurs. Après la mort du professeur Rau, elle ne reçut pas la permission d'élire un 3e pasteur, non pas que le poste fût supprimé, mais il n'arriva pas de réponse de l'autorité. En octobre 1814, les Fondés de pouvoir réclamèrent, mais inutilement. Il n'y eut donc plus que deux pasteurs jusqu'en 1862.

1809. Jean Baptiste Moquette, appelé de Ziericzée le 29 janvier 1809, installé le 30 avril. — Emérite le 31 décembre 1846. Mort le 23 mai 1855.

1809. Daniel Mounier, appelé de Zutphen le 12 octobre 1809, installé le 5 novembre. — Emérite le 1 juillet 1848. Mort le 20 janvier 1850.

1847. François Corneille Jean van Goens, appelé de Rotterdam le 14 mars 1847, installé le 8 août. — Emérite le 1 octobre 1873. Se retire en Suisse, puis à Paris.

1848. Daniel Chantepie de la Saussaye, appelé de Leeuwarde le 9 juillet 1848, installé le 12 novembre. — Appelé à Rotterdam, dans l'Eglise hollandaise, il fait ses adieux le 4 mai 1862. Appelé plus tard à Groningue, comme professeur en théologie, il y est mort le 14 février 1874.

Après son départ, l'Etat refusa le traitement d'un 2d pasteur, et l'Eglise dut y pourvoir par ses propres ressources.

1863. Joost Adriaan van Hamel, appelé de Groningue le 11 mai 1863, installé le 3 septembre. — Emérite le 1 juillet 1880. Mort à la Haye, le 5 septembre 1885.

1874. César Gustave Chavannes, appelé de Leeuwarde le 10 décembre 1873, installé le 2 mai 1874.

Depuis le départ de M. van Hamel, on fait prêcher de quinze en quinze jours un des pasteurs voisins.

(*A suivre.*) F. H. Gagnebin.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE LALAUSE [1]).

La famille de Lalause, ou simplement Lalause, appartenait à la bonne bourgeoisie de Montauban. Le plus ancien de la famille que nous connaissions est:

I.

Guillaume Lalause, avocat à Montauban, où il est décédé le 2 août 1602. De sa femme, dont nous ignorons le nom, il eut: Gérome Lalause, né vers 1520 (voyez II) et peut-être Jean Lalause, (voyez III) à moins que ce ne fût un de ses neveux.

II.

Gérome Lalause, fils de Guillaume (voyez I) docteur en médecine à Montauban, né vers 1520, épousa le 30 juillet 1565 Marie Cofinhal de Montauban, et en secondes noces, le 24 mai 1589, Catherine Noailhan de Montauban.

De son premier mariage il eut:

1. Joseph Lalause, né vers 1566 (voyez IV); 2. Marthe Lalause, née à Montauban le 7 juin 1569, décédée en la même ville le 18 janvier 1639; elle épousa à Montauban, le 25 septembre 1592, Isaac Constans, fils de Bertrand Constans et de Gailharde Pouget, né à Montauban en décembre 1564. Il était régent et professeur royal et médecin à Montauban, et mourut le 23 août 1639 [2]); 3. Samuel Lalause, né en 1588 à Montauban (voyez V). De son second mariage Gérome Lalause a eu

1) Communiquée par M. A. J. Enschedé.
2) Voyez Haag, La France protestante, nouv. édition IV 584.

Digitized by Google

deux fils 1. Jacques Lalause (voyez VI) et Gérome Lalause (voyez VII).

III.

Jean Lalause, fils ou neveu de Guillaume Lalause (voyez I) naquit à Montauban vers 1530 et épousa, environ 1560, Cécile Durand, dont il eut: Jean Lalause, né à Montauban le 13 mai 1565 (voyez VIII), Daniel Lalause, né à Montauban en 1570 (voyez IX).

IV.

Joseph Lalause, fils de Gérome Lalause et de Marie Cofinhal, (voyez II) devint docteur et avocat à Montauban. Né en cette ville vers 1566, il y épousa Jeanne de Bardon, née à Montauban. Ils continuèrent à habiter cette ville et y firent baptiser, le 26 avril 1612, un fils, Samuel Lalause, décédé à Montauban le 22 août 1622, et un autre fils, Gérome Lalause qui fut lieutenant particulier au sénéchal de Montauban et y décéda le 22 août 1628.

V.

Samuel Lalause, fils de Gérome Lalause et de Marie Cofinhal (voyez II), né à Montauban en janvier 1588, décédé en la même ville le 15 mai 1636, épousa à Montauban, le 8 février 1615, Jeanne de Gimat, fille de Géraud, Seigneur de Serampoiz et de Marie de Saluste [1]), dont il eut un fils, Pierre Lalause, né à Montauban le 7 décembre 1616 et baptisé le 1 janvier 1617.

VI.

Jacques Lalause, fils de Gérome Lalause et de sa seconde femme Catherine Noailhan, (voyez II), bourgeois de Montauban, où il mourut en 1645. Il avait épousé Marguerite d'Ollier ou d'Olive de Montauban, dont il eut: Gérome Lalause, baptisé à Montauban le 22 octobre 1616, ayant pour parrain Hierosme (Gérome) Lalause, escolier en Philosophie, et pour marraine demoiselle Catherine de Morrilhet, femme de M. Hierosme Lalause, lieutenant du juge ordinaire; 2. Honorat Lalause, né à Montauban le 13 novembre 1617, baptisé peu après ayant pour parrain Noble Mafre de Sausin, Seigneur de Saint Naufary, et pour marraine Madame Marie de Lalause, Veuve du Sieur

1) Cette demoiselle Marie de Saluste etait de la famille du célèbre poète Guillaume de Salluste Sr. du Bartás, né à Montfort près Nérac en 1544, dont les œuvres sont citées dans un grand nombre de bibliographies.

Digitized by Google

Bardon quand vivoyt conseiller au siège de Montauban; 3. Brémond Lalause, né le 10 mars 1619, parrain Noble Brémond de Sauzin, Seigneur de Beauregard, et 4. Jean Lalause (voyez X).

VII.

Gérome Lalause, né du second mariage de Gérome Lalause et Catherine Noailhan, (voyez II) conseiller au présidial de Montauban, en quelle ville il épousa Catherine Moulet, fille de Théophile Moulet, docteur et avocat à Montauban. De son mariage sont nés: 1. Isaac Lalause, né à Montauban le 20 novembre 1615 (voyez XI); 2. Marie Lalause, née le 9 baptisée le 11 novembre 1617 à Montauban. 3. Théophile Lalause, né à Montauban le 27 novembre 1618 et 4. Jeanne Lalause, née à Montauban le 25 mai 1621; elle épousa le 28 février 1643 à Montauban, Jean-Horace de Pechels, Sr. de la Boissonnade, né à Montauban le 10 mai 1618, fils de Samuel de Pechels, Sr. de la Boissonnade et de Rachel de Valette, docteur et avocat en la cour. Elle eut de son mariage: 1. Samuel de Pechels, né à Montauban le 1 février 1644, et qui épousa Marquise Thierry de Sabonnières; on a de lui des mémoires publiés par M. Raoul de Cazenove [1]), où il raconte ses souffrances après la révocation, ainsi que celles de sa femme, jusqu'à leur arrivée en Angleterre; 2. Joseph de Pechels, baptisé le 11 février 1645, qui se réfugia en Allemagne et devint, à Berlin, aumonier des Grands Mousquetaires; 3. Claire de Pechels, baptisée à Montauban le 18 octobre 1647 et qui épousa Guillaume Darassus, avocat à Montauban; 4. Pierre de Pechels, baptisé à Montauban le 18 juin 1646. 5. Jeanne de Pechels, baptisée à Montauban le 29 avril 1652 et qui, lors de la révocation, fut enfermée dans un couvent. La date de la mort de Jean-Horace de Pechels et de sa femme est inconnue; on sait seulement qu'il vivait encore en 1679 et que, lors de la révocation, la maison de sa femme fut pillée.

VIII.

Jean Lalause, fils de Jean Lalause et de Cécile Durand (voyez III), bourgeois et marchand à Montauban, né le 13 mai 1565 en cette ville, où il mourut le 7 octobre 1641. Il épousa à Montauban, le 28 avril 1596, Sara Berauld, fille du ministre de Montauban Michel Berauld et d'Anne de Maupeau. Elle mourut le 31 janvier 1608 [2]). De son mariage il eut trois filles: 1. Anne Lalause, née à Montauban le 15 décembre 1597. Elle

1) Toulouse, société des livres religieux 1878 un vol. petit in 8°.
2) Voyez Haag, La France protestante, nouv. ed. II col. 304 et suiv.

Digitized by Google

se maria certainement deux fois, mais j'ai lieu de supposer qu'elle le fit trois fois, quoiqu'il soit impossible de l'affirmer avec certitude, vu le manque des actes de décès. Selon mon opinion elle épousa en premières noces à Montauban, le 1er mars 1610, Etienne Brassard, docteur et avocat, dont elle eut un fils, Isaac Brassard, né à Montauban le 30 janvier 1620 [1]), ministre à Verlhac de Tescou en 1648, à Montauban de 1667—1683; il avait épousé, le 12 avril 1648, demoiselle Constante de Constans, fille de l'avocat Constans, née le 6 octobre 1630. Brassard se réfugia en Hollande avec quatre de ses enfants: Pierre, Antoine, Gabriel et Marc, puis il passa en Angleterre, désireux de revoir ses enfants. Il se rembarqua, mais le navire fut pris, dans les eaux de Hollande, par des pirates algériens, qui l'amenèrent prisonnier avec un grand nombre de réfugiés qui se trouvaient à bord. Il souffrit beaucoup durant un esclavage de 18 mois [2]); enfin délivré, il se rendit à Amsterdam où il arriva le 4 juin 1689; mis au nombre des ministres pensionnaires, il mourut en mars 1702 [3]). Anne Lalause épousa en secondes noces Mre. Isaac Albouy, avocat à Montauban. Le mariage fut de courte durée, car le 1r mai 1622, lorsqu'elle mit au monde un fils nommé comme son père Isaac Albouy, le père était déja décédé. Isaac, le fils, fut ministre à Claye en 1649, à Meaux en 1655, et à Guisne en 1661 [4]). Anne de Lalause épousa en troisièmes noces en 1623 Noble Jean de la Porte, capitaine. 2. Isabeau Lalause, seconde fille de Jean Lalause, née à Montauban le 5 septembre 1606, épousa, en avril 1635, Pierre Boniot, fils d'Aimery Boniot et d'Anne Constans. Né à Montauban en 1605, il étudia la théologie dans sa ville natale et deservit d'abord l'église de St. Fort et de St. Germain en Saintonge et en 1655, celle de Jonzac. Il eut un fils, Jean, qui fut ministre à Jonzac après son père. 3. Madeleine Lalause, troisième fille de Jean Lalause et de Sara Berauld, naquit à Montauban, où elle épousa Pierre Charles, fils de Michel Charles et de Jacqueline Gaujac [5]), né vers 1580, pasteur à Villeneuve de 1603 à 1614, à Négrepelisse de 1615 à 1626, à Montauban de 1626 jusqu'au 3 mars 1651, date de sa mort. Ce fut lui qui, en 1621, avertit les consuls de Montauban de la trahison du capitaine Sauvage et contribua ainsi à sauver la ville. Michel Charles était veuf pour la seconde fois, ayant épousé en premières

---

1) Voyez la France Protestante nouv. éd. III col. 82 et suiv.
2) Le touchant recit de cette captivité a été donné en entier par M. H. de France dans le Bulletin du Protestantisme français tome XXVII (1878).
3) Voir pour sa descendance La France Prot. nouv. éd. tome III, p. 83.
4) Voyez la France Prot. nouv. éd. tome I p. 93.
5) Voyez la France Prot. nouv. éd. tome IV col. 50.

Digitized by Google

noces Marguerite Bordes et en secondes Judith Toyssin de Mauvesin. Outre les enfants qu'il avait de ses deux premières femmes, il eut de son mariage avec Madeleine Lalause deux fils: Jean, né le 6 décembre 1644 et Pierre, né le 6 mars 1646.

IX.

Daniel Lalause, fils de Jean Lalause et de Cecille Durand (voyez III), bourgeois et marchand à Montauban, né vers 1570, décédé à Montauban le 7 octobre 1641, épousa vers 1600 Madeleine Olivier, dont il eut Madeleine Lalause, née à Montauban le 8 janvier 1614, baptisée peu après, ayant pour parrain Jehan Lalause et pour marraine Madeleine du Tap, Veuve de feu M. Olivier, ministre. Elle épousa à Montauban en 1637 Michel de la Mothe, et eut un fils Théodore Lalause, né à Montauban en 1615 (voyez XII).

X.

Jean Lalause, fils de Jacques Lalause et de Marguerite d'Ollier, fut (voyez VI) docteur et avocat, puis conseiller au présidial de Montauban, né à Montauban le 5 et baptisé le 8 juin 1620; il épousa en premières noces Anne de Mercier, probablement fille de noble Abraham de Mercier, qui fut le parrain de Jeanne qui suit. De ce mariage sont nés: 1. Jeanne Lalause, née à Montauban le 11 août 1643; 2. Anne Lalause, née le 7 mars, baptisée le 23 avril 1646; 3. Madeleine Lalause, née à Montauban le 4, baptisée le 9 août 1648; 4. Jacques Lalause (voyez XIII) et 5. Marthe Lalause, née le 20 mai 1655. Jean Lalause épousa en secondes noces, vers 1656, Madeleine de Ségur [1]), dont un fils Pierre Lalause, (voyez XV).

XI.

Isaac Lalause, fils de Gérome Lalause et de Catherine Moulet, né à Montauban le 20 novembre 1615, épousa à Mon-

1) En raison de la situation qu'occupait la famille Lalause dans la haute bourgeoisie Montalbanaise, que certains auteurs disent: „devoir être pritée à l'égal de la noblesse" à cause des privilèges dont elle jouissait, depuis les guerres contre les anglais, on ne saurait être surpris des alliances brillantes de cette famille. Les Salluste du Bartas (P. 7) Les Pechels, (P. 7 et 8) Les Mercier (P. 10) Les Ségure, de la famille des Vicomtes de Cabanal, (P. 10) Les Rieupeyroux (P. 11) sont les gens appartenant à des familles d'un rang élevé, à l'époque dont il s'agit. La famille Lalause possédait dans le Montalbanais une situation analogue à celle de ces familles. On ne saurait dire assez combien il est surprenant qu'on n'ait pu arriver à découvrir les armoiries de cette famille, armoiries qu'on retrouvera certainement après l'impression de cette généalogie, malheureusement trop tard.

Digitized by Google

tauban Marguerite Verdier, dont il eut un fils Jean, baptisé à Montauban le 15 décembre 1651.

XII.

Théodore Lalause, fils de Daniel Lalause et de Madeleine Olivier (voyez IX), né à Montauban en 1615, décédé en cette ville en 1706, âgé de 91 ans. En 1636 il était étudiant en Théologie à Montauban, mais il ne poursuivit point ses études en théologie et devint docteur et avocat à Montauban, où il épousa, en février 1641, Jeanne de Rieupeyroux, fille de Daniel de Rieupeyroux, conseiller au présidial de Montauban, et de Marthe Gautier, de cette ville. De ce mariage sont nés, à Montauban: 1. Marguerite Lalause, née le 1 janvier 1644, qui épousa en août 1679 Pierre Lescure; 2. Daniel Lalause, né le 28 novembre, baptisé le 28 décembre 1645; 3. Isabeau Lalause, née le 12 septembre, baptisée le 26 octobre 1647, qui épousa en 1676 Jacques Gautier, avocat à Montauban; 4. Anne Lalause, née le 4 janvier, baptisée le 21 février 1651; 5. Isaac Lalause, né le 17 janvier 1654 (voyez XIII); 6. Marthe Lalause, née le 5 décembre 1655.

XIII.

Jacques Lalause, fils de Jean Lalause et de Anne de Mercier (voyez X), lieutenant d'une compagnie d'infanterie, décédé en 1684; il épousa à Montauban, le 9 septembre 1678, Anne Vimielle, fille ainée de Pierre Vimeille, chirurgien, et de Marie Latapie, tous de Montauban. Dans la même ville sont nés de ce mariage: 1. Martin Lalause, 2. Pierre Lalause, né le 11 juin 1681; 3. Jean Lalause, né le 10 février 1683. Nous savons par un procès entre la veuve de Jacques Lalause et ses sœurs, Jeanne, Anne et Marthe Lalause, que ces enfants étaient décédés avant le 14 juillet 1684.

XIV.

Isaac Lalause, fils de Théodore Lalause et de Jeanne de Rieupeyroux, né à Montauban le 17 janvier 1654, y fut baptisé le 19 juin suivant, et y épousa Elisabeth Farges, née à Montauban et inhumée à Amsterdam le 21 avril 1724. Il se réfugia à Amsterdam et y fut naturalisé avec sa femme et ses trois enfants: 1. Elisabeth Lalause; inhumée à Amsterdam le 20 avril 1728; 2. Jeanne Lalause, et 3. Isaac Lalause (voyez XVI). A Amsterdam il eut encore un fils Jean Lalause, baptisé le 22 mai 1698, mort jeune. Isaac Lalause fut inhumé à Amsterdam le 23 avril 1728.

Digitized by Google

XV.

Pierre Lalause, fils de Jean Lalause et de Madelaine de Segur, naquit à Montauban et épousa à Réalmont, le 18 juillet 1702, Marie Mauriès, née à Réalmont, fille de Jean Maurès, négociant à Réalmont, et de Marie Rigail [1]). Il se fixa à Réalmont où il eut deux enfants, 1. Marie Lalause, née à Réalmont le 30 avril 1703, inhumée à Amsterdam le 31 décembre 1733, elle épousa à Nimègue, le 6 août 1724 Jean Maret, docteur en médecine, d'abord à Nimègue, puis à Amsterdam en juillet 1725. Il était fils d'Etienne Maret et de Graciez Fontanès, né à Nimègue le 4, et baptisé le 5 mai 1700; il fut inhumé à Amsterdam le 8 décembre 1745. De son mariage elle eut: 1. Etienne Maret, né à Nimègue le 18 mars, baptisé le 20 mars 1725, reçu membre de l'église wallonne à Nimègue en 1741; 2. Gratie-Marie, née à Amsterdam le 17, baptisée le 20 octobre 1726 et inhumée le 25 mai 1727; 3. Jeanne-Colombe Maret, née à Amsterdam le 9 et baptisée le 18 avril 1728, inhumée à Amsterdam le 25 mai 1729. 4. Marie Maret, née à Amsterdam le 12 et baptisée le 17 juillet 1729; 5. Jean-Corneille Maret, né à Amsterdam le 10 et baptisé le 25 mars 1731; 6. Isaac-François Maret né à Amsterdam le 23 et baptisé le 28 août 1732. Jean Maret épousa en secondes noces à Amsterdam, le 6 mars 1735, Catherine Picart. 2. Madeleine Lalause, née à Réalmont le 24 décembre 1704, et 3. Géraud Lalause (voyez XVII). Après la mort de son mari, Marie Mauriès se retira à Amsterdam avec ses deux enfants Marie et Géraud, et y fut inhumée le 17 mai 1732.

XVI.

Isaac Lalause, fils d'Isaac Lalause et d'Elisabeth Farges, (voyez XIV) né à Montauban, épousa à Amsterdam le 13 avril 1727, Catherine-Marie Vaucquet, fille de Samuel Vaucquet et de Sara-Madeleine Bondeau, baptisée à Amsterdam le 3 avril 1692, décédée dans la même ville le 1 novembre 1752, dont un fils, André Lalause, baptisé à Amsterdam le 20 décembre 1730, mort jeune.

XVII.

Géraud Lalause, fils de Pierre Lalause et de Marie Mauriès (voyez XV), né à Réalmont le 15 juillet 1707, décédé à St. Sébastien le 11 octobre 1755. Venu à Amsterdam avec sa mère et sa sœur après la mort de son père, il fut reçu membre

---

1) Voyez Généal. Rigail Art. II.

Digitized by Google

de l'église wallonne le 31 mars 1723. Il entra probablement dans la maison des Rigail qui faisait le commerce avec les Indes Occidentales, ou dans une maison qui faisait les mêmes affaires, car nous le retrouvons établi dans la colonie de Rio de Berbice [1]), où il avait une plantation de café et de cacao, à laquelle il avait donné le nom de Réalmont, et où il avait pour proches voisins, Isaac de Ferrières à la plantation de Montauban, Isaac Rigail à celle de Beystad et le frère du mari de sa sœur, Isaac Maret, à celle de Nimwegen (Nimègue). Le fait que ces plantations portent toutes le nom du lieu de naissance de leurs propriétaires ce qui n'est point le cas de celle des Rigail nous permet de conjecturer que celle-ci était déjà en exploitation lorsqu'ils l'acquirent, tandis que les autres furent défrichées par leurs propriétaires. C'est probablement à la plantation de Réalmont que Géraud Lalause apprit à connaitre celle qui devint plus tard sa femme et dont il était parent par sa grand-mère. Les fortunes se faisaient rapidement aux Indes Occidentales à cette époque, et déjà en 1737 Géraud Lalause était de retour et épousait à Amsterdam, le 12 février de cette année, Aldonce de Ferrières, fille d'Isaac de Ferrières et d'Aldonce Rigail, née à Utrecht le 20 et baptisée le 24 avril 1712. Il eut de son mariage: 1. Isaac-Pierre Lalause, né le 10, baptisé le 14 décembre 1738 à Amsterdam, (voyez XVIII); 2. Jean Lalause, né le 12, baptisé le 19 novembre 1741 à Amsterdam et inhumé en cette ville le 26 février 1744; 3. Marthe-Marie Lalause, née à Amsterdam le 10, baptisée le 16 février 1749, inhumée à Harlem le 28 juin 1819. Elle avait épousé à Utrecht, le 12 mars 1769, Anthoine du Cloux, docteur en droit, avocat à la Cour d'Utrecht, fils de Paul du Cloux et d'Elisabeth Rouvairolle, né à Leide le 9, baptisé le 11 avril 1732, décédé à Utrecht le 12 octobre 1793. Ils eurent de leur union plusieurs enfants dont nous parlerons quand nous traiterons de la famille du Cloux.

XVIII.

Isaac-Pierre Lalause, fils de Géraud Lalause et d'Aldonce de Ferrières, baptisé à Amsterdam le 14 décembre 1738, épousa à Amsterdam, le 1 mars 1767, Johanna-Catharina des Pommares, fille de Cornelis des Pommares et de Johanna-Elisabeth Swaving, baptisée à Amsterdam le 26 juillet 1744. Il habita et administra la plantation de son père à la colonie de Rio de Berbice où sa femme avait aussi des parents, la famille Swaving

---

1) Les anciennes colonies hollandaises de Rio de Berbice, Demerary et Rio de Essequebo forment aujourd'hui la Guyane Anglaise.

Digitized by Google

qui y possédait les plantations Hollandia et Zélandia. Ses intérêts paraissent lui avoir aussi fait habiter Paramaribo où son beau-frère Christiaan des Pommares demeurait. De son mariage il eut deux filles, Jeane-Aldonce Lalause, née à Amsterdam le 6, baptisée le 17 octobre 1767 et Maria-Jacoba Lalause, née à Paramaribo le 18 juin, baptisée le 4 août 1771, morte jeune.

Isaac Pierre Lalause et sa femme moururent tous deux à Rio de Berbice; la perte des registres de sépulture, causée par l'incendie du temple, ne nous a pas permis de retrouver la date exacte de leur décès, qui doit être placée entre 1771 (4 août), et le 11 décembre 1783, à quelle date leur fille fut appelée à succéder au lieu et place de ses parents antérieurement décédés, à une partie des biens délaissés par son oncle Hendrik des Pommares, décédé le 20 octobre 1783.

Jeanne-Aldonce Lalause reçut son éducation chez sa tante Marthe-Marie du Cloux, née Lalause, avec laquelle elle habita d'abord Utrecht, puis Harlem; elle y épousa le 21 avril 1795, Jean Matthieu Guépin, conseiller municipal à Harlem, fils de Matthieu Guépin et de Marie Trosselier, baptisé à Harlem le 19 novembre 1758, décédé à Harlem le 16 juillet 1830. Jeanne-Aldonce vécut encore quelques années et mourut à Harlem le 20 juin 1837; des enfants issus de son mariage nous parlerons en traitant de la généalogie des Guepin.

TESTAMENT DE JEAN LE BATTEUX,

Communiqué par M. W. VAN DE POLL (Archives de Nimègue).

Au nom de Dieu Amen. Je Jean le Batteux, presentement malade de corps, mais encore de bon sens et jugement graces a Dieu, ordonne pour ma derniere volonté cequi s'ensuit. Premierement je veux qu'après mon trespas et un honneste enterrement de mon corps mort, ma femme donnera de mes biens au pauvres la somme de trois cents francs moitie aux pauvres de l'Eglise francoisse de cette ville et l'autre moitie au tels pauvres, qu'elle trouvera a propos sans qu'elle soit tenue d'en rendre compte a qui que ce soit.

Puis je legue a mon frere Pierre et ses enfans deux mille florins. Item a mon frere Philippe et ses enfans semblablement deux mille florins. A Paul le Batteux mon nepvue six cents florins, et ce sans diminuer de ce que son pere heritera de moij,

Digitized by Google

A mon nepveu Jacques Grau huict cents florins. A Catherine Grau sa soeur et femme d'Abraham Lequinze mille florins a condition que cette somme sera gardee et mise a interest pour estre livree a leurs enfans lors qu'ils se marieront ou commenceront quelque traficq ou mestier, mais en cas que son marij Lequinze vinst a mourir avant que les dits enfans auront receu la dite somme leguée, j'entends que ma niepce Catherine la susdite somme sera livree pour en disposer entre ses enfans a toute liberte, et en pouvoir jouijr. Je legue a Catherine le Batteux ma seur mariee a Germon Ecaillet la somme de douze cents francs, et en cas qu'elle mourust devant moij je veux que mes niepces Michelle Grau et Marie Escaillet aijent les dits 1700 florins. Je legue a ma niepce Catherine le Batteux femme de Mari de Lannoij la somme de six cents francs. A Hugue Malbranck sa femme ou enfans pour la bonne affection la somme de six cents francs en cas qu'ils demeurent dans la ville ou je demeureraij a mon trespas. Je legue aux deux enfans de mon frere Pierre a chacun d'eux quatre cents florins. Et touchant mes habits je veux que mon frere Pierre aye mon meilleur habit et manteau de grein noir. Jean le Batteux son fils mon manteau de deuil. Abel Lessoing son gendre mon meiileur manteau de drap noir avec la meilleure casaigue. Paul le Batteux monhabit de jour de soije noir avec les bas et jarretiers de soije, et mon autre manteau de drap noir. Abraham Lequinse mon autre habit de grein noir et mon manteau de drap couleur. Jacques Grau mon habit de drap noir avec mon meilleur chappeau. Et quant au reste de mes habits comme aussi le linge et autres choses appartenentes a mon corps je veux que ma femme le distribue, selon que je luij l'aij ordonne sans en rendre compte a mes heritiers. Laissant aussi a elle la disposition de ses propres habits, linge, joijaux, et autres choses appartenantes a son corps pour estre herité de ses parens selon qu'elle en ordonnera.

Dans tous mes autres biens meublés et immeubles actions et pretensions, qui pourroyent rester apres le paijement des mes debtes et legats j'institue pour mes heritiers universels mon frere Pierre sus nommé et ses enfans dans l'une moitie, et mon frere Philippe et ses enfans dans l'autre moitie. Bien entendu que de tous mes biens, horsmis mes habits et les trois cents florins legués aux pauvres, ma femme aura l'usufruit sa vie durant selon la disposition, que nous en avons faict hier reciproquement. Signe a Niemege le 16 fevrier 1663 [1]).

JEAN LE BATTEUX.

---

1) Le testament fut ouvert le 7 septembre 1665. W. v. D. P.

Digitized by Google

LA SORTIE DE FRANCE DU PASTEUR SAMUEL DE CHAUFEPIÉ.

On trouve à la bibliothèque wallonne de Leyde une copie des mémoires de Samuel de Chaufepié relatifs à sa sortie de France à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes. En examinant des papiers de famille, j'ai trouvé quelques pièces qu'on peut considérer comme justificatives de ce récit des malheurs d'un pasteur réfugié. Quelques-unes de ces pièces m'ont paru assez curieuses pour être publiées; les voici distribuées dans l'ordre même du récit.

Samuel de Chaufepié, fils de Second de Chaufepié et de Mademoiselle de la Forest, naquit l'an 1644. Jeune encore, il fut témoin des premières persécutions dirigées contre les protestants de France. Son père, quoique pasteur et gentilhomme, dut loger des dragons; à l'occasion de cette injustice il adressa à l'intendant la requête suivante:

„A Monseigneur de Marillac Chevalier Seigneur D'Olinville, Attichy et autres lieux, Conseiller du Roy en ses conseils Maître des Requettes ordinaire de son hôtel, commissaire départy pour l'exécution des ordres de sa Maiesté en la Généralité de Poitiers.

Supplie humblement Second Chaufepié Escuier Ministre de Chandeniers et St. Christophle demeurant au dit Chandeniers et Vous Remontre quil fut extrêmement surpris que le Sieur Boiseau capitaine au Régiment de Cavalerie de Cheuveau, alla hier loger chez luy sur le Billet du sieur Gerbier, et comme le suppliant est non seulement Exempt de Logement de gens de Guerre, gardes et Rondes assiete et cueillette de taille, tutelles et curatelles et commissions pour la Garde des biens saisis par authorité de Justice, par sa qualité de Ministre en vertu de l'article 44

Digitized by Google

des particuliers de l'Edit de Nantes. Mais encore en qualité de Gentil-homme, laquelle qualité ne Luy a jamais esté contestée et qui luy seroit facile de justifier, de laquelle Exemption il a toujours jouy en l'une et l'autre qualité par le double droit qu'il en a. a Ces Causes Le suppliant a Recours a vôtre justice et requiert que

Ce Consideré Monseigneur il vous Plaise de vos Grâces le décharger du Logement dudit sieur Boiseau Capitaine susdit, avec deffenses a tous sindicqs, officiers et autres qui feront a l'avenir les Billets pour le logement des gens de guerre dans le dit lieu de Chandeniers de le troubler dans son dit privilège et Exemption et il fera des Prières a Dieu pour vôtre Prospérité et Luy ferez justice —."

Cette „requette" est écrite sur papier timbré de „Huict Denier" de la „Generalité de Poitier:".

Après avoir fini ses études principalement sous la direction de son père, il fut nommé pasteur à Couhé en 1677. Il épousa en 1683 Mademoiselle de Marboeuf, de laquelle il eut bientôt après une fille. L'année 1684 s'écoula sans trop d'émotions, bien que signalée par un redoublement de persécutions. Cette même année le marquis dans le château duquel il exerçait son ministère, changea de religion. Trois mois après, S. de Chauffepié reçut l'ordre de se rendre à Bressuire pour y baptiser des enfants protestants. Le pasteur laissa sa femme et son petit enfant chez son beau-père, mais il dut bientôt les rejoindre à cause des dragons qui exerçaient des violences inouïes, dans le but de faire abandonner la vérité.

Remarquons en passant que la soeur de l'auteur des mémoires errait de ville en ville, poursuivie par les soldats. Elle finit par trouver l'hospitalité chez Madame d'Olbreuse; mais bientôt celle-ci fut avertie de la part de Mme de Maintenon que, si elle ne se hâtait pas de chasser les protestants de chez elle, sa maison serait envahie par les dragons. La vaillante femme dut se cacher. Après de longues années d'emprisonnement à la Rochelle et dans des cloîtres elle put rejoindre ses frères en Hollande [1]).

La famille Chaufepié n'était à Bressuire que depuis quinze jours lorsque survint la révocation de l'Edit de Nantes. Samuel alla chercher un passeport à Poitiers. Cette pièce n'a pas été retrouvée; en voici une autre qui se rapporte à cette sortie du Poitou; elle est datée du 1er novembre 1685.

---

1) Anne de Chaufepié, fille de Segond de Chaufepié, a raconté ses malheurs dans un mémoire très intéressant, dont une partie a été publiée en hollandais par mon père et en français dans le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (1853, pages 57—68 et 257—268).

Digitized by Google

„Nous Nicolas Joseph Foucault chevalier conseiller du roy en ses conseils Maître des requettes ordinaire de son hostel commandant departi par sa Maiesté en la généralité de Poictiers certiffions que Me. Samuel de Chaufepié cy-devant ministre a Couhé qui est de nostre departement a pris la resolution de se retirer aux pays estrangers en consequence de la permission qui luy en a ésté donnée par l'édict du roy du mois d'octobre dernier lequel ministre avec sa femme et une fille aagée de quinze mois s'en va en Hollande sortant du royaume par la Rochelle, et passant par Croutel, Vivonne, Couhé, Melle, Beauvais sur Niort, Mauzé et la Rochelle. fait à Poictiers ce premier novembre 1685.
(signé) Foucault."

Cette pièce était contresignée par Monseigneur Valennille. On lit en bas de la page:

„Veu Par Nous Conseiller du Roy en ses Conseils Intendant de Justice police et finances Et Commissaire departy pour l'execution des ordres de Sa Majesté au pays D'aunix à la Rochelle Ce VIIIe novembre 1685. (signé) Aruerie."

Le verso contenait la pièce suivante:

„Veu le Certificat de monseigneur Foucaut Intandant pour le roy en poitou nous ordonnons à tous maires eschevins prevos archers et autres gardes de laisser librement passer Me. Samuel de Chaufpie Ministre de la R p. R qui s'en va en Hollande Conformement audit Certificat Édit et declaration du roy fait a poitiers le premier Novembre 1685.
(signé) Verac, Commandant pour le roy en poitou."

Ses papiers une fois en règle, Samuel de Chaufepié partit pour la Rochelle où il devait s'embarquer avec sa femme et sa petite fille âgée de quinze mois, „que je tiray" dit-il „du sein de sa nourrice pour l'exposer sur la mer." Il a fait lui-même dans ses mémoires le récit de ses adieux aux parents de sa femme et à ses amis; c'est un tableau navrant. En novembre 1685, il arriva à la Rochelle et s'embarqua sur un navire anglais.

Il existe encore deux pièces curieuses, relatives à cette sortie de France. La première est un laissez-passer, ou bien un reçu de douanes pour la sortie des vivres de S. de Chaufepié et de six autres pasteurs qui s'embarquèrent avec lui. C'est une feuille de papier in-quarto; nous en donnons la partie imprimée en italiques. En tête, un fleuron avec les mots „gen. de Poitiers six deni."

„Traites Foraines.

„Brevet de Contrôle pour les Gardes des Traites Foraines et Entrées de France, et Traites de Cha-

Digitized by Google

rante, Commis et gardes des Traites, Foraines et Domaniales, et Entrées de France, et Traites de Charante laissez passer Mrs les ministres de la R. P. R. sortants par passeport du Roy qui conduit sur abord du navire le guillaume et .... pour le voyage de cette ville a londre pour leurs vituailles trois jambons, trois quarts de vin, vingt cinq livres de lard trente cinq livres de beuf dix pints deaude vie, un quintal et demy de biscuit, neuf pains, trante livres de beurre deux couples poisson...., un couple de seiches, un boisseau de pommes, huit douzaine d'oeufs, douze poullets et chapons douze douzaines de boudins, de lait et autres rafraichissements pour mener à londres dont il a payé pour les Droits la somme de — suivant l'Acquit qu'il Nous a representé; Signé par Havouard Commis au Bureau de la rochelle du xje, 9bre jour de novembre Cotte N.... demeuré és mains de moy sous-signé; Et ne vaudra le présent que pour deux jours seulement: Partant ne luy soit donné aucun empêchement.

Fait à la pataches le xiiij jour de 9bre 1685.

(signé) Freduveau."

La seconde pièce ne diffère de la première que pour la partie écrite, elle a le même format et commence ainsi:

„Commis et Gardes Foraines etc. etc. laissez-passer pr mr Chaufpié qui conduit sur le St guillaume capitaine crafart neuf jupes de soye valant cent livres deux justocorps un manteau une robe de chambre valant trente deux livres un lit de plume et sonmatelats valant vingt livres cent cinquante livres vieux linge, pour mener à londre dont il a payé pour les Droits de sortie la somme de seize livres douze sols suivant l'Acquit etc. (voir la première pièce).

On avait ajouté en bas de la page: „deux pipes une barique un ballot de livres."

Ces pièces n'ont pas besoin de commentaire. L'on remarquera cependant les détails qu'elles nous donnent sur les soins du ménage de ces pasteurs, et il faut avouer que ceux-ci ne manquaient pas de prévoyance. Il paraît, d'après le mémoire déja cité, qu'au moment de partir pour Bressuire, S. de Chaufepié reçut la promesse d'une pension de 700 livres, mais qu'il n'en toucha rien. Avant de partir il tira de ses meubles cent pistoles, sa soeur Anne ayant obtenu, non sans peine, la permission de les racheter à ceux à qui les dragons les avait vendus, „pour nous faire plaisir", dit-il; elle donna encore à son frère une partie du produit de la vente de ses biens, mais ce fut peu de chose.

S. de Chaufepié partit de la Rochelle le 22 novembre et arriva

Digitized by Google

le 29 à Falmouth, où il fit un séjour de quelques mois et prêcha l'évangile. Le 24 janvier de l'année suivante, il s'embarqua pour Rotterdam; il y débarqua le 2 fevrier. Je possède le passeport anglais. Il est écrit à la main et orné des armoiries de la ville de Falmouth, „villa et portus Falmouthiae", un aigle double avec l'inscription: „Falmouth". En voici la reproduction:

To All his matyes officers Civill and military and all others whom these may any way concerne.

These are to certify you that the bearer hereof Samuell Chauffypied one formerly a subject to the french King and a protestant minister in his dominions did arrive at this port of Falmouth, the 29th day of november last past with his wife and a young child they being shipped on board at Rochell on the 19th of the said month of november new stile by vertue of a Passeport from the said french King. And the said Samuel Chauffypied being now desirous to remove from hence To Holland hath taken passage for himself wife and child aforesaid In the Mercy of this port John Rogers master. These are therefore to all persons that they may suffer the said Samuell Chauffepied his wife and child quietly and without any molestation to pass from hence to some port of Holland In the said ship mercy forasmuch as heed hath the said french Kings Licence and Command from his dominions with in the time Limited him In his said passeport.

Given under my hand and the publick seal of this Corporation the 9th day of January anno regni regis Jacobi secundi anglie etc. primo annoque domini 1685. (signé) Thomas Gwin Mayor.

Ce dernier voyage fut plein de dangers. S. de Chauffepié arriva cependant à Rotterdam, mais il n'y resta pas; il s'établit à Balk où il fut pasteur avec son frère Segond.

H. J. de Dompierre de Chaufepié.

La Haye, décembre 1886.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION POUR L'HISTOIRE DES EGLISES WALLONNES DANS L'ANNÉE 1886—1887, PRÉSENTÉ A LA RÉUNION DES DÉPUTÉS DES EGLISES WALLONNES DE MIDDELBURG, LE 23 JUIN 1887 ET JOURS SUIVANTS.

---

1. Membres. Usant du droit qui lui a été conféré par la Réunion de Dordrecht, notre Commission s'est adjoint deux nouveaux membres, M. N. Weiss, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français et conservateur de la riche bibliothèque de la rue des Saints-Pères, à Paris, comme membre correspondant, et M. E. E. Picard, pasteur à Dordrecht, comme membre effectif. L'intérêt que M. Picard a montré pour l'histoire de son église, et celui que M. Weiss n'a cessé de manifester pour tout ce qui concerne l'histoire des Églises françaises, nous autorisent à fonder sur la collaboration de l'un et de l'autre de sérieuses espérances.

Nos membres correspondants continuent à nous prêter un concours actif et utile. La correspondance que nous avons entretenue avec M.M. Wagner et Moons en Angleterre, nous a été d'un grand secours. M. Vielhaber, d'Emmeric, nous a promis d'écrire pour notre bulletin l'histoire des églises d'Emmeric et de Wesel, dès qu'il en aura réuni les matériaux actuellement épars à Dusseldorf et à Berlin. M. Rahlenbeck, de Bruxelles, nous a offert un article sur les Chanteries de Valenciennes, puisé dans un registre d'espions du clergé qui assistaient au prêche et au chant des protestants de cette ville. La copie de ce registre inconnu à M. Paillard a été faite juste à temps, car il est à craindre que le manuscrit ne tombe bientôt en poussière. Maintenant le contenu de cet important document est sauvé, et c'est dans notre Bulletin qu'il paraîtra pour la première fois. M. de France a récemment

Digitized by Google

publié une monographie très intéressante sur les Montalbanais et le Refuge. M. de Richemont, de la Rochelle, vient de traduire en français l'Histoire des réfugiés huguenots en Amérique par le Dr. Ch. W. Baird, dont nous avons eu le regret d'apprendre la mort. Le traducteur a enrichi cet ouvrage véritablement hors de pair de précieuses notices extraites des archives de la Rochelle et qui répandent bien des lumières sur la vie de plusieurs réfugiés établis dans les Pays-Bas. Enfin trois autres membres correspondants auxquels nous avons eu l'occasion de rendre visite pendant un voyage en France, M. le Sens à Rouen et MM. Bordier et de Schickler à Paris, nous ont témoigné la plus vive sympathie pour notre oeuvre.

2. Bulletin. Les deux derniers fascicules du volume II ont été publiés pendant l'année courante. Le 3ème, paru le jour même où l'église de Haarlem célébrait son trois centième anniversaire, contient une histoire des origines de cette Église par M. Gagnebin. Le 4ème, publié au mois d'avril dernier, contient la fin de l'histoire de l'église de la Brille par M. de Jager, travail consciencieux et soigné, la suite de l'histoire de l'église de Haarlem, des souvenirs du refuge etc. Nous l'avons orné d'un portrait très ressemblant de feu Mr. J. A. van Hamel, pasteur à Leyde. Le premier fascicule du volume III est sous presse. Il contiendra, entr'autres choses, le 1er chapitre de la monographie de M. Bodel Bienfait sur l'histoire de l'église d'Utrecht, et une liste des pasteurs des églises existantes dressée par M. Gagnebin, travail d'une haute valeur à cause de l'abondance et de la précision des dates qu'il contient, les unes imparfaitement connues, les autres entièrement ignorées jusqu'ici. Nous comptons publier ensuite la monographie des églises de Zutfen et de Voorburg par M. Frederiks, celle de l'église de Franeker par M. Lublink Schröder, et celle de l'église de Smyrne par M. van Lennep.

Comme on le voit, ce ne sont pas les matériaux qui nous manquent. Des membres de nos églises nous prêtent bénévolement un concours dont nous tenons à leur exprimer ici toute notre reconnaissance; nommons parmi eux M. le Dr. Landré de la Haye et M. le Dr. Daniels d'Amsterdam. Ce qui nous manque, nous avons le regret de le constater mais le devoir de le dire, c'est un nombre suffisant d'abonnés. Les comptes des deux premiers volumes du Bulletin se sont soldés par un déficit considérable: fl. 292.75 pour le 1er vol., et fl. 223.35 pour le 2ème, soit, en tout, fl. 516.10. Nous avons dû aviser aux moyens de continuer la publication du Bulletin sans nous grever de nouvelles dettes, et, pour sauver l'existence de notre jeune organe, nous avons décidé de partager le déficit avec l'éditeur. Il nous a semblé juste de faire servir le subside qui nous est alloué par

Digitized by Google

la Commission wallonne au paiement des fl. 258.05 que nous avons pris à notre charge. Malheureusement la Commission wallonne nous informait bientôt après qu'elle ne pouvait plus nous donner fl. 275, comme l'année précédente, mais que nous devions nous contenter de fl. 250. Cette communication nous a été d'autant plus pénible que les membres du comité donnent à l'oeuvre non seulement de leur temps mais encore de leur argent. Ce sont eux qui ont couvert les débours occasionnés par les copies et le collationnement des fiches, débours qui s'élèvent pour l'année 1886 au chiffre respectable de 1000 florins. Nous espérons que la circulaire envoyée récemment par la Commission wallonne aux consistoires portera des fruits. Les Eglises wallonnes ne doivent pas oublier que nous écrivons leur histoire. Si, dans le but de poursuivre une tâche digne de toute leur sympathie et de tout leur intérêt, nous sacrifions nos veilles et nos loisirs, il est juste que leur concours matériel ne nous fasse pas défaut. Déjà l'église d'Amsterdam nous a donné un encourageant témoignage de sa sympathie en augmentant de fl. 20 et en portant à fl. 50 sa contribution annuelle; espérons que d'autres églises suivront cet exemple.

3. Médaille. Les frais de la médaille se sont élevés à plus de 1000 florins. Ils ont été couverts par quelques descendants de réfugiés, en sorte que la caisse de la Commission n'en a nullement souffert. Nous avons expédié aux souscripteurs 161 exemplaires en bronze, et 35 en argent. Il n'en reste plus qu'une douzaine, que le secrétaire sera charmé d'envoyer à ceux qui désireraient encore se procurer ce souvenir de la Révocation et du Refuge.

4. Matériaux. La Commission n'a pas encore achevé de réunir tous les matériaux indispensables pour écrire l'histoire de nos églises. Cependant les recherches persévérantes qu'elle a faites pendant ces neuf dernières années sont loin d'être restées infructueuses. Les principaux registres ont passé sous nos yeux. Bon nombre de ceux qui semblent perdus peuvent être découverts d'un jour à l'autre. C'est ainsi qu'on nous a indiqué dernièrement l'endroit où se cache un registre de l'église d'Olne. Malheureusement nous n'avons pu réussir à nous le procurer, par la raison qu'il se trouve en des mains catholiques. Nous avons reçu un mémoire des plus navrants, écrit par Madame Marie Groen, née Benier, petite-fille de Marie le Conte, veuve réfugiée du pasteur Antoine de Gau. Nous comptons publier dans le Bulletin ce récit des malheurs de cette veuve et de sa fille. On nous a communiqué la généalogie de la famille Le Normant, dont la branche demeurée protestante se réfugia en Hollande. En outre nous avons fait dresser, à l'aide des livres de l'administration, la statistique financière de l'église de Delft, ainsi que

Digitized by Google

la liste vraiment considérable des passants et des veuves, des réfugiés et des soldats, des étudiants et des pasteurs, auxquels la diaconie de cette église put porter secours, grâce aux legs considérables de plusieurs membres du troupeau qui, à l'exemple des protestants de France, savaient mener de front le soin de leurs affaires et l'accomplissement des devoirs de la charité. Enfin une certaine coïncidence de faits nous a révélé l'existence de la correspondance officielle des pasteurs de Smyrne, et celle d'une collection intéressante de lettres écrites au pasteur J. Royer, chapelain du Prince Guillaume V. Nous espérons tirer parti de cette double découverte.

5. Fiches. La collection des fiches, transportée l'année dernière de Haarlem à la Bibliothèque wallonne de Leyde, est casée dans quatre armoires et confiée aux soins d'une conservatrice qui passe bien des heures à ranger ces milliers de copies d'actes de baptême et de mariage, de témoignages ecclésiastiques et de permis d'inhumation. Nous craindrions d'abuser de votre patience en énumérant les églises dont les registres ont fourni la matière de nouvelles fiches ajoutées à la collection de l'année dernière. Qu'il nous suffise de mentionner les fiches de tous les membres des églises wallonnes de Leyde et d'Amsterdam, ainsi que les actes des enfants de nom français baptisés dans l'église de S. Pancrace à Leyde de 1671 à 1811, dans les églises de Haarlem de 1580 à 1760 et dans les dix églises hollandaises d'Amsterdam, soit, en tout, plus de 32000 baptêmes; les actes de mariage des mêmes églises jusqu'en 1680, enfin la copie de toutes les annonces de naissance, de mariage et de décès du même genre publiées dans le journal de Haarlem de 1796 à 1803. On ne saurait dire à quel point ces registres sont utiles pour combler les lacunes que présentent ceux des Eglises wallonnes. Le fait que tant d'enfants nés de parents wallons reçurent le baptême dans des églises hollandaises s'explique par l'habitude que l'on avait autrefois de baptiser les enfants le jour même de leur naissance; on les portait à l'église la plus proche, sans vouloir déclarer par là qu'ils ne seraient pas reçus plus tard membres de l'Eglise wallonne. Les généalogistes attribuent à cette collection d'actes de tout genre une haute valeur. C'est chaque semaine et même plusieurs fois par semaine qu'on vient la consulter, et ces consultations ont abouti pour plus de 50 familles. Elles ont rapporté en 1886 un bénéfice de fl. 38.50.

La correspondance de notre sécretaire n'a pas été moins active que l'année dernière. Au dehors elle s'est étendue jusqu'au Cap et à l'Amérique. Plus de 550 lettres ont été reçues ou expédiées. La plupart se rapportaient à des recherches que l'on nous demandait de faire sur des sujets très divers: pasteurs du refuge,

Digitized by Google

théologie, commerce et industrie des réfugiés, bibliographie, littérature, portraits, science héraldique, colonisation du Nouveau-Monde. Nous avons eu la satisfaction de constater que nos réponses ont été généralement appréciées et que notre Commission n'est pas sans jouir de quelque considération auprès de sociétés sœurs, telles que la Société des Huguenots de Londres et celle de New-York. Invitée à se faire représenter aux centenaires des églises de Haarlem et de Delft elle s'est empressée d'y déléguer quelques-uns de ses membres. Une invitation semblable vient de lui être adressée par une église du refuge allemand, celle de Friederichsdorf en Thuringe.

La Bibliothèque Wallonne, dont les intérêts sont si intimément liés à ceux de l'histoire de nos Eglises, a reçu les publications de la Société Vaudoise, de la Société Huguenote de Londres, et de celle de New-York, parmi lesquelles se trouve le registre des baptêmes et mariages de l'église française de cette dernière ville. Elle a reçu du Consistoire de Bois-le-Duc, en dépôt et sous réserve du droit de propriété, un gros et très intéressant registre intitulé Livre des distributions de 1779 à 1871.

Pour ce qui concerne les dons, nous mentionnerons, en premier lieu, les ouvrages qui nous ont été donnés par leurs auteurs. Comme de coutume, M.M. les Pasteurs nous ont offert un exemplaire de chaque écrit publié par eux; M. L. Bresson, son Rabaut Saint-Etienne, son Prêtre et Pasteur et son Bicentenaire de la révocation; M. F. E. Daubanton, son Essai sur le livre apocryphe de Jésus Sirach et le 4e vol. de la revue qu'il publie sous le titre de Theologische Studiën; M. F. H. Gagnebin, son Souvenir du 300ème anniversaire de l'Eglise de Haarlem; M. E. Lacheret, son Opinion sur les formes du culte; M. M. A. Perk, ses articles sur Hoei, sur le Roi Grand Duc de Luxembourg et ses domaines dans le grand duché de Luxembourg, ainsi que son nouveau livre sur Hroswitha; M. P. Rochedieu, son discours sur P. Moreau; M. A. G. van Hamel, professeur à Groningue, l'exemplaire de son ouvrage couronné à Paris, „Li Romans di carité et Miserere de Rendus de Miliens," qu'il avait réservé pour son père, hélas! mort depuis; ces deux volumes resteront dans notre bibliothèque comme un souvenir de ces deux pasteurs wallons. Nous avons encore reçu de M. le pasteur émérite C. Sepp, sa Bibliothèque des auteurs qui ont écrit sur l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas; de M. L. Hartog d'Utrecht, sa seconde édition augmentée de l'histoire de l'homilétique néerlandaise; de M. F. W. Cuno, ses biographies des pasteurs réfugiés dans le Palatinat, et de M. H. Demarest, son article historique intitulé les Huguenots sur le Hackensack en Amérique.

Digitized by Google

Le Secrétaire de la Commission des Archives a ajouté à nos séries de livres de culte imprimés pour les réfugiés les ouvrages suivants: un N. Testament de Halle, 1761, et un de Berlin, 1700, avec le texte allemand en regard du français; un pseautier de Berlin de 1730 et un autre de 1783; des traductions françaises de livres d'édification par Bion, Mazel etc.; une traduction hollandaise d'un livre de Daneau, les Annales de Basnage, les œuvres de Marnix par Quinet, la Religion latitudinaire de Jurieu, le Patriote français d'Antoine Court, un volume de J. La Placette, le Mémoire de M. v. d. Bank sur le proposant de Veneret, etc.; de plus, Le Larnac, la Réforme à Bordeaux; le 1er vol. du grand ouvrage sur cette matière de E. Gaullieur; enfin une trentaine de plaquettes réimprimées peu avant la révocation de l'édit de Nantes chez l'imprimeur de l'archévêque de Bordeaux. Ces plaquettes sont et resteront des témoins irréfragables de l'oppression et des honteuses persécutions organisées par le clergé catholique. C'est en vain qu'on a voulu les nier; on n'y réussira pas en face de ces Edits ou Ordonnances du Roy, ces Déclarations du Roi Soleil, comme de ces Extraits du Registre du Parlement ou de ces Arrêts de la Cour du Parlement ou du Conseil d'Etat qui furent lancés contre les protestants. On ôta à ceux-ci leurs charges, l'exercice public de leur culte, le droit d'imprimer, les traitements de leurs pasteurs, leurs domestiques et jusqu'à leurs enfants; on entrava la réparation de leurs temples, leur sortie du royaume; on mit la main sur leurs biens, et l'on promit de l'argent à ceux qui les espionneraient et les dénonceraient. La preuve de toutes ces choses se trouve dans ces ordonnances dictées avec un soin jaloux par un clergé qui ne fut chrétien que de nom, et ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous constatons cette triste vérité.

La collection des Sermonnaires s'est enrichie des discours de Ph. Basset, d'E. Bersier, de Collins, de P. de Campdomere, de S. R. L. Gaussen, de J. Guillebert, de Martin, de D. Munier, d'Ad. et de H. Monod, de P. Rabaut, de L. F. Vernet, de S. Werenfels. Enfin nous avons acquis une série de 17 volumes in-folio de sermons manuscrits d'un pasteur du refuge dont le nom n'est pas encore connu. Quant aux achats, nous devons mentionner, outre la suite des ouvrages encore en voie de publication, les quatre volumes d'Aguesse, Histoire du protestantisme en France; H. Baird, the Huguenots in France; Beringuier, Feier zum 200 jär. Gedächtn. des Ediktes von Potsdam; Bersier, l'Industrie des réfugiés; A. G. v. Hamel, la vie de C. Busken Huet; Herzog, la version Vaudoise du Cantica; L. Keller, die Waldenserbibel; F. Puaux et A. Sabatier, Etudes sur la révocation etc.

Notre collection de portraits de pasteurs et de Français s'est accrue de ceux de Jean de la Chau, H. de Colli, Gasp. de Colligni,

Digitized by Google

J. Crommelin, J. Doucher, E. de l'Espinasse, J. v. Hamel, C. Huet, A. Saumaise, A. J. J. baron des Tombe, et de ceux de M.M. les officiers de Wattewyle. La plupart de ces portraits sont des dons de M. A. J. Enschedé.

Le portefeuille des planches historiques et topographiques a reçu celles de l'Assemblée du Désert, de l'Hospice wallon d'Amsterdam, de l'épitaphe de Johannes Crucius et sa femme à Haarlem, de la photographie du tableau de la Haye représentant les trois frères Chantilly-Colligni, et de celui de Berlin représentant le Grand Electeur recevant les réfugiés. Ce sont aussi des dons de M. A. J. Enschedé.

Les armes d'une douzaine de familles wallonnes ont été ajoutées à notre série.

En fait d'autographes, le Secrétaire a offert une lettre de P. M. Marron à son collègue Guyot de Groningue et une collection complète de poésies latines, hollandaises et françaises du même pasteur, de Paris; ce dernier avait préparé peu de temps avant sa mort la publication d'un choix de ces pièces.

Le cabinet de médailles s'est enrichi, grâce encore au Secrétaire, d'une médaille en l'honneur du baron Chassé et d'une autre en l'honneur du prof. Baert de la Faille, et des médailles commémoratives de la Protestation des provinces allemandes à Spire, du deuxième centenaire de la Réforme à Genève, de la fête séculaire de la maison d'Orange à Berlin, du deuxième centenaire de l'église du refuge de la même ville; enfin la médaille anglaise de la révocation nous a été offerte par M. Gérard Browning de Londres.

M. le professeur van Hamel a offert à la bibliothèque le manuscrit du discours que son père prononça en qualité de Modérateur, à l'ouverture de la Réunion wallonne de Dordrecht. Les souvenirs de Dordrecht que l'orateur a insérés dans ce discours lui donnent une réelle valeur historique, et à ce titre il méritait d'être conservé. La Commission s'est demandée si tel n'est pas aussi le cas pour les discours d'ouverture de M.M. les modérateurs. Nous avions désiré l'impression de plusieurs d'entre eux, mais tantôt pour un motif, tantôt pour un autre, la chose ne s'est jamais faite. C'est pourquoi la Commission des archives, en terminant son Rapport, a eu l'honneur de proposer au Consistoire de l'église de Leyde de prier ceux de M.M. les pasteurs qui ont prononcé des discours d'ouverture de la Réunion en qualité de modérateurs et qui ne les ont pas encore détruits, de bien vouloir les placer dans la bibliothèque wallonne en souvenir de la charge dont ils ont été revêtus, et d'inviter M. le Secrétaire de la Commission wallonne à rappeller ce désir aux modérateurs futurs.

Digitized by Google

La place devenue vacante dans la commission des Archives par la mort de M. J. C. Drabbe a été remplie par M. Charles, M. Dozy, archiviste de la ville de Leyde. Rejeton d'une famille de réfugiés originaire de Valenciennes, connu par ses recherches historiques et son attachement à sa ville natale, M. Dozy était tout désigné pour cette charge. Il nous a offert le jour même de son installation plusieurs pièces relatives à l'Hospice Wallon d'Amsterdam et à son anniversaire séculaire en 1771.

Leyde. (*Signé*) W. N. DU RIEU, Secrétaire.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire des réfugiés huguenots en Amérique, par le Docteur Charles W. Baird. Traduit de l'anglais par MM. A. E. Meyer et de Richemond. Toulouse, 1886, *Société des livres religieux* [1]).

Le Dr. C. W. Baird (qu'il ne faut pas confondre avec H. M. Baird, son frère, auteur d'une Histoire des premiers temps des Huguenots en France) était pasteur de l'église presbytérienne de Rye, près New-York, lorsque différentes circonstances attirèrent son attention sur l'histoire des colonies huguenotes en Amérique. Sa paroisse touchait au village de New-Rochelle où vivent encore les descendants des réfugiés qui vinrent s'y établir plus d'un siècle avant la révocation; il était entré par son mariage dans l'une des plus anciennes familles des réfugiés huguenots de l'état de New-York; son père, le Rév. Robert Baird, avait déjà tracé une courte esquisse de l'histoire de ces colonies dans le second volume de son livre la religion en Amérique, publié en 1844. Il ne fut pas possible alors de réunir les documents nécessaires pour combler les lacunes de cette intéressante esquisse. Charles Baird résolut de se mettre à l'oeuvre, et après 12 années d'investigations laborieuses il put entreprendre d'écrire la première histoire complète des colonies huguenotes d'Amérique.

L'ouvrage que nous annonçons devait être suivi d'une publication spéciale, consacrée à la colonisation des Etats du Centre et du Midi; le présent volume ne contient que la partie relative à la Nouvelle-Angleterre. Le Dr. Baird est mort tout

---

1) Se trouve à Amsterdam, chez Feikema et Ce., libraires.

Digitized by Google

récemment. Nous ignorons si la seconde partie de son travail était assez avancée pour pouvoir être publiée.

Les documents auxquels l'auteur a emprunté ses matériaux sont très nombreux, tous authentiques et pour la plupart inédits [1]). Les notes, dont quelques-unes sont étendues, occupent au moins les deux tiers du volume. Une liste de noms propres de 28 pages renvoie aux endroits où ces noms sont cités, plusieurs accompagnés de renseignements de la plus grande utilité pour les historiens. Ajoutons que des cartes retraçant les contrées de l'Amérique où les huguenots se sont établis, un beau plan de La Rochelle en 1620, des vues de la même ville prises du port et d'autres gravures ajoutent à la valeur et à l'interêt de cet ouvrage considérable.

L'introduction raconte avec des détails dont beaucoup étaient inconnus jusqu'ici, les tentatives de Coligny pour coloniser le Brésil et la Floride. Le but de Coligny était sans aucun doute de favoriser l'expansion coloniale de la France et de disputer à l'Espagne le commerce et l'empire du Nouveau-Monde, mais il voulait aussi, peut-être même surtout, assurer des ressources au calvinisme proscrit et vers lequel il inclinait déjà, sans toutefois s'être prononcé ouvertement.

La première de ces tentatives (1555) n'aboutit pas. Elle avait l'appui de Calvin; des pasteurs de Genève s'étaient joints à l'expédition avec le projet de fonder au Brésil une Eglise réformée d'après la Parole de Dieu et d'évangéliser les païens. Malheureusement les colons ne parvinrent jamais à s'établir sur la côte du Brésil; ils durent se cantonner dans une petite île située à deux milles en face de la pointe occupée maintenant par la ville de Rio-de-Janeiro; on l'appela île de Coligny. Villegagnon, le chef de l'expédition, trompa indignement la confiance de Coligny et de Calvin. Après avoir affecté une piété extraordinaire il se tourna tout-à-coup contre les protestants, expulsa leurs chefs et fit périr trois de leurs compagnons qui eurent la malencontreuse idée de revenir à terre [2]). Cet acte de cruauté lui valut le surnom de Caïn de l'Amérique. La plupart des huguenots restés dans l'île se réfugièrent sur le continent où ils tombèrent entre les mains des Jésuites; le reste de la colonie bientôt abandonnée par Villegagnon fut massacré en 1560 par les Portugais.

---

1) Parmi les érudits qui lui ont prêté leur concours, il convient de citer le Dr. W. N. du Rieu, Secrétaire de notre Commission. Mr. du Rieu vient de publier dans le Nederlandsche Spectator, 1887, n°. 15, un intéressant article sur l'ouvrage du Dr. Baird. Cet article a été tiré à part.

2) Les noms de ces premières victimes de la persécution sur le sol américain sont: Pierre Bourdon, né à Ambonay en Champagne, Jean du Borel et Matthieu Verneuil.

Digitized by Google

Une seconde tentative, faite en 1562 dans des circonstances qui paraissaient relativement favorables, eut une issue tout aussi malheureuse. Jean Ribaut, marin huguenot renommé et ami de Coligny, dirigea l'expédition; celle-ci avait pour but de coloniser la Floride. Il prit possession du pays à l'embouchure d'une large rivière qu'il nomma fleuve de Mai, aujourd'hui Saint-John, puis continuant à explorer la côte dans la direction du nord, jusqu'à la Caroline du sud, il découvrit un port magnifique où il se décida à fonder la colonie. Il y fit construire un fort nommé Charlesfort, en l'honneur du roi de France. De retour en Europe, il trouva la France en proie à la guerre civile, s'enrôla dans l'armée protestante, puis se réfugia en Angleterre (1563). Les hommes qu'il avait laissés au fort se voyant abandonnés perdirent tout courage, se divisèrent entre eux, et après de cruelles souffrances construisirent un bateau sur lequel ils s'embarquèrent pour l'Europe. Ces échecs successifs ne découragèrent pourtant point Coligny. Il fit une troisième tentative après la paix d'Amboise en 1564. Ce fut une nouvelle suite de désappointements et de malheurs causés, d'un côté, par l'inexpérience et la faiblesse du chef de l'expédition, René de Laudonnière, de l'autre, par le mauvais vouloir de ses compagnons de voyage, huguenots comme lui pour la plupart. Au lieu de l'or qu'on s'attendait à découvrir, c'était le sol à défricher; le courage manqua; la division se mit dans la petite colonie de la Caroline (aujourd'hui St. John's Bluff) et ne tarda pas à l'ensanglanter; puis survint la famine [1]). En vain Coligny envoya un millier d'hommes presque tous huguenots pour renforcer cette petite troupe. L'Espagne vivait en paix avec la France, mais elle n'avait jamais renoncé à ses prétentions sur la Floride. Philippe II enjoignit à Menendez de Abila de se mettre à la recherche „des intrus". En septembre 1565, les Espagnols surprirent le fort de la Caroline; la garnison fut passée au fil de l'épée; les femmes et les enfants eurent seuls la vie sauve. Une partie de ceux qui s'étaient enfuis

---

1) Quelques faits plus réjouissants à signaler dans cette histoire de colonisation. „Les Francais, loin d'imiter les Espagnols, traitèrent avec une grande douceur les „habitants du pays. Les simples enfants des forêts furent grandement impression„nés par la gaieté habituelle et le bon caractère des Français, et les chants reli„gieux auxquels se livraient constamment les huguenots les captivaient spéciale„ment. Longtemps après la dissolution de la colonie de Laudonnière, les Européens, „croisant sur la côte ou abordant sur le rivage, étaient salués par quelque verset „d'un psaume français, bizarrement rendu par des voix indiennes dans des accords „appris du soldat calviniste en patrouille ou du batelier manoeuvrant son aviron „sur le fleuve. Aucune imprécation profane ne rappela dans la mémoire des „peaux-rouges le séjour des protestants français." Introduction, page 38.

On cite les psaumes 130 et 128 de la version de Marot comme fréquemment employés de cette manière par les Indiens.

Digitized by Google

réussirent à gagner leur patrie; les autres se rendirent à Menandez qui les fit mettre à mort; ils furent „pendus, non comme Français, mais comme hérétiques." Deux ans plus tard, un officier français et catholique, Dominique de Gourgues, se chargea de les venger. A l'aide de trois petits navires il atteignit la côte de la Floride, et se jetant sur le fort, se rendit maître de la garnison espagnole. „Il en passa la plus grande partie au „fil de l'épée (28 avril 1568) et pendit les autres aux arbres où „Menendez avait pendu ses prisonniers français; puis retournant „la tablette placée par l'Espagnol, il y écrivit:

„Pendus, non comme Espagnols, ni comme marins, mais comme traîtres, voleurs et assassins."

On peut juger, par cette analyse de l'introduction, de l'intérêt que présente le livre du Dr. Baird. L'histoire des réfugiés huguenots en Amérique comprend 14 chapitres. On pourrait la diviser en deux grandes périodes: avant la révocation de l'Edit de Nantes et après la révocation. — Avant la révocation, les huguenots se dirigent vers l'Acadie, le Canada, la Nouvelle-Hollande et les Antilles. D'abord ils sont attirés par les plans de colonisation d'Henri IV, qui leur assure la liberté de conscience. Le chef de la première expédition est un huguenot nommé de Monts; un grand nombre de huguenots l'accompagnent. Port-Royal et Québec sont fondés; des conversions se produisent parmi les païens. Puis, ce sont les édits de proscription qui les obligent à chercher un refuge au delà des mers. — Après la révocation, ils fuient de toutes les parties de la France; ceux qui habitent les côtes de l'océan gagnent l'Amérique directement, ou par l'Angleterre; ils s'établissent à New-York, à Oxford, à Rhode-Island, à Boston; ceux de l'Est, du Nord et du Sud, émigrent vers les pays protestants de l'Europe; cependant plusieurs familles se décident à passer en Amérique. Nous n'essaierons pas de résumer l'histoire de ces différents établissements. Elle ne comprend pas moins de 500 pages accompagnés de dates sans nombre et d'une quantité considérable de notes. Une lecture attentive peut seule donner l'idée de l'étendue des recherches qu'elle suppose, de la richesse et de la précision des résultats auxquels l'auteur est arrivé, non moins que de l'art méthodique avec lequel il les a organisés.

Nous nous arrêterons uniquement sur un chapitre qui nous paraît offrir un intérêt tout spécial pour des lecteurs wallons, le ch. II, intitulé Nouveaux Pays-Bas. Après le massacre de la St. Barthélemy (1572), qui frappa non seulement Paris mais la France entière, les protestants des contrées wallonnes et de la frontière nord-est de la France (département du Nord et provinces du Sud de la Belgique) se réfugièrent en Hollande. Leurs

Digitized by Google

coreligionnaires de l'Artois et du Hainaut les y avaient précédés en 1561, lorsque l'Inquisition espagnole fut introduite dans ces provinces. A la fin du 16ème siècle, Leyde était la première ville manufacturière des Pays-Bas; son université était une des plus célèbres de l'Europe. Ce fut vers cette ville surtout que se dirigèrent les réfugiés. Ils y fondèrent une colonie très importante, composée de nobles, d'hommes de lettre, surtout d'artisans. En 1609 vinrent s'établir à Leyde des non-conformistes anglais, chassés de leur pays par l'intolérance. Ils avaient pour chef un certain John Robinson; on les appelait par dérision les Brownistes. Bien reçus, ils ne tardèrent pas à trouver des emplois avantageux et à se procurer une honnête aisance. Ils entretenaient des relations cordiales avec les réformés hollandais et surtout avec les wallons qui leur prêtaient leur temple [1]). Cependant les Brownistes ne restèrent pas longtemps en Hollande. Craignant de perdre leur langue et leur nationalité et désireux de fonder une colonie qui fût vraiment à eux, ils prirent la résolution de quitter „la belle et plaisante ville de Leyde", leur refuge depuis 12 ans. Le 5 août 1620, ils s'embarquèrent au nombre de 300 personnes pour la Virginie. Leur exemple entraîna plusieurs wallons de Leyde. Après des tentatives infructueuses pour obtenir de l'Angleterre l'autorisation de s'établir en Virginie, ceux-ci trouvèrent le gouvernement hollandais disposé à leur venir en aide, et cédant aux désirs de la Compagnie des Indes occidentales ils partirent au nombre de 30 familles environ (150 personnes), probablement sous la conduite de Jesse de Forest, pour les nouveaux Pays-Bas (1623) où ils s'établirent à l'embouchure de l'Hudson. La petite colonie eut des destinées assez heureuses. En 1623, elle occupait l'emplacement sur lequel s'élève aujourd'hui la ville de New-York. En 1628, le village de Nieuw-Amsterdam comptait 270 âmes, et en 1658 celui de Nieuw-Haarlem, 32 hahitants mâles, dont près de la moitié étaient français et wallons. Pendant l'administration de Pierre Minuit, qui était wallon, une église fut fondée à Nieuw-Amsterdam par Jonas Michaëlius, pasteur hollandais (1628). Plus tard, entre les années 1657 et 1663, la colonie s'accrût par l'arrivée de réfugiés français, venus principalement du Nord, mais quelques-uns aussi de La Rochelle, par la Hollande. A la même époque une bande de Vaudois échappés aux massacres qui furent exécutés par l'armée du duc de Savoie s'établirent dans les nouveaux Pays-Bas; un certain nombre d'entre eux se joignirent à la colonie wallonne de Nieuw-Amsterdam. Citons enfin l'arrivée de Louis du Bois, avec plusieurs familles de Mannheim, leur établissement à Wiltwyck (Esopus) où ils eurent à subir une terrible

1) La fondation de l'église wallonne de Leyde remonte à 1584.

Digitized by Google

attaque des Indiens, contre laquelle ils se défendirent avec une grande bravoure. L'on sait qu'en 1664 les nouveaux Pays-Bas devinrent possession anglaise.

L'ouvrage du Dr. Baird est, dans toute la rigueur du mot, une histoire; ce n'est pas un panégyrique. Cependant l'auteur ne cache pas la vive admiration qu'il éprouve pour ces colons qui, au prix de difficultés et de périls sans nombre, cherchaient au delà de l'océan, bien loin de leur patrie, un asile où ils pussent servir Dieu selon leur conscience. Il se plaît à relever l'intelligence qui a présidé à leurs émigrations, leur indomptable énergie pour se procurer des ressources, le courage avec lequel ils supportèrent les persécutions dont il furent l'objet dans les pays où les Jésuites s'étaient établis, la piété du plus grand nombre et leur attachement aux traditions réformées. Ils transportaient sur la terre étrangère non seulement leur foi, mais encore leurs psaumes, leurs prières et leurs rites liturgiques.

L'on aimerait à savoir quelle influence l'élément huguenot a exercé sur l'ensemble de la population américaine. L'auteur se proposait de traiter cette question à la fin de la publication qui devait compléter le présent volume. Voici une citation qui permet d'entrevoir dans quel sens favorable il aurait apprécié cette influence. Nous l'empruntons au chapitre qui traite de l'établissement des réfugiés à Boston.

„Les huguenots étaient arrivés au Massachusetts dans un moment „critique pour les affaires de la colonie. Entre la France et ses „sauvages du Canada d'une part, l'Angleterre et ses lois oppres„sives pour la navigation d'autre part, la situation du peuple „était difficile et malheureuse. Les taxes pesaient lourdement sur „les colons, et les réfugiés français n'étaient pas toujours exemptés „de ce fardeau. Cependant le plus grand danger pour ceux qui „s'étaient établis dans l'intérieur vint, comme nous le verrons „dans le chapitre suivant, non de l'Angleterre, mais des sauvages „indiens, excités par des prêtres canadiens. Un meilleur sort était „réservé à ceux qui se fixèrent en ville, car Boston offrait de „grandes ressources aux caractères entreprenants. Le réfugié „rochelais appartenait généralement à des maisons qui, depuis „plusieurs générations, avaient des affaires sur une grande échelle; „l'expérience commerciale et la largeur de vues qu'il apportait „dans la petite ville du Massachusetts lui tenaient lieu de capital, „qui, du reste, ne lui faisait pas toujours défaut. Le vif esprit „du Français aiguisa la finesse du Yankee. La persévérance du „huguenot, affermie par une longue série de persécutions, ren„força l'énergie de l'habitant de la Nouvelle-Angleterre, résolu et „plein de confiance en lui-même. Le calviniste français trouva un „frère dans le puritain. La généreuse et chaleureuse hospitalité

Digitized by Google

„accordée par l'église épiscopale d'Angleterre aux pasteurs et aux „fidèles des églises réformées persécutées de France fut égalée „par le bienveillant accueil du clergé congrégationaliste de Boston. „„Ils réclament une place dans nos meilleures affections," disait „Mather [1]). Les familles réfugiées de la Rochelle étaient faites „pour briller dans la vie sociale et les alliances qui ne tardèrent „pas à se former prouvent qu'ils entrèrent dans l'élite de la colonie. „En somme, les huguenots fixés à Boston durent voir leurs plus „hautes espérances se réaliser, et la ville répondit à la haute estime „qu'ils en avaient conçue en venant s'y fixer. S'ils reçurent du „bien, ils en firent aussi, et il est difficile d'apprécier à sa juste „valeur l'effet de cette émigration sur la colonie.

„Il serait plus facile de faire cette appréciation sur les colonies „plus importantes qui s'établirent à New-York, dans la Virginie „et dans la Caroline du Sud, ou sur l'ensemble de l'émigration „protestante. Mais il est certain que le petit corps de réfugiés „établis à Boston déploya des qualités précieuses surtout à ce „moment. Ils apportèrent l'amour du beau, qui se manifestait par „la culture des fleurs. Ils apportèrent des convictions religieuses „qui n'étaient pas moins fermes pour être accompagnées d'une „certaine modération et de largeur pour les choses qui n'étaient „pas considérées comme d'une importance essentielle. Ils appor-„tèrent enfin un amour pour la liberté qu'ils savaient unir à „l'esprit de tolérance acquis à l'école de l'épreuve. Boston gagna „incontestablement à s'assimiler une population qui possédait „d'aussi précieuses qualités. Et ces noms d'outre-mer, qui se sont „altérés en franchissant l'océan, mais qui brillent dans son his-„toire, ces noms des Bowdoin, des Faneuil, des Revère, rappellent „dans le refuge des huguenots sur cette côte, un épisode touchant „et d'une grande importance quant à son influence sur la vie „sociale et publique aussi bien que sur le caractère national des „citoyens de la Nouvelle-Angleterre." p. p. 481 s. s.

Cette citation pourra permettre à nos lecteurs d'apprécier les qualités littéraires de la traduction. Comme le remarquent les éditeurs, le livre du Dr. Charles-W. Baird appartenait de droit aux églises de langue française. Nos remerciments donc aux traducteurs MM. Meyer et de Richemond, ainsi qu'au Comité de la Société des livres religieux de Toulouse qui s'est chargé de la publication de leur travail.

E. Bourlier.

---

1) Ministre de l'église du Nord à Boston et président de „Harvard College". Pierre Daillé lui avait écrit de New-York pour l'intéresser à la restauration de l'église française de Boston. Le texte de la lettre en latin et en français est reproduit dans l'Appendice de l'ouvrage.

Digitized by Google

Les Montalbanais et le Refuge, par H. de France, membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, membre correspondant de la Commission de l'Histoire des Eglises wallonnes de Leyde; augmenté des notes recueillies dans les archives de Berlin, par M. Paul de Félice, pasteur. 1 *vol. in* 8°. *Montauban, Edouard Forestié*, 1887.

L'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre est une liste alphabétique des Réformés français qui quittèrent le Montalbanais (Tarn-et-Garonne) pour cause de religion, surtout dans les années qui précédèrent et dans celles qui suivirent la Révocation de l'Edit de Nantes. A chaque nom sont joints les détails biographiques, plus ou moins étendus, qui ont été fournis par les documents consultés. Ce travail, consciencieusement fait, est le fruit de recherches longues et persévérantes, et a été heureusement complété en bien des points par les notes de M. le pasteur Paul de Félice. Ce n'est pas une histoire de la Réforme dans le Montalbanais pendant ces années difficiles, ni un chapître de l'histoire du Refuge. Ce ne sont que des articles détachés; mais ces détails minutieux ainsi présentés offrent néanmoins un grand intérêt. Je ne parle pas seulement ici de la grande masse de faits et d'informations précises qu'ils peuvent fournir à l'historien, ni de la facilité qu'ils donnent aux recherches généalogiques, ni même de l'intérêt tout particulier qu'ils peuvent avoir pour les descendants des Réfugiés dont les noms sont mentionnés dans cet ouvrage; tout cela va sans dire; je veux parler de l'intérêt que ces recherches ont pour le simple lecteur, qui, sans être un historien ni un érudit, s'occupe de l'histoire de notre Eglise. On pourrait croire au premier abord que c'est une lecture bien monotone et bien ennuyeuse que celle de ces listes de réfugiés. Des noms, des dates, quelques détails biographiques succintement présentés, et cela continuant sans interruption ni variation pendant des centaines de pages, remettant perpétuellement sous les yeux du lecteur les mêmes faits, les mêmes misères, les mêmes souffrances, voila tout ce qu'on y trouve. Mais cette accumulation de faits et de détails a pourtant son éloquence. Bien des Réformés français ont quitté leur pays pendant ces temps de troubles et de persécutions, sans laisser de traces; il doit donc y avoir bien des lacunes dans cette liste; et cependant pour une seule province qui n'est pas d'une étendue considérable, elle contient plus de mille noms de famille! Ce seul fait nous donne une idée de ce qu'a dû être le refuge, du nombre considérable de Réformés français qui, pour rester fidèles à leur foi, abandonnèrent leur

Digitized by Google

patrie et leurs foyers, et endurèrent tant de souffrances. Cette idée pénètre peu à peu le lecteur, et tous ces petits détails qui se succèdent, finissent par faire une impression profonde sur son esprit. Il semble qu'on revit, jour après jour, toute cette douloureuse histoire, qu'on assiste à ces vexations et à ces violences, qu'on voit tous ces héros inconnus de la foi prendre le chemin de l'exil, qu'on les suit dans leurs pérégrinations lointaines, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un refuge assuré.

Cette impression, beaucoup de lecteurs l'auront éprouvée comme moi, et ce n'est pas seulement dans le petit cercle des érudits et des esprits curieux qui ont la passion des recherches historiques, que ce livre sera bien accueilli. L'Eglise protestante tout entière saura gré à M. H. de France d'avoir consacré ses veilles à ce long et consciencieux travail, d'avoir ainsi mis à la portée des uns une source abondante de renseignemens précis, et d'avoir pour tous mis dans une lumière nouvelle un coin de ce passé douloureux, un fragment de l'histoire des épreuves terribles par lesquelles passa notre Eglise et dont elle ne sortit pas sans gloire.

Eug. Picard.

Digitized by Google

LISTE

DES

EGLISES WALLONNES DES PAYS-BAS

ET DES

PASTEURS QUI LES ONT DESSERVIES [1].

I. EGLISES ENCORE EXISTANTES EN 1887 [2].

Maestricht 1633.

1633. Samuel Des Marets, professeur en théologie à Sedan, ministre du duc de Bouillon qu'il dut accompagner dans sa campagne en Hollande, en 1631, fut nommé pasteur à Maëstricht le 2 février 1633, le prince en étant gouverneur. — Appelé à Bois-le-Duc en janvier 1636, il y fut installé en mai.

1633. Antoine Bonté de la Tour fut établi, le même jour (2 février 1633), comme 2d pasteur, pour servir en même temps l'Eglise de Dalhem. — Mort à la fin de l'année 1633.

1634. Jacques de la Grève, qui servit l'église du Verger (sous la croix) de 1624 à 1633, fut placé à Maestricht (Dalhem) en janvier 1634. Mais, ayant commis une faute grave, il fut suspendu de ses fonctions, en septembre 1639, puis déposé. — Mort à Leyde dans l'été de 1645.

1636. Pierre Berchet, appelé de Sedan en mars 1636, installé en août, est aussi suspendu de ses fonctions en septembre 1639, pour cas d'ivrognerie. Il rentre en France.

Pour faire le service provisoirement, le Synode députe le pasteur de Delft, S. de L'Escherpière, et Jacques Bizou, jadis pasteur

---

1) Voir Bull. III. 64.

2) Les églises sont rangées par ordre alphabétique, pour faciliter les recherches.

Digitized by Google

à Herve, dans le Limbourg. Puis, sont élus les deux suivants, qui furent installés en novembre 1640, par God. Hotton, pasteur à Amsterdam, au nom du Synode.

1640. Jacques Bizou, jadis à Herve, élu en mars 1640. — Mort dans l'été de 1662.

1640. Henri Blancheteste, servant sous la croix, au Verger, élu en juillet 1640. — Appelé à Amsterdam en octobre 1646, s'y rend en avril 1647.

1648. Gilles Warnier, proposant, élu le 3 octobre 1647, installé le 5 janvier 1648. — En mai 1680, il demande un aide, qu'on lui accorde dans la personne de Paul Croiset. Le 10 octobre 1682, il est déclaré émérite. — Mort le 25 janvier 1683.

1662. Jacob Gottroy, proposant, élu le 22 août 1662, installé le 15 octobre. — Appelé à Leeuwarde en août 1670, il y est installé en novembre.

1671. Samuel Poitevin, Sr de la Gaillarderie, ci-devant pasteur de Nesmy et de La Chaume, en Poitou, réfugié au commencement de 1670, appelé à Maestricht vers la fin de cette année, installé en mai 1671. Chassé par la guerre en 1673, il devint 2d pasteur à Mannheim, jusqu'en 1681, et de là à Frankenthal, jusqu'au 18 décembre 1688.

1674. Frédéric Le Faucheur, reçu proposant en avril 1673, élu vers la fin de cette année, installé en mai 1674. — Professeur en théologie. — Emérite en septembre 1726, avec éloges du Synode. Mort en mars ou avril 1736.

1680. Paul Croiset, ci-devant pasteur à Villers, près Mézières, nommé aide de G. Warnier, en mai 1680. Elu pasteur ordinaire, à la mort de Warnier, en 1683, le magistrat y fait opposition, prétendant devoir aussi avoir sa part à l'élection. Après de longs démêlés entre le magistrat du Brabant, le Conseil d'Etat, les Etats généraux, le Consistoire et le Synode, les obstacles sont enfin levés, et le jeune pasteur est installé au commencement de 1685. — Mort en janvier 1712.

En 1685, une grande partie des membres de l'église de Sedan, et avec eux leur pasteur, J. Alpée, Sr de St. Maurice, s'étaient réfugiés à Maestricht. Le 27 octobre, le magistrat députe au Consistoire pour l'informer du dessein qu'il a de conférer à J. Alpée le professorat en théologie et de chercher les moyens de le retenir comme 3e pasteur, et, en attendant, il prie le Consistoire de lui donner la chaire à son tour.

1686. Jacques Alpée de Saint Maurice, ci-devant pasteur et professeur en théologie à Sedan, élu 3e pasteur le 14 février 1686, installé le 16 juin. — Professeur en théologie. — Mort le 29 août 1700.

1699. Le 10 avril 1699, sur une requête du Consistoire, les

Digitized by Google

Etats Généraux accordent Benjamin Lionnet, pasteur du Régiment de Saconnay, comme pasteur supernuméraire, pendant que le régiment sera en garnison dans la ville. Il est prié de prendre sa semaine à son tour. — Il prêche déjà depuis 18 mois, et assiste au Consistoire, ce qui attire à celui-ci la censure du Synode. — En mai 1704, il est nommé pasteur de la garnison de Limbourg et pour prêcher à Hodimont.

1701. Daniel Mousson, pasteur des Grands Mousquetaires de Brandebourg, élu le 14 décembre 1700, installé le 29 mai 1701. — Nommé par le Conseil d'Etat, le 31 mai 1704, ministre du régiment de S. Exc. le général de Doph, il met à sa place Mr. de Vallone, ministre réfugié, pour remplir ses fonctions en son absence. — Appelé à l'Eglise de Douai en février 1711. — V. Namur.

1711. Paul Barbin, appelé de Hodimont le 30 juillet 1711, installé le 27 septembre. — Professeur en philosophie. — Emérite, il fait son sermon d'adieu le 12 février 1750. Mort le 23 août 1764.

1712. Marc Guitton, proposant, élu le 17 juin 1712, installé le 30 octobre. — Nommé chapelain de l'Ambassade à Paris, il prend congé du Consistoire le 27 juin 1720, laissant le pasteur de Hodimont, Abr. des Remeaux, pour remplir ses tours de prédication. Le 21 août 1721, il offre le proposant Masson pour remplir ses tours, il est accepté. Il ne revient de Paris qu'en juillet 1727, après 7 ans d'absence. — Emérite, il fait ses adieux le 17 novembre 1757. — Mort le 14 janvier 1767, à l'âge de $74^1/_2$ ans.

1727. Jean Louis Claparède, appelé de Breda le 27 février 1727, installé le 15 juin. — Prend sa démission, pour raison de santé, en mai 1743. — Mort à Genève, le 9 février 1757.

1743. Jean Scipion Vernède, appelé de Bois-le-Duc le 27 juin 1743, installé le 22 septembre — Appelé à Amsterdam, il fait son sermon d'adieu le 19 juillet 1761.

1750. Daniel Zacharie Châtelain, proposant, élu le 10 juillet 1750, installé le 15 novembre. — Appelé à Rotterdam, il fait son sermon d'adieu le 19 septembre 1762.

1758. Gabriel Lafont, appelé de Gorcum le 15 décembre 1757, installé le 9 avril 1758, comme 3e pasteur. Il devient 2d pasteur en 1761. — Mort le 26 juillet 1773.

1761. Henri Abraham Certon, proposant, élu le 13 août 1761, installé le 22 novembre, comme 3e pasteur. — Appelé à Schiedam, il fait ses adieux le 26 mai 1771.

1763. Jean Isaac Guicherit, proposant, élu le 23 février 1763, installé le 5 juin. — Appelé à la Haye en avril 1764, il fait ses adieux le 17 juin.

Digitized by Google

1764. Jonathan Pasquier, proposant, élu le 26 juillet 1764, installé le 27 octobre, comme 3e pasteur. Obtient sa démission des Etats en date du 11 juin 1784, et fait son sermon d'adieu le 15 août.

1771. Samuel Jean Renaud, appelé de Heusden le 6 août 1771, installé le 27 octobre. — Appelé à Leeuwarde en septembre 1773, il fait ses adieux en décembre.

1774. Jean Marc Roux, proposant, élu le 11 octobre 1773, installé le 20 mars 1774, comme 2d pasteur. — Mort le 29 octobre 1805.

1774. Abraham Charles Voûte, proposant, élu le 15 novembre 1773, installé le 20 mars 1774, comme 3e pasteur. — Appelé à Rotterdam en novembre 1779, il fait ses adieux le 6 février 1780.

1780. Jean Jaques Pfaltz, appelé de Breda le 18 février 1780, installé le 28 mai, comme 3e pasteur. — Mort le 16 janvier 1787.

1785. Claude Gratien Payen, chapelain du Régiment des Gardes Suisses, appelé le 4 novembre 1784, installé le 6 février 1785. — Obtient sa démission en juin 1795, pour retourner à Lausanne, sa patrie.

1787. Jean Pierre Philippe Delo, proposant, élu le 9 juin 1787, installé le 23 décembre comme pasteur extraordinaire. — Appelé à la Brille en mars 1806, il fait son sermon d'adieu le 16 novembre, et préside encore le Consistoire le 6 décembre. — (Il avait eu un ministère bien agité. Obligé de s'éloigner de Maestricht, à cause des troubles politiques, au commencement de septembre 1794, il n'y revint que le 7 mai 1796. Puis, le 28 juillet 1796, n'ayant pas reçu son traitement, il annonce au Consistoire qu'il doit repartir pour la Hollande, pour tâcher de travailler à la subsistance de sa femme et de ses enfants, promettant de revenir à son poste, aussitôt que des temps plus prospères lui feront retrouver une honnête subsistance. Il ne reparaît dans les Actes du Consistoire que le 24 mai 1798, lorsque l'Eglise eut obtenu le traitement de deux pasteurs).

Après le départ du pasteur Delo, l'église fut vacante pendant 3 ans et demi, faute de pouvoir trouver un pasteur convenable ou disposé à s'y rendre. Dans l'assemblée du Consistoire du 25 décembre 1806, deux Anciens, MM. J. H. Bosc de la Calmette et Wursteysen, et deux Diacres, MM. Ogier et de Gensan, s'engagent à faire le service public du Dimanche et des jours de fêtes, en lisant à l'église un sermon et les prières d'usage, cela à tour, à commencer dès le 1er janvier 1807, jusqu'à ce qu'on ait trouvé un pasteur. De temps en temps, un pasteur wallon vint y distribuer la Sainte Cène. Les pasteurs hollandais y célébrèrent les mariages, les baptêmes et les enterrements. Et

Digitized by Google

c'est ainsi que, grâce à la piété et au dévouement de quatre membres du Consistoire, l'Eglise wallonne de Maestricht fut conservée jusqu'en 1810, où on apprit que le pasteur de Bois-le-Duc, J. G. van Gendt, originaire de Maestricht, serait disposé à y accepter une vocation, que le Consistoire s'empressa de lui adresser.

1810. Jean Godard van Gendt, appelé de Bois-le-Duc le 15 avril 1810, installé le 29 juillet. — Emérite par résolution du 18 avril 1820, il fait son sermon d'adieu le 17 septembre. — Mort à Leyde, le 13 juillet 1842.

1820. Matthieu Pierre Molière, appelé de Delft le 25 juin 1820, installé le 8 octobre. — Emérite, par résolution du 24 avril 1835. Mort le 18 février 1862.

1835. Victor Henri Guye, proposant, élu le 26 octobre 1835, installé le 13 décembre. — Appelé à Groningue en mars 1849, il fait son sermon d'adieu le 24 juin.

L'Eglise protestante française de Maestricht a été rattachée au corps des Eglises wallonnes par décret royal du 16 novembre 1842.

1849. Jean Henri de Greef, proposant-catéchiste à Amsterdam, appelé le 3 août 1849, installé le 2 septembre. — Mort d'apoplexie le 5 mai 1878.

1879. Jean Ambroise Tydeman, suffragant à Générargues (Gard), appelé le 27 juillet 1879, installé le 28 septembre. — Appelé à Curaçao en octobre 1880, il fait son sermon d'adieu le 19 décembre.

1881. Herman Carel Laatsman, ci-devant à Zwolle, appelé le 17 avril 1881, installé le 16 octobre.

Middelbourg 1574.

1574. Louis d'Outreleau, venu d'Anvers à Middelbourg, au moment où les Espagnols quittaient cette dernière ville, en février 1574, y fut le premier pasteur wallon, établi dès cette époque. Les registres de l'Eglise commencent au 21 mai. — Souvent président ou secrétaire du Synode, il mourut au commencement de 1606.

1574. Gilles Massis, venu de Gand avec d'Outreleau, travailla pendant quelque temps et à diverses reprises avec lui, en 1574, 1576 et 1577, puis s'en retourna à Gand en 1578.

1586. Lievin Massis, frère de Gilles, après avoir servi diverses églises, fut accordé à celle de Middelbourg en mars 1586. — Mort à la fin de 1605.

Digitized by Google

1597. Daniel de Nielles, auparavant à Wesel, fils aîné de Charles de Nielles, est appelé à Middelbourg en avril 1597. — En avril 1602, le Synode, du consentement de son église, l'envoie à Altona pour y organiser une église, où l'on prêche en français et en flamand, à condition qu'il soit de retour avant six mois. Un an plus tard, comme il n'était pas de retour, le Synode lui adresse, le 17 avril 1603, une lettre où il lui exprime son mécontentement et lui ordonne de revenir sans délai. — En août 1606, sur une accusation grave portée contre lui, il est suspendu provisoirement de son ministère par le Consistoire, et le Synode du 13 septembre ratifie cette suspension jusqu'à la prochaine assemblée du Synode, pendant lequel temps une enquête se fera par les soins du Magistrat. Mais, en décembre suivant, il reçut son congé du Consistoire, avec l'approbation de deux députés du Magistrat. Le Synode suivant, mars 1607, lui conseilla d'aller servir l'église ailleurs, et l'année suivante, réconcilié avec l'église de Middelbourg, il en reçoit un témoignage honorable, qui lui permet d'aller exercer le ministère dans les îles de Jersey et de Guernesey.

1606. Jérémie de Pours, proposant, est accordé à l'Eglise de Middelbourg en avril 1606, et installé le 27 juin. — C'est lui qui fit le sermon d'ouverture en français au Synode National de Dordrecht le 13 novembre 1618. — Enterré le 17 janvier 1648.

1608. Après avoir inutilement appelé Jean Polyander, de Dordrecht, en août 1607, l'Eglise obtint du Synode qu'on rappelât de Cologne Jean Doucher, en avril 1608, lequel arriva à Middelbourg au mois de septembre. Mais de continuelles indispositions firent différer son installation, tellement qu'il ne voulut pas rester à ce poste, et qu'ayant été appelé à Flessingue en 1611, il y fut installé en avril ou mai 1612.

1612. Jean Taffin, neveu du défunt pasteur d'Amsterdam, fut appelé de Flessingue en mars 1611 et installé en avril 1612. — Mort le 29 ou le 30 août 1613.

1614. Louis de Dieu, appelé de l'Eglise flamande de Flessingue, le 8 novembre 1613, n'est accordé que conditionnellement par le Magistrat et confirmé par le Synode en avril 1614, installé en mai. Rappelé à Flessingue le 10 juin 1617, il y retourne vers la fin de l'année; le 12 décembre, le Consistoire de Middelbourg le pria de donner quelques prédications dans cette Eglise pendant les fêtes de Noël. En juin 1619, il fut appelé à l'Eglise flamande de Leyde, et là il seconda son Oncle maternel, Daniel de Cologne, dans sa charge de Régent du Collège Wallon, jusqu'à la mort de celui-ci, arrivée le 19 décembre 1635; après quoi le Synode de septembre 1636 l'élut pour succéder à son Oncle, et ayant obtenu du Magistrat de Leyde sa décharge de ses fonctions ecclésiastiques, L. de Dieu fut installé solennellement dans la

Digitized by Google

charge de Régent du Collège, par le professeur Polyander, le 9 septembre 1637, et il exerça cette charge jusqu'à sa mort arrivée le 23 décembre 1642.

1618. Jean Heins ou Heinsius, est appelé à la place de L. de Dieu et approuvé par le synode à fin avril 1618; installé en mai ou juin. — En septembre 1639 son église se plaint de ce qu'il se livre au commerce, ce qui donne lieu à des troubles et à du mécontentement qui va croissant. Pour gain de paix, il se décide à prendre sa démission, le 15 septembre 1640, en conservant l'honneur de son ministère; le 27 septembre le Synode lui accorde sa demande, et, le 10 novembre, le consistoire lui donne un témoignage fort honorable, quant à sa vie et à l'exercice de son ministère.

A sa place on nomme P. ou J. B. Buguet, pasteur à Calais, dont la vocation est approuvée par le Synode de Bois-le-Duc en avril 1641; mais il ne paraît pas que ce pasteur ait accepté son élection.

1641. Jean Le Long, proposant en Zélande, élu à la place de Buguet, est approuvé par le Synode de septembre 1641, examiné par la Classe de Zélande le 29 octobre, et installé par J. de Pours en novembre. — Mort en octobre 1665.

1648. Alexandre Morus, pasteur et professeur à Genève, appelé à la place de Jér. de Pours en avril 1648; le Synode pose quelques questions sur certains points de la religion, auxquelles il sera invité à répondre. Au vu de ses réponses jugées satisfaisantes, sa vocation est approuvée par le Synode de septembre, qui décide qu'au cas qu'il ne l'accepte pas, l'Eglise pourra en appeler un autre et réunir une Classe pour l'examiner. Mais au Synode de Harlem, avril 1649, des lettres de Genève informent qu'un jugement de la Compagnie des Pasteurs et Professeurs l'a déclaré incapable d'exercer son ministère avec édification dans cette ville, et le Synode invite l'Eglise de Middelbourg à suspendre sa confirmation jusqu'à plus ample informé et charge une commission spéciale de faire une enquête à son sujet. Cette commission fait au Synode de Maestricht, en août suivant, un rapport qui justifie pleinement ce pasteur, et le Synode approuve son élection et charge le pasteur J. le Long de l'installer, ce qui eut lieu en septembre 1649. — Le 24 novembre suivant, il préside une Classe à Middelbourg. En 1650, il est nommé professeur de théologie à l'Ecole illustre fondée dans cette ville. — En juin 1652, il est appelé à Amsterdam comme Professeur d'histoire ecclésiastique, et le Consistoire de Middelbourg lui donna, le 10 juillet, un témoignage très-honorable.

1652. Antoine de Chardevène, appelé de Bois-le-Duc le 31 juillet 1652, installé le 24 novembre. — Mort à la fin de septembre 1656.

Digitized by Google

1656. Daniel Des Marets, appelé de Groningue le 31 octobre 1656, approuvé par la Classe tenue à Middelbourg le 6 décembre, installé par J. Le Long après les trois proclamations. — Appelé à la Haye le 31 juillet 1662, il y est installé le 10 décembre.

1663. Louis de Wolzogue de Meningstorf, appelé de Groningue le 7 novembre 1662, approuvé par le Synode de Rotterdam en avril 1663, installé en mai, par J. Le Long, après les trois proclamations. — Appelé à Utrecht en avril 1664, installé en juin.

1664. Vincent Minutoli, appelé de l'Olive le 19 août 1664, approuvé par le Synode de septembre, installé par J. Le Long après les trois proclamations. — Suspendu de son ministère en mai 1667; déposé en avril 1668. Il retourne à Genève.

1664. Henry Du Moulin, fils cadet de Pierre, chassé du Hâvre par la persécution en 1663, appelé, comme 3e pasteur, le 19 août 1664, installé par J. Le Long en même temps que Minutoli. Il devient 2d pasteur en août 1669. — Mort en août 1679.

1666. Jean de Labadie, ministre à Genève, appelé le 4 novembre 1665, installé en août 1666. — Suspendu pour erreurs en septembre 1668; déposé en mars 1669. — Mort à Altona le 13 février 1674.

1669. Pierre Prévost, proposant, élu le 21 juin 1669, installé le 4 août. — Mort le 6 octobre 1677.

1678. Pierre de Joncourt, ci-devant pasteur de Clermont en Beauvaisis, appelé le 10 octobre 1677, fait le service dès le mois de septembre, est installé le 20 avril 1678. — Appelé à la Haye le 25 mars 1699, y est installé le 23 août.

1680. Corneille Duvelaer, appelé d'Axel le 3 septembre 1679, approuvé par le Synode le 1r mai 1680, installé par P. de Joncourt après les trois proclamations. — Mort le 16 mai 1714.

1684. André Lombard, ci-devant pasteur à Nîmes, élu 3e pasteur le 23 décembre 1684, prêche dès lors sans avoir été installé, paraît-il. — Appelé à Copenhague, il obtient sa démission le 25 mars 1685. — V. Flessingue.

Le 30 décembre 1685, le magistrat arrête pour cette ville les trois pasteurs réfugiés suivants, qui doivent entrer en fonctions, comme pasteurs extraordinaires, la première semaine de janvier 1686.

Samuel George, ci-devant pasteur à Vitri-le-François, en Champagne, déjà depuis 9 ou 10 mois à Middelbourg. — Appelé à Oostbourg en avril 1686.

Abraham Signard, ci-devant pasteur à Bacqueville, en Normandie, qui devint pasteur ordinaire le 23 août 1699. — V. plus loin.

Digitized by Google

Jacques Sarthou, ci-devant pasteur à Arthez, en Béarn. — Mort au commencement de 1699.

Auxquels se joint Arnoult de Casamajor, ci-devant pasteur à Oloron, en Béarn, âgé de 90 ans, — Le 14 janvier 1687, le Consistoire le remercie des services qu'il a rendus à l'Eglise par ses prédications pendant toute l'année écoulée, et le prie de se reposer et de ne plus prendre de tours réguliers, lui laissant la liberté de prêcher quand il le trouverait bon, pour sa consolation. — Mort en 1688.

1699. Abraham Signard, réfugié de Bacqueville en 1685, élu pasteur ordinaire le 23 août 1699, installé le 20 septembre. — Mort le 28 novembre 1718.

1699. Pierre Trouillard, auparavant à Cadsand, appelé de Cantorbéry le 23 août 1699 comme 3e pasteur, installé le 13 décembre. — Mort le 29 avril 1701.

1701. Pierre Barthélemy, chapelain du Régiment de Luxembourg, appelé le 24 juillet 1701, installé le 30 octobre. — Mort le 20 février 1705.

1705. Pierre Villaret, appelé de Veere le 19 avril 1705, installé le 14 juin. — Mort le 8 juin 1723.

1715. Gabriel Ducasse, appelé de l'église flamande de Schoondyk le 2 décembre 1714, installé le 3 mars 1715. — Mort le 9 juin 1733.

1719. Abraham Bilbaut, appelé de Dordrecht le 9 juillet 1719, installé le 17 septembre. — Emérite le 28 novembre 1748. Mort le 28 février 1750.

1724. Claude Scoffier, reçu proposant en mai 1704, appelé de l'église de Leicesterfields, à Londres, le 5 décembre 1723, installé le 16 avril 1724. — Mort le 25 novembre 1729.

1730. Jacques Daniel Estor, appelé de Ziericzée le 21 mai 1730, installé le 13 août. — Emérite le 19 juin 1750. Mort le 14 novembre 1751.

1733. Jean Jacques Brutel de la Rivière, appelé de Goes le 30 août 1733, installé le 15 novembre. — Appelé à Leyde en mai 1745, il y est installé en juillet.

1746. Charles Delo, appelé de Bois-le-Duc le 17 octobre 1745, installé le 23 janvier 1746. — Mort le 13 décembre 1764.

1749. Pierre Frédéric Chandon, appelé de Flessingue le 16 février 1749, installé le 13 avril. — Appelé à Francfort sur le Mein le 5 mars 1766, parti pour s'y rendre, le 20 avril. — Mort le 17 mars 1778. — Il était fils de Pierre Chandon, pasteur à Francfort de 1695 à 1724.

1751. Louis Appelius, proposant, élu le 4 novembre 1750, installé le 28 mars 1751. — Emérite le 28 juillet 1794. Mort le 7 décembre 1797.

Digitized by Google

1765. Léonard Humbert, appelé de Gorcum le 12 mai 1765, installé le 18 août. — Obtient sa démission, pour raison de santé, le 7 août 1768. — Appelé à Naarden en juillet 1770.

1766. Daniel Chandon, fils de Pierre Frédéric, appelé de Flessingue le 4 mai 1766, installé le 3 août. — Mort le 3 novembre 1775.

1769. Jean David D'Estandau, appelé de Schiedam le 4 décembre 1768, installé le 12 mars 1769. — Mort le 24 août 1788.

1776. Dideric Muntendam, appelé de Dordrecht le 17 décembre 1775, installé le 31 mars 1776. — Emérite par décret royal du 30 sept. 1817. Mort le 28 décembre 1827.

1788. Louis Porte, appelé de Flessingue le 28 septembre 1788, installé le 14 décembre. — Appelé à Rotterdam en février 1794, fait ses adieux le 1er juin.

1794. Josué Teissèdre L'Ange, appelé de Zwolle le 6 avril 1794, installé le 13 juillet. — Appelé à Harlem en février 1796, il s'y rend en juin.

1794. François Daniel Louis Duvoisin, appelé de Zutphen le 28 septembre 1794, installé le 7 décembre. — Il obtient sa démission, pour raison de santé, et fait son sermon d'adieu le 3 juillet 1796.

1796. Jacques Brez, proposant, élu 3e pasteur le 17 avril 1796, installé le 19 juin. — Mort le 26 juillet 1798.

1797. Jean Henri Pareau, auparavant à Deventer, appelé le 30 octobre 1796, installé le 19 février 1797. — Appelé à Deventer comme professeur en Langues Orientales, il fait son sermon d'adieu le 3 mars 1799. — Voyez Utrecht.

1799. Jean Gabriel Lafont, appelé de Tholen le 30 avril 1799, installé le 7 juillet. — Mort le 21 décembre 1819.

1820. Daniel Théodore Huët, appelé de Breda le 9 janvier 1820, installé le 9 avril. — Appelé à Rotterdam en juillet 1822, il fait ses adieux le 27 octobre.

1823. Jean Pierre Lafon, proposant à Leyde, élu le 1er novembre 1822, installé le 27 avril 1823. — Il retourne en France et fait ses adieux le 23 mai 1824. — Mort à La Tremblade, le 6 novembre 1882, âgé de près de 86 ans.

1824. Henri Edouard Brandt, venu de Neuchâtel, candidat à Leyde, élu le 18 juillet 1824, installé le 14 novembre. — Obtient sa démission pour retourner en Suisse, et fait ses adieux le 26 avril 1835. Mort le 2 décembre 1881.

1835. Joost Adriaan van Hamel, candidat à Oisterwyk, élu le 14 juin 1835, installé le 13 septembre. — Appelé à Harlem en décembre 1839, il fait ses adieux le 19 avril 1840.

1840. Josué Jean Philippe Valeton, candidat à Leyde, élu le 20 avril 1840, installé le 19 juillet. — Appelé à Groningue,

Digitized by Google

comme professeur en Langues Orientales, il fait ses adieux le 21 septembre 1845.

1847. Jean Henri Gerlach, candidat à Beetgum, élu le 16 mai 1847, installé le 29 août.

Pour soulager son pasteur dont la santé est chancelante, l'Eglise appelle à ses propres frais un pasteur extraordinaire.

1860. Jean Jaques Louis Luti, ancien candidat wallon, pasteur de l'Eglise hollandaise à Eenigenburg, appelé le 10 septembre 1860, installé le 2 décembre. — Appelé à Rotterdam en novembre 1882, il fait ses adieux le 8 avril 1883. — Après son départ, il n'est pas remplacé, mais d'autres pasteurs wallons prêchent de trois en trois semaines, alternant avec le pasteur Gerlach.

Nimègue 1644.

Dès mars 1607, le Synode apprend qu'un pasteur hollandais prêche aussi en français aux troupes de la garnison de Nimègue, et cherche à se mettre en correspondance avec lui. En septembre 1611, le pasteur de Nimègue, Jean Coetsius, assiste aux assemblées du Synode, et le Synode écrit au magistrat et à l'Eglise pour les engager à organiser l'église et à établir un Consistoire. Le même paraît encore sur la liste des députés au Synode, en avril 1613. Dès lors il n'est plus fait mention d'une Eglise de Nimègue jusqu'en 1621.

Dès mars 1621, on voit paraître au Synode, sous le nom de „ministres du camp" ou „des Troupes françaises", les pasteurs prêchant à la garnison ou aux troupes campées dans les environs de Nimègue; ce sont:

1621. Nicolas Severin, — suspendu en 1624, déposé en 1625.

1626. Abraham de Mory, — mort en 1646.

1628. Philippe de Gastines, 2d pasteur, — émérite en 1641. Mort en 1642.

1640. François de Cupif, — appelé à Leyde en 1652.

En août 1643, les officiers des troupes françaises prient le Synode d'envoyer un proposant à Nimègue, pour prêcher à la place de Mr. de Gastines décédé. Puis, sur une lettre du pasteur Smet de l'Eglise hollandaise, qui faisait entrevoir la possibilité d'établir une église française dans la ville, le Synode assemblé à Heusden, 6—9 avril 1644, chargea le pasteur d'Utrecht, J. J. du Bois, de se rendre à Nimègue, pour en conférer avec les magistrats et autres intéressés, et, dès le 6 mai suivant, le magistrat

Digitized by Google

rendait un arrêté par lequel il approuvait l'établissement d'un pasteur fixé dans la ville, et il déclarait que le proposant J. L. Grouwels, qui y avait prêché la veille, avait plu à toute l'église et qu'on le recevrait volontiers comme pasteur. Le Synode, 7 septembre, ratifia tout ce qui avait été fait, et l'Eglise fut constituée.

1644. Jean Louis Grouwels, proposant ayant servi au Verger (Cologne), élu le 6 (16 n. st.) mai 1644, fut installé le 29 septembre (9 octobre n. st.). — (Le premier Consistoire (Anciens et Diacres) fut élu le 15/25 octobre, et confirmé le 3/13 novembre suivant). — Il est appelé à Naarden, en avril 1653, et fait ses adieux en mai.

1653. Guillaume Soudan, proposant à Utrecht, venu de Caen, élu le 30 mai 1653, installé (ensuite de l'ordre de la Classe tenue à Utrecht le 25 juin) dans le mois de juillet. — Accusé d'un acte grave, il se retire à Schiedam, puis à Londres, suspendu du ministère, en 1660; déposé en avril 1661.

1661. Jean Brun ou Braun, proposant, élu le 10 février 1661, installé le 19 mai. — Appelé à Groningue, comme professeur en théologie et en langue sainte et pasteur provincial en langue flamande, il obtient sa démission en septembre 1680.

L'Eglise est vacante pendant deux ans et demi.

1683. Zacharie Polgé, pasteur réfugié ci-devant à Florensac, en Languedoc, élu le 8 avril 1683, installé le 23 mai. — Mort le 30 janvier 1701.

Dès le 5 avril 1699, Isaac Ponce, pasteur réfugié ci-devant à la Bastide-de-Virac, pensionné à Nimègue, où il prêche dans son tour, depuis 1686, remplit les fonctions de Z. Polgé malade, et, à sa mort, il est élu pasteur ordinaire à sa place, avec le suivant, le 7 septembre 1701 ; mais il refuse, vu sa santé délicate, promettant toutefois de prêcher de 15 en 15 jours, ce qu'il fit jusqu'au 1er octobre 1721, où il est déchargé. — Mort en 1739.

1701. François Durand de Fontcouverte, pasteur réfugié ci-devant à Genolhac, dans les Cévennes, ministre dans les troupes du roi d'Angleterre en Piémont, prêchant à Nimègue depuis 1698, est élu le 7 septembre 1701, installé le 9 octobre. — Emérite le 30 septembre 1722. Mort en 1733.

1723. Samuel Simon de Chaufepié, proposant, élu le 7 janvier 1723, installé le 13 juin. — Appelé à Hambourg le 3 février 1727, il fait son sermon d'adieu le 9 mars. — Mort en 1762.

1727. Daniel Maillart de Pleinchamps, proposant, élu le 8 avril 1727, installé le 22 juin. — Emérite le 10 avril 1776. Mort le 17 décembre 1780.

1776. Jacob Scheidius, proposant, élu le 1er mai 1776, installé le 4 août. — Appelé, en été 1790, à faire pendant quelque temps les fonctions de chapelain de l'ambassade à Paris,

Digitized by Google

il est remplacé, pendant son absence, par le ministre français J. Alex. Rang (V. Utrecht), qui y était encore en juin 1791. — Appelé à Delft en septembre 1792, il fait ses adieux le 11 novembre.

1793. Jacob Gabriel Pierre Certon, proposant, élu le 27 janvier 1793, installé le 21 juillet. — Appelé à Delft en septembre 1794, il s'y rend en novembre.

Nouvelle vacance de près de trois années.

1797. Pierre Mounier, proposant, élu le 4 juillet 1797, installé le 6 août. — Appelé à Utrecht le 30 septembre 1798, il fait son sermon d'adieu le 9 décembre.

1799. Jaques Henri Payen, appelé de Delft le 25 mai 1799, installé le 28 juillet. — Emérite le 24 avril 1834, il cesse ses fonctions le 1er juillet. — Mort le 5 juillet 1835.

1835. Everard Ambroise Zubli, proposant, élu le 16 février 1835, installé le 10 mai. — Appelé à Delft le 25 juillet 1848, il fait son sermon d'adieu le 22 octobre.

1849. Johan Anthony Stoop, appelé d'Anvers le 18 mai 1849, installé le 2 septembre.

Rotterdam 1591.

Dès la fin de l'année 1585, le pasteur de Delft, Pierre Moreau, fut chargé d'aller prêcher de temps en temps aux Wallons qui habitaient Rotterdam. Il leur distribua la Sainte Cène le premier jour de l'an 1586, et continua d'y aller jusqu'en mars 1588, où il en fut déchargé. En avril 1587, le Synode leur accorde d'avoir chaque Dimanche, des lectures publiques, dont Mr. Moreau dressera la liste. — En avril 1590, comme ils n'avaient pas encore de pasteur, le Synode prie le pasteur de Dordrecht, G. Usile, d'y aller prêcher quelquefois.

Pendant l'été de 1590, le proposant Daniel de Cologne y est envoyé régulièrement, et, en septembre, le Synode le charge de continuer à s'y rendre chaque Dimanche jusqu'à la fin d'octobre, ajoutant que, si après cela l'Eglise et le Magistrat venaient à l'appeler comme pasteur longtemps avant la tenue du prochain Synode, les députés des églises de Dordrecht, Delft et Leyde devraient s'assembler pour l'établir au ministère. — Il en arriva comme on l'avait prévu. D. de Cologne fut élu au mois de novembre, seulement le Magistrat exigea qu'il servît aussi l'Eglise flamande et qu'il y prêchât à son tour. Les députés du Synode y consentirent, à la condition expresse qu'il demeure affecté aux Eglises Wallonnes et qu'il aide l'Eglise flamande autant qu'il le pourra. A quoi l'Eglise de Delft ajouta, le 2 décembre: que les

Digitized by Google

trois proclamations devaient être faites par les pasteurs des trois églises désignées par le Synode et la confirmation par l'un d'entre eux. Ce qui eut lieu, en effet. Le Synode d'avril 1591 ratifia ce que ses députés avaient fait et insista très-particulièrement auprès du jeune pasteur sur cette condition: qu'il ne laisse jamais l'Eglise française sans prédication, surtout le Dimanche matin, sinon en cas de besoin urgent et avec l'aveu de son Consistoire.

Les quatre pasteurs suivants prêchèrent dans les deux langues, aux mêmes conditions.

1591. Daniel de Cologne, proposant, élu en novembre 1590, installé probablement en janvier 1591. — Elu Régent du Collège wallon de Leyde, en août 1605, il y est installé le 31 mai 1606. — Mort le 19 décembre 1635.

1606. Corneille de Guesel (Geselius), appelé de l'église flamande de Strijen, près Dordrecht, vers la fin de 1605, installé à la fin d'avril, aux mêmes conditions que le précédent. — En 1610, il s'engagea dans une lutte dogmatique avec un de ses collègues hollandais, N. Grevinkhoven, ardent remontrant, et, pendant une année, il résista aux invitations du magistrat qui voulait rétablir la paix dans l'Eglise; enfin, le 24 octobre 1611, il fut déposé de sa charge par le magistrat, et, le 14 février suivant, il fut mis hors de la ville. — Mort à Edam, le 4 janvier 1614.

1612. Henri de Nielles, l'un des quatre fils de Charles de Nielles, pasteur à Wesel, appelé de l'Olive et la Vigne (Anvers) en avril 1612, aux mêmes conditions que les précédents, installé par D. de Cologne, après les proclamations faites par les pasteurs wallons de Delft et Dordrecht, probablement en mai. — Accusé d'arminianisme, suspendu en février 1619, déposé en août. — Mort le 4 octobre 1631.

1620. Abraham de la Quewellerie, fils de Chrétien, demandé par l'Eglise au Synode en août 1619, appelé de l'église flamande de Grave, avant avril 1620, aux mêmes conditions que les précédents, confirmé en mai par D. de Cologne. — En septembre 1626, le Consistoire wallon demande au Synode que leur pasteur ne soit plus affecté qu'à leur église et soit entièrement détaché de l'église flamande. Le Synode leur recommande la patience et la prudence. Dès lors on travaille sans relâche à arriver au résultat désiré; les démarches se succèdent d'un Synode à l'autre. Enfin, le 29 août 1629, le Synode consent à attendre encore jusqu'à ce que l'église flamande ait obtenu un cinquième pasteur, ce qui peut arriver „au plustost, mesmes dans trois mois". Ce 5e pasteur est, en effet, élu au commencement de l'année suivante; mais Abr. de la Quewellerie meurt, le 16 mars 1630, sans avoir joui du soulagement qu'il espérait.

Digitized by Google

Dès 1630, les pasteurs sont attachés uniquement à l'Eglise wallonne.

1630. Daniel Massis, fils de Lievin, consacré en 1612 pour prêcher à l'Olive, puis appelé à Rouen en 1615, à Caen en 1617, enfin, en 1622, pasteur hollandais à Grave, d'où, en avril 1630, il est appelé à Rotterdam, et installé à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. — Le 15 avril 1643, il est élu, par le Synode, Régent du Collège Wallon de Leyde, à la place de Louis de Dieu, décédé le 23 décembre 1642, et il est installé le 9 décembre 1643. — Mort en février ou mars 1668.

1644. Elie Delmé, auparavant pasteur à Ysendyke, puis, en 1641, accordé pour prêcher en anglais aux troupes en garnison à Bois-le-Duc, appelé de là le 9 décembre 1643, installé en janvier 1644. — Appelé à l'Eglise de Londres en octobre 1652, il obtient sa décharge du Consistoire le 6 décembre, et sa démission du Synode en avril 1653.

1653. Charles de Rochefort, appelé de Flessingue le 6 décembre 1652, installé le 4 juillet 1653. — Emérite par acte du 23 décembre 1681. Mort le 26 septembre 1683.

1673. Phinées Piélat, d'Orange, ci-devant ministre de la maison de Mr. de Pradel à Villeneuve-de-Berg, en Vivarais, réfugié à la Haye, appelé le 14 décembre 1672, installé le 12 février 1673. — Mort le 16 mai 1700, à Orange, où il était allé faire un voyage.

1682. Pierre Jurieu, pasteur et professeur en théologie à Sedan, appelé le 15 octobre 1681, installé le 7 juin 1682. — Mort le 11 janvier 1713.

1685. Pierre Du Bosc, réfugié de Caen, en Normandie, élu le 15 septembre 1685, comme 3e pasteur ordinaire, installé le 28 octobre. — L'homme du royaume de France qui parlait le mieux, au dire de Louis XIV. — Mort le 2 janvier 1692.

1691. Jacques Basnage, réfugié de Rouen, dès 1685, pasteur extraordinaire dès janvier 1686, élu pasteur ordinaire le 17 août 1691, installé le 16 septembre. — Appelé à la Haye le 18 novembre 1709, il y est installé en janvier 1710.

1691. Daniel de Superville, réfugié de Loudun dès 1685, pasteur extraordinaire dès janvier 1686, élu pasteur ordinaire le 17 août 1691, installé le 30 septembre. Le 15 août 1723, il annonce que ses infirmités l'empêchent de remplir ses tours, et le 26 septembre, il demande d'être déchargé de ses fonctions. On y pourvoit, jusqu'à ce que son fils puisse occuper sa place. V. 1725. — Mort le 9 juin 1728.

1695. Antoine Le Page, réfugié de Dieppe en 1685, pasteur extraordinaire dès janvier 1686, élu 5e pasteur ordinaire le 15 avril 1695, installé le 15 mai. — Mort le 19 novembre 1701.

Digitized by Google

1702. André Terson, appelé de Hoorn le 12 février 1702, installé le 21 mai. — Mort le 9 novembre 1709.

1702. Jean Brutel de la Rivière, appelé de Veere le 13 février 1702, installé le 30 juillet. — Appelé à Amsterdam le 5 février 1720, il y est installé en avril.

Le 30 octobre 1704, les pasteurs réfugiés n'étant plus que trois pour faire les prédications extraordinaires, savoir Ph. Le Gendre, Jaq. Chardevène et Jaq. Maistre, demandent d'être soulagés de leurs fonctions, et, par résolution du 12 décembre, le magistrat fait publier de la chaire, le 21 décembre, que désormais on ne prêchera plus dans la petite église.

1710. Jacques Colas de la Treille, appelé de Delft le 27 janvier 1710, installé le 6 avril. — Mort le 19 novembre 1723, subitement, presque dans la chaire même.

1710. Jérémie Frescarode, fils de Jean, appelé de l'église hollandaise de Maarssen le 19 septembre 1710, installé le 23 novembre. — Professeur en philosophie à l'Ecole illustre. — Emérite dès mars 1749. Mort le 13 juin 1749.

1721. Gabriel Du Mont, appelé de l'église française de Leipsic le 31 octobre 1720, installé le 23 mars 1721. — Professeur d'histoire ecclésiastique et de langues orientales à l'Ecole illustre. — Le 23 mars 1727, il annonce qu'il a été nommé, pour deux ans, chapelain de l'ambassade à Paris, et il présente pour le remplacer Mr. Sylvestre, qui est accepté. Il est à Paris de mai 1727 à septembre 1730, où il revient. — Emérite par résolution du 27 avril 1747. Mort le 1er janvier 1748.

Pendant son absence à Paris, il est remplacé par:

Salomon Sylvestre, pasteur à Voorbourg, lequel est appelé à Zell en mars 1730, et prend congé en mai.

1724. Jean Boddens, appelé de Leyde le 19 décembre 1723, installé le 6 février 1724. — Appelé à Amsterdam le 24 octobre 1724, il fait son sermon d'adieu le 25 décembre.

1725. Isaac Samuel Châtelain, appelé de Leyde le 10 janvier 1725, installé le 18 mars. — Appelé à Amsterdam le 13 novembre 1731, il y est installé en février 1732.

Le 18 février 1725, Phil. Le Gendre écrit au Consistoire qu'après avoir servi l'église de Rotterdam pendant plus de 39 ans, il se sent incapable de continuer de remplir ses tours. (Il a été pasteur plus de 64 ans). Le magistrat décide qu'on fera remplir ses tours. Il est mort le 10 mars suivant, à 89 ans.

1725. Daniel de Superville le fils, reçu proposant en mai 1723, élu à la place de son père, le 29 juillet 1725, installé le 30 septembre. — Mort le 24 mai 1762.

1732. Jacques Jean Desmazures, appelé de Londres le 30

Digitized by Google

mars 1732, installé le 29 juin. — Appelé à Amsterdam le 15 janvier 1737, il y est installé le 7 avril.

1737. Jacques Louis Bénion, fils de Louis, appelé d'Utrecht le 19 avril 1737, installé le 30 juin. — Emérite en juin 1771. Mort le 26 septembre 1775.

1747. Jean Guiot, appelé d'Arnhem le 7 juillet 1747, installé le 22 octobre. — Emérite en juin 1777. Mort le 2 mai 1778.

1749. Jacques de Loches, fils de Daniel, appelé de Harlem le 21 avril 1749, installé le 20 juillet. — Mort le 7 août 1773.

1762. Daniel Zacharie Châtelain, appelé de Maestricht le 11 juillet 1762, installé le 17 octobre. — Appelé à Amsterdam, comme pasteur-catéchiste, il prend sa démission en juin 1774. — Mort à Vevey (Suisse), le 8 mai 1807.

1771. Samuel Géraud, proposant à Amsterdam, élu le 28 juillet 1771, installé le 27 octobre. — Prend sa démission, par une lettre écrite des frontières du Pays de Vaud, du 2 juillet 1803. — Mort à Paris, le 14 septembre 1828.

1774. Isaac Brutel de la Rivière, appelé de Harlem le 9 janvier 1774, installé le 24 avril. — Mort subitement le 12 janvier 1793, à l'âge de 47 ans.

1774. Henri Abraham Certon, appelé de Schiedam le 17 août 1774, installé le 11 décembre. — Mort le 2 septembre 1809.

1778. Jaques George Chantepie de la Saussaye, appelé de Londres le 20 juillet 1777, installé le 12 avril 1778. — Appelé à la Haye le 3 août 1779, y est installé en octobre.

1780. Abraham Charles Voûte, appelé de Maestricht le 4 novembre 1779, installé le 5 mars 1780. — Mort le 12 mai 1822.

1794. Louis Porte, appelé de Middelbourg le 16 février 1794, installé le 15 juin. — Emérite le 1er avril 1824. Mort le 9 juin 1824.

1803. Pierre Mounier, appelé de Delft le 8 août 1803, installé le 20 novembre. — Emérite le 1er juillet 1842. Mort le 2 mars 1853.

1822. Daniel Théodore Huët, appelé de Middelbourg le 24 juillet 1822, installé le 10 novembre. — Emérite le 1er juillet 1856. Mort le 15 février 1874.

1825. Guillaume Henri Marie Delprat, appelé de Leeuwarde le 30 juin 1824, installé le 13 mars 1825. — Emérite le 29 décembre 1850. Mort le 3 janvier 1871.

1842. François Corneille Jean van Goens, appelé de Leeuwarde le 20 juin 1842, installé le 30 octobre. — Appelé à Leyde le 14 mars 1847, il fait son sermon d'adieu le 18 juillet.

1847. Pierre Jaques Marcus, appelé de Delft le 27 juillet 1847, installé le 14 novembre. — Emérite le 1er mai 1871, fait son sermon d'adieu le 11 juin.

1852. Albert Réville, appelé de Dieppe le 21 juin 1852,

Digitized by Google

installé le 19 septembre. — Emérite le 1er mai 1873, il fait son sermon d'adieu le 27 avril.

1857. Allard Pierson, appelé de Louvain le 12 juin 1857, installé le 18 septembre. — Obtient sa démission le 1er avril 1865.

1866. Georges François Guillaume Jean Jaques Collins, appelé de Besançon le 26 novembre 1865, installé le 27 mai 1866. — Mort à Vichy, le 17 juin 1882.

1872. Anton Gerard van Hamel, appelé de Leeuwarde le 8 septembre 1871, installé le 21 avril 1872. — Prend sa démission au 1er décembre 1879, fait ses adieux le 30 novembre.

1874. Camille Adolphe André de Magnin, appelé de Saillans (Drôme) le 17 février 1874, installé le 12 avril. — Emérite le 1er décembre 1883, il fait ses adieux le 28 octobre.

1881. Louis Bresson, appelé de Tonneins le 3 avril 1881, installé le 9 octobre.

1883. Jean Jaques Louis Luti, appelé de Middelbourg le 15 novembre 1882, installé le 15 avril 1883.

1884. Marius Elisée Sugier, appelé de Corgémont (Suisse) le 28 juin 1884, installé le 9 novembre.

Utrecht 1583.

1583. Le 20 janvier 1583, Wernerus Helmichius, pasteur de l'Eglise flamande, a fait le premier sermon en français, dans l'église des Orphelins, pour les Wallons qui s'étaient retirés à Utrecht, et il a servi dès lors l'Eglise Wallonne pendant quelques années, — depuis 1585 conjointement avec Uitenbogaert, — jusqu'au moment où il fut congédié par le magistrat, et appelé à l'Eglise hollandaise de Delft en décembre 1589.

1583. Le 5 octobre 1583, Chrétien de la Quewellerie, précédemment à Audenarde, puis à Gand, est accordé, jusqu'au prochain Synode (mars 1584), à l'Eglise d'Utrecht, à condition qu'elle pourvoie à son entretien. Il ne paraît pas y être resté longtemps.

1587. Jean Uitenbogaert, pasteur de l'Eglise flamande, a servi aussi l'Eglise Wallonne avec Helmichius, depuis 1587 jusqu'au moment où il fut congédié par le magistrat, en 1589. — Appelé à la Haye en mars 1590.

L'église est visitée pendant quelques années par les pasteurs d'Amsterdam et de Leyde, qui y font de temps en temps des prédications et y distribuent la Sainte Cène, jusqu'en 1595.

Digitized by Google

1595. En septembre 1595, Jean Masselot, proposant, fils de Jaques, Ancien à Harlem, est accordé par le Synode, d'abord par provision, puis prolongé d'année en année; enfin accordé comme pasteur ordinaire en 1598. — Mort, après septembre 1601.

1602. Job du Rieu, proposant, est accordé par le Synode, le 19 avril 1602, comme pasteur ordinaire, „aux mêmes conditions que les ministres des autres Eglises"; installé en mai. — Suspendu de son ministère, en août 1603, par le Synode, à cause du scandale produit par des promesses de mariage qu'il avait faites; puis réhabilité en septembre 1604, sous la condition de ne pas accepter de vocation dans la province d'Utrecht. — V. L'Ecluse, 1605.

1604. Charles de Nielles, ministre de l'église de Cologne, 2d fils de Charles de Nielles, pasteur à Wesel, appelé en avril 1604, installé en octobre. — Suspendu, pour arminianisme, en septembre 1618, déposé par le Synode National de Dordrecht en 1619.

1619. Pierre Agache, proposant, envoyé en septembre 1618, d'abord par provision, pour rétablir l'église; puis élu pasteur ordinaire, et confirmé comme tel, ensuite d'un arrêté de la Classe de Leyde, du 5 février 1619. — Mort dans l'été de 1634.

1635. Jean Jacob du Bois, pasteur à Limbourg, appelé en juillet 1635, installé le 4 octobre. — Mort à la fin de 1663.

1664. Louis de Wolzogue (Wolzogen) de Meningstorf, appelé de Middelbourg en avril 1664, installé en septembre. — Appelé à Amsterdam en octobre 1670, il s'y rend en décembre.

1671. Elie Saurin, appelé de Delft en janvier 1671, installé en avril. — Mort le jour de Pâques, 8 avril 1703.

Les deux suivants, réfugiés de France, ont été appelés comme pasteurs extraordinaires par le magistrat.

1686. Michel Janiçon, ci-devant pasteur à Blois, élu le 11 mars 1686, installé le 16 mai. — Mort le 4 juin 1705.

1686. David Martin, ci-devant pasteur à Lacaune, élu le 11 mars 1686, installé le 16 mai. — Le traducteur de la Bible. — Mort le 9 septembre 1721.

Dès lors il y eut deux pasteurs de l'Eglise jusqu'en 1827.

1707. Antoine d'Arbussy, appelé de Franeker le 30 avril 1707, installé le 10 juillet. — Appelé à Amsterdam en janvier 1713, il s'y rend en mars.

1714. Jean Louis Bonvoust, appelé d'Ypres le 22 juin 1714, installé le 7 octobre. — Emérite en mai 1751. Mort le 12 août 1752.

1722. Samuel Louis Changuion, appelé de Dordrecht le 19 août 1722, installé le 4 octobre. — Appelé à Leyde le 6 mars 1724, il s'y rend en avril.

Digitized by Google

1724. Jacques Maloran, appelé de Tholen le 2 avril 1724, installé le 18 juin. — Mort le 8 octobre 1729.

1730. Jaques Louis Bénion, appelé de Goes le 30 juillet 1730, installé le 10 décembre. — Appelé à Rotterdam le 19 avril 1737, il s'y rend en juin.

1737. Jean Louis La Combe, appelé de Deventer le 2 août 1737, installé le 20 octobre. — Mort le 20 avril 1755.

1752. Jean Jaques Rambonnet, appelé de Campen le 23 janvier 1752, installé le 16 juillet. — Mort le 18 mars 1768.

1755. Antoine Clarion, appelé de Dordrecht le 21 juillet 1755, installé le 28 septembre. — Appelé à Delft le 19 novembre 1762, il s'y rend en janvier 1763.

1763. Daniel Théodore Huët, appelé de Flessingue le 13 février 1763, installé le 22 mai. — Mort le 13 mai 1795.

1768. Jean Charles Collin, appelé de Dordrecht le 15 mai 1768, installé le 17 juillet. — Mort le 30 septembre 1789.

1790. Daniel Delprat, appelé de Zutphen le 7 mars 1790, installé le 18 juillet. — Appelé à La Haye le 17 novembre 1790, il fait son sermon d'adieu le 8 mai 1791.

1791. Jean Alexandre Rang, suffragant de Mr. Scheidius à Nimègue, ci-devant à Sedan, appelé le 29 juin 1791, installé le 26 octobre. — Il obtient sa démission, pour retourner en France, le 19 août 1798.

1796. Jean Henri Châtelain, appelé de Breda le 3 février 1796, installé le 5 juin. — Emérite, il fait son sermon d'adieu le 15 juillet 1827. Mort à Goes, le 10 mars 1831.

1798. Pierre Mounier, appelé de Nimègue le 30 septembre 1798, installé le 23 décembre. — Appelé à Delft le 3 août 1799, il fait son sermon d'adieu le 20 octobre.

1800. Abraham Thierry van Casteel, appelé de Voorbourg le 17 novembre 1799, installé le 9 février 1800. — Mort le 1er août 1810.

1812. Jean Henri Pareau, professeur en théologie et en langues orientales à Utrecht, appelé le 22 septembre 1811, installé le 24 mai 1812. — Il obtient sa démission le 9 avril 1826. — Mort le 1er février 1833.

Par décret royal du 11 juin 1827, la place de second pasteur est supprimée.

1827. Matthieu André van der Bank, appelé de Liège le 19 mars 1827, installé le 2 septembre. — Emérite le 1er janvier 1856. Mort le 28 novembre 1862.

1857. Jean Gédéon Lambertus Nolst Trenité, proposant, élu le 30 mars 1857, installé le 19 juillet.

Digitized by Google

Zwolle 1686.

1686. Philippe Becq, pasteur réfugié de Saint-Marcellin, en Dauphiné, élu le 4 mai 1686, installé en novembre. — Mort le 20 mai 1698.

Les deux suivants, réfugiés de France, pensionnés à Zwolle dès 1686, sont nommés ensemble pour succéder à Ph. Becq et partager la charge du ministère.

1698. Jean Cordes, ci-devant à St. Ambroix, en Bas Languedoc, élu le 19 juin 1698, installé le 7 septembre. — Mort le 13 juin 1712.

1698. Daniel Chabrier, ci-devant au Poët-Célard-de-Saulx, en Dauphiné, élu le 19 juin 1698, installé le 7 septembre. — Mort le 21 février 1708.

De juin 1712 à la fin de 1722, il n'y a point de pasteur. Le service est fait par les pasteurs voisins, de Campen et Deventer, et quelquefois par François Rivasson, ci-devant pasteur à Théobon, en Guyenne, réfugié à Arnhem, puis domicilié à Hattem.

1723. Daniel Louis, proposant, élu le 27 octobre 1722, installé le 10 janvier 1723. — Emérite le 30 octobre 1766. Mort à Rotterdam, le 29 août 1767, chez son neveu, le pasteur D. Z. Châtelain, chez lequel il était allé passer quelques jours.

1767. Daniel Jean Louis, Dr. Th., fils du précédent, appelé de Harderwyk, le 29 juin 1767, installé le 18 octobre, par D. Z. Châtelain; fait son sermon d'entrée le 20 octobre, — Appelé à Amsterdam en septembre 1776, il fait son sermon d'adieu le 5 janvier 1777.

1777. Isaac du Puy, appelé de Viane le 31 mars 1777, installé le 27 juillet. — Mort le 3 janvier 1785.

1785. Pierre Chevallier, appelé de Naarden le 20 février 1785, installé le 10 juillet. — Après la révolution opérée par les troupes prussiennes, au mois de septembre 1787, le magistrat exigea de tout fonctionnaire public un serment de fidélité à la constitution, que le pasteur C. crut en conscience ne pas pouvoir prêter. Aussi fut-il démis de sa charge par résolution du magistrat du 13 mai 1788. — V. Harderwyk.

1793. Josué Teissèdre L'Ange, proposant, élu le 22 octobre 1792, installé le 7 avril 1793. — Appelé à Middelbourg en avril 1794, il s'y rend en juillet.

Le 30 juillet 1794, le consistoire élit J. F. Serrurier, proposant alors en voyage. Mais le magistrat, par résolution du 31 août, désapprouve ce choix.

Après la révolution opérée dans le pays, avec le concours des troupes françaises, au mois de janvier 1795, l'acte de la démis-

Digitized by Google

sion du pasteur Chevallier fut annulé par une résolution des Représentants provisoires du peuple de Zwolle du 28 février 1795, et ceux-ci joignirent leurs instances à celles du Consistoire pour engager ce pasteur à revenir à Zwolle. Mais celui-ci, qui était depuis quatre mois seulement pasteur à Harderwyk, ne put pas se résoudre à quitter son église.

1795. Jaques Frédéric Serrurier, proposant, élu le 25 mars 1795, installé le 5 juillet. — Il prend sa démission le 1er novembre 1797, parce qu'on ne va plus l'entendre, vu que ses opinions religieuses diffèrent de celles de l'Eglise. — Mort à La Haye, le 2 novembre 1844.

1798. Louis Henri Bähler, proposant consacré à Lausanne, élu le 7 février 1798, installé le 18 mars. — Mort le 11 juillet 1836.

1837. Pierre Henri Octave Deeleman, suffragant catéchiste à Amsterdam, élu le 31 août 1837, installé le 12 novembre. — Emérite, pour raison de santé, le 1er janvier 1867. Mort le 19 février 1881.

1867. Paul Faure, appelé des Planchettes (Suisse) le 23 juin 1867, installé le 10 novembre. — Appelé aux Ponts-de-Martel (Suisse) en décembre 1873, il fait son sermon d'adieu le 15 février 1874.

1874. Herman Carel Laatsman, appelé de Harlem le 15 mars 1874, installé le 9 août. — Emérite, pour raison de santé, le 23 mai 1876, il fait son sermon d'adieu le 21 mai. — V. Maestricht.

1878. François Elbertus Daubanton, fils de François, proposant à Leyde, élu le 11 juin 1878, installé le 10 novembre. — Appelé à l'Eglise hollandaise de Heemstede, il fait son sermon d'adieu le 25 avril 1886.

Voorbourg (1688) 1710.

1688. Jean Yver, proposant, réfugié de Saint-Jean-d'Angély à Amsterdam, élu en mai 1688, installé par un des pasteurs de Delft, au commencement de juin. — Déposé, pour une faute grave, par le Synode de septembre 1688. — Réhabilité par le Synode d'avril 1689. — V. Harlem.

1688. Henry Rou, ci-devant pasteur à Lorges, en Blaisois, réfugié à Delft, établi avant la fin de l'année 1688, pour remplacer J. Yver. — Le nombre des membres étant considérablement réduit, le magistrat de Delft y suspend l'exercice du st. ministère et le Synode d'août 1690 accorde au pasteur sa démission, pour retourner à Delft.

Digitized by Google

En 1710, le nombre des familles françaises fixées à Voorbourg s'étant accru considérablement, elles obtinrent du magistrat de Delft l'autorisation d'appeler un pasteur.

1710. Le 26 août 1710, le proposant Louis Charles Le Sueur donna une prédication, à la suite de laquelle il fut élu pasteur, et le Synode d'Arnhem, du 4 septembre, l'ayant examiné, chargea le pasteur Guillebert, de Gouda, conjointement avec le pasteur Ducla, de Delft, de le confirmer, avec imposition des mains, après les trois proclamations ordinaires. — Appelé à Grave, il s'y rend en septembre 1712.

1712. Gaspard Caillart, proposant, élu le 2 août 1712, admis par le Synode du 4 septembre, installé par le pasteur Ducla, de Delft, après les trois proclamations. — Appelé à Cork, en Irlande, il part avant mai 1715.

1715. François de la Roque Daneau, proposant, élu avant mai 1715, admis par le Synode du 2—8 mai, installé par le pasteur de Delft, Élie Benoît, après les trois proclamations. — Appelé à Londres, il prend congé du Synode en mai 1716.

1716. Jérôme Olivier, ministre du Prince Philippe de Hesse, appelé avant mai 1716, approuvé par le Synode de mai, installé par le pasteur de Delft, P. Ducla, après les trois proclamations, le 14 juin. — Parti pour Londres en août 1720.

1721. Jean Louis Claparède, chapelain du duc de Kent, appelé vers la fin de 1720, approuvé par la Classe tenue à Rotterdam le 10 février 1721, installé par le pasteur Maillart, de Delft, le 9 mars. — Appelé à Breda le 7 octobre 1725, il y est installé en janvier 1726.

1726. Salomon Silvestre, proposant, élu au commencement de 1726, admis par le Synode du 2 mai, installé par le pasteur G. Dumont, de Rotterdam, le 19 mai. — Appelé en avril 1727, à remplir la place du pasteur Dumont nommé, pour deux ans, chapelain de l'Ambassade à Paris, il obtient sa démission du Consistoire, laquelle est confirmée par le Synode le 1er mai 1727.

Dédicace du Temple français par Jaq. Saurin, de la Haye, le 27 août 1726. S. Silvestre prêche le matin, et Saurin l'après-midi.

1727. Thomas de Loches, proposant, élu en avril 1727, tombé malade pendant le Synode du 1er mai, ne peut pas être examiné alors, mais est admis par la Classe tenue à Delft, et installé par le pasteur D. de Loches, de Leyde, le 20 juillet. — Il obtient sa démission en août 1727, pour chercher une place ailleurs.

1727. Louis Charles Le Sueur, qui de Grave avait passé à l'église de Thorney-Abbey, en Angleterre, est rappelé de là à Voorbourg en août 1727, et installé le 21 octobre, par le pasteur Châtelain, de la Haye. — Emérite à la fin de 1757. Mort dans l'été de 1758.

Digitized by Google

1733. Jacques André Courtonne, proposant, élu 2d pasteur en juin 1733, installé par son collègue Le Sueur, le 26 juillet. — Appelé à Heusden en février 1735, il y est installé le 27 mars.

1735. Jean David Yver, proposant, élu 2d pasteur en mai 1735, installé le 24 juillet par son collègue Le Sueur. — En septembre 1736, il communique au Synode qu'il a accepté une vocation de l'Eglise française anglicane de St Patrick et de Ste Marie à Dublin.

1741. Jean Jaques Faure, proposant, élu 2d pasteur en juillet 1741, installé à la fin de septembre par son collègue Le Sueur. — Prend sa démission, au printemps de 1746, à cause de sa santé chancelante.

1746. Jean Daniel de la Fite, proposant, élu 2d pasteur le 17 mai 1746, examiné et admis dans une Classe tenue à Voorbourg, installé avant septembre par son collègue Le Sueur. — Appelé à Arnhem le 22 avril 1748, il y est installé le 1er septembre.

1749. Elie Le Fèvre, proposant, élu 2d pasteur en 1749, examiné et admis par le Synode du 1er juin, installé par son collègue Le Sueur. — Appelé à Paramaribo (Surinam) au commencement de 1757. Revenu en 1760. Mort à Viane le 5 septembre 1761.

1757. Jacques Jonathan Cussy, proposant, élu 2d pasteur, examiné et admis dans une Classe tenue à Voorbourg le 1er mars 1757, installé par le pasteur Maizonnet, de Delft. — Il devient seul pasteur dès janvier 1758 jusqu'en 1766. — Mort le 22 avril 1797.

1766. Philippe van Swinden, proposant, élu 2d pasteur, examiné et admis dans une Classe tenue à Voorbourg en avril 1766, installé le 11 mai par son collègue. — Appelé à Harlem le 1er avril 1767, il y est installé le 12 juillet. — Il ne fut pas remplacé.

1798. Abraham Thierry (Dirk) van Casteel, proposant, élu en avril 1797, examiné et admis par le Synode du 18 mai, installé le 25 juin par le pasteur Souchay, de Leyde. — Appelé à Utrecht le 17 Novembre 1799, il fait son sermon d'adieu le 29 décembre.

1800. Jean Gaspard Merkus, appelé de Naarden en avril 1800, installé le 18 mai par le pasteur Souchay, de Leyde. — Il fonda une institution d'éducation, qui eut beaucoup de succès. — Mort le 16 mai 1813.

Dès lors l'église n'eut plus de pasteur, faute de fonds pour l'entretenir; mais le Consistoire a continué de subsister, sous la présidence d'un des pasteurs de la Haye, et il pourvoit à sept ou huit prédications par an, pendant l'été, par le moyen des pasteurs voisins. Depuis cinq ans, les trois pasteurs de la Haye se sont chargés de ces prédications. C'est ce qui nous permet de placer cette église au nombre des églises encore existantes.

F. H. Gagnebin.

Digitized by Google

LES CHANTERIES DE VALENCIENNES.

EPISODE DE L'HISTOIRE DU SEIZIÈME SIÈCLE.

Chantez à Dieu chanson nouvelle,
Chantez, ô terre universelle:
Chantez, et son nom bénissez,
Et de jour en jour annoncez
Sa délivrance solennelle.

(THÉODORE DE BÈZE).

I.

On a dit que les fleuves sont des routes qui marchent. C'est exact à tous les points de vue. Le commerce, la politique, l'art militaire, n'ont pas été seuls à s'en servir. Les idées sociales prirent également, à certains moments de l'histoire, les rivières pour véhicules. L'Escaut a joué souvent ce rôle de transmission et de signalement; jamais cependant avec plus d'éclat qu'au seizième siècle. Les villes assises sur ses bords, Valenciennes, Tournay, Gand, Anvers, cités flamandes et cités wallonnes, semblaient alors n'avoir qu'une âme, qu'une volonté. On les voyait tressaillir au même bruit, se lever au même appel.

C'est qu'elles avaient des intérêts communs; c'est encore et surtout qu'elles étaient soeurs par leurs franchises communales, ces fruits de l'épargne populaire, ces sources un peu troubles parfois de nos libertés modernes. Mais, quelqu'elles fussent, toutes y tenaient plus qu'à la vie même. Charles Quint et, après lui, son fils Philippe II, en firent l'expérience. Ils avaient à la fois contre eux la pensée nationale et les produits nationaux qui descendaient l'Escaut vers la mer, la pensée et les produits du dehors qui le remontaient et gagnaient ainsi le coeur du pays. C'était un échange continuel, toujours plus actif, toujours plus important. Y mettre obstacle, c'eût été compromettre l'avenir du

Digitized by Google

pays, risquer de le jeter dans les bras de la révolution. On l'osa cependant. L'inquisition fut l'arme choisie par les princes bourguignons, espagnols et autrichiens qui se succédèrent en Belgique. Comme, sous prétexte de religion on peut aisément toucher à tout, on espérait combattre par ce moyen le mécontentement sous toutes ses formes, étouffer à l'occasion dans leur germe les velléités de résistance à l'arbitraire.

Le calcul se trouva être mauvais. On se heurta à des obstacles imprévus. Ainsi, pour ne parler que de Valenciennes, comment surveiller cette ville convenablement? L'Escaut la traversait, en sorte que deux de ses paroisses étaient du diocèse d'Arras, et cinq autres, de celui de Cambray. Et ce n'était pas tout; elle avait le caractère de ville impériale, avec droit d'appel direct aux diètes et des privilèges aussi étendus que l'attribution exclusive de la haute, moyenne et basse justice, avec suppression de la torture et de la confiscation des biens [1]). L'étranger lui même s'y trouvait sous la protection d'un droit d'asyle laïque plus ancien et plus sérieux que celui de l'Eglise. Ne pouvoir arrêter personne arbitrairement, ne pouvoir non plus, quand on tenait un hérétique notoire ou un conspirateur avéré, le coucher sur un chevalet et lui arracher des aveux plus ou moins véridiques en lui rompant les os, ne pouvoir enfin dépouiller les familles de la bourgeoisie d'un légitime héritage sous le prétexte de récompenser la délation, le fanatisme, l'avarice ou la cruauté, c'était, on en conviendra, un embarras très grand pour la répression énergique des crimes et délits, un désappointement cruel pour des gens habitués à voir tout plier sous leurs lois.

Les ducs de Bourgogne, disons-le à leur louange, en avaient pris leur parti. Le plus sage eût été de suivre leur exemple, de laisser aux magistrats de Valenciennes „le soin de sauvegarder l'honneur de Dieu" et de maintenir chez eux le bon ordre. On ne s'en était pas déjà si mal trouvé.

Deux hérésiarques, Etienne Durocq [2]) et Jacquemin Charlon, avaient été mis à mort le plus légalement du monde sous le règne de Philippe le Bon, en 1449, et chose bien autrement digne de mémoire, une femme, Jeanne de Mons, accusée de vauderie

---

1) Mémoires et ancienne police de la ville de Valenciennes par Jehan Coquéau dit Cocquereau, conseiller d'icelle. MSS. de la Bibliothèque royale de Bruxelles. N°. 12277—78. Des copies de ce même travail se trouvent aux archives générales de Belgique et aux archives provinciales du Hainant à Mons. L'auteur aurait été probablement plus complet et surtout plus expansif, s'il n'avait point écrit à l'époque de la réaction espagnole.

2) V. à l'an 1449, dans les Mémoires cités de Jehan Cocquereau. L'auteur ne nous donne pas la date exacte du supplice de Durocq. Nous savons seulement qu'il convient de la placer avant 1449, ainsi que celle du procès et de la condamnation à mort de son ami Guillaume Leriche.

Digitized by Google

ou de sorcellerie, ce qui alors était tout un, avait renoncé de son plein gré à son privilège de bourgeoisie, afin que l'official de l'évêque de Cambray pût, de concert avec les échevins de Valenciennes, instruire son procès et faire éclater aux yeux de tous son innocence [1]). Une confiance si entière des administrés en l'intégrité de leurs juges naturels était bien le plus bel éloge possible du système existant, la meilleure garantie d'ordre qu'un souverain pût exiger. L'Empereur Charles Quint, par malheur ne voulut point s'en contenter. Sachant fort bien que les inquisiteurs nommés pour le Hainaut ne pourraient commodément instrumenter dans une ville de longue main habituée à son indépendance, il choisit deux membres du conseil communal, Pierre Lelièvre et Antoine Demazière pour travailler, dans le sens de ses édits, „au rebastement des sectes abusives et reprouvées" [2]).

C'était mettre de braves gens dans un cruel embarras. Ils ne firent rien ou presque rien. Aussi l'Empereur „se fondant sur l'importance de la matière" et „la multitude toujours croissante des infectés", adjoignit à nos deux inquisiteurs malgré eux Jacques Lepoivre, prévot au chapelet, et Jacques de Hertaing, licencié ès lois. Il modifia en même temps leur commission dans ce sens qu'il voulait maintenant „qu'on se bornât à juger sommairement „les accusés sans figure de procès et sans observer aucun train „de style de procéder accoutumé, ainsi seulement les oyant en „leurs défenses" [3]). Cette ordonnance nouvelle, d'une vigueur inouïe et d'une illégalité flagrante, porte la date du 4 mars 1545. Elle est donc postérieure de cinq à six mois à la présence à Valenciennes de Mr. Pierre Brully, le prédicant ds Strasbourg. Ce personnage avait été appelé dans les Pays-Bas par les réformés de Tournay. Il était originaire de Mercy-le-Haut, entre Luxembourg et Metz. Ce n'était pas, comme ou l'a cru, un ancien avocat, mais bien un moine défroqué, un ancien lecteur des Dominicains [4]). Toujours est-il que Calvin l'avait reçu pasteur en son église, et que Martin Bucer, quoiqu'on en dise, avait répondu de lui aux Tournaisiens comme étant son fidèle collègue et son ami le plus cher. A peine installé en Flandre, Brully ne sut

1) V. à l'an 1430 dans les Mémoires de Jehan Cocquereau.

2) Arch. gén. de Belgique. Conseil d'Etat. Fardes restituées en 1862 par l'Autriche N°. LIV.

3) Arch. gén. de Belgique, même coll. et même farde que ci-dessus. Le prévôt au Chapelet était un officier civil et électif. Il présidait le conseil de la ville. Il convient donc de ne pas le confondre avec le Prévôt le comte, dont nous parlerons plus tard, et qui était un officier royal.

4) V. Chs. Paillard. Le procès de Pierre Brully, successeur de Calvin comme ministre de l'Eglise française réformée de Strasbourg. 1544—1545. Paris 1878, 1 v., 8°. — Rod. Reus. Pierre Brully, ancien dominicain de Metz, ministre de l'église française de Strasbourg. 1539—1545. Strasbourg 1879, 1 v., 8°.

Digitized by Google

point résister au désir de visiter ses frères du Hainaut et de l'Artois. Il se rendit à Lille, à Arras, à Douai et à Valenciennes.

Ce qu'il fit dans cette dernière ville nous est révélé par les rapports de Charles Tisnacq, conseiller au Conseil de Brabant, envoyé de Bruxelles sur les lieux en mission extraordinaire [1]). Brully vint à Valenciennes accompagné de Mr. Antoine Pocquet et de Claude Préval, deux agents de la cour de Navarre [2]). Il y prêcha plusieurs fois, ainsi que Mr. Pocquet, qui était l'aumônier de Marguerite de Valois, de cette belle et spirituelle princesse à laquelle Erasme ne marchandait point son admiration. Leur succès fut si grand, si complet que le conseiller Tisnacq fut forcé d'avouer „qu'il y avait petit espoir de remède à l'avenir si, à „ceste fois, on ne procédait point vivement contre les prisonniers „et les fugitifs dont les biens estoient notés." Une chose l'embarrasse, c'est de savoir comment il convient d'appliquer à Valenciennes les ordonnances sur l'hérésie; les conseillers de la ville, spécialement chargés par l'Empereur de cette besogne, ont des scrupules, et lui même n'oserait affirmer que S. M. entend que ceux qui n'ont été qu'à deux ou trois prédications clandestines soient exécutés. Le Conseil privé des Pays-Bas ne sut que répondre, et demanda à prendre connaissance des interrogatoires des prisonniers pour se former une opinion. Une copie lui fut adressée.

C'est ainsi que nous savons que Jeanne du Tour, hôtesse du Lion Blanc, avait logé le ministre Brully et soupé avec lui; qu'une certaine Jeanne Bazin, femme Carpentier, avait laissé prêcher dans sa maison, une fois le prédicant de Strasbourg, et une autre fois Me Anthoine son compagnon, et qu'elle avait également soupé avec eux. Tout cela, disait elle, s'était fait sur l'ordre exprès de son mari et contre son aveu. Elle n'avait rien entendu des sermons, s'étant tenue chaque fois en sa cour pour ouvrir la porte aux survenants. Jacques Sohier prétendait avoir été arrêté par erreur. On l'avait pris en effet pour Jérome Pocquet, frère de Me Anthoine, dans la maison duquel il demeurait. Un soir, il s'y trouva en compagnie des dogmatiseurs. Il ne les entendit parler que cette fois-là, et se rappelle seulement que Me Anthoine raconta qu'étant suspect d'hérésie il avait dû quitter Enghien où demeurait sa mère. Les confessions d'autres prisonniers attribuent

---

1) Arch. gén. de Belgique. Papiers d'État. Fardes dites de Vienne No. XLVII et XLVIII. On y trouve le Mémoire de Tisnacq, conseiller impérial, sur le fait des complices de Pierre de Brusly et le Recueil des confessions faites en 1544 par les prisonniers pour la foi de Tournay et de Valenciennes.

2) Voir, sur Antoine Pocquet, la note que nous avons publiée dans le Messager des Sciences historiques. Gand. 1868. p. 500.

Digitized by Google

un rôle important à Jérome Pocquet. Il allait trouver chez eux les bourgeois bien disposés et les poussait à réunir leurs amis pour entendre prêcher l'Evangîle. Il se sauva à temps, son frère aussi. Le malheureux Brully fut pris à Tournay à quelques jours de là, et rôti à petit feu, malgré l'intervention des Electeurs de Saxe et de Hesse et du magistrat de Strasbourg. Claude de Prévost, pensons-nous, n'eut guère meilleure chance.

Etant prisonnier à Condé, ou le transporta au château de Mons où nous perdons ses traces. Mais si à Tournay et à Mons on exécutait à mort en variant les supplices, à Valenciennes on n'osait encore le faire. Ce n'était point par un reste de pudeur ou de respect pour la foi jurée, l'Empereur ordonnant de passer outre, mais uniquement parcequ'on n'y avait pas, comme ailleurs, de force armée sous la main pour assurer l'exécution des sentences inquisitoriales. La suite de notre récit en fournira la preuve. En attendant voici un fait assez significatif. Il concerne Jean Caudrelier, greffier des magistrats commis à l'exécution des placards impériaux, ainsi qu'ils se désignaient eux mêmes pour éviter le terme odieux d'inquisiteur. Les gages de Caudrelier devaient lui être payés sur le produit des confiscations or celles-ci ne pouvant atteindre les bourgeois, et les quelques étrangers qu'on arrêtait sous la prévention d'hérésie, n'ayant d'habitude ni sou ni maille, il renonça à sa charge pour ne point mourir de faim. S'il avait seulement eu la patience d'attendre l'abdication de Charles Quint, il aurait pu sans doute s'enrichir comme tant d'autres. Les dangers qu'on courait alors comme inquisiteur étant très grands et les profits absolument nuls, ses supérieurs n'eussent certes pas demandé mieux que de suivre son exemple.

„Aussi", nous dit ici Wesembeke, „ceux de Valenciennes n'ont „oublié la révolte qui la craindoient quant lon mist à mort, en „leurs persécutions, Gilles Vivier, Jacques et Michiel Le Febre „avec Michielle de Caignoncle et Thomas Moutard."

Cet historien, qui a une triple valeur à nos yeux comme contemporain des faits qu'il rapporte, comme homme d'état mêlé aux évènements de son temps et surtout comme honnête homme, ajoute que, pour tout oser, les juges avaient dû „se pourvoir et se munir par armes" [1]).

Il nous a donné là, en quelques mots, le résumé ce qui advint à Valenciennes entre les années 1550 et 1562. Nous avons cependant le devoir d'en dire davantage. Un nom qui suffisait aux contemporains pour leur rappeler les moindres circonstances d'un drame lugubre, ne nous apprend rien. Et, sous le nom, ce n'est

1) V. Mémoires de Jacques de Wesembeke publ. pour la Soc. de l'Histoire de Belgique par Ch. Rahlenbeck. Bruxelles 1859. p. 78—79.

Digitized by Google

pas seulement la personne que nous cherchons, mais le fait qui doit nous permettre de suivre de l'œil le flot qui monte et qui menace. On ne saurait trop s'appliquer à mettre en lumière combien est grande parfois la longanimité des peuples vis-à-vis des provocations et des dénis de justice de leurs bergers couronnés, et combien, en général, en fait de révolutions, il ne faut s'étonner que d'une chose: c'est de ne point les voir éclater plus tôt et avec une violence plus grande.

Sur ce point, comme sur bien d'autres, les historiens de Valenciennes ont cherché à nous dérouter [1]). Ce ne fut point en 1561, comme le prétend Henri d'Outreman, ni en 1562, comme le veut Le Boucq, qu'on eut dans leur ville „les premiers troubles et fâcheries pour le fait des hérésies" [2]).

Nous avons prouvé, croyons-nous, que, pour prendre date, il faut remonter de trente ans au moins en arrière, si l'on veut parler des Luthériens, d'un siècle et demi, s'il s'agit des Vaudois. Les mots de troubles et de fâcheries, ou leurs synonymes, reviennent assez souvent dans la correspondance de l'évêque de Cambray, Robert de Croy, avec Charles le Quint et la reine Marie, régente des Pays-Bas. La faute en était aux provocations du prélat. Il croyait à la lâcheté humaine, il voulait faire peur. Pendant près de quarante ans, il s'efforça ainsi de tenir tête à la Réforme entamant la foi de ses pères et battant en brêche son autorité épiscopale. Valenciennes apprit à se défier de lui. Un obscur sectateur de la Confession d'Augsbourg, nommé Maillotin, y fut livré aux flammes, en plein marché, le 28 juin 1534 [3]). C'était un étranger, un inconnu. La bourgeoisie et le peuple cependant intervinrent généreusement en sa faveur. Première protestation, trop légale peut être, contre un acte qui ne l'était pas. Sept ans plus tard, l'official de Cambray reparut suivi de ses estafiers, de son bourreau et de ses aides.

Il s'agissait, cette fois, d'un dogmatiseur déjà banni à perpétuité de Cambray et de son territoire. Robert de Croy, dans l'une de ses lettres à la reine Marie de Hongrie, portant la date du 29 mai 1541, l'appelle Tulenus [4]). Nous hésitons à reconnaitre en

---

1) Emile Carlier. Valenciennes et le roi d'Espagne. Valenciennes 1879. 1 v., 8°. p. 17. Cet auteur met le premier bûcher en l'an 1534.

2) D'Outreman. Histoire de la ville et comté de Valenciennes. Douay 1639. p. 200. — P. I. Le Bancq. Histoire des troubles advenues à Vallenciennes. publ. par de Robaulx de Soumay. Brux. 1864. p. 1.

3) D'Outreman l. c. p. 194.

4) Arch. gén. de Belgique. Lettres de divers à la reine Marie. I. 67. Nous avons publié cette lettre dans le vol. IX du Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. Peut-être faut-il reconnaître dans Tulenus la forme latine de Thieulaine, nom d'une famille cambrésienne aussi puissante alors que nombreuse.

Digitized by Google

lui un original du même nom qui se donnait pour avoir été le précepteur de l'amiral de Coligny et du cardinal de Châtillon, et se figurait, dans ses accès de folie être lui même l'évêque de Cambray. Tout ce que nous savons de notre Tulenus, c'est qu'après avoir été porté et favorisé pendant quelque temps par les gens de Valenciennes, il disparait de leur ville soudainement et sans qu'on sache où il a passé. L'évêque s'en tourmente. Il voudrait que la répression de l'hérésie fût mieux organisée, et, pour régler cet objet important, il se décida, malgré son grand âge et ses infirmités, à se rendre à la cour. Son intervention personnelle à Bruxelles ne fut certainement pas étrangère à une réunion des principaux théologiens des Pays-Bas et de la principauté de Liège, tenue au mois d'août 1541, et dans laquelle on arrêta les termes d'un concordat qui resta en vigueur jusqu'au moment de la publication de la bulle concernant les nouveaux évêchés.

L'autorité civile fit à cette occasion des concessions importantes. Elle renonça à plusieurs prérogatives qui lui avaient été accordées par le Saint Siège et mit en quelque sorte les inquisiteurs et leurs substituts dans la dépendance des évêques [1]). Mais, en fait d'inquisition, il ne faut jurer de rien. Son histoire aux Pays-Pas est plus embrouillée que partout ailleurs. On y change à tout moment de système [2]). La diète de Spire de 1544, si favorable dans ses décisions à la cause protestante, obligea la répression dans les Pays-Bas à agir avec plus de prudence, d'hypocrisie et de mystère que jamais. Le poëte Hans Sachs avait cent fois raison de se moquer en ses chansons de l'aiglé impériale et de prétendre qu'elle avait deux têtes afin de pouvoir dire à la fois oui et non ou blanc et noir. Ce ne fut guère qu'après la journée d'Augsbourg de 1548 qu'on sût à quoi s'en tenir. Charles Quint est devenu le maître absolu de la conscience de ses sujets bourguignons, dits des états héréditaires. Il a acheté et payé leur isolement politique. Les Pays-Bas n'ont plus désor-

---

1) Louvrex. Recueil des édits etc. I. n°. 10. Le concordat porte la date du 18 août 1541. Des prescriptions analogues sont rendues applicables au reste des Pays-Bas par des ordonnances de 1546 et de 1550. V. Van Espen, Iuris eccl. univ. p. III. Tit. n. c. j. n°. 13.

2) C'est ce dont M. Duverger ne s'est pas suffisamment rendu compte en écrivant pour la Bibliothèque Gillon son: Inquisition en Belgique. Cela lui permettra d'ajouter quelques pages aussi humoristiques qu'instructives à la seconde édition de son excellent petit volume. Il dira alors que jusqu'au 16e siècle l'Inquisition a été dans nos contrées purement ecclésiastique, mais qu'à partir du milieu du règne de Charles Quint elle devint laïque et obligatoire, mentant ainsi à son origine et à son but avoué et irritant presque autant ceux qui devaient appliquer ses sentences draconiennes que ceux qui devaient les subir. — De là donc, et de là seulement, cette révolution saluée par tous comme une délivrance et dont les nouveaux évêchés ne firent que hâter l'explosion.

Digitized by Google

mais que leurs privilèges particuliers pour défense. Valenciennes, justement fière des siens, compte bien s'en servir. Ses quatre magistrats inquisiteurs, qui ont laissé échapper Tulenus et Brully, peuvent maintenant se croiser les bras. Me Nicolas Decq, prieur du couvent des Frères prêcheurs dit de Saint Paul, dirige pour eux les recherches. Le confessionnal, si déserté qu'il soit, le sert en ceci merveilleusement. Il surprend des correspondances avec Strasbourg et Genève; il pousse de nombreuses familles à émigrer; il a enfin la triste gloire d'allumer de nouveaux bûchers.

Le gouverneur du Hainant, Charles de Lalaing, baron d'Escornaix, que Crespin en son Livre des martyrs accuse d'avoir ordonné et activé les poursuites, n'y est pour rien. Nous pouvons le juger sur sa correspondance officielle où il se montre beaucoup plus sévère pour les péchés énormes du clergé catholique que pour ceux qui s'en scandalisent [1]). Parmi ces derniers les femmes étaient en grand nombre. L'une d'elles Michelle de Cagnoncle, veuve de messire Jean le Clerc, faisait de la propagande en calviniste zélée. On l'emprisonna en même temps que toute une famille d'artisans originaire de Saint Sauveur en Tournésis, qu'elle avait convertie et qui se composait d'un vieillard, Jacques Lefebvre, de son fils, de sa fille et de son gendre Gilles Vivier. Elle marcha à la mort avec eux. Ses vertus, sa générosité naturelle, faisaient qu'elle n'avait que des admirateurs et des amis. Un mot, un signe d'elle, et on l'eût arrachée à ses bourreaux. Elle ne voulut pas. Le martyr l'attirait, la fascinait.

„Voyez vous ceux-là", disait-elle au peuple en lui montrant ses juges qui s'étaient mis aux fenêtres, „ils ont bien d'autres „tourments que nous, car ils ont un bourreau en leur conscience, „mais nous, en souffrant pour Jésus-Christ, nous avons repos et „certitude de notre salut."

On lui répondit par des larmes et des sanglots.

Une pauvre femme s'écria: „Hélas, mademoiselle, vous ne „nous ferez donc plus l'aumône?"

„Si ferai-je," répondit-elle en souriant, „tenez, voici mes pan„toufles; je n'en ai plus que faire."

Le drame ne finit point là. La femme de Gilles Vivier avait été retenue en prison parce qu'elle était enceinte. Après ses couches, ses juges la firent ramener devant eux, et lui dirent qu'il ne tenait qu'à elle de sauver sa vie.

„Hélas, Messieurs, c'est trop languir! Pourquoi me garderiez

---

1) V. ses lettres à la reine de Hongrie. Arch. gén. de Belgique. — Fardes de Vienne 1862 N°. XLVII et Correspondance de la Reine Marie v. I et II. Il se démit volontairement de ses fonctions le 16 mars 1776 et fut remplacé par Jean de Lannoy, sire de Molembais.

Digitized by Google

„davantage? Je suis assez forte, grâces à mon Dieu, pour aller „après mon père, mon mari et mon frère."

Sur cette réponse la pauvre femme fut condamnée à mort. Elle fut brûlée vive sur le marché de la ville, et supporta son horrible supplice avec la constance et la sérénité dont dame Michelle de Cagnoncle lui avait donné l'exemple [1]).

II.

Le résultat obtenu à Valenciennes par ces sacrifices humains, où Dieu, qu'on prétendait défendre, se manifestait si visiblement du côté des victimes, fut un sentiment général d'horreur et presque de honte, qui surmonta la colère et rompit les derniers liens qui rattachaient encore à Rome les bourgeois et les artisans. Les prêtres eux mêmes se virent obligés d'en convenir. Le célèbre Granvelle ayant demandé à son official d'Arras un rapport sur l'état des esprits au comté de Valenciennes, en reçut les nouvelles suivantes:

„Monseigneur. Au quartier et doyenné de Valenciennes on n'a „trouvé ny lieux ny personnaiges suspects. Mais quant à la ville „de Valenciennes, où il n'y a que deux curez de vostre diocèse, „assavoir J. Vaast et S. Jacques, les aultres, estans du diocèse „de Cambray, on n'a trouvé dans cette ville qu'indévotion;

„Que les festes et dimenches se gardent et observent très mal, „et que peu de gens comparoissent au Sainct service divin et „aux prédications;

„Item que aux festes et dimanches durant le Sainct service divin „on se pourmène sur le marchié devant l'hostel de la ville au „grant schandale des bons et vertueux chrestiens;

„Item que quant on porte le Sainct Sacrement par les rues „peu de personnes luy font révérence, et, vostre official estant „illecq, a veu porter le Sainct Sacrement et que personne n'y „assistait, sinon le curez et son clerc;

„Item, que quant il est question de recepvoir le Sainct Sacre„ment du mariaige les marians ne font plus debvoir de aupara„vant aller à confesse comme font les bons catholicques. D'Arras „le XXVIe de mars 1554" [2]).

Que faut il de plus pour réfuter les assertions des chroniqueurs

---

1) Le livre des Martyrs. Ed. de 1597 f°. 192 à l'année 1551.
2) Arch. gén. de Belgique. Fardes de Vienne, n°. LIV.

Digitized by Google

Le Boucq et d'Outreman, surtout celles de ce dernier qui, par amour de clocher et excès de passion cléricale, va jusqu'à mettre les manifestations hérétiques de sa ville natale sur le compte des étrangers? [1]

Certes les étrangers attirés par le droit d'asyle y étaient nombreux, mais ce n'est point d'eux, à coup sûr, qu'il s'agit dans le rapport de l'official d'Arras à son diocésain. Ce n'est pas contre eux non plus que sont dirigés les nouveaux évêchés. Cette machine de guerre et de police, de surveillance et d'écrasement tombe de tout son poids, en 1559, sur les villes privilégiées, Anvers exceptée, qui était de force à lui tenir tête. Les Pays-Bas s'étaient contentés jusque-là d'avoir quatre évêques. Le Pape Paul IV, d'accord en ceci avec le fils de Charles Quint, voulait leur en imposer quatorze.

La différence est énorme, non pas seulement au point de vue du nombre et du surcroit de dépenses qu'il entraine, mais encore, et surtout, à cause du titre et des prérogatives archiépiscopales accordés à trois de ces nouveaux élus. Le successeur de Robert de Croy, Maximilian de Berghes, est fait archevèque de Cambray, et les diocésains d'Arras, de St. Omer et de Namur ne sont plus que ses suffragants. La double juridiction épiscopale à laquelle les Valenciennois avaient certaines raisons de tenir, leur est ainsi enlevée. On leur prend bien autre chose encore, à d'autres aussi. Et quel est le moment qu'on choisit pour soumettre le pays à une pareille imposition de charges?

Celui où Granvelle écrit à Philippe II (25 juin 1559) „qu'on ira, s'il le faut, jusqu'aux entrailles de la terre pour trouver l'argent nécessaire au licenciement des gens de guerre"; celui où l'on n'ose déjà plus s'adresser aux Etats généraux pour en avoir, où l'on se décide à se passer de leur sanction, de peur, si on l'invoquait, comme on devrait le faire, d'être condamné et à jamais perdu. Les aveux sur ce point sont si complets qu'ils font mieux qu'expliquer, qu'ils justifient l'explosion de 1566. M. Gachard a écrit cependant, dans un moment d'oubli, que les nouveaux évêchés étaient „une mesure politique sage, réclamée par le bien de la religion et les besoins religieux des peuples" [2].

---

1) D'Outreman l. c. p. 200. Cet auteur ajoute qu'à Valenciennes, sur dix exécutés pour cause d'hérésie, on pouvait compter six étrangers. Il aurait dû fournir la preuve de cette assertion risquée, mais il s'en garde bien. M. Emile Carlier n'est pas plus heureux. Il a compté sept exécutions capitales du 1 octobre 1563 au 17 décembre 1564, et, sur ce nombre, en cherchant bien, il n'a pu découvrir que deux étrangers: Nicolas Warocquier dit Cousinart, natif d'Amiens, et Aimé Gravelle, originaire de Nivelles. V. Valenciennes et le roi d'Espagne. 1879. p. 118.

2) Rapport à M. le Comte de Theux, ministre de l'intérieur du 20 août 1846 p. XCIII (Correspondance de Philippe II, vol. Ier). Un récent historien allemand,

Digitized by Google

Nous prétendons le contraire, et, en dehors de la question de légalité, la meilleure preuve à l'appui de notre sentiment, c'est M. Gachard lui même qui nous la fournit. Il s'étonne fort que la province de Luxembourg, qui dépendait cependant pour le spirituel d'un évêque étranger, l'Electeur de Trèves, et qui était à l'écart et très étendue, fût la seule entre toutes qui n'eût point d'évêque particulier, qui ne vît jamais l'ombre d'un inquisiteur.

La raison en est simple. Il n'y avait pas un seul protestant dans cette partie des Pays-Bas. On peut en conclure que l'exposé des motifs de Philippe II, reproduit par Paul IV dans la bulle d'érection des nouveaux évêchés, ne doit pas être pris au sérieux.

Charles Quint, dès le début de son règne, avait voulu créer en Belgique quelques évêchés nouveaux pour soustraire ses sujets des états héréditaires à la juridiction beaucoup trop indépendante, à son avis, des Electeurs de Cologne et de Trèves, des évêques de Munster, d'Osnabruck et de Liège, de ce dernier surtout qui, „non content de ce qu'il avait, voulait toujours davantage" [1]), tandis que Philippe II, en reprenant son idée, n'a point d'autre but que de rendre l'inquisition, c'est à dire la police des consciences plus active, plus redoutable. „Nous ne changeons rien à ce qui existe", est le mot d'ordre, tandis qu'en réalité les instructions secrètes interviennent et changent tout. L'Empereur, tel que nous le connaissons, se serait peut être fait un scrupule de fouler aux pieds tout à la fois les traditions, les moeurs, et les usages de son pays natal. Philippe II au contraire mit sans façon son intérêt comme roi catholique au dessus de tout [2]).

Quand les évêques, dont il se fait son rempart aux Pays-Bas, lui sembleront insuffisans il les remplacera par des citadelles. On croyait déjà de son côté la partie gagnée, qu'elle s'engageait à peine. Maximilian de Berghes, le nouvel archevêque de Cambray, s'en aperçoit l'un des premiers. Il se perd complètement dans

---

M. l'abbé Holzwarth, qui met sans façon aucune son impartialité cléricale au dessus de celle de Motley ou de Matthias Koch, donne raison au Pape et au roi d'Espagne contre le clergé, les états provinciaux, la noblesse, les villes et le peuple des Pays-Bas. Il cite à propos de l'érection des nouveaux évêchés les paroles de M. Gachard, mais il ne lit pas jusqu'au bas de la page et il s'écrie d'un ton provocateur: „Qui donc maintenant pourrait sensément prétendre le contraire?" Nous renvoyons sans plus M. l'abbé aux doctes travaux publiés depuis longtemps en Hollande sur la question des nouveaux évêchés. V. Holzwarth's Abfall der Niederlande. I. 70. Schaffhausen, 1865. — V. aussi A. P. van Groningen, Kort verhaal van de invoering der Bisdommen in Nederland in 1559. Haarlem, 1853. 8°.

1) Arch. gén. de Belgique. Correspondance de Marguerite d'Autriche et de Charles Quint. Cart. CLXXIX. Lettre du 4 février 1522 v. s.

2) Gachard, Correspondance de Philippe II, v. Ier p. 200. V. La lettre de Granvelle à Gonçalo Perez du 12 mars 1562. — Le même, Correspondance de Marguerite de Parme II. 143. V. La réponse du Roi aux députés de la ville d'Anvers — Arn. Havenis Commentarius rerum a sacris praesulibus in Belgio gestarum. Col. Agrip. 1611, p. 5, 11—20.

Digitized by Google

l'opinion publique en débutant à Valenciennes par un auto-da-fé dans toutes les règles. Quel crime avait donc commis le pauvre Thomas Moutarde pour finir ainsi? Il paraît qu'étant pris de boisson il aurait dit à un prêtre: „Le Dieu de l'hostie n'est qu'abo-„mination." Quand il eut cuvé son vin, il n'en voulut plus démordre. Une occasion inattendue s'offrait à lui de racheter le scandale de toute sa vie, — car c'était un ivrogne bien connu, — et il s'y cramponna avec l'ardeur du naufragé qui rencontre sous ses mains la planche du salut. L'image n'est point forcée. Il s'agissait bien du salut de son âme immortelle. C'est beaucoup à lui de l'avoir reconnu. Il n'eut, nous dit Crespin, ni trouble ni hésitation; il resta jusqu'à la fin ferme et convaincu [1]). Les inquisiteurs faisaient là, encore une fois, leur besogne à rebours: au lieu de châtier un coupable, ils l'aidaient à se sauver, au lieu de lui infliger la honte et l'opprobre, ils lui donnaient de leurs mains sanguinaires la couronne du martyr.

Tout le gouvernement spirituel de Maximilian de Berghes répond à cette maladresse tragique du 6 octobre 1559 qui en marque les débuts. Les ordres qu'il transmet après cela, à plusieurs reprises, au magistrat de Valenciennes ne sont pas exécutés.

Il cède et transporte alors, le 19 mai 1561, au Prévôt-le-comte, François de Bernemicourt, seigneur de la Thieuloye, le droit d'inquisition qui lui appartient en vertu des bulles papales et des ordonnances royales. Le prévôt refuse énergiquement, en se fondant sur les privilèges de la ville, l'étrange cadeau qu'on lui fait. Les conseillers Corvillain et d'Outreman l'approuvent [2]).

Ils se ravisent cependant presqu'aussitôt et déclarent que, pour une fois encore et sans préjudice des privilèges de Valenciennes, dont ils sont les gardiens, ils consentent à faire appréhender au corps Henri Descouchy, mercier, demeurant hors la porte cambrésienne, que l'official tient pour fort hérétique.

Le pauvre diable une fois en prison, on se dispute de plus belle à qui le fera pendre. „Puisque vous n'êtes point en mesure de faire métier d'inquisiteur," dit à cette occasion l'archevêque aux magistrats communaux, „laissez donc à mes officiers le soin de procéder comme il convient contre vos bourgeois." Mais on n'y voulut entendre. L'irascible prélat intenta alors aux magistrats un procès. Cela devenait sérieux; le marquis de Berghes, un

---

1) V. le Livre des martyrs persécutez cet. Ed. de 1597 f°. 493.

2) Ce détail curieux est inédit. François de Bernemicourt reste en charge jusqu'en 1564. Claude de la Hamaide, seigneur de Le Vechte, lui succède. Son lieutenant est toujours le prévôt de la ville, d'abord Jean de Lattre puis Louis et Jean Rollin, afin de sauver les apparences et avoir l'air de se conformer, en matière d'inquisition, aux privilèges de la cité.

Digitized by Google

cousin de l'archevêque, qui avait entre-temps succédé à son beau-père en la charge de gouverneur et de bailli général du Hainaut, essaya de mettre fin au différend [1]). Il proposa aux partis de tout prendre sur lui, de diriger la répression des sectes au nom du Roi. Le remède sembla pire que le mal.

Le conseil de la ville le repoussa, dans sa séance du 10 juillet 1561, „se fondant sur ce que, de tout temps, le droit de connaître des hérétiques avait appartenu à messieurs de la justice communale." On s'en souvenait bien tard, mais enfin on s'en souvenait pour oser le proclamer à la face d'un maître terriblement jaloux de son droit divin, et, en même temps, fort peu soucieux de ses serments, et des octrois et concessions faits par ses prédécesseurs. Dès ce moment Valenciennes fut notée par le président Viglius en tête de sa liste des „villes mauvaises". Les exécutions publiques y seront désormais bien difficiles sinon impossibles.

Les transgresseurs des placards qu'ailleurs on brûle, on pend et on décapite y sont quittes en effet pour un bannissement temporaire ou pour faire amende honorable et abjuration solennelle de leurs erreurs. Ainsi fut fait pour Jean Descouchy, dont nous avons dit l'arrestation, pour Martin Makart et Me Andrieu le barbier. Mais cela ne saurait durer. Le marquis de Berghes s'en plaint. Il mande en cour que c'est en vain qu'il invite les magistrats communaux à procéder plus étroitement. On s'arrange alors pour faire à ceux-ci une surprise fort désagréable. Ils reçoivent le 3 octobre 1561 des lettres du Roi annonçant la prochaine arrivée dans leur ville de conseillers commissaires délégués pour le fait de la religion et chargés d'agir de concert avec eux. Le Roi promit que l'on aura égard aux représentations faites par la ville touchant les biens meubles et immeubles de ses bourgeois. Cela a assez l'air d'une concession; au fond ce n'en est pas une. Le Roi se substitue du consentement du Pape, comme grand inquisiteur, à l'archevêque de Cambray, voilà tout. Ses commissaires ont les procès à instruire, et le Prévôt-le-comte ou son lieutenant — ce qui rapproche et confond deux juridictions différentes — ont à prononcer au nom de la ville la sentence. Celle-ci cependant n'était pas toujours définitive. Jean

---

1) Jean de Glimes, marquis de Berghes et comte de Walhain, nommé grand bailli et capitaine général de Hainaut le 12 mars 1560 en remplacement de Jean de Lannoy, seigneur de Molembais. „Le grand bailli de Hainaut", nous dit M. Pinchart, „était officier de justice, et connaissait de tous les cas civils et criminels „qui se présentaient dans le comté, et qui n'étaient point du ressort de quelque „cour de justice particulière." (Histoire du Conseil souverain de Hainaut. Bruxelles 1857 p. 9). Cette citation nous explique parfaitement l'intervention du marquis et la fin de non recevoir que lui oppose la ville de Valenciennes.

Digitized by Google

Brusneau fut bel et bien brûlé vif, quoique le prévôt de la ville eut trouvé les galères perpétuelles très suffisantes.

Ici encore une fois ce sont les instructions secrètes qui interviennent et l'emportent. On finit assez souvent par les retrouver quand on les recherche avec zèle. Tous ceux qui se sont occupés du règne de Philippe II n'ont pas jugé à propos de se donner cette peine-là; quelques-uns n'ont pas même lu avec une attention suffisante les correspondances officielles de l'époque et ils nient ainsi une foule de choses qu'ils ne trouvent pas rapportées dans leurs auteurs, comme si l'histoire définitive devait être tout simplement un travail de seconde main, et les sources imprimées les seules qu'on dût invoquer pour asseoir sa critique!

C'est, appuyé sur nos recherches archivales, que nous prétendons que les commissaires du Roi sont en réalité les maîtres à Valenciennes. Ils changent assez souvent entre les années 1561 et 1566. Leurs noms méritent de passer à la postérité. Le peuple a deux parts à faire dans son souvenir aux hommes du passé; il doit apprendre à honorer ses bienfaiteurs, à maudire ses bourreaux. Les commissaires du roi Philippe II ne seront nulle part mis du bon côté. Les premiers qui paraissent à Valenciennes en octobre 1564 sont le marquis de Berghes et les conseillers Philibert de Bruxelles et Charles Auxtruyes [1]). Ce dernier ne tarda pas être remplacé par le conseiller Nicolas Micault. Le marquis de Berghes, de son côté, demande qu'on lui donne un suppléant. On désigne comme tel le comte de Boussu [2]). Ces deux gentilshommes nous prouvent bien qu'ils n'exercent qu'à contre-coeur le métier qu'on leur impose.

Quand on réclame leur présence à Valenciennes, ils s'arrangent le plus souvent pour être retenus ailleurs. C'est ainsi qu'à partir du mois d'octobre 1563, les conseillers Nicolas Micault et Guillaume Ratteler font seuls toute la besogne. Me Nicolas Micault, qui a pris le titre de seigneur d'Indevelde, est de temps à autre rappelé à Bruxelles. Il revient à Valenciennes en janvier 1565 avec le célèbre criminaliste flamand Josse Damhouder, pour y examiner de près „les chartes et littraiges" de la commune, et il y reste jusqu'au moment où la Révolution triomphante met un terme à sa mission. Le Prévôt-le-Comte alors en charge, et que nous connaissons déjà, réside presque constamment à Condé; il

---

1) Arch. gén. de Belgique. — Cartulaires et MSS. vol. 194 *a* V. Lettre de Marguerite de Parme à ceux de Valenciennes du 15 octobre 1561.

2) Jean de Hennin Liétard, chevalier de la Toison d'or, comte de Boussu depuis 1555, seigneur de Gamarages et de Blangis, avait le titre de capitaine général et la charge de maître des eaux et forêts du comté de Hainaut. Il mourut en son château de Boussu le 12 février 1562 (1563 n. s.), son épitaphe lui accorde à tort, croyons nous, la charge de prévôt le comte-de-Valenciennes.

Digitized by Google

laisse d'ordinaire à Jean Rollin, sire de Locron, son lieutenant, la tâche ingrate de se mettre d'accord avec les commissaires du roi sur le châtiment qu'il convient d'infliger aux quelques malheureux chanteurs de psaumes et détenteurs de livres prohibés qu'on a pu découvrir. Le premier résultat de l'enquête ouverte à Valenciennes est de nous apprendre qu'il existait là, comme dans la plupart des autres villes des Pays-Bas, une communauté réformée clandestine ayant son pasteur, ses anciens et ses diacres. Le lieu ordinaire de leurs réunions ne tarda pas à être connu. C'était la maison d'un certain Jacques Lestargny [1]). On s'empara de lui et de l'un de ses confidents, Jean Godon. Ils furent bannis à perpétuité des pays du roi et menacés d'être pendus s'ils osaient y reparaître.

Cela n'empêcha point à quelques jours de là, le dimanche 28 septembre 1561, le prêche calviniste d'avoir lieu comme d'habitude. Les réformés firent à cette occasion une démonstration imposante. Le soir venu ils parcoururent processionnellement les rues de la ville en chantant des psaumes de David en rime française. Leur grand nombre fut leur sauvegarde. On n'en arrêta aucun. Mais, le lendemain, à l'heure du marché, le magistrat fit publier un ban promettant une récompense en écus sonnants pour chacun de ces chanteurs de psaumes qui lui serait dénoncé. A la Cour de Bruxelles on „s'émerveilla fort" que, malgré ce bon moyen, on ne parvint pas à savoir quelque chose. On se retourna alors du côté des Commissaires du Roi qui étaient à l'oeuvre à Tournay. L'inspiration était bonne. On apprit ainsi que les consistoires de Valenciennes et de Tournay correspondaient activement entre eux, que tout se faisait chez les réformés en vertu d'un mot d'ordre, et qu'ils avaient aux Pays-Bas un chef ou superintendant en la personne de Guy de Brès, originaire de Mons en Hainaut, signalé depuis longtemps comme fort dangereux et qui, pour mieux se cacher, se faisait appeler Jérome [2]). Ces renseignements arrachés par la torture à de pauvres prisonniers n'étaient cependant pas d'une scrupuleuse exactitude. Et cela se comprend: la contrainte n'a jamais été un moyen triomphant de connaître la vérité. Le chevalet se plaît à narguer les bourreaux. C'est ainsi que l'organisation secrète et les dénominations mystiques des églises réformées des Pays-Bas ont été longtemps

1) Arch. gén. de Belgiqne. Cartulaires et MSS. vol. n°. 192. V. le rapport des Commissaires du Roi à Tournay adressé à Marguerite de Parme sous la date du 10 janvier 1562.

2) Arch. gén. de Belgique. Cartulaires et MSS vol. n°. 192. V. la lettre des Conseillers inquisiteurs de Blasere et d'Assonleville du 29 mai 1561; du conseiller de Montmorency, baron de Montigny du 15 novembre 1561 et le rapport des Conseillers de Tournay du 10 janvier 1562.

Digitized by Google

pour le gouvernement espagnol et le clergé catholique romain un secret impénétrable.

On croit rêver en lisant dans „le Chasteau du moine" de Louis de Chasteau, docteur en théologie et provincial de l'ordre des Frères Mineurs conventuels au pays de Liège, livre imprimé en 1622, d'interminables moqueries sur le compte du pasteur Daniel Hochedez qui se serait fait appeler M. de la Vigne.

Ce moine, tout docteur qu'il était, ignorait donc que depuis soixante ans la Vigne était le nom mystique de l'Eglise wallonne d'Anvers, comme la Rose était celui de Hasselt et l'Olivier celui de Saint Trond, deux villes de sa propre province, et que les ministres de ces différentes églises sous la croix avaient de bonnes et solides raisons pour correspondre entre eux sous un nom qui n'était connu que des seuls initiés. Cette même ignorance poussa à la calomnie d'autres écrivains plus récents. Nous pardonnons à tous de grand coeur, et à Louis du Chasteau tout le premier, le mal qu'ils disent du Synode protestant de Dordrecht de 1618 qui fut, comme caricature achevée du concile de Trente, le triste couronnement d'une Révolution à jamais mémorable; mais nous ne saurions laisser passer sans protester leur manie de donner à la Réforme des chefs, et de transformer sans façon un Luther, un Zwingli ou un Calvin en Pape ou en Dalaï Lama. Leur amour pour la hiérarchie romaine est tel, qu'il les aveugle complètement et les empêche de rien voir au delà. Ils mesurent donc tout à leur propre aune. Gui de Brès à fondé plusieurs églises; il jouit d'une grande réputation d'orateur sacré et d'écrivain polémiste; il est pour cela seul, à leurs yeux, un sous-pape de Belgique comme l'archevêque de Malines prétend l'être.

La Confession de foi de 1561 prouve à l'évidence la fausseté de cette allégation. On y lit ceci au § XXXI. „Quant aux mi„nistres de la Parole, en quelque lieu qu'ils soyent, ils ont une „mesme puissance et authorité, estans tous ministres de Jésus „Christ seul evesque universel et seul chef de l'Eglise: et pour„tant nulle Eglise n'a aucune authorité ni domination sur l'aultre „pour y seigneuriser."

Cette confession de foi porte sur son titre: „faicte d'un commun accord par les fidèles qui conversent ès Pays Bas". Gui de Brès, son auteur, n'est donc que le législateur délégué ou le disciplinaire élu de ses coreligionnaires. Les paroles „faicte d'un commun accord" nous disent aussi que la Confession avait été approuvée par un synode national, c'est-à-dire par une réunion de députés tant laïques qu'ecclésiastiques des Eglises sous la croix de la Flandre et du pays wallon. Les actes de ces premières assemblées régulatrices du protestantisme Belge ne sont malheureusement pas venus jusqu'à nous. Ceux des Synodes suivants, à partir de

Digitized by Google

celui tenu à Theur ou Theux en Franchimont en 1563, sont presque tous connus. Ils nous permettent d'affirmer que la compétence de ces assemblées embrassait les affaires d'un intérêt général, soit temporel soit spirituel, et toutes les autres qui, pour une autre raison quelconque, n'avaient pu être réglées par un consistoire particulier [1]). C'était donc d'un Synode, et de cette autorité supérieure seulement, que pouvait partir „le mot d'ordre des églises clandestines", dont avaient parlé les inquisiteurs de Tournay, et que ceux-ci, ne se doutant pas d'une organisation que la Confession de foi de 1651 ne leur avait pas revélée, attribuaient aux Huguenots de France.

La supposition n'avait aucun fondement sérieux, mais elle était dans leur rôle; elle pouvait leur servir de chef d'accusation dans bien des cas, d'excuse dans tous. On en parlait souvent. Nous aurons à revenir sur l'usage immodéré qu'on en fit: disons toutefois, dès à présent, à la décharge de nos pères, que, s'ils avaient été aussi séditieux et rebelles à leur prince légitime, aussi oublieux de leurs rancunes séculaires qu'on l'a prétendu, ils n'auraient certainement pas pris la peine de dresser une confession de foi particulière, puisqu'ils n'avaient qu'à se rallier à celle des huguenots publiée trois ans avant la leur. Ils ne voulurent pas même qu'on pût supposer qu'ils étaient en bons rapports avec des coreligionnaires traités de rebelles dans leur propre pays. Cela ne leur servit de rien. Pas plus que l'unanimité avec laquelle ils repoussèrent les avances qui leur furent faites, l'aide qui leur fut promise en cas de révolte ouverte. Les premiers missionnaires politiques auxquels les rapports officiels font allusion, sont sans doute Antoine Pocquet et Claude Préval qui accompagnent à Valenciennes le pasteur Brully. Ils étaient l'un et l'autre des serviteurs du roi de Navarre. Les agents du prince de Condé et du duc de Vendôme n'usent ni des mêmes moyens ni des mêmes précautions. Plusieurs se trouvent à Valenciennes à l'époque du massacre de Vassy, et, par conséquent, peu avant que n'éclate la première guerre de religion. D'autres sont signalés à Lille, à Gand, à Anvers. Ce sont des gentilshommes déguisés en fauconniers qui racontent qu'étant avec le prince de Condé à la chasse, dans les environs de Paris, un de leurs vautours s'était échappé et qu'ils étaient venus jusqu'en Flandre en le poursuivant de bois en bois. Quelques fois aussi ces agents secrets sont des hommes de loi.

---

1) V. dans l'Archief voor Kerkelijke Geschiedenis, vol. XX (Leyden 1849) le travail de M. le professeur Kist: De Synode der Nederlandsche Hervormde Kerken onder het Kruis, gedurende de jaren 1563—1577, gehouden in Braband, Vlaanderen, enz. p. 113—210.

Digitized by Google

Ceux-ci prétendent qu'ils ont pour unique mission de soigner les intérêts de leur maître, le duc de Vendôme, qui possède de nombreuses terres dans les Pays-Bas. L'un d'eux, Mtre Bouchet, étant à dîner dans une auberge de Lille en assez nombreuse compagnie, s'oublia jusqu'à dire: „Ecoutez bien, Messieurs, ce „qui arrivera en France entre les catholiques et les huguenots, „car au son du flageolet de France, il vous faudra danser par „deça" [1]).

Leur but était évidemment d'engager les consistoires réformés des Pays-Bas à envoyer des députés au Synode général de France annoncé comme devant être tenu à Orléans, dans les derniers jours d'avril 1562. Pas une seule église des Pays-Bas ne s'y fit représenter. Le principe de solidarité qui les liait les unes aux autres y porta aussi bien obstacle que de très sérieuses considérations politiques. Gui de Brès avait fait valoir celles-ci avec plein succès auprès du duc de Bourbon Montpensier, prince de Sedan, dont il était l'aumônier, puisqu'il écrivit en son nom au consistoire d'Anvers qu'il convenait de se souvenir qu'on était du cercle de Bourgogne, c'est-à-dire terre d'Empire, et que le plus sage qu'on avait à faire était de s'entendre avec les Allemands sur la question de la Sainte Cène — point éternel d'achoppement — „car c'est là," disait-il, „le meilleur moyen de „rompre entièrement la force du Pape" [2]). Gui de Brès avait raison. L'accord avec les Allemands était alors la seule alliance possible; celle des Belges avec les huguenots de France faisait d'eux des rebelles, mettait en péril leur nationalité, ou, pour parler le langage de l'époque, leurs droits, coutumes et franchises et leur donnait par surcroit la guerre civile.

Tous ces malheurs furent évités. Le gouvernement espagnol, qui avait sujet de s'en applaudir, n'en tint aucun compte; il fit au contraire tout au monde pour jeter les gens des Pays-Bas dans les bras de la France, pour justifier le langage tenu par les agents secrets du roi de Navarre et les propositions faites à Charles IX et à Catherine de Médicis par Duplessis Mornay et Chastelier Portault disant l'un et l'autre, à plusieurs années de

---

1) P. Gachard, Rapport au ministre de l'Intérieur sur les Archives de Lille. Bruxelles 1841, p. 218. Chose curieuse et bonne à noter, plus de deux siècles après le procureur Bouchet l'illustre Mirabeau tenait à peu près le même langage. „Vos „concitoyens belges sont bien peu sages,", écrit-il le 31 décembre 1789 à son ami le comte de la Marck Aremberg, „s'ils regardent en tout état de cause, les „phases et le système de la France comme étrangers à eux et indifférents pour „eux. Ils ne cesseront jamais d'en éprouver une influence très immédiate."

2) Bakhuysen van den Brinck. Het huwelijk van Willem van Oranje met Anna van Saxen. Amsterdam 1853, p. 156—158. Ce document a été trouvé par le savant hollandais dans les Archives gén. de Belgique. Il se trouve dans les Pièces du XVIe siècle, vol. I, p. 155.

Digitized by Google

distance: „Le Roi n'a qu'a vouloir, et la réunion des provinces belgiques à la France est chose accomplie" [1]). S'ils n'avaient pas été des chefs huguenots, si l'on n'avait pas cru en cour devoir leur supposer des arrière-pensées, celle par exemple de n'avoir en vue que de renforcer leur parti, il est très probable qu'on eût tenté l'aventure. C'eût été sans doute le salut de la maison de Valois, et peut être même, pour la France, l'occasion, d'acquérir sans honte, un siècle plus tôt, la prépondérance que Louis XIV doit moins à ses armes qu'à la politique sans conscience et sans scrupule de Richelieu. Un agrandissement territorial obtenu sans que la force intervienne, sans que le fer et le feu fassent leur oeuvre maudite, est une chose trop belle et trop rare pour qu'on ne regrette pas éternellement tout l'or et tout le sang que la conquête de l'Artois, de la Flandre wallonne et d'un lambeau du Hainaut ont coûté à la France.

III.

L'insuccès des agents huguenots dans les Pays-Bas a pour conséquence de la part de leurs maîtres une rancune très vive, qui dure aussi longtemps que les réformés flamands et wallons ne veulent pas admettre la possibilité de rompre le parti qui les lie à leur souverain légitime. Cette rancune, qui fit longtemps le désespoir de Guillaume d'Orange et rompit à plusieurs reprises ses plans et trompa son espérance, rencontra son châtiment dans la Saint-Barthélemy. Son histoire est bien connue à tous ceux qui ont étudié d'un peu près le seizième siècle. Ils savent pourquoi la Confession de foi des Pays-Bas, qui existait depuis vingt deux ans, ne fut reconnue pour bonne et valable qu'en 1583, au Synode réformé de Vitré en Bretagne. C'est qu'un fils de France, le triste duc d'Alençon, venait seulement d'être élu duc de Brabant et comte de Flandre au lieu et place de Philippe II, roi d'Espagne, bras droit du Pape et allié des Guises. Les Français d'alors encourageaient donc leurs voisins à se débarrasser de leurs princes qui ne valaient rien, mais ils ne

---

1) Discours au roy Charles IX pour entreprendre la guerre contre l'Espagne et Pays-Bas. V. Mémoires de Philippe de Mornay, I. p. 1—18. La copie du mémoire de Chastelier Portault autrement dit Honorat Prévost, sire de la Tour, se trouve aux archives générales de Belgiques. Nous ignorons si ce mémoire a jamais été imprimé.

Digitized by Google

poussaient pas la logique jusqu'à prêcher d'exemple, ou à suivre eux-mêmes le conseil qu'ils donnaient aux autres. Qu'on compare Charles IX à Philippe II, et qu'on se demande après cela si l'un de ces princes méritait plus que l'autre l'amour et la confiance de ses peuples. Nous savons du reste que la réponse ne peut qu'être négative. On ne saurait se tromper davantage sur le rôle joué aux Pays-Bas par le duc d'Alençon.

Un contemporain, à en juger par l'écriture, a écrit dans un exemplaire des Guerres des Pays-Bas d'Emmanuel van Meteren au dessous du portrait du frère de Charles IX ces bouts rimés :

Prince trompeur et prince fou,
François de Valois dit d'Anjou,
A mérité qu'on le bafoue,
Et que chacun le couche en joue.

Ce même jugement a été maintes fois exprimé en flamand avec plus d'énergie encore. On pourrait dire, sans se tromper de beaucoup, qu'au 16e siècle les Français, Huguenots ou non, n'entrèrent jamais dans les Pays-Bas qu'avec l'arrière-pensée de s'en emparer. Agrippa d'Aubigné, par exemple, l'avoue en vers et en prose :

O Français, ô Flamands, car je ne fay de vous
Qu'un peuple, qu'une humeur, peuples benins et doux,

s'écrie-t-il dans ses Tragiques.

Et, à ce propos, un autre fait bon à noter dans l'intérêt de notre thèse, c'est que l'union politique n'ayant point suivi l'union de doctrine, les églises réformées des Pays-Bas n'envoyèrent plus de députés aux Synodes de France. Il est vrai qu'ils n'en reçurent pas davantage Il résulte de là que des demandes de pasteurs n'ont jamais été adressées par les Synodes des Pays-Bas à leurs voisins du midi. Les ministres calvinistes français qui jouèrent un rôle important en Belgique à partir de 1566, y avaient été envoyés de Genève. Quant aux organisateurs des chanteries publiques, les inquisiteurs de Tournay et de Valenciennes sont induits en erreur par les rapports de leurs espions et les lettres qu'ils interceptent.

Gui de Brès, Jean Taffin, les deux Marnix et bien d'autres Belges, ont étudié à Lausanne et à Genève ; ils parlent et ils écrivent le français plus purement que la plupart de leurs compatriotes, et cela seul suffit pour que, sans connaître de plus près les noms et les personnes, on croye avoir affaire à des étrangers. Chantres, chanteurs, chansons tout est flamand au début. Nulle part au monde on ne chantait plus, ni plus volontiers, et, à partir

Digitized by Google

de la Réformation, on ne mit plus assiduement en pratique le conseil de l'apôtre St. Jacques disant: „Si quelqu'un est dans la „tristesse, qu'il prie, et s'il est dans la joie, qu'il chante de saints „cantiques."

Il paraissait même, comme nous l'apprend M. Michelet, que les pauvres tisserands de Lille avaient trouvé le moyen de faire plus ou mieux. Leur chant de recomfort et d'espérance, sorti des caves de Flandre où le travail industriel avait encore ses catacombes, fut répété un beau jour en choeur sur les places publiques. „Il „vous semble très doux", dit ici Michelet, „et il contient une „chose terrible, une chose qui fait frémir le prêtre qui le brise, „renverse ses tours, ses dômes, toutes ses puissances, qui nivelle „la terre avec les ruines des cathédrales anéanties. C'est la ré„ponse de Dieu au tisserand: „Chante, pauvre homme et pleure... „ „Ta cave est une église... Tu as péché, mais tu as souffert. „ „Moi, j'ai payé pour toi, et tout est pardonné" " [1]).

Le cantique religieux en effet est à la fois une bonne arme et un grand remède. Sa puissance passe des Vaudois aux Luthériens, aux Réformés et grandit toujours. C'est la revanche du chant de l'Eglise romaine, la revanche des langues vivantes sur une langue morte.

En reparaissant, il ramène l'émotion, l'enthousiasme religieux, les moeurs austères et fortes. Comme à Césarée, du temps de S. Bazile, les petits enfants de Valenciennes s'en allaient à travers les rues chantant des psaumes. Les paroles étaient sans doute celles de Clément Marot, la mélodie un vieil air populaire [2]).

On eut plus tard d'autres psaumes traduits ou composés par Théodore de Bèze et Philippe de Marnix. Chez les Flamands le mouvement était plus général, plus national surtout, parceque la langue des poëtes, d'un Jean Utenhove, d'un Zuylen van Nyveld, d'un Lucas d'Heere, ou de Heere, d'un Pierre Dathenus, était celle du peuple, qu'il n'y avait point dans ce qu'on lui donnait à chanter à la gloire de Dieu un seul mot qu'il ne comprît. Une part de l'honneur dans ce réveil joyeux revient aussi aux ducs de Bourgogne, à Philippe le Bon tout le premier, qui avaient largement contribué à répandre dans leurs provinces belges le goût de la musique. Les princes artistes ne sont généralement ni mauvais ni cruels. Les ducs de Bourgogne, en laissant nos

---

1) Histoire de France, vol. VIII. — La Réforme. Paris 1855. p. 95.

2) M. Henri Bordier, éditeur du Chansonnier huguenot du XVIe siècle (Paris. Tross. 2 v. 12°) dit en effet que le Pasteur Antoine Saunier, le poëte Mathieu Malingre, et leur ami l'organiste Entorg de Beaulieu avaient grand soin „d'accomoder leurs pieuses chansons aux airs à la mode." Il y aurait beaucoup à dire, en bien comme en mal, sur cette tentative de christianiser les airs de vaudevilles à la mode.

Digitized by Google

Wallons chanter en paix, préparèrent le peuple qui ne savait pas lire encore et ne pouvait par conséquent sortir du catholicisme par la Bible, à lui échapper par les psaumes et les cantiques. Tôt ou tard ces pauvres chanteurs sauront lire, et alors on ne les rattrappera plus. Guerre à l'ignorance, guerre à la passivité et à l'indifférence! Le système protestant est là tout entier. N'admettant entre Dieu et les hommes d'autre médiateur que Jésus Christ, supprimant la hiérarchie antique et les privilèges sacerdotaux et demandant à tous les fidèles de payer de leurs personnes, de prendre une part active aux actes du culte public, il devait exercer sur les esprits un prestige très grand en même temps qu'une influence très salutaire sur les moeurs.

Après avoir été si longtemps un zéro, on se sentait passer chiffre. Cela seul commandait le respect de soi-même. Tout d'ailleurs dans la religion nouvelle était acte d'égalité, de fraternité et d'amour. La communion n'était pas seulement dans le pain et le vin auxquels tous avaient un égal droit, elle se manifestait aussi à chaque assemblée dans le chant des cantiques. Le coeur le plus endurci se fondait alors, montait aux lèvres et débordait en accents de gratitude. Aussi vit on des choses étonnantes s'accomplir au moyen de ces choeurs bibliques remis en usage après une prescription de douze siècles pour le moins. Que le psaume 68e entonné par les Huguenots en présence de l'ennemi ait pu plus d'une fois leur donner la victoire, nous le voulons bien, mais nous ne saurions admettre que le second commandement du Décalogue traduit par Clément Marot en ces termes:

Tailler ne te feras image
De quelque chose que ce soit:
Si honneur lui fais et hommage
Ton Dieu jalousie en reçoit,

ait pu, à lui seul, étant chanté sur un air quelconque conduire les populations belges à détruire quatre cents églises. D'ailleurs ces vers ne faisaient point, à proprement parler, partie du psautier. Ils avaient été pour la première fois ajoutés avec le cantique de Siméon à l'édition des Psaumes de Clément Marot et de Théodore de Bèze publiée en 1562 à Lyon par Antoine Vincent, avec privilège de Charles IX [1]). Cette édition tirée à grand nombre, était, il est vrai, très répandue dans le Hainaut et l'Artois, mais les Flamands qui firent en 1566 à eux seuls le gros de la besogne

1) Les psaumes mis en rime françoise, par Clément Marot et Théodore de Beze. Par Thomas Courteau, pour Antoine Vincent. M.D.LXII. Avec un privilège du Roi pour X ans. 1 vol. 8°. sans pag.

Digitized by Google

iconoclaste avaient d'autres psautiers sans la chanson des dix commandements [1]).

Qu'importe! L'occasion de jeter du discrédit sur des chanteries publiques était trop belle pour la laisser échapper, et voilà comment un cancan de sacristie est encore répété, au bout de trois cents ans, par des historiens sérieux, et le saccagement des églises catholiques mis au compte des consistoires protestants.

Un seul fait avéré, entre mille qui ne le sont pas, est le pillage de l'abbaye De Marchiennes. On vit là, d'après Pontus Payen [2]), la populace tournaisienne accompagnée d'un dogmatiseur se mettre à l'oeuvre en chantant les dix commandements de Dieu mis en vers par Clément Marot. Cependant il convient de se demander ici quels étaient les instigateurs et quels étaient les chefs et les auteurs de ce pillage, et si l'acte brutal qu'ils accomplissent est conforme ou non à l'esprit de la Réforme et à la Confession de foi de 1561, cette charte des protestants belges. La réponse est facile. Promoteurs et auteurs sont gens sans aveu; ni un Synode national, ni même un seul consistoire des Pays-Bas ne consent à les reconnaître et à profiter de leurs fureurs parceque, d'après l'Evangile comme d'après la confession de foi qui s'y conforme, la résistance aux excès du pouvoir souverain en matière religieuse doit se renfermer strictement dans le domaine de la légalité. Tout le mal vint donc de ce que le peuple mal conseillé ou poussé par des sociétés secrètes antichrétiennes comme celle des Compagnons du pourpoint, se crut le droit d'intervenir, et qu'il le fit avec sa logique passionnée et sa brutalité ordinaire [3]).

On dirait que c'est l'Ancien Testament qui lui prête sa massue, qui, pour un moment, l'emporte sur le Nouveau, fait loi, renverse, rompt et déchire tout ce qu'il rencontre sans se demander s'il ne faut pas dans certains cas pardonner à l'art, même quand il produit des chefs-d'oeuvre qui peuvent servir à soutenir la superstition. Excepté en Allemagne et dans les pays scandinaves où la révolte des consciences avait été conduite et dirigée par les princes, toutes les révolutions sociales ou religieuses sont toujours tombées dans les mêmes excès. La différence de nationalités et de tempérament n'y fait absolument rien. C'est ainsi que

---

1) „Une chanson des dix commandements de Dieu," nullement révolutionnaire a été composée en 1532 par le pasteur Antoine Saunier. Elle se chantait sur l'air: Au bois de deuil, à l'ombre de Sancy. On la trouve dans le Chansonnier huguenot de 1871. 1er vol. p. 3—10. A-t-elle été chantée dans nos provinces en 1566? Est-ce bien à cette chanson que plusieurs de nos historiens font allusion? Il nous a été impossible de le savoir.

2) Mémoire de Pontus Payen. Ed. pour la Société de l'Histoire de Belgique par Alex. Henne. Bruxelles, 1860. I. p. 187—88.

3) J'ai étudié cette question du pillage des églises en 1566 dans la Flandre libérale. V. les numéros du 30 août au 2 septembre 1880.

Digitized by Google

les ouvriers flamands du seizième siècle n'ont recours ni aux psaumes de David ni au Décalogue, ils font pour ainsi dire instinctivement de la guerre aux images une oeuvre de vengeance. Des poëtes anonymes leur apprennent à chanter des vers comme ceux-ci:

Ils mettent des robes de velours
A leurs idoles de vieux bois,
Nous laissant, nous membres de Christ,
Courir nuds et grelottans [1]).

Leurs pasteurs, pour la plupart des moines défroqués, tenaient essentiellement à la suppression de l'ancienne religion, et c'est pourquoi dans leurs sermons ils disaient souvent que le premier devoir des magistrats était d'ordonner le nettoyage général des églises. Un seul d'entre eux nous permet de juger des autres.

Herman Modedt, qui était en 1566 à Anvers, déclarait qu'il ne suffit pas d'arracher l'idolâtrie des coeurs, qu'il faut l'ôter de devant les yeux [2]). Ce langage était correct, parfaitement en situation, et cependant il n'était que trop facile de l'interpréter comme conseillant la destruction des pieuses images qu'on voyait aussi bien au coin des rues que dans les églises. Ce saccagement ne rencontra pas le moindre obstacle, et cela, sans doute, parceque les magistrats, qui eussent pu le prévenir ou l'empêcher, le considéraient comme inévitable. Il s'agissait de briser, non de voler. C'est pourquoi à La Haye les iconoclastes furent payés et remerciés par-dessus le marché; qu'à Lierre, où la besogne n'avait été faite qu'à moitié, deux inconnus ordonnèrent de l'achever et furent obéis [3]).

A Valenciennes et dans les environs ce sont, en général, des ouvriers sans ouvrage, enrôlés sous le nom de soldats à deux patars, qui se chargent du nettoyage, comme ils disent, des églises et des couvents. Ils incendient les abbayes de St. Sauve et de Fontenelle pour aller plus vite en besogne. Plusieurs de ces mal-

---

1) V. le texte original dans J. van Vloten, Nederlands Opstand tegen Spanje, 1564—1567. Haarlem 1856. p. 83—184. — V. aussi le curieux ouvrage du même auteur intitulé Nederlands Geschiedzangen. I. 304. La note démocratique et sociale, qui manque aux chansons françaises de Clément Marot, de de Bèze et de Saunier, se trouve dans nos refrains flamands. Il y a là de quoi faire réfléchir. Partout, en Belgique, ce sont des inconnus ou des étrangers, qu'excepté à Anvers on ne retrouve pas, qui dirigent les pillages. Une Société secrète, soupçonnée d'anabaptisme, qui avait donné depuis 1559 des preuves de son savoir faire, pourrait bien avoir organisé et dirigé le tout. Peut-être en trouverons nous, un jour ou l'autre, dans la poussière des archives la preuve qui a échappé à la sagacité des contemporains de cette exécution brutale.

2) Lotgevallen van Herman Moded in W. Te Water's Historie der Hervormde Kerke te Gent. Utrecht 1755. p. 231.

3) Crespin. Livre des martyrs. Ed. 1597 f°. 657.

Digitized by Google

faiteurs furent pris après le siège de leur ville et mis à mort sans que leur aveux, arrachés par la torture, nous apprennent rien sur les instigateurs de ces désordres [1]). Ce que nous pouvons affirmer, en outre, c'est que des chanteries publiques sont tout simplement des actes du culte, qu'elles restent en dehors du mouvement iconoclaste.

Elles continuent à Valenciennes pendant des années, sans jamais troubler l'ordre ou donner lieu à des plaintes. Voici, comme curiosité et détail de moeurs, comment les choses se passaient. On se rendait processionnellement sur une place ou sur un carrefour. Arrivé là, on formait un cercle; le conducteur du chant se mettait au milieu, il indiquait le psaume et sa mélodie et soutenait de la voix et du geste les exécutants. Le chant fini, un inconnu, un pasteur sans doute, s'avançait, et, après s'être découvert, il s'exprimait à peu près, en ces termes:

„Messieurs et amis, nous avons loué le Seigneur; il faut main„tenant que chacun retourne en son logis pour le remercier de „nous avoir fait la grâce d'annoncer ainsi la vérité et sa Parole, „en le priant aussi qu'il nous donne de bien persévérer et nous „veuille accorder la victoire." La foule ne manquait jamais de répondre: Ainsi soit-il, et l'on se dispersait aussi paisiblement que l'on était venu [2]). Telles étaient d'ordinaire ces manifestations publiques qui préoccupaient si fort le roi d'Espagne, ses ministres aux Pays-Bas, les magistrats des villes et les commissaires inquisiteurs chargés d'en rendre compte et, si possible, d'y porter remède.

Encore une fois, les huguenots de France n'y sont pour rien. Leur intervention n'en reste pas moins l'idée fixe de Marguerite de Parme. Elle s'y attache de nouveau, en 1566, et cela avec meilleure raison [3]). Ce que, pour le moment, la justice du roi ne parvient pas à savoir nous le dirons ici pour ne plus avoir à y revenir. L'un des pasteurs clandestins de Valenciennes était Louis Brochart, bourgeois de la ville. Il ne manquait ni de talent, ni de zèle, mais il était déjà vieux et infirme. C'est pourquoi, quand ses coreligionnaires demandèrent à avoir le prêche dans les campagnes ou dans les bois, il s'excusa de ne pouvoir les y conduire, et laissa à un ancien de son consistoire, nommé Gratien Wyart, le

---

1) Il est surtout à regretter que les inquisiteurs ne parviennent pas à savoir quel est cet „étranger drapé dans un manteau noir," qui, le jour du pillage passant devant l'église St. Gérij, montra les statues au peuple et lui cria: „Voyons, boutez les jus."

2) Arch. gén. de Belgique. Fardes de Vienne n°. LV. — V. le Rapport des commissaires inquisiteurs de Tournay à Marguerite de Parme du 22 novembre 1561.

3) V. notre livre: l'Inquisition et la Réforme à Anvers. Bruxelles 1857, p. 78 à 84 et 244 à 247.

Digitized by Google

soin d'organiser le culte champêtre. Ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne pouvaient sortir des murs de Valenciennes, se réunissaient, au nombre de douze à quinze, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour écouter les exhortations de leur vieux pasteur. Ce fut sans doute l'un de ces conciliabules que l'on surprit en septembre 1561, dans la maison de Jean Lestarguy. Un mois plus tard, les chanteries publiques recommencèrent de plus belle [1]). Il est probable que la mauvaise saison avait obligé nos réformés à renoncer au prêche sous la feuillée; il est probable aussi qu'on avait atteint le but qu'on s'était proposé, à savoir de se compter et de gagner de nouveaux adeptes.

C'est au moins ce que nous pouvons conclure de la déclaration de Louis Charot, un haut lisseur, à son compère Du Crocq: „Nous sommes ce soir cinq cents environ à la chanterie," lui dit-il, „qu'on nous porte empêchement, et nous serons mille demain."

Ceux qui comptaient sur le gouvernement pour doubler le nombre de leurs adhérents furent servis à souhait. La publication du 29 septembre n'ayant donné aucun résultat, on en fit une nouvelle beaucoup plus sévère. Les bourgeois étaient invités à faire connaître, jour par jour, les étrangers reçus en leurs maisons, à se munir après l'heure du couvre feu d'une lanterne, s'ils avaient à sortir de chez eux, et à s'abstenir, surtout la nuit, de chanter à haute voix des psaumes, ou de former, pour une cause ou l'autre, des rassemblements sur la voie publique; le tout, sous peine de fustigation et de bannissement. Cette ordonnance fut bravée comme l'avait été la première [2]). Les chanteries maintenant se faisaient garder. On postait des sentinelles au coin des rues. Un rapport de police nous parle d'hommes armés d'épées et même d'arquebuses. Cela explique comment le conducteur ordinaire des chanteries, qui paraît avoir été un bourgeois du nom d'Alexandre Dupont, eut la bonne chance d'échapper au châtiment qui, de par le Roi, lui était réservé. Les diacres réformés qui prêchaient dans les maisons particulières, étaient beaucoup plus exposés que les chanteurs de carrefour.

On a vite fait d'occuper toutes les issues d'une demeure, de la fouiller jusqu'en ses moindres recoins. C'est ainsi que furent pris les deux évangélistes envoyés par Gui de Brès et qui firent tant parler d'eux dans le monde sous le nom des Mau brulez de Valenciennes. Le chroniqueur d'Outreman prétend qu'ils avaient été jugés et condamnés à mort en octobre 1561, mais

---

1) Arch. gén. de Belgique. Cartulaires et MSS. vol. n°. 191 bis. Lettre de la duchesse de Parme aux commissaires de Tournay du 10 novembre 1561.

2) Elle fut publiée à plusieurs reprises: une fois vers le 15 novembre 1561, une autre fois le 25 décembre 1561.

Digitized by Google

qu'on les garda prudemment en prison, n'osant point les mettre à mort à cause de l'attitude menaçante de la population [1]).

Cela n'est pas plus exact que tout ce qu'il dit d'eux. Simon Foveau et Philippe Mallart étaient de simples ouvriers, mais on ne saurait, sans leur faire injure, les qualifier de „propre lie du peuple et de francs ignorans"; ils possédaient l'instruction nécessaire pour remplir convenablement les fonctions de diacres, et on les calomnie très certainement en ajoutant „qu'ils se mêlaient de chasser le diable" [2]). Le P. Strada leur a rendu meilleure justice en les qualifiant de „trompettes de l'Evangile de Calvin", parceque, suivant les prescriptions des premiers Synodes réformés de Belgique, les diacres „pouvaient aller par les maisons catéchiser s'ils étaient trouvés propres et capables, et s'ils promettaient de se dédier entièrement au service de Dieu et au ministère" [3]).

Le fait est que nos deux compagnons écrivaient de fort belles lettres que nous avons eu l'occasion de voir, et, qu'étant en prison, ils rendirent à leurs juges bon témoignage de leur foi et disputèrent en grande liberté d'esprit avec Me Grégoire Lefebvre, prédicateur des Carmes qu'on leur avait dépêché pour les convertir. Quant à l'accusation d'avoir fait des exorcismes, nous prouverons qu'elle n'est nullement fondée. La nouvelle Eglise avait les jongleries en abomination. Rien au monde n'en témoigne plus éloquemment que les citations suivantes prises au hasard dans le livre Synodal de l'Eglise réformé d'Anvers au seizième siècle [4]): „Que tous fidelles se gardent de toute espèce d'alchimie „comme chose tendante à tromperie envers tous et contrevenante „à la gloire de Dieu."

Et encore celle-ci [5]): „Attendu que l'erreur d'aucuns continue „de vouloir guérir quelques maladies ou plaies par paroles, „murmures, croisettes, brevets et autres moyens illicites, il est „bon de remontrer au peuple fidelle de s'abstenir de telles pratiques."

Que le fait reproché par le chroniqueur de Valenciennes soit quelque peu antérieur à la date de ces citations importe peu, puisqu'il s'agit ici, non point de l'opinion d'un ou de plusieurs individus, mais des tendances et de l'esprit de l'une de nos con-

---

1) Histoire de Valenciennes. Ed. citée p. 200. Cette assertion erronnée se retrouve chez le P. Famien Strada. V. son Histoire de la guerre des Pays-Bas. Ed. Fricx. Bruxelles 1739, I, 167.

2) d'Outreman, Histoire de la ville de Valenciennes, p. 200—201.

3) Histoire de la guerre des Pays-Bas. Ed. Fricx, 1739, I, 167. — V. Synode d'Anvers (dit de la Vigne) du 1er mai 1564, dans l'Archief voor Kerkelijke Geschiedenis, XX, 144.

4) V. Synode d'Anvers du 16 avril 1566 cité par H. Q. Janssen dans son livre: De Kerkhervorming in Vlaanderen, II, 15.

5) Extrait des décisions du Synode réformé d'Anvers du 8 septembre 1570.

Digitized by Google

fessions chrétiennes, de celle à laquelle les deux Mau brulez se faisaient gloire d'appartenir.

Nous aurions même pu ici simplifier notre tâche en nous bornant à dire que du moment qu'on repousse la présence réelle dans l'Eucharistie, comme font les réformés, tout est dit; que la puissance de l'homme à commander aux choses surnaturelles tombe et disparaît. C'eût été sans réplique, et cependant ce n'eût pas été suffisant, puisque nos diacres de Valenciennes, pas plus que certain malade qui réclame leur intervention, n'avaient pu dépouiller le vieil homme au point de rejeter complètement les superstitions populaires. Voici d'ailleurs les faits d'après les pièces du procès. Un jour, un ouvrier originaire de Cambray, nommé Bonaventure, vint trouver Simon Foveau et lui dit qu'au village de Hornaing se trouvait un possédé — un homme, par conséquent, et non pas une fille, comme le dit d'Outreman, — qui demandait à le voir et le priait de lui amener un certain Nicolas, charpentier de son état et vendeur d'orviétan par-dessus le marché. Ce possédé était sans doute un épileptique et certainement un mauvais catholique, sachant fort bien que son mal n'avait point une cause surnaturelle, car il a recours à l'hérésie et à l'empirisme, et non pas à son Eglise, dont c'était le rôle de chasser le diable.

Simon Foveau a le très grand tort de se prêter à ce qu'on exige de lui, de se rendre à Hornaing avec le charpentier Nicolas. Au retour, le malade et son frère les accompagnèrent, et vinrent avec eux chez un jardinier demeurant hors la porte Notre-Dame et dont la maison servait de lieu de réunion aux réformés.

La conjuration mise sur le compte de Foveau, si toutefois conjuration il y a, n'est donc pas de son fait, mais concerne le charlatan Nicolas qui l'accompagnait et qu'il connaissait à peine. Ses juges, plus équitables en ceci que le chroniqueur d'Outreman, abandonnèrent la sorcellerie comme chef d'accusation. Un autre fait concernant les Mau brulez, qui a été rapporté par Le Boucq et plusieurs autres écrivains, demande à être rectifié. L'arrestation des deux diacres ne se fit point en octobre 1561, mais bien au mois de janvier suivant. Le 16 du dit mois, vers dix heures du soir, ils furent surpris par la police dans la chambre de Mallart et emmenés prisonniers avec l'hôte et l'hôtesse de ce dernier. Cela se passa en ville et non pas hors la porte Notre-Dame, dans la maison d'un jardinier [1]). Il y avait plus de trois mois

1) Arch. gén. de Belgique. Cartulaires et MSS. vol. 191 A. Lettre de ceux de Valenciennes à Marguerite de Parme du 17 janvier 1561 (1562 n. s.). — V. aussi l'interrogatoire de Simon Foveau par devant M. M. les prévôt, jurés et échevins

Digitized by Google

qu'on les guettait. Leurs livres et leurs papiers montrèrent combien la capture que l'on venait de faire était importante. Comme ils étaient l'un et l'autre originaires de Valenciennes, les privilèges de la ville les couvraient, et l'on n'osa leur donner la torture. On essaya alors de les convertir, mais sans le moindre succès. Les sympathies que déjà ils inspiraient au peuple devinrent du fanatisme. Il y avait alors, sur le pont Héron de la rue tournaisienne, un grand crucifix de cuivre repoussé.

Dans la nuit qui suit la fête de la Purification de Notre-Dame, c'est à dire du 2 au 3 février 1562, des malfaiteurs restés inconnus, malgré les vingt florins carolus promis à leurs dénonciateurs, brisèrent l'un des bras de l'image et écrasèrent les orteils de l'un de ses pieds [1]). On ne saurait affirmer que ce premier acte d'iconoclastie ait eu le caractère d'une provocation. Peut-être convient-il d'y voir une manière d'avis, dans le goût du temps, que l'on pourrait traduire en ces termes: „Magistrats et inquisiteurs de Valenciennes, vous voilà prévenus que vous ne pouvez marcher sur les pieds à notre Christ et lui enlever son bras droit, c'est à dire ses serviteurs, sans qu'aussitôt nous en fassions autant au vôtre." La parole suivit le fait. Un mois plus tard, le 4 mars au matin, on trouva en divers lieux publics le billet suivant:

„Bien vous soit. Très honorez Seigneurs, messieurs de la ville „de Vallenciennes, nous ne sommes pas esmerveillez si le con„seille de Sa Majeste vous a envoyé quelque jugement touchant „les deux prisonniers, et pensons quy redoubtent d'en ordonner „pour cause quilz peuvent bien avoir entendu quilz ne veulent „riens aprouver oy maintenir, sinon ce quy est contenu en la „pure parole de Dieu, suivant ce nous vous suplions et prions „bien afectueussement que ne faciez riens témérairement ny à „l'adventure. Mais prions que ayez esgard à deux choses: la „première est que regardez de juger justement selon que porte „vostre vocation en laquelle estes admis et constituez selon le „dire de S. Paul Rom. 13 cap. pour maintenir les bons en leur „cause et punir les malfaiteurs selon leurs désertes, et nous „prions, pour le second point que ayez esgard à vous mesmes,

---

de Valenciennes étant présent le lieutenant du prévôt le Comte. (17 janvier 1562). Dans la lettre citée ci-dessus nous lisons que „par une information précédente „Gd. Foveau était dénommé d'avoir été guérir un villageois de Hornaing possédé „et vexé de l'ennemi et l'avoir amené aux faubourgs de la ville." Le singulier historien d'Outreman aura lu guérir pour quérir, comme il a lu villageoise pour villageois. Ce que c'est pourtant que de se servir des lunettes de la foi!

1) Arch. gén. de Belgique. Cartulaires et MSS. vol. n°. 191 bis. Lettre du magistrat de Valenciennes au marquis de Berghes du 15 février 1561.

Digitized by Google

„à la républicque et au temps à venir, et pour l'honneur et „obéissance que nous vous portons, nous vous avons bien volu „advertir de ces choses, craindant les tumultes et esmotions quy „en pouroient advenir.

„Faisans la fin, prions Dieu qu'en toutes choses il vous doint „bon conseil adfin quen puissiez respondre devant sa fasche. „Amen" [1]).

Ce n'est point le consistoire, ce ne sont point non plus les émeutiers, ce sont plutôt de paisibles citoyens qui parlent ainsi. Ce qu'ils craignent, d'autres ont de bonnes raisons pour le craindre comme eux. Ils demandent qu'on en finisse promptement avec le procès des diacres. Le conseil était des plus sages. Déjà la prison de la ville dite la Burienne, où sont détenus Foveau et Maillard, est devenue un lieu de pélerinage. Des groupes stationnent aux environs pendant le jour; ils y reviennent à la nuit close pour chanter des cantiques appropriés à la circonstance. On sait que, le 25 février, les prisonniers ont subi un dernier interrogatoire, et que les pièces de leur procès ont été envoyées à Bruxelles.

Et cependant la sentence attendue ne vient pas!

IV.

Pourquoi tarde-t-on? Espère-t-on encore de réconcilier les prisonniers avec la vieille église et d'infliger à leurs nombreux frères et amis le spectacle de leur amende honorable en manière d'humiliation? On y travaille en effet. On voit des moines et des prêtres entrer ou sortir de la prison. Cela suffit pour que les chanteries nocturnes soient de plus en plus fréquentées. Le 23 mars, peu après la cloche du couvre-feu, deux à trois cents hommes armés s'assemblèrent dans la ruelle qui longeait la prison, et se mirent „à chanter chansons de l'Ecriture". Ce ne fut qu'à quatre heures du matin, une pluie battante étant survenue, qu'ils se séparèrent. Voulait-on cette nuit là délivrer les prisonniers? C'est probable, parceque les veilleurs de nuit rapportèrent le lendemain aux jurés de la ville qu'ayant prêté l'oreille du plus près possible, on leur avait, à plusieurs reprises, intimé

1) Copié sur l'un des billets originaux qui porte encore les empreintes des pains à cacheter qui avaient servi à l'attacher à un mur." Arch. gén. de Belgique. Fardes de Vienne de 1862, n°. LVI.

Digitized by Google

l'ordre d'avoir à se tenir à distance. Ils avaient cependant remarqué une femme qui avait dit à l'un des chanteurs ces mots donnant à penser: „Il n'y a apparence". Une scène à laquelle ils dirent avoir assisté est plus significative encore. Entre deux psaumes un grand silence s'étant fait, une voix forte s'éleva et dit: „Simon, te portes-tu bien?" Et une voix venant de la prison répondit distinctement: „Oui." La conversation s'arrêta là. Des deux parts on s'était compris [1]). Ce qui restait à faire, on le confia aux échevins de la ville, car c'est un trait de moeurs à la fois curieux et touchant de voir ces révolutionnaires du 16e siècle, qu'on peint d'habitude sous de si sombres couleurs, conserver malgré tout leur affection à leurs magistrats communaux, les prendre pour confidents.

Ce qu'ils se proposent d'entreprendre, il le leur déclarent tout net. Leur cause est à leurs yeux si sainte, si juste, que ce serait l'amoindrir que d'agir autrement. C'est pourquoi ils leur font tenir, le 24 mars, un billet sans signature comme le premier, où nous lisons ceci: „Si vous êtes sages et bien avisés, vous ne „pousserez pas plus loin la persécution, car il est bien grand le „nombre de gens qui s'élèveront contre vous, et il y aura grand „tumulte et confusion de sang répandu. Croyez-le véritablement, „évitez la désolation qui alors sera sur vous, car la querelle des „prisonniers est bonne, et demeurons avec eux, car ils seront „secourus." Ces derniers mots durent impressionner vivement des hommes qui n'étaient point, comme leur prince, toujours prêts à sévir, à frapper. Philippe II, lui même, semble vouloir le reconnaître en les accusant de mollesse et de dissimulation. Il y avait quelqu'un cependant qu'on ne soupçonnait pas encore en haut lieu de trahison, mais qui, à nos yeux, a la plus grande part de responsabilité à porter dans les troubles qui éclatent à Valenciennes et mettent en grand péril ses franchises et sa prospérité marchande. Nous voulons parler du marquis de Berghes qui, en sa double qualité de grand bailli de Hainaut et de premier commissaire inquisiteur du roi pour le fait de Valenciennes, avait ici à intervenir. Où était-il le 24 mars, le jour même où le magistrat reçoit une seconde pétition anonyme qui marque l'irritation des classes ouvrières? Il se trouvait fort tranquillement à Liége, dans le palais de son frère, le prince évêque, et mandait à „ses bons amis" de Valenciennes qu'il se proposait d'y passer les fêtes de Pâques.

Etait-ce aveuglement ou négligence de sa part? Ni l'un ni l'autre.

---

1) Arch. gén. de Belgique. Papiers d'Etat. Fardes de Vienne de 1562 n°. LVI, v. „Extracts daulcuns tesmoings touchant lassemblée de gens avecq espées prez des prisons chantant et traictans avec Simon Foveau le 24 mars 1561 (v. s.)."

Digitized by Google

Ce grand seigneur avait une invincible répugnance à exercer sa charge de bailli, surtout en temps de révolution. Voilà tout. Granvelle l'accuse auprès du roi d'oser proclamer en public de semblables énormités. La régente des Pays-Bas, de son côté, le somme de rentrer au plus tôt dans son gouvernement. Il obéit d'assez mauvaise grâce. A peine est-il de retour à Mons qu'on lui ordonne de se rendre à Valenciennes afin d'y présider au châtiment des deux diacres. Sachant de quelle nature devait être ce châtiment, il n'hésite point à répondre que „ce serait au-dessous de sa réputation que d'y aller pour si peu de chose." La phrase se trouve dans une lettre de Marguerite de Parme à Philippe II du 8 mai 1562 [1]). Cela diffère essentiellement de la version du P. Strada. Le marquis désobéissait, il est vrai, mais sans se poser toutefois en ami compatissant des hérétiques et sans non plus rompre en visière avec son souverain. Il trouvait qu'on aurait dû en finir depuis longtemps avec les prisonniers, et il va jusqu'à dire que, si les menaces qu'on fait aux échevins de Valenciennes restent sans effet, on n'en obtiendra jamais rien [2]). Ce faux bonhomme veut bien qu'on pende et qu'on brûle pourvu que cela puisse se faire sans son concours. Ces mêmes échevins, dont il se fait l'accusateur venant après cela le trouver à Mons, pour le prier de les tirer d'embarras, sont fort mal reçus.

Il les congédie un samedi, et il trouve fort étrange que le lundi suivant ils soient encore en ville. L'orgueil du grand seigneur, des soucis d'avenir, des calculs tout personnels, peut-être, l'empêchent de répondre comme il convient à la requête que l'échevin Corvillain et un autre de ses collègues avaient la charge de lui présenter. Que voulait-on de lui? Qu'il présidât au châtiment des deux diacres. Et, comme sa charge lui en faisait un devoir, et que, d'autre part, son suppléant, le comte de Boussu, était tombé malade au château de Treslong, nous ne comprenons pas qu'il ne se soit point tiré d'embarras en donnant sa démission. C'eût été digne, c'eût été loyal. Mais il paraît que c'étaient là des conditions trop difficiles à remplir pour les hauts fonctionnaires titrés de ce temps-là. Le marquis de Berghes préféra donc rester dans une position fausse en se brouillant d'une part avec la cour de Bruxelles, d'autre part avec les magistrats de la commune de Valenciennes. La conséquence naturelle en fut que plus tard, quand il se décida à sortir de l'équivoque et à prendre parti, on continua à le soupçonner, et que, malgré les bonnes et patriotiques intentions que la plupart des historiens

1) Gachard, Correspondance de Marguerite de Parme. I, 192—93.
2) Arch. gén. de Belgique. Fardes de Vienne n°. LVI. Lettre à Marguerite de Parme du 28 mars 1561 (1562 n. s.).

Digitized by Google

belges et hollandais lui accordent, sa fin fut pitoyable. Elle devait l'être. L'échevin Corvillain et son collègue ayant attendu plusieurs jours en vain qu'il plût au marquis de se raviser, reprirent plus soucieux que jamais le chemin de Valenciennes.

Ils n'ont plus qu'à faire exécuter une rigoureuse sentence, et cela malgré la Bulle d'or, les privilèges de leur cité et les promesses formelles du Roi. A toutes leurs objections la gouvernante, instigée par le cardinal de Granvelle et appuyée par son conseil d'état, avait répondu que la seule concession qui lui était possible de faire c'était de remplacer le feu par le glaive. Elle ne laissa même pas aux intéressés le soucis du commentaire; elle le donna de sa propre main. Ce n'est point un sentiment d'humanité qui la pousse, — la soeur naturelle de Philippe II, avait à peine besoin de le dire — mais le désir de voir l'exécution se faire en un clin d'oeil et de manière à ne pas laisser au peuple le temps d'intervenir. Elle n'oublie pas un détail. Elle recommande de dresser l'échafaud bien haut, de le mettre de niveau avec le balcon de l'hôtel de ville afin qu'aussitôt la lecture de leur sentence faite, les deux diacres pussent subir, sans autre temps d'arrêt ni empêchement, la peine des hérétiques. Il n'y avaît plus, après cela, qu'à prendre les dernières dispositions. Il parait cependant que le conseil de la ville est si offensé de l'insuccès de ses députés et de la rigueur de la Cour qu'il décide de maintenir sa première sentence, si cruelle qu'elle soit, en la rédigeant toutefois de telle sorte que le peuple sache bien à qui la responsabilité en incombe. Celui-ci se soucie peu de ces subtilités, de ces nuances. Il sent que le dénouement approche, et il est sur ses gardes.

Aucune allée ni venue ne lui échappe. Il veille sur l'hôtel de ville et la prison. C'est ainsi que, le 27 avril 1562, il est sur pied dès quatre heures du matin. On avait choisi ce jour-là pour l'exécution, nous dit le P. Strada, parceque les huguenots sortaient de la ville le dimanche matin pour aller au prêche champêtre et ne rentraient d'habitude chez eux que dans la journée du lendemain. Si ce calcul a été fait, il se trouva être mauvais. Une foule énorme se porte vers le marché. Elle se range autour des barrières dressées pendant la nuit et regarde curieusement les ouvriers qui mettent la dernière main à un immense bûcher. Cinq heures sonnent. Tout est terminé. Les magistrats paraissent sur le balcon et aux fenêtres de l'hôtel de ville. Le greffier Biseau déroule un papier et donne à haute et intelligible voix lecture de la sentence suivante:

„Messieurs les prévôts et jurez de ceste ville, suivant les lettres „quils auroient receu de madame la ducesse de Parme et de „Plaisance, régente et gouvernante, ils auroient constituez pri-

Digitized by Google

„sonniers Philippe Mallart, josne fils à marier, natif de ceste ville, „de son style chaucheteur, en la maison duquel aurait esté saisy „Simon Fauveau, ossy natif de ceste ville, de son style wassier, „lesquels interroguez sur plusieurs articles de la foy et en oultre „sur loffice de la messe l'auroit rejecté et soustenu sur la consa„cration que se y fait et le sainct sacrement de lautel opinion „contraire à linterprêtation des docteurs de l'Eglise et ordon„nances d'icelle et de nostre foy catholicque, comme ossy de „plusieurs aultres articles de la foy, comme plus amplement peut „apparoir par leurs procès criminels, controvenant en ce aux „éditz et placcarts de sa Majesté. Et en la maison dudit Phi„lippe auraient esté trouvez plusieurs livres deffendus, contreve„nans aussy aux placcarts de la dicte Mté, lesquels procès auroient „esté envoyez à Son Altesse, laquelle les ayant mis à son con„seil et trouvant iceulx sacramentaires opiniastres et obstinez „auroient par ses lettres closes ordonné à Messieurs den faire „supplice et exécution publicque selon lesd. placcarts par lesquels „est ordonné à tous juges et officiers den faire la correction et „par tels estre pugniz suivant lesquelles ordonnances et placcarts „mesd. prévost et jurez à la demande de Johan Rollin, escuyer, „SG. de Losron, lieutenant de Mgr le prévost le comte, ont con„damné et condamnent iceulx, Simon Fauveau et Philippe Mal„lart, à présent prisonniers, destre cejourdhuy messon sur le „marchié en une estacle et bruslez tant que mort sensuive, „déclarant au surplus suivant lesd. placcarts tous leurs biens „confisquez au prouffict de Sa Mté interdisans et deffendans à „tous bourgeois, manans et habitans de ceste ville de non venir „armez ny embastonnez veoir faire lad. exécution saulf ceulx „ordonnez par mesd. Seig. de la justice ny faire quelque esmo„tion ou donner empechement à icelle sur paine de la vie, et „s'est dit par jugement le jour et an que dessus" [1]).

A peine le greffier s'est il acquitté de son office que les deux condamnés traînant leurs fers sont poussés vers le bûcher qui les attend. On est pressé maintenant d'en finir. Foveau marche le premier. Il relève la tête et prononce à haute voix ces paroles: „ô Eternel!" [2]) Que ce n'était point là un cri d'angoisse et de terreur, tout nous le dit. Les martyrs protestants avaient pour coutûme de quitter la vie en chantant. Les uns entonnaient le psaume 86e de Clément Marot commençant par ces mots:

---

1) Arch. gén. de Belgique. Cartulaires et MSS. vol. 191 bis.

2) Le P. Strada rapporte qu'il aurait dit: O Père éternel. Il n'y a dans cette version qu'un mot de trop qu'il convient d'effacer parceque l'auteur, en bon Jésuite, n'aura point voulu rapporter une locution ou manière de dire sentant l'hérésie. On connait assez ces gens-là pour savoir qu'ils ont de singulières susceptibilités. V. Hist. des guerres des Pays-Bas, Ed. Fricx, I, 168.

Digitized by Google

„Mon Dieu, preste moy l'aureille,"

les autres, le psaume 54e de Théodore de Bèze débutant ainsi:

„O Dieu tout puissant sauve moy,"

mais il paraît que Foveau avait voulu quelque chose de plus ferme, de plus héroïque, et les deux mots qu'il jette au vent suffisent pour nous apprendre que le psaume 94e est celui qu'il a choisi. Ce psaume est superbe d'un bout à l'autre. On comprend en le lisant qu'il exalte et qu'il transporte. Le peuple lui répond et chante:

„ô Eternel, dieu des vengeances,
„ô Dieu, punisseur des offenses,
„Fay toi cognoistre clairement.
„Toi gouverneur de l'univers,
„Hausse toi pour rendre aux pervers
„De leur orgueil le payement."

Il chante, et sa voix, résonnant à ses propres oreilles comme une trompette guerrière, le pousse en avant. En un clin d'oeil les barrières sont rompues, foulées aux pieds. On ramasse des pierres; on les jette aux gens de la justice.

Ils battent en retraite; leurs défenseurs assermentés suivent leur exemple. Quelques-uns de ceux-ci, cependant, n'ont pas lâché les condamnés et les entrainent vers la prison voisine, dont les portes se referment sur eux. Le peuple, resté ainsi maître de la place, court au bûcher. Il est démoli, emporté; madriers, poteaux, bûches et fagots, tout devient armes aux mains de l'émeute. Chacun a son bâton; même les femmes et les petits enfants. Un lieutenant et quelques soldats de la bande d'ordonnance du marquis de Berghes ont assisté impassibles à ces scènes tumultueuses. Leur excuse, celle au moins qu'ils font valoir plus tard, était d'être démontés, sans armes et sans ordres quelconques. Un boulanger, Etienne Clerchon, reconnaissent l'officier, un Mr. de Goignies, s'approcha de lui pour le saluer et lui dire: „Nous les voulons ravoir, et vous verrez que nous les aurons." Ce Clerchon n'était pas l'un des chefs du mouvement, s'il savait ce qu'on se proposait de faire, d'autres devaient évidemment le savoir comme lui. C'était d'ailleurs la seconde fois que pareille déclaration se faisait. Le peuple avait donc son plan, et c'est une pure figure de rhétorique que l'irrésolution ou l'indécision que le P. Strada met sur son compte. Les pièces de bois qu'on venait de conquérir étant trop courtes ou trop faibles pour l'usage qu'on en voulait faire, on en envoya chercher d'autres. Elles vinrent; cent mains empressées les soulevèrent, et sous leur poids les portes

Digitized by Google

de la prison volèrent en éclats. Foveau et Mallart étaient délivrés!

Comme ils avaient toujours aux pieds et aux mains de lourdes chaînes et ne pouvaient marcher vite, on les prit sur les épaules en les saluant de ce cri: „Les voilà ces chers mau brulés!" nom que l'histoire leur a conservé. Un instant après la place de l'hôtel de ville était déserte. Les chanteurs de psaumes avaient un programme qui fut suivi de point en point. Un forgeron de leur bord ayant limé les fers des deux compagnons, on les conduisit à la maison de Simon Foveau où ils se réconfortèrent et reçurent les félicitations de leurs nombreux amis, après quoi tous s'en vinrent à la Coulture où se fit un service d'actions de grâces. Un passant ou un curieux qui avait suivi la foule sans savoir au juste de quoi il s'agissait, entendant chanter en choeur le psaumé qui commence par ces mots: En Dieu je me console, avoua plus tard qu'involontairement il avait retiré son bonnet et joint les mains [1]). Nous avons la déposition de ce curieux que la justice sut retrouver. C'était un pauvre savetier du nom de Jacques Farvacques. „Avez-vous chanté?" lui demanda-t-on. „Mon Dieu, oui, pour faire comme tout le monde, répondit-il, „mais je ne chantais que quand il m'arrivait de saisir un mot „au passage." — „Et après le chant que s'est il passé?" — Un „homme d'âge se hissa sur un escabeau, prononça une oraison et „adressa à l'assemblée un chaleureux appel à la modération et à „la constance."

Ce sont là pour nous des renseignements d'autant plus précieux qu'on sait peu de chose sur les commencements de la révolution des Pays-Bas au 16e siècle, et qu'on n'est, en général, que trop porté à mettre tous les torts du côté du peuple. Nous trouvons au contraire que jusqu'ici sa modération a été fort grande, sa mansuétude extrême. Nous avons en outre à constater que ce ne fut pas en vain que le prédicateur hissé sur son escabeau, que nous supposons avoir été Louis Brochart, recommanda à ses auditeurs de ne point abuser de leur victoire et de demeurer fidèles.

Faveau et Mallard aidèrent de leur côté à la chose, et enlevèrent tout prétexte à de nouvelles réunions en disparaissant. Malgré les précautions prises pour s'emparer d'eux, ils parvinrent à sortir de la ville, et, le 12 mai, ils écrivirent aux échevins de Valenciennes, afin de dépister la police et empêcher leurs frères et amis d'être inquiétés à cause d'eux, qu'ils s'étaient tenus cachés pendant plusieurs jours dans les ruines des trois maisons incendiées de la rue tournaisienne et n'avaient, en tout ce temps-là, eu affaire

---

1) Ce psaume est le 70e. Le texte français en est dû à Théodore de Bèze.

Digitized by Google

qu'à une vieille femme chargée de leur apporter à manger et qu'ils ne connaissaient pas [1]).

Cette lettre ne servit à rien. La justice communale avait déjà pu se procurer une version plus exacte et plus complète de l'évasion de nos deux évangélistes. On savait qu'ils avaient trouvé un refuge dans le moulin d'Angin.

Le meunier, arrêté sous l'inculpation de complicité avec les chanteurs de psaumes et de contravention aux édits du roi sur le fait des hérésies, fut condamné à mort et exécuté par le glaive sur la place du marché, le 16 mai 1562. Le même jour, au même lieu et à la même heure, on avait dressé un bûcher pour Jacques Vallin accusé d'avoir été le promoteur ou tout au moins l'un des chefs de l'émeute du 27 avril. Le pauvre diable fut bel et bien brûlé vif, parceque, disait sa sentence, ayant soutenu plusieurs propos erronés et déclaré y persister, les juges durent modifier dans un sens plus rigoureux leur premier jugement.

On avait également jeté en prison une cinquantaine de bourgeois, pour la plupart gens de métier, que plus ou moins on soupçonnait d'avoir chanté des psaumes ou fait pis encore.

Ils en furent tous quittes pour la peur. Le fer et le feu ayant fait leur oeuvre, on les jugea guéris de l'envie de se compromettre à l'avenir. L'héroïsme de Jacques Vallin est là pour nous dire qu'on se trompait. Ce qui nous le prouve encore, c'est la généreuse démarche du consistoire réformé de Valenciennes auprès du marquis de Berghes, gouverneur du Hainaut [2]). Ce sont, cette fois, de riches bourgeois pour la plupart qui interviennent en faveur de pauvres artisans, qu'ils traitent sans façon de simples idiots, pour les mieux innocenter, disant avec beaucoup de sens:

„On parle tout haut d'en punir quelques-uns du dernier sup-„plice. Pourquoi les faire mourir puisqu'ils n'ont ni tué, ni pillé, „ni volé? Songe-t-on où nous sommes, et dans quelle situation „nous nous trouvons? Se demande-t-on seulement si la rigueur „n'aura pas pour effet de déchaîner les mauvaises passions, de „pousser aux représailles, et si le commerce de Valenciennes, fort „innocent de ces troubles, ne sera pas la véritable victime qu'on „frappera d'un coup mortel."

Leur pétition contenait encore une foule de choses excellentes, très sensées et très dignes d'attention, mais nous ne trouvons nulle part que le conseil privé des Pays-Bas s'en soit occupé. Quant au marquis de Berghes, déjà fort mal noté en cour, il se

---

1) Arch. gén. de Belgique. Cartulaires et MSS. vol. n°. 191 A. Au dos de l'original était écrit: „A nos très vénérables et très honnorez seigneurs, Messieurs les magistrats de Valencienne. En leurs mains propres."

2) Arch. gén. de Belgique. Cartulaires et MSS. vol. n°. 191 A.

Digitized by Google

sera probablement contenté de transmettre la pétition au gouvernement sans commentaire, ni recommandation spéciale. Nous attachons pour notre part une grande valeur à ce document, et voici pourquoi. Il est non seulement un commentaire éloquent des scènes populaires que nous avons racontées; il prouve encore qu'il y avait à Valenciennes, en 1562, deux courants réformés marchant parallèlement vers un même but, mais sans s'unir ni se toucher en rien: les bourgeois d'une part et les artisans de l'autre. Ces derniers sont les impatients.

Les rigueurs qu'ils s'attirent finissent par les irriter et les pousser à des excès qui doivent les perdre en même temps que leurs autres coreligionnaires qui cherchent en vain à les retenir, à leur faire entendre la voix de la raison. Nulle part ce résultat n'apparait plus clairement qu'à Valenciennes. On a prétendu jusqu'à présent, en s'occupant surtout de ce qui s'est passé au seizième siècle à Anvers, que l'insuccès de l'insurrection des Pays-Bas est dû surtout à la trahison de la noblesse et à l'impossibilité qu'il y avait, en présence d'un grand enthousiasme et d'une grande ferveur religieuse, à mettre d'accord les Flamands et les Wallons, les luthériens et les calvinistes, séparés les uns des autres sur une question de doctrine en apparence fondamentale. Faisons ici à la défection des signataires du Compromis des nobles la part aussi large que possible; il n'en reste pas moins acquis qu'à Valenciennes, quoiqu'il n'y ait eu dans cette ville que des adhérents à la confession de Genève, tous Wallons, et par conséquent unité de croyance, de race et de langage, le parti national ne parvint pas à s'y grouper sous un seul et même chef, à n'avoir qu'une pensée et une volonté. D'où cela vient-il?

D'abord de l'esprit de caste qui mettait la même distance ou, si l'on veut, la même défiance entre les bourgeois et les nobles; ensuite, de la présence dans la plupart des villes des Pays-Bas de nombreux agents huguenots. Ces derniers, éconduits par les bourgeois, étaient très en faveur auprès des ouvriers. Leur action durait depuis vingt ans. Ils avaient toujours déconseillé la soumission au roi d'Espagne; ils avaient toujours promis aide et secours en cas de résistance armée, et, en dernier lieu, ils avaient donné à entendre qu'un changement de nationalité était le meilleur moyen de mettre fin à tant et de si rudes épreuves. Coligny, La Noue et même un certain nombre de futurs signataires du Compromis des nobles, n'auraient pas, à ce moment-là tenu un autre langage. On parlait aussi dans ce sens à la cour de France. Pourquoi donc Charles IX fit-il la sourde oreille et renonça-t-il à agrandir son royaume des provinces que Louis XII avait si ardemment convoitées? Ce n'était point qu'il eût peur de l'Espagnol, si redoutable qu'il fût, mais parceque sa mère, la cruelle

Digitized by Google

et coupable Catherine, craignait de renforcer par là le parti huguenot au point de devoir, un jour au l'autre, lui céder la place.

Pour faire plaisir au Pape et gagner des indulgences, on préféra l'assassinat, les Noces rouges, à la conquête facile du pays wallon ; on aima mieux attendre cent dix ans et avoir Valenciennes triste et dépeuplée, comme elle est demeurée depuis, que de l'avoir riche et prospère, mais protestante, comme elle l'avait été jusqu'en 1567.

Plus tard, avec un Henri IV n'achetant pas Paris au prix d'une messe, on pouvait encore tout réparer, sauver l'Europe des guerres et des révolutions sans fin, en la sauvant du jésuitisme. Après le coup de couteau de Ravaillac ce fut trop tard, si non pour toujours, du moins pour longtemps. On ne saurait en effet disconvenir que le jésuitisme remis en honneur en France a réussi à ruiner l'une après l'autre deux Républiques. Il essaie en ce moment ses forces contre la troisième, qui devra, avant peu, tenter un effort suprême pour se tirer d'affaire. Les chanteurs de psaumes du 16e siècle pourraient ici servir de modèle à suivre. Dépouiller le vieil homme, mettre le dévouement à la place de l'égoïsme; il n'y a point, et il n'y aura jamais de meilleur moyen de vaincre le passé et de triompher de la mort elle-même.

Bruxelles. CHARLES RAHLENBECK.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Déposition faite le 8e du mois de juillet 1566 par devant Couronnel & de le Val [1]).

Anthoine Jaco, chauetier eaigé de XXXII ans ou environ, a dict et déposé par son serment que estans le jour d' hier sur le marchié de ceste ville de Valenchiennes environ les XII heures & demi a midi, parchent venir par la ruelle du pont des roseaux un prédicant assisté de quatre hommes dont les deux estoient garnyz chascun dune espée dessoubz leurs bras, quil ne cognoist sinon de vue, aultrement que lung diceulx a este des quatre bendes, le troisiesme estait le fils de Jehannette du Daulphin ayant ung pistoulet d'un quartier de long comme a veu estant à la presche, le monstrant à quelque aultre, et le IIIIe estait le fils Jehan Hiolle. tous deux à marier, mais n'a veu aud. Hiolle aulcun baston, lequel prédicant estant arrivé au marchié fait signe de la main, que lors tous ceulx estans au marchié en grand nombre le suivirent et allèrent par ensemble hors la porte tournisienne, hors le banlieu aux Baillettes, en un maretz de la Seigneurie de Bruay où led. prédicant fist la presche qui dura environ deux heures, et y avoit grand nombre de gens tant hommes, femmes, jeunesse, que enfants de ceste ville et villaiges circonvoisins en nombre de trois à quatre mille, et recogneust enlad. compaignie Mathieu Cardon, bourgeois de ceste ville demourant auprès de la porte tournisienne, avec sa nièce nomme Peloune, josne fille à marier, Helin Faulset, fournier, josne homme à marier, Jehannet Catabraire, demourant enlad. rue au trou moreau, patinier de son stil, aussy a marier, Jehan Matthieu, Tavernier demourant après la maison Myette Turotte, le quel mestoit les gens en reng pour la presche qui se fiest.

Item Jehan Morel, peigneur faisant la quet comme par cydevant luy deposant avait veu led. Morel à plusieurs assemblées avec une espée comme il a veu aussy le filz Hubert à la verque, le plus josne qui escript en halle, item la vefve Arthur Patisier nommé demoiselle De la Roze demourant en la rue d'Anzin aussi sa fille à marier et sa voisine Jehannette Thoilliers quil a veu a la presche à Hoiselet (?) qui estait le lieu

---

1) Conseil des Troubles, v. XXXIII bis.

Digitized by Google

de la semonche, auquel lieu il a veu pareillement Jehan vasseur ne scait lequel avec ung crassier nommé Jehannet Cosmart, demourant en la rue Tournisienne, à la pucelle de Gand, dict aussy avoir veu en lad. presche ung serviteur de Mosnier nommé Jehan demourant en la rue des gobelets, Daniel de Lannoy, tisserand de drap, demourant en la rue du coeillege, Jehan Sellier, fils de Pierre, sayeteur, demourant devant Sainct Vaast, en une court que n'a point de fin, et plusieurs aultres quil ne cognoist leurs noms, dict que lon ne fict aulcune queste en lad. preche trop bien a entendu que lon aurait donné au prédicant sept libvres, dict aussy que led prédicant est homme de moyenne stature de poil noir ayant une petite barbe, vestu de noir, ne scait son nom ny dont il est natif, qui est tout ce quil scait ayant sur ce marcqué sad. deposition.

Du Xe jour dud. mois par devant lesd. conseillers.

Led. Jaco pour le serment quil a faict que le jour d'hier il fust à la presche qui se tint par de là les baillettes.... (respond que le prédicant après avoir presché maria devant) la compaignie une paire de gens quil ne cognoist que de veue, aultrement quil entend que la mariée estait niepce à la femme de Massin, grainetier (?), demourant à la ruelle des alliez, et l'homme est peigneur de sayette ouvrant sur le marchié aux fillets en la maison de Jennot Chuca, et que la feste des nopces se feit au souper en la maison dud. Massin, ce faict led. prédicant en la présence que dessus, baptiza deux enfans d'une portée d'une femme de la rue des gobelets quil ne cognoist, qui furent apportez par deux femmes quil ne cognoist que de veue, et y avoit à chascun enfant deux parrains et deux marrines qui feirent serment sur l'escripture saincte de garder l'enfant jusques à l'eaige de sept ans, et le faire apprendre sa créance, comme luy a relaté un peigneur estant près dud. prédicant.

Dict quil recogneust en lad. compaignie led. Jennot Chuca, le fils Jennette du daulphin, qui estoit devant le prédicant ayant un livre ouvert en sa main, Jehan le Josne hoste de l'ours avec toute sa famille, la fille de la Hurre nommée Quinte, Matthieu Cardon et sa niepce, Jehan Matthieu, tournier, Jennot Catabraire, un pigneur nommé Pierrequin qui est cestuy qui faict les semonces, comme il a deposé cy devant; demoiselle De la Roze, sa fille à marier et sa voisine nommée Jennette Toillier et plusieurs aultres quel ne scaurait remettre en mémoire aultrement quil les a montré à sa femme au rethour del. presche qui en a la meilleure cognaissance que luy deposant; quest tout ce quil en scait. Ayant sur ce marqué sad. déposition.

. . . . . .

(Catherine Le Lièvre, femme d'Anthoine Jaco, tesmoing ouy cydessus) aigée de XXXII ans a dict et deposé que dimenche dernier [1]) estant assise à son huys assez prochain de la porte tournesienne veit passer le prédicant allant faire la presche en la cacherie auprès des Baillettes accompagné du fils de Jennette Du Daulphin à marier, le fils de Jehan Hiolle demourant en la rue du gardon à la chaine dor avec un Carlier demourant en la

1) Le 7 juillet 1566.

Digitized by Google

rue cambrysienne devant l'hostellerie de la Clef, Emery Turotte fils de Myette, les deux fils de Hubert à la Oerque, lung est chausseteur, l'aultre escript en halle, et deux souldards garnys chascun d'une espée dessoubs leurs brachs, dont lung est hallebardier à Hannette et se nomme Hiérosme; Andrieu, maitre carpentier de la ville, à marier, Pierquin de son stil pigneur, demourant sur l'escault derrière la maison Myette Fructure, qui est celluy qui a faict les semonches de maison en maison, samedy dernier, avec Noel Vasseur, pigneur, demourant presantement en la rue coeullege, comme elle a entendu de sa niepce nommez catherine femme de Pierre Lobbe, chassetier, demourant tenant le pont danzain, soeur à la femme dud. Pierquin qui, luy mort, confesse avoir faict lad. semonce avec icelluy Noël, item a veu en lad trouppe Anthoine Guarré, fils de Philippotte, tisserand, les deux filz Jado martin tous deux à marier, lung nommé Jehan Martin porteur au sacq demourant en la rue des gobellets en la cour à Waidde, et l'aultre tisserand demourant au fossart, Jehan Morel prisonnier demourant en la rue des Seigneurs, la fille Jehan Vasseur le viel à marier, la fille et le fils de Vinchenot, vielwarier, les filles de Matthieu du Pon, la fille Binette qui a este prisonnière, la fille Tarotte, la fille George Lefebvre, qui ont pareillement este prisonnières, item Jonsie du four qui fust fastigée de verges, et sa fille à marier Mariette Barlande qui fust aussy battue de verges et bannie pour quelque temps, Jehennette Cosmart, un serviteur du mosnier nommé Jehan demourant en la rue des gobbelets, Daniel Delecroix, Jehan Celier, sa fille Myette Frutière a marier, Solemnot Catabraire, les trois fils Jehenette Rollequin, et le fils marguerite Baresse et plusieurs aultres quelle ne scaurait renseigner en nombre de deux cens et retournarent tous avec led. prédicant, dict avoir veu Jacques du Prez chaussetier beaufilz de Hubert à la vergue achapter de la pouldre à canon en la maison Philippet Joucquoy derrière les murs led. dimenche au matin mais ne la veu avecq la trouppe, dict oultre que le jour dhier estant dessoubs la porte tournesienne avec les gueteurs veit passer led. prédicant qui allait faire la presche aud. lieu accompagné du fils le Jehennette du Daulphin, le fils Jehan Hiolle et l'un des souldards cy dessus nommé ayant une espée et quant aud. Hierosme nestoit avec la troupe, mais y alla incontinent après led. Carlier de la rue Cambrisienne, Emery Turotte, led. Pierre Gasquiere, led. Pierquin pigneur qui avait fait (les semonches avec un aultre et a cité) banny de ceste ville comme elle a entendu d'un carlier nommé Adrien demourant hors la poste Cambrisienne; Anthoine Quarré, led. Jehan Morel, les fils & fille Vinchenot, Vielwarier, lad. Josine Dufour, Mariette Berlande, Jehennette Cosmart, Jehan Serviteur de mosnier, les trois filles Myette Fructure avec leur mère, Jehennot Catabraire; sy a veu aller alad. presche Jehannette Manessier fille de Binette, la fille Jehan Vasseur à marier, lad. fille Turotte, lad. fille Georges Lefebvre, les deux filles Jehan Mahau, maistre des oeuvres de la ville, dont lune est mariée à Jacques Hanier, marchand de sayes, la femme Pierre Coran tenant le cellier de la ville, Pierre Caufourrier, marchand de drap demourant au marchié aux fillets, Jehan le Jeusne hostellain de l'ours avec toute sa famille et sa belle fille demourant devant la croix à la tannerie, l'homme du Lion d'or nommé Jacques Jaffray, et sa femme, Allard Bar, drapier, en la rue des Caudreliers, la Vefve Jehan du Hem vendant des lictz en lad. rue des Caudreliers, et sa soeur nommé Marie Bar, ayant

Digitized by Google

espousé un plombier demourant en lad. rue, sa fille, Anthoine Cordier bourgeois et sa niepce demourant avec luy, demoiselle de la Roze et ses deux filles, lune mariée à un chausseteur demourant à la roze sur le marchié, un grand flameng acheptant sa table à l'oliphant, la femme Loys Mallot, mulquignier auprès de la maison de la vefve Henne, Mathieu Cardon, et sa niepce, la femme Franchoys Spalart, qui fust prisonnier pour faict de la rescousse, Jehan Moreau, parmentier, demourant devant les grands maseaux, demoiselle Wicart demourant en la rue et Trouchoys, tenant le myo du puich, et sa fille à marier; Pierre Bison marchant de toilettes, demourant à la brasserie du Cornet sur le pont de pierre avec sa femme et fillette que tenoient par la main, Nicolas Deledisme mulquignier, tenant le pont d'Anzain, la belle fille de Lempereur demourant au . . . , le portier dicelle porte avec sa (femme) et ses deux filles, Jehan de Villers avec sa femme et Loys de Villers, la belle mère du changeur demourant en la rue des grans mazeaulx, au jeu de palme, et sa niepce demourant avec luy et une fiile à marier nommé Christienne, soeur à la femme dud. changeur, le grand fils à marier de Warin, merchier, demourant au coing des grands marets, la meschine de la vefve Mutelier demourant en la rue Cappron la fille Anthoine Cordier à marier avec sa niepce, demourant en la rue d'Anzain, et plusieurs aultres quelle a veu retourner de lad. presche avec Vinchent, vielwarier, et tout ses enfans, le beau filz Pierre Vairon nommé Pecquery, dict que alád. presche lon feit un mariaige dud. Myo et de Sainctine Calle fille de feu Mahieu, demourant en la rue des alliez, avec Massin Guérard, boucher, son oncle comme elle a entendu, layant pareillement veu aller et retourner de lad. presche. Sy a entendu que long baptisa deux enfans quelle deposante veit portez par une josne fille nommé franchoyse demourant en la rue de la bar, avec Jehan de Brebant, mulquignier, demourant en la rue Contesse, belle fille Hierosme Moreau et par une femme quelle ne cognoist, sy a entendu que le filz fut leve par led. Jehan Moreau et eust nom Jehan & la fille fust nommée Judith mais ne scait les aultres parins et marines ne à quy iceulx parents appartenoit.

Du XI dud. mois.

Catherine Le Lievre, tesmoingne, cy devant oye et Marion Lambert, josne fille à marier eaigée de XXIII ans ou environ, ont dict et deposé par leur serment, que ce jourd'huy matin se sont trouvées par congié des commis en l'assemblée qui sest tenue en une fosse devant le cabaret de Rouge Coeur au village d'Anzain ou s'est trouvé [1]) . . . . environ trois mil personnes, et après la presche fut baptisé un enfant par led. prédicant, qui fust levé par ung josne homme et une femme qui luy donna nom Jehenne; de quoy non content le parrin le nomma Esther, lequel parrin durant icelluy baptesme tint led. enfant en ses mains, et auprès d'iceulx estoit la femme Hierosme Moreau, sayeteur, demourant en la rue des gobelets en une petite court qui prit le mouchoir du prédicant pour essuyer les yeulx aud. enfant dient [2]) quelles ne cognoissaint led. enfant ny les parrin et

1) Une déchirure nous empêche de mettre ici le nom de prédicant et l'heure de son prêche.
2) disent.

Digitized by Google

marine; dieut avoir veu a lad. presche Franchois à la Barbe qui disait venir de Tournay, et que à St. Amand il y avoit plus grand desroy que authour de ceste ville, et y fust depuis le commenchement jusques à la fin, mesmes aucunes disoient quon le debroit prendre parin et estait led. Franchois à cheval, housé et esperonné, et venoit du costé de la ville, sy n'y avoit apparence quil vint de Tournay pourcequil nestait aulcounement honni ni son cheval comme eust peu estre à venir de Tournay; Sy ont veu à l'assemblée les deux filles dud. Franchois avec sa niepce qui les sert de meschine, la femme Pierre Coureau et sa meschine, et led. Pierre (comme dict avoir veu lad. Marion) Sy ont veu la vefve Pierre Tenne, chirier, demourant sur le marchie avec sa servante, la femme d'Adam Daast, crassier, demourant auprès lad. vefve, la belle mere Bertrand Gruet, demourant avec luy au puich d'or, la femme d'ung drappier, nommé Linier, demourant sur le marchié au coing de la rue de Happe, un flamand acheptant sa table à la taverne de l'oliphant, Gérard Despretz, marchal, demourant sur le marchié au coing de la braderie et ses deux frères, lung nommé Théry, caucheteur, auprès des grands masseaux et l'aultre est orphèvre demourant auprès du logis de son frère Gérard,.... Jean Vasseur le viel, la femme Jehan Hanot, estant (avec son mari demourant) en la rue des coudreliers, et led. Hano, comme a veu lad. Marion, encores a veu à lad. assemblée les deux filles Jehan muysaert, aussy estoit il et sa niepce demourant avec luy; la mère Jehannet Lyon et son frère nommé Gery et leur voisine femme de Jehan Dufay, verrier, devant St. Franchois, et le fils d'un crassier devant les petits mazeaulx, comme a veu lad. Catherine; Sy ont veu ung crassier tenant la maison Quintan, marchant chirier devant les petits mazeaulx, Balthasar des anges, brasseur de le cheraine, Pierre Bison, brasseur du Cornet avec Pierre Du Rieu, marchant de guenièvre en la rue tournisienne, qui seroit allé en Anvers pour espouser à la huguenotte et fut enchassé de justice pour le faict de la rescousse, Mathieu Cardon et sa femme que la niepce ramenoit par les brachs, le portier de la porte tournisienne que l'eschevin avait fait retourner auparavant en la ville pour soingner à sa porte, sa femme, belle mère et tout le mesnage, Helen Faulset, fournier, la femme Guillaume Aubuy et sa fille aisnée et sa niepce, marchant de sayes demourant derrière Lhospital St. Jacques; Gilles Daast, orphevre, demourant en la rue tournisienne; Pierchon Lefin, sayeteur et sa femme, Jehan Lyosne, l'hoste de l'ours, et tous ses enfans mariez et à marier, avec sa meschine nommée Catheline, Jacques Joffroy, hoste du lion d'or, à cheval, et sa femme, demoiselle Peronne, Doge femme dung Namurois tainturier demourant sur l'escault, Collin Grouslot, Wautier, et sa femme comme a veu Catherine; Sy ont encoires veu à lad. assemblée la fille Jehan Couppin, marchant demourant sur l'escault, sa grand mère et meschine, et la fille Guillaume Coppin, marchant, demourant derrière le belfroy, la femme Tassin Le Boucq, marchand de sayes, toutes ses filles avec la meschine, la femme Lion Le Brun, tisserand de drap sur les viviers nostre Dame, et sa voisine femme du fils Jehannette Du Daulphin l'aisné, et sa soeur qui a espousé le fils Saincte; l'estainier [1]) demourant au marchié au poisson avec ses deux niepces et sa meschine, le recepveur Michel Herlin, crassier, demourant au marchié au poisson, et

1) Potier d'étain. Rochefort écrit estainyer.

Digitized by Google

les deux filles Warin, merchier, demourant au peigne d'or, et trois aultres....., chrestienne soeur de la femme de Billon, les deux fils Grodos, cordonnier, lingères demourant à la court de Hollande; Jehan Moreau, parmentier, devant les grands mazeaulx, Martin Cuvelier demourant à la tonne d'or, la femme Pierre Wicart, demourant à la houlette, en la place des Wautiers, la femme Pierre Fiesnet, demourant derrière la thour, le filz me Jehan de Lattre, dernier mariez, receveur de Denain, à cheval houzé et espéronné, Jehan Mathieu, demoiselle de la Roze, et sa voisine, Jehennette Toilliere, Collin Mathieu, fromegier à la Braderie, le frère de la femme Jehan Anselme Cuvelier, demourant ensemble a la rue du bac lequel seroit allé à Chauny pour marier à la huguenotte et chargé de mesner armures par tonneau en France, Pierquin Pigneur, demourant auprès de la maison Myette, qui est le semoncheur des assemblées et sa femme et toutes ses filles qui ont esté prisonnières de la prevostée quirinaine à scavoir les deux filles Turotte, laisnée sur l'Escaut, la fille d'ung soyeur d'Aix nommé Robert demourant devant l'hostel Mingoval, la fille Georges lorphevre, les deux filles Vinchent Vielwarier, Anette du Blairon, avec les deux filles Calobelain à marier en la rue des maillets, item le fils Jehenette du Daulphin, à marier, qui à amené et ramené led. prédicant avec le fils Philippot Guerre, Vinchent Vielwarier qui avoit ung pistolet, comme elles ont entendu du beau filz du questeur son prochain voisin, avec son fils à marier que lon dict faire les semonches, dont scait à parler un flameng demourant au casteau St. Jean, aussi Vielwarier, la fille des blanches gourdines, Jehan Caron, boucher demourant au fossart et sa femme nommée Philipotte, la femme Jehan de Villers, et Loys de Villers, lad. Caterine seule dict avoir veu à lad. assemblée les deux fils Quintau Fresnet, fournier en la plache de le Sauch, Sy ont veu par ensemble Jehennot Coureur, demourant en la maison de son beau père, petit Jehan, coureur derrière les murs et sest absenté de ceste ville pour avoir dict mal au marquis [1]) et a este appelé des aultres commissaires Saudrin Hiette avec plusieurs aultres tanneurs qu'elle cognoist; Hector Cincq gigot, la vefve.... certain.... ayant trois pistoulets à larchon de sa selle (et plusieurs aultres) à cheval qui sont venuz pendant la presche, n'ont veu les pistoulets mais ont parlé à femme qui les a veu, nommé Jehenne Permentière, entre deux ponts d'anzin qui nomma entre aultres tesmoings Saudrin Linton, sayeteur derrière les murs, Zablet Rosmet vefve de Collin Capplier en la rue Bruay, et deux josnes filles demorant avec elle, le fils et fille Jehan Willemet en la rue Bruay, Bon mesnaige, haulte lisseur, qui a rompu les prisons de Tournay et sa femme demourant à la salle de la Tannerie avec Noël Fareau son beau frère, Marie Berlande et Sonie Du four, et Jacques Farveau Chanet demourant à la Braderie que lad. Caterine seule a veu et a esté battue de verges pour le faict de la rescousse. Saincte Veronne vefve demourant à la tannerie ainsy nommée pource qu'elle essuiait les visaiges des prisonniers, Rescoux le fils Hubert à la vergue qui escript en halle avec sa soeur, lad. Caterine dict aussy avoir veu a lad. assemblée un estrangier de Lille haulte lisseur et tainturier demourant tenant les carmes en lune de leurs maisons, que lon dict avoir faict venir le prédicant, Marguerite Plichon, boucher aux grands maseaulx, et son frère Andrieu

1) de Berghes.

Digitized by Google

trippier devant St. Andrieu, lequel a faict baptiser un enfant à la huguenotte à la petite boucherie; Le Pignon, demourant en l'une de ses maisons; Sy ont veu Jehenette Warin, le scelleur de la ville charetier devant la brasserie du Cornet, et plusieurs aultres. Lad. Caterine dict avoir entendu de son frère, chavetier en la rue des gobelets, et d'une femme nommé Police vefve demourant au coing de la cort à waiddes que les deux enfans qui furent baptisez mardi dernier venoient de la maison d'ung merchier estrangier venu demourer en ceste ville depuis ung an demourant devant la rue Contesse en la rue des gobelets, et lung des enfans.... (la fin de la déposition manque).

Du XIIe dud. mois.

Led. Jaco a déposé pour son serment que le jour dhier il se trouva à l'assemblée tenue en la fosse devant le cabaret du rouge coeur au villaige d'Anzin où fust presché par le prédicant [1]), dont il a parlé en ses dépositions précédentes l'espace d'heure et demye et après baptisa un enfant qui fust nommé Ester que tenoit un josne homme qui fust parrin que lui déposant ne cognoist ni pareillement la marreine, en laquelle assemblée y povait avoir environ trois mil personnes et y recognut l'hoste du lion d'or à cheval et le filz Mtre Jehan de Lattre, aussy à cheval, Franchois à la barbe aussy à cheval, Mtre Andrien Mernier maistre des oeuvres de ceste ville, le filz de Paris nommé Thiery Desprez, avec le fils Jehan le josne, hoste de lhoste, laisné comme il luy semble, ung drapier demourant en la rue des caudreliers, tenant la maison dung mandelier quil estime estre Allard Bar, Mathieu Cardon, un drapier demourant au marchié aux poissons devant le puich de fer, Jehan Mathieu tavernier, une des filles Turot l'aisné, sur l'Escault, Vincenot Vieuwarier, Hostelet scelleur de la ville, chavetier demourant devant la brasserie du Cornet, et plusieurs aultres quil cognoist de veue mais ne scauroit nommer leurs noms; dict que led. prédicant dict en la fin de son sermon quil estoit mandé hastivement pour se trouver avec les aultres au conseil des Princes pour pouvoir prescher licitement et qu'il seroit de retour pour prescher dimenche prochain à une heure après disner, dict oultre que dimenche dernier à la première presche led. prédicant declaira de la compaignie plusieurs gens qui ny allaient pour bien. Quest tout ce quil scait. Ayant marqué sad. déposition. Toutes les dépositions susdictes ont ete recues par le commissaire De le val pour l'absence des aultres commissaires.

Du XVe dud. mois.

Caterine le lièvre et Marie Lambert tesmoings cy-devant ouyes ont dict et deposé pour leurs serment que le jour d'hier xiiii du ce mois se sont trouvées par congié desd. commissaires à l'assemblée tenue hors de ceste ville par de là les Baillettes où il y avait grand nombre de gens si comme XVI à XVIm personnes tant de ceste ville que des villes et villaiges circonvoisins où fust presché par un ministre [2]) que lon dict avoir esté carme

1) Peregrin de la Grange.
2) Philippe.

Digitized by Google

en la ville d'Arras pour absence de celui qui a presché ces jours passez, lequel seroit allé à l'assemblée qui se teint envers Sainct Tron, homme grand et puissant vestu de noir avec un manteau à collet et ung chapeau de feutre avec une petite barbe, et y baptisé une fillette par led. ministre qui fust levée par la fille Turotte nommée Jehenette qui a esté prisonnière et ung josne homme a marier carlier de son stil demourant à part luy en la rue cambrisienne devant l'hostellerie de la Clef quelque peu decha tenant la maison Jehan de Bernery maréchal sy ont dict avoir veu à lad. assemblée la femme Wallery, merchier, demourant au pigne d'or devant la maison de Michiel de le Love, avec ses trois filles, dont les deux sont mariées lune a espousé M^tre Andrien chirurgien et le filz à marier, lequel amena et ramesna le prédicant et s'assit à ses pieds durant la presche et est celuy qui avoit levé lenfant qui fust baptisé le Jeudi précédant; Sy estoit led. prédicant assisté du fils Jehan Hiolle à marier demourant devant le molin St. Géry, à l'éscaille dor nommé Charlot, et ung grand nommé Mizo, dont elles ont parlé en leurs dépositions précédentes ayans tous des psaulmes en leurs mains comme avoient la plus part.... Thiery des prez et sa femme, une vefve faisant des chariots à filler demourant derrière la maison de Jehan Martin; le crassier devant la maison de Michiel Dele hove avec sa fille et le fils dud. Jehan Martin, à marier, la femme Pierre Corra et sa meschine, la femme Jehan Coppin demourant derrière le belfroy, et tous ses enfans, le fils dud. Wallery merchier demourant à lesperon dor en allant à St. Pol, et ung drapier demourant auprès de sa maison; fils d'Adam, chausseteur, avec sa femme, Jehan Veron, drapier en la rue cambrisienne, sa femme et sa fille à marier et le fils à marier Jacques de Bouloingne marchant de sayes demourant en la rue Cappron, la femme Tassin Le Boucq et tous ses enfans, les deux filles des petites estuves à marier, la fille Roland de Paris et son mary nommé Pierre demourant en la rue Cappron; dict lad. Marion avoir veu la vefve du tellier demourant en lad. rue, sa fille et une femme demourant avecq elle, Jacques Oudart demourant sur le pont des Roseaulx; Sy ont veu en lad. assemblée la femme Lois Le Brun tisserand demourant sur les viviers, un crassier demourant auprès la maison Quintin, marchant, avec sa femme fille de Jehan Hiolle; La femme Symonet de Bernery boucher aux petits mazeaulx, et sa fille à marier qui furent pareillement en l'assemblée de Joeudy dernier; la femme Jehan Myo toillier en la rue St. Franchois, la femme Gillis Myo aussy toillier en lad. rue, et Jehennet Baude, crassier, devant leur maison, la vefve Hubert Bar et les niepces avec sa meschine, demoiselle Wicart vefve auprès la maison Nicolas à enfans et sa fille marier, la vefve Myo du puich devant la maison dud. Nicolas et sa fille à marier, Jehan Vasseur le viel, Balthasin Brasseur de la cheraine [1]) et sa femme, le brasseur des campions [2]), et sa femme, la vefve Benez avant demourant sur le marchié envers le burienne, Nicolas Bassée, grossier, au marchié dessoubs la blanche roze, sa femme et sa fille mariée, la femme du merchier faisant....., la femme Jacquet Broudier mulquignier en lad. rue et tous ses enfans, l'homme du moulin d'or, crassier, en la rue S. Géry, et sa femme, un flameng acheptant sa table au logis de Michiel Herlin,

1) Syrène?
2) champions?

Digitized by Google

Jehan Mathieu sa femme et sa belle mère vefve, orpheveresse ...., et une drapière tenant la maison d'icelle orpheveresse et ses deux filles mariées dont lune a espousé le fils Sainctinet l'estainier et demeure avec sa mère, la femme Guillaume Mornay mercier devant le puich de fer au marchié au poisson, le recepveur Michiel Herlin et la femme Jehenette Jorette et son mary fils d'icelle orpheveresse, crassier, tenant la maison du recepveur Michiel Herlin au marchié au poisson, Anthoine Dele Becque le josne drapier au marchié au poisson, une vefve nommée Liévine, cousturière, demourant sur l'Escault tenant la taincture de noir, Peronne Dogie, la femme Jehan Coppin, thuilier, et des deux filles à marier, la fille Du Carton de Mons, la vefve grand Martin Cordier, sur l'Escault derrière la hure, et sa fille femme du brasseur de Londre qui fut, Jehan Turotte, laisnier, sur l'Escault sa femme son fils, et une fille plus josne que celle cy dessus nommée, Myette Turotte et ses trois filles l'une ayant espousé Mahieu Monjoye chavetier en la rue des Seigneurs et l'aultre a espousé un pigneur en la ruelle Druon-bouchier devant St. Jacques, la fille et niepce dud. Druon, Jehenne Manessier nommé Binette, sa fille qui a este prisonnière, son fils nommé Jaques et son aultre fils nommè Chouca qui a mesné et ramesné led. prédicant avec iceluy Jacques, item les deux filles Mahieu du Pon, dont l'une a esté prisonnière, le fils Hubert à la Vergue qui escript en halle, et le beau fils nommé Jacques desprez chaucheteur en la rue tournisienne, la femme de la nefve d'or, en lad. rue, Jacquet Denysot.... en la rue montoise sa femme, Anthoine Prest son beau frère pigneur, demourant avec eulx et sa femme, l'homme du lion d'or, et sa femme, Hugues le Josne tanneur devant le croix de la tanerie et sa femme, la meschine de l'ours nommée Caterine, Parchon Le fin et sa femme, Gilles d'Aast, orphevre en la rue tournisienne, lequel avoit un pistoulet comme a veu lad. Caterine Seulle, Pierre du Rieu, cordier, sa femme, Helène Faulset et sa soeur à marier, la vefve Quintin du Rieu cordier et ses deux filles à marier et son fils nommé Jacquet aussy à marier, le portier de lad. porte & sa femme, Mathieu Cardon sa femme et la niepce, Vinchent Aubin, barbier, le fils Rasset Cosmiret, crassier tenant le pan, et sa femme, Allar Bar et les deux fils Crombieu caudrelier, la vefve Jehan du Hem licternière demourant en la rue des caudreliers, et ses deux filles lune mariée a Gregoire du Pont chirier, devant l'hôtel Dieu au chappelet d'or. Guerrie Desprez merchier à la Braderie et sa femme et son frère orphière à la Braderie, Pierre Mornay merchier sur le marchié, au mont d'or, et sa femme, la vefve Jehan La Deuze et ses deux filles à marier qui furent aussy Joeudy auparavant à l'assemblée, demourant à la viewaire, le flamang de l'Oliphant, Jacques Gellée marchand de vin sur le marchié et sa femme, et la soeur dudit Jacques nommé Catheline Gellée mariée à un marchant de vin natif du Cambresy, Adam d'Aast, crassier devant le belfroy avec sa femme, les trois filles de Saincte, Chrestienne vefve de Christophe Mernier, l'ung nommé grand Goth, mercier, demourant avec sa mère et Jehannot haulte lisseur, aussy marié tenant la maison sa mère et la troisieme à marier nommé Bauduin, deux mosniers du molinet l'ung nommé Jacquet avec sa femme et laultre Julien, sa femme Loys Mallet, mulquignier sur la coulture, Pierre Bison, sa femme ses filles et meschine, les deux fils de M^tre^ Jehan De Lattre mariez à la fille du pot du coeur, et laultre recepveur de Denain avec sa femme, ...

Digitized by Google

. . . . . .

Philippot Quarré, au grand bruslé sa femme son fils à marier, Loys de Villers, Jehan Ducart por(tier à la porte) d'Anzain sa femme, et Jehan de Villers et sa femme,.... pigneur en ruelle du four de la paix, Marguerite.... sa femme son fils et sa fille à marier et sa belle fille à marier, Vinchent Vielwarier sa femme et enfans, sa femme des blanches gourdines, et sa fille,.... Groulo femme et fille, Bon mesnage et sa femme, Hierome Moreau sa femme ses deux fils à marier et sa belle fille demourant en la maison Jehan de Brabant, Jehan Moreau parmentier sa femme et ses enfans, la fille du fournier devant le pigne d'or, la femme Lucrece drappier au coing de la ruelle de Happe; Sy ont veu à l'assemblée qui se tint Joeudy dernier la femme Guérard Descamps, eschevin, en la rue des anges avec ses deux filles, franchois à la Barre; Sy virrent ce jour d'huy Grégoire Monseigneur, boucher des grandes forches, Me Andrieu, Me Carpentier de la ville et ses deux fils, qui fuerent aussy Joeudy dernier, et led. Mtre Andrieu foisoit taire les gens; Barbette à Manteau et la fille à marier; lad. Cateline seulle a veu Emery Turotte et le filz Johan Hielle chirier au coing pour aler à la burienne devant la couppe dor; lad. Catheline seulle dict avoir veu Hanin Tassin sayeteur entre deux ponts d'anzain, lad. Marion dict avoir veu Jehan Horion nepveu de monseig. de Hanon; Sy ont veu Robert Fagot, amiennois, sayeteur et son filz marié, nommé Robert, aussy sayeteur entre deux ponts; Toussaint escrinier, auprès la maison Jehan Bougenier, Jehan Mahieu, maistre des oeuvres de la ville, son fils hoste du cherf sur le marchié aux fillets, la fille George Le febvre qui a esté prisonnier, la femme Robert de son stil soyeur, demourant devant l'hostel Maingoval et sa fille, qui a este prisonnier, Sandrin Hiette tanneur, Sandrin Linton sayeteur, Tassin Boucquechault crassier en la rue Cardon qui fut aussi Joeudy dernier, la femme Franchois Spallart, les deux filles Lallo Bellain . . . . . .

. . . . . Lois Jacquet tainturier tenant la maison du filz Pierre Trefrize qui fust prisonnier pour l'Escripture; Regnier Dupretz boucher aux petis mazeaulx devant les moriennes et y fust aussi Joeudy passé, sy avoit une espée comme a veu lad. Marion seulle, les deux meschines de la vefve de l'anneau dor en la rue St. Franchois, Riette du Blaison, La femme Jehan Lescuyer grossier sur le pont S. Pol et ses enfans, Franchois Patou, merchier, tenant la maison Jehan Veron au marteau d'or et sa fille mariée demourant avecq luy, Jacquet Noz dict le josne cordonnier sur le pont S. Paul, qui fust aussy Jeudy dernier, César aussy cordonnier demourant sur le marchié sur le rang de l'oliphant; Sy ont veu Jaeudi dernier à l'assemblée la vefve Olivier Le Boucq demourant en la rue des Anges; Sy ont veu le jour d'hier la fille de le Gaume, maison au marchié au poisson, mariée, Daniel beaufrère d'Allard Bar tainturier de waides demourant à la noire teste au marchié au filletz; lad. Marion a veu le brasseur de Londres ci présent; et lad. Cateline a veu Anthoine Cordier, marchant en la rue d'Anzain, bourguignon, et Jehan Rapareilleur, frères coureurs au petit bruslé, et le filz dud. Jehan, Pierre Setucque sayeteur, en la rue des fondries et Nicolas Setucque aussy sayeteur, entre deux ponts d'Anzain, Toussainct Delleplaake escrinier au coing de la ruelle des molineaux; Sy ont veu Jehan Painaville, machon, derrière la maison Jehan Bouginer, Jehan Guyo

Digitized by Google

tainturier auprès la maison Pierre Véron; Pierre Buyret tainturier de waidde en la rue Glatignies, Jacques Bougnier escrinier, en la ruelle des Seigneurs; lad. Marion a veu la femme de Haquino Maccarée marchant de laine en la rue des Anges, au cinge, la fille mariée à un laisnier en la rue Cardon et sa fille à marier; et lad. Cateline a veu Jacques Delatour, carioteur, en la rue des Caudreliers, et Jehan Guio tainturier auprès la maison Jehan de Villers, en la rue Glatignies; Sy ont veu par ensemble a lad. assemblée Augustin Sauvaige, painctre,.... Pierre Caufournier le filz.... la femme dung bouchier devant (la maison) du grand Collin, Sy a veu lad. Cateline Jacques Plichart, (devant) la brasserie St. Andrieu lequel na point faict baptiser son enfant comme on dict, et le filz Jehenette Du Daulphin à marier.... depuis avec le prédicant et attendiant des vielz bourd.... avec aultres la rue Serré que personne ne povoit passer hors le prédicant.

Du XVIIe dud. mois.

Lesdictes Caterine le lièvre et Marie Lambert tesmoings cy devant ouijes ont dict et deposé par leurs sermens que ce jourdhuy se sont trouvées à l'assemblée tenue en une fosse spacieuse attendiant du cabaret du rouge coeur, villaige d'Anzin, où il y avait grand nombre de gens si comme de sept à huict mil et sest fait la presche par celuy qui la feist dimanche dernier, qui a duré heure et demye, et a faict a baptisé ung enfant nommé Esther et a esté leve par deux estrangiers de Tournay dont lung a sa soeur mariée à ung haultelisseur aussy estrangier demourant en lune des maisons des carmes, dont elles ont parlé en leurs dépositions précédentes et entendiot lad. Cateline que c'est l'enfant dud. haultelisseur qui a este baptizé comme elle a entendu dung chavetier demourant avecq led. haultelisseur en une chambre basse; dient que led. prédicant seroit venu aud. lieu assisté du filz Wallery du Casteau merchier au pique dor à marier, les deux filz Jehan Hiolle tous deux à marier, Jehennot Catabraise, Jehan Manessier dict Coucha, d'ung carlier borgne devant l'hostillerie de la Clef qui entrerent en la presse avec led. prédicant, et l'une des fils dud. Hiolle le plus josne, comme il semble, fust envoyé par led. prédicant quérir la femme qui apporta (de sa maison de l'eaue) en une cannette destain dont led. enfant fut baptizé; et dient avoir veu à lad. assemblée la femme de l'oliphant avec sa fille mariée à l'hostel de Paris, Jacques Gelée et sa femme et Caterine Gelée mariée à un marchand de vin que lon entend estre Guillaume Le veau, le flamang de loliphant, Adam d'Aast, crassier, sur le marchié avec sa femme, Daniel Coureau qui a vendu vin au cellier de la ville et sa femme, Grand Coth et son frère nommé Bauduin à marier; enfans de Ste Chrestienne, mercière, la femme du recepveur d'Anzain, son fils aisné, et sa fille qui furent pareillement à lassemblée qui se tint Joeudy dernier, avec le fils Moisne, Jacquet Noz maistres, sa femme, son fils à marier et sa fille avec sa soeur et la soeur sa femme aussy à marier demourant ensembles sur le pont St. Pol, Gregoire du Pont et sa femme, la femme Jehan Lescuyer, Jehan Patou merchier au marteau d'or, et sa fille mariée demourant avec luy et son beau filz à cheval, Jehan Veron drappier sa femme, sa fille à marier; la femme Jehan le Voeul grossier tenant l'asne royal, la femme Jehan le Saige toillier en la rue cambrisienne et sa mère femme de Mono toillier devant le haubergon, la femme Jehan

Digitized by Google

de Cartignies marchant auprès Nre Dame de la Cauchie, Mathias de Brach, marchant en lad. rue, George Clincquart marchant en la place de Wautiers, un marchant de cheval nommé Hans, Hérosme moreau et ses deux fils à marier, la femme Caze vinaigrier avec ses deux filles, lune vefve et laultre à marier, Jehan de Villers et sa femme, et les deux fils Jehan Ducart, pottier en la rue danzain, lung nommé Gilles et laultre Pierre à marier, Bonaventure, mulguignier, en la rue de lesauch et sa femme et sa fille à marier, led. Bonaventure cy devant denommé Jacquet Broudier, Géry qui fust sergeant des povres demourant en la rue crasseau et sa femme, la femme Jacquet Panie picqueur de chevaulx devant le blan lion, Pierre Bison sa femme, fille à marier et sa soeur aussy à marier, Jacquet Plichon trippier et sa femme,.... Jacques Gellée aussy marchand de vin, la femme .... mulguignier devant la maison Jehan Plasquet ..., Lad. Marie dict avoir veu a lad. assemblée Jehan L....., tout nud, chavetier, et Jehennot Lion, qui fust prisonnier, qui a dict Lundy dernier a quelques josnes filles en sa présence quil avait esté à toutes les aultres assemblées, et lad. Caterine dict l'avoir veu à l'assemblée de dimenche précédent avec Jacquet Farveau tenant chascun un enfant par la main; Sy ont veu a lad. assemblée de Joeudy la femme Wallery, du Casteau, et sa fille à marier, le fils Jehan Martin et le filz d'une vefve vendant des charriotz à filler tenant la maison dud. Martin, la femme du jeu de palme en la mesme rue, Jean Moreau parmentier sa femme et son filz à marier, la fille gros d'or [1]) . . . . . .

. . . . . .

le cordonnier Toillière, si est laisné, Martin marchant de vin, demourant à la tonne d'or, la femme Cornille Scappart, armoyeur entre les deux maigaulx, l'homme du Billon, à cheval, et la femme et la soeur dicelle à marier, Jacques Lespinart et son filz nommé Eustache, clerc des vendues, tous deux à cheval, et la fille dud. Jacques mariée à Jacques Heren, chirier, entre les deux mazeaulx, Charles Heren aussy chirier, devant la maison Michiel Herlin, Nicolas Bassée sa femme et sa fille mariée, la femme Jehan Tresnet, marchant de bled, Jehan Mathieu et sa femme, Cornille Tournier au coing de la Vielwaire, sa femme les deux filles Hubert à la verge, les plus josnes, son fils qui escript en Halle, le crassier du moulin d'or, et sa femme,.... Augustin Sauvaige, painctre, la femme dung crassier demourant à la fontaine d'or en la rue St. Géry, Desmasses, tanneur demourant auprès de la Salle et son frère aussy tanneur devant St. Géry qui furent aussy à l'assemblée dimenche dernier et l'ung d'iceulx a faict baptiser son enfant à lad. assemblée de dimenche; item le recepveur Michiel Herlin avec le fils dud. Michiel le plus grand à marier qui fust aussy Joeudy dern. avec led. recepveur, Antoine de le Becq drappier sa femme et les deux niepces demourant avec luy, la femme Jehan Plouvier drappier devant l'espinet, la femme Guillaume Mornaij, l'orphevresse devant la croix ou cheppe et sa belle fille demourant à la jaune maison, demoiselle de la Roze et l'une de ses filles à marier la plus josne et sa voisine Jehannette Toillière, la femme Franchoys Fournier en la rue d'Anzain, Franchoys à la Barbe à cheval, et ses deux filles et une femme faisant des manteaux devant la maison dud. franchois, la vefve Lenoquin,

1) Le reste du fueillet est tombé en poussière. Ailleurs l'humidité a rendu le mss. illisible.

Digitized by Google

calandreur, belle mère & demourant avec Bertrand Gruet, Collinet Mardou, parmentier, Jehannette Manessier dit Buette sa fille qui fust prisonnière et la fille du quyen qui fust aussy prisonnière avec icelle, le crassier tenant la maison Quintau merchant chirier, la fille et meschine Martin Ventdebise, bouthier des petits mazeaulx, Regnier du Pres aussy bouchier diceulx mazeaulx, devant les moriennes et son frère nommé Jehan du Pres aussy bouchier, la vefve Gilles Myo, toillière, Jehan Baude, crassier, devant les petites boucheries, Roland Ysengrin et son frère à marier, Jehennot des Cocquelates toillier entre les deux grands mazeaulx, Michiel Vandenhu painctre à marier avec son père, M^tre^ Sebastien, un permentier nommé Guillain en la rue St. franchoys, Myo de Puich, la vefve .... (2 lignes déchirées). Jehan Vasseur le vieil, Jehan Hamon .... Hutin Plouvier, et sa femme qui y furent aussy dimenche. Ladicte Caterine dict avoir veu aux dictes assemblées Jacques Latour, carioteur en la rue St. franchois qui bailla dimenche le libvre au prédicant. Sy ont veu aujourdhuy a lassemblée la vefve Duhem, lictenière, Allard Bar .... teinturier demourant à la noire teste au marchié au fillet, Vinchent Aubin barbier et ses deux filles et son fils à marier, Guerard Dupretz et son frère orphevre à la braderie, le fils Pierre Merda drappier à marier, Pierre Mornay merchier au mont d'or, une vefve chaucheteresse tenant le vieil coude devant le croix cheppe, le filz Raisset, Conneret crassier, tenant l'hostillerie, le fils des blanches gordines à marier, Vinchenot, vielwarrier, sa femme et tous ses enfans un tisserand nommé Grégoire derrière St. franchois et sa femme, la femme Jacques Sedoye, sayeteur, en la plache à Lille, Martin des Campious, brasseur de Londre, Enette de Blaison & les deux filles Cato Bellain, Hanocheau Desmaretz, tappier et son varlet nommé Triboulet, Therion Buyret, tainturier de waiddes en la rue Glatignies, la femme M^tre^ Andrieu, chirurgien, et ses deux filles à marier, M^tre^ Andrieu, carpentier de la ville, et ses deux frères dont lung est marié, le lombardt qui fut dimanche et joeudy précédent à l'assemblée à cheval, le fils Pierre Trefferize taincturier qui fust aussy dimanche et joeudy aux assemblées, Loys Tacquet sayeteur et tainturier tenant la maison dud. Trefrize, la femme Drion bouchier, devant S. Jacques sa fille & la niepce demourant avec luy. Lad. Cato dict aussy avoir veu dimanche et Joeudy dernier aux assemblées Noël Vast pigneur de sayettes demourant a la rue Collehu, dont elle a parlé en ses dépositions précédentes (sy ont entre aultres).... (2 lignes) ..ry Turotte, la femme Jehan Turotte laisnier et marchant de vin et ses deux filles à marier dont laisnée a esté prisonnière, la meschine Jérome Doge, la vefve grand Martin, cordière derrière la hure, et sa fille femme du brasseur de Londre qui fust (avec) la fille Jehan Coppin, thuillier sur lescault à marier, et la meschine, Liesnine couturière vefve aud. lieu, Jehan Hubert merchier au marche au poisson qui fust aussy dimenche dernier, et sa femme y a esté joeudy comme a veu lad. Marie, la meschine du cabaret de la macq sur le pont noiron, m^tre^ Michiel chirurgien sur le pont noiron et sa femme qui furent aussy dimenche & joeudy passé, Jacques Desprez, caucheteur beau filz de Hubert à la vergue, Jacques Denyso, drappier devant les carmes et sa femme, un soellier tenant la hure nommé Gillot, qui fust aussy à l'assemblée dimenche Joeudy dernier, avecq son varlet ne scachant son nom, la veufve du brasseur St. Martin qui fust nommée Seulle, la fille de la Hure, un estrangier hautte lisseur en lune des maisons des carmes,

Digitized by Google

l'enfant duquel a esté baptisé aujourd'huy comme dict est cy dessus, la femme Simon Fournier, au coing de la ruelle du four de la paix, la fille Collin Greslo, Jacques Joffroy, hoste du lion d'or, sa femme, la femme Goddefroij, Fréhault, carlier, en la rue tournisienne, la femme de l'ours, la femme de l'ours et Géry le josne son fils et sa femme venus d'Anvers en ceste ville depuis deux mois, Purchon Lefin et sa femme, Pierre Duru et sa femme, la vefve Quentin Duru et les deux filles à marier, la femme du portier de la porte tournisienne, Mathieu Cardon sa femme et sa mère, Philippot.... (3 lignes) la veufve gros Massin, Hector Cincq gigotz et sa femme, Jehennotte.... demourant en la ruelle Vadin et sa femme qui ont este aussy (à l'assemblée) dimenche et joeudy dernier, Rolland Lebrun sayeteur, et ses fils aussy sayeteurs à marier nommiez Andrieu (et) Willem, Guillaume Le Brun, la femme Franchoys de son styl marrisael, en la rue derrière les murs, la femme Guillaume Coppin.... et ses filles à marier, Mariette Berlande, Pierre le Sourd, tisserand, sa femme et Jehennot Delaporte lung de ses ouvriers, Caterine Le Soing, josne fille à marier, un nommé beau Hannin, sayeteur, demourant aux viels bordeaux qui fust aussy dimenche et joeudy passé; Lad. Caterine seulle dict avoir aujourdhuy veu retourner de l'assemblée Jehan Dufour sayeteur à marier banni de ceste ville, qui se tient avec sa mère nommée Josine en la rue allant pou. aller au petit bruslé la deuxiesme maison entrant dedans par la rue des alliez.

Sy a veu (lad. Caterine) à toutes les assemblees Jehan des Rivières, tisserand de drap tenant le moulin d'Anzain, où le prédicant est logé comme elle a entendu. Sy a veu lundi dernier led. prédicant Carme houssé et espéronné, chainct d'une espée venir à la maison de Jacques Zaffray hoste du lion d'or et après avoir beu un veir de vin que luy bailla lhotesse du lion d'or monta à cheval de poil roux, comme fait pareillement led. Jacques, où vint pareillement à cheval l'hoste de l'ours que lad. Hotesse fust quérir, partirent ensemble par la porte tournisiaine pour aller à St. Amand où le dict prédicant fait la presche comme elle a ouï dire.

du XXIIe dud. mois de Juillet.

Lesd. Catheline le lièvre et marie Lamber tesmoings cy devant ouijes ont dict et déposé par leurs sermens que le jourd'hier se trouvèrent par congié que dessus à l'assemblée quy se tint par delà des Baillettes où il y avait 10 à 12 mil testes et fut presché par le mesme carme qui avait presché ces jours passés et dura la presche environ heure et demye et, ce faist, le prédicant fist les premièrs bans de deux marians. Dyent que Myo, dont elles ont parlé en leurs dépositions, arriva en lad. assemblée longtemps avant led. prédicant et en attendant led. Myo renseigna à la compaignie les psaumes quil fault chanter sy commanche et mesne le chant que tous les aultres ensuyvent.... Et authour dela compaignie, la formant comme un camp, y avait à cheval Franchoys à la barbe, Le billon nommé Pierre Guesigny (?) Jacques Lespinart, toillier, Georges Clinquart, s'imonet Vent de bise, bouchier, Regnier Prez aussy bouchier, Nicolas Vieilmayeur demourant en la rue de le bar, Jehan de Cartignyes marchant demourant auprès Nostre Dame de le Couchie et plusieurs aultres. (Suit la liste des présents) Dyent en oultre que ajourdhuy se sont trouvez à l'assemblée tenue au mesme lieu et par le mesme prédicant qui a presché environ

Digitized by Google

heure et demye, et a led. Myo dit le commenchement du chant et faict la lecture comme le jour précédent, et y avait ce jour plus degens à l'assemblée que le jour précédent de trois à quatre mil. Led. prédicant vint en icelle assemblée accompaigné des deux fils Jehan Hiolle à marier, du fils Jehanette du Daulphin à marier, et de Jehennot Catabraire, patissier, qui tint le chappeau du prédicant en ses mains durant le temps quil fesoit des commandemens et après qui led. prédicant eust parachevé son sermon bailla le livre aud. Catabraire, et le frère à M^tre^ Andrieu, carpentier de la ville le plus josne à marier qui passèrent tous avec led. prédicant. Sy ont veu à lad. assemblée . . . . . .
Ernould Thaveleur dict Judas, lequel comme elles entendent par oij dire, vu de soir par les maisons des Huguenotz faire le pourchas pour le prédicant avec Martin Hiette, tanneur, demourant au coing du neuf pont devant la maison Emery Court selon que pouvrait dire la femme Jehan Hubert, merchier tenant le hure, là ouij réciter à une vefve dung sayeteur nommée Gerardine, demourant au bas quartier, que on avait porté au prédicant dune maison une livre de gros quil renvoya parce quil y avait trop de deniers.

Du XXV dud. mois.

Lad. Caterine le lievre et Marie Lambert ont dict et deposé par le mesme serment qu'aujourdhuy, jour de St. Jacques et St. Christofle par congié que dessus se sont trouvez à certaine assemblée tenue à la fosse du cabaret du rouge coeur où il y parait avoir environ dix mil personnes et fust presché par le mesme carme quon nomme M^tre^ Philippes, ministre de Genève qui a presché ces jours passez. Sy estait led. prédicant accompaigné des deux fils Jehan Hiotte, du fils de Jehanette du Daulphin à marier, de Jacques du Rieu, cordier, à marier, tenant la porte tournisiaine, Chuca et ung aultre quon dict estre prédicant. Sy estoient en lad. assemblée tous ceulx qui furent aux assemblées tenues de dimenche et lundy par avant.

. . . . . (déchirure) . . . . . .
Marie Lambert tesmoing cy devant ouye declare que le dernier dimanche du mois de Juillet dernier sensut jusqu'aux portes de Condé pour oijr la presche qui fust faite led. jour au matin par le frère de la femme . . . . D. . . . . grossier demourant sur le marchié de ceste ville icelluy . . . . à Mons comme elle entendit en allant et estant disposée . . . . en compagnie dud. Jehennot Lion et aultres aultres josnes à marier et fust assemblé auprès dung grand pré à ung traist d'arcq de Condé et y fut chanté par l'assemblée mais ny fut presché par ce quil ny avait point plus d'ung cent personnes à cause que les portes furent fermées et que le bailly dud. ne voulut permettre lad. presche dict que led. jour après disner lon tint assemblée en la fosse devant le rouge coeur où il y avait grand nombre de gens et beaucoup plusque les aultres fois où elle se trouva par congé que dessus, et se fict la presche par cesluy qui avoit presché des le commenchement et auparavant le carme et dura la presche une bonne heure et auparavant lon avoit chanté à l'accoustumée mais personne ne mesna le chant et fust faite aucune lecture et vint led. predicant associé de Jehennot Chuca et de son frère Anthoine, enfans de Vinette, dud. Myo,

Digitized by Google

Jehannot Catabraire, Jacques Rieu, cordier..... Interroguée si les dessus nommez avaient armes ou pistoulets ou aultres bastons dict quelle ne les a veu; trop bien a intendu que la pluspart de ceulx qui vont ausd. assemblées ont pistoulets quils mectent dedans la maronne de leurs chausses et les a ouij desserrer après la presche. Dict en oultre avoir veu et recogneu en lad. assemblée tous ceulx qui ont esté aux assemblées précédentes par dessus iceulx a veu le recevenr d'Anchin, sa femme et tout son mesnage; Rolland de Paris, marchant de vin, la femme Michel Hertin et ses deux fils et sa meschine. . . . . .
Dict en oultre que le mercredi ensuyvant elle fust à aultre assemblée tenue au mesme lieu où il y avait grand nombre de gens mais non point si grand que le dimanche auparavant, là où on chanta par avant la presche mais personne ne menoit le chant et ne fust faist aucune lecture et fust faist la presche par icelluy prédicant qui dura à l'accoustumée, et furent faits par avant la presche les premiers baus dentre Myo et Jehennette Tourotte qui fust prisonnier, item le frère de lad. Jehennette, pigneur, demourant avec père et mère et la fille d'une vefve Carlier. Et vint le prédicant associé à l'accoustume et son nombre de chevaulcheurs vingt trois avec pistoulets.

Dict oultre quelle fust à aultre assemblée et presche tenue au mesme lieu et par le mesme prédicaut dimenche dernier qui dura à l'ordinaire et en attendant led. predicant fust chanté et faict lecture par un chirier. Sy avoit (le prédicant) un estaplier [1]) tout neuf ou estoit reposant un grand bible et leu trois chappitres entre-meslant lad. lecture de chansons que la compaignie ensuyvait, sy furent faits par led. predicant les secohds bans dentre les mesmes par dessus nommez. Sy fust baptise ung enfant d'ung estrangier de Cambray, pigneur demourant en la rue Cambrisienne et fust led. enfant apporté par une laisnière en lad. rue qui apporta aussy leaue dont l'enfant fust baptisé et fust nommé Jonas. Vint led. prédicant accompaigné que dessus et sy estoient à cheval avec les dessus nommez saulf George Clinquart et cesluy qui a tenu le lion d'argent, le fils M^tre^ Jehan de Lattre, dernier marié, dont est parlé cy dessus, ung marchant de sayes ayant nom Grebert, tenant la maison où a demouré le commis De Leval entre deux mazeaulx et ung aultre marchant de sayes demourant en la rue Cappron ayant surnom Goddin, ayant tous des pistoulets à l'archon de leur seel, tous lesquels chevaulcheurs et aultres après la presche feirent le limachon au chemin corbau et desseirent tous leurs pistoulets et, ce faict, retournarent en la ville avec led. prédicant. Dict avoir veu en lad. assemblée pardessus ceulx qui vont ordinairement Pierre Toefferize le vieil estant audessus du prédicant ayant un mouchoir sur la teste audessoubs de son bonnet, le lombart et son varlet, la meschine et serviteur Vinchent Resteau avec un retz plain ne scait de quoy, sy estoit la femme Michel Herlin et les deux fils et plusieurs aultres grosses demoiselles et josnes gens qu'elle cognoist seullement de veue; dict que ajourd'huy elle a esté au sermon du cordelier qui sest faict à l'esglise de St. Jehan où il y a eu quelque trouble que sest fait par Maudin noir harnas [2]) duquel est parlé cy dessus;

1). Vient d'estapler-étaler.
2) Ailleurs appelé Armand.

Digitized by Google

et plusieurs.... (2 lignes).... et furent par aulunes femmes poulsez.... (5 lignes).... dict que la plupart de ceulx qui ont lausmosne de la ville vont auxdites assemblées et presches, aussy font les charitables et aulcuns des superintendans comme led. Jehan Fontaine et Rolland de Pris.

Du VIII dud. mois d'Aougst.

Lad. Marie Lambert a dict & déposé comme dessus que le jour d'hier du matin sest trouvée a l'assemblée tenue au mesme lieu et par le meme predicant où il ny avoit le grand nombre comme à l'assemblée précédente et par avant la presche fust mené le chant et faict lecture en certaine bible reposant sur un estaplier par le mesme chirier de la rue de le Sainctz et eu plusieurs chapitres mesnant le chant tant que le prédicant fut venu, lequel vint assisté de six hommes qu'elle ne cognoist, fors que Jehannot Catabraire, ayans tous des pistoulets à leurs chaintures comme elle a veu saulf aud. Jehannot et estoient la pluspart de l'assemblée garnys de pistoulets, harquebouzes, espées, hallebardes, espieux et fouroques. parcequ'en faisant la semonce fust dict que chascun vint garny de bastons comme elle a oy dire à lad. assemblée. Sy a entendu que led. Myo fict lad. sermonce.... La pluspart de ceulx qui avoient la fourques estoient gens du village qu'elle en cognoist. Dict qu'après les presches ou fict les troisiemes bans des (personnes) dont elle a parle dans sa précédente déposition. Sy fust baptizé un (josne) enfant quelle entend venir d'auprès la rue Nostre Dame qui fust nommé Hester et fust levé par ung josne filz et une josne fille quelle cognoist seullement de veue; dict oultre que led. Amand noir harnat mardy dernier en lesglise de St. Jehan au sermon du Cordelier escripvoit en ung tableau le preschement dud. Cordelier, Sy avoit semoncé douze hommes pour se trouver au sermon et thirer le cordelier hors de sa chaise comme elle a entendu de quelques josnes gens, qui sont des principaulx de ces troubles desquels elle a aussy entendu que sy lon presche longuement aud. St. Jehan les hughenotz y feront quelque trouble; dict aussy avoir entendu dire que lesd. hughenots ont faict requeste à mess. de la ville pour avoir quelque place dedans la ville pour faire leurs presches et assemblées, à quoy ils leur auraient respondu quilz en avoient escript en court et quilz eussent patience avecq quinze jours, disant quils sont délibérez de prendre le beguinaige du N^te^ Dame la Grande et de faire quelque hostel Dieu pour distribuer tous les aumosnes qui se donnent par les paroisses.

Du IX dud. mois (Août).

Caterine Le lièvre a dict et deposé que le dernier dimenche de Jullet dernier.... la presche fust faite par celuy qui l'avoit faite avant le carme et fust chanté par la compaignie devant la presche, ne scait qui mesna le chant; trop bien scait quon ne feit aulcune lecture, vint led. prédicant associé dud. Myo, Jehannot Catabraire, le fils Jehenette du daulphin, le filz Walliez, du Casteau, d'ung carbonnier nommez Corroyez demourant en une ruelle tenant le logis Petel tenant un cuvelier qui passèrent avecq le prédicant; dict quil y avoit plusieurs chevaulcheurs à la ditte assemblée, ne scait sils estoient garnys de pistouletz, parcequ'elle ne preit garde, entre lesquels recogneut Jehan ou Franchois Pattou, demourant au marteau

Digitized by Google

d'or, Jehan Bayart marchant demourant en la rue tournisienne, Franchois à la Barbe, le billon Jehan Machon, l'hoste du lion d'or, l'hoste de l'ours, l'homme de l'espinet nommé Valenttin Mathieu, Allard Bar, George Clinquart un marchand de bled venu de Tournay en ceste ville ayant espousé la fille de le Hure nommé la Chapelle, lequel avoit une espée a son costé, Sy a veu la femme dud. la Chapel (sic), demourant avec son père, alad. assemblée, ensemble tous ceux quelle a veu aux assemblées précédentes.... La vefve Wyart Carlier, tenant la clef en la rue Cambrisienne, et sa fille de la quelle on feit les bans après la presche à Martin fils de Jehan, avalleur de vin, furent faits aultres bans dentre la fille de Jehan rurotte qui fust prisonnier et led. Myo pour la première fois; les deux filz d'une piqueresse demourant derrière le cul Dieu tenant le Faulcon en la rue Cambrisienne qui ont esté à toutes assemblées précédentes, la fille St. Aubert mariée à Charles Le Pied marchant demourant devant St. Aubert en la rue Cambrisienne devant la ruelle des foullons, la belle sayeteresse et son mary qui ont esté à toutes les assemblées précédentes, Charlot cappelier demourant à la braderie, la femme Allard Bar nouvellement relevée, Jehan Hubert merchier demourant au marché au poisson, sa femme et famille et fille mariée à un caucheteur en la rue Cambrisienne, un sayeteur nommé Aubert demourant en la rue Malannois, sa femme et l'oncle d'icelle nommé Cabrus Vanche tisserand de drap, demourant en la rue Bruay. Dict aussy avoir veu a lad. assemblée un cordonnier tenant les ratellets en la rue Cambrisienne qui avoit un pistoulet qu'elle déposante lui a veu desserrer.

Du .... mois (la date manque).

.... la presche y fust faite par le mesme predicant où il y avoit grand nombre de gens, non tant qu'à l'assemblée précédente. Sy vict à lad. assemblée à cheval l'hoste du lion d'or, l'hoste d'Orléans, Jehan Machon, le varlet à Resteau nommé Géry qui est bègue, Jehennot, varlet de mosnier, demourant en la rue des alliez etc..... Sy a veu à lad. assemblée la femme Michel Herlin avec l'un de ses filz et presque tous ceulx quelle a nommez cy dessus. Sy furent faictes les seconds bans dentre les parties cy dessus nommées, dict quelle arriva à lad. assemblée comme le prédicant avoit commenché sa presche, parquoy ne veit chanter ou faire lecture devant la presche, aultrement qu'elle a bien oij dire, et quil y avoit eu un estaplier ou reposoit la Bible en faisant la lecture, lequel estaplier elle déposante veit reporter en la maison.... (3 lig. illis.).... fut baptisé un enfant venant de la rue.... lequel fust levé par led. Myo, ne cognoist la marraine ny la femme qui apporta led. enfant qui fust nommé Thomas; dict avoir veu à lad. assemblée un marchant de sayes nommé Godez lequel estoit à cheval & avoit un pistoulet à larchon de sa selle et tous lesd. chevaucheurs et aultres (après) la presche feirent le limachon au chemin Corbau et dessèrrerent par ensemble leurs pistouletz et retournèrent avec led. prédicant. Dict que le sayeteur Vincent Resteau dont elle a parlé cy dessus est marié et faict son métier de sayetterie derrière les murs, dict avoir avoir veu à lad. assemblée les serviteurs dud. Vincent Resteau ayant chascun un rho sur l'espaule quils mirent à terre durant le sermon, dict oultre que mardy dernier elle fust au sermon du cordelier à St. Jean

Digitized by Google

où il y eust quelque trouble que feirent Guillaume Bouchier aux petits mazeaulx demourant à la plache à Lille devant la maison de la Vve Doultreman, le filz Vincent, vielwarier, en estat de marier, Toussaint Douez, Hecqueude laisne, quelle déposante a veu à toutes les assemblées et a esté prisonnier pour le faict de la rescousse, et Maudin, noirharnas, qui mestoit en escript les passages que alléguait led. Cordelier, et led. Bouchier & Toussaint démentoient led. cordelier à tous propos disans quil ne disoit point la vérité, ce que oyt lad. déposante comme feit aussy la femme de la brasserie de la Grise Autriche qui les faisoit taire, et au contre le filz dud. Vincenot disoit quon les laissoit dire; dict que mercredy dernier elle fust à aultre assemblée tenue au mesme lieu et par le mesme prédicant où il y avoit grand nombre de gens mais non si grand que auparavant où le prédicant fict les prières devant la presche, et après lon feit.... (2 lignes) Jacques Wallée, Jacques Gellée, Franchoys à la barbe, Jacques Lespinart, Jehan Machon, et Jehan Tournier, bouchier aux grands mazeaulx, demourant derrière St. Pol, et cestuy tenant le moulin dele Sauch, et ung aultre avec une grosse barbe noire demourant dessoubs la vigne, l'hoste d'orléans, lhoste du lion d'or, lhoste de l'ours, allart Bar, le mosnier des molineaux, led. varlet Vinchent Resteau sayeteur, Jehan Pré, Regnier Pré, le billon, franchoys Pattou, demourant au marteau d'or; cestuy qui a tenu le lion d'argent, Simonet de Remery, bouchier aux petits mazeaulx, Me Sebastien Vandehu, tailleur dimaiges, Sandrin Pietre l'hoste de l'empereur hors la porte tournisienne, tous lesquels avoient pistoulets à larchon de leur selle quils deserrerent après la presche, pendant laquelle lesd. chevaucheurs estradièrent autour du bois craindant la venue du prevost des mareschaulx. Dict avoir veu à lad. assemblée un estrangier de Lisle demourant au Carme avec ung espieu sur lespaulle et plusieurs gens de villaige avec des fourques, entre lesquels elle recogneut Jehan Donquies censier demourant à Bruay et Myo de la Motte aussy censier demourant à Druauville. Sy a veu à lad. assemblée Ernoult Tonneleur dict Judas ne scayt sil avoit pistoulet, Le carton de Mons nommé Matthieu avec ung espée qui va a toutes assemblées et a ce jourdhui esté au devant du nouveau prédicant venant d'Anvèrs avec trois aultres fugitifs de Mons logez presantement au Saulmon avec l'hoste du Lion, Jehan Machon et plusieurs aultres chevaliers que Mondor a veu aller et revenir avec pistouletz, dict oultre avoir oy dire à l'hoste du lion dor en la maison de Jehan Gymery, marissal, devant le lion d'or que led. cordelier estoit un séducteur de simple peuple et quil ne prescheroit point longuement.

du .... (date déchirée).

Lad. Marie Lambert a dict et déposé que Samedy dernier elle se trouva à l'assemblee tenue à la prime (?) au lieu que dessus où fust faict la presche par ung nommé Monsieur Guy, natif de Mons, frère à la femme dung drappier demourant en ceste ville en la rue Cambrisienne. Led. predicant vint de la ville d'Anvers et arriva en ceste (vendredy) dernier accompaigné de XL chevaulcheurs et plusieurs gens de pied de ceste ville et de Tournay, qui estoyent allé au devant dud. prédicant; ne recogneust personne à cause de l'obscurité du temps; trop bien a oy le bruict commun que l'hoste de lours et du lion estoyent avec led. prédicant à cheval,

Digitized by Google

et que led. prédicant alla loger aud. logis de lours; a aussy oij dire que led. prédicant a presché en ceste ville secrettement passé a dix ans, et dura la presche environ heure et demye; Sy avoit nombre de gens comme le mercredi précédent, et, attendant le prédicant fust mesné le chant et faict lecture en ung bible reposant sur lestaplier par le mesme chirier, et par trois fois comme en lassemblée précédente, ne cognoit ceulx qui assistoit led. nouveau prédicant, fors que le Carton de Mons et le vieil prédicant et après la presche fust baptizé un enfant, ne scayt ceulx qui levèrent et apportèrent led. enfant qui fust nommé Isaije; dict que aultour de lad. assemblée y avoit bien soixante chevaucheurs, tant de ceste ville que de Tournay et villaiges circonvoisins, et avoient tous pistouletz à larchon de leur selle, saulf les villaigeois, et estoyent six de Tournay qui vint avecq led. prédicant à l'assemblée et reprit le chemin de Tournay après la presche. Recogneut entre les chevaulcheurs de ceste ville les deux fils de Gilles Courouble, le plus vieil et le plus josne .... Pierre Buyret, drappier, et l'homme de l'espinet, le fils Pierre Mordacy à marier, Le Billon, Jacques Gellée, Jacques de Wallers (?), Guillaume Coppin, marchant de thuilles, sur l'Escault, Georges Clinquart, l'homme du Marteau d'or, lhoste du Haubergon, en la rue Cambrisienne, Jehan Cartignies, lhoste dorleans, Me Mathieu, tailleur de petits enfant, Simonet Bemery, Jehan Pré, un marchant de la rue capperon des godin, ung tappier nommé Plique qui desmentist dernièrement le cordelier, Jehan machon, le mosnier du moulin d'anzain, frère de Severin qui fust exécuté, Sandrinette marchant de chevaulx demourant à l'empereur, Franchoys à la barbe, Jehan Allan hoste de la cigoigne d'or, Allard Bar et aultres dont elle n'a maintenant mémoire ayant tous pistoulets comme dict est quils deserrerent après la presche, et puis retournerent avecq led. prédicant; dict que la plus part des hommes de pied avoient pistoulets, et recogneut entre iceulx le fils Wallery des Casteau à marier, Andrien Vandehu fils de Me Sebastien à marier lequel fut aussy mercredy avec pistoulet, Corneille Stappart, le fils Hiolle chirier devant la couppe d'or, Extasse Lespinart, le filz Michiel Herlin, le plus grand, à marier, Jehan Matthieu, le fils Perrequin Buyret drappier à marier, le filz Coppin Cappelier au marchié au poisson, Ponthus Cuvelier, Ernoult le chaveleur dict Iuda, le chirier demourant au capelet dor, le fils Rasset Cosmeret crassier à la braderie lequel estoit à cheval avec ung pistoulet à larchon de sa scelle, comme pareillement estoit Jehan Bruneau marchant de vin sur le pont S. Paul, ung aultre demourant à la maison qui fust à Emery Court derrière les Carmes, et sa femme et plusieurs aultres qu'elle ne cognoist que de veue, dict que Ponthus avoit une harquebouse sur l'espaule et navoit aulcun pistoulet et ung golier demourant avec sa tante vefve ès maison des Carmes avoit une coingnye [1]) quil bailla aud. Myo pour mettre sur led. estaplier qui se defaict par pieche .... (3 lignes déchirées [2]) .... recogneust en la dite assemblée (ceulx nommez) en ses dispositions précédentes entre aultres la femme Michiel Herlin avec sa chambrière mais ny vict Pierre Ladeuze, de nouveau vict la vefve Quentin Bruneau demourant en la maison de Michiel Herlin, Jacques Hue,

1) Cognée v. Roquefort.
2) Ce qui suit doit être la déposition de Catherine Le Lievre.

Digitized by Google

marchant de bois, (place) du marchié, la femme Grégoire Bordeleau, sa mère et (sa fille) à marier, les trois filles Nicolas Vivier deux à marier & l'autre mariée à Jacques Godin marchant de sayes, et la belle fille dud. Vivier, la femme franchoys Saulmont demourant en la rue de la Sauche, ses deux filles à marier, la femme du messagier d'Anvers nommé Dubouse, la femme Jehan de Lattre, recepveur de Demain, un mulquignier auprès la vefve de Henne qui fust prisonnier pour l'enfant Eloy, sa femme, un mulquignier nommé Claude fils dune vefve remariée au fils Jehan Logier avec sa femme, demourant sur la cousture, la vefve Laurens Gofroy et une flamengue demourant en sa maison, la femme d'un crassier demourant devant St. Martin, Jehan Blanchart, un chirier tenant led. crassier à une maison prez, ung caudrelier demourant en la rue des caudreliers tenant la maison Jehan Muissart estainier, sa femme et enfans, la femme Bertrand Gruet et sa belle mère, Philippe Massel chirier à coing du pont des roseaulx et sa femme, lequel Philippe icelle déposante a veu aux aultres assemblées, la femme dun tavernier demourant au Soleil devant la maison dud. chirier et sa fille à marier, Nicolas du cellier de la ville, et sa fille à marier, la femme Noel Le Boucq, qui a este pareillement aux aultres assemblées, un tisserand nommé Daniel demourant au marchié au filet, au coing d'une ruelle avec sa femme et son fils aussy tisserand avec sa femme, Pierre Causet qui est banny avec sa femme, demourant en la plache à Lisle, un fromegier demourant en la plache et sa femme .... (2 lignes déchirées) .... un sayeteur avec sa femme & enfans qui a este à toutes les aultres assemblées .... [1]) avec sa femme fille à marier & fille mariée, un aultre sayeteur voisin diceluy Pollin nommé Saulveur, sa femme, la femme dung gorlier devant le pont près de St. Pol tenant la maison de Jacquet, la femme dud. Jacquet, Jehan Bruneau, Collin Macarce laisnier en la rue Cambrisienne et sa femme et enfans; dict oultre que le jour dhier au matin elle fust à aultre assemblée tenue au mesme lieu ou prescha le viel prédicant où il y avoit plus grand nombre de gens que à nulles assemblées précédente et en attendant iceluy prédicant fut mesné le chant et faict lecture par ung estrangier quelle ne cognoist et après les commandemens faits par led. predicant fust faict le mariaige dentre led Myo et Jehannotte Turotte et furent faictes les nopces en la maison Mathieu Cardon où estaient plusieurs josnes filles et entre aultres ses compagnes de prison, les filles des blanches gordines et aultres jusqu'au nombre de dix huit comme pourra dire Cateline Le Lièvre tesmoing précédent. Et après la presche furent baptizé deux enfans, ne scayt à qui ils appartiennent et lung fust levé par la femme du lion dor et laultre par Jehennette Turotte, ne cognoist les parains ni les saiges femmes, et furent tous deux nommez Sarah et vindrent lesd. deux predicans ensemble assistez du fils de Jehennette du daulphin et du filz Hiolle, tous deux à marier Jehennet Catabraire, led. Myo qui passèrent avec led. predicant. Dict quil y avoit cinquante chevaulcheurs ayant tous pistoulets à larchon de leur scel, entre lesquels elle recogneust tous les chevaulcheurs cy dessus nommez saulf les deux filz de Gilles Couroubles et leurs serviteurs et pardessus eulx le frère dud. Severin, marié aussy, mosnier au moulin St. Géry comme elle croist, le beau filz du marteau

1) Pollin (nom écrit en marge).

Digitized by Google

d'or demourant avec son beau frère et plusieurs bouchiers des grands mazeaulx, quelle cognoist seullement de veue, mons. de famars, mons. dé Wingle, mons. de la Croix et . . . . . (dix lignes en grande partie tombées en poussière). . . . avaient chascun deux pistoulets a larchon de leur scel et un pistoulet a leur chainture avec un poignard. Ils desserèrent les pistouletz ce que le predicant a défendu. Sy avoient les gens de pied plusieurs pistoulets, des harquebouzes ou coingniez comme dict est Sy estoient (les gens) quelle a nommez cy dessus, saulf la femme Michiel Herlin et sa chambrière; et le mesme jour à l'après disner se tint une assemblée au mesme lieu et se feit la presche par le nouveau prédicant [1]) et y avoit plus grand nombre de gens que au matin, et y estoient tous les chevaulcheurs susdits saulf le Vay, de Famars et de Wingles à la croix dossin et leur suyte et le Billon; Sy estoient à pied avec pistouletz les susnommez et aultres comme cy dessus est déclairé, mesmes la femme Michiel Herlin ne scayt si elle y fust au matin, dict que en attendant led. prédicant fust mesné le chant et faict lecture en ung livre de St. Pol estant sur lestaplier par led. Billon ayant un manteau de feutre et ung pistoulet à sa chainture et leu deux ou trois chapitres, meslant de deux chansons, et après la presche qui dura bien deux heures, fust baptisé un enfant par le nouveau prédicant venant de la maison dung sayeteur devers les chartriers et fut apportée par la femme dung couvreur demourant aud. lieu et fust levée par la fille de la femme dud. Juda mariée et par un anchien homme ayant blanche barbe sayeteur et voisin aud. Juda, que le père dud. enfant pria en lad. assemblée et fust nommé Judith; dict que les chevaulcheurs ont faict quelque loy entre eulx et a promis de l'informer. Depuis a dict que led. Juda leva icelluy enfant.

Lad. Caterine le lièvre a dict et deposé par son serment comme dessus que dimenche dernier après disner elle fust à l'assemblée tenue a la fosse du rouge coeur où se feit la presche par ung nouveau prédicant natif de Mons (beau)frère de Guillaume Ladeuze, chaucheteur demourant au Soleil en la rue Cambrisienne, lequel arriva en ceste ville vendredy au soir et logea a lours pour ceste nuyct et les deux nuyctz ensuyvans a logé en la maison de sad. soeur comme elle scayt par son frère Willemin Le lièvre chavetier demourant en la rue des gobeletz. Dict que plusieurs de ceste ville tant a pied que à cheval estoient allé au devant du prédicant, quelle deposante veit revenir et recogneust entre les chevaulcheurs franchoys à la barbe, Simonet Vent de bise, Jehan le Josne, le Billon, Jacques Joffroy et son beau frère nommé La chapelle marchant de Tournay demourant presantement avec son beau père à la hure; Jehan Machon, Regnier ou Jehan Pré, Jehan Tournier bouchier des grands mazeaulx, lequel a esté a toutes les assemblées et le plus de temps à cheval, le filz Jehan Clauwet, demourant avec son père le filz franchois Godin marchand de saye demourant en la rue Capperon, et plusieurs aultres lesquels avoient chascun un pistoulet à larchon de leur scel; Sy recogneust entre les gens de pied led. Jehan Clauwet, Jehan Lescuyer, Jehannot Chouca, Ernoult Thaveleur, le fils Rasset, Connerette, crassier sur le pont noiron, les deux fils Hubert à la vergue, et cestuy qui demeure à Tournay, Le carton de Mons, le frère du predicant logié au Saulmon; Sy veit le fils du cordier de la porte

1) Guy de Brès.

Digitized by Google

tournisienne à marier nommé Jacques du Rieu avec un pistoulet à sa chainture, Sy estoit (Pierre du Rieu) lequel avoit esté .... (2 lignes déchirées) aultres comme elle a oij dire du .... en la maison dud. Pierre en la rue Tournisienne .... à lad. assemblée y avoit plus grand nombre de (gens qu'à) nulles assemblées précédentes et y avoit plusieurs chevaucheurs ayantz tous pistoulets à larchon (de la scel) et recogneust entre eulx tous les chevaucheurs (dessus nommez) et par dessus Jehan & Regnier Pré, un marchant de saye (demourant) entre deux mazeaulx tenant la maison où a demouré le Conseiller Deleval, Allard Bor, Julien mosnier du molineau, le recepveur Michiel Herlin, Jacques de Wallée, l'hoste du Haubergeon, Jehan Cartignies, Jacques Lunset, hoste d'orléans, un tappier nommé Plichart, le frère Severin mosnier marié hors ceste ville, Sandrin Piètre alias Sandrinette, hoste de l'empereur & aultres dont elle n'a mémoire, et ne desserèrent leurs pistoulets parceque le prédicant leur avoit défendu; dict quil y avoit plusieurs à pied ayant pistoulets et recogneust entre iceulx le filz Jehan Tavernier taincturier à marier nommé Collenet, le filz M^tre^ Sébastien Vandrehue à marier, le filz Muyssart, estainier demourant à la braderie, Gillechon parmentier en la rue d'Anzin, et ung estrangier de Lille demourant en la maison des Carmes qui avoit un espieu et plusieurs aultres; dict avoir recogneu en cette assemblée tous ceulx quelle a denommé en ces dépositions précédentes, saulf la dizaine Wallery du Casteau qui estoit à la porte; Sy estoit la vefve Rasse Wicart, mais ny veit la femme Michiel Herlin; dict avoir veu du nombre la femme dud. marchand de sayes demourant entre deux mazeaulx, les trois filles nicolas Vivien, dont lune est mariée dernierement ne scayt à qui, la femme Gregoire Bordeleau sa mère & sa meschine, lhomme et la femme de la marcq, la fille pot, mutelier, ... (3 lignes manquent) .... cuvellier tenant le lion d'or et sa femme, la femme Jaspris Du Bois fournier en la rue Anselot, sayeteur, receveur de Jacques Berot demourant en la ruelle des Sarrazins, Simon Riquier fournier en la rue tournisienne, le brasseur derrière le four et sa femme, la femme Bertrand Gruet, la femme Philippot Brillion mosnier du moulin d'Anzin, Michiel de Villes chirier au marchié au poisson, Pierre de la Rue demourant au coing de la rue delle Sauch, et sa femme, qui a esté à toutes assemblées, comme faict pareillement Philippe Musset chirier au coing de la ruelle du pont des resmeaulx, devant le Soleil lequel a esté à toutes les assemblées, la vefve Quentin tenant la maison Michiel Herlin, la femme Jehan Hiolle, Jacques Huee, le messagier d'Anvers nommé Desboussée demourant en la rue tournisienne et sa femme, la femme Jehan De Lattre, recepveur de Denain, ung caudrelier nommé Watteen, demourant en la rue des Caudreliers entre la maison Mussart estainier et de Bemery, la femme Noël de Boucq; dict avoir entendu que ung jour passé led. Noël avoit invité en son jardin le curé de Nostre Dame la grande à intention de le faire trousser par les creteaux, ayant faict venir aud. jardin plusieurs huguenots pour disputer contre luy et le trousser par après, dont la cure fut adverty, qui fut cause quil ne sy trouva comme elle a oij dire à la vefve Jacques Cauldron batteleur de St. Vaast demourant en la rue Glatignies devant la maison Thesson Bryret qui est bonne catholique; la femme Titus qui est banny et sa fille servante en la maison Géry le Josne, Pierre Courette, et sa femme, un fromegier demourant en la plache à Lille & sa femme, ...

Digitized by Google

. . . . . (10 lignes manquent en partie) . . . . . .
la fille.... mariée a un banny a tousjours demourant devant.... en la rue cambrisienne qui seroit rethiré pour avoir faict baptiser son enfant à l'esglise et.... led. enfant a ung sayeteur de la plache de.... et fut nommé Judith; un Sayeteur nommé Co.... sa femme & sa fille à marier et saulf son filz aussy sayeteur, la femme dung gorlier devant le pont St. Pol, Pierre Ducart fourreur, auprès du pont S. Pol Jacques le Cock sayeteur demourant en la court blanche et est ung grand mutin et jecta une pierre à la fourchelle Pierre d'Audrignies à la reousse des prisonniers; trois mesureurs de bled qui nommez Germain demourant en la rue des Cardinaulx, Jehan Mouveau en la rue d'Anzin, et ung aultre Jehan demourant en la plachette St. Georges. Dict quelle arriva à lad. assemblée après le predicant, toutesfois entend que Le Brillon feit la lechon en attendant led. prédicant dict que le mesme jour au soupper lon feit les nopces dud. Myo et de lad. Jehennette turotte en la maison Mathieu Cardon où se trouvèrent Jehan Martin coultier de bled demourant sur l'Escault, sa femme la fille Coppin, thuillier sur l'Escault, et sa cousine fille de Coppin demourant derrière la tour; l'hoste du lion d'or & sa femme, l'hoste de lours et sa femme, Jacques Gellée, Jacques de Wallée, Jehan Machon & sa femme, l'homme des balanches et sa femme, la fille de feu Guillaume Harnequin servante en la maison dud. thuillier la fille Delahure nommée Cuinte, la fille aisnée du Cordier[1]) de la porte tournisienne, la fille de la vefve Wyart dame des nopces que elle deposante a veu entrer dans la maison comme feit pareillement.... (5 lignes illisibles)
. . . . . (lacune d'un ou plusieurs feuillets) . . . . . .
(Caterine parle à ce qu'il parait de la manière dont s'est constitué le consistoire des réformés de Valenciennes puisque sa déposition se termine par ces mots:) franchoys à la barbe,.... que led. Jacques de Wallée fut.... dict aultre avoir entendu que les dessus nommez avoient faict une loy pour punir les delinquans où Jacques de Wallée est prévost, franchoys à la barbe lieutenant, Allar Bar, Jacques Gellée, l'homme du lion d'or, le Billon, l'hoste de l'ours, Jehan Machon, eschevins. Sy ont faict quatre evangélistes pour examiner les prédicants à scavoir led. Mathieu Cardon et Judo Martin et deux aultres quelle cognoist seullement de veue, dict que la niepce dud. Mathieu Cardon nommée Pelonne va quérir par touttes les maisons, quil est dict sept patars pour distribuer aux povres huguenotz, ne scayt qui faict lad. distribution.

Du XVIe dud. mois (août).

Lad. Marie Lambert tesmoing a dict & déposé comme dessus que le jour dhier feste de l'assomption de Nostre Dame elle sest trouvée a certaine assemblée tenue en la fosse devant le cabaret du rouge coeur où a presché du matin le premier predicant nommé Mons. de la Grange et y avoit grand nombre de gens selon que à l'assemblée dn dimenche precedent au matin.. Dict que le fils Jehan Ducart pottier aisné estait à lad. assemblée et mestoit les gens de reng comme il avoit faict pareillement le dimenche par avant et l'a veu à toutes assemblées. Dict aussy quil y avoit

1) du Rieu.

Digitized by Google

un bouchier des grands mazeaulx à cheval lequel mestoit aussy les gens de reng mectant les femmes devant et faisant demourer les hommes derrière, ne scait son nom ni sa récidence; dict que en attendant le prédicant led. chirier nommé Pierre Delerue feit la lechon en ung bible reposant sur lestaplier . . . . . (8 lignes en partie déchirées) . . . . . l'hoste d'orléans, le Billon, Allard Bar, (l'hoste) de l'ours et du lion (d'or) un crassier du marché au poisson devant la maison .... Jehan Pré et aultres de ceste ville quelle ne cognoist mais quelle veist à lad. assemblée avec pistouletz .... crassier devant le belfroy, le filz Wallery du casteau, (Jehan) Desprez caucheteur devant les grands mazeaulx, et son frère orphèvre demourant à la braderie, le fils Rassot Cosmirette crassier demourant à la braderie, le fils Vincent Aubin barbier, le filz merchier demourant avec son père à la braderie, Vincent Vielwarier lequel avoit aussy pistoulet dimenche dernier à l'assemblée du matin et d'après disner, le fils Bertrand Duprez, qui fust oste de Paris, à marier, et plusieurs. Sy veit led. Ponthus Cuvelier avec une harquebouse quils deserrèrent après la presche arrière des gens. Sy à veu à lad. assemblée eulx quelle a nommez en des dépositions précédentes, mais na veu Pierre Trefreze ny la femme Michiel Herlin, dict oultre quaprès lad. presche le predicant baptiza ung enfant qui fust levé par Peronne Doge demourant sur l'escault, ne cognoist le parin ni le père de lenfant et fust nommé Sarra. Dict que lung des enfants qui furent baptizé dimenche dernier, au matin seroit allé de vie à trepas, que le curé n'auroit vollu permestre destre enterré en terre Saincte; à néautmoings le predicant le feit enterrer et assista à l'enterrement avec plusieurs huguenotz; S'y feit plusieurs cérémonies à leur manière comme elle a entendu dire. Dict oultre que le dict jour se trouva à aultre assemblée tenue au mesme lieu par le nouveau predicant qui vint assisté du Hecqueur qui a esté prisonnier et de Judas . . . . . (4 lignes enlevées). . . . . Sy estoit à cheval avec pistoulet Vinchant (Resteau) marchant de sayes au casteau St. Jean, Jehan de Lattre recepveur de Denain, un marchant de sayes de la rue Cappron, et l'hoste du St. Nicolas, devant le cauchie nommé Juste Louche, Jehan Deladeuze drappier au coing du marchié, et le beau fils Delehure nommé La Chapelle. Dict que M^tre^ Sebastien Vandehue y fust au matin à cheval avec pistoulet mais ny fust après disner. Dict les aultres dessus nommez à pied avec pistoulets y furent au matin comme dict est et aussy après disner. Sy estoit en lad. assemblée la femme Michiel Herlin et la femme Flamengue et son petit filz et les deux fils qui furent aussy à l'assemblée du matin et aultres nommez cy devant. Dict que Guillaume Ladeuze et sa femme soeur au prédicant se trouvèrent à toutes les assemblées. Sy a veu de nouveau Jehan Clauwet marchant de toilettes devant la brasserie St. Andrien avec un drapier tenant sa maison et ung caplier nommé Pierre, voisin aud. Clauwet, et sa femme, la femme Manin de la Cappelle marchant à la cour de Hollande, la vefve Sandrin Clinquart, marchant de laisne demourant à la place de Wautiers, la fille de la fontaine derrière la tour nommé Marguerite, Josse Niche merchier de la rue des anges et sa femme, la fille de la Cigoigne à marier et sa meschine, la femme Jehan Oudart, demourant sur le pont des resmeaulx, la fille Bertrand Despretz avec sa meschine, Titus, banni de ceste ville, avec sa femme et enfans;

Digitized by Google

dict avoir veu Jehan Lescailler, merinier tenant S. Jehan, aux assemblées tenues dimenche dernier au matin et après disner . . . . . .
. . . . . (6 lignes enlevées). . . . . .

Du XX du mois daougst.

A dict et déposé comme dessus que dimenche dernier au matin elle a esté à l'assemblée tenue à la fosse devant le Cabaret au rouge coeur où il y avoit grand nombre de gens à l'accoustumée et feit la presche le premier prédicant nommé Mr. de la Grange, et en attendant le prédicant Pierre De la rue, chirier, feit la lecture et mena le chant à l'accoustumée, et avant commencher led. presche led. prédicant feit le mariaige dentre le filz Turotte, avalleur de vin, et Barbe Wyart fille d'une carlière tenant la clef en la rue Cambrisienne et se fierent les nopces en la maison Mathieu Cardon où elle veit aller au soupper le nouveau prédicant nommé Guy, assisté de Jacques de Wallée, Jacques Gellé, Franchoys à la Barbe, et ung cariotteur demourant en la rue des Caudreliers tenant la brasserie de Bouloingne; Sy veit aller les deux filles Jehan Allau demourant à la cigogne d'or en la rue des Anges, lesquelles elle déposante a veu entrer et vuyder du festin, où Ernoult Taneleur, dit Judas, servyt de maistre d'hostel, et après la presche fut baptisé ung enfant qui fust levé par la fille Jehennette Binette qui fust prisonnière ne cognoist le parrin, ny la saige femme . . . . . .
. . . . . (4 lignes en partie lacérées) . . . . . .
Sy veit entre aultres.... franchois a la barbe, Allart (Bar), lhoste d'orleans, lhoste du haubergeon, Jehan Cartignies, Jehan de Lattre, avecq un aultre quelle ne cognoist, le grand bouchier et Plichart qui a este prisonnier, Jehan fournier aux grands mazeaulx, le Billon, un marchant de sayes, de la rue Cappron nommé Godin, Julien mosnier du molineau, Simonet Vent de Bise, alias de Bemery, Regnier Pré, l'hoste de l'ours, et celluy qui demeure en la maison demmericourt tenant l'hostel Mingoval, Sandrinet demourant à l'Empereur, lesquels chevaulcheurs une grande partie voltisoient authour du bois pour descovrir les embuscades; vint quelque Seigneur avecq deux serviteurs à cheval portans la livrée du duc d'Arschot, espier lad. assemblée comme disoit, qui fust enseigné par led. grand bouchier qui alla audevant du chemin pour venir à lad. presche, toutefois il n'y vint pas; dict que la pluspart de ceulx qui estoient à l'assemblée avoient pistoulets entre lesquels recogneust led. Judas, trois fils Rasset Cosnurette deux mariez et ung à marier, les quatre fils Bertrand Despretz, les trois mariez et le quatriesme à marier, Philippe Brillon mosnier, Jehan Hiolle lequel a esté à toutes les assemblées et son fils Thirier au coing devant le coupe d'or, le fils Jehan Martin à marier, le fils de la carioteresse, sa voisine, le fils Wallery du Casteau, ung crassier tenant la maison Pierre Delarue, Cornille Stappart, le fils Jacquet d'Andrignies, orphèvre tenant les molineaux à marier, Jehan Vasseau le vieil, les deux fils de leurs mariez lung nommé Gilsy et lautre Hugues, Gilles d'Aast orphèvre, Adam d'Aast, fromegier, Vinchenot, vielwarier, et son filz à marier, le fils Jehan Moreau, permentier, en la côrt hollandre et plusieurs aultres . . . . . .
. . . . . (lacune de plusieurs lignes) . . . . . .
(Ce mesme dimenche à l'assemblée tenue au mesme lieu dans l'après disner

Digitized by Google

se trouva) bon nombre des gens et fust mesné le chant et faict lecture en attendant (le prédicant) par lesd. Pierre Delarue chirier, comme il avoit fait (le matin). Après la presche fust baptisé ung enfant qui.... fust levé par le fils dung mulquignier devant.... feu m^e^ Jehan Herme, la femme se nomme Catherine, (encore à) marier, ne cognoist la marine ni la saige femme & avoit icelluy parrin un pistoulet à la chainture, dict que les chevaulcheurs quelle a nommez cy dessus, estoient aussy à l'assemblée d'après disner, équippez comme dessus, ayans pardessus ce que dict est des harquebouses; iceuly Jehan Cartignies le beau filz du marteau d'or et l'hoste d'orléans; Sy estoit à cheval avec pistoulet et rappière Extasse Lespinart, clerc des vendues, sy vint led. prédicant à cheval, ne scait s'il avoit pistoulet, assisté desd. Jacques Gellé, Jacques Wallée, et ung aultre quelle ne cognoist aussi à cheval équippez comme dessus, et générallement tous les hommes et compaignons estans à lad. assemblée avoient pistoulets, harquebouzes, hallebardes, picques, espieux, rappières et plusieurs gens des villaiges avec des fourques; Sy avoient plusieurs arches à thirer et en retournant de la presche les arquebousiers et aultres ayans longs bastons alloient de rengs et par ordre comme gendarmerie marchant, et les femmes et les aultres non ayans bastons alloient devant, et estoyent tous ceux quelle a nommez en ses dépositions précédentes, dict que l'enfant dont elle a parlé en sa déposition précédente fut enterré en la cimetière de la Cauchie et estoit de la noeuve rue, sy fust aud. lieu enterré ung fournier par iceulx huguenotz.... . . . . (lacune de 6 à 8 lignes). . . . . Combien que ce jourdhuy Messieurs de la ville leur ayant diffendu de faire guest particulier de nuyet, toutefois ils ont declairé quilz nen feront rien, et quils ne se veullent attendre ausdicts de la ville, lesquels ont aussy defendu par leurs cris de ne porter arche ni bastons, ce néantmoings ils se renforchent de bastons et a led. Jehennot Lion achapté ung morillon pour aller à la presche, dict oultre que led. prédicant commanda en lad. assemblée que ceulx qui vouloient entre des fidèles baillassent leurs noms par escript, affin, comme ils disoit, que sil y avoit quelcung dentre eulx qui feit chose non à faire, ils puissent livrer ès mains du magistrat de la ville, aultrement desclairer et monstrer par lesd. billetz aud. magistrat qu'il nestoit de leur compaignie.

En bas estoit escript:

Toutes lesd. informations ont esté receuz par led. Deleval seul, ainsy soubsigné.

S. Deleval.

Collationné avec l'information originelle escripte & soubsignée comme cy dessus par moy Jerosme van Hamme clerc juré au conseil de S. M. lez son Ex^ce^. faict à Anvers de 1er décembre 1570.

J. van Hamme.

Digitized by Google

I.

Rapport d'un espion communiqué le 29 déc. 1566 par Noircarmes à Marguerite de Parme.

Pour ne faillir à vostre commandement que me feictes au partir de Cambray incontinent après mon retour me suis mis en debvoir dentendre lapparence quil y a du cousté de flandres de donner secours à ceulx de Valenciennes, en quoy nay sceu voir aultre chose sinon que à mon très grand regret de tous costez nouvelles bravesses et menases se sussitent, et de tout plus que lon veult refrener les exercises publicques de ces erronées opinions, daultant samble il quil se travaillent à vouloir oster toutes authoritez des magistrats, ne leur voulant porter aulcun respect ny obéissance, et est bien à craindre que tout ne tourne à préjudice de lentreprinse faicte sur Valenciennes, Dieu veulle guider le tout à bon port; jay entendu que la 11e feste de noël se faict assemblée des confidenz à Maestricht et se vantent quilz auront aud. temps et lieu trois mille chevaulx noir harnas; ils menassent plusieurs Seigrs et aultres et nommeement le Sgr de Noircarmes auquel il disent vouloir mettre toutes ses maisons, censes et biens en cendre et fumée. Jespère que Dieu ne permestra que telle emprinse sorte effect, la conséquence en seroit trop maulvaise. Et a tout fesant fin &ra En haste De vostre maison ce XVIe de décembre 1566.

Monseigneur. Depuis cestes escriptes jay eu advis comment quelques soldats de Lille auriont esté prins par aulcuns paysans de Bouduees, Turquoin et aultres, les quelles depuis lesd. paisans auriont renvoyé sans armes et sur ce le Seig. de Rassenghien, gouverneur aud. Lille, leur auroient envoyé demander sils se portent pour ennemis, à la response dict leur auroit donné jour jusques mardi prochain; parceque demain me convinst partir vers Bruxelles n'avrai moyen de vous adviser le succès de lad. response.

II.

Rapport du 24 de décembre 1566 dung venant de Beauvais en Beauvaisy aiant communiqué avec deux gentilshommes de Me de la Vieville.

Dist que ceulx de la nouvelle religion se sont trouvez vers le Roy de France, pour supplier sa Mté leur permestre davoir presches par toutes lesvilles de son Royaulme, mais que le Roy leur auroit refusé. Depuis se sont retirez de la court, et courre le bruist quilz auroient faict quatre vingtz capitaines tant de cheval que de pied pour lever gens pour le service de leurd. Religion. Que le prince de Porcien seroit tiré vers Mets,

Digitized by Google

ne scavent les causes pourquoy, et davantaige dict que le bruict est partout que led. Sr. de Noircarmes et monseigneur de Cambray font la guerre à ceulx de Valenciennes, et que ce nest point ni le Roy ni Madame, menassans bientost sen venger.

Dudit jour. Dung aultre venant de Reims et estant retourné par Soissons et Chaulny, faict rapport que le prince de Condé doibt bien tost venir asseoir les garnisons à Guyse, St. Quentin et Péronne de gens de pied gascons et aultres gens de cheval, Si est ce quil asseure que le roy de france a faict nouvelle publication que nul de quelque qualité quil soit n'ait à sortir hors de son Royaulme pour prendre les armes. Dict quant à lemprime de Valenciennes que ceulx de la nouvelle Religion en demandent du tout à monsieur de Cambray et à monsieur de Noircarmes, et sasseurent devant quil soit pasques d'estre les maistres en Cambray, sachant fort bien, tout Seigneurs que aultres, que c'est à Cambray quils en veullent.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE
DE LA FAMILLE DES POMMARES [1].

Il existait au commencement du XVIIe siècle en Normandie deux familles qui portaient ce nom, l'une noble et l'autre roturière. La première descendait de Guillaume des Pommare, sieur de Bourdemare, homme d'armes dans la compagnie du comte de Brissac, qui reçut en 1560 des lettres patentes du roi Charles IX qui l'affranchissaient, sa vie durant, de toutes tailles, pour tous les services qu'il avait rendus à la royauté pendant 24 ans. (Extrait des Registres de la Cour des aides de Normandie du 23 juillet 1572). Il fut anobli, lui et sa postérité née et à naître, en 1587, par le roi Henri III, pour services militaires. De son mariage avec demoiselle Catherine le Poigneur il eut plusieurs enfants, et c'est de lui que descend la famille des Pommare (sans *s*) encore existante aujourd'hui et qui a fourni nombre d'officiers distingués à l'armée française. Cette famille porte d'argent au pal d'azur, chargé de trois coquilles d'or et accosté de deux griffons affrontés de sable, avec la devise: Militare ac mori familiae est, et per arma bene donat.

Le fait que la famille des Pommares, non noble, réfugiée en Hollande, se servait des mêmes armoiries, quoique sans la devise,

---

1) Communiquée par M. A. J. Enschedé.

Digitized by Google

permet de supposer qu'elle descend d'un parent de Guillaume des Pommare et que les deux familles ont une commune origine. La branche non noble habitait à Rouen, à Dieppe et à Fécamp, où par ses alliances elle appartenait à la bonne bourgeoisie. Elle était en relations continuelles avec les familles wallonnes d'Amsterdam et les mêmes personnes se retrouvent tantôt en Hollande tantôt à Rouen. Le premier que nous ayons rencontré est:

I.

Elie des Pommares, qui fut reçu dans l'église wallonne d'Amsterdam, sur attestation de l'église de Rouen, le 25 août 1603 et fut inhumé dans l'église wallonne d'Amsterdam le 26 mars 1664. Il devait être proche parent d'une autre Elie des Pommares, plumassier à Rouen, qui eut de son mariage avec Marie Auvray, qu'il épousa peut-être en Hollande, certainement quatre enfants, mais peut-être davantage, tous baptisés dans l'église de Quevilly. 1. Philippe, baptisé le 4 juin 1609 (voyez II); 2. Marie, baptisée le 19 avril 1612; 3. Thomas, baptisé le 1 octobre 1614, (voyez III); 4. Jehan, baptisé le 11 octobre 1620 et décédé le 28 août 1631, et probablement Elie, né en 1626. (voyez IV).

Elie des Pommares mourut avant 1631. Jacques des Pommares qui fit baptiser à Rouen, église de Quevilly, le 26 juillet 1637 une fille Anne[1]) qu'il eut de sa femme Marie Hervieu, était peut-être un frère d'Elie, et Anne, qui épousa Jean Poitevin et qui fut inhumée à Rouen, paroisse St. Jean, le 29 mars 1640, une sœur, et il est probable qu'Esther des Pommares, Vve du Sieur Alleaume, (Roole des nouveaux convertis de la ville de Dieppe) et Moise des Pommares (Liste des biens des réfugiés dans l'élection de Montivillers) sont dans le même cas.

Il est possible qu'il faille ranger aussi parmi ces enfants Jean des Pommares, dont on trouve, dans le Roole des nouveaux convertis de la ville de Dieppe, que sa veuve Marthe l'Archevesque a six enfants, dont un fils en Hollande, et dont les filles Marthe, Anne et Jeanne sont mal converties ainsi que la mère.

Dans les listes de l'assistance publique de Londres on lit: Jeanne et Anne Pommare, sœurs, 43 et 40 ans, de Fécamp,

---

1) Peut-être qu'Anne est celle dont il est fait mention dans le registre des biens des réfugiés de l'élection de Montivillers où on lit: Anne Despommares Ve Malandin plusieurs maisons à Fécamp qui ont appartenu à Anne Despommares Ve Malandin.

Digitized by Google

réfugiées et assistées de même en 1710; Moyse Pommares et sa femme idem 1710.

Il est probable que le fils, dont il est fait mention ci-dessus, est Pierre des Pommares, né à Rouen, qui épousa le 15 mai 1695 à la Haye Anne l'Archevesque et dont il eut et fit baptiser à la Haye sept enfants: 1. Anne le 27 mai 1697; 2. Pierre le 24 novembre 1697; 3. Isaac, qui suit, le 31 octobre 1700; 4. Thomas le 18 mars 1703; 5. Marie le 7 avril 1709; 6. Anne le 17 mars 1712; 7. Marthe le 15 avril 1714. Isaac des Pommares épousa Martha van der Veurs, dont il eut et fit baptiser à la Haye: 1. Pierre le 16 janvier 1729; 2. Jean le 1 avril 1731.

II.

Philippes des Pommares, fils d'Elie et de Marie Auvray, (voyez I) fut baptisé à l'église de Quevilly, le 4 juin 1609 et inhumé en la paroisse de St. Jean le 18 septembre 1640. Il avait épousé Marie Mouchard, dont il eut: 1. David, baptisé le 6 juin 1632; 2. Marie, baptisée le 11 janvier 1635 et 3. Marie, baptisée le 19 janvier 1640, tous à Quevilly, Marie donna le 23 décembre 1685 à Amsterdam son témoignage de l'église de Dieppe. Peut-être avait-il encore un fils, Jean des Pommares, qui fit baptiser à Rouen le 8 décembre 1667 une fille. Anne-Marie, qu'il eut de sa femme Esther Barré, et le 25 août 1669, une autre fille Marie Charlotte.

III.

Thomas des Pommares, fils d'Elie et de Marie Auvray (voyez I), baptisé à Quevilly le 1 octobre 1614, décédé à Rouen, épousa à Amsterdam, le 19 novembre 1641, Marie Dacquet, fille de Gaspar Ruth, née à Delft en 1612, inhumée à Rouen, paroisse St. Eloi, le 17 septembre 1642. Elle avait eu un fils, né le 12 du même mois qui fut baptisé dans l'église de Quevilly et reçut le nom d'Elie, et qui fut enseveli en même temps que sa mère. Thomas des Pommares épousa en secondes noces à Rouen, le 24 juillet 1644, Marie Hays, fille de Claude et de Marie Boyer, née à Rouen. Sa sœur Marthe Hays avait épousé à Rouen le 2 août 1642, et par conséquent environ un mois avant la mort de Marie Dacquet, un autre Thomas des Pommares, proche parent sans doute du premier, mais duquel fait surgit une difficulté que nous n'avons pu surmonter, c'est-à-dire lequel des deux se remaria à Rouen le 8 novembre 1665, avec Marie Vereul, fille de Jean et de Madelaine Dufay. De ce mariage

Digitized by Google

est né un fils, baptisé dans l'église de Quevilly le 21 septembre 1666, qui reçut le nom de Jean (voyez V). 2. Marie Anne, née à Rouen le 9 et baptisée le 14 juin 1668, qui se réfugia à Amsterdam le 22 décembre 1686, venant de Paris. 3. Marie Madeleine, née le 18 et baptisée à Rouen le 21 février 1677, fut reçue membre à Amsterdam le 1 août 1691, inhumée dans le temple wallon d'Amsterdam le 20 mai 1740. Elle avait épousé à la Haye, le 24 janvier 1706, Nicolas Cahais, et en secondes noces dans la même ville, le 9 août 1711, Jean la Roche.

IV.

Elie des Pommares, fils ou neveu d'Elie du I, né à Rouen en 1626, inhumé à Amsterdam dans le temple wallon le 2 décembre 1678, remit à Amsterdam, le 8 avril 1649, son attestation de l'église de Rouen. Il était notaire à Amsterdam et demeura dans le Breestraat; puis au Kalverstraat; il épousa, le 18 novembre 1653, Marthe Adam, fille d'Antoine et de N. N. née à Rouen en 1632, inhumée à Amsterdam le 14 novembre 1670. De son mariage sont nés et ont été baptisés à Amsterdam, dans l'église wallonne: 1. Elie des Pommares, baptisé le 9 décembre 1654, inhumé le 21 juin 1655; 2. Anthoine des Pommares, baptisé à Amsterdam le 16 août 1656 (voyez VI); 3. Elie des Pommares, baptisé le 30 septembre 1657 (voyez VIa); 4. Marie des Pommares, baptisée le 18 septembre 1658, décédée le 16 août 1706. Elle épousa le 20 juillet 1678 dans l'église wallonne, à Amsterdam, Mathijs Vry, né à Amsterdam en 1654, inhumé à Amsterdam le 4 mai 1679, fils de feu N. Vry et de Catharina van Dooreslaar, et en secondes noces à Amsterdam, le 21 avril 1682, Thomas Delcourt, fils d'Isaac et d'Elisabeth Thomas Hartoog, baptisé à Amsterdam le 29 janvier 1659, inhumé en janvier 1704, dont descendance. 5. Estienne Adam des Pommares, baptisé le 19 octobre 1659; 6. David des Pommares, baptisé le 9 novembre 1660, inhumé le 21 décembre suivant; 7. Marthe des Pommares, baptisée le 8 décembre 1661; 8. Elisabeth des Pommares, baptisée le 11 juillet 1663; 9. Magdeleine des Pommares, baptisée le 17 septembre 1664, inhumé le 25 septembre 1665; 10. Isaac des Pommares, baptisé le 4 avril 1666, inhumé le 3 décembre 1666; 11. Isaac des Pommares, baptisé le 1 septembre 1667, inhumé le 18 février 1668; 12. Marthe des Pommares, baptisée le 12 décembre 1668; 13. David des Pommares, baptisé le 30 janvier 1670, (voyez VIb).

Elie des Pommares épousa en secondes noces à Amsterdam, le 10 février 1672, Leonora van Leeuwen, née à Leide,

Digitized by Google

décédée à Amsterdam, dont il eut un fils, Corneille, baptisé le 6 mai 1674 à Amsterdam (voyez VIc).

V.

Jean des Pommares, fils de Thomas et de Marie Vereul (voyez III), baptisé à l'église de Quevilly le 21 septembre 1666, se réfugia avec sa mère en Hollande et remit son attestation de l'église de Fécamp le 19 octobre 1681 à Amsterdam; le 1 septembre 1686 il se fit inscrire comme membre à Bois-le-Duc, puis revint à Amsterdam et épousa à Sloterdijk le 7 avril 1692 Ester Fouquet, fille de Josias et de Marie Leconte, née le 12 et baptisée à Rouen le 13 janvier 1664, inhumée à Amsterdam le 1 août 1732, dont: 1. Thomas des Pommares, baptisé à Amsterdam, dans le Nieuwe kerk, le 16 avril 1692 (voyez VII); 2. Jean, né à Amsterdam en 1700, (voyez VIIa). Jean des Pommares partit pour les Indes Orientales en décembre 1698.

VI.

Anthoine des Pommares, fils d'Elie et de Marthe Adam (voyez IV), baptisé à Amsterdam dans l'église wallonne le 16 août 1656, décédé à Amsterdam, épousa à Amsterdam, le 24 janvier 1688, Anna-Maria Coops, fille de Johannes Coops, née à Zaandijk dont il eut un fils, Anthoni des Pommares, baptisé à Amsterdam dans le Zuiderkerk, le 17 novembre 1688.

VIa.

Elie des Pommares, fils d'Elie et de Marthe Adam (voyez IV), baptisé à Amsterdam dans l'église wallonne le 30 septembre 1657, reçu membre en octobre 1674, décédé le 21 juillet 1722, épousa à Amsterdam, le 16 décembre 1681, Catharina van der Hage, fille de feu N. van der Hage et de Geertruy Beseningh, née à Amsterdam en 1659. De ce mariage était né un fils unique, aussi nommé Elie des Pommares. Il est inscrit dans la matricule des étudiants de l'Université de Leiden le 5 juillet 1704, ayant alors l'âge de 21 ans et étant né ou demeurant à Amsterdam (amstelodamensis). Il étudia le droit et acquit, quoique fort jeune, une grande réputation à en juger par les vers que Catharine Lescaille fit sur sa mort arrivée le 15 août 1706 [1]).

1) Voyez Mengelpoëzy van Katharina Lescailje tome II pag. 385. Amst. 1731. 4°.

Digitized by Google

VIb.

David des Pommares, fils d'Elie et de Marthe Adam (voyez IV), notaire à Amsterdam, baptisé à Amsterdam dans l'église wallonne le 30 janvier 1670, inhumé à Amsterdam le 16 janvier 1725, épousa à Amsterdam, le 17 février 1715, Walburgh Versteegh, née à Amsterdam en 1682.

VIc.

Corneille des Pommares, fils d'Elie et de Leonora van Leeuwen (voyez IV), baptisé à Amsterdam le 6 mai 1764, inhumé en cette ville le 16 mai 1730, épousa à Amsterdam (Nieuwekerk) le 15 juin 1694, Anna Bougha, née à Amsterdam en 1694, décédée à Amsterdam, dont il eut six enfants tous baptisés à Amsterdam: 1. Anna des Pommares, baptisée le 25 novembre 1695 (Oudekerk) qui épousa le 8 mai 1718, à Buiksloot, Cornelis Moerbeek; 2. Leonora des Pommares, baptisée le 30 avril 1697 (Zuiderkerk); 3. Elias des Pommares, baptisé le 23 juin 1699 (Nieuwekerk), mort jeune; 4. Elias des Pommares, baptisé le 16 juin 1700 (Zuiderkerk), décédé le 1 novembre 1702; 5. Johannes des Pommares, baptisé le 4 mars 1703 (O. Z. Kapel); 6. Cornelis des Pommares, baptisé le 3 juillet 1705 (Oudekerk) (voyez VIII). Corneille des Pommares était négociant et se trouvait aux Indes Orientales en 1718 lors du mariage de sa fille Anna.

VII.

Thomas des Pommares, fils de Jean et d'Esther Fouquet (voyez V), baptisé à Amsterdam (Nieuwekerk) le 16 avril 1692, décédé à Amsterdam le 7 novembre 1774, épouse à Amsterdam (temple wallon) le 27 juin 1723, Catharina Delcourt, fille de Thomas et de Marie des Pommares (voyez IV), baptisée le 28 juin 1695, à Amsterdam, décédée le 4 juillet 1726, et en secondes noces à Amsterdam, le 24 avril 1729, Catharina Wilmerdonx, fille de David, née à Nieuwendam en 1690, décédée à Amsterdam. Thomas des Pommares passa à l'église flamande le 29 avril 1733.

VIIa.

Jean des Pommares, fils de Jean et d'Esther Fouquet (voyez V), né à Amsterdam en 1700, reçu membre de l'église wallonne le 2 avril 1722, décédé le 12 mars 1755, épouse à Am-

Digitized by Google

sterdam (temple wallon), le 5 décembre 1728, Johanna Elisabeth Doesburg, fille de N. Doesburg et de Maria Visscher, née à Amsterdam en 1710, décédée en cette ville. Jean des Pommares quitta l'église wallonne et passa à l'église flamande le 6 mars 1730. De ce mariage sont nés à Amsterdam: 1. Hester des Pommares, baptisée le 16 avril 1730 (Nieuwekerk). Elle épousa à Amsterdam, le 30 septembre 1778, Adrianus de Bie, pasteur à Kalslagen, et fut inhumée à Amsterdam le 19 novembre 1791. 2. Justus-Jean, baptisé le 2 février 1732 (temple wallon, inhumé le 10 mai 1735.

VIII.

Cornelis des Pommares, fils de Cornelis et d'Anna Bougha (voyez VI), baptisé à Amsterdam le 3 juillet 1705 (Oudekerk), inhumé à Amsterdam le 21 avril 1777, épousa à Amsterdam, le 15 mai 1732, Johanna Elisabeth Swaving, fille de Hendrik et de Margaretha Heggers. De ce mariage sont nés à Amsterdam: 1. Anna-Magdalena des Pommares, baptisée le 5 avril 1733 (Nieuwekerk), décédée le 18 mai 1740; 2. Dorothea-Margreta des Pommares, baptisée le 2 mars 1735 (Oudekerk), décédée le 15 mars 1765, qui avait épousé à Amsterdam, le 30 novembre 1773, Stephanus van IJsendijk; 3. Hendericus des Pommares, baptisé le 14 juillet 1737 (Nieuwekerk), inhumé à Amsterdam le 20 octobre 1783. Il était négociant et habitait O. Z. Achterburgwal; 4. Marie des Pommares, baptisée le 20 janvier 1740 (Zuiderkerk), inhumée le 5 janvier 1769, épousa le 11 octobre 1761, Jan Kerkhoven, baptisé à Leidschendam le 3 avril 1735, fils d'Adriaan et d'Alida van der Hoeven, décédé en cette ville le 17 novembre 1788, dont elle eut: 1. Alida-Maria, baptisée à Amsterdam le 12 septembre 1762, décédée en cette ville le 2 janvier 1788; 2. Adrianus, né et décédé à Amsterdam en bas-âge; 5. Catharina-Elisabeth des Pommares, baptisée le 16 mai 1742 (Nieuwekerk) décédée en bas-âge; 6. Johanna Catharina des Pommares, baptisée le 26 juillet 1744 (Zuiderkerk), décédée dans la colonie de Rio-de-Berbice sur la plantation Réalmont, avant le mois de décembre 1783. Elle avait épousé à Amsterdam, le 1 mars 1767, Isaac-Pierre Lalause, dont deux enfants (voyez Généalogie Lalause N°. XVIII); 7. Christianus des Pommares, baptisé le 10 mars 1748 (Zuiderkerk), décédé à Paramaribo (colonie de Suriname) le 6 mai 1790. Il y avait épousé Elisabeth-Petronella Dahlberg, veuve Gootenaar, qui mourut à Paramaribo le 11 septembre 1817; 8. Anna-Christina des Pommares, baptisée le 18 mai 1757 (Nieuwekerk), décédée à Utrecht le 18 juillet

Digitized by Google

1816. Elle épousa le 7 mars 1784 Mre Theodorus Meyer, docteur en droit, avocat à Amsterdam, puis huissier à Utrecht, né dans la colonie de Suriname, décédé à Utrecht le 6 mars 1825; lors de son mariage il était veuf de Dorothea Golt. Anna-Christina des Pommares eut de son mariage avec Th. Meyer 4 enfants: 1. Anna-Christina Meyer, baptisée à Amsterdam le 12 avril 1785, décédée à Amsterdam le 11 décembre 1839; elle avait épousé Lodewijk-Johannes Sluyter; 2. Theodorus Meyer, né à Amsterdam le 26 mai 1786, mort en bas-âge, 3. Hermina Meyer, née à Amsterdam le 25 janvier 1789, décédée à Utrecht le 14 mars 1816, 4. Maria-Francisca Meyer, née à Utrecht le 11 septembre 1791, qui épousa N. van Berkel.

Nous n'avons pu rattacher à cette généalogie:

Elie des Pommares, qui fut inhumé à Amsterdam le 9 mai 1669;

Madeleine des Pommares qui fut reçue membre de l'église wallonne d'Amsterdam, sur témoignage de l'église de Rouen du 14 avril 1677;

Johannes des Pommares qui fit baptiser à Amsterdam, le 24 mars 1699, de sa femme Catharina-Margaretha van den Broek une fille, Jannetje des Pommares;

Dávid des Pommares qui de sa femme Jannetje Wensel fit baptiser à Amsterdam: 1. David, le 20 août 1769, 2. Johannes, le 1 mars 1772, inhumé le 23 mars 1776, 3. Maria, le 1 janvier 1775, 4. Jacobus, le 7 septembre 1777, 5. Frédéric, le 4 mars 1781, 6. Susanne, le 11 novembre 1786;

Johannes-Theodorus des Pommares qui fit baptiser, le 15 décembre 1774, de sa femme Willemina Reynoy, une fille, Johanna-Theodora-Helena.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE
DE LA FAMILLE GUÉPIN [1].

La famille [2]) de ce nom, refugiée d'abord en Zélande, puis en Hollande, est originaire de Dieppe, d'une ville qui, lors du bombardement par les Anglais, vit bruler ses régistres de baptême et de mariage. Elle s'établit à Flessingue où en 1809 les mêmes registres subirent le même sort par suite du bombardement que les Anglais firent aussi subir à cette ville.

I.

Le premier Guépin qui vint aux Pays-Bas s'appelait Jean (voyez II); il était fils de Matthieu et natif de Dieppe.

Dans le „Roole Général des nouveaux convertis de la ville de Dieppe, leur caractère et dispositions d'esprit trouvées et marquées en ce registre, lors de la visite des pères missionaires establis en cette ville, par les ordres de Monseigneur le Coadjuteur de Rouen [3]) on trouve les mentions suivantes faites de membres de la famille Guépin:

---

1) Communiquée par M. A. J. Enschedé.

2) Les armes de la famille Guépin sont d'argent, à un pin de sinople en abime, accompagné en chef de trois guêpes mal ordonnées au naturel, dont deux posées horizontalement, affrontées volant, vers la cime, et la troisième posée en pal au-dessus de la cime, la tête en bas. Cimier, un pin de sinople. Des recherches récentes ont fait retrouver en France une famille du même nom, portant les mêmes armes, d'où l'on peut conclure à une communauté d'origine.

3) Nous devons cette communication à l'extrême obligeance de M. Em. Lesens de Rouen.

Digitized by Google

Page 6. Grande Rue.

Abraham Guespin, fourbisseur, maison entêtée; ledit Abraham Guespin, mal converti; sa femme convertie de même; a un enfant;

Page 8. Grande Rue.

Rachel Guespin, femme de Daniel Lambert, mal convertie.

N. Guespin, sa femme et une petite fille, dociles;

Jacques Guespin, orfèvre, maison entestée. Ledit Jacques Guespin mal converti, sa femme de même et 4 enfants: Marthe, Judith, Marie et Elisabeth Guespin converties de même.

Page 34. Rue Grande Cour.

Marie Guespin dite Bretot, veuve de Jean Mauger, mal convertie.

Page 40. Rue de la Prison.

Jean Guespin, boulanger, mal converti, sa femme nommée Jeanne Miffand, indocile; Elisabeth, leur fille évadéee, Marguérite sa soeur et Guillaume son frère ainé n'ont point été trouvés à la maison.

Page 42.

Marie Guepin, veuve de Jean Mauger (déjà citée pag. 34) n'a point été trouvée à la maison.

Page 55. Rue Hautpas.

Pierre Guespin, marchand, mal converti, anciennement diacre du prêche, sa femme, Marie Ouvray, leur servante, Isaac, David, Pierre, Jean Guespin, fils de Pierre, tous mal convertis et entestez; a six enfants, cinq garçons et une fille; trois garçons en Angleterre, deux a Dieppe d'ont l'aisné est au-dessus de 15 ans et l'autre au-dessous [1]).

Marie Guespin (voyez plus haut pages 34 et 42), veuve de Jean Mauger, n'a point été trouvée chez elle; Marie Mauger, sa fille, vaive de David Heureux, partie en Angleterre.

A cet extrait il faut en joindre une autre, c'est celui du Procesverbal dressé en 1688 pour parvenir à la location des biens des religionaires fugitifs, lesdits biens situés dans la généralité de Rouen.

N°. 201. „Pierre Guépin, marchand (diacre). 1e une maison et clos planté de pommiers à Neuville, qui ont appartenu à Pierre Guépin, occupés par Michelle Guérin, veuve de Jean Sadée. 2e Une maison masure et 18 acres de terre en la paroisse du Til affermée à Jacques Lemaistre. 3e Une maison et masure de demi acre à Appeville, occupée par

---

1) Agnew „Protestant exiles from France" vol. I page 45, nomme parmi ceux qui furent naturalisés en Angleterre du 15 avril au 3 janvier 1687 David Guepin, John Guepin; (Peter Guepin, Rachael wife, Peter, John and Abraham sons). I copy this family from the Camden Society Volume.

Digitized by Google

Charles Varin. 4e Un jardin et pavillon à Neuville occupés par Jean Camin. 5e Un corps de logis sur le derrière de Dieppe rue Canu, occupé par Nicolas Tizet, une première chambre par Jean Roi, une deuxième chambre par Marie Delahaye, veuve de Guillaume Benoist, une troisième chambre et grenier par Ester Chrétien. 7e Un autre corps de logis et le devant dont une boutique, suspente et deux chambres occupés par Pierre Dubusc. 9e Une autre boutique, une chambre et suspente par Charles Greslin. 10e Un petit corps de logis sur le derrière, rue Canu occupé par Anne Hevinceville, veuve de Jacques Hattenville. (Il ne saurait être mis en doute que le propriétaire de ces biens était Pierre Guépin, l'ancien diacre, qui demeurait rue Hautpas et qui se réfugia en Angleterre).

Jean Guépin. 1e une maison masure d'une acre et deux acres et demi de terre et pâture à Appeville, affermée à François Tizet. 2e une maison à Dieppe rue de la Jelleterie sur le derrière, dont un foyer et grenier occupés par Marie Legendre, veuve Jacques Locqueton, une première chambre par Madeleine Boulanger, une seconde chambre par Marguérite Postel.

Jean Guepin, boulanger. 1e un corps de logis rue de la prison à Dieppe, qui a appartenu à Jean Guépin, occupé par François Bocquet. 2e une maison à la désente du moulin à vent, dont un foyer occupé par Charles Horsdeleau, une première chambre par Catherine Toutain, une seconde chambre par Nicolas Hellom, et un grenier par Marie Hillin, veuve de Trefin Charpat.

Vient ensuite l'énumération des biens de Jacques Guépin orfèvre et de Josias Levillain et de sa femme Marie Guépin qui ne se sont point réfugiés en Angleterre ni en Hollande. Ces données, provenant des persécuteurs de Jean Guépin, nous fournissent une partie de ce que les bombes anglaises nous ont ravi et permettent d'établir: d'abord que Guillaume Guépin, le fils ainé, avait déjà quitté Dieppe en 1686, emmenant sa soeur Marguérite Guépin; nous savons qu'il se réfugia à Flessingue avec son père, Jean Guépin, qui etait venu le rejoindre.

Jean Guépin, né à Dieppe, inhumé à Flessingue le 11 janvier 1724, avait épousé Jeanne Miffant[1]), née à Dieppe, inhumée à Flessingue.

---

1) La famille Miffant, originaire de Dieppe, se refugia en Hollande. On rencontre les actes suivants qui la concernent: Le 2 octobre 1686 Matthieu Miffant de Dieppe est reçu membre à Amsterdam. Anne Miffant épouse en 1691, N. Agaffe. Jacques Miffant de Dieppe épouse à Rotterdam, le 5 juin 1692, Susanne de la Balle, aussi originaire de Dieppe. Le 7 février 1694 Elisabeth Miffant est reçue membre

Digitized by Google

Ils avaient à Dieppe trois enfants qui, lors de la visite des missionaires ne furent point trouvés et qui précédèrent leurs parents sur la terre d'exil; c'étaient Elisabeth Guépin, Marguerite Guépin et Guillaume leur frère ainé. Ils furent bientôt suivis de leurs parents car déjà le 24 juin 1687 Jean Guépin et son fils Guillaume furent reçus bourgeois de Flessingue. Elisabeth Guépin fut inhumée à Flessingue le 23 mai 1736 et sa soeur Marguerite le 26 février 1771.

Guillaume Guépin s'établit à Flessingue et s'y maria problablement deux fois, du moins nous trouvons dans le registre des inhumations, inhumée le 14 mai 1732, la femme de Guillaume Guépin et le 24 octobre 1749, inhumée la veuve de Guillaume Guépin. Des enfants nés de ces alliances nous ne savons que ce que le registre mortuaire nous dit: le 20 avril 1736, fut inhumé Jean fils de Guillaume Guépin. Jean Guépin eut de sa femme Jeanne Miffant d'autres enfants: un fils qui continue la filiation et qui reçut le nom de Jean (voyez II), un autre nommé Jacques (voyez III) et une fille, Johanna Guépin, inhumée à Flessingue le 7 septembre 1753.

II.

Jean Guépin, fils de Jean et Jeanne Miffant, né à Dieppe, inhumé à Flessingue le 1 septembre 1734. Il épousa à Amsterdam le 25 juin 1719 [1]) Anne Miffant, née à Amsterdam en 1698, fille de Jacques et d'Anne Haudery, naturalisée à Amsterdam le 1 octobre 1709. De son mariage est né un fils, Matthieu Guépin (voyez III). Aussitôt après la mort de son mari, Anne Miffant retourna à Amsterdam et la date de son attestation

---

à Amsterdam en même temps que Jacques Miffant. Le 25 juillet suivant Marie Miffant est aussi reçue membre avec sa soeur Marthe. Anne Miffant épouse Agaffe est inhumée à Amsterdam le 22 février 1697. Le 22 août 1697 Jacques Miffant et sa femme Elisabeth Haudery font baptiser à Amsterdam une fille nommée Elisabeth. Le 4 septembre 1704, Jacques Miffant épouse, à la Haye, Esther le Bert. Jacques Miffant est inhumée à Amsterdam le 21 février 1702. Le 25 janvier 1709, un autre Jacques Miffant est inhumé dans la même ville. Sont naturalisés à Amsterdam en 1709, Marie Miffant de Dieppe, veuve de Guillaume Baron, Anne Miffant de Dieppe, Jacques Miffant de Dieppe et sa femme Esther le Bert. Le 8 avril 1711 Marie et Marthe Miffant demandent et obtiennent lenr temoignage pour l'église de la Haye. Le 31 juillet 1715 Anne Miffant est reçue membre à Amsterdam par confession. En 1715 Marie Miffant épouse N. Matthieu. Le 5 octobre 1721 Elisabeth Miffant est reçue membre à Amsterdam. Inhumée à Amsterdam le 6 septembre 1725, Marthe Miffant. Inhumée dans la même ville le 10 décembre 1728, Marie Miffant, veuve de Guillaume Baron.

1) On lit dans le registre des fiançailles d'Amsterdam: Johannis Guépin van Dieppen out 41 jaren, woont tot Vlissingen, syn vader Jean Guepin tot Vlissingen en Anna Miffant van Amsterdam out 21 jaren in de Rosestraat geassisteerd met haar vader Jacques Miffant. Zyn ingeteekend 2 Junij 1719.

Digitized by Google

qui est du 25 février 1734 fait supposer que la résolution était déjà prise du vivant de son mari, de quitter Flessingue, ce qui parait encore plus probable par le fait que Jean Guépin donna, le 25 juin 1732, son attestation à Amsterdam venant de Tournay.

Anne Miffant donna son attestation le 25 novembre 1734 et demeura à Amsterdam où son fils Matthieu (voyez VI) fut reçu membre de l'église wallonne par confession le 25 octobre 1741. Le 7 mars 1743 elle demande, en même temps que son fils son attestation pour Harlem, où elle fut inhumée le 4 octobre 1776.

III.

Jacques Guépin, fils de Jean et de Jeanne Miffant, né à Flessingue et inhumé en cette ville le 3 mars 1744. Il s'était marié, et sa femme Marthe (nom de famille omis) fut inhumée à Flessingue le 26 octobre 1756. De son mariage il avait un fils, Jean Guépin, né à Flessingue le 15 janvier 1715, caissier du comptoir d'escompte, conseiller et échevin à Flessingue; il était poëte et fonda en 1736 une société d'éloquence (Rederijkerskamer) qu'il nomma „De Klimmende Leeuwerik"; en 1752 il devint membre de la société scientifique „Conamur tenues grandia". Quoique membre de l'église wallonne et diacre même, il assistait de temps en temps au culte des frères flamands. La diction et le pédantisme des pasteurs de cette époque lui fit écrire en 1725, une satyre intitulée „Petrus Dathenus". On possède aussi de lui un poëme où il célèbre l'entrée du stadhouder Guillaume V comme seigneur de Flessingue. Il mourut à Flessingue sans postérité et fut inhumé le 20 juin 1766.

IV.

Matthieu Guépin, fils de Jean et d'Anne Miffant (voyez II), né à Flessingue, vint s'établir à Harlem où il demeura jusqu'à sa mort et où il fut inhumé le 17 mai 1793, âgé de 71 ans. Matthieu Guépin était écoutête de la seigneurie de Bennebroek. Il avait épouse à la Haye le 1 décembre 1743 Marie Trosselier, fille de Alexandre, pasteur à Namur, et d'Esther le Lièvre, née à Namur et baptisée le 17 août 1727; elle mourut à Harlem le 31 janvier 1798 et fut inhumée le 5 février suivant. Elle était régente de l'hospice de la diaconie réformée.

De ce mariage sont nés à Harlem 10 enfants: 1. Anna Hester Guépin, parrain Jacques Miffant, marraine Hester Lièvre, veuve Trosselier, baptisée le 3 octobre 1745, inhumée le 20 août 1757. 2. Marie-Anne Guépin, parrain Jean Pottier, marraine Anne Miffant, veuve de Jean Guépin, baptisée le 20 août 1747,

Digitized by Google

inhumée le 24 octobre 1781. 3. Jean-Matthieu Guépin, parrain son père, marraine Magdeleine Trosselier, baptisée le 3 août 1749, inhumé le 8 août 1757. 4. Charlotte Guépin, mêmes parrains, baptisée le 14 mars 1751, inhumée le 8 août 1763. 5. Pierre-Jacques Guépin, parrain Pierre Varin, marraine Marguerite Guépin, baptisé le 17 février 1754, avocat du service de la société des Indes-Orientales, inhumé à Diemen près d'Amsterdam le 4 février 1802. 6. Marie-Jeanne Guépin, née le 29 mai, baptisée le 1 juin 1755, les parrains non nommés, inhumée le 9 juillet suivant. 7. Jeanne Guépin, née le 20, baptisée le 28 novembre 1756, parrain son père, marraine Marie-Jeanne Lièvre, veuve de Jacob-Auguste Potier, inhumée le 24 avril 1757. 8. Jean-Matthieu Guépin, né le 16, baptisée le 19 novembre 1758, parrain son père, marraine Magdeleine Trosselier, (voyez V). 9. Anne-Charlotte Guépin, née le 26, baptisée le 31 janvier 1761, parrain Jean Potier, marraine Anne Miffant, veuve de Jean Guépin, inhumée le 3 septembre 1769. 10. Jacob-Charles Guépin, baptisé le 9 septembre 1764, parrain Jacob Alexandre Potier, marraine Charlotte Trosselier, inhumé le 10 février 1790.

V.

Jean-Matthieu Guépin, baptisé à Harlem le 19 novembre 1758, décédé à Harlem le 16 juillet 1830, était courtier et l'un des chefs de la maison Guépin & van der Vlugt, où il était associé avec son beaufrère Bartel-Willem van der Vlugt marié à Gezina Scheltinga, soeur de Clazina-Elisabeth Scheltinga que Jean-Matthieu Guépin avait épousé à Harlem le 27 avril 1788. Il en avait eu deux enfants: 1. Jean-Jacques Guépin, né le 22, baptisé à Harlem le 31 mai 1789, décédé le 6 février 1790, et 2. Marie Guépin, née le 23 septembre, baptisée le 1 octobre 1791, décédée à Harlem le 27 juin 1867.

Jean-Matthieu Guépin, après le décès de sa femme inhumée à Harlem le 30 décembre 1793, à l'age de 24 ans 3 mois et 7 jours, épousa en secondes noces à Harlem, le 21 avril 1795 Jeanne-Aldonce Lalause, fille d'Isaac-Pierre [1]) et d'Aldonce de Ferrières, née le 6 et baptisée à Amsterdam le 11 octobre 1767, décédée à Harlem le 20 juin 1837, dont il eut: 1. Elisabeth-Charlotte Guépin, baptisée à Harlem le 10 avril 1796, décédée à Harlem le 8 décembre 1850. 2. Jean-Pierre Guépin, né le 17 mai 1798, baptisé à Harlem le 18 janvier 1798 (voyez VI). 3. Cathérine-Aldonce Guépin, née le 17 dé-

1) Voyez Généalogie de la famille Lalause à l'article XVIII.

Digitized by Google

cembre 1799, baptisée à Harlem le 18 janvier 1800, décédée en cette ville le 7 mars 1849. Elle avait épousé à Harlem, le 2 mars 1821, Willem van Walré, receveur de la ville, fils de Jean et de Maria Kops, né à Harlem le 17 février 1796, décédé à Harlem le 27 novembre 1872, dont descendance.

VI.

Jean-Pierre Guépin, fils de Jean-Matthieu et de Jeanne-Aldonce Lalause, banquier à Amsterdam (voyez V), né à Harlem le 17 et baptisé le 27 mai 1798, décédé à Amsterdam le 2 avril 1862, épousa à la Haye le 23 mai 1822 Agatha-Anthonia-Maria-Johanna Huygens, fille de Willem-Jacobus et de Maria-Johanna van Doorn, née à la Haye le 14 juin 1800, décédée à Amsterdam le 3 juin 1864. De ce mariage sont nés: 1. Jean-Matthieu Guépin, né à Amsterdam le 23 mars 1823 (voyez VII). 2. Willem-Jacobus Guépin, né à Amsterdam le 24 septembre 1824 (voyez VII*a*). 3. Jeanne-Aldonce Guépin, née à Amsterdam le 23 mars 1826, décédée en cette ville le 14 mars 1854. Elle épousa à Amsterdam, le 5 août 1852, Benjamin-Johan Nachenius, né à Amsterdam le 24 décembre 1827, dont descendance. 4. Anthony-Johannes Guépin, né à Amsterdam le 13 septembre 1827 (voyez VII*b*). 5. Marie-Johanna Guépin, née à Amsterdam le 12 juin 1829, décédée à Amsterdam le 9 novembre 1881. 6. Agatha-Maria Guépin, née à Amsterdam le 12 mai 1832. 7. Frans-Pieter Guépin, né à Amsterdam le 27 janvier 1831, décédé en cette ville le 30 janvier 1852. 8. Maria Guépin, née à Amsterdam le 29 septembre 1833. 9. Elisabeth-Charlotte Guépin, née à Amsterdam le 14 février 1835, épousa à Amsterdam, le 21 juin 1860, Floris-Coenraad Muysken, fils de Frans-Pieter et d'Elsje Maria Elzevier Dom, dont descendance.

VII.

Jean-Matthieu Guépin, fils de Jean-Pierre et de Agatha-Anthonia-Maria-Johanna-Huygens (voyez VI), né à Amsterdam le 23 mars 1823, décédé en cette ville le 17 octobre 1855, épousa à Harlem, le 30 mai 1851, Hermina van der Vlugt, fille de Vincent van der Vlugt et de Matthea-Jacoba Karsseboom, née à Harlem 4 juillet 1828; de ce mariage il n'y a point d'enfants.

VII*a*.

Willem-Jacobus Guépin, fils de Jean-Pierre et d'Agatha-Anthonia-Maria-Johanna Huygens (voyez VI) agent en assurances,

Digitized by Google

né à Amsterdam le 24 septembre 1824, épousa à Amsterdam, le 24 juin 1852, Maria-Wilhelmina Klapmeyer, fille de Johan-Fredrik Klapmeyer et de Cornelia-Margaretha Nagtglas-Versteeg, née à Amsterdam le 22 mai 1825, décédée à Zeist le 2 août 1864; de ce mariage est né Jean-Pierre Guépin, né à Amsterdam le 11 juillet 1863.

Willem-Jacobus Guépin épousa le 2 juillet 1868 en secondes noces sa belle-soeur Johanna-Cornelia Klapmeyer, née à Amsterdam 8 mai 1829.

VII*b*.

Anthony-Johannes Guépin, fils de Jean-Pierre et d'Agatha-Anthonia-Maria-Johanna Huygens (voyez VI) banquier, né à Amsterdam le 13 septembre 1827, épousa à Hellevoetsluis, le 7 juin 1861, Marie-Anne de Ruyter de Wildt, fille de Johan-Willem et de Catharina-Marie-Anne Koopman, née à Amsterdam le 16 juin 1837.

De ce mariage sont nés: 1. Jean-Pierre Guépin, né à Amsterdam le 25 juillet 1863, officier dans la marine néerlandaise. 2. Catherine-Marie-Anne Guépin, née à Amsterdam le 3 janvier 1866. 3. Anthony-Johannes Guépin, né à Amsterdam le 16 août 1867, décédée en cette ville le 14 juillet 1881. 4. Marie-Anne Guépin, née à Amsterdam le 1 février 1869. 5. Frans-Pieter Guépin, né à Amsterdam le 13 juin 1870. 6. Cornelis-Herman Guépin, né à Amsterdam le 10 décembre 1874.

Digitized by Google

CONFÉRENCE ÉVANGÉLIQUE WALLONNE.

Tout ce qui a rapport à nos églises wallonnes intéresse naturellement la rédaction du Bulletin car, appelée à réunir et publier les documents qui peuvent servir à l'histoire de ces églises, elle ne sauroit ignorer un fait nouveau quand il se présente, et comme tel nous devons mentionner le Rapport sur la première conférence évangélique wallonne tenue à Nimègue le 10 et 11 octobre 1887. A notre point de vue nous n'avons pas à juger des motifs, qui ont donné le jour à cette réunion et nous ne sommes point appelés à en rendre compte autrement que comme d'un fait qui s'est produit; nous n'agirions pas de la même manière si cela c'était passé du temps de Jurieu, ou de Basnage car ils sont acquis à l'histoire, ils sont complets car ils sont morts; cette parole qui a été dite bien souvent ne peut point se dire d'une chose qui ne fait que commencer; nous dirons donc seulement que la conférence fut tenue dans le temple wallon de Nimègue, que plusieurs pasteurs wallons ainsi qu'un certain nombre de laïques y ont assisté, et que le nom d'évangélique a été adopté pour éviter la confusion avec le parti réformé avec lequel le nom „d'orthodoxe" aurait pu la faire confondre. A la première seance, M. le pasteur Pfender de la Haye à lu un discours très écouté sur les premieres traductions de la bible en français, suivi d'un culte public où Mess. Brun, Lacheret, Rochedieu, Daubanton père et Pfender prirent la parole. Avant le culte, l'assemblée a encore discuté un règlement rédigé par le comité, lequel fut adopté par l'assemblée et qui fait suite à ce compte rendu.

La seconde seance fut consacrée à un rapport de M. Teding van Berkhout sur „l'Organisation de l'œuvre de la charité dans le sein de l'Eglise."

Le travail, à en juger par le Rapport, touche à l'œuvre de notre commission en ce qu'il donne l'histoire du diaconat dans nos églises et il est aisé de comprendre tout l'intérêt qu'un tel travail, traité de main de maître, peut inspirer, aussi espérons-nous bien qu'une partie savoir la partie historique, nous sera réservée. Comme proposition, la réunion a adopté celle de créer une œuvre d'évangélisation parmi les marins hollandais dans le nord de la France.

Digitized by Google

La conférence aura lieu, la prochaine fois, à Delft et deux sujets y seront traités : 1° de l'origine des églises wallonnes et leur rôle actuel et 2° de la préparation des enfants wallons au catéchuménat.

RÈGLEMENT de la Conférence Evangélique Wallonne.

ARTICLE I. Pour rapprocher et unir les membres des Eglises wallonnes „confessant croire à la Parole de Dieu telle qu'elle est contenue dans l'Ancien et le Nouveau Testament et à la grâce de Dieu en Jésus-Christ comme l'unique fondement du salut," il est constitué une société sous le titre de Conférence évangélique wallonne.

ART. II. Peuvent être membres de la Conférence ceux qui, étant membres de l'Eglise wallonue ou se rattachant à son culte, adhèrent aux principes de la société.

ART. III. Tout membre s'engage à payer annuellement une cotisation de flor. 2,50.

ART. IV. La Conférence se réunit au commencement de l'automne, une fois par an, dans une église wallonne. Tous les membres sont convoqués. Chaque conférence nomme son président, prend des décisions quel que soit le nombre des membres présents et fait connaître ses résultats à tous les membres de la société.

Des personnes étrangères peuvent être introduites.

ART. V. Une conférence particulière comprend un ou deux rapports écrits sur des questions qui intéressent les Eglises wallonnes, des entretiens sur ces rapports ou sur des questions actuelles, des réunions de prière et d'édification, publiques ou privées.

ART. VI. La conférence nomme au scrutin un comité d'organisation composé de quatre membres, dont un président, un trésorier et un secrétaire, nommés pour une année et rééligibles.

ART. VII. Ce comité est chargé d'exécuter les décisions de la Conférence, de préparer et de convoquer la prochaine assemblée, de consulter, s'il y a lieu, les membres de la société et de les tenir au courant des décisions prises; il recueille les cotisations et reçoit les dons extraordinaires.

Il forme en outre le bureau provisoire de chaque conférence.

ART. VIII. Le bureau est composé d'un président désigné par l'assemblée et du secrétaire du comité d'organisation.

ART. IX. Les frais d'impression, de correspondance, de location des salles sont à la charge de la société.

ART. X. Toute modification au présent règlement doit avoir été proposée à tous les membres et être adoptée en assemblée régulièrement convoquée, à la majorité des suffrages, en tenant compte des avis exprimés par écrit.

Adopté en conférence à Nimègue, le 10 *Octobre* 1887.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

De l'organisation politique du parti protestant arrêtée à l'assemblée générale tenue à Millau en décembre 1573, *par Philippe Corbière, membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier et de l'Académie héraldique et généalogique de Pise.* Montpellier, typographie Boehm 1886. 4°.

On connaît grâce au livre excellent de M. Anquez [1]) l'organisation politique des protestants à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Mais il restait à éclaircir quelques points, et c'est ce qu'a fait M. le pasteur Ph. Corbière par l'étude du Manuscrit d'un calviniste de Millau.

Après la Saint-Barthélemy, dans les derniers mois de l'année 1572, les Réformés tinrent plusieurs assemblées pour aviser aux moyens de se défendre [2]). L'année suivante, ils songèrent à empêcher le retour de pareilles entreprises contre leur liberté religieuse et leur vie. Toutes les assemblées de 1573 eurent pour but de préparer l'assemblée générale de décembre, à Millau.

Quelles furent ces réunions? Les historiens nomment un peu confusément Millau, Nimes, Anduze. Le vrai, c'est que, à Millau, le 6 février, il n'y eut pas de véritable assemblée. Les protestants de cette Eglise ne firent que s'entendre pour envoyer des délégués à Nimes. Bien qu'ils fissent partie de la Guienne, ils avaient été invités, vu le voisinage, à se faire représenter dans cette assemblée du Languedoc. Mais Dampville, alors hostile aux Réformés, gardait les passages. Aussi tous les délégués durent-ils

1) Histoire des Assemblées Politiques des Réformés. Paris, Durand 1859, un vol. in 8°.

2) La plus ancienne en date est celle du 1er novembre 1572, à Pierre-Sigade (Tarn), lieu entouré de montagnes, où il était difficile d'être surpris.

Digitized by Google

se réunir non à Nimes, mais à Anduze. Voilà un fait nettement établi, et pour la première fois, par M. Corbière.

Les assemblées de Réalmont et de Capdenac furent postérieures. Les historiens disent qu'il y eut ensuite une assemblée à Millau et qu'elle se transporta à Montauban. Or il s'agit en réalité de deux assemblées distinctes. Toutes les deux furent séparément autorisées; la première est d'avril 1573; la seconde, d'août; des régions représentées en celle-ci ne l'avaient pas été en celle-là. M. Corbière a bien marqué ce point.

On se réunit aussi à Nimes en août 1573 et enfin, au mois de décembre, se tint la grande assemblée de Millau. Le Manuscrit du Calviniste rend compte, en multipliant utilement les détails, de la mission des députés des Eglises, qui avaient eu charge de présenter des cahiers au Roi. Outre les délégués régulièrement nommés par toutes les provinces de France, il en vint de Genève et d'Allemagne: ils étaient envoyés par les réfugiés. Les protestants en exil restaient donc unis à leurs frères et s'associaient à leurs délibérations et à leurs desseins. C'est un renseignement nouveau que fournit M. Corbière.

Les historiens ignoraient encore qu'„on élut un chef colonel sur toutes les Eglises de France, qui fut le capitaine Lorge, comte de Montgommeri." S'il n'eut pas à exercer ses fonctions, c'est qu'il fut arrêté au siège de Domfront, le 27 mai 1574, condamné à Paris le 16 juin comme complice du prétendu complot de Coligny, et exécuté dix jours plus tard.

Enfin M. Corbière montre que le règlement de Millau fut en vigueur neuf ans dans le Rouergue: on a par là une idée de ce qui se passa dans les autres provinces.

Mais surtout, avec l'aide du précieux manuscrit, il a été expliqué quelle était la nature des assemblées protestantes de cette époque et prouvé qu'elles étaient des réunions d'états.

C'est ainsi que M. Ph. Corbière, qui s'est distingué dans sa longue carrière par nombre d'heureuses recherches et d'érudites publications, continue à bien mériter de l'histoire du protestantisme français.

Montpellier. G. Rabaud.

Digitized by Google

LISTE

DES

EGLISES WALLONNES DES PAYS-BAS

ET DES

PASTEURS QUI LES ONT DESSERVIES [1]).

II. ÉGLISES ÉTEINTES.

Aardenbourg (Zélande) 1612—1686.

Pasteurs prêchant dans les deux langues.

1612. Seger Pit, appelé de Reimerswaal le 6 mai 1612, installé le 29 octobre. — Mort en janvier 1626.

1626. Charles Everwyn, appelé de Breskens, pays de Cadsand, en 1626, n'y fut que quelques mois. En septembre 1626, il fut appelé par l'Eglise Wallonne de Gouda, pour remplacer son frère Samuel, appelé à l'Eglise flamande de Dordrecht.

1626. Caspar Adriaan Parduin, proposant, appelé le 14 septembre 1626. — Prend sa démission, pour raison de santé, en juin 1627. Mort à Dordrecht, en 1644.

1627. Petrus Reghemorterus, proposant, appelé en 1627. — Mort ou parti en . . . .

1629. Jean Trelcat, fils de Paul, appelé de Groede, installé le 11 avril 1629. — Mort en 1635.

1636. Jean Le Clercq, proposant, installé le 16 mai 1636. — Appelé à Oostcapelle, il s'y rend en septembre 1640.

1640. Léonard Koekebakker, proposant wallon, appelé le 9 septembre 1640, installé le 27 octobre. — Mort ou parti en 1644.

---

1) Voir Bull. III. 97.

Digitized by Google

1645. Abraham de Lannoy, proposant wallon, appelé en avril 1645, installé le 1er juin. — Appelé à l'Eglise wallonne de Leyde en août 1648, il s'y rend en décembre.

1649. Pierre Agache, proposant wallon, appelé le 8 décembre 1648, installé le 21 février 1649. — Appelé à l'Eglise Wallonne de Leyde en octobre 1649, il s'y rend en mai 1650.

1650. Pierre Bucée, appelé le 8 mars 1650, installé le 1er mai. — Mort en 1674.

1675. Hendrik Berdenis, appelé de L'Ecluse le 5 avril 1675, installé le 27 octobre. — Rappelé à L'Ecluse en mai 1677, il s'y rend en juillet.

1678. Pierre du Bois, appelé d'Elkerzee le 12 octobre 1677, installé le 13 mars 1678. — Mort le 7 mai 1680.

1681. Pierre du Bois 2e, appelé d'Axel le 21 juin 1681, installé le 20 juillet. — Mort en février 1698.

Ce dernier parle mal le français. Les réfugiés français qui arrivent en grand nombre ne peuvent entendre sa prédication. L'église menace de se disperser, quand arrive de Montauban, en 1685, le pasteur réfugié

François de la Resseguerie, désigné comme pasteur de Mont-Michel (lisez: Saint-Nauphary), qui réunit le troupeau, agit avec succès auprès du Magistrat, obtient l'établissement d'une Eglise française qui entre dans le corps des Eglises Wallonnes et dont il va être installé comme le premier pasteur; mais au moment où il a atteint son but, la mort le frappe, en octobre 1686.

Pasteurs ne prêchant qu'en français.

1687. Pierre de Salve, jeune Ministre français consacré à Schaffhouse (Suisse), admis au Synode de Rotterdam du 24 avril 1686, appelé le 25 décembre 1686, installé le 11 mai 1687. — Le 7 décembre 1689, il obtient un congé pour aller en France. Arrêté à Paris, il est enfermé, le 12 janvier 1690, au château de Vincennes; puis, le 20 mars, conduit aux îles Ste Marguerite, où il est mort, martyr de sa foi. Pendant son absence et dans l'espoir de son retour, il est remplacé successivement par:

Antoine Coulan, proposant.

Pierre Coulan, son père, ci-devant pasteur à Alais, réfugié à Amsterdam.

François Melin, proposant.

Théocrise de Gau, proposant, — et enfin par:

1693. Simon d'Albiac, ci-devant pasteur à Marcols, en Vivarais, arrivé de Suisse, qui prêche dès le 25 avril 1693, en qualité de pasteur prêté, et qui consent enfin à être élu à sa place le 8 novembre 1702, mais meurt avant d'être installé, le 3 mars 1703.

Digitized by Google

1704. Corneille Bosche, proposant, élu le 6 novembre 1703, installé le 29 juin 1704. — Mort avant le 4 mars 1719.

1719. Joseph Casaudoumecq, appelé de Cadsand le 24 avril 1719, installé le 25 juin. — Mort en novembre 1730.

1731. Nicolas Chalaire, appelé de Grave le 19 mars 1731, installé le 24 juin. — Mort le 21 janvier 1740.

1741. Elie Palairet, proposant, élu le 3 juillet 1741, installé le 22 octobre. — Nommé pasteur de la garnison à Tournay, il fait son sermon d'adieu le 29 juin 1749.

1751. Jean David d'Estandau, proposant, élu le 23 novembre 1750, installé le 2 mai 1751. — Appelé à Schiedam, il prend sa démission le 30 octobre 1753, mais reste jusqu'à l'élection de son successeur. Il fait son sermon d'adieu le 9 décembre.

1754. Jean Isaac Sporon, pasteur à Oostbourg en 1751, de là à Surinam en octobre, revenu en 1753, appelé à Aardenbourg le 16 novembre 1753, installé le 3 février 1754. — Appelé au Sas-de-Gand le 7 novembre 1765, il reste jusqu'à l'élection de son successeur, et part en mars 1766.

1766. Jean Henri Grob, proposant, précepteur à Dordrecht, appelé le 18 mars 1766, installé le 3 août. — Appelé à Paramaribo, il fait son sermon d'adieu le 9 décembre 1771.

1772. Nicolas Henri Hartman, appelé de Groede le 3 février 1772, installé le 21 juin. — Appelé à Ziericzée en avril 1774, il s'y rend en août.

1774. Jean Maurel, appelé de Cadsand le 25 avril 1774, installé le 31 juillet. — Appelé à L'Ecluse le 19 novembre 1776, il s'y rend en avril 1777.

1777. Joseph François, appelé de Cadsand le 3 décembre 1776, installé le 22 juin 1777. — Appelé à Tholen le 16 avril 1782, il s'y rend en août.

1782. Claude Antoine Bourdon, proposant, élu le 22 juillet 1782, installé le 17 novembre. — Appelé à Tholen en avril 1785, il s'y rend en août.

1785. Jean Léonard Guillaume Winter de Voorburg, proposant, élu le 12 juillet 1785, installé le 30 octobre. — Appelé à Heusden le 9 septembre 1796, il fait son sermon d'adieu le 16 octobre.

Les circonstances politiques du pays ne permettent pas d'appeler un nouveau pasteur. Le 1er octobre 1796, le Collège qualifié nomme Jean Maurel, pasteur à L'Ecluse, comme Pasteur-Directeur, en attendant qu'on puisse élire un pasteur. Pendant dix années, il prêche alternativement à L'Ecluse et à Aardenbourg. Mais il meurt le 29 novembre 1806. On cherche alors à s'entendre avec l'Eglise d'Oostbourg pour avoir un seul et même

Digitized by Google

pasteur. Mais l'affaire ne s'arrange pas et, en 1809, l'église wallonne est réunie à l'église hollandaise.

Amersfoort (Utrecht) 1687.

1687. Louis Benion, ci-devant pasteur à La Jarrie, dans l'Aunis, réfugié à Amersfoort au commencement de 1686, y prêche dès lors aux réfugiés. Le 21 mars 1687, le Magistrat l'appelle à être pasteur de l'église qu'il veut établir. — Mort dans l'été de 1710.

L'église prend fin par le départ des réfugiés et la mort du pasteur.

Arnemuiden (Zélande) 1587—1616.

1587. Chrétien de la Quewellerie, ministre du Camp, ou des compagnies du comte Philippe de Nassau, est envoyé à Arnemuiden par le Synode d'avril 1587, dans l'espoir que les Etats de Zélande lui accorderont un traitement suffisant. Mais il ne paraît pas que cette espérance se soit réalisée.

1615. En septembre 1614, les magistrats et les pasteurs hollandais demandent au Synode d'envoyer un pasteur aux Wallons retirés dans leur ville. En avril 1615, le Synode y envoie Jacques Pipart, proposant, fils de Jaspar, qui y est continué en mai 1616, mais quitte en septembre, vu le départ de la plupart des membres. — Il est nommé à l'Olive en mai 1617.

Axel et Philippine (forts de Zélande) 1638.

1638. Nicolas de la Bassecour, proposant, y est envoyé en septembre 1638. — Appelé à Flessingue en avril 1639.

1640. Léonard Koekebakker, proposant en Zélande, envoyé en avril 1640. — Appelé à Aardenbourg en septembre 1640.

Digitized by Google

Balk (Frise) 1684.

1684. Jean Fournier, proposant, appelé le 8 août 1684, installé le 15 octobre. — Mort avant mai 1692.

En 1686, les Etats de la province placèrent à Balk les quatre pasteurs réfugiés suivants, qui y prêchèrent dans leur tour:

Samuel de Chaufepié, ci-devant pasteur à Couhé en Poitou
Second de Chaufepié, ci-devant pasteur à Aunay, en Poitou.
} ces deux frères revinrent à Leeuwarde, en juin 1695.

Pierre Forestier, ci-devant pasteur à Cozes, en Saintonge, qui devint pasteur ordinaire en mai 1692. — Emérite en mai 1711. Mort dans l'été de 1713.

Henri Venès, ci-devant pasteur à Castelmoron, en Guyenne, qui retourna à Leeuwarde.

1716. Jacques Arnaud, appelé de Bolswaerd en août 1715, installé en juillet 1716. — Mort avant mai 1721.

L'église s'éteint faute de membres.

Berg-op-Zoom (Brabant Septentrional) 1686.

Les suivants, pasteurs hollandais, prêchent de temps en temps en français pour les soldats de la citadelle.

1586. Jacob Baselius, réfugié de Bruxelles, prêche jusqu'en 1603.

1604. Marcus (ou Jacobus) Zuërius, proposant. — Mort le 2 juillet 1617.

1617. Nathan Vay, appelé d'Axel le 10 août 1617.

1619. Job du Rieu, appelé de L'Ecluse le 26 juin 1619. — Mort en 1627.

1628. Samuel Baselius, appelé le 23 février 1628. — Mort le 16 novembre 1635.

1635. Nathan Vay, revenu. — Mort le 15 décembre 1651.

1652. Johannes Aalstius, appelé de Boxtel le 27 août 1652. — Emérite le 16 juin 1685. Mort en 1687.

L'arrivée de nombreux réfugiés de France décide de l'établissement d'une Eglise uniquement française, en septembre 1685.

1685. Jacques Le Noir, Sr de la Morlaix, proposant, fils de Philippe, élu le 15 décembre 1685, installé le 9 juin 1686. Il perd sa femme et son fils unique en août 1714, par un funeste

Digitized by Google

accident. — Emérite en septembre 1724, „vu son grand âge". Mort le 26 mars 1744.

1687. Jean Morin, ci-devant pasteur à Moëze, en Saintonge, élu pasteur extraordinaire le 16 mars 1687 et installé en mai. Il y prêche déjà dès le 10 mars 1686. — Mort le 13 février 1702.

1702. Gabriel Gouin, réfugié à la Haye, chapelain du grand Baillif de Gifhorn, dans le duché de Lunebourg, appelé comme pasteur extraordinaire, le 4 juin 1702, installé le 29 octobre. — Mort le 19 septembre 1704.

1724. Josias de Villeneuve, appelé d'Ypres en mars ou avril 1724, installé le 18 juin. — Mort le 29 décembre 1737.

1739. Jacques Auguste Goglin, proposant, élu le 4 septembre 1738, installé le 24 mai 1739. — Emérite le 9 avril 1788. Mort le 15 novembre 1789.

1788. Jacques Grass, chapelain du Régiment grison de Schmidt, appelé le 11 mai 1788, installé le 29 juin. — Mort le 6 octobre 1795.

1799. Abraham Du Pon de Freytag, proposant, élu le 21 octobre 1798, installé le 7 avril 1799. — Mort le 23 octobre 1827.

L'Eglise cesse d'exister, en vertu du Décret royal du 19 août 1817.

Bleigny (Outre-Meuse).

De septembre 1665 à septembre 1667, le pasteur de Dalhem, S. Potheuck, va y prêcher, d'abord de temps à autre, puis régulièrement, jusqu'à ce qu'enfin, en avril 1668, avec l'autorisation des Magistrats et l'approbation du Synode, le proposant Jean des Moulins y est nommé pasteur et installé, après les trois proclamations, par le pasteur Warnier, de Maestricht. — La guerre de 1672 dispersa l'église, et le pasteur fut envoyé à l'Olive. Lorsque ces pays furent rendus à l'État, en 1679, le Synode chargea deux pasteurs voisins d'installer à Bleigny le pasteur que le prince d'Orange a nommé et d'y former un Consistoire.

1680. Jean Morel, proposant, nommé par le Prince, examiné et approuvé par la Classe tenue à Utrecht le 18 octobre 1679, installé le 7 janvier 1680, par les pasteurs de Maestricht et d'Olne, G. Warnier et H. Chrouët. — Mort vers la fin de 1719.

1720. Abraham Guyot, proposant, examiné et approuvé par le Synode d'avril 1720, installé par A. des Remeaux, pasteur à Hodimont. — En mai 1737, le Synode le déclare incapable de

Digitized by Google

continuer à remplir ses fonctions, et fait des démarches auprès du Conseil d'Etat pour son remplacement. V. plus bas 1744.

1738. Jean Louis Barbin, proposant, nommé pasteur-adjoint par le Conseil d'Etat, examiné et approuvé par le Synode du 1er mai 1738, installé le 14 septembre par son cousin P. Barbin, pasteur à Maestricht. — Appelé comme Consolateur à Maestricht, le 29 mai 1744. — V. Ypres.

1744. Abraham Guyot, rétabli, sur sa requête, en juillet 1744, par le Conseil d'Etat qui le juge guéri. — Mort le 6 mai 1768.

1769. Elie Pierre Louis Royère, reçu proposant en mai 1759, admis au St ministère pour être pasteur de l'Eglise française de Paramaribo le 16 janvier 1763, et là attaché à l'Eglise hollandaise en février 1765, rapatrié en février 1767, appelé à Bleigny avant septembre 1768, installé le 18 juin 1769. — Appelé à Ziericzée avant mai 1775, y est installé le 25 juin.

1769. Joseph Picard, ci-devant pasteur sous la croix, puis dès 1768 à Emden, d'où appelé avant septembre 1775, installé le 24 septembre par Mr. Matile, pasteur à Dalhem. — Appelé à Oostbourg, il y est installé le 27 juillet 1788.

L'Eglise tend à s'éteindre. En septembre 1787 elle ne compte plus que seize membres. Elle reçoit d'année en année des secours des autres églises jusqu'à septembre 1795, où elle cesse d'exister.

Bolswaerd (Frise) 1688.

1688. Jacques Arnaud, ci-devant pasteur à Langlade, en Bas Languedoc, réfugié, placé à Bolswaerd en mai 1686, y réunit un troupeau; en mai 1688, le Magistrat de la Ville le demande au Synode comme pasteur ordinaire; il y est installé avant septembre. — Appelé à Balk, en août 1715, il y est installé en juillet 1716.

L'église s'éteint faute de membres.

Bommel (Gueldre) 1687.

1687. Jacob Roussier, ci-devant pasteur à Tonnay-Charente, en Poitou, réfugié à Leyde, appelé à Bommel en avril 1686, installé le 9 novembre 1687. — Obtient sa démission en mai 1705, vu que l'église est déserte. Il se retire à Delft.

Ce fut le seul pasteur.

Digitized by Google

La Brille (Sud-Hollande) (1652) 1655.

1652. Ezéchiel Daunois, ci-devant pasteur de l'église du Boulonnais, est envoyé, en septembre 1652, pour prêcher à la garnison. Il prépare ainsi l'établissement d'une Eglise Wallonne. Mais appelé en Angleterre, il part en septembre 1653.

1655. En septembre 1653, le proposant Nicolas Massis y est envoyé pour continuer l'œuvre du précédent. En mars 1655, il établit un Consistoire: c'est la fondation de l'église. — Appelé à Ziericzée le 16 octobre 1670, approuvé par la Classe tenue à Middelbourg le 16 décembre, il y est installé au commencement de janvier 1671.

1671. Jaques Artopé, appelé d'Emden en mars 1671, installé le 24 mai. — Appelé à l'Eglise flamande de Breda en mars 1677.

1677. Godefroid Lambinon, proposant, élu le 28 mars 1677, installé le 30 mai. — Enterré le 19 janvier 1694.

1695. Jaques Galand, appelé de Schiedam le 27 mars 1695, installé le 12 juin. — Enterré le 2 novembre 1714.

1715. Daniel de Loches, appelé de Tournay le 24 avril 1715, installé le 14 juillet. — Appelé à Leyde en septembre 1718, il s'y rend en novembre.

1718. Isaac Compérat, proposant, élu le 7 octobre 1718, installé le 13 décembre. — Appelé à Dordrecht en août 1719, il y est installé le 1er octobre.

1720. Daniel Olivier, fils de Jourdain, proposant à la Haye, élu en décembre 1719, installé le 24 mars 1720, par son frère Jérôme, pasteur à Voorbourg. — Appelé à l'Eglise française de la Savoye à Londres en avril 1721, il reçoit sa décharge du Consistoire le 20 juillet. — V. Amsterdam.

1721. Charles Barbe, appelé de Bois-le-Duc le 19 août 1721, installé le 28 septembre. — Appelé en décembre 1721 à l'Eglise de la Patente à Londres, il reçoit sa décharge du Consistoire le 19 janvier 1722.

1722. Paul Bernard, proposant à Utrecht, élu le 20 avril 1722, installé le 14 juin. — Appelé à Goes le 27 août 1724, mais mort le 4 octobre, avant d'être installé.

1725. Jaques Daniel Estor, proposant à Groningue, élu le 16 octobre 1724, installé le 14 janvier 1725. — Appelé à Ziericzée le 31 décembre 1727, il fait son sermon d'adieu le 26 mars 1728.

1728. Pierre Moïse Fernandez, proposant à Amsterdam, élu le 26 avril 1728, installé le 6 juin. — Mort le 9 avril 1736.

Digitized by Google

1736. Jaques Philippe Fontaine, proposant à Amsterdam, élu le 14 mai 1736, installé le 30 septembre. — Il fait son dernier sermon le 21 mars 1773, et est déclaré émérite le 18 mars 1774, „vu son âge et sa faiblesse croissante". — Mort à Rotterdam le 19 juin 1798.

1774. Abraham Schwalm, proposant à Amsterdam, élu le 26 avril 1774, installé le 7 août. — Démis par le Magistrat, comme patriote, le 10 avril 1788. Il se retire à Amsterdam.

1788. Bernabé de Labat, appelé de Heusden le 11 août 1788, installé le 9 novembre. — Mort le 17 janvier 1798.

1798. Isaac Pierre Jean Benezet, proposant à Leyde, élu le 23 mai 1798, installé le 19 août. — Mort à Leyde, chez sa mère, le 13 décembre 1805, à l'âge de 34 ans.

1807. Jean Pierre Philippe Delo, appelé de Maestricht le 4 mars 1806, installé le 1er février 1807. — Appelé à Heusden le 7 juin, il accepte le 10 juillet, mais la mort, survenue le 3 septembre 1807, l'empêche de s'y rendre. Sa femme était morte le 29 août.

1808. Samuel Théodore Huët, appelé de Flessingue le 25 mars 1808, installé le 17 juillet. — Mort le 4 décembre 1826.

L'Eglise est supprimée par Arrêté royal du 14 novembre 1827.

Cadsand (Zélande) 1686.

1686. Pierre Trouillart, ci-devant pasteur à Calais et Guînes, réfugié, élu le 17 Mars 1686, installé après les trois proclamations accoutumées, par S. Georges, pasteur d'Oostbourg, selon l'ordre du Synode du 24 avril. — Appelé à l'Eglise de Cantorbéry en avril 1687, il s'engage à rester jusqu'à la vocation d'un successeur. — V. Middelbourg.

1687. Jean de la Londe le Bas, précédemment à Vaals, appelé le 19 septembre 1687, n'est installé officiellement que le 20 juillet 1688. Nommé à la garnison de Menin vers la fin de 1710 ou au commencement de 1711.

1711. Jean Bonniol, ci-devant pasteur à Calmont, dans le Haut Languedoc, réfugié à Nimègue, où il prêche dès 1686, appelé au commencement de 1711, approuvé par le Synode le 7 mai, installé, après les trois proclamations, par J. de Romieu, pasteur à Oostbourg. — Mort au commencement de 1713, ou à la fin de 1712.

Digitized by Google

1713. Joseph Casaudoumecq, proposant, appelé en 1713, examiné et admis par le Synode du 13 mai, installé, après les trois proclamations, par P. Pelet, pasteur à Groede. — Appelé à Aardenbourg le 24 avril 1719, il y est installé le 25 juin.

1720. Pierre Brückner, chapelain d'un régiment Suisse, appelé après le refus de Daniel de La Broquère, pasteur à Cannstat, approuvé par le Synode le 25 avril 1720, installé par J. Casaudomeq après les trois proclamations. — Obtient son éméritat en Juin 1771, vu son grand âge et 51 ans de service. Mort le 15 avril 1780.

1772. Jean Maurel, proposant à Heidelberg, examiné et admis par le Synode le 23 mai 1772, installé le 12 juillet par Mr. Brückner, émérite. — Appelé à Aardenbourg le 25 avril 1774, il y est installé le 31 juillet.

1775. Jean Baptiste Briatte, depuis plusieurs années pasteur sous la croix en France, et en dernier lieu à Sedan, appelé en 1775, installé le 11 juin. — Nommé à Namur le 28 décembre 1775, il y est installé en juillet 1776.

1776. Joseph François, proposant, examiné et admis au saint-ministère par le Synode de Delft le 8 juin 1776, installé le 10 juillet par Mr. Briatte. — Appelé à Aardenbourg le 3 décembre 1776, il y est installé le 22 juin 1777.

1779. Daniel Henri Dautun, proposant, examiné et admis par le Synode d'Utrecht le 6 mai 1779, installé le 30 mai. — Appelé à Amsterdam en qualité de Consolateur, il est approuvé par le Synode en avril 1780. Mort le 17 février 1826.

1780. Jean André Anosi, chapelain-adjoint du régiment de Schmidt, appelé en septembre 1780, installé le 12 novembre. — Appelé à l'Eglise flamande de Borselen, il fait son sermon d'adieu le 20 août 1797. Mort à Delden le 30 avril 1840.

Les circonstances difficiles du pays ne permettent pas d'appeler un pasteur, et bientôt l'Eglise est réunie à l'Eglise hollandaise.

Campen (Overyssel) 1596.

1596. Jean de la Motte ou Lamotius, pasteur de l'Eglise flamande dès le 16 mai 1595, fut chargé, en 1596, d'organiser une Eglise Wallonne et de prêcher dans les deux langues. Il assiste pour la première fois, comme député de l'Eglise Wallonne, au Synode d'Amsterdam en septembre 1598. — Appelé à la Haye le 6 avril 1604, il y est installé le 22 septembre.

Digitized by Google

1604. Jean de la Haye, recteur de l'école de Breda en 1601, puis proposant, appelé le 26 septembre 1604, il est examiné et admis par le Synode et installé après les proclamations. — Apprenant qu'on se plaint de sa prédication en hollandais, qui n'est pas à la portée de ses auditeurs, il prend sa démission en été 1608 et ne consent à rester que jusqu'à Pâques 1609. Le Synode (avril 1609) informé des faits le blâme de sa précipitation non fondée, mais en même temps lui permet d'accepter une vocation ailleurs. Appelé à la Haye, il y est installé en 1609.

1609. Daniel Pipart, proposant, y est envoyé en avril 1609 par le Synode, qui l'accorde définitivement à la demande de l'Eglise le 16 septembre, et charge les députés d'Amsterdam et d'Utrecht d'aller l'installer. — En septembre 1640, il est déchargé de quelques-unes de ses fonctions, puis, pour le soulager, le magistrat accorde un second pasteur, jusqu'à sa mort arrivée en 1651.

1640. Jaques du Pré, fils d'Esaïe, proposant, appelé en octobre 1640, comme pasteur-adjoint, examiné et admis par la Classe de Leyde le 17 octobre, installé par son père après les trois proclamations. — Appelé à Leyde le 17 octobre 1649, il y est installé le 5 décembre.

1651. Claude Benjamin Charpentier, proposant, recteur des écoles latines de Woerden, examiné et reçu proposant par la Classe d'Amsterdam du 11 mai 1650, appelé à Campen, comme second pasteur, approuvé par le Synode d'avril 1651, installé par D. Pipart après les trois proclamations. Il devient seul pasteur après la mort de Pipart. — Appelé à Dordrecht le 13 août 1673, il y est installé le 22 octobre.

1674. Fabrice de la Bassecour, proposant, appelé dans l'été de 1674, examiné et approuvé par le Synode du 12 septembre, installé par Nicolas de la Bassecour, le 7 octobre, après les trois proclamations. — Emérite en 1712 (avant mai). Mort à Utrecht, à la fin de 1727.

1686. Isaac Darroya ou d'Arroya, jadis pasteur à Ste Foy, en Guyenne, réfugié pensionné à Campen, appelé en janvier 1686, installé en mai. — Mort en 1714 (avant mai).

1715. Gabriel Darroya, fils d'Isaac, proposant dès août 1702, appelé par l'Eglise, examiné et admis par le Synode le 4 mai 1715, installé après les trois proclamations. — Mort à la fin de 1724.

1725. Jean Etienne Frescarode, fils de Jean, proposant, élu en mai 1725, examiné et admis par la Classe de Zwolle du 5 juillet, installé en août par son frère Jérémie, pasteur à Rotterdam. — Appelé à Harlem le 19 mars 1733, il y est installé le 5 juillet.

Digitized by Google

1733. Jean Jacques Rambonnet, proposant, élu dans l'été 1733, examiné et admis par le Synode du 10 septembre, installé le 18 octobre. — Appelé à Utrecht le 23 janvier 1752, il y est installé le 16 juillet.

1752. Jaques Arnaud, auparavant pasteur à Stuttgard, petit-fils d'Henri Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois, appelé le 2 août 1752, installé le 22 octobre. — Emérite en mai 1792. Mort le 11 mai 1793.

1793. Isaac Augier, proposant, élu en avril 1793, examiné et admis par le Synode le 1 juin, installé le 14 juillet. — Demande et obtient sa démission honorable le 3 mai 1801. Mort le 21 décembre 1828.

1802. Daniel Serrurier, proposant, élu le 15 mars 1802, installé le 2 mai. — Appelé à la Haye, le 18 octobre 1808, il fait son sermon d'adieu le 14 mai 1809.

1809. Charles Guillaume Merkus, proposant, examiné et admis par la Classe tenue à la Haye le 24 mars 1809, installé le 28 mai par son père J. G. Merkus, pasteur à Voorbourg. — Appelé à Dordrecht le 25 octobre 1809, il fait son sermon d'adieu le 8 avril 1810.

Dès-lors l'Eglise ne réussit pas à se pourvoir d'un pasteur. En 1811, elle appela le proposant Frédéric Jacob Zullig; mais il refusa la vocation.

L'Eglise fut supprimée par un Arrêt royal du 25 mars 1818.

Dalhem (Outre-Meuse) 1633—1648.

1633. Antoine Bonté de la Tour, nommé le 2 février 1633 pour être à la fois second pasteur à Maestricht et pasteur de Dalhem. — Mort à la fin de 1633.

1634. Jaques de la Grève, pasteur de l'Eglise du Verger (Cologne) de 1624 à 1633, est nommé en janvier 1634 pasteur de Dalhem et second pasteur de Maestricht. — Suspendu, pour faute grave, en septembre 1639, puis déposé. Mort à Leyde en 1645.

L'Eglise est sans pasteur jusqu'à la fin de 1648.

1649. Gilles Goffart, prosélyte, ci-devant gardien du couvent des Mineurs conventuels à Hulst, proposant, appelé en septembre 1648, examiné et confirmé au saint-ministère par la Classe tenue à la Haye le 20 janvier 1649, installé par J. Bizou après les trois proclamations. — Emérite à la fin de 1661. Mort en 1665.

Digitized by Google

1662. Samuel Potheuck, proposant, prêche à Dalhem pendant quinze mois, lors de l'éméritat de G. Goffart, est élu en juin 1662, examiné et admis au saint-ministère par la Classe tenue à Delft le 19 juillet, installé en août par G. Goffart. — Il quitte à cause de la guerre en 1673. V. Dordrecht.

L'Eglise est sans pasteur jusqu'en 1680.

1680. Jaques Audebert de la Rouille, ci-devant Chartreux, proposant dès 1672, chapelain de la duchesse de Saxe, appelé en octobre 1679, installé le 10 janvier 1680. — Emérite à la fin de 1693.

1694. Jean Monestier, réfugié d'Orange à Leyde, reçu proposant en avril 1686, chapelain de Mr. de Geer, en Suède, en septembre 1686, chapelain d'un régiment Wallon en 1690, appelé à Dalhem en avril 1694, approuvé par la Classe tenue à Maestricht. — Emérite en 1731. Mort le 2 avril 1736.

1731. Jean George Caron, proposant, élu le 1er avril 1731, installé le 17 juin, comme pasteur-adjoint jusqu'à la mort de J. Monestier. — Mort le 16 décembre 1754.

1756. David Plan, ci-devant pasteur à Isenbourg, puis Consolateur à Maestricht d'avril 1754 à avril 1756, appelé à Dalhem le 3 avril 1756, installé le 13 juin. — Déposé par le Conseil d'Etat, 31 juillet 1758, il se retire à Venlo, où il tombe dans l'indigence, et où les églises lui envoient des secours. Mort dans l'été de 1761.

1759. Louis Delpuech de la Nible, (ainsi nommé d'un domaine où il avait habité dans les Cévennes), avait passé huit mois à Paris en 1754, mais, rebuté par les difficultés, il passa en Hollande, où le Synode le déclara appelable, le 19 mai 1756. Appelé à Dalhem le 21 janvier 1759, il est installé le 15 juillet. — Appelé à Harlem, il fait son sermon d'adieu le 30 novembre 1760.

1761. Théodore Vermeer, appelé d'Oostbourg le 12 mars 1761, installé le 7 juin. — Appelé à l'Eglise hollandaise de Namur au commencement de 1766.

1766. Charles Alexandre Matile, appelé de Groede le 23 mars 1766, installé le 29 juin. — Mort à la fin de 1803.

L'Eglise est éteinte.

1811. Par une lettre du 20 avril 1811, Antoine Adrien Wierts de Coehoorn, proposant à Utrecht, annonce aux Fondés de pouvoir que l'Eglise Wallonne de Dalhem et la flamande d'Eysden l'avaient appelé pour leur pasteur. — Un Décret royal du 16 avril 1816, concernant l'organisation des Eglises réformées dans les Provinces méridionales, accorde à Eysden un pasteur hollandais, chargé de faire aussi le service dans la langue française à Dalhem.

Digitized by Google

Deventer (Overyssel) 1703.

1636. Nicolas Vedel ou Vedelius, pasteur et professeur en théologie dans l'Eglise flamande, et qui avait été précédemment (1628) pasteur à Genève, prêcha en français, dès avril 1636, à la garnison française placée à Deventer. Mais, après le départ de la garnison, le Magistrat lui interdit la prédication dans cette langue (septembre 1636).

1666. En mai 1666, le Synode fait une nouvelle tentative pour y établir une église wallonne et y envoie le proposant Jean du Bois, fils du défunt pasteur d'Utrecht, qui avait prêché à Utrecht pendant plusieurs années comme proposant et qui prêcha à Deventer pendant dix-huit mois; mais sa conduite fut telle que, au bout de ce temps, le Synode le suspendit, puis le déposa, en septembre 1667, l'engageant à embrasser une autre carrière. Il étudia la médecine.

1686. En 1686, des réfugiés français se retirèrent à Deventer et jouirent des prédications de pasteurs réfugiés avec eux, parmi lesquels on cite Henri Lavernhe.

1692. En 1692, François Cordes, réfugié de Mazamet, reçu proposant en 1687, fut appelé à prêcher aux Français établis dans la ville. Le 17 mars 1692, le gouvernement et la ville lui font un traitement de 450 florins, qui est ratifié et continué en 1696 et en 1700. — Enfin, en août 1703, sur la demande des conducteurs de l'Eglise et du magistrat, l'Eglise est reconnue par le Synode, qui charge le pasteur de Zwolle, Jean Cordes, d'aller y établir un consistoire et y installer le pasteur selon les réglements en usage, après les trois proclamations. — Mort le 20 septembre 1726.

Pendant deux ans et demi, l'Eglise est desservie par les pasteurs voisins.

1729. Benjamin François Maleville, reçu proposant en avril 1728, élu, examiné et admis par le Synode en mai 1729, installé le 10 juillet, par le pasteur Louis, de Zwolle. — Enterré le 17 novembre 1732, au son des cloches qui furent sonnées durant toute une heure.

1733. Jean Louis Lacombe, reçu proposant en août 1719, pasteur à Cannstadt, puis à Stuttgard, d'où appelé dans l'été de 1733, approuvé par le Synode du 10 septembre, installé par le pasteur van Eys, de Zutphen, après les trois proclamations. — Appelé à Utrecht le 2 août 1737, il y est installé le 20 octobre.

1738. Etienne Lespinasse, proposant, élu, examiné et admis par le Synode du 1 mai 1738, installé le 29 juin par le pasteur Louis, de Zwolle. — Appelé à Amsterdam le 13 mai 1749, il y est installé le 27 juillet.

Digitized by Google

En juin 1750, on appela l'ancien proposant Jean André Roch, depuis 1738 chapelain de l'Ambassadeur à Madrid, lequel accepta la vocation, mais, après une longue correspondance, ne put se rendre à Deventer, faute d'argent pour déménager.

1752. Jean de Zollikoffer, d'Altenklingen, en Thurgovie, chapelain d'un régiment Suisse, puis suffragant de Mr L'Honoré, à la Haye, appelé en mai 1752, installé le 25 juin. — Mort le 17 mars 1773.

1773. François Noël de Villepoix, proposant, élu en mai 1773, examiné et admis par le Synode le 10 juin, installé le 22 août par le pasteur Louis, de Zwolle. — Il obtient sa démission en juin 1788 et est appelé à Sédan. V. plus loin.

1789. Jean Henri Pareau, proposant, examiné et admis par le Synode le 4 juin 1789, installé le 2 août par le pasteur Delprat, de Zutphen. — Il obtient sa démission dans l'été de 1795. V. Middelbourg.

1795. François Noël de Villepoix, rappelé par la Municipalité, en août 1796, après le départ de J. H. Pareau, reprend les fonctions, mais pour peu d'années; le 3 juin 1799, il les a quittées — „pour occuper un poste où le service de la patrie demandait avec urgence une personne douée de ses qualités", — c. à d. pour arrêter les abus auxquels donnait lieu la distribution des fourrages aux troupes françaises. Alors le temple wallon tombe entre les mains des Catholiques. J. H. Pareau, appelé comme professeur de langues orientales, promet de prêcher une fois par mois, et les Mennonites accordent l'usage de leur temple pour y faire le culte. Mais bientôt ce temple est aussi enlevé par les Catholiques, et on doit louer une chambre pour le culte. En 1800, on s'adresse aux Réformés hollandais pour avoir la jouissance d'une de leurs églises. — Le 17 mai 1802, le pasteur de Villepoix écrit de la Haye pour demander définitivement sa démission; on lui répond qu'on y pensera. Puis, on s'adresse à Mr. Pareau pour le prier de reprendre la charge, mais il refuse. Enfin, le 2 mai 1803, de Villepoix se présente lui-même au Consistoire et insiste pour avoir sa démission, que le Consistoire lui accorde très-honorable. — Il se retira plus tard à Breda, où il mourut le 2 mai 1813.

Le 27 décembre 1803, le Consistoire écrit au Magistrat pour lui demander la continuation de la pension de fl. 825 qu'il faisait à de Villepoix; mais il ne reçoit pas de réponse, ce dont il informe le Synode, le 5 juin 1804. — L'Eglise reste sans pasteur. Le 6 novembre 1817, une disposition ministérielle accorde la liberté d'en élire un; mais toutes les démarches pour en trouver un sont sans succès. On finit (février 1818) par s'arranger avec le pasteur de Zutphen, G. Serrière, qui ira prêcher à Deventer une

Digitized by Google

ou deux fois par mois. Mais ce service est irrégulier et le culte est abandonné. Le 13 novembre 1820, le Consistoire écrit à la Commission Wallonne qu'il estime que l'église doit être supprimée. Enfin, le pasteur Serrière quitte Zutphen le 4 février 1821 pour se rendre aux Indes, et, le 4 mars, le Consistoire adresse une requête au Roi, demandant que l'église soit supprimée et réunie à l'Eglise hollandaise.

Un décret royal du 30 janvier 1822, supprime l'Eglise Wallonne à dater du 1er avril suivant.

Doesbourg (Gueldre). 1688.

1688. Louis Robert, ci-devant pasteur à Saint-Christophe-du-Ligneron, en Bas Poitou, réfugié à Doesbourg sans doute dès 1686, obtient du Synode, 5—8 mai 1688, de pouvoir y prêcher et administrer les sacrements, sous l'autorité du Synode. En août 1691, il se présente au Synode, avec un acte du magistrat de la ville, demandant d'être admis dans ses assemblées. On l'admet, mais pour cette fois seulement, et comme simple auditeur, parce que son église n'a pas de consistoire formé et qu'on craint les abus.

Dwingelo (Drenthe). 1686.

1686. Isaac Du Soul, ci-devant pasteur à Fontenay-le-Comte, en Poitou, réfugié à Arnhem, fut appelé, dans le courant de l'année 1686, à prêcher l'Evangile aux Français qui s'étaient réfugiés sur les terres du baron Elb. Ant. de Pallandt, et dont le nombre fut assez important pour former une église, dont le pasteur fut attaché à la Classe de Meppel et au Synode de Drenthe. — Is. Du Soul mourut en 1707, et fut enterré le 3 juin.

1707. Il paraît avoir eu pour suffragant, pendant les dernières années de sa vie, un pasteur nommé Laurent Le Brun, qui lui succéda en 1707, et qui partit l'année suivante (1708); mais nous ne savons ni d'où il était venu, ni où il alla.

Digitized by Google

L'Ecluse ou Sluis (Zélande). 1584.

Cette église ne fit jamais partie du corps des Eglises Wallonnes.
Les pasteurs prêchèrent généralement dans les deux langues.

1584. Chrétien du Blocq, lecteur et maître d'école à Bruges, retiré à l'Ecluse à la venue du duc de Parme, réussit à se faire admettre au St. Ministère par les pasteurs flamands, pour prêcher en français aux soldats de la garnison, 19 juillet 1584. — A l'arrivée des Espagnols, en 1587, il se retire au fort de Lillo, puis à Breda, en 1590.

1605. Job du Rieu, ci-devant à Utrecht, appelé en mars 1605, installé le 22 mai. — Appelé à Bergopzoom, 26 juin 1619.

1623. David Lippens, proposant, élu le 26 avril 1623, installé le 2 juillet. — Appelé à Middelbourg, février 1637.

1637. Daniel Schellekens, proposant flamand aggrégé aux Eglises Wallonnes en avril 1635, élu le 18 mars 1637, installé le 11 mai. — Mort le 4 septembre 1638.

1638. Johannes van Dorth, proposant, élu le 1 novembre 1638, installé le 12 décembre. — Appelé à Goes, 19 janvier 1654.

1654. Cornelis Hochepied, pasteur sous la croix à Cologne, appelé le 2 février 1654, installé le 19 juillet. — Appelé à Campen, 9 mai 1656.

1656. Henricus Berdenis, proposant, élu en mai 1656, installé le 18 juin. — Appelé à Vollenhoven en septembre 1664, puis à Aardenbourg en octobre 1675.

1665. Josias Maenhout, proposant à Flessingue, élu le 29 août 1665, installé le 25 octobre. — Mort le 27 novembre 1676.

Après la mort de J. Maenhout, le Gouverneur de l'Ecluse, Maurice de Nassau, sieur de la Lecq, désira avoir un pasteur qui ne prêchât qu'en français; le Conseil d'Etat y consentit et, le 31 mars 1677, la Classe de Zélande élut pour ce nouveau poste Jean des Moulins, ministre de l'Olive; mais le 9 avril, les Etats Généraux s'y opposèrent.

1677. Henricus Berdenis, rappelé d'Aardenbourg le 18 mai 1677, installé le 11 juillet. — Mort le 10 avril 1695.

1695. Isaac Damalvy, proposant wallon, élu le 21 juin 1695, installé le 16 octobre. — Appelé à Harlem le 15 mars 1708; il y est installé le 26 juillet.

1709. Samuel Bar, pasteur flamand à Montfoort, appelé le 11 décembre 1708, installé le 5 mai 1709. — Mort le 16 décembre 1719.

1721. Jacques Alexandre Trosselier, ministre consacré à Genève, appelé le 2 avril 1720, installé le 20 avril 1721. — Appelé à Namur, 4 octobre 1723.

1724. Isaac Cambefort, appelé de Groede le 28 février 1724, installé le 14 mai. — Mort le 20 août 1728.

Digitized by Google

1729. Jacob Masson, appelé de l'Olive le 22 juillet 1729, installé le 25 septembre. — Emérite le 9 juillet 1776. Mort à Delft le 10 décembre 1780.

1777. Jean Maurel, appelé d'Aardenbourg le 19 novembre 1776, installé en avril 1777. — Mort le 29 novembre 1806.

Il n'eut pas de successeur, et l'Eglise fut réunie à l'Eglise hollandaise.

Enkhuizen (Nord-Hollande). 1686.

Une lettre du Magistrat d'Enkhuizen, du 13 septembre 1687, demande au Synode d'établir un Consistoire dans cette ville, où le pasteur Roufrange, prêche aux Réfugiés français depuis environ un an et demi.

1686. Pierre Roufrange, ci-devant ministre du Duc de la Force, prêche dès avril 1686, installé par le pasteur N. Colvius, d'Amsterdam, en octobre 1687. — Mort le 8 novembre 1721.

Ce fut le seul pasteur.

Eysden (Outre-Meuse). 1790.

1790. Abraham Samuel Borel, pasteur à Olne, appelé par le Conseil d'Etat pour être pasteur de l'Eglise wallonne nouvellement fondée à Eysden, est installé le 11 juillet 1790. — Mort à Lausanne, le 5 mai 1805. — V. Dalhem.

Flessingue (Zélande). 1572, 1584.

1572. L'Evangile fut prêché en français à Flessingue dès 1572, par divers prédicateurs, entre autres par Louis d'Outreleau; mais ce n'est qu'en 1584 que commence la série des pasteurs réguliers que nous connaissons.

1584. Martin Ferret, pasteur à Ypres et villages voisins, est accordé à l'Eglise de Flessingue en octobre 1584. — Mort avant juillet 1589.

1589. Jean Taffin, neveu de Jean, pasteur de Harlem, proposant prêche à Flessingue, déjà dans l'été de 1589, puis, appelé par l'église, il est accordé par le Synode en avril 1590. — Appelé

Digitized by Google

à Middelbourg en mars 1611, il y est installé en avril 1612.

1612. Jean Doucher, appelé de Middelbourg en mars 1611, il est accordé par le Synode tenu en septembre, d'abord jusqu'au prochain Synode, pour voir s'il pourra supporter le climat, puis, au Synode d'avril 1612, son élection est confirmée et D. de Cologne est chargé de l'installer, après les proclamations. Il fut un des députés des Eglises wallonnes au Synode national de Dordrecht, 1618—1619. — Appelé à Amsterdam, le 9 octobre 1620, il y est installé le 21 novembre 1621.

Nicolas Gaussant, pasteur au Hâvre de Grâce, réfugié en Zélande, est appelé à Flessingue, mais le Synode tenu en avril 1622 ne peut approuver son élection avant qu'il ait présenté ses témoignages, et l'acte de sa démission de son église et du Synode de Normandie. Sur les témoignages, fort avantageux de l'église du Hâvre, de plusieurs pasteurs de Normandie réfugiés à Londres, le Synode de septembre accorde à l'Eglise de Flessingue de pouvoir jouir de son ministère provisoirement. Enfin arriva l'acte de sa décharge extrêmement honorable, en date du 19 juillet 1623, par le Synode de Normandie assemblé à Dieppe, qui autorise le pasteur Gaussant à continuer à Flessingue le ministère qu'il a exercé avec fruit pendant douze ans dans deux églises de Normandie. Alors le Synode tenu à Dordrecht, 17—20 avril 1624, autorisa l'Eglise de Flessingue à se l'attacher définitivement comme pasteur et chargea le pasteur de Middelbourg, Jean Heynsius, d'aller l'installer après les trois proclamations. — Mort avant avril 1639.

1639. Nicolas de la Bassecour, appelé d'Ysendyke avant avril 1639, approuvé par le Synode du 13 avril, installé le 29 mai par le pasteur Heynsius de Middelbourg. — Appelé à Amsterdam le 8 mars 1650, il y est installé le 26 juin.

1650. Charles de Rochefort, de la Rochelle, jadis pasteur dans l'île de la Tortue (Antilles), appelé avant août 1650, approuvé par le Synode du 24 août, installé par le pasteur de Middelbourg, J. Le Long, après les trois proclamations. — Appelé à Rotterdam le 6 décembre 1652, il y est installé le 4 juillet 1653, mais sous la condition qu'il retourne à Flessingue jusqu'à l'installation de son successeur, Ch. Stuart.

1653. Charles Stuart, proposant, élu en juin 1653, examiné et admis par la Classe tenue à Middelbourg, le 30 juillet, installé en août par Ch. de Rochefort, après les trois proclamations. — Mort dans l'été de 1654.

1654. Matthieu Jénein ou Jénin, pasteur hollandais à Serooskerke, et précédemment à Groede, appelé le 2 septembre 1654, installé le 6 décembre. — Mort avant avril 1674.

1671. Guillaume Hulsius, proposant, appelé avant avril 1671,

Digitized by Google

examiné et admis par le Synode le 15 avril, installé le 10 mai par M. Jennin. — Mort dans l'été de 1687.

1687. André Lombard, ci devant pasteur à Nîmes (v. Middelbourg), appelé de Londres, Eglise de la Savoye, dans l'été de 1687, approuvé par le Synode, le 17 septembre, installé par le pasteur de Middelbourg, C. Duvelaer, après les trois proclamations. — Se retire, à cause de ses infirmités, avant août 1690.

1691. Ephraïm de Rallemont, Sr. de la Voûte, ci-devant pasteur à Lintost, en Normandie, réfugié en Zélande en 1686, appelé par l'Eglise, approuvé par une Classe tenue à Middelbourg en 1691, installé le 27 mai par P. de Joncourt, pasteur à Middelbourg. — Mort vers la fin de 1693.

1694. André Lombard le jeune, neveu d'André, consacré dans l'Eglise anglicane en Angleterre, où il a desservi une église, appelé en 1693, approuvé par une Classe tenue à Middelbourg, qui charge le pasteur de Joncourt de l'installer, installé le 17 janvier 1694, ce qui finalement est ratifié, quoique avec censure, par le Synode, le 30 avril 1694. — Il se retire vers la fin de la même année 1694.

1695. Jean Cambois du Roc, appelé de Veere au commencement d'avril 1695, approuvé par le Synode le 27 avril, installé par C. Duvelaer après les trois proclamations. – Mort avant mai 1715.

1705. Jonas Fauchereau de Vouillac, ministre du régiment de Varennes, appelé avant mai 1705, approuvé par le Synode le 9 mai, installé par J. Cambois du Roc, après les trois proclamations, comme 2d pasteur. — Mort avant avril 1728.

1716. Jean Louis Roussier, proposant, élu avant mai 1716, examiné et admis par le Synode le 9 mai, installé par J. Fauchereau, après les trois proclamations, comme 2d pasteur. — Appelé à Harlem vers la fin de 1721, il y est installé le 15 mars 1722.

1722. Jacob Masson, proposant, élu avant mai 1722, examiné et admis par le Synode le 8 mai, installé par J. Fauchereau le 7 juin, comme 2d pasteur. — Nommé à l'Olive en septembre 1724, il y est installé le 21 mars 1725.

1725. Jaques Georges de Chaufepié, proposant à Amsterdam, élu le 28 mars 1725, examiné et admis par le Synode le 27 avril, installé le 17 juin par son frère Samuel Daniel, pasteur à Zell. — Appelé à Delft le 13 novembre 1733, il y est installé le 17 janvier 1734.

1728. Pierre Jean Jaques de la Brune, proposant, élu en avril 1728, examiné et admis par le Synode le 1er mai, installé par son père, Jean de la Brune, pasteur émérite de Tournai, conjointement avec son collègue de Chaufepié, le 6 juin. — Mort le 11 avril 1748.

Digitized by Google

1734. Pierre Frédéric Chandon, proposant, fils de Pierre Chandon, pasteur à Francfort s/M., élu avant mai 1734, examiné et admis par le Synode le 13 mai, installé le 18 juillet par son collègue P. de la Brune. — Appelé à Middelbourg le 16 février 1749, il y est installé le 13 avril.

1748. Daniel Théodore Huët, proposant, fils de Théodore François, élu le 21 août 1748, examiné et admis par le Synode le 5 septembre, installé par son collègue Chandon, après les trois proclamations. — Appelé à Utrecht le 13 février 1763, il y est installé le 22 mai.

1749. Jean Mazel, appelé d'Oostbourg le 25 août 1749, installé par son collègue Huët le 21 décembre. — Mort le 13 décembre 1783.

1763. Daniel Chandon, proposant, fils de Pierre Frédéric, élu avant septembre 1763, examiné et admis par le Synode le 9 septembre, installé par son père en novembre. — Appelé à Middelbourg le 4 mai 1766, il y est installé le 3 août.

1766. Samuel Eschauzier, proposant, élu avant septembre 1766, examiné et admis par le Synode le 6 septembre, installé par J. Mazel le 26 octobre. — Appelé à Breda le 27 avril 1768, il y est installé le 10 juillet.

1769. Louis Lancelot Maizonnet, proposant, élu le 21 février 1769, installé par son père, pasteur à Delft, le 19 mars. — Appelé à Dordrecht le 12 août 1769, il y est installé le 15 octobre.

1769. Jean Samuel Robert, proposant, élu en septembre 1769, examiné et admis par la Classe tenue à Delft le 27 novembre, installé par J. Mazel le 17 décembre. — Appelé à Leyde le 14 juillet 1770, il y est installé le 28 octobre.

1770. Jean Jay, ci-devant pasteur à la Rochelle, puis sous la croix, retiré à Rotterdam où il signe, en mai 1769, la Discipline et la Confession de foi, admis par le Synode de septembre, appelé à Flessingue en août 1770, approuvé par le Synode le 6 septembre, installé par J. Mazel le 11 novembre. — Il demande et obtient sa démission honorable en juin 1773.

1773. Jean des Fontaines, proposant, élu dans l'été de 1773, examiné et admis par le Synode le 16 septembre, installé par J. Mazel le 5 décembre. — Déposé et banni du pays, par sentence du Magistrat du 27 avril 1779, sentence confirmée par le Synode le 10 mai, pour s'être trop mêlé aux mouvements populaires.

1779. Daniel Thomas, proposant, élu avant septembre 1779, examiné et admis le 13 septembre, installé par J. Mazel le 31 octobre. — Mort le 17 septembre 1782.

1783. Louis Porte, proposant, élu vers la fin de 1782, examiné et admis par une Classe tenue à Delft le 21 janvier 1783,

Digitized by Google

installé par J. Mazel le 9 mars. — Appelé à Middelbourg le 28 septembre 1788, il y est installé le 14 décembre.

1784. Samuel Théodore Huët, proposant, fils de Daniel Théodore nommé ci-dessus, élu au commencement de 1784, examiné et admis dans une Classe tenue à Delft,.... installé par son père, pasteur à Utrecht, le 25 avril. — Appelé à la Brille le 25 mars 1808, il y est installé le 17 juillet.

1790. Louis Uri, appelé d'Emden avánt septembre 1789, les actes de sa vocation examinés et trouvés en règle par les députés des églises de Middelbourg et de Veere le 10 novembre, il a été installé par son collègue S. Th. Huët le 9 mai 1790. — Appelé à Hanau, il fait son sermon d'adieu le 9 octobre 1803. — V. Leeuwarde.

Après le départ de L. Uri, la place de 2ème pasteur fut supprimée. Quatre ans plus tard, Flessingue était incorporée à l'Empire Français, et son Eglise séparée du corps wallon. Et lorsque S. T. Huët la quitta, en 1808, il ne fut remplacé que dix ans après.

1819. Bernard Jaques Berkhoff, appelé de Rongy (Belgique) dans l'automne de 1818, installé le 3 janvier 1819 par le pasteur J. G. Lafont, de Middelbourg, après avoir fait son sermon d'adieu à Rongy le 27 décembre 1818. — Appelé à Bois-le-Duc le 14 juin 1819, il y est installé le 7 novembre.

1820. Matthys Andries van der Bank, appelé d'Eindhoven (Eglise hollandaise), installé le 7 mai 1820, par D. Muntendam, pasteur émérite à Middelbourg. — Appelé à Liége, il fait son sermon d'adieu le 31 mars 1823.

L'Eglise est supprimée par Décret royal du 13 mai 1823.

Franequer ou Franeker (Frise). 1686.

1686. Jean Lemonon, de Pont-de-Veyle, en Bresse, reçu proposant en septembre 1684, chargé des fonctions de proposant à Leeuwarde dès septembre 1685, appelé par les Etats de Frise à établir une église wallonne à Franequer dans l'été de 1686, est examiné et admis par le Synode du 11 septembre 1686, et installé le 7 novembre suivant. Le 3 novembre 1693, il est déchargé de ses fonctions pour quelque temps, pour faire l'instruction du jeune Prince. Il reprend ses fonctions en 1702. — Mort le 13 mars 1716.

1687. Daniel Bourceau, sr de Chênevert, réfugié, ci-devant pasteur à Fécamp, puis à St. Malo, en Bretagne, élu le

Digitized by Google

4 avril 1687, fait le service dès le 10 avril suivant, mais n'est installé officiellement que le 26 août 1688. — Il demande et obtient sa démission honorable à fin décembre 1692. Il doit être mort en 1704, car sa veuve, Suzanne Jollan reçoit une pension annuelle de fl. 80, par Résolution du 24 février 1705.

1693. Isaac Lamigue, appelé de Sneek le 27 décembre 1692, commence ses fonctions en mai 1693, mais n'est installé officiellement que le 3 novembre. En août 1702, il est chargé de l'instruction du Prince d'Orange. — Appelé à Leeuwarde le 29 novembre 1707, il y est installé le 5 février 1708, comme second pasteur.

1693. Jean Portal, proposant, remplace J. Lemonon, comme pasteur extraordinaire, dès novembre. Il est absent d'octobre 1696 à novembre 1698, et est remplacé par le suivant jusqu'à son retour.

1696. Jean Valat, du Vigan (Cévennes), avocat et confesseur en France, reçu proposant en 1694, remplace J. Portal dès octobre 1696 au 27 novembre 1698. — En octobre 1706, il est nommé chapelain du régiment de Varennes.

1706. Antoine d'Arbussy, proposant qui y prêche depuis plusieurs années en qualité de ministre pensionnaire, appelé le 28 juin 1706, installé le 17 octobre. — Appelé à Utrecht le 30 avril 1707, il fait son sermon d'adieu le 19 juin.

1708. Jean Valat, Docteur en droit, chapelain du régiment de Varennes, appelé en mai 1708, installé le 19 août. — Mort en grand âge, en septembre 1727.

1715. Alexandre Savois, proposant, Secrétaire de l'Académie, appelé comme 3e pasteur le 26 mai 1715, installé le 28 juillet. — Mort le 10 février 1722.

1728. Honoré d'Arnaud, de Puylaurens (Languedoc), proposant dès 1693, appelé le 10 mai 1728, installé en octobre. — Emérite en 1754. Mort le 14 août 1759.

1755. Jaques Garcin, appelé de Veere le 24 septembre 1754, installé le 20 avril 1755. — Mort le 27 novembre 1796, à l'âge de 76 ans.

Malgré les efforts du Synode pour conserver cette église, elle ne put triompher des circonstances difficiles que traversait le pays. Le 6 mai 1808, les conducteurs de l'église décident que, vu l'état actuel du Troupeau Wallon et l'inutilité des efforts faits pour le rétablir, ils mettent fin à l'administration provisoire dont ils ont été chargés, et déposeront les papiers et registres de l'Eglise aux archives de Leyde.

Digitized by Google

Goes (Zélande). 1661.

Le 1er février 1651, le Magistrat décide qu'on prêchera en français tous les quinze jours, „dans la petite église". On ignore qui fit d'abord ces prédications; mais on sait que, dés le 1er février 1655, le pasteur flamand,

Johannes van Dorth, venu de l'Ecluse en 1654, y prêcha de quinze en quinze jours, et, en septembre 1656, le Synode tenu à Middelbourg députa deux de ses membres auprès du Magistrat de la ville de Goes, pour lui exprimer le désir d'y établir une Eglise Wallonne. Ces propositions furent bien accueillies; mais il fallut encore quelques années de pourparlers et de démarches pour arriver au résultat désiré. Le 28 janvier 1661, l'Eglise fut enfin constituée.

1661. Jean Trelcat, proposant, fils de feu Jean d'Aardenbourg, élu le 6 février 1661, installé le 5 juin. — Mort le 17 août 1669.

1670. Godefroi van Kempen, proposant à Utrecht, élu le 4 mai 1670, installé le 3 août. — Appelé à Leyde le 3 août 1670, installé fin septembre.

1671. Pierre Pierrot, proposant flamand admis par le Synode, en août 1670, pour être proposant à Utrecht, appelé à Goes, examiné et approuvé par le Synode du 15 avril 1671, installé le 28 juin par le pasteur de Middelbourg P. Prévost. — Appelé à Amsterdam le 1er août 1677, il y est installé le 7 novembre.

1678. Wynandus Ceinte, proposant, élu le 17 octobre 1677, installé le 5 juin 1678 par S. Gallé. — Accusé de légèreté, il prend sa démission en avril 1681. Réhabilité en avril 1686.

1681. Daniel Sebille, ci-devant pasteur à Mortcerf, en Brie, réfugié, appelé le 15 juin 1681, installé le 20 octobre. — Mort avant mai 1712.

1686. Jean Farges, ci-devant pasteur à Lacépède, en Agénais, réfugié, nommé pasteur extraordinaire par le Gouvernement, le 18 mars 1686, reconnu comme tel, le 24, par le Consistoire. — Mort en novembre 1707.

1708. Ephraïm de Rallemont de la Voûte, proposant dès 1694, prêche souvent pour D. Sebille constamment malade. L'Eglise prie le Synode, en avril 1708, de lui donner l'imposition des mains, afin qu'il puisse remplir toutes les fonctions du pasteur; mais quelques membres s'y opposent formellement, parce qu'il n'y a pas de vocation en forme, et il doit se borner à soulager le pasteur en qualité de proposant.

1713. Jean de Romieu, appelé d'Oostbourg le 21 mars 1713, installé le 18 juin. — Mort le 18 octobre 1718.

1719. Gabriel Biel de Romieu, frère du précédent, appelé

Digitized by Google

d'Emmerich le 4 avril 1719, installé le 25 juin. — Suspendu, pour accusations graves, en août 1721. Déposé en mai 1722.

1722. Pierre Granjon, proposant, élu le 2 août 1722, installé le 4 octobre. — Appelé à Tholen en juillet 1724.

1724. Paul Bernard, appelé de la Brille le 27 août 1724; mort le 4 octobre, avant d'être installé.

1725. Jean Claude de Marisy, appelé de Gorcum le 14 janvier 1725, installé le 11 mars 1725. — Mort en octobre 1727.

1728. Jaques Louis Benion, proposant, élu le 5 avril 1728, installé le 13 juillet. — Appelé à Utrecht le 30 juillet 1730, il y est installé le 10 décembre.

1731. Jean Jaques Brutel de la Rivière, proposant, élu le 26 août 1731, installé le 28 octobre. — Appelé à Middelbourg le 30 août 1733, il y est installé le 15 novembre.

1734. Pierre Jaques Courtonne, proposant, élu le 28 mars 1734, installé le 27 juin. — Appelé à Amsterdam le 25 septembre 1742, il y est installé le 7 avril 1743.

1743. Paul Du Cailar, appelé d'Ypres le 11 avril 1743, installé le 7 juillet. — Obtient sa démission, pour raison de santé, le 5 août 1753. Mort à Breda, le 19 octobre 1757.

1753. Otto Henri de la Brouë, appelé de Tholen le 29 août 1753, installé le 4 novembre. — Mort le 27 novembre 1785.

1786. Jean Arnold Bevier, proposant à Leyde, élu le 22 janvier 1786, installé le 25 juin. — Mort le 5 février 1814, en prison à Anvers, où l'inquisition de la police française l'avait fait enfermer.

L'Eglise est supprimée par Décret royal du 25 mars 1818.

Gorcum (Sud-Hollande). 1686.

1686. Jacques Gantois, ci-devant pasteur à Sédan, réfugié, âgé de 74 ans, élu le 25 mars 1686, installé le 30 juin. — Mort le 24 mars 1692.

1686. Pierre Gantois, son fils, ci-devant pasteur à Sancerre, en Berri, élu le 25 mars 1686, installé le 30 juin. — Mort le 10 octobre 1731, âgé de 87 ans 6 mois 5 jours, après 62 ans de ministère, dont 17 à Sancerre et 45 à Gorcum.

1686. Abel de Lambermont, ci-devant pasteur à Imécourt, dans les Ardennes, élu le 25 mars 1686, installé le 30 juin. — Appelé à Olne le 29 avril 1691, il y est installé à la fin de mai.

1692. Charles Le Blanc de Beaulieu, appelé de Noordwijk

Digitized by Google

le 1er novembre 1691, installé le 24 août 1692. — Appelé à Londres le 2 juin 1700, il est déchargé de ses fonctions le 1er septembre.

1692. Jean Guémar, ministre réfugié à la Haye depuis cinq ans, appelé le 5 août 1692, installé le 30 novembre. — Nommé à Bockenheim le 8 Mei 1700, il est déchargé le 27 mai.

1706. Jean de la Brune, ci-devant à Weesp, pensionnaire à Schoonhoven, appelé le 3 janvier 1705, n'est installé que le 13 juin 1706. — Nommé à la garnison de Tournay, le 25 février 1710.

1710. Léonard Fauchereau, appelé d'Oostbourg le 29 juillet 1710, installé le 26 octobre. — Déposé par le Synode, en mai 1718.

1719. Jean Louis de Chaufepié, proposant à Amsterdam, élu le 10 janvier 1719, installé le 11 juin. — Mort le 8 février 1722.

1722. Jean Claude de Marisy, proposant, élu le 12 mars 1722, installé le 14 juin. — Appelé à Goes le 14 janvier 1725; il y est installé le 11 mars.

1725. Corneille Signard, proposant à Maestricht, élu le 1er février 1725, installé le 16 septembre. — Emérite le 1er février 1748, après deux apoplexies. Mort à Dordrecht, le 28 octobre 1749.

1748. Gabriel Lafont proposant à Rotterdam, élu le 9 avril 1748, installé le 14 juillet. — Appelé à Maestricht le 15 décembre 1757, il fait son sermon d'adieu le 15 mars 1758.

1758. Léonard Humbert, proposant, élu le 16 mai 1758, installé le 30 juillet. — Appelé à Middelbourg le 12 mai 1765, il y est installé le 18 août.

1765. Philippe Louis Agassiz, proposant à Leyde, élu le 22 juillet 1765, installé le 6 octobre. — Appelé à Villarzel (Suisse) en février 1772.

1773. Dideric Muntendam, proposant à Utrecht, élu le 1er septembre 1772, installé le 14 mars 1773. — Appelé à Dordrecht le 6 mai 1774, il y est installé le 17 juillet.

1774. Jean Frédéric Klingender, appelé de Harderwyk le 21 juin 1774, installé le 2 octobre. — Parti pour Cassel en juillet 1778.

1778. Jacob Henri Vernède, proposant à Amsterdam, élu le 30 juillet 1778, installé le 29 novembre. — Appelé à la Haye le 3 avril 1780, il y est installé le 21 mai.

1780. Jaques David Rodolphe Balthasar Reuchlin, proposant à Rotterdam, élu le 14 avril 1780, installé le 18 juin. — Mort le 9 août 1824.

L'Eglise est supprimée par Décret royal du 9 décembre 1824.

Digitized by Google

Gouda (Sud-Hollande). 1624.

1624. Samuel Everwyn, ministre des troupes wallonnes, appelé, par le Consistoire flamand et le magistrat en décembre 1624, installé après les trois proclamations. — Appelé à l'Eglise flamande de Dordrecht en septembre 1626. Mort vers la fin de 1630.

1626. Charles Everwyn, frère du précédent, appelé de l'Eglise flamande et française d'Aardenbourg, le 10 septembre 1626, approuvé par le Synode du 21 septembre, installé après les trois proclamations. — En septembre 1664, les Etats et le Magistrat accordent à l'Eglise d'appeler un second pasteur pour soulager C. Everwyn âgé. — Mort le 30 juin 1670.

1664. Jaques Casteleyn, ministre de l'Ambassadeur Boreel, à Paris, appelé en septembre 1664, comme 2d pasteur, pour soulager C. Everwyn, approuvé par la Classe tenue à Gouda le 5 novembre, installé après les trois proclamations, par Everwyn. — Appelé à l'Eglise flamande de Gouda, en novembre 1678.

1679. Philippe de la Fontaine, pasteur de l'Eglise française de Wesel, appelé le 25 décembre 1678, installé le 12 mars 1679. — Mort avant le 7 janvier 1685.

1685. François Pichot, ci-devant pasteur à Monbazillac, en Guienne, réfugié en 1684, appelé le 4 février 1685, installé le 6 mai. — Mort en avril 1703.

1703. Jean Guillebert, pasteur à Dublin depuis 1701, appelé le 29 juin 1703, approuvé par le Synode le 23 août, installé après les trois proclamations. — Emérite le 19 juillet 1735. Mort le 12 décembre 1743.

1735. Corneille Guillebert son fils, proposant à Gouda, élu le 16 août 1735, examiné et admis par le Synode le 8 septembre, installé par son père après les trois proclamations. — Mort le 10 avril 1747.

1747. Alexandre de la Rochette, appelé de Ziericzée le 25 juillet 1747, installé le 5 novembre. — Emérite le 13 décembre 1771. Mort à Harlem, chez son fils, le 20 mars 1785.

1772. Abraham Willet, proposant à Amsterdam, élu le 20 avril 1772, installé le 19 juillet. — Déclaré émérite le 2 septembre 1817. Mort le 16 mars 1829.

L'Eglise est supprimée, en vertu du Décret royal du 19 août 1817, par Décret du 25 mars 1818.

Digitized by Google

Grave (Brabant septentrional). 1686.

1686. Simon de Vaux ou Devaux, ci-devant pasteur à Calais, réfugié, élu au commencement de 1686, approuvé par le Synode du 24 avril, installé en mai par Z. Polge, après les trois proclamations. — Appelé à Harlem le 16 août 1692, il y est installé le 28 septembre.

1693. Théophile du Bayle, ci-devant pasteur à St. Gladie, en Bearn, réfugié à la Haye dès 1686, élu au commencement de 1693, approuvé par le Synode le 10 avril, installé par Z. Polge, après les trois proclamations. — Mort en octobre 1693.

1694. David le Bachellé, de Metz, proposant dès avril 1693, nommé par le Roi de la Grande Bretagne, en vertu de son droit de collation, le 16 octobre 1693, approuvé par le Magistrat le 24 novembre, examiné et admis par le Synode le 1 mai 1694, installé par Z. Polge après les trois proclamations. — Mort dans l'été de 1710.

1699. Benjamin Binet, proposant, appelé par l'ordre du Roi, approuvé par le Magistrat et par l'Eglise, examiné et admis par le Synode le 7 mai 1699, installé par D. le Bachellé après les trois proclamations. — Appelé à Bois le Duc le 4 août 1709; il y est installé le 10 novembre.

1712. Louis Charles Le Sueur, appelé de Voorbourg, approuvé par le Conseil d'Etat, approuvé par le Synode le 8 septembre 1712, installé par B. Binet, après les trois proclamations. — Appelé à Thorney Abbey (Angleterre) dans l'été de 1715. — V. Voorbourg.

1715. Samuel Louis Changuion, proposant, élu en août 1715, examiné et admis dans une Classe, tenue à Delft le 15 novembre, installé à sa demande par le pasteur Guillebert, de Gouda, après les trois proclamations. — Appelé à Dordrecht le 14 juillet 1721, il y est installé le 21 septembre.

1723. Nicolas Chalaire, précédemment pasteur de l'Eglise wallonne de Friedrichsthal, près Carlsruhe, appelé par l'Eglise, approuvé par le Synode le 2 mai 1723, installé par F. Durand, pasteur émérite de Nimègue, après les trois proclamations. — Appelé à Aardenbourg le 19 mars 1731, il y est installé le 24 juin.

Dès lors le Synode fait de vains efforts pour conserver cette église. Il charge les députés de Delft, de faire dans ce but des démarches à la Haye auprès du Conseil d'Etat; mais ces démarches sont sans succès. En mai 1732, il charge l'Eglise de Bois-le-Duc de retirer de la manière la plus convenable les

Digitized by Google

registres et papiers de cette église, jusqu'à ce qu'on trouve le moyen de la rétablir; mais cela aussi fut sans succès, et l'Eglise wallonne de Grave cessa d'exister.

Groede (Zélande) 1618.

1618. Jean de Prat, proposant, y est envoyé par le Synode, en avril 1618, sur la demande des Wallons qui y habitent. En septembre, il est continué et on charge les églises de Walcheren d'y constituer l'Eglise. En avril 1620, il est confirmé au Saint Ministère par l'imposition des mains, pour servir l'église de l'Olive en continuant à travailler à l'accroissement de celle de Groede. Enfin, en septembre 1622, les Etats Généraux accordent, provisoirement pour une année, échue le 12 août précédent, la somme de fl. 500 pour le pasteur de Ter Groede, et les députés de Middelbourg sont chargés d'y confirmer J. de Prat. — En septembre 1623, les députés de Groede, au Synode de Leyde demandent que Jean de Prat soit congédié, vu que son ministère n'y est plus en édification. On leur accorde de jeter les yeux sur un autre pasteur (J. de Prat partit pour les Indes Orientales) — et, en attendant, le Synode chargea le vieux

Jean Bourgeois, pasteur réfugié, chassé de Heidelberg en 1620, d'aller y redresser l'Eglise. Il y travailla avec succès; mais, usé par l'âge et les épreuves, il demanda au Synode, en avril 1624, d'être déchargé de ses fonctions. Il mourut au commencement de 1639.

1624. Jean Trelcat, fils de Paul, proposant en Zélande, élu en avril 1624, examiné et admis au St ministère par une commission du Synode assemblée à Leyde le 6 mai, installé par des députés de Middelbourg et de Flessingue. — Appelé à Aardenbourg, pour prêcher dans les deux langues, en avril 1629, il est accordé par le Synode.

1629. Maurice Agache, proposant, envoyé à Groede pour y faire les prédications après le départ de J. Trelcat, est élu le 30 septembre 1629, examiné et admis par la Classe de Zélande et installé le 4 novembre. — Appelé à Leyde en avril 1636, il fait ses adieux le 10 août.

1636. Matthieu Jénein ou Jénin, proposant en Zélande, élu le 24 juin 1636, installé le 10 août. — Appelé à l'église flamande de Serooskerke le 11 novembre 1649, il partit le 29 mai 1650 pour s'y rendre. V. Flessingue 1654.

Digitized by Google

1650. Jehan Mathon, ministre du camp Wallon à Leyde, appelé le 14 février 1650, installé le 29 mai. — Appelé à Naarden le 2 juin 1652, il s'y rend le 12 juillet.

1652. Paul Billot, proposant, élu le 14 août 1652, installé en septembre. — Mort le 9 janvier 1681.

1681. Pierre de Brunville Soliers, de Sédan, proposant à Middelbourg, élu le 18 mars 1681, installé le 8 juin. — Mort le 8 décembre 1693.

1694. Pierre Pellet ou Pelet, de Nîmes, appelé de Weesp le 11 avril 1694, installé le 13 juin. — Mort vers la fin de décembre 1718.

1719. Isaac Cambefort, appelé de Harlingue le 29 mars 1719, installé le 11 juin. — Appelé à l'Ecluse le 28 février 1724, il y est installé le 14 mai.

1724. David Bovier, de Lausanne, proposant à Amsterdam, élu le 2 août 1724, installé le 1er octobre. — Nommé à Ypres et Furnes le 4 février 1726, il fait ses adieux le 11 mars, et y est installé le 14 avril.

1727. Claude Wicart, proposant à Zutphen, élu le 14 octobre 1726, installé en juin 1727. — Suspendu pour erreurs papistiques le 18 mars 1737, déposé en septembre.

1738. Abraham Louis Dulignon, proposant, élu le 11 décembre 1737, installé le 1er juin 1738. — Nommé à Tournai, il accepte le 2 mai 1749, et y est installé en juin.

1750. Guillaume de Rochemont, ci-devant pasteur à Carlsdorf, Mariendorf et Immenhausen, dans la Hesse-Cassel, appelé le 3 août 1750, installé le 4 octobre. — Nommé ministre de l'Ambassadeur à Lisbonne, en août 1753.

1754. Charles Alexandre Matile, proposant, élu le 18 octobre 1753, installé le 16 juin 1754. — Appelé à Dalhem le 23 mars 1766, il fait ses adieux le 15 juin, et y est installé le 29 juin.

1767. Nicolas Henricus Hartman, proposant hollandais à Groningue, élu le 13 mai 1767, installé le 11 octobre. — Appelé à Aardenbourg le 3 février 1772, il y est installé le 21 juin.

1773. Jean Jaques Bourdeau, proposant hollandais dans la province de Groningue, élu le 25 novembre 1772, installé le 18 juillet 1773. — Déposé, en septembre 1801, par le Synode, devant lequel il refuse de comparaître; mais soutenu par son consistoire et par le Gouvernement français, il reste en charge jusqu'en 1808. Le 17 juillet 1808, „obligé par son âge, ses infirmités et ses circonstances domestiques", il prend sa démission „pour chercher sa subsistance ailleurs", et fait son sermon d'adieu le 14 août suivant. L'Eglise cesse d'exister.

Digitized by Google

Harderwyk (Gueldre). 1687.

1687. Jean Rivasson, ci-devant pasteur au Sigoulez, en Basse Guyenne, nommé pasteur à Harderwyk, par le Magistrat de la ville, le 22 septembre 1686, pour y établir une église; élu le 1er septembre 1687, installé le 3 novembre. — Mort le 19 avril 1744, âgé de 83 ans.

1744. Henri Barbin, appelé de Montfoort le 28 juillet 1744, installé le 18 octobre. — Appelé à Sas-de-Gand en juillet 1751, il y est installé en décembre.

1752. Pierre Le Sueur, proposant à la Haye, élu le 4 janvier 1752, installé le 25 juin. — Appelé à Breda en décembre 1756, il y est installé le 10 juillet 1757.

1757. Pierre L'Ange, proposant à Leyde, élu le 6 septembre 1757, installé le 20 novembre. — Appelé à Dordrecht en janvier 1760, il y est installé le 13 juillet.

1760. Jean Charles Collin, proposant à Harlem, élu le 28 avril 1760, installé le 27 juillet. — Appelé à Dordrecht en mars 1764, il y est installé le 17 juin.

1764. Daniel Jean Louis, proposant à Amsterdam, élu le 15 mai 1764, installé le 22 juillet. — Appelé à Zwolle en juin 1767, il y est installé le 18 octobre.

1767. Jean Thomas Griot, proposant à Amsterdam, élu le 17 août 1767, installé le 1er novembre. — Appelé à Ziericzée à la fin de 1771, ou au commencement de 1772, il y est installé le 28 juin 1772.

1772. Jean Frédéric Klingender, proposant à Utrecht, élu le 11 mai 1772, installé le 19 juillet. — Appelé à Gorcum en juin 1774, il y est installé le 2 octobre.

1774. Guillaume van der Bank, proposant à Amsterdam, élu le 12 août 1774, installé le 11 décembre. — Appelé à Dordrecht en août 1785, il y est installé le 6 novembre.

1786. Sebaldus Fulco Joannes Rau, proposant à Utrecht, élu le 20 janvier 1786, installé le 18 juin. — Appelé à Leyde le 23 août de la même année, il y est installé le 19 novembre.

1787. Pierre Daniel Huët, proposant à Rotterdam, élu le 6 novembre 1786, installé le 18 février 1787. — Appelé à Harlem en juillet 1794, il y est installé le 26 octobre.

1794. Pierre Chevallier, auparavant à Zwolle, élu le 16 août 1794, installé le 16 novembre. — Appelé à Amsterdam en août 1795, il y est installé le 15 novembre.

1796. Jean Gabriel Lafont, auparavant à Bois-le-Duc, élu le 2 février 1796, installé le 22 mai. — Appelé à Tholen en octobre 1798, il fait son sermon d'adieu le 31 mars 1799.

Digitized by Google

1799. Jean Godard van Gendt, appelé de Veere le 29 novembre 1798, installé le 14 avril 1799. — Appelé à Bois-le-Duc en mai 1804, il y est installé le 15 juillet.

1804. David Charles Abraham Grandliénard, proposant à la Haye, élu le 26 juin 1804, installé le 28 octobre. — Mort le 1er août 1813.

Un Décret royal du 5 novembre 1816 supprime la place de pasteur Wallon à Harderwyk, réunissant le troupeau à celui de l'église flamande, et chargeant le professeur Amersfoort de donner annuellement treize sermons en français.

Harlingen (Frise). 1686.

1686. Ezéchiel Barbauld et son fils Théophile Barbauld, tous les deux précédemment pasteurs à Saint-Martin de Ré, sont placés à Harlingen, en avril 1686, pour y servir l'Eglise naissante. — Mais, en avril 1690, l'Eglise n'a plus de membres et les deux pasteurs obtiennent l'autorisation de s'établir à Leeuwarde, où le fils prêche dans son tour, avec les autres pasteurs réfugiés.

Quelques années plus tard, l'Eglise se reforme et obtient pour pasteur·

1697. Isaac Cambefort, proposant, de Bruniquel, en Quercy, élu en septembre 1697. — Appelé à Groede en mars 1719, il y est installé le 11 juin.

L'Eglise s'éteint.

Hattem (Gueldre). 1686.

1686. Paul Ducla, proposant dès 1684, appelé par le Magistrat du Veluwe en août 1686, installé en novembre. — Appelé à Arnhem en juin 1693, il y est installé le 10 mars 1694.

Il ne fut pas remplacé.

(*A suivre.*) F. H. Gagnebin.

Digitized by Google

L'EGLISE WALLONNE D'UTRECHT [1]).

CHAPITRE II.

1671—1757.

La révocation de l'édit de Nantes a entraîné pour les églises wallonnes, dans notre patrie, des conséquences si considérables que la période dans laquelle tombe ce mémorable évènement, celle qui va nous occuper, doit être considérée comme une des plus importantes de leur histoire.

Au temps où les persécutions religieuses sévissaient en France avec le plus de violence, pour aboutir enfin à l'édit qui pèse sur la mémoire de Louis XIV, les Wallons d'Utrecht avaient pour pasteur Elie Saurin. Il avait auparavant exercé le ministère à Embrun, s'était présenté le 3 septembre 1664 au Synode de Bois-le-Duc, avait accepté en juillet 1665 une vocation à Delft, et enfin, en 1771, appelé à Utrecht, avec l'autorisation des bourgmestres et du conseil, pour remplacer de Wolzogen, il était venu s'y établir. Il fut confirmé dans sa nouvelle église le 30 avril par son prédécesseur et y continua son ministère jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1703.

Les renseignements qui existent sur le compte d'Elie Saurin sont de nature à le faire considérer comme un homme capable; il avait du poids dans les assemblées, il a souvent fait partie de commissions ecclésiastiques, et lorsque son consistoire et lui étaient désignés pour examiner des ouvrages destinés à la publication par des membres du corps wallon, il s'acquittait de cette tâche avec beaucoup d'attention. Nous verrons même plus tard

1) Voir Bull. III. p. 1.

Digitized by Google

que son zèle en ces matières ne fut pas sans lui attirer des ennuis.

Les premières années de son ministère s'écoulèrent au milieu d'une époque des plus agitées; de grands dangers menaçaient notre patrie et Utrecht eut sa bonne part des difficultés du temps. Notre république avait allumé le courroux de Louis XIV par son intervention dans la guerre de la succession d'Espagne et le roi-soleil avait juré sa perte. Il était parvenu, après de laborieuses négociations, à gagner Charles II d'Angleterre à sa cause. Les deux rois déclarèrent d'un commun accord la guerre en avril 1672, et presque aussitôt après Louis, à la tête d'une puissante armée, parut sur le Rhin, près de Schenkenschans. Nos troupes, faibles, mal disciplinées, commandées temporairement seulement par le prince Willem III, qui avait été nommé en février capitaine général pour une seule campagne, n'étaient pas en état de l'arrêter, et en peu de jours la Gueldre et la province d'Utrecht furent en son pouvoir. Il établit son quartier général à Zeist pour attendre la reddition d'Utrecht; elle eut lieu le 23 juin 1672 et il fit alors son entrée avec un grand apparat. Il ne resta pas longtemps de sa personne dans notre patrie. L'année n'était pas écoulée, qu'il était déjà rentré en France; mais ses troupes restèrent. Utrecht ne fut débarrassée de la soldatesque étrangère qu'à la fin de 1673, et encore le conseil dut-il acheter son départ pour une grosse somme d'argent.

On le voit, les débuts du ministère de Saurin à Utrecht furent entourés de difficultés. Coupé, par suite du siège, de toute communication avec ses coreligionnaires du dehors [1]), entravé, ainsi que son consistoire, dans sa liberté d'action [2]), probablement gêné pécuniairement [3]), contraint par la présence des troupes françaises et celle du roi lui-même à observer dans tous ses faits et gestes, surtout dans sa prédication, une prudence de chaque instant, sa position n'était guère enviable. Il n'en est que plus honorable pour lui qu'il ait refusé une vocation qui lui fut adressée par Dordrecht dans cette même année mémorable de 1673, et qu'il n'ait donc pas voulu se séparer de paroissiens avec lesquels il venait d'endurer tant de misères [4]).

---

1) Il est dit dans les articles du synode tenu à Delft en avril 1674 que les députés d'Utrecht se plaignent de n'avoir pas été invités à paraître à l'assemblée pendant le siège et l'occupation de la ville.

2) Les actes du consistoire de cette époque ne contiennent que quelques lignes mentionnant la modification de ce corps.

3) La misère était encore fort grande en 1675, d'après les actes du consistoire. Les procès-verbaux du conseil font voir qu'en 1674 on avait réduit à 1000 florins le traitement du pasteur wallon.

4) Cette affaire lui attira une accusation du pasteur le Brun, de Nymègue, qui dit de lui au synode de Kampen, en 1765: „qu'il a vilainement déchiré surtout devant les Français les Vénérables Magistrats en leur imputant des actions con-

Digitized by Google

Saurin vivait en bonne harmonie avec son église et prenait à coeur les intérêts de ses paroissiens. Peu de temps après son installation, on le voit se joindre à son consistoire, en avril 1672, pour demander au Synode de Leeuwarde que l'on n'inquiète plus l'ancien de son église Velthuyzen, que l'on avait accusé de Spinosisme à cause de son livre intitulé de l'Idolâtrie et de la Superstition, quoique il eût protesté de son attachement à la doctrine de l'église [1]). Saurin lui-même se piquait d'orthodoxie et il obtint de son consistoire, en 1675 et 1676, qu'il s'adressât aux Etats Généraux, au Prince et aux Etats de Hollande, pour demander que l'on prît des mesures pour réprimer la propagation des erreurs spinosistes. Plus tard encore, surtout après la révocation, nous retrouverons Saurin an premier rang des défenseurs de la doctrine ecclésiastique, condamnant les croyances de nouveaux frères qui, fuyant les persécutions religieuses, avaient cru trouver un refuge assuré dans les Pays-Bas. Cependant, avant d'en venir là, il nous faut donner quelques détails sur un dissentiment qui se produisit au sein du consistoire pendant les premières années du ministère de Saurin.

En arrivant à Utrecht, en avril 1671, Saurin y trouva, exerçant provisoirement le ministère, un pasteur déjà passablement âgé, nommé Payen. Celui-ci se trouvait sans emploi à Amsterdam lorsque de Wolzogen quitta Utrecht et, dès janvier, on le pria de venir faire le service pendant la vacance. Il se trouva bien à Utrecht, crut remarquer qu'on l'aimait et se flatta assez naturellement de l'espérance que c'était lui qui serait appelé à remplir la place vacante; même il prit les allures et le langage de pasteur de la communauté. La vocation adressée à Saurin fut pour lui une terrible déception et il ne le vit pas arriver avec plaisir. C'est là sans doute qu'il faut chercher la vraie cause de la querelle qui éclata plus tard entre lui et Saurin et qui eut pour conséquence des divisions au sein du consistoire. Payen, après avoir joué le rôle de pasteur en titre, ne s'accommoda plus de celui de pasteur auxiliaire, et Saurin de son côté, rendu plus jaloux de ses droits par la manière dont il se voyait contrecarré par l'intérimaire déçu, ne voulut pas tolérer ses empiètements. De là plaintes et accusations réciproques, résistance passive de la part du pasteur auxiliaire qui se soustrayait sous toutes sortes de prétextes aux fonctions dont Saurin voulait le charger, enfin

---

traires à la prudence et à la charité". Les députés d'Utrecht défendirent leur pasteur et demandèrent que le Brun eût à rétracter ce qu'il avait écrit contre Saurin dans son Apologie de la Religion des Hollandais. Il ressort du rapport qu'ils firent au consistoire le 12 septembre 1675 qu'ils eurent gain de cause.

1) Voy. dans les Actes secrets des Synodes wallons du 18 avril 1671, la déclaration autographe de Velthuyzen.

Digitized by Google

opposition directe de sa part contre le pasteur en titre. Payen se permit de critiquer en chaire la prédication de son collègue et même de l'accuser d'hétérodoxie. Alors Saurin éclata et la querelle devint publique. Fort peu de temps auparavant, en 1677, le consistoire avait encore obtenu des autorités un supplément de traitement pour Payen, dont le salaire fut porté de 300 à 450 florins [1]; mais Saurin parvint ensuite à décider le consistoire à demander compte à Payen de sa conduite et à lui intimer l'ordre d'avoir à l'avenir à s'abstenir de tout manque de respect à l'égard de Saurin et du consistoire. Cité à comparaître devant l'assemblée, Payen ne se présenta qu'après avoir usé de différentes échappatoires pour s'en dispenser; mais alors encore il refusa de rendre compte de sa conduite devant un corps où Saurin siégeait et était ainsi juge et partie. Celui-ci, dont l'attitude de l'accusé à son égard faisait croître l'irritation, proposa d'invoquer le jugement du synode. Il soumit aux frères assemblés les quatre points suivants, en vue desquels il désirait que l'on s'adressât au synode: 1°. que l'on mît fin à l'illusion de Payen, par laquelle il se croyait pasteur ordinaire, en s'appuyant pour cela sur les termes de la lettre par laquelle il avait été appelé à ses fonctions [2]; 2°. qu'on lui fît comprendre qu'il n'avait pas non plus été nommé proposant à demeure; 3°. qu'on le forcât de présenter des excuses; 4°. que l'on désignât un autre proposant pour le remplacer. L'assemblée adopta les trois premiers points à l'unanimité, mais elle se divisa par rapport au quatrième. Payen avait des défenseurs au sein du consistoire, quoique ceux-ci ne pussent pas approuver en tout sa conduite. Messieurs Scadé et le Sueur votèrent sur le quatrième point dans le même sens que le pasteur; van

---

1) Procès-verbaux de la ville d'Utrecht, 26 février 1679.

2) Voici le texte de cette lettre:

Utrecht le 8 Janvier 1671.

Notre Eglise étant maintenant dépourvue de Pasteur par l'absence de M. de Wolzogen, nous vous prions de la venir édifier par vos prédications; elles nous ont tellement plu et à tout notre troupeau, qui en a été merveilleusement édifié, que nous avons cru ne devoir jeter les yeux que sur vous, espérant que vous ne refuseriez pas le gage de Proposant, qui est de trois cents florins par an. Vous aurez votre liberté de vous retirer tous les six mois, où il vous plaira, et nous serons toujours engagés pour le même temps; la charge, s'il vous plait, sera partagée entre vous et celui qui vous sera adjoint.

Nous attendrons un mot en réponse de vous, si vous pouvez être ici pour dimanche prochain pour y prêcher au matin et sommes Monsieur

Vos très humbles serviteurs les conducteurs de l'Eglise Wallonne d'Utrecht et en son nom

De Wolzogen, Pasteur.
L. Velthuyzen, Ancien.
Johan van Berck, Ancien.

A Monsieur Monsieur Payen, te bezorgen bij den heer Colvius in de Doelesteeg te Amsterdam.

Digitized by Google

Muyden le déclara superflu, Lamius et Velthuyzen votèrent contre.

L'affaire vint devant le synode de Leide, qui se réunit le 19 avril 1679, et où les députés d'Utrecht déposèrent un mémoire demandant que l'on traitât les trois premiers points; ces députés étaient Saurin et Scadé.

Le synode cita Payen devant lui. Celui-ci ne comparut pas et l'assemblée [1]), qui manifesta une grande indignation de sa conduite, le destitua de son rang de proposant et nomma à sa place un certain de Brunville [2]).

L'affaire ne fut pas terminée par-là. Quoique le consistoire eût fait tenir à Payen une copie du jugement du synode et que de Brunville fût venu s'installer à Utrecht en qualité de proposant, Payen continua à se conduire comme s'il n'avait point eu connaissance de la sentence synodale et refusa de venir présenter ses excuses au consistoire présidé par Saurin. Le consistoire décida en conséquence de demander au synode, qui se réunit le 30 août à Maestricht, de confirmer la décision du synode de Leide. De son côté, Payen s'adressa par écrit à la haute assemblée, protestant de sa complète innocence, et produisit une plainte [3]) contre la conduite anti-chrétienne de Saurin à son égard. Il se réclamait de nouveau dans cette pièce de la lettre d'invitation qui lui avait été adressée en 1671. Ce synode, où siégèrent Saurin et l'ancien Broedelet en qualité de députés d'Utrecht, décida de charger de la décision définitive une classe, qui devait se réunir à Utrecht, composée des députés des consistoires d'Amsterdam, Gouda, la Haye, Harlem, Nymègue, Rotterdam et Leide, et à laquelle de Wolzogen fut aussi convoqué. La classe se réunit les 7 et 8 octobre, entendit les deux parties, prit connaissance des griefs de Saurin et du consistoire ainsi que des arguments que Payen avançait pour sa défense, et jugea que ce dernier avait mérité une sévère réprimande pour s'être arrogé les droits de pasteur ordinaire tandis qu'il n'avait été nommé qu'en qualité de proposant [4]), mais que, vu son âge avancé et ses longues

---

1) Il est dit dans les actes secrets de ce synode que Payen fit savoir qu'il était malade et ne pouvait pas venir.

2) Synode de Leide, avril 1679, art. 8 et 18.

3) A sa plainte était jointe une déclaration de quatre membres du consistoire, van Wyck, Lamins, Velthuyzen et van Muyden, qui exprimaient leurs regrets de la marche qui avait été donnée à l'affaire, et déclaraient qu'ils n'avaient jamais proposé au synode de le destituer et n'avaient point non plus donné de mandat dans ce but à Saurin. Cette déclaration était datée du 8 juin 1679.

4) L'art. 1 de cette classe consigne qu'il a été notifié à Payen qu'il se trompait pour ce qui regardait sa lettre de vocation, qu'il a été exhorté au calme et à la paix, et qu'il lui a été ordonné de se montrer respectueux à l'égard de Saurin.

On y trouve aussi consigné le fait que le proposant Brunville, qui exerçait le ministère à Utrecht depuis le synode de Maestricht, a demandé et obtenu la permission de partir pour Middelbourg.

Digitized by Google

années de service, il ne convenait pas de le destituer; c'est pourquoi l'assemblée exhorta avec instance les parties à se réconcilier. C'est ce qui eut lieu enfin, après que Payen eut été admonesté d'avoir à s'abstenir à l'avenir de tout ce qui pourrait amener des conflits.

Le paix semble avoir été conclue plus extérieurement que dans les coeurs, et peu à peu il se manifesta de nouveaux symptômes de discorde [1]). Enfin, en 1685, le consistoire, unanime cette fois, porta plainte contre lui au synode de la Brille et demanda que l'on nommât un autre proposant. Informations prises, on fit droit à cette demande [2]). Ainsi se termina cette longue querelle [3]), qui avait fini par jeter la discorde dans le consistoire, et sans doute aussi au sein du troupeau, quoique dans le fond elle ne portât que sur le dissentiment personnel entre deux ecclésiastiques.

Pourtant, et heureusement, cette guerre intestine n'entrava pas le développement de la communauté, du moins à ce que les Actes du consistoire permettent de voir. Elle s'accroissait peu à peu; le culte était célébré régulièrement et même, quelques réparations étant devenues nécessaires au temple de St. Pierre en juillet 1675, il ne fut pas interrompu pour cela, mais se célébra par intérim dans le temple des Réguliers, grâce à l'autorisation bienveillante des magistrats [4]). Dans cette même année on rétablit sur le même pied qu'auparavant le traitement du pasteur, auquel on avait, l'année précédente, dû rogner cent florins à cause de la dureté des temps [5]).

Si, indubitablement, il y a vie là où il y a intérêt actif pour les affaires dont on est chargé, la querelle des pasteurs n'empêcha pas le consistoire de se montrer vivant. Nous allons jeter un coup d'oeil sur son activité, après quelques remarques préliminaires, qui doivent servir à orienter le lecteur.

Malgré l'édit de Nantes, par lequel Henri IV avait en 1593 assuré aux protestants de France le libre exercice de leur religion, leur situation était depuis longtemps devenue intolérable. Peu à

---

1) Payen se plaint au synode de Breda, en 1680, de ce qu'on ne l'honore pas comme on le doit à un pasteur, et de ce que le consistoire le prive d'un supplément de traitement qui lui avait été promis.

2) On donna Bas la Lande comme proposant à Utrecht.

3) Il est vrai que Payen se plaignit encore au synode de Delft, du 29 août 1685; mais celui-ci maintint purement et simplement la décision de celui de la Brille.

Les Actes secrets de ce synode contiennent la lettre authentique de Payen, dans laquelle il affirme de rechef avoir été appelé en qualité de pasteur à Utrecht, et être reconnu comme tel par la ville, qui lui a alloué un supplément de 150 florins en outre de son traitement régulier.

4) Procès-verbaux de la ville, juillet 1675 et 25 octobre 1675.

5) Procès-verbaux de la ville, 15 août 1675.

Digitized by Google

peu on les avait privés des priviléges qui leur avaient été assurés, et enfin le clergé, qui voulait l'extirpation du protestantisme, arracha à la vanité de Louis XIV et à son désir de compenser ses péchés par le moyen d'une oeuvre méritoire, des mesures empreintes de la plus tyrannique intolérance. Dès 1666 un grand nombre de Français émigrèrent en Allemagne, en Angleterre et dans les Pays-Bas pour échapper aux vexations et aux persécutions dont ils étaient victimes dans leur patrie. Leur nombre alla croissant, si bien que trois ans plus tard on promulga un édit par lequel il fut défendu de quitter le pays sous peine de mort et de confiscation. Un court moment de répit permit aux protestants de respirer un peu pendant les guerres des années 1670 à 1678, mais dès que la paix fut conclue, le clergé recommença son oeuvre et n'y gagna que trop bien le roi. Les persécutions recommencèrent avec un redoublement de violence et bientôt l'on put journellement annoncer au roi quelque victoire remportée par le catholicisme, des conversions éclatantes, — ce qui voulait dire que des protestants, poussés à bout par les tourments, épouvantés par les menaces, avaient fait acte de catholicisme. Les dragonnades aidant, lesquelles ne furent pas employées dans quelques provinces seulement, mais d'un bout à l'autre de la France, on obtint tant de ces conversions qu'en 1684 le clergé se vanta que le protestantisme avait disparu du royaume et prétendit que, puisqu'il n'y avait plus de protestants, il n'y avait plus lieu de maintenir l'édit de Nantes, et le roi en signa la révocation le 18 octobre 1685, à Fontainebleau. Dès lors l'exercice et la profession du protestantisme furent absolument prohibés en France. On ferma, on rasa toutes les écoles et tous les temples protestants, on défendit même aux nobles de faire célébrer le culte réformé dans leurs châteaux et l'on prit des mesures pour rendre impossible toute éducation protestante des enfants, lesquels, dès leur naissance, furent considérés comme appartenant à l'église catholique. En même temps on menaça de la mort ou des galères tout protestant qui essayerait de franchir la frontière. On leur ferma toutes les issues, hors celle de l'abjuration. Mais, s'ils s'y décidaient, on leur promettait de nombreux avantages pour eux et leurs familles. Tout ce qui pouvait en tenter les hasards chercha à gagner l'étranger; une multitude de religionnaires de tout âge et de tout rang, déguisée en mainte façon, voyageant par les routes les plus difficiles pour échapper aux gens du roi, s'efforcèrent de gagner les frontières; beaucoup furent pris et terminèrent leur vie au fond des cachots ou sur les galères. Ce qui resta, presque absolument dépourvu de secours religieux, devint le foyer de ce protestantisme renaissant qui s'organisa secrètement et devint ce que l'on a appelé les églises du désert.

Digitized by Google

Ces évènements eurent une grande influence sur les églises wallonnes des Pays-Bas, et l'église d'Utrecht en ressentit sa bonne part. Dès le commencement des persécutions un grand nombre de protestants français étaient venus chercher un refuge dans notre pays; ce nombre s'accrut très rapidement à mesure que la persécution devint plus inexorable et devint si considérable que les Wallons, qui par la nature des choses entraient les premiers en rapports avec les réfugiés, sentirent la nécessité de prendre des mesures extraordinaires et générales pour les secourir. Parmi ceux qui furent les premiers à s'occuper de ces plans hospitaliers se trouvèrent les frères d'Utrecht. Les députés de leur consistoire, Saurin et l'ancien Parmentier, proposèrent au synode de Breda, septembre 1680, la constitution d'un fonds de secours en faveur des réfugiés. Le synode exprima sa sympathie pour ce projet et engagea les députés d'Utrecht à chercher à s'entendre avec le synode provincial de l'église réformée Hollandaise, ce qu'ils firent, non sans succès, puisqu'ils reçurent fort peu de temps après l'annonce de l'approbation du synode hollandais. En outre Saurin, accompagné d'un ancien, eut un entretien avec le bourguemestre Voetius, qui lui aussi donna son approbation et conseilla au pasteur de s'aboucher avec le président des Etats provinciaux, qui s'appelait Dijkveld. Ainsi moralement soutenu, Saurin s'adressa à ce haut magistrat, lequel à son tour se montra des plus sympathiques aux réfugiés et disposé à venir à leur secours ainsi qu'à celui de ceux qui en France subissaient les horreurs de la persécution. Toutefois il n'approuva pas l'idée de constituer ouvertement, en faisant appel au public, un fonds de secours; car il était convaincu que les Etats généraux refuseraient leur approbation à toute mesure dont le roi de France pourrait prendre ombrage; il conseilla à la place une collecte sans publicité, qui se ferait par l'entremise du consistoire et de la municipalité.

Ce plan ne semble pas avoir été mis à exécution. Il est vrai que les Actes des synodes et du consistoire font voir que l'on revint plus d'une fois à la charge. C'est ainsi qu'en 1681, au synode de Zierikzée, les députés d'Utrecht proposèrent d'inviter les fidèles à faire des dons et des legs pour commencer à constituer le fonds en question et de décider que dorénavant on prélèverait dans le même but la cinquième partie du produit des collectes pour les pauvres. Toutefois il n'est fait mention nulle part de la formation effective d'un fonds général de secours en faveur des Français réfugiés et de ceux qui étaient persécutés à cause de leur foi.

Toutefois, si ce projet échoua, cela ne veut pas dire que les bourses soient restées fermées, bien au contraire. Longtemps

Digitized by Google

avant la date néfaste du 18 octobre 1685, dès 1681, les municipalités, les Etats provinciaux et les Etats généraux, le prince et la princesse d'Orange et de nombreux particuliers [1]) avaient rivalisé de zèle et de charité en faveur des persécutés; et lorsque la misère fut la plus grande, les sommes que l'on réunit pour la soulager furent très considérables. Partout on fit de son mieux pour bien recevoir les malheureux fugitifs. Quant à la ville d'Utrecht, outre ce qu'elle avait déjà fait pour eux, elle décréta divers privilèges et libertés dont devaient jouir pendant douze ans tous les réfugiés français qui viendraient s'établir dans ses murs. Ce qu'elle fit et ce que décrétèrent les Etats provinciaux fait honneur à l'activité du consistoire wallon, qui mérita par ses démarches soutenues d'obtenir de si beaux résultats [2]). Il se donna beaucoup de peine; par exemple encore, c'est à sa demande qu'en mars 1688 les Etats provinciaux ordonnèrent dans toutes les villes et villages de leur ressort une collecte en faveur des réformés français qui habitaient la province. Il existe dans les archives de l'église wallonne d'Utrecht un livre qui montre que pendant de longues années les diacres ont accordé leurs soins aux réfugiés nécessiteux. Tous les dimanches soir, pendant le culte, on faisait pour eux une collecte dont le produit était porté par les diacres sur un compte spécial. Au commencement, en 1686, les dons furent très abondants, cependant le produit de la collecte variait beaucoup; j'ai trouvé une fois noté 95 florins, mais une autre fois seulement sept. Quelquefois une personne charitable mettait un gros don dans le sac; j'en ai trouvé mentionné un de 63 florins, une autre fois un de 226 florins. Les ressources ainsi réunies furent suffisantes jusque dans l'été de 1688 pour subvenir aux besoins; c'est en juillet de cette année qu'un déficit est mentionné pour la première fois; les diacres puisèrent dans

---

1) Déjà le 24 décembre 1681, le conseil d'Utrecht accorda dix ans de franchise de toutes taxes et contributions; approuvé à teneur des proc. verb. des Etats.

En 1685 le pasteur Colvius d'Amsterdam déclara au Synode de Delft que les membres de l'église „se sont volontairement taxés selon leur force, mais librement „et de franche volonté, pour l'entretien de pasteurs réfugiés et autres, de laquelle „source ils tirent dès à présent quelque chose de considérable et espèrent d'en „tirer beaucoup plus à l'avenir, non seulement des membres de l'Eglise wallonne, „mais aussi de la flamande" (art. 22).

D'après les comptes de De Ruever, secrétaire de la magistrature d'Utrecht, il a dépensé, de 1686 à 1688, environ 7500 florins en faveur de pasteurs réfugiés (Bulletin I, 76).

Les Etats aussi vinrent en plusieurs manières au secours des réfugiés (Voyez: Bulletin, I, 79).

Enfin j'ai devant moi une note manuscrite renfermant un état de contributions privées qui ont été faites dans le même but. (Voyez Appendice A).

2) On prenait aussi à coeur le sort des réformés qui se trouvaient en France. Les Etats provinciaux adressèrent en effet aux Etats généraux la prière d'intercéder auprès du Roi de France en faveur des frères réformés néerlandais.

Digitized by Google

la caisse diaconale pour le combler, chose qui semblait toute naturelle. Le Livre des Réfugiés va de 1686 à 1689, car on cessa de tenir pour cet objet une comptabilité à part, et ce fut la caisse diaconale qui fournit des secours pour les réfugiés restés dans le besoin [1]).

Le zèle du consistoire n'était pas moindre pour ce qui regardait les intérêts spirituels des membres de l'église. Il veillait avec soin contre le retour des réformés à l'église catholique, en quoi ils trouvèrent un fort appui dans une résolution du conseil qui fut promulguée à cette époque [2]); en outre il avait à s'occuper de la manière dont on avait à recevoir dans la communion de l'église les réformés qui s'étaient laissés aller à abjurer, ou les catholiques disposés à se faire réformés. En 1679, un ancien prêtre, François de Lys, qui avait été aumonier du roi de France, manifesta le désir d'être reçu membre de la communauté. Il abjura réellement les superstitions romaines et fut confirmé solemnellement comme membre de l'église wallonne dans une assemblée du culte, le 16 juin 1679. Dès lors nos sources mentionnent fréquemment des conversions de catholiques ou le retour de protestants qui avaient abjuré. Il est toutefois fort à regretter, pour l'honneur des postulants et pour l'intérêt de la communauté que ces démarches n'aient pas toujours été dictées par des motifs de l'ordre le plus élevé. Parfois le consistoire a été victime d'une vile hypocrisie. Ainsi, en août 1681, un prêtre catholique nommé Jacques de la Tour fut admis comme membre après avoir abjuré le catholicisme, mais le consistoire découvrit plus tard que cet individu avait déjà abjuré quelques années auparavant à Londres sous un autre nom, qu'il y avait vécu, marié, quelque temps, qu'il était ensuite retourné en France, où il était rentré dans l'église catholique, et qu'il était même redevenu prêtre. Il n'avait rien révélé de tous ces changements quand il avait demandé l'admission à Utrecht. Belle occasion pour le consistoire de montrer son aptitude à exercer la discipline. Aussi lit-on dans ses Actes: „De la Tour est cité devant le consistoire et suspendu de la Ste Cène jusqu'à ce qu'il aura donné des preuves suffisantes de la question de sa repentance". Environ un an plus tard de la Tour semble en effet avoir donné quelques explications sur sa conduite et demandé d'être admis de nouveau à la Cène. Le consistoire hésita. Il était assez disposé au pardon, mais pourtant pas tout à fait satisfait. Considérant donc que tout n'avait pas en-

1) Heureusement les revenus du diaconat recevaient parfois des augmentations accidentelles, grâce aux legs qui lui étaient faits assez fréquemment. Ainsi un certain Lafleur lui laissa en 1693 4000 florins, une maison et une briqueterie.

2) Voyez: Appendice B.

Digitized by Google

core été éclairci et aussi qu'il venait de paraître, de la main de de la Tour un petit livre intitulé l'Amant cloitré, qui donnait du scandale, on résolut de lui permettre pour cette fois de prendre part à la Cène, sans toutefois que cela engageât l'avenir.

En général les autorités ecclésiastiques de l'époque se croyaient tenues à veiller sur toute la conduite des membres des communautés. C'est ainsi qu'on lit dans les Actes à la date du 17 décembre 1682: „Le consistoire a résolu unanimement de défendre les danses et les autres divertissements indignes de la pureté et de la gravité chrétienne, sous peine de suspension de la Ste Cène." Du reste, le consistoire ne triomphait pas toujours de toutes les résistances dans ses efforts pour maintenir la discipline. Ainsi, un nommé Roussel ayant été cité à comparaître comme accusé de Spinosisme, refusa tout simplement de se présenter, en alléguant que l'accusation était une calomnie gratuite du pasteur [1]).

Vers la même époque le consistoire d'Utrecht prit part à la fondation d'une nouvelle église wallonne, celle d'Arnhem. Les Bourguemestres de cette ville avaient adressé en 1683 au synode de Leeuwarde la demande d'approuver la vocation de Daniel de Vernajou [2]), alors sans place, parce qu'un grand nombre de Français s'étaient établis à Arnhem. Pour examiner cette affaire, le synode nomma une classe, dont Utrecht faisait partie. Elle se réunit les 24 et 25 juin à Amsterdam et entendit Menthen, bourguemestre d'Arnhem [3]), qui exposa la nécessité de la fondation de cette nouvelle église, et qui obtint l'approbation provisoire de la vocation. La classe désigna son président, le pasteur d'Utrecht Saurin, pour procéder à la confirmation de l'élu, tâche dont il s'acquitta le 23 mars 1684; en même temps, assisté d'un ancien, il procéda à l'installation d'un consistoire nommé par les autorités de la ville. Tout cela est consigné dans les Actes du consistoire d'Utrecht [4]).

---

1) Actes du Cons., 26 juillet et 26 septembre 1683.

2) Daniel de Vernajou, pasteur à Bergerac, se présenta en septembre 1683 au Synode de Goes, devint en 1684 pasteur de l'église d'Arnhem, et la quitta en 1693 pour Hambourg. (Bulletin I, 101)

3) Le bourguemestre Menthen, pour exciter le Synode à ne pas laisser traîner cette affaire, employa le curieux argument que les pasteurs hollandais cherchaient à empêcher la fondation d'un église wallonne à Arnhem et qu'il faillait les prévenir.

On trouve dans les Actes secrets de la classe d'Amsterdam de 1684 une copie de l'acte de fondation de l'église wallonne d'Arnhem et de la vocation de Vernajou, extraite des procès-verbaux de la ville d'Arnhem.

4) Les premiers membres du consistoire d'Arnhem furent:

1°. Georges Ripperda, Sr de Verwolden, président de la Cour de la province du Pais de Gueldre, et

2°. Adrien Menthen, bourguemestre de la ville d'Arnhem, anciens, et

3°. Reinier op ten Noort, avocat de la Cour de Gueldre, et

4°. Jean Umbgrove, controlleur, diacres.

Digitized by Google

L'Eglise d'Utrecht, dont comme on vient de le voir, le pasteur et le consistoire ne péchaient pas par défaut d'activité, continuait à grossir lentement. Il n'existe pas de données directes sur le nombre de ses membres avant et après la révocation de l'édit de Nantes; toutefois il est possible de tirer quelques indications du registre des baptêmes. Or, le nombre moyen des enfants baptisés annuellement de 1671 à 1685 ayant été de onze, les chiffres de vingt que le registre accusa pour 1687 et de vingt-neuf pour 1688 font preuve d'une augmentation considérable du nombre des familles. En effet, il vint se réfugier dans notre patrie un nombre considérable de protestants persécutés. Celui des pasteurs qui cherchèrent un asile chez nous fut très grand aussi. L'année de la révocation il y en eut environ 250 qui se réfugièrent dans ce pays et beaucoup d'entre eux entrèrent au service des Eglises [1]). Amsterdam en eut 16 et les autres Eglises en proportion. Utrecht en eut deux, Michel Janiçon ou Janisson et David Martin, admis aux fonctions pastorales avec l'autorisation du synode de Rotterdam, déjà le 24 avril 1686, et installés par E. Saurin [2]). Partout on prit des mesures pour subvenir aux besoins des réfugiés, et les Etats de la province d'Utrecht ne restèrent pas en arrière [3]). Ils conclurent en 1685 un arrangement avec la ville d'Utrecht, par lequel ils s'engagèrent à payer la moitié du traitement de quatre pasteurs, la ville se chargeant de l'autre moitié; c'était 400 florins pour les célibataires et 500 pour les pasteurs mariés. Plus tard on fit plus encore; les Etats prirent quatre pasteurs à leur charge, la ville se chargeant de pourvoir au traitement et au logement de deux autres [4]).

Le premier des deux pasteurs réfugiés dont nous parlions il y a un moment comme ayant été régulièrement installés à Utrecht, Michel Janiçon, avait exercé le ministère pastoral à Blois. Il se

---

1) On a les noms de 330 pasteurs réfugiés. (Voyez l'article de M. Gagnebin dans le premier volume du Bulletin).

2) Au traitement, premièrement de 500 florins outre 80 florins d'indemnité de logement, plus tard de 1000 florins. Les magistrats, autorisés par le conseil, s'engagèrent à servir ces traitements, comme il ressort des procès-verbaux de la ville du 19 juillet 1686. (Voyez: Bulletin II, page 75—88).

3) Il ressort des comptes et procès-verbaux des députés des Etats pour les années 1682—1715 qu'entre autres subventions les Etats d'Utrecht contribuaient aux traitements et aux loyers des pasteurs, du lecteur et du marguillier de l'Eglise wallonne, qu'ils accordaient même à ce dernier une „douceur" annuelle pour les coussins qu'il plaçait dans le banc de leurs Seigneuries, qu'en outre ils acquittaient des comptes provenant des réparations faites aux demeures des pasteurs et qu'ils accordaient divers subsides au consistoire, pour les chandelles necessaires au culte du soir, 30 florins, plus tard 60, pour les frais de députation au Synode, 100 florins, plus tard le double, enfin pour le néttoyage du temple, 25 florins. Outre tout cela, ils stipendiaient des étudiants en théologie.

4) Parmi ceux qui furent mis au bénéfice de cette disposition, citons en 1692 Louis Martin, fils du célèbre David Martin.

Digitized by Google

réfugia vers la fin de 1685 dans les Pays-Bas et se trouva ainsi au nombre des ministres qui signèrent en 1686 au synode de Rotterdam la confession de foi et les articles additionnels. Recueilli à Utrecht dès l'année de son arrivée dans le pays, il reçut déjà l'année suivante des ouvertures de l'Eglise de Zutphen, qui désirait l'appeler; mais il s'en référa aux Etats provinciaux au sujet de cette nomination. Ceux-ci conseillèrent à la ville d'Utrecht et à la communauté wallonne de conserver Janiçon. En conséquence le consistoire décida déjà en mars 1686 de lui adresser ainsi qu'à son collègue Martin une vocation de pasteur ordinaire; le 21 du même mois les magistrats donnèrent leur approbation et le 16 mai suivant Saurin présida la cérémonie de la confirmation de ces nouveaux frères. Janiçon, qui touchait 500 florins en qualité de pasteur réfugié, reçut comme pasteur ordinaire un supplément de traitement de 250 florins [1]). A la mort de Saurin, en 1704, ou lui alloua encore 250 florins de plus, en vertu d'une résolution des Etats, prise en 1686, d'après laquelle le traitement des pasteurs survivants devait être porté à 1000 florins après le décès d'E. Saurin. On ne trouve dans les actes du consistoire et dans les articles synodaux pas grand' chose qui puisse renseigner sur la personne et le caractère de Janiçon. Tout ce que l'on peut y glaner c'est que, d'accord avec son collègue Martin, il prit parti contre Saurin dans une querelle avec Jurieu, pasteur réfugié à Rotterdam [2]). Nous reviendrons à cette affaire. Il mourut, toujours pasteur à Utrecht, en 1705.

Le second des nouveaux pasteurs était David Martin, ancien pasteur de la Canne en Languedoc. Lui aussi s'était réfugié en 1685 et avait trouvé asile à Utrecht. On lui adressa en 1686 de Deventer une vocation en qualité de professeur, mais, de même que pour Janiçon, les Etats provinciaux proposèrent aux bourguemestres et au consistoire de le décidér à rester en le nommant pasteur ordinaire. On a vu qu'il fut confirmé avec son collègue le 21 mai, et il resta à son poste jusqu'en 1724, où il mourut dans un âge avancé. Il avait de la réputation comme savant et orateur, et a laissé, outre sa traduction de la Bible [3]), à laquelle

1) Une résolution des Etats d'Utrecht de 1689 décide que le pasteur wallon Janiçon recevra annuellement £ 500 de traitement et £ 50 d'indemnité de logement, la ville d'Utrecht continuant à devoir lui payer 100 rixdalers par an. (Bulletin II, 83)

2) Janiçon avait un neveu, François Michel Janiçon, réfugié comme lui qui s'est fait connaître comme historien; il étudia quelque temps à Utrecht aux frais de son oncle, publia plus tard à Amsterdam un journal français, puis, s'étant attiré le mécontentement des autorités, alla se mettre au service du duc de Hesse-Cassel.

3) La Sainte Bible, Amst. 1702. Le Synode de Leeuwarde en recommande en 1710 l'usage; il en paraît alors une 4e édition.

Digitized by Google

il doit sa célébrité et qui est devenue d'usage général dans les Eglises wallonnes depuis 1710, divers ouvrages exégétiques [1]), un traité de la religion naturelle, un traité de la religion révélée et plusieurs volumes de sermons [2]). Il toucha dans les commencements 500 florins de traitement, puis peu après, 750, 80 florins d'indemnité de logement. En 1699 le Conseil lui alloua une gratification de 250 florins pour sa dédicace de son Histoire du Vieux et du Nouveau Testament, enfin, de même que pour Janiçon, on porta son traitement à 1000 florins après le décès de Saurin.

Comme il a été dit, la révocation de l'édit de Nantes eut pour effet d'augmenter considérablement le nombre des membres des Eglises wallonnes, à Utrecht aussi bien qu'ailleurs. Bien des noms nouveaux apparaissent dès lors dans les registres, et ces noms, trop souvent, cachent tout un monde de souffrances. Il y en a, et c'est le plus grand nombre, qui rappellent, avec les terribles maux endurés, la fidélité inébranlable des martyrs de la foi qui les ont portés; mais il y en a aussi qui racontent hélas la chute de ceux qui se laissèrent vaincre par l'ardeur de la persécution. Le coeur se serre quand on parcourt les procès-verbaux du consistoire de cette époque et que page après page on y trouve mentionnée la réconciliation avec l'Eglise de quelque frère, qui a dû auparavant „abjurer la superstition romaine". Ces gens, hommes et femmes, qui rentraient ainsi dans la paix de l'Eglise, appartenaient à toutes les classes de la société, à celle des ouvriers aussi qu'à celle des bourgeois ou à celle des nobles [3]). Mais il paraît qu'outre ces protestants qui avaient fait acte de catholicisme, mais qui venaient chercher sur une terre étrangère le repos de leurs consciences tourmentées, maint catholique venu dans notre

---

1) Le Nouveau Testament expliqué, 1696, avec dédicace aux Etats de la province, pour laquelle il reçut 250 florins. Notes sur le N. Test., Utr. 1696. — Histoire du V. et du N. Testament, Amst. 1702. — Le vrai sens du Ps. CX opposé à l'application qu'en a faite David, l'auteur de la dissertation inserrée dans les trois premiers tomes de l'histoire critique de la république des lettres, Amst. 1715. — Deux dissertations critiques, la première sur le vers. 7 du Ch. V de la première épitre de St Jean, dans laquelle on prouve l'authenticité de ce texte; la seconde sur le passage de Josèphe touchant Jésus-Christ. Vérité du texte de la première épître de St Jean V, 7, démontrée par des preuves. Examen de la réponse de M. Enslyn à la dissertation critique de I Jean V, 7.

2) Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte. Amst. 1708. — L'excellence de la foy et de ses effets expliquée en 20 sermons prononcés à Utrecht 1708, 1709, 1710.

3) Voyez l'Appendice C. Listes des Réfugiés — tombés — reçus.

Digitized by Google

pays fut gagné par le fait même de son séjour et passa à la réforme [1]). Tous les convertis n'étaient pas sincères, et, averti par des cas comme celui de ce la Tour dont nous avons parlé, le synode jugea nécessaire de prendre des mesures pour prévenir les scandales provenant de ce que la bonne foi des pasteurs et consistoires pouvait être surprise par des hypocrites, et il ordonna que dorénavant l'abjuration et la profession de foi de ceux qui quittaient l'Eglise romaine auraient lieu publiquement, au sein de la communauté assemblée pour la célébration ordinaire du culte.

Les conséquences de la révocation ont été pour les Eglises wallonnes aussi diverses que nombreuses. Une des plus regrettables fut que les querelles ecclésiastiques y trouvèrent un nouvel aliment. L'Eglise d'Utrecht en eut sa part, lorsqu'éclata la grande lutte entre son pasteur Elie Saurin et Jurieu.

Plusieurs Eglises ayant manifesté des craintes au sujet de l'orthodoxie des nombreux pasteurs étrangers venus dans les Pays-Bas, le Synode réuni à Rotterdam en avril 1686 nomma, pour rédiger une formule que l'on ferait signer aux frères étrangers, une commission, composée des professeurs Spanheim, le Moyne, Gaillard et Jurieu, et des pasteurs Joncourt de Middelbourg, des Marets de Delft, Saurin d'Utrecht et Pierret d'Amsterdam. Cette commission ayant déposé son projet de formule, celle-ci fut approuvée et signée séance tenante et déclarée obligatoire pour tous [2]). Les signataires promettaient par l'apposition de leurs noms de rester fidèles à la confession de foi et aux canons de Dordrecht, de ne point traiter en chaire de sujets controversés

---

1) Voyez l'Appendice D. Liste de Catholiques reçus à Utrecht. C'est dans les années 1687 –1690 que se présente le plus grand nombre de conversions, soit de protestants tombés, soit de catholiques de naissance; pourtant ces cas se reproduisent fréquemment encore dans les années qui suivent.

2) Les articles 5 et 6 du Synode de Rotterdam de 1686 sont relatifs à la nomination de la commission et à la rédaction de la formule. Voici le texte de l'art. 6: „La Compagnie.... a arreté conformément à nos anciens règlements, de ne déclarer aucun Pasteur appellable parmi nous, qu'il nous ait assuré de sa conformité de sentiments avec notre confession de foy en général et avec les arretés du Synode de Dordrecht en particulier aussi bien que de sa soumission à tous les ordres de notre discipline par une signature expresse. Et à l'égard des controverses, qui ont quelque rapport à ce qui a été décidé au Synode de Dordrecht, et qui ont troublé le repos des Eglises de France pendant quelque temps, la compagnie exigera une promesse de ne dogmatiser là-dessus ni en public ni en particulier contre ce qui est tenu dans ces Provinces. Et quant aux opinions Pelagiennes qu'on a voulu introduire sous le nom de Grâce médiate, elle déclare qu'elle n'aura pour de telles doctrines aucune Tolérance et enjoint aux consistoires et aux pasteurs de veiller à ce que rien de contraire à la doctrine de l'Eglise réformée ne soit avancé la dessus non seulement en prédication, mais aussi en particulier, etc." L'art. 40 de ce Synode décide que ceux qui n'ont pas pu signer ces articles dans l'assemblée le feront dans le consistoire de leur domicile. Plusieurs signèrent à Utrecht. (Voyez l'appendice E. Liste de vocation des pasteurs).

Digitized by Google

et de s'abstenir d'enseigner une „grâce universelle et un salut universel."

Les pasteurs wallons, en fidèles sentinelles placées sur les murs de Sion, veillaient contre l'invasion des hérésies dont on suspectait certains frères français, disciples d'Amyraut de Saumur. Le souvenir des luttes religieuses du commencement du siècle n'était point effacé encore et l'on voulait à toute force en prévenir le renouvellement. Elie Saurin était une des plus zélées parmi ces sentinelles sur les murs de Sion. Etait-il lui-même orthodoxe au vrai sens du mot, était-ce bien son orthodoxie plutôt que son esprit militant et autoritaire qui enflammait son zèle, c'est ce qui doit décider l'examen des détails de la querelle. Ce qui est certain, c'est que, soit lui, soit son adversaire prétendaient être orthodoxes.

Cet adversaire fut Pierre Jurieu, qui avait été professeur à l'académie de Sedan [1]), depuis 1682 pasteur et professeur d'histoire sainte à l'Ecole Illustre de Rotterdam. Il avait déjà publié plusieurs écrits lorsqu'il habitait encore la France, mais plus tard surtout sa féconde plume livra de nombreuses productions à l'impression, sans qu'il se conformât à l'usage de ce pays de faire approuver ecclésiastiquement ses ouvrages avant de les publier [2]). On avait mainte fois rappelé cet usage à Jurieu, mais il prétendait que sa qualité de professeur le dispensait de s'y soumettre, et, quoique on ne l'y eût point autorisé, il continuait à publier des ouvrages sans approbation ecclésiastique. Ses livres attiraient l'attention en dehors même des Eglises wallonnes, si bien que lorsqu'il publia son ouvrage intitulé l'Accomplissement des prophéties, le Synode hollandais de la Hollande septentrionale, effrayé de l'hétérodoxie de la doctrine du millenium qui y était exposée, porta plainte contre lui auprès du Synode wallon réuni à Balk (1686) [3]). Celui-ci chargea les Eglises d'Amsterdam, de Harlem et de Leide d'examiner l'orthodoxie de ce

---

1) Supprimée en 1681.

2) La règle ecclésiastique exigeait que toute publication de pasteurs wallons fût examinée au préalable par deux Eglises que le Synode avait à désigner.

3) Jurieu affirmait dans son livre que les protestants de France dévaient recouvrer leur liberté complète lorsque Louis XIV serait mort. Jusqu'à la paix de Ryswyk (1697) bien des personnes se berçaient encore de l'espoir que Guillaume III réussirait à améliorer le sort des protestants de France. — Voici le titre complet du livre en question: l'Accomplissement des prophéties ou la delivrance prochaine de l'Eglise. Ouvrage où il est prouvé que le Papisme est l'empire antichretien; que cet empire n'est pas éloigné de sa ruine; que cette ruine doit commencer en peu de temps; que la persecution présente peut finir en trois ans et demi. Après quoi commencera la destruction de l'Antechrist, laquelle se continuera dans la fin de ce siècle et s'achèvera dans le commencement du siècle prochain et enfin le règne de J. C. viendra Rott. 1686, 2 vol. in 12°.

Digitized by Google

livre. Pendant ce temps Jurieu avait fait paraître, sans le signer, un écrit intitulé l'Ouverture de l'Epitre aux Romains, et les Eglises d'Utrecht et de Harlem délibéraient à ce sujet.

Le rapport des Eglises chargées d'examiner l'Accomplissement fut favorable à Jurieu et fut bien accueilli par le synode, déjà du reste porté en sa faveur. On déclara qu'il n'existait pas de motifs de condamner soit l'auteur, soit le livre, quoique l'on regrettât que l'auteur eût employé quelques expressions qui prêtaient au malentendu et qu'il eût avancé des idées aussi extraordinaires sur l'état de l'Eglise sur la terre. En outre, on aurait préféré qu'il ne précisât pas tellement le moment où certaines prophéties devaient s'accomplir et qu'il eût plus ménagé la divinité des prophéties [1]). Le jugement exprimé par Utrecht et Harlem sur le second écrit fut beaucoup moins favorable. On trouva que l'auteur s'y écartait de la doctrine de la justification par la foi prêchée par les réformateurs. Le synode, pénétré de l'importance de cette affaire, ajourna la décision afin que ses membres pussent prendre connaissance de l'écrit incriminé et se prononcer en connaissance de cause dans le synode suivant. Ce fut donc le synode de Kampen, tenu en 1688, qui donna une décision, et celle-ci ne fut pas favorable à l'écrit de Jurieu. Comme dans le prononcé précédent, on rappela à chacun le devoir de rester fidèle à la confession de foi et aux ordonnances ecclésiastiques et l'on répéta la défense de rien publier sans autorisation ou anonymement. Jurieu ne tint aucun compte de ces exhortations, soit qu'il dédaignât l'autorité ecclésiastique, soit qu'il sentît que réellement ses écrits n'étaient pas purs d'hétérodoxie.

On continua de se plaindre, non seulement de ses publications, mais aussi de celles de plusieurs autres, et c'est peut-être dans l'espoir de faire taire les plaignants, qu'il réussit à faire noter par le synode d'Amsterdam un article où l'on énuméra un certain nombre de propositions qu'il n'était pas permis d'enseigner dans l'Eglise [2]). Le synode joignit cependant à

---

1) Synode de Middelbourg, mai 1687.

2) Art. 27 du Synode d'Amsterdam, août 1690. Voici les thèses condamnées :

1°. Le Socinianisme est une Religion tolérable, dans laquelle on peut se sauver.

2°. On peut se sauver en toutes religions à la faveur de la bonne foy et de la bonne intention.

3°. On ne péche point en suivant les mouvements de la conscience quelque mauvaise que soit l'action.

4°. Il n'y a point d'autres hérétiques que ceux, qui combattent la vérité contre leur conscience.

5°. On ne blasphème pas, si on ne blasphème pas contre ses propres principes.

6°. La piété et la raison obligent à la tolérance tant civile qu'ecclésiastique.

7°. Le magistrat n'est point en droit d'employer son autorité pour abattre l'idolâtrie et empêcher le progrès de l'hérésie.

Digitized by Google

cet article une clause portant expressément qu'à l'avenir chacun eût à s'abstenir de parler ou d'écrire sans se conformer à la confession de foi, et renouvelant les anciennes menaces contre la publication d'écrits non munis de l'approbation ecclésiastique ou anonymes. Jurieu en tint aussi peu de compte que des défenses précédentes. Il adressa même au synode une lettre sur le socinianisme, qui contenait des propositions très hasardées, de sorte que, prévoyant que l'on tournerait contre lui cet article 27 d'Amsterdam qu'il avait forgé comme une arme contre d'autres, il essaya de parer à ce danger par sa dextérité. Au synode suivant, tenu à Leide en 1691, il prit l'initiative — c'était le 2 mai — et fit un long discours pour montrer qu'on devait lui laisser la liberté de faire imprimer sans approbation préalable, alléguant toutes sortes de motifs, par exemple, qu'il était professeur, que son écriture était difficile à lire, que souvent il importait que la publication se fît promptement. Malgré son éloquence et la bienveillance de beaucoup de membres du synode, il ne gagna pas sa cause. On décida que Jurieu devait soumettre les ouvrages dont la publication était pressante à l'approbation de son consistoire et suivre pour les autres les règles ordinaires. Durant cette même séance le synode reçut un écrit anonyme exposant les erreurs de Jurieu. On le mit de côté parce qu'il n'était pas signé, mais plusieurs députés, estimant fort graves les accusations qu'il contenait, insistèrent pour qu'on le prît en considération. Furieux, Jurieu s'empara de la pièce et la déchira sous les yeux de tous. Saurin était un de ceux qui avaient voulu qu'on s'en occupât. De là sa querelle avec Jurieu.

Celui-ci, enfin invité par le synode, toujours très bienveillant, à éclairer le public sur sa manière de voir, fit paraître une apologie, où il ne se contentait pas de se défendre, mais où de plus il attaquait violemment Saurin. Là-dessus, au synode suivant, tenu à Naarden, plusieurs députés demandèrent que l'on appliquât les règlements ecclésiastiques au pasteur Jurieu plus sévèrement que jusqu'alors [1]). A peine avait-on achevé de lire les instructions

8°. Tout particulier a droit non seulement de croire mais aussi d'enseigner sans que le Souverain Magistrat le puisse empêcher.

9°. La grâce existe uniquement dans la proposition de la parole, il n'y a point d'opération externe du St. Esprit.

Déjà dans le Synode qui suivit on fit des objections à cet article de celui d'Amsterdam.

1) Quand on avait arrêté les articles dans le consistoire d'Utrecht, Janiçon et Martin avaient voté contre. Ils protestaient contre la notion de l'Eglise soutenue par Jurieu, en tant qu'elle était en rapport avec sa doctrine du millénisme ; contre sa doctrine du baptême (le baptême indispensable au salut) ; contre sa doctrine de la foi (parce qu'il ne faisait par suffisamment ressortir que la foi, en tant que fondée sur l'inspiration divine de l'Ecriture, est donnée à l'homme par l'inspiration du St. Esprit); contre son approbation de second mariage conclus sans avoir la certitude que le premier conjoint fût mort.

Digitized by Google

des Eglises, que Jurieu éclata contre Saurin, l'accablant d'outrages et affirmant que ses accusateurs étaient coupables d'hérésies de beaucoup pires que celles qu'ils lui reprochaient. L'assemblée était divisée dans ses sympathies et finit par ordonner à Jurieu de se défendre sur les points allégués contre lui, et, pour que la chose pût être examinée à fond, il invita tous ceux qui avaient des griefs à les faire connaître aux Eglises synodales, qui devaient, sans en nommer les auteurs, les faire parvenir à Jurieu, pour qu'il pût y répondre dans le synode suivant. Saurin n'eut garde d'envoyer ses griefs trop tard. Quand Jurieu les eut lus, il ne put plus se contenir et en publia immédiatement une réfutation dans laquelle il répondait aussi aux accusations contenues dans un écrit anonyme qui avait paru contre lui. Saurin répliqua et publia son apologie, dont j'ai un exemplaire devant moi. On y peut voir, avec les réponses de Saurin, de quoi Jurieu l'accusait et quelles hérésies il lui reprochait. Ce sont les réponses de Saurin, ses opinions, qui nous intéressent ici et qui donnent de l'importance à l'imprimé qui les contient. L'exemplaire qui est sous mes yeux n'a pas de date et porte pour titre „Apologie pour le Sr. Saurin". A juger par le contenu, il a dû être publié peu après le synode tenu à Breda en septembre 1692 [1]). Jurieu avait accusé son collègue en tout premier lieu de manquer absolument de charité chrétienne, ce qu'il avait montré d'une manière éclatante par ses attaques contre le grave, pieux, dévoué Jurieu. Saurin montre que son adversaire exagère outrageusement, et il se défend énergiquement d'être poussé par aucune malignité. Son collègue l'accusait en second lieu de se montrer beaucoup trop indulgent pour l'hérésie; mais c'est qu'il avait plaidé en faveur de la tolérance, insistant sur ce que la tolérance n'est pas l'hérésie, auprès d'un frère qui accusait l'Eglise d'hérésie parce qu'elle ne poursuivait pas l'hérésie. La troisième accusation s'élève avec force contre les opinions hétérodoxes dont Jurieu trouve Saurin coupable. Ce dernier avait critiqué une décision du synode d'Amsterdam, condamnant comme hétérodoxe la thèse „que la grâce

1) Article 43 du synode de Breda, sept. 1692. Ce synode se réfère aux décisions d'un synode précédent, dans lequel on avait examiné les livres de Jurieu; il le déclare orthodoxe et range les opinions sur lesquelles il est en désaccord avec d'autres parmi les opinions théologiques que l'on doit tolérer chez autrui. 1°. Après les explications qu'il a données, on peut être satisfait de sa doctrine de l'Eglise; 2°. ses opinions particulières sur le baptême peuvent être tolérées; 3°. quant à la foi, le synode l'exhorte à ne pas perdre de vue les rapports qui existent entre la divinité des Ecritures et la grâce intérieure, et soigneusement surveiller les expressions dont il se sert dans l'ardeur de la discussion; 4°. Jurieu a raison de maintenir l'immutabilité de l'essence de Dieu. — Ce même synode jugea que Jurieu et Saurin pouvaient fort bien vivre en paix ensemble, et que ni l'un ni l'autre ne devait être accusé d'hétérodoxie.

Digitized by Google

existe uniquement dans la proposition de la Parole, et qu'il n'y a point d'opération interne du St. Esprit". Il avait dit que cette thèse était la moins hérétique de toutes celles que l'on avait condamnées, et qu'on pouvait la soutenir sans pour cela abandonner „l'élection absolue", „l'efficace de la grâce" et „la persévérance des fidèles". Jurieu pour ce motif accusait Saurin de pélagianisme, quoique celui-ci assurât que s'il prenait la défense de la thèse condamnée, cela ne voulait point dire qu'elle exprimât son sentiment à lui. Mais Saurin n'était pas seulement pélagien à ses yeux; il était aussi coupable de nestorianisme, et le pasteur d'Utrecht répond qu'en effet il a pris dans une discussion la défense de Nestorius contre Cyrille et a reconnu au nestorianisme, qui veut dire Χριστοτόκος au lieu de Θεοτόκος, le mérite d'empêcher le culte de la vierge, mais qu'il n'a pour cela aucunement nié l'incarnation miraculeuse de la Parole, et qu'au contraire il a mainte fois prêché et défendu ce mystère dans ses sermons. En troisième lieu, il était accusé de méconnaître le droit de l'Etat de s'occuper des affaires de l'Eglise; mais il n'avait pas nié absolument ce droit; toutefois il se déclare en faveur de la liberté de conscience et par conséquent contre l'ingérence de l'Etat dans les choses religieuses. Une quatrième accusation le traite de sacramentaire. Jurieu, au dire de Saurin, enseignait „que Dieu sauve les hommes par le baptême", „que les enfants des fidèles ne sont actuellement dans la grâce que par le baptême". „Il favorise, poursuit-il, le sentiment de ceux qui croient que le salut des enfants des fidèles est douteux quand ils meurent sans avoir été baptisés, mais qu'il est indubitable quand ils auront reçu le baptême". Saurin en appelle au jugement de ses lecteurs sur cette doctrine, que pour lui il déclare repousser absolument, et ceci lui semble constituer une réfutation complète. Outre cette apologie, Saurin écrivit encore deux fois contre Jurieu, dans deux „Remonstrances", adressées, l'une au synode de Leeuwarde, septembre 1695, l'autre à celui de la Brille, septembre 1696 [1]). Ces pièces permettent de se rendre plus clairement encore compte des idées de Saurin. Jurieu l'accusait de rejeter la règle" que tout ce que tous les Chrétiens, particulièrement tous les docteurs de l'Eglise ont cru partout, en tout lieu, à toute heure, est véri-

1) On lit dans les procès-verbaux des Etats d'Utrecht, à la date du 8 déc. 1694, un détail caractéristique de la manière dont on envisageait alors la religion et les rapports entre l'Eglise et l'Etat, qu'à l'occasion de la publication de l'écrit de Saurin intitulé Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, on décida d'ordonner à Saurin de cesser toute polémique contre Jurieu, et que l'on chargea les délégués aux Etats Généraux de s'entendre avec le pensionnaire et les Etats de Hollande, pour obtenir de ces derniers de défendre à Jurieu de son côté de continuer la lutte.

Digitized by Google

table". Saurin réplique qu'il admet d'une manière générale la vérité de cette proposition; mais qu'il la nie, si l'on restreint ce qu'il faut entendre par docteurs à ceux qui ont écrit. D'après Jurieu, son adversaire aurait prétendu que l'on devait exclure de la langue théologique et religieuse toutes les expressions qui ne se trouvent pas dans l'Ecriture, comme trinité, personne, generatio, essence, hypostase, union hypostatique etc. Non, dit Saurin, car, premièrement il y en a qui se trouvent dans l'Ecriture, comme persona, dit de Dieu, generatio, et secondement, quand ces expressions sont appliquées à Dieu, ce n'est pas au sens propre, c'est pour désigner ce qu'il y a de grand et de sublime dans l'Etre suprême. Ensuite, au dire de Jurieu, Saurin aurait affirmé „ne rien croire en matière de foy comme en toute autre chose, qui ne paraisse évidemment conforme à la droite raison et aux notions communes et dont on n'ait des perceptions claires et des idées distinctes". Saurin répond „ne rien admettre en matière de foy dont on ne soit convaincu par la parole de Dieu et que l'on ne doit recevoir pour parole de Dieu que celle qui a des caractères convaincans de sa divinité. Et je pose en fait que l'Ecriture a de semblables caractères". Enfin Saurin donne sa profession de foi. Il écrit: „J'entre dans l'esprit de nos confessions de foy, j'embrasse comme des articles de foy tous les dogmes qui y sont contenus, parceque je sais qu'ils sont parfaitement conformes à la parole de Dieu. Je puis déclarer en toute conscience que nos confessions de foy contiennent le précis et l'abrégé de ma créance et de ma Théologie sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, aussi bien que sur tous les autres. Pour ce qui regarde les Pères de l'Eglise, je prétens avoir le privilège de la liberté de juger".

On voit ce qu'était Saurin. En vieillissant il n'avait rien perdu de la combativité dont auparavant il avait fait preuve dans sa lutte avec Payen. Il était de ces serviteurs de l'Eglise qui, fort attachés à la confession ecclésiastique et très respectueux des autorités ecclésiastiques, se permettaient cependant un certain degré de liberté, et, tout en faisant la guerre à l'hérésie en venaient à devoir expliquer leurs propres vues pour se mettre eux-mêmes à l'abri.

Sa lutte avec Jurieu fut vive et dura longtemps. Le synode de Leeuwarde de septembre 1695 voulut y mettre fin, et décida dans son article 40 qu'à l'avenir, pour la paix et le repos de l'Eglise, il serait défendu aux sieurs Jurieu et Saurin de rien écrire l'un contre l'autre, qu'il serait donné à toutes les autorités connaissance de cette défense, que si elle était enfreinte on appliquerait les peines ecclésiastiques dans toute leur rigueur. Enfin on ordonna aux sieurs Jurieu et Saurin de se présenter en personnes au pro-

Digitized by Google

chain synode, afin que l'assemblée pût faire ses efforts pour les réconcilier et leur faire faire la paix. Le synode suivant se tint à Arnhem, mais Jurieu n'y parut pas; sur quoi le synode de la Brille, de septembre 1696, prit la décision finale suivante. 1°. La dispute devait prendre fin et les deux antagonistes se réconcilier. 2°. Pour ce qui regarde la doctrine, on rappelait la décision des synodes antérieurs, particulièrement de celui de Breda, toutefois, la chose ayant donné lieu à tant de discussions, on trouvait bon de s'expliquer plus amplement. Il est donc dit: „Sur le principe de la foy, la compagnie déclare, qu'ayant lu les ouvrages de ces Messieurs, elle croit qu'ils tombent d'accord que la sainte Ecriture a des caractères convaincans de sa divinité, qui ne peuvent pourtant être embrassés comme tels que par ceux qui sont éclairés surnaturellement par le Saint Esprit, qui agit immédiatement et efficacement dans les cœurs des fidèles, qui est sentiment commun de nos Eglises, à quoy il faut se tenir; nous devons nous contenter de ces vérités avouées pour avouer à ce sujet l'orthodoxie de l'un et de l'autre de nos frères, sans entrer dans un plus grand détail, sur quoy tous les Théologiens ne tombent pas d'accord. 3°. Elle déclare monsieur Saurin orthodoxe après avoir entendu toutes les réponses sur les objections proposées contre sa doctrine, tout en blâmant certaines expressions rudes et offensantes, parsemées en divers endroits de son livre". — „Le jugement, dit l'article, fut fait après avoir ouï en plusieurs séances Mess. Jurieu et Saurin" [1]).

Ainsi prit fin une querelle où l'aigreur et l'esprit de domination n'avaient eu que trop de part, et au cours de laquelle se produit le fait curieux que les deux adversaires, tout en déployant un zèle merveilleux pour la défense de l'orthodoxie, avancent des thèses, formulent des propositions, que la lettre de la confession de foi ne justifie aucunement.

Revenons au consistoire d'Utrecht. Il continuait de concert avec les pasteurs à se vouer aux intérêts des frères wallons. L'assemblée synodale ayant en 1691 exhorté les frères à venir au secours des persécutés français, il s'adressa aussitôt aux Etats d'Utrecht et eut la joie de réussir dans cette démarche [2]). Une

1) Article XLVII du Synode de la Brille, sept. 1696.

2) Les Etats ordonnèrent plusieurs fois des collectes en faveur des persécutés; en 1700 ils purent même envoyer 500 florins. Quant au consistoire, il ne laissait passer aucune occasion de s'occuper de ces intérêts. En novembre 1704 il s'adressa aux Etats provinciaux pour obtenir par leur entremise des Etats généraux que les prisonniers de guerre français fussent échangés contre des protestants emprisonnés ou mis aux galères en France pour la foi. En 1712 nouvelle adresse pour que les députés d'Utrecht aux Etats Généraux soient chargés d'insister pour que l'on exige la liberté des protestants français parmi les conditions de la paix.

Digitized by Google

autre fois, en 1696, il fut chargé d'examiner s'il était possible de fonder une Eglise wallonne à Zeist. Il s'acquitta consciencieusement de cette tâche, mais dut rapporter qu'il n'y avait pas lieu de fonder cette Eglise [1]). Quelques années plus tard, il réussit mieux dans une autre localité voisine, à Leerdam. Invité en 1700 par le synode de Zutphen à s'occuper de la chose, il concourut à fonder une Eglise dans cette commune. Le premier pasteur, de Maroles, y fut confirmé et un consistoire y fut installé en septembre 1701, sous les auspices d'un pasteur et d'un ancien délégués par Utrecht [2]).

Il s'occupait naturellement aussi du gouvernement de sa communauté et s'efforçait de le perfectionner. Il arrêtait le 12 août 1699 un nouveau règlement pour ses assemblées [3]). Il avait surtout du zèle pour maintenir la pureté du troupeau, et se rangea pour cela en 1701 au synode de la Haye du côté de ceux qui désiraient que l'on soumît à des conditions restrictives les prêtres catholiques qui passaient au protestantisme dans l'espérance de devenir pasteurs. Quoique attentif à exécuter les règlements, il se montrait disposé aux concessions lorsque les circonstances le permettaient. Ainsi, il permet à un certain la Combe de Paris, en prenant en considération „les circonstances et son zèle particulier", de rentrer dans le sein de la communauté sans faire publiquement pénitence, quoiqu'il eût renié la foi en 1685 [4]).

---

1) Le sieur Odijk, seigneur de Zeist, avait demandé au synode des renseignements sur le compte du pasteur Dufrère, qu'il voulait faire prêcher dans son château. Le synode donna un bon témoignage au prédicant, et chargea en même temps le consistoire de la tâche dont il est question dans le texte.

2) Une indisposition de de Maroles fit renvoyer sa confirmation au mois de septembre, quoiqu'il eût été appelé au commencement de l'année.

3) Règlement du consistoire d'Utrecht, 1699.

1°. Les anciens rendent compte de leur bourse tous les ans.

2°. Les anciens rendront compte de ce qu'ils reçoivent et de ce qu'ils dépensent chaque quartier de leur service.

3°. On tiendra un consistoire tous les premiers mardis de chaque mois, l'après midi.

4°. Outre le consistoire susdit, on en assemblera un à toutes les Cènes, quinze jours avant, le dimanche d'après midi.

4) Les procès-verbaux du consistoire mentionnent en 1707 une seconde dérogation à la règle ecclésiastique qui exigeait une abjuration publique de la part de ceux qui embrassaient la foi réformée. Il s'agit d'un membre d'une famille considérable d'Amsterdam, qui abjure devant le consistoire ses „erreurs anabaptistes". Voici en effet ce qu'on lit à la page 195 du volume D.' novembre 1707: „Mr. Martin raconte que le diacre van Poolsum a emmené chez lui un jeune homme d'Amsterdam né anabaptiste, appelé Jean van Len(n)ep, âgé d'environ 25 à 30 ans, pour être examiné sur le désir qu'il avait d'embrasser notre Religion et d'être reçu membre de cette Eglise; sur quoi le pasteur Martin lui ayant fait en présence du diacre Poolsum toutes les questions qu'il avait jugées nécessaires en pareil cas, aux quelles le dit Sr. Lenep avait pleinement satisfait, mais que par diverses considérations il avait prié Mess. Martin et Poolsum de demander de sa part à la compagnie qu'il lui plût de le recevoir avec le moins d'éclat possible à être membre de notre Eglise. La compagnie ayant fait ses réflexions là-dessus, a résolu unanimement de

Digitized by Google

C'est vers cette époque que l'attention du consistoire commença à se porter sur deux objets qui l'occupèrent des années durant. Il s'agit de la traduction de la bible et du psautier. Le consistoire eut sur le premier point son opinion dès le début et ne varia pas. Lorsqu'au synode de Goes en 1707 on demanda qu'il se fît une révision de la bible, afin que toutes les Eglises employassent une même édition, Utrecht défendit énergiquement la liberté de chaque Eglise en cette matière. Dès lors la question revint presque sans interruption de synode en synode, sans toutefois que les partisans de la révision officielle parvinssent à obtenir gain de cause. Utrecht reste constamment parmi ceux qui votèrent contre, il eut finalement raison; l'article 32 du synode de Leeuwarde, 1710, maintint la liberté des Eglises, et recommanda la traduction de Martin à ceux qui en désiraient une nouvelle [1]); et enfin à Veere, en 1712, on décide après une longue discussion de garantir pour l'avenir leur liberté à toutes les Eglises.

Vers la même époque on mit sur le tapis la question d'une révision des psaumes versifiés. Déjà en 1701 les réformés de Genève avaient écrit à leurs frères de Hollande pour les inviter, en vue de l'uniformité, à remplacer comme ils l'avaient fait eux-mêmes dans les exercices du culte les psaumes de Marot et de Théodore de Bèze par ceux de Conrart. Les Wallons, quelque peu froissés de n'avoir pas été consultés d'avance, refusèrent. Lorsque cette affaire fut traitée en synode, Utrecht proposa, si l'on voulait changer quelque chose, de corriger quelques expressions vieillies de l'ancien psautier plutôt que d'en mettre un nouveau en usage, et cette Eglise resta longtemps dès lors, lorsque la question revint en discussion, fidèle à l'avis qu'elle avait émis la première fois. Elle ne céda pas même en 1714, lorsqu'on put constater que la version de Conrart avait conquis de nombreuses sympathies. Du reste, la majorité du synode désirant que l'innovation proposée n'eût lieu que d'un consentiment unanime, on renvoyait de synode en synode la décision définitive. Enfin, resté à peu près seule de son avis, Utrecht finit par se rendre, et le synode de Zutphen, tenu en 1717, décida la mise en usage de

---

dispenser le dit Sr. Lenep de l'abjuration en public des erreurs de sa secte et qu'il se contenterait de l'abjuration qu'il en ferait dans le consistoire jeudi prochain après la prédication, vu surtout l'assurance donnée par le dit Sr. Lenep qu'il a été baptisé".

1) Lors que dans le synode précédent il avait été question d'une nouvelle traduction de la bible, Martin, qui en avait fait une, s'opposa à ce que le synode se chargeât de ce travail. L'affaire revenant au synode de Leeuwarde, le pasteur d'Arbussy, député d'Utrecht, demanda que le synode signalât la traduction de Martin à l'attention des Eglises.

Digitized by Google

la nouvelle version [1]). Il se passa néanmoins encore bien du temps avant qu'on ne l'employât dans le culte. Nos pères étaient trop graves pour rien faire précipitemment et.... les rapports entre l'Eglise et l'Etat étaient tout autres qu'ils ne le sont devenus maintenant. Aucune mesure d'importance ne pouvait se prendre dans l'Eglise sans que l'on eût obtenu l'autorisation des Etats Généraux. Elle fut donnée en 1723 pour le nouveau psautier. Restait à faire imprimer des éditions à bon marché en nombre suffisants, et enfin à obtenir l'autorisation des Etats provinciaux pour l'emploi de ces livres dans le culte public. Ce n'est que le 23 avril 1730, le même jour où l'orgue dont nous parlerons plus loin fut inauguré, que le chant des nouveaux psaumes s'éleva pour la première fois sous les voûtes du temple de St. Pierre à Utrecht [2]).

Tout zélé pour le maintien de la pureté de la doctrine qu'était le consistoire d'Utrecht, ainsi que nous l'avons déjà relevé, il n'était pas pour cela indifférent à la science, et on le voit en 1704 charger ses députés au synode qui se tint en mai à Amsterdam d'y insister pour que les proposants eussent à passer de nouveau leur examen devant toute l'assemblée, et non plus simplement devant une commission, comme cela se faisait depuis quelques années à cause du grand nombre des candidats. C'est dans le même esprit qu'il donna ses instructions à ses députés au synode de Leide de mai 1705, où devait revenir l'éternelle question de l'examen préalable de livres composés par des pasteurs wallons. On chargea les députés de dire à ce sujet „ qu'il faut distinguer les livres de critique et de littérature hébraïque et grecque sur divers textes de l'ancien et du nouveau testament d'avec des livres de critique sur des matières de Théologie, d'Histoire, de rites et de coutumes de l'antiquité et autres livres semblables. Les premiers composés par des pasteurs de la dépen-

---

1) Il y eut le 15 mars 1716 à la Haye une conférence relative au psautier, où Utrecht fut représentée par le pasteur Bonvoust et l'ancien Boukelo. — Le 7 mai 1716, au synode de Heusden, une commission qui avait été nommée dans ce but, et qui s'était réunie en mars à la Haye, présenta un projet de correction du psautier (Actes secrets).

2) A cette occasion Bouvoust prêcha sur 2 Cor. V, 17, et l'après-midi du même jour, son collègue Benion, sur Ps. CL, 3, 4, 5.

Les actes du synode de Kampen (1730) renferment une pièce fort curieuse. C'est une protestation contre le nouveau psautier, signée le Pastre, marchand, bourgeois d'Amsterdam. L'auteur a placé en regard dans deux colonnes parallèles une multitude de citations tirées de la nouvelle version et les mêmes passages des psaumes, rimés, mais pourtant presque conformes à la prose. On comprend sur quoi étaient fondés ses griefs, à cette époque de croyance en l'inspiration littérale de l'Ecriture; il trouvait que la nouvelle version s'écartait trop de l'original.

Digitized by Google

dance de ce Synode doivent être présentés aux Eglises examinatrices de même que les livres de Théologie et de Morale, mais que les autres ne doivent point être soumis à l'examen".

A l'époque où nous sommes parvenus l'Eglise d'Utrecht essuya deux pertes sensibles. Deux de ses pasteurs, Saurin et Janiçon, vinrent à décéder, l'un en 1703, l'autre en 1705, tous deux à un âge avancé. Immédiatement après la mort de Janiçon, le consistoire demanda aux magistrats l'autorisation d'appeler un nouveau pasteur; il ne lui restait à ce moment là que Martin, fort âgé aussi [1]). Le pouvoir civil toutefois ne jugea pas la chose nécessaire, parcequ'il se trouvait alors à Utrecht plusieurs pasteurs réfugiés qui devaient pouvoir, si on le leur demandait, se charger des fonctions du défunt. Le consistoire se résigna provisoirement à cet état de choses; il s'adressa aux pasteurs réfugiés, au nom desquels Muty répondit qu'ils feraient volontiers le service de Janiçon. Ceci se passait au commencement de 1705. Deux ans après environ, le consistoire renouvela sa demande auprès des autorités. Ce qui est assez caractéristique, c'est que cette fois Martin eut à se présenter au conseil de la ville avec l'ancien Oosterhoudt, pour exposer les motifs du consistoire, premièrement le pasteur en français, puis l'ancien en hollandais. On employa de curieux arguments. Premièrement, disent les délégués de l'Eglise, il y a à Utrecht plus de cent familles de réfugiés, ensuite il y a de nombreuses familles wallonnes qui se sont depuis longtemps fixées dans la ville; en troisième lieu — motif remarquablement fort! — beaucoup de familles hollandaises, anglaises et allemandes fréquentent le culte français; enfin le pasteur Martin ne peut plus, vu son grand âge, s'acquitter de toutes les parties du service d'un pasteur ordinaire. Cette fois l'éloquence consistoriale paraît avoir fait impression sur les magistrats, car au commencement d'avril 1707 le conseil de la ville invita le consistoire à lui soumettre quatre noms parmi lesquels il pût faire un choix. On se hâta d'obéir et l'on composa la liste des noms de David de la Tour Palier, réfugié à Utrecht, de d'Arbussy de Franeker, de Brazy de Wesel et de Dumaloi de l'Ecluse. C'est d'Arbussy qu'on désirait; il y avait trois ans déjà qu'il avait

---

1) Les Députés des Etats donnèrent à Martin, par décision du 14 janv. 1707 une marque de la rare estime dans laquelle ils le tenaient. Comme le presbytère d'Utrecht restait habité par les familles de Saurin et de Maty, ou ajouta 30 florins par an d'indemnité de logement aux 80 qui lui avaient été primitivement alloués, avec une augmentation subséquente de 50. Il devait jouir de cette allocation jusqu'à ce que le presbytère pût être mis à sa disposition.

Il fut mis en possession de cette demeure, à sa demande, en 1710, et alors l'indemnité de logement dont il avait joui fut partagé entre Saurin et Maty.

Digitized by Google

prêché à Utrecht au grand contentement du troupeau; et en effet ce fut lui qui fut nommé. Les magistrats et le synode revêtirent sa vocation de leur approbation, et le 10 juillet 1707, après avoir été confirmé par Martin, le nouvel élu fit son sermon d'entrée.

Antoine d'Arbussy était devenu proposant en 1686, avait servi jusqu'en 1693 en qualité d'aumonier dans le régiment de Nassau-Frise, puis avait offert ses services au consistoire de Franeker. Les Etats de Frise lui accordèrent une pension et il put ainsi remplir à Franeker les fonctions pastorales; en 1706 il y devint pasteur ordinaire. On vient de voir qu'il s'établit à Utrecht en juillet 1707. Il y resta jusqu'en 1713 et fut alors appelé à Amsterdam, où il remplit ses fonctions jusqu'en 1735 et prit alors sa retraîte. Il mourut à Amsterdam le 30 novembre 1741. Par décision du 20 février 1709 les Députés des Etats d'Utrecht lui accordèrent un subside de 200 florins, et en outre, l'année suivante, une indemnité de logement de 80 florins, comme son collègue l'avait déjà [1]). Les procès-verbaux du consistoire renferment peu de chose de nature à nous renseigner sur la personne de d'Arbussy. Son nom figure régulièrement à son tour sur la liste de présence des synodes, alternant avec celui de Martin. Je me représenterais d'Arbussy comme un homme prudent et compassé, ayant le sentiment de sa dignité, du moins s'il est permis de considérer comme son oeuvre les instructions données de son temps aux députés au synode. Le consistoire d'Utrecht, par exemple, donna un préavis défavorable sur les Entretiens sur la Méthode de prêcher de Joncourt, pasteur à Middelbourg. On trouva cet écrit „contraire à la sage et pieuse résolution de Mesrs les Etats, qui ont voulu qu'on ne remuât pas ces matières pour ne pas troubler la paix de l'Eglise"; et ailleurs on le dit „écrit d'une manière satyrique et contraire par conséquent au caractère d'un pasteur". Par exemple encore, lorsque dans le synode il est question d'intervenir plus sévèrement contre les pasteurs qui publient des écrits sans autorisation préalable et qu'entre autres mesures on propose de les suspendre [2]), le consistoire d'Utrecht opine que cela est inutile pourvu que l'on tienne la main aux prescriptions existantes. Demande-t-on enfin s'il est loisible de céder la chaire à des pasteurs qui ne sont pas membres du synode, Utrecht pense que c'est l'affaire du pasteur qui cède sa chaire [3]). D'Arbussy ne resta que 6 ans à Utrecht.

---

1) Procès-verbaux des Députés des Etats d'Utrecht, 20 févr. 1709.
2) Harlem 1708.
3) Relevons dans le procès-verbal de la séance de décembre 1707 un trait caractéristique de l'époque. On a joint à l'inscription des promesses de mariage d'un protestant avec une catholique un décret des magistrats, émis en 1677, où

Digitized by Google

Il fut appelé le 13 février 1713 à Amsterdam, accepta et se rendit en mars dans sa nouvelle Eglise [1]).

Aussitôt après son départ on demanda l'autorisation de procéder à une nouvelle vocation. Le 1 avril le consistoire composa sa liste de présentation des noms de Lionnet de Heusden, de de Loches de Tournai, et de Bonvoust de Lille, et c'est de Loches qui fut appelé, mais il ne trouva pas grâce aux yeux des magistrats. Leur refus d'approuver la vocation devant avoir pour résultat de prolonger la durée de la vacance, ils permirent de payer sur le traitement destiné au second pasteur les frais de déplacement des proposants que l'on inviterait à remplir les tours de prédication de la vacance. Le 7 août le consistoire avait formé une nouvelle liste de trois noms, où se trouvaient Louis Saurin de Londres, de la Royere de Clève et Fourcade de Dordrecht, et Louis Saurin fut appelé, cette fois avec l'agrément des pouvoirs publics. Avant que la vocation eût lieu, Saurin avait écrit à son frère, pasteur à la Haye, qu'il était disposé à accepter si on l'appelait; le consistoire avait reçu communication de cette lettre et fut par conséquent aussi surpris qu'indigné de recevoir le 24 septembre une lettre de Saurin exprimant ses regrets de ne pas pouvoir accepter. Octobre vint et le synode se réunit avant qu'on eût pu procéder à une nouvelle vocation, de sorte que l'approbation ecclésiastique de celle-ci devait être donnée par une classe, ce qui ne pouvait se faire sans frais, et le consistoire demanda au conseil un subside pour les couvrir. Celui-ci préféra que l'on attendît jusqu'au synode du printemps et alloua en attendant 30 florins par mois pour le défraiement des proposants. On attendit donc jusqu'en mars et obtint alors l'autorisation d'appeler un pasteur. On ne perdit point de temps, plaça sur la liste de présentation Beausobre de Berlin, Bonvoust d'Ypres et Lionnet de Heusden, et appela le premier le 30 mars; mais les magistrats refusèrent de nouveau leur approbation, parce que le bruit courait que Beausobre était entaché d'arminianisme. C'était un certain d'Artis, pasteur de Berlin en séjour à la Haye, reçu proposant en 1683 par le synode de Goes, qui avait répandu ce bruit. Beausobre, apprenant ce qui se passait, écrivit au consistoire d'Utrecht pour refuser la vocation, tout en se défendant contre l'accusation d'arminianisme. Le consistoire, fort peu enclin à renoncer à lui, envoya une députation au conseil pour le laver de

---

on lit entre autres choses „qu'aussitôt que le protestant commettrait des actes de la religion romaine, les deux parties perdraient leurs droits civils. Le catholique doit promettre de ne jamais empêcher le protestant dans l'accomplissement de ses devoirs".

1) La vocation fut approuvée le 1 mars 1713 par la classe d'Amsterdam.

Digitized by Google

l'imputation d'hérésie au moyen de sa lettre et des renseignements que l'on s'était procurés sur son compte. On réussit non sans peine et non sans perte de temps, et par cela trop tard; car lorsque l'on put enfin écrire à Beausobre que toutes les difficultés avaient été levées, on eut la déception de recevoir de lui une missive annonçant que, voyant les délais apportés à l'approbation de sa vocation, il s'était de nouveau lié à l'égard de l'Eglise de Berlin [1]). Il fallut donc recommencer sur nouveaux frais l'oeuvre de la vocation, et le 22 juin 1714 on appela Jean Louis Bonvoust d'Ypres, avec lequel J. Marolles de Dresden et de Villeneuve de Mons avaient figuré sur la liste de nomination. Il est à remarquer que, pour éviter les atermoiements, le consistoire avait autorisé à envoyer leurs votes écrits ceux de ces membres qui seraient empêchés d'assister à la séance où l'élection devait se faire. Cela permit d'appeler Bonvoust à l'unanimité. Il accepta et fut confirmé par Martin le 4 octobre 1714.

Jean Louis de Bonvoust était né en 1684, et après avoir été reçu comme proposant dans les Eglises wallonnes, il avait été confirmé le 1 mars 1709 [2]) en qualité d'aumônier de la garnison de Lille, d'où il passa en 1714 à Utrecht. Quand il y fut entré en fonctions, le troupeau se montra très satisfait de son jeune pasteur. Il ne tarda pas à se distinguer par son zèle et son activité dans tout ce qui concernait les intérêts de son Eglise; il ne négligea pas pour cela de prendre sa part aux affaires générales, et se distingua dans le synode comme leur rapporteur et comme opinant avisé; en particulier en plusieurs occasions il sut prendre avec talent la défense des préavis de l'Eglise d'Utrecht. Ayant en 1714, après la paix d'Utrecht, proposé au synode de venir au secours des protestants de Lille, condamnés à émigrer maintenant que leur ville était cédée aux Français, il eut la satisfaction de voir sa proposition accueillie avec sympathie, et en particulier par la charité pratique des habitants d'Utrecht. Il eut

---

1) Il existe dans les Actes secrets des synodes un grand nombre de lettres échangées par d'Artis, Beausobre et Martin, soit entre eux, soit avec le consistoire d'Utrecht. L'impression qui reste de la lecture de cette volumineuse correspondance est que les mobiles de Artis n'étaient pas d'un ordre fort élevé. Il semble avoir été mu par un sentiment d'envie contre son collègue, parce que celui-ci avait été appelé par l'Eglise d'Utrecht. De là ses insinuations contre Beausobre, et l'offre qu'il fit au consistoire, pour que l'Eglise d'Utrecht ne souffrît pas des conséquences des délais apportés à l'approbation de la vocation, de venir se charger des fonctions pastorales pendant la vacance. Plus tard, lorsqu'il eut échoué, il imputa à d'autres qu'à lui-même la responsabilité de ce qui était arrivé. — Beausobre écrit de sa propre main qu'il n'a jamais enseigné quoi que ce soit de contraire à la „prédestination gratuite" et à „l'efficace de la grâce".

2) Correspondance de Bonvoust de Lille à dater du 27 avril 1709. Lettres diverses contenues dans les Actes secrets.

Digitized by Google

sans donte sa part d'influence dans l'adoption d'une proposition d'Utrecht au synode d'août 1719, en vertu de laquelle on devait exiger des proposants qu'ils eussent lu, avant de les signer, la confession de foi, les canons de Dordrecht et les articles wallons de 1686. Il publia aussi un ouvrage considérable [1]), intitulé Le triomphe de la vérité et de la paix, où il combattait la dissertation retentissante de Jaques Saurin sur le mensonge officieux, sur laquelle nous aurons bientôt à revenir. Citons enfin de lui un volumineux rapport sur la traduction de la bible de Charles le Cécu rédigé pour le synode tenu à la Brille en septembre 1742. Durant son long ministère il fut mêlé à un grand nombre d'affaires conduites par son consistoire ou émanant de lui. C'est, par exemple, à Bonvoust que les Vaudois durent de pouvoir faire gratuitement étudier la théologie à plusieurs de leurs jeunes gens dans l'université d'Utrecht. On manquait de pasteurs dans les Vallées et l'on avait demandé du secours; le consistoire d'Utrecht députa Bonvoust, accompagné d'un ancien, au président des Etats de la province, pour examiner ce que l'on pourrait faire, et les Etats accordèrent l'enseignement gratuit à l'université pour deux jeunes Vaudois, avec un subside de 200 florins à chacun pour leur entretien, à la condition qu'ils n'exerceraient plus tard le pastorat nulle part ailleurs que dans leur patrie. Les deux premiers étudiants, Joseph Appia et Scipion Rostan, arrivèrent à la fin de l'année 1720, mais le consistoire et les Etats eurent peu à se louer de ces premiers venus. Les professeurs se plaignaient de leur manque de zèle et de goût pour l'étude, et eux-mêmes récriminaient sur le logement et l'entretien que le consistoire leur procurait. On en vint à parler sérieusement de les renvoyer chez eux, et c'est ce que l'on fit en définitive, bien tard, en 1725, après avoir épuisé tous les moyens et déployé la plus grande mansuétude. Ils n'achevèrent pas leurs études. Malgré ce premier échec, le consistoire et les Etats se montrèrent près à tenter une nouvelle épreuve, aux mêmes conditions, en 1727, les Vaudois ayant de nouveau demandé qu'on vînt à leur secours. On réussit mieux cette fois que la première. Les nouveaux étudiants, Elise Jahier [2]) et Etienne Bertin, ne donnèrent pas de sujets de plainte; Bertin malheureusement mourut en 1730, sans avoir pu achever ses études;

---

1) Au synode de 1731, réuni à Utrecht, le consistoire prit parti pour Bonvoust, qui avait écrit contre Saurin et le mensonge officieux, avec l'approbation de la faculté de théologie et de son collègue Benion, mais sans avoir consulté le synode.

2) Il demanda d'être admis à passer l'examen de proposant le 7 novembre 1732. Les Vaudois avaient demandé au synode de Zwolle d'août 1732 de faire passer à Jahier son examen de proposant, parce qu'on avait besoin de lui dans les Vallées (Actes secrets).

Digitized by Google

mais Jahier alla jusqu'au bout et rentra, proposant, dans sa patrie. Bertin avait été remplacé par un nommé Bastia, qui donna peu de satisfaction. A la place de Jahier vint Laseur, qui acheva ses études en possession du radical de pasteur. Restait Bastia, et avec lui Peyrou, venu en 1734; tous deux étaient l'objet de plaintes continuelles, si bien que les Eglises d'Amsterdam, de Rotterdam, de Delft et d'autres, qui, à la requête d'Utrecht avaient de temps en temps fait des dons pour les étudiants vaudois, et les Etats de la province, qui payaient leur pension annuelle, jugèrent qu'il était bon de suspendre provisoirement cette oeuvre. Le consistoire répondit donc par un refus péremptoire à toutes les demandes qui lui vinrent des Vallées. Même un malheureux étudiant vaudois s'étant présenté sans avoir été annoncé, on se hâta de le renvoyer dans ses foyers avec un don de 40 florins, pris sur la bourse des anciens. Pourtant, en 1741, un pasteur vaudois ayant demandé la gratuité des études pour un nommé Paul Appie, le consistoire se laissa émouvoir par les excellents renseignements qu'on lui donna sur ce jeune homme et demanda une pension annuelle pour lui aux Etats provinciaux. Ceux-ci l'accordèrent, non sans se faire prier. Les actes du consistoire sont muets sur les résultats de cette nouvelle expérience. Probablement on n'eut pas à se plaindre d'Appie.

Vers l'époque où Bonvoust commença à s'occuper des intérêts vaudois, son vieux collègue, qui atteignait ses 80 ans et qui avait servi son Eglise pendant 33 ans, éprouva le besoin de se reposer et demanda aux autorités de la ville de lui accorder un proposant comme auxiliaire. On trouva sa requête fondée et l'on accorda une somme annuelle de 300 florins pour le traitement du proposant. Justement se trouvait alors à Utrecht un pasteur sans place, nommé de Chalaire. Le consistoire et Martin s'adressèrent à lui; il accepta et entra en fonction le 14 novembre 1719. Deux ans plus tard les Etats accordèrent un subside annuel de 200 florins pour augmenter son traitement.

De Chalaire était né à Paris. Il disait avoir étudié à Genève et à Lausanne et avoir desservi la petite communauté de réfugiés de Friedrichsthal dans le duché de Bade. Il remplit deux ans ses fonctions à Utrecht sans que se fît entendre la moindre plainte sur son ministère ou sur sa personne, mais alors se répandirent des bruits peu honorables pour lui et pour sa femme. Il fut interpelé et produisit des certificats de professeurs de Heidelberg, attestant qu'il avait été confirmé comme pasteur à Friedrichsthal et des témoignages d'autres personnes relatifs à la conduite de sa femme. Il prouva que ses enfants avaient été baptisés, mais ne put pas produire de certificat constatant que son mariage avait été régulièrement conclu. Le consistoire toutefois se déclara satis-

Digitized by Google

fait des explications qu'il donna et lui délivra même à sa demande un acte de justification. Tout cela n'empêche pas ce de Chalaire d'avoir peu mérité la confiance qu'on lui montra dans cette circonstance; des informations que l'on recueillit plus tard firent découvrir que les pièces qu'il avait produites étaient fausses et qu'il avait menti en prétendant avoir étudié à Genève et à Lausanne [1]; aussi commença-t-on par lui refuser, parce qu'il était connu comme peu véridique et qu'il semait la discorde dans l'Eglise, une attestation qu'il demanda en 1723, par ce qu'il avait été appelé par l'Eglise de Grave. Actuellement on trouverait les faits dont il était coupable si indignes, surtout de la part d'un pasteur, que l'on refuserait absolument l'attestation et que l'on avertirait la communanté qui aurait l'intention de se donner un tel conducteur. Nos pères agissaient autrement. On exigea de ce ministre indigne qu'il confessât ses péchés et demandât pardon à Dieu et à l'Eglise, après quoi on lui délivra une pièce où il est dit qu'il avait exercé quatre ans le ministère à Utrecht en ajoutant: „Sans que nous ayons rien reconnu dans ses sermons ni dans sa doctrine qui fût contraire à l'orthodoxie, comme il n'a manqué aussi de donner une satisfaction entière et édifiante à notre compagnie à l'égard de ses moeurs" [2].

Le 9 septembre 1721, le vénérable Martin décéda à l'âge de 81 ans, après avoir desservi 36 ans l'Eglise d'Utrecht. Elle perdit en lui un digne et fidèle serviteur, à qui elle avait de grandes obligations et qu'elle pleura sincèrement.

Un mois après sa mort on demanda l'autorisation de lui donner un successeur. La réponse se fit longtemps attendre, mais fut favorable; on la reçut le 28 juillet 1722. La liste de nomination porte les noms de Changuion de Dordrecht, de Malorum de Namur et de Scoffier de Londres, et le 19 août le premier fut élu. L'approbation des magistrats et du synode [3]) ayant suivi, le nouveau pasteur put déjà le 4 octobre être confirmé par son collègue Bonvoust.

---

1) Ce de Chalaire fut cause aussi de désagréments que Bouvoust eut avec son consistoire. Il est question dans les Actes secrets du synode de Delft, 1721, de „paroles peu respectueuses" que Bonvoust aurait fait entendre en consistoire, parce qu'on lui reprochait d'avoir entamé de son chef, quoique dans l'intérêt de la communauté, une correspondance (probablement avec les professeurs de Heidelberg et relativement à de Chalaire), et d'avoir transcrit dans les actes du consistoire les lettres qu'il avait reçues en sa qualité privée. On avait noté tout cela, d'une manière offensante pour Bonvoust, dans le procès-verbal du consistoire. Le synode ordonna au consistoire de biffer cette pièce (ce qui a été fait), et à Bonvoust de modérer à l'avenir les expressions dont il ferait usage (Actes secrets de Delft, 1 sept. 1721).

2) On trouve encore quelques détails retatifs à la conduite de de Chalaire dans les Actes du synode de Schiedam du 29 avril 1723.

3) Nymègue, 30 août 1721.

Digitized by Google

Samuel Louis Changuion fut confirmé en 1715 [1]) comme pasteur à Grave; il en partit en 1721 pour Dordrecht, et de là, un an après, pour Utrecht. Il y resta environ un an et demi, pour aller ensuite à Leide, où il fut confirmé le 23 avril 1724 [2]), et où il resta jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1738. A juger par ce qui perce de lui dans les actes du consistoire, c'était un homme actif et zélé, plein de cœur pour les intérêts des Eglises wallonnes.

Pendant qu'il était en fonction à Utrecht, le consistoire demanda au synode que les pasteurs étrangers aussi bien que les proposants, eussent à passer un examen avant de pouvoir être appelés aux fonctions pastorales. Il concourut avec Bonvoust pour recueillir de l'argent en faveur des étudiants vaudois que la pension allouée par les Etats ne suffisait pas à faire vivre. C'est à son éloquente intervention au sein du synode que l'Eglise peu vivace de Montfort dut d'être autorisée, au lieu de disparaître, à appeler encore un pasteur. Avec tout son zèle, Changuion n'en était pas moins un homme d'ordre; du moins les actes mentionnent l'achat, fait de son temps, d'une armoire pour la conservation des archives, la rédaction de règlements consistoriaux, la nomination d'une commission chargée *a.* de faire une liste de tous les papiers, livres et brochures qui se trouvent dans l'armoire; *b.* de faire une collection de toutes les décisions du consistoire et de les ranger sous des titres distincts. On le trouve en outre comme membre d'une autre commission chargée de faire une liste de toutes les places qui se trouvent dans le temple. Mais, comme on l'a vu, l'Eglise d'Utrecht ne le posséda pas longtemps, et déjà en 1724 il accepta une vocation de Leide.

Dès que l'on sut qu'il partirait, le consistoire demanda instamment d'être promptement autorisé à le remplacer, d'autant plus qu'il ne se trouvait alors point de proposant à Utrecht, de sorte que l'on devait encourir de grands frais pour faire remplir les tours de la vacance; on n'avait pour y pourvoir d'autre ressource que de puiser dans la caisse du diaconat; heureusement pourtant les Etats se décidèrent peu après à subvenir à ce besoin. Cette fois le conseil donna promptement son autorisation, de sorte que déjà vers la fin de mars on eut fait une liste de trois noms, Malorum de Tholen [3]), Bouiller de Londres et Roussier de Harlem. Malorum fut appelé le 2 avril. On observa toutes les formalités,

---

1) Il passa l'examen peremptoire de proposant devant la classe de Delft le 18 nov. 1715 (Actes secrets).

2) 27 mai 1724, approbation de la vocation de Changuion à Leide (Actes secrets).

3) Lettre de vocation à Tholen et approbation des États dans les Actes secrets (juillet 1723).

Digitized by Google

on paya 204 florins à Tholen, où Malorum n'était pas resté une année entière, et le 18 juin 1724 il fut confirmé.

Jacques Malorum avait commencé par être aumônier de la garnison de Namur; il avait passé de là en 1723 à Tholen, et en 1724 à Utrecht. Son ministère y fut de courte durée. Déjà trois ans après sa vocation il tomba gravement malade et mourut le 9 octobre 1729, après de longues souffrances. Tant que sa santé le lui permit, il se montra au moins aussi zélé que son prédécesseur à défendre en synode les intérêts de l'Eglise d'Utrecht en particulier et des Eglises wallonnes en général. Le synode ayant chargé en 1725 le consistoire d'installer un pasteur et un consistoire dans l'Eglise de Vianen qui se fondait, c'est par le ministère de Malorum qu'Utrecht s'acquitta de cette tâche. Assisté des anciens Milan Visconti et de Geer, il confirma à Vianen le pasteur Jalabert et les membres du consistoire désignés par les magistrats. Deux ans après, en 1727, nous le retrouvons dans une commission composée de délégués des Eglises d'Utrecht, de Montfort et de Vianen, et chargée de prononcer dans un conflit survenu entre le consistoire de Vianen et le pasteur, à l'occasion de l'inconduite de celui-ci [1]). Il est difficile d'apprécier quelle part lui revient dans les décisions consistoriales prises pendant son ministère; cependant il vaut la peine de noter que l'on modifia alors par deux fois le service sur la proposition des pasteurs. La première fois (septembre 1726) on reporta les sermons sur le catéchisme du mercredi soir au dimanche soir à 5 heures, dans l'espérance qu'ils seraient mieux suivis; la seconde fois on réduisit de six à quatre le nombre des saintes cènes annuelles [2]). Malorum eut à examiner de concert avec son collègue Bonvoust les Dissertations sur la bible de Jaques Saurin, que nous avons déjà mentionnées, et cela l'a mêlé aux frottements occasionnés par la dissertation de Saurin sur le mensonge officieux.

Comme je l'ai déjà dit, Malorum ne fut que peu de temps au service de l'Eglise d'Utrecht. Il dut s'absenter en mai 1728 pour

---

1) De graves accusations pesaient sur Jalabert, et les renseignements fournis au consistoire d'Utrecht donnent à juger que ce n'était pas à tort. Jalabert fut suspendu par le synode.

Plus tard, en 1737, le synode invita le consistoire d'Utrecht à s'occuper de la reconstruction de celui de Vianen, où il ne restait qu'un seul ancien. On ne réussit cependant pas à trouver des personnes réunissant la bonne volonté et la capacité pour former le nouveau consistoire.

Les députés d'Utrecht votèrent le 3 septembre 1739, dans le synode de Nymègue, contre la complète réhabilitation de Jalabert, parce que celui-ci n'avait jamais fait, comme il aurait dû, satisfaction pour son inconduite.

2) Résolution du conseil, du 19 juin 1728. Sur la proposition du conseiller Burman, ancien de l'Eglise wallonne, on permet au consistoire de celle-ci de célébrer la sainte cène aux mêmes époques et de la même manière que cela se fait dans l'Eglise hollandaise, c'est-à-dire quatre fois par an au lieu de six.

Digitized by Google

cause de maladie, mais put heureusement charger provisoirement de ses fonctions un pasteur sans Eglise qui se trouvait alors à Utrecht. Il revint en automne, toujours malade et hors d'état de faire son service; il s'adressa en vain aux magistrats pour obtenir un suffragant, et les anciens, touchés de son état, lui offrirent chacun 50 florins pour subvenir aux frais de son remplacement. Son état empira; il souffrit beaucoup et mourut le 9 octobre 1729. Sa veuve reçut une pension de 250 florins payée mi-partie par la ville et par les Etats; la bourse des pasteurs wallons y joignit un petit subside [1]). Cette pauvre femme mourut elle-même trois ans plus tard, laissant ses enfants sans ressources. Elle avait désigné le consistoire comme tuteur, et celui-ci s'acquitta consciencieusement de cette tâche. Son premier soin fut de recueillir quelque argent pour les orphelins; des parents à leur aise firent quelque chose, le comte d'Oldenburg promit 50 fl. par an, et la caisse diaconale dut faire le reste. La grand' mère, la veuve Losen, demeurant à Wesel, prit chez elle le cadet, un garçonnet de deux ans. La fille cadette fut confiée à la demoiselle Taunay, maîtresse de pension à Deventer, amie de la mère, pour 110 fl. par an. La fille aînée fut placée à Utrecht chez les dames Bleignet, pour une pension annuelle de 125 fl., et fit chez la demoiselle Baron, gratuitement, son apprentissage de modiste. Restait un garçon qui trouva un asile dans le „Fraterhuis", et qui venait passer ses vacances chez maître Désert, à qui l'on payait pour cela quarante sous par semaine. Les pupilles du consistoire lui procurèrent de la satisfaction; les filles se conduisirent fort bien; l'aîné des garçons commença assez mal, mais fit très bien par la suite, lorsqu'on l'eut mis en pension chez un maître d'école de village. Protégé par un des directeurs de la Compagnie des Indes orientales, il partit en 1737 pour les colonies, s'y conduisit bien et y acquit une aisance relative [2]).

---

1) Les Actes du consistoire mentionnent à la date du 12 févr. 1730 que la ville et les Etats contribueraient chacun pour 125 fl. à la pension de la veuve de Malorum. Les mêmes actes disent qu'en mai 1730 Bonvoust demanda au synode de Kampen de placer Marie Madeleine Losen veuve Malorum sur la liste des aspirantes à la pension des veuves.

2) D'après les Actes du consistoire, le jeune Malorum se conduisait en 1740 fort bien à Batavia. Il demandait au consistoire un habit écarlate, et Bonvoust est chargé de l'acheter. En l'envoyant, celui-ci y joint un chapeau „au point d'Espagne".

Dans la même année le consistoire reçoit des Grisons quelque argent provenant de la vente de biens qui avaient appartenu aux parents de Malorum; c'était donc le patrimoine des orphelins.

L'année suivante la cadette des filles mourut. Un an encore, et l'aînée des filles devient majeure, ce qui met fin à la tutelle du consistoire. Celui-ci lui remet alors comme lui appartenant, outre un peu d'argent comptant, une obligation de 1000 fl. sur la province. C'est ce qu'il avait épargné pour elle sur l'argent reçu en sa faveur.

Digitized by Google

A l'époque où nous sommes arrivés, l'Eglise wallonne d'Utrecht était très florissante; elle avait parmi ses membres des gens riches, qui avaient à cœur de subvenir à ses besoins. Un sieur de Geer van Finsprong fit en 1725 un don considérable au fonds des anciens. C'était un fonds spécial, administré par les anciens, sur lequel se payaient les chandelles pour le culte du soir, la tourbe pour la salle du consistoire, le pain et le vin pour la sainte cène, les frais de députation au synode, etc. Depuis 1698 les Etats donnaient pour ces différents objets un subside annuel de 200 fl.; mais ce n'était pas suffisant et les anciens avaient dû chercher des ressources supplémentaires. Ils étaient fort embarrassés, lorsque l'un d'entre eux, ce de Geer, les mit à flot en leur faisant présent d'un capital de 3400 florins, dont les intérêts devaient être appliqués à payer les frais de députation au synode [1]).

Parmi les preuves de la prospérité croissante de l'Eglise il convient de mentionner la construction des orgues. On désirait depuis longtemps d'en avoir pour accompagner le chant, et le consistoire ayant enfin jugé que la communauté était assez riche pour acquérir cet instrument, prit dans sa séance du 28 février 1728 trois résolutions dans ce but. Par la première on chargeait l'ancien Reitz de s'informer de ce que coûterait un orgue convenable pour le temple de St Pierre. Par la seconde on ordonnait une souscription parmi les membres de la communauté, et par la troisième on chargeait de s'entendre avec un sieur de Leeuw, doyen du chapitre de St Pierre, sur la construction des orgues dans le temple et de lui demander en même temps une contribution. Le chapitre autorisa la construction et désigna l'emplacement au-dessus de la chaire comme le plus convenable, mais resta sourd à toutes les demandes de subside. De son côté, le bourguemestre témoigne au consistoire sa sympathie dans son entreprise, et celui-ci continue à s'en occuper avec persévérance. Pendant que la commission s'enquiert du meilleur facteur d'orgues, le marguillier armé d'un tronc se présente chez les membres de l'Eglise et revient avec 3060 florins. Après bien des pourparlers avec différents facteurs, le travail fut enfin confié à Vitus Wigleb d'Amsterdam, qui prit à forfait pour 2200 fl. la fourniture d'un orgue convenable pour le temple de St Pierre, à double clavier. La construction fut entreprise au commencement de 1729 et fut achevée en avril de l'année suivante. Le 30 de ce mois, l'orgue

---

1) Procès-verbal du consistoire du 22 avril 1726.

A propos de de Geer on lit à la date du 29 juillet 1725: „Monsieur Jean Jacques de Geer, Seigneur de Finsprong, désire pour sa famille le banc N°. 4 (dit le banc des avocats) à *f* 100. La compagnie le lui accorde à condition qu'il en puisse disposer, mais n'en aye pas la propriété et que quand sa famille quitte Utrecht la compagnie soit libre d'en disposer."

Digitized by Google

fut inauguré par un sermon de Bonvoust sur 2 Cor. V, 4, et en même temps, comme je l'ai dit plus haut, on se servit pour la première fois dans le culte de la nouvelle version des psaumes [1]). Avant que les orgues eussent été inaugurées, on avait proposé au sein du consistoire de lever une redevance sur les places dans le temple, 3 fl. pour une place dans les bancs et 20 sous pour une chaise, et d'appliquer le produit au salaire d'un organiste. J'ignore si cette proposition fut votée et exécutée; mais ce que je sais, c'est que l'on fit en 1734 une collecte pour le salaire de l'organiste et que l'on décida, pour le cas où le produit serait insuffisant, de suppléer ce qui manquerait en prenant dans la caisse diaconale [2]).

Vers ce temps le consistoire fut de nouveau mêlé aux interminables querelles qui surgissaient à propos des pasteurs qui publiaient des ouvrages sans approbation ecclésiastique préalable. Jacques Saurin, pasteur à la Haye, avait publié ses Huit dissertations sur la bible, que j'ai déjà mentionnées. Il les avait soumises à l'approbation; Utrecht avait été chargé de l'examen et les avait trouvées orthodoxes. Mais en faisant imprimer, il joignit à ces huit pièces une neuvième, traitant du mensonge officieux [3]). Il s'y trouvait quelques expressions hasardées, contre lesquelles le consistoire d'Utrecht s'éleva, et même Bonvoust crut dévoir écrire son Triomphe de la vérité. Or Bonvoust avait bien demandé à son collègue Benion (dont

---

1) Le consistoire avait acheté cinquante exemplaires du psautier pour les déposer dans le temple. Les Etats avaient fait don, pour le banc des Etats, de dix-huit bibles contenant le nouveau psautier.

2) A cette époque on n'avait pas de scrupule à prendre sur les deniers destinés aux pauvres de l'argent que l'on appliquait aux besoins du culte.

En mai 1733 le fonds des orgues reçut un legs de 500 florins de la „freule" Nieuwerda.

En 1740 on affecta aux orgues la seconde collecte qui se faisait pendant le culte. Dans la même année, Mme Moesbergen légua 200 fl. pour les orgues.

Je donnerai ici à titre de curiosité une instruction de 1753 pour le lecteur.

„1. Ordinairement il lira une demi-heure avant que le pasteur vient en chaire.

„2. Les jours d'actions de grâces, de jeune, de fêtes et de préparations il fera chanter des Pseaumes bien assortis au lieu de lire, c'est pourquoi il doit demander au pasteur quels chants il a l'intention de faire chanter.

„3. S'il veut communiquer il aura à indiquer auparavant le Pseaume pour que le service ne soit pas troublé en communiquant".

En 1752 et 1753 le salaire de l'organiste n'était encore que de 100 florins, et on lui accorda une gratification extraordinaire de 20 fl., à la demande du sieur Reitz, administrateur des affaires relatives aux orgues.

3) Il se défendit en disant que cette dissertation ne renfermait aucune idée s'écartant de celles contenues dans les huit précédentes, trouvées orthodoxes par Utrecht. Il repoussa énergiquement l'accusation d'avoir attaqué la vérité et la sainteté de Dieu en s'appuyant sur 1 Sam. XVI: 1, 2 pour défendre le mensonge officieux; pour prouver l'injustice de cette accusation, il renvoya à son catéchisme, où ces deux attributs de Dieu étaient catégoriquement enseignés.

Digitized by Google

nous parlerons plus loin) et à la faculté de théologie d'examiner son ouvrage, mais il n'avait pas fait ce que voulait la règle, présenter son ouvrage au synode pour que celui-ci chargeât un consistoire de l'examen. Cela fit naître une violente querelle entre le synode et le consistoire d'Utrecht. Le synode blâmait Bonvoust, le consistoire le soutenait, et personne ne céda, si bien que tout finit, sans finir, par une déclaration des députés d'Utrecht au synode, qui demandèrent qu'il fût inscrit dans les Actes qu'ils maintenaient leur protestation contre le blâme infligé à Bonvoust.

Il paraît qu'à cette époque on fut pris à Utrecht d'une passion d'ordre et de régularité. On lit à la date du 30 mai 1728: „Il a été résolu qu'à chaque fois que l'on tiendrait consistoire le pasteur qui ne serait pas président coucherait immédiatement par écrit les résolutions qui auraient été prises dans chaque séance et que la résomption s'en ferait la séance suivante". Plus loin: „Il a été résolu que d'abord que les articles imprimés du synode nous seraient envoyés on marquerait un jour pour en faire la lecture afin que l'on fût d'autant mieux en état de prendre à temps ses mesures pour le suivant, et conformément à cette résolution ont été lus ceux du dernier". Enfin: „La compagnie a trouvé bon de faire relier le livre de nos Règlemens synodaux avec du papier blanc afin qu'à mesure qu'il s'y fera dans les synodes quelques changemens ou addition on puisse en charger ce papier". Le 15 juin 1731 on trouve: „Résolution de se réunir en séance toujours le premier dimanche de chaque mois". Enfin en avril 1734 nous trouvons une résolution qui fait voir que déjà alors on sentait les inconvénients d'un nombre exagéré d'exercices du culte; en effet, on décida de supprimer le culte public des jeudis précédant les dimanches de communion [1]). Parfois les détails contenus dans les actes consistoriaux jettent une lumière inattendue sur les rapports qui existaient entre le monde civil et le monde ecclésiastique. Ainsi nous lisons que le marguillier ou le lecteur devait se rendre tous les samedis à l'hôtel de ville pour prendre note des couples dont on a inscrit les promesses de mariage [1]), et ailleurs que le droit de cité a été accordé à un étranger du nom de Bourda, à la condition que l'Eglise

---

1) Une note qui se lit à l'année 1736 fait une impression curieuse. Il y eut, est il dit, un léger dissentiment au sujet du choix des diacres, entre les pasteurs d'un côté, et les anciens et les diacres, de l'autre. Ces derniers avaient recommandé des personnes qui ne savaient pas le français et naturellement les pasteurs avaient fait opposition.

2) Voy. dans les procès-verbaux du consistoire la copie de résolutions des magistrats, en date du 12 mai 1729, sur l'inscription des bans de mariage de fiancés réformés par devant les échevins et commissaires ordinaires assistés du secrétaire de police.

Digitized by Google

wallonne le reconnaîtra comme membre et s'engagera à l'assister pour le cas où il tomberait dans l'indigence [1]).

Le consistoire ne négligeait pas non plus la discipline ecclésiastique. On trouve quelques échantillons curieux de ce genre d'affaires. En 1725 on suspend de la sainte cène une femme Bertha, pour s'être livrée à des bavardages immoraux. En 1726 la même peine est appliquée à un frère dont l'inconduite a dérangé les affaires. Une autre fois, en avril 1734, on refuse de délivrer une attestation à une dame dont l'orthodoxie est suspecte; on était alors très scrupuleux en matière d'attestations ecclésiastiques.

Le cas échéant on apportait la même rigidité dans la police des mœurs à l'égard d'autres Eglises. Par exemple, celle de Vianen s'adressa à celle d'Utrecht pour en recevoir lumière et conseil dans le cas suivant. Un maître de danse de Nymègue est venu s'établir à Vianen et demande à être reçu comme membre et admis à la sainte Cène, disant qu'il avait reçu l'instruction d'un pasteur hollandais de Nymègue et qu'il aurait été reçu par lui, si certains membres de l'Eglise ne s'y étaient pas opposés à cause du métier qu'il faisait. Utrecht répond qu'elle ne voit pas de motifs de ne pas recevoir un maître de danse, mais bien de douter de la sincérité de celui-ci spécialement, ce qui doit engager à la prudence et à prendre des informations à Nymègue. Citons encore, parmi les curiosa relatifs à la discipline que nous révèlent ces Actes, le cas de Madame Sigalon, veuve du pasteur de Montfort, à laquelle les Etats allouaient une pension de 100 fl.; on l'avait enfermée pour un an dans une maison de correction à Utrecht à cause de son inconduite et de son ivrognerie; elle s'y trouvait affreusement misérable et tenta de se tuer; on lit dans les Actes que le consistoire chargea le pasteur Bonvoust „d'y aller pour l'exhorter" [2]).

Le tempérament du consistoire se manifeste dans une affaire digne d'être relevée, dont les Actes parlent encore. Un monsieur Mouche avait fait don au synode wallon d'un capital que l'on appela la bourse Mouche, destiné à couvrir les frais nécessaires pour former des missionnaires afin d'aller prêcher l'Evangile aux païens. Personne ne s'étant présenté pour se vouer à cette tâche, on proposa, dans le synode tenu à Leeuwarden en août 1725, d'affecter l'argent de la bourse Mouche à quelque autre objet. Les députés d'Utrecht s'opposèrent énergiquement à l'adoption de

1) Même des affaires purement religieuses se étaient déférées à l'autorité civile pour que celle-ci en décidât; par ex. des changements dans les jours et heures du culte, des suppressions de services, etc.

2) Son mari avait été pasteur de Montfort, de même que son beau-père, réfugié, mort en 1689. La veuve de Sigalon père jouit jusqu'en 1717 d'une pension de 250 fl. payée par les Etats.

Digitized by Google

cette proposition. Ils voulaient que l'on essayât de former quelques garçons de la classe pauvre et d'en faire des missionnaires, ou, si cela ne se pouvait pas, que l'on subsidiât des étudiants danois, dont quelques-uns se montraient disposés à se vouer à cette œuvre mais étaient trop peu fortunés pour pouvoir s'y préparer [1]).

Quant à l'orthodoxie, on l'a déjà vu, les membres du consistoire d'Utrecht s'en faisaient les vigilants gardiens. On les retrouve fidèles à ce caractère en 1740, à l'occasion de la publication d'une feuille volante où ils ne trouvèrent pas seulement des expressions suspectes, mais où même, d'après eux, était prêché „ un socinianisme tout pur". Ils adressèrent à l'auteur une admonestation fraternelle, et décidèrent en même temps d'invoquer le secours du bras séculier au cas où leur remontrance n'aurait pas d'effet.

Revenons au moment du décès de Malorum. On obtint le „ congé d'élire" et le 28 juillet 1730 on composa la liste de nomination des noms de MM. Benion de Goes, Certon de Dordrecht et Beaufort de Londres. Benion fut appelé; on remplit toutes les formalités et Bonvoust le confirma le 10 décembre en prêchant sur 2 Tim. I : 14. Lui-même prit 2 Cor. II : 16 pour texte de son sermon d'entrée.

Jacques Louis Benion avait été, comme proposant, appelé à Goes. Il passa à Utrecht, où il exerça sept ans le ministère, et d'où il partit pour suivre une vocation reçue de Rotterdam. Son nom revient, alternant régulièrement avec celui de son collègue, comme député au synode. Il ne serait pas aisé de déterminer quelle part il eut aux décisions des synodes auxquels il assista et à celles de son consistoire, mais je crois pourtant pouvoir admettre que sa voix eut du poids, par exemple dans la décision relative à la dissertation de Saurin sur le mensonge officieux. Il est certain que, de concert avec les professeurs d'Utrecht, il approuva comme orthodoxe le Triomphe de la Verité, écrit par Bonvoust pour réfuter cette dissertation. Il a aussi été mêlé à l'affaire de Vianen. Son influence n'a point été étrangère à la rédaction de ces instructions pour le synode où l'on demandait d'accorder aux boursiers six ans au lieu de trois pour leurs études, et où l'on exprimait le désir que les aspirants aux bourses ne fussent plus simplement examinés par le pasteur de leur Eglise, mais que

1) Mouche était un protestant français habitant Paris, où il était „ avocat du parlement" et où il mourut en 1678 à l'âge de 80 ans. Il avait à plusieurs reprises, en Hollande et en Angleterre, fait don de sommes considérables destinées à faciliter les études de proposants français qui voudraient se faire missionnaires auprès des Indiens de l'Amérique. Ainsi, il offrit en 1677 au synode wallon une somme de 500 livres, qui fut confiée à l'administration du consistoire de Leide. Il parait qu'on forma de l'argent qu'il avait donné, un fonds, et que c'est celui dont il est continuellement question dans les Actes synodaux depuis 1728.

Digitized by Google

leurs épreuves eussent lieu devant le synode réuni [1]). C'est aussi de son temps que le consistoire décida sur la proposition d'un ancien, que le dernier examen de ceux qui désiraient être admis à la cène aurait lieu en présence d'un ancien. Benion [2]) partit pour Rotterdam au mois de mai 1737.

On put entamer l'œuvre de la vocation dès le mois suivant, avec le résultat que la Combe de Deventer fut élu, sur une liste faite en juillet où avaient figuré avec lui Louis de Zwolle et Renard de Leeuwarde. La Combe fut confirmé le 20 décembre par Bonvoust [3]); mais j'ai à relever quelques menus faits avant de dire ce que je sais sur son compte.

En parcourant les registres des baptêmes et des mariages pour les années dont il a été question en dernier lieu, 1722—1739, je trouve que la force numérique de la communauté s'est maintenue à peu près au même niveau. En moyenne il y a 13 baptêmes par an dans cette période; le plus petit nombre, 8, se présente en 1728, et le plus grand, 20, en 1723 et 1729. Il y eut en moyenne dans le même laps de temps 5 mariages par an, 9 dans les années 1725, 1727 et 1734, et 3 dans les années 1726, 1731 et 1738.

Pendant cette même période le consistoire ne discontinua pas de veiller à la discipline. C'est une fois un adultère à qui l'on applique les peines ecclésiastiques; une autre fois on fait comparaître un homme dont la femme est accouchée trois mois après la célébration du mariage; on s'occupe aussi de voleurs et de femmes publiques. Dans quelques-uns des cas qui se présentent le consistoire ne dément pas la réputation de prudence que nos ancêtres s'étaient faite. Ainsi vient à son tour dans ce défilé une fille mère catholique, qui demande que l'on baptise son enfant et promet de se faire protestante; mais on ne défère pas immédiatement à son désir; on fixe un délai après lequel on la recevra si dans l'intervalle elle s'est bien conduite. Voici encore un enfant illégitime pour lequel on demande le baptême; dans ce cas-ci on assure que le père, et la mère sont tous deux protestants; le baptême n'est accordé qu'après que ceux qui le demandent ont donné l'assurance que l'enfant ne tombera jamais à la charge du diaconat. — Les pères de l'Eglise ne permettaient

---

1) Synode de Middelbourg, mai 1734, art. 13. Synode de Deventer, août 1734.

2) Dans ce temps-là les pasteurs étaient entourés de considération; aussi trouvons-nous sans surprise dans les procès-verbaux du consistoire la mention du fait que, lors du jubilé de l'université d'Utrecht célébré en 1736, les deux pasteurs wallons, Bonvoust et Benion, furent invités à assister au discours de circonstance du professeur Drakenburg, et aussi au banquet qui suivit.

3) La Combe avait passé le 25 juillet 1725 l'examen de proposant devant la classe de Maestricht, sur quoi il était devenu pasteur à Cannstadt (Actes secrets).

Digitized by Google

pas que l'on se jouât d'eux. Ils apprennent en 1749 que les enfants d'un nommé Gaspar Sperni, marié à une catholique, fréquentent l'église romaine. Ils citent le père et lui rappellent la résolution des Etats, mentionnée plus haut, qui voulait que les enfants issus de mariages mixtes fussent élevés dans la religion protestante. Le père reconnait que telle est la loi, mais il se déclare impuissant à la faire respecter par sa femme; il s'efforcera cependant de l'y amener. Comme néanmoins les enfants continuent à aller à l'église catholique, le consistoire députe un de ses membres, Jan van Royen, auprès du grand-officier lequel fait venir Sperni avec ce résultat que lui et ses enfants vont dorénavant à l'église protestante.

Le consistoire veille contre le papisme au dehors et l'hérésie au dedans; mais ces occupations ne l'empêchent de se préoccuper des intérêts généraux matériels et spirituels, et il donne ce qu'au point de vue de l'époque on peut appeler un bel exemple de piété pratique. Ainsi on fait savoir en 1745 à la communauté que „vu les fâcheuses circonstances et en conséquence de la Résolution prise par nos Seigneurs du V. Magistrat de cette ville, tous les jeudis on fera la prière à six heures et demie d'après midi". Une autre fois, le 12 juin 1747, le Prince étant devenu Stadhouder et Capitaine-général des Provinces Unies, le consistoire se met en devoir de lui présenter son hommage et ses félicitations. Le 13 février 1748 il reçoit des magistrats communication officielle de la grossesse de la Princesse, et ordonne aussitôt que l'on priera pour son heureuse délivrance. On manifestait alors aussi sa sympathie pour les frères dans la foi, tout particulièrement pour ceux qui étaient en butte à la persécution. Tous les ans l'Eglise d'Utrecht envoie des secours plus ou moins considérables à des Eglises de l'étranger qui se trouvent dans le besoin, et presque chaque année on envoie 30 à 40 florins aux protestants retenus sur les galères. Même attention est accordée aux personnes individuellement confiées aux soins du consistoire. Celui-ci décide en juillet 1752 que les enfants instruits aux frais de la diaconie seront confiés à un instituteur spécial, qui recevra un traitement. Jugeant que les formes extérieures peuvent dans le culte être profitables à l'édification, il décide le 20 janvier 1755 que les pasteurs prêcheront en robe; les autorités de la ville donnent leur approbation à cette résolution, les diacres sont priés de faire faire une robe pour chaque pasteur, et le premier qui paraît en chaire ainsi vêtu est Rambonnet (9 février 1755). Les vœux des fidèles qui fréquentent le culte sont jugés dignes d'attention jusque dans les moindres détails. Par exemple, on décida dans cette même année 1755 qu'on ne chanterait plus pendant la sainte cène; on devait entonner le psaume 23

Digitized by Google

avant de se rendre à la table, mais faire silence pendant qu'on y était assis, le pasteur profitant de ces instants pour adresser quelques exhortations à ses frères; pourquoi ces règles? parce qu'une demoiselle de constitution délicate, qui aimait à prendre part au repos mystique, ne pouvait pas supporter le jeu des orgues.

Dans la période qui nous occupe, il continua de se présenter des cas de retour de frères qui étaient tombés et aussi de conversions de catholiques; c'est ce qui ressort de la liste que j'ai déjà mentionnée. Parfois, parmi les noms de ces convertis, on en trouve qui méritent une attention particulière. C'est ainsi que je trouve qu'en 1740 un officier du nom de Coligny abjure le catholicisme; du reste, il n'est pas dit s'il était catholique d'origine ou bien s'il avait abandonné la foi de ses frères; mais il est fort probable qu'il était apparenté à la famille du célèbre amiral assassiné pendant la St Barthélemy.

Nous avons quitté le pasteur la Combe au moment de son entrée au service de l'Eglise d'Utrecht. Les premières années de son ministère s'écoulèrent paisiblement. Il occupait sans bruit, à côté de son collègue, sa place à la tête de la communauté. Les choses changèrent au bout d'à peu près neuf ans, et alors on le trouve engagé dans une querelle passionnée et compliquée avec son consistoire à la suite de bruits très déshonorants qui couraient sur son compte. Le consistoire reçut en 1746 des lettres anonymes accusant le pasteur la Combe de choses honteuses, et il commença par faire ce que le bon sens recommande en cas semblable, il passa à l'ordre du jour sur des dénonciations dont les auteurs se cachaient. Mais il fallut bien qu'il s'occupât de la chose, lorsque vinrent de nouvelles dénonciations qui précisaient les faits, au lieu de s'en tenir à des généralités, et lorsque dans la ville on commença à s'émouvoir, on nomma une commission, composée des anciens Reitz et Munniks et du diacre Hamel; celle-ci ouvrit une enquête et entra en possession de documents très graves sur le compte du pasteur; on l'accusait de relations beaucoup trop intimes avec une de ses catéchumènes, avec deux domestiques qui s'étaient succédé chez lui et avec une femme d'inconduite notoire. Il n'est pas aisé de démêler la vérité dans cette affaire. La Combe n'essaya de se défendre qu'après y avoir été invité par le consistoire à réitérées fois, et les arguments dont il se servit pour se justifier ne plaident pas en sa faveur. Il nia certains cas, mais ne dit rien de ses relations prétendues avec une femme de mauvaises mœurs; il se fâcha, jura qu'il porterait plainte contre celui qui le colomniait, mais on eut beau lui rappeler ce serment, il n'y donna jamais suite. Le consistoire embarrassé invoqua, selon les règles ecclésiastiques, l'aide d'une Eglise sœur; ce fut Amsterdam que l'on choisit et ses députés

Digitized by Google

se rendirent à Utrecht. Le consistoire, renforcé de ces frères et des anciens hors de service, convoqués pour cette grave affaire, jugea que les accusations portées contre la Combe étaient extrêmement graves, mais que le bien fondé n'en avait pas été démontré et que par conséquent on ne pouvait ni suspendre ni destituer l'accusé. On l'exhorta à veiller sur sa conduite avec le plus grand soin, s'abstenant scrupuleusement de tout ce qui pourrait donner lieu à des bruits fâcheux et on lui rappela qu'il avait fait serment de déposer une plainte contre ses calomniateurs. L'affaire reste obscure. Probablement la Combe n'était pas aussi noir que ses accusateurs voulurent le peindre, mais il n'est guère probable qu'il n'eût rien sur la conscience. Voici les termes du prononcé du consistoire: „La compagnie déclare que les témoignages et les preuves produites contre M. la Combe ne leur ont pas paru de cette évidence qu'il ait encouru les censures que notre Discipline impose aux pasteurs en semblables cas; la compagnie pour ce qui regarde l'affaire ecclésiastique absout M. la Combe"; et le libellé ajoute: „et déclare qu'il peut continuer ses fonctions sur les quelles elle lui souhaite la bénédiction de Dieu". Là-dessus la Combe reprit son ministère comme si de rien n'avait été. Les députés d'Amsterdam avaient concouru à prononcer, seulement ils étaient déjà partis lorsque l'on avait rédigé la sentence, et les termes de celle-ci surprirent fort le consistoire d'Amsterdam; il la trouva équivoque et inconséquente, donnant à entendre que l'on ne croyait pas à l'innocence de l'accusé et pourtant qu'on l'autorisait à continuer d'excercer le ministère. La Combe lui-même, après avoir au sein de l'assemblée exprimé sa satisfaction de la formule adoptée, se mit à y objecter lorsqu'il s'aperçut qu'elle ne le blanchissait pas aux yeux de tous les membres de l'Eglise. Il s'appuya sur le consistoire d'Amsterdam pour porter l'affaire en synode, de l'intervention duquel il espérait un acquittement complet. On voit néanmoins par les procès-verbaux du consistoire que celui-ci refusa de modifier la sentence. Il fait savoir au synode de Veere, en mai 1748, que l'affaire ayant été traitée en consistoire et n'ayant pas donné lieu à la porter devant le synode, il la considère comme terminée; en même temps il maintient que son prononcé a été conforme à la justice. Le synode accepta ces explications et déclara la sentence d'Utrecht „conforme à la justice et à la vérité [1]); le synode réuni en septembre à Zwolle confirma la déclaration de son devancier et délivra aux députés d'Utrecht une copie de l'article relatif à cette affaire, dans lequel on considère l'innocence de la Combe comme demontrée et on l'autorise à continuer d'exercer

1) Art. 35.

Digitized by Google

le ministère. De quoi faut-il le plus s'étonner, de la faiblesse d'un consistoire qui n'ose pas aller au fond des choses, ou de l'impudence de l'accusé? Constatons avec gratitude que pour des affaires de ce genre nous avons gagné en fermeté et en droiture en comparaison de nos ancêtres. Si à l'époque où nous vivons la réputation d'un pasteur était compromise, même à tort, comme ce fut le cas pour la Combe, il y aurait assez de voix amies pour lui faire comprendre qu'il devrait donner sa démission. La Combe resta dans son Eglise, où il vieillit; sa santé s'ébranla et il mourut en 1755.

A cette époque Bonvoust n'était plus de ce monde. Il fut atteint par la maladie en 1750. Il avait en particulier un mal à la langue qui lui rendait la prédication extrêmement pénible. Il songeait à demander aux magistrats la suppression d'un service pour s'alléger la tâche, mais le consistoire lui conseilla de chercher plutôt un suffragant; il destina 600 florins à cet objet et alors se présenta un pasteur wurtembergeois qui se trouvait par hasard à Utrecht. Bonvoust alla sur le conseil de son médecin faire un séjour à Aix, mais en revint, au bout de quelques mois, toujours malade et incapable de reprendre son service; de son côté, le suffragant était aussi tombé malade, de sorte qu'un certain professeur Arnoud se chargea provisoirement des tours de prédication. Dans ces circonstances Bonvoust se décida à demander sa retraite, retraite bien gagnée, après 42 ans de service, dont 36 à Utrecht. Il ne jouit pas longtemps de son repos, car il mourut le 12 août 1752.

Le consistoire avait déjà obtenu le congé d'élire en juillet 1751; la vocation n'eut lieu cependant que l'année suivante et fut adressée au pasteur Rambonnet de Kampen; la liste de nomination avait porté avec lui Maisonnet de Delft et la Fite d'Arnhem.

Aussitôt après la mort de la Combe le consistoire demanda pour sa veuve l'année de grâce et la pension. L'année de grâce fut aussitôt accordée, la pension un peu plus tard. Bientôt la place vacante fut remplie par Clarion de Delft, que l'on appela le 14 juillet 1755.

Avant de clore ce chapitre de l'histoire de l'Eglise wallonne d'Utrecht, j'ai à mentionner quelques détails que je trouve notés dans le livre des Actes du consistoire. On exprima en 1755 le vœu de rendre un peu plus riant l'aspect de la salle du consistoire; on demanda au chapitre et l'on en obtint la permission de remplacer les fenêtres, semblables à celles d'une église, de cette salle par de grandes fenêtres à guillotine précédés de bancs; c'est ainsi que la salle du consistoire a acquis son aspect actuel. Dans la même année la caisse diaconale reçut 100 florins sur les biens laissés par la Combe et un legs de 12000 florins de

Digitized by Google

Madame van Renswoude. Pendant les dernières années de la période de 1739 à 1757 le nombre des membres semble être resté passablement stationnaire. Le nombre des mariages s'était un peu accru, mais celui des naissances avait un peu baissé.

Terminons par un fait tout à l'honneur des dispositions dont étaient animés les frères wallons à Utrecht. L'esprit de persécution s'était pour un temps ranimé en France en 1752 sous le règne de Louis XV, et plusieurs réformés se virent obligés d'émigrer pour échapper aux vexations dont ils étaient victimes. Naturellement il y en eut un certain nombre qui cherchèrent un asile dans les Pays-Bas, et le synode d'Amsterdam, tenu en 1752, par une résolution qui se lit in extenso dans les Actes secrets [1]), invita instamment les frères à recueillir de l'argent pour secourir les persécutés. On se mit aussitôt à l'œuvre à Utrecht. On y obtint des magistrats l'autorisation de faire dans le temple une collecte extraordinaire, qui rapporta la belle somme de 2000 florins, et l'on chargea de l'administration de cette somme une commission composée de deux pasteurs et de deux anciens. Primitivement on avait décidé de n'employer cet argent que pour secourir les réfugiés qui viendraient s'établir à Utrecht, ce qui fit refuser les demandes d'autres consistoires qui avaient moins bien réussi; pourtant à la fin on en vint à assister tous ceux qui se présentèrent, même lorsqu'ils étaient seulement de passage [2]). La Combe rendit à la fin de 1753 ses comptes pour la part de cet argent qui lui avait été confié; il avait presque tout donné aux veuves Sigal et Jennot. Rambonnet rendit ses comptes en 1756 et les deux anciens, en 1758. Dans cette même année 1758, comme on le verra au chapitre suivant, les diacres prirent entièrement à leur charge, après avoir déjà accordé des subsides, la veuve Jennot et quelques autres personnes qui avaient été secourues sur le produit de la collecte de 1752.

Ici s'arrête, dans l'histoire des Églises wallonnes en général et de celle d'Utrecht en particulier, la période qu'on a nommée celle du refuge.

---

1) Amsterdam, mai 1752, Actes Secrets. La même pièce se trouve dans les Actes du consistoire d'Utrecht, Tome E, page 153.

2) Deux ducats par tête.

Les Actes mentionnent comme ayant reçu des secours considérables la veuve Jennot, qui arriva en 1723 du côté de Sedan, avec deux garçons de 14 et de 17 ans; la veuve Jennot et sa fille, et Jean Valmule et sa femme, qui arrivèrent en 1754.

(*A suivre*). P. E. H. Bodel Bienfait.

Digitized by Google

APPENDICE *A* [1]).

Memorie van de giften gedaen voor Mons. le Tirondet, La Lande, Le Bas en Bachelle door de nae genoemde Heeren:

Godart van Tuyl van Serooskercke,	36
Jan Louis Godin Sr de Maersenbroeck etc.	12
Francois Ewout Spiring Domhr	20
Carel Martens Domhr	20
Christiaan Uitenbogaert Domhr	20
Hendrik Copes Domhr	20
	£ 128

Justus Crica Domhr	15–15
Willem van der Meulen Domhr	18
Nicolas de By Domhr	6–6
Martinus Maerman Domhr	6–6
Johannes Hieronymus Hoeufft Domhr	31–10
Assueris van Nellesteyn Domhr	5–8
Item	6–6
	£ 109–11

Johan van Lichtenbeek Thesaurier ten Dom	6–6
Paulus Rotgans Domhr	6
Cornelis van Weede Domhr	6
Jan van Weede	6

1) Voyez: p. 249.

Digitized by Google

APPENDICE *B* [1]..

Extract uit de Resolutien van Burgemeesteren en Vroedschap der stad Utrecht.

's maandaghs
den 15 Jan. 1677.

De Vroedschap gehoord het Rapport van Hare Gecom^den^ volgens Resolutie commissoriaal. van den 4 Sept. 1676 heeft na iterative lecture en rype deliberatie gearresteert de nabeschreven articulen.

Eerstelyk, dat ingevalle een Roomsgesinde komt te trouwen met een van de gereformeerde Religie 't zy op 't Stadhuys of in de Kerk denselven bij 't aantekenen van de geboden aangesegd sal worden, dat by aldien naderhand de Gereformeerde partuur komt te plegen eenige acte van de Roomse Religie directelyk of indirectelyk hoedanig die soude mogen wesen, 't zy willens of onwillig alsdan zy beyden sullen vervallen van het borgerschap en ongequalificeert gehouden om 't selve oyt te sullen obtineren.

En sal dè Roomsgesinde voor 't aanteekenen van de geboden gehouden syn te beloven de Gereformeerde partuur niet te zullen hinderen, maar vredigh te sullen laten gebruyken alle de pligten van de Gereformeerde Religie soo binnen als buytens huys, soo wel in siekte als gesondheid. Item dat alle de kinderen bij hem te procreëren sal laten dopen en opvoeden in de gereformeerde Religie alles op poene als voren, zoo waarvan hy ofte sy contrarie deze beloften zal hebben gedaan.

Accordeerd in kennis van mij,
was get.:
E. Harscamp.

APPENDICE *C* [2].

Liste des réfugiés qui après avoir embrassé le Catholicisme où ils étaient tombés par suite de la persécution, ont été de nouveau reçus dans la communauté.

27 juin 1686. Pierre de la Coste de Salton, natif de Meillan sur la Garonne.

25 juillet 1686. Barrez de Bousson, (Marquis), venu de la Caune en Languedoc.

---

1) Voyez: p. 250.
2) Voyez: p. 254.

Digitized by Google

1 août 1686. Jaques du Bourg, natif du pays d'Aunix.
12 décembre 1686. Benjamin de Goulène, écuyer, Sr de la Sauvagerie, natif de Bretagne.
2 janvier 1687. Hector de Jodouin, gentilhomme, venu du Poitou.
16 janvier 1687. Ezéchias Lebel, jeune garçon, venu du pays de Caux en Normandie.
14 mai 1687. Henri Joseph Mivoisin, gentilhomme, venu de Châtillon-sur-Loire.
14 mai 1687. Susanne de Rambour de Sercy, venue de Sercy près de Vervins en Picardie.
14 mai 1687. Marie Adré ou Adné, veuve d'Elie Pailli, venue de Châlons en Champagne.
14 mai 1687. Susanne Jacqué, femme de Jean Herman, venue de Châlons en Champagne.
14 mai 1687. Elizabeth Herman, venue de Châlons en Champagne.
24 juillet 1687. Françoise Mia.
24 „ 1687. Elizabeth Moreau.
27 „ 1687. Elizabeth Noch.
30 octobre 1687. Suzanne Fleuri, venue de Châtillon-sur-Loire.
Novembre 1687. Joseph Forget, écuyer, Sr de Beaulieu, venu de Paris.
Novembre 1687. Madelaine Fonquières, venue de Paris.
13 novembre 1687. Elisabeth Dillier ou Dislier veuve de M. de Chavernai, gentilhomme du pays de Beausse, venue de France.
20 novembre 1687. Estienne de Cabrol, Sr de Gruargue, venu de Lacaune en Languedoc.
20 novembre 1687. Débora Pile ou Pilo, venue d'Aymet en Périgord.
20 „ 1687. Marie Dupou, venue d'Aymet en Périgord.
20 „ 1687. Anne Rou, venue de Monent, proche de Bergerac.
20 novembre 1687. Marguérite Barse, venue de Monent, proche de Bergerac.
4 décembre 1687. Louis Vigier, écuyer, Sr de Aveilleboil, venu de Saintonge.
22 décembre 1687. Antoine Durban, venu de Montauban.
26 „ 1687. Jérémie Malisi, jeune garçon, venu de Nétancour en Champagne.
29 janvier 1688. Jean Baptiste Monredon de Serrière, venu de France.
9 avril 1688. Jaques Sacrelaire, venu de Sedan.
13 „ 1688. Antoine Pitel, venu de Paris,
13 „ 1688. Magdelaine Guedin, sa femme, venue de Paris,
13 „ 1688. Jeanne Guedin, sa sœur, venue de Paris.
17 mai 1688. Renée Valette, venue de Revel en Languedoc.
27 „ 1688. Daniel Guenart, natif d'Epeuse en Champagne.
11 août 1688. Marc Dumay de l'Espinasse, officier, venu du Languedoc.
11 „ 1688. Jean Daulnis de Souche, gentilhomme, venu de Saintonge.
11 „ 1688. Louis Pynyst ou Pynyot, gentilhomme, venu de la Rochelle.
19 „ 1688. Jean Nicolas de Chalais, venu de Saintonge.
3 novembre 1688. Eléonor Rabeau, veuve du Sr Auconte, venue de Gien s. la Loire.
3 novembre 1688. Françoise Trichone, venue de Paris.
3 „ 1688. Magdelaine Rose de Lisi, venue de Lisi?

Digitized by Google

9 décembre 1692. Elisabeth de Gondreville, native de Metz.
23 septembre 1694. David de Varennes, venu de St Lô en Normandie.
14 janvier 1695. Jean Droin, venu de Vitry-le-Français.
14 „ 1695. Anne Coquelar, sa femme, venue de Vitry-le-Français.
24 mars 1695. Marguerite du Vivier, venue de France.
9 juin 1695. Marguerite Marais, venue de Nétancour en Champagne.
Octobre 1695. Jean Herfeuil, venu du vois^e de Bergerac en Guienne.
27 „ 1695. Jean Berard, venu de St Foi en Guienne.
17 novembre 1695. Magdelaine Amyroard, venue de Bergerac en Guienne.
1 août 1697. Louis Noiray, venu de France,
1 „ 1697. Henriette Camein, sa femme, venue de France.
18 septembre 1698. Judith Collard, venue de Châlons en Champagne.
16 octobre 1698. Louis de Toulieu, venu de Paris.
? 1700. Jean de Xans, natif de Bergerac.
? 1700. David Fleyn, natif de Metz.
? 1700. Madelene de Chadirac, native de Bergerac.
25 août 1700. Jean Baraud, natif de Cognac.
10 juillet 1701. . . . . de la Combe, venu de Paris.
1 avril 1703. Jacques la Fargue, venu de la Roche en Saintonge.
27 juin 1706. Pierre de Mean, ci-devant Cornette de cav^e en France, élevé réf. puis catholique et réformé, venu de Deyguian en Dauphiné.
3 juillet 1707. Antoinette Vignon, dame de Reyneval, venue de Laon en Picardie.
17 février 1709. Joseph Bonfils, venu de Thouars en Poitou.
21 juillet 1709. . . . . de Rayneval, de la garde du roi, venu de Picardie.
29 septembre 1709. Ester Fromis, veuve de Jean Housare, venue de Sedan.
27 juillet 1710. Marguerite Françoise Brunier, venue de Blois en France.
22 février 1711. Isaac Odry Des ou Dubois, venu de Gien-s.-la-Loire.
12 août 1726. Ester Boucher, veuve de Jean Blignot, venue de France.
27 mars 1729. . . . . Damaris, fille le Laguel de Marrinière et de Marguerite Hier.

APPENDICE *D* [1]).

Liste des Catholiques reçus dans l'église wallonne d'Utrecht.

19 juin 1681. Jaques de la Tour, ci-devant prêtre.
4 août 1683. Josef Dumont.
31 mai 1685. Jean Minet et Pierre Minet, (frères), natifs de Charleville.
15 juin 1679. François du Lys, ci-devant prêtre et aumônier dans les troupes de France.

---

1) Voyez: p. 255.

Digitized by Google

29 décembre 1687. Antoine Morton, chirurgien, venu de la Palisse en Bourbonnais.

29 décembre 1687. Estienne Colas, venu de Châlons-s.-Saône en Bourgogne.

22 janvier 1688. Pierre Ridolaure, venu de Villemur près de Montauban en Languedoc.

27 juillet 1690. Pierre de Belin, Sr. des Arsis, venu du lieu de la Flèche en Anjou.

Décembre 1692. Anne Hanet.

11 mars 1694. Martin Carrete, venu d'Amiens en Picardie.

31 mai 1696. Mathilde Larivière.

5 avril 1697. François de Chalus,

5 „ 1697. Catharine Marie van den Bergue, sa femme,

5 „ 1697. Anne Caroline van den Bergue, sœur de sa femme,

5 „ 1697. Anne Marie van de Helft, leur cousine,

5 „ 1697. Marguerite Isac, leur servante.

19 juin 1698. Pierre Lucas, venu de Rouën.

26 février 1699. Louis Renard, natif de Charlemont.

2 juillet 1699. Marguerite Huart.

2 „ 1699. Albertine Huart.

4 février 1703. Servas Thomas, venu de Huy (Liège).

28 février 1706. Thomas de Sylva, venu de Lisbonne.

25 avril 1706. Louis Sauvage, avocat au parlement de Paris, venu d'Abbeville en Picardie.

27 juin 1706. Pierre de Mean, ci-devant Cornette de Cavalerie, venu de Deyguian en Dauphiné.

3 avril 1707. Jean van Lenep, anabaptiste, venu d'Amsterdam.

20 novembre 1707. Philippe Marigny, Sr de Sapaillé, Major, venu de Touraine.

18 décembre 1707. Jean Baptiste Malet, venu de Chauny en Picardie.

12 février 1708. Catherine du Souli, venue d'Antoin en Flandres.

6 octobre 1709. Pierre Basile, venu de Rouen en Normandie.

20 juillet 1710. Estienne Dumont, venu de Fontainebleau.

27 juillet 1710. Madelaine Clairefontaine, venue de Vaudricourt en Normandie, au vois^e de la ville de l'Aigle.

Mai 1711. Jean François Routier, venu de Caudebec en Normandie.

21 juin 1711. Marie Marguerite Philippe, femme de Jayen, native de Paris.

28 janvier 1712. Jean-Baptiste de Lavaux, officier du régiment de Viçouse, venu du vois^e de Dijon en Bourgogne.

28 février 1712. Christian Nicolaï, ci-devant moine augustin.

17 avril 1713. Guilhaume Leonard, natif de Liège, élevé à Cesane en Brie.

24 septembre 1713. Joseph Laurens Origone, moine de l'ordre de St. François, natif de Turin en Piémont.

27 août 1715. Joseph Le Fèvre, natif de Fontaine en Artois.

23 mars 1719. Marguerite Gysina Spoor.

25 décembre 1722. Monsieur d'Angeli, natif de Lucques en Italie,

25 „ 1722. Madame d'Angeli, son épouse, venue de Venise.

11 août 1723. Michel Du Main, natif de Vienne en Dauphiné.

25 mai 1727. Simon de la Rivière Ribot.

Digitized by Google

12 juillet 1728. Jean Havelaars, natif de Halle près d'Anvers.
15 septembre 1728. Charles David, natif de Rouen.
1 octobre 1729. Jean Noël Bunel, ci-devant engagé dans les ordres de l'église romaine, natif de Caen.
Août 1732. Augustin Laugier.
3 juillet 1740. M. de Coligni, ci-devant officier au service de la France.
13 novembre 1740. Claude Olanier, natif de Lyon.
16 janvier 1746. Anne Françoise Carlier.
16 „ 1746. Pierre Dufour, natif d'Orléans.
26 décembre 1752. M. Flamet, ci-devant curé de Troyes en Champagne.
26 „ 1753. Mad^lle^ Croisat.
26 novembre 1758. Jean Bruno, Italien, ci-devant ecclésiastique romain.
11 août 1771. Adrien Bernard, avocat, ci-devant substitut du Procureur Général de Bouillon.
10 juillet 1772. Marie Perrin, née de Moore.
14 mai 1797. Louis Holdrinet.

APPENDICE *E* [1]).

Liste des Pasteurs réfugiés qui ont souscrit à la formule d'uniformité.

27 août 1686. François Saurin, de Romans en Dauphiné.
27 „ 1686. Charles Maty, de l'Araigne en Dauphiné.
2 septembre 1688. Marc Sigalon, pasteur à Schaffouse.
21 avril 1689. Jean Truc, ci-devant pasteur à Romans en Dauphiné.
19 avril 1691. Jean Doulez, ci-devant pasteur à Saverdun en Languedoc.
14 novembre 1719. Nicolas Chalaire, natif de Paris et reçu pasteur en Allemagne.
30 avril 1730. Georges Laurent.
25 février 1773. Dideric Muntendam, proposant, appelé à Gorcum.

---

1) Voyez: p. 255.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

M. le chevallier A. C. van Sypesteyn, ancien Gouverneur des Indes Occidentales, qui consacre tout son temps aux études historiques et dont les travaux sont fort appréciés dans les Pays-Bas, vient de faire paraître à la Haye, chez van Stockum un livre fort intéressant dans lequel il traîte du séjour de personnages illustres à la Haye. Nous y trouvons des articles sur, Floris II van Pallandt et Frédéric de la Tremoïlle, le meurtre de Jacques comte de L'Espinay, le séjour de Tancrède de Rohan en Hollande, Jacob de Witt, Jacob Cats, Gerrit van Raaphorst et enfin sur le séjour de Jean Cavallier à la Haye, 1705—1711, duquel article nous faisons suivre quelques extraits.

M. van Sypesteyn, n'écrivant point pour des lecteurs français, donne d'abord l'histoire des troubles qui suivirent la révocation de l'Edit de Nantes, celle des Camisards et enfin celle de Jean Cavallier. Il raconte les démarches faites par Armand de Bourbon, marquis de Miremont en faveur des Camisards auprès du Grand Pensionnaire Heinsius, de la Reine Anne et du duc de Malborough ainsi que celles du marquis de Guiscard.

Antoine de Guiscard était le fils aîné de Georges, marquis de Guiscard, comte de la Bourlie, sous-gouverneur de Louis XIV, qui mourut en 1673, Lieutenant-général et gouverneur de Dunkerque. Antoine fut destiné à l'Eglise, élevé à Paris, il y fut bientôt connu sous le nom de l'abbé de la Bourlie, par ses aventures galantes. Son frère le comte de Guiscard, célèbre par sa défense de Namur en 1695, l'avait souvent tiré d'un mauvais pas, mais il fut impuissant lorsque l'abbé se fut adressé à une des dames d'honneur de madame de Maintenon. Il fut exilé à Bordeaux, ce dont il se vengea par un pamphlet, et force lui fut de chercher un refuge en Hollande. Quoiqu'il assistât chaque jour à la célébration de la messe dans la chapelle de l'ambassadeur de France, il professait publiquement une grande sympathie pour les Camisards. De la Haye il se rendit à Londres où il fut présenté à la Reine par le marquis de Miremont, ce qui lui valut

Digitized by Google

une nomination de colonel d'un régiment de dragons désigné pour la guerre de Portugal, avec un traitement de 6000 fl.

Sa demande de rester en Angleterre, pour pouvoir se consacrer entièrement aux Camisards, lui fut accordée par la Reine avec le maintien de son rang et de son traitement.

Comme il venait de tous côtés des dons pour les Camisards, le pensionnaire Heinsius institua une commission anglo-hollandaise dont de Miremont et Guiscard étaient membres. Elle avait son siège à la Haye et le maître de poste à Leide, Nicolas Clignet en était le trésorier, tandis que Pierre Valckenier, envoyé des Etats-Généraux en Suisse, et sir Richard Hill, envoyé d'Angleterre en Savoie, étaient chargés de distribuer les secours. Le marquis de Guiscard ayant offert de porter en personne des secours à Cavallier son offre fut acceptée, et en août 1703 il eut le bonheur de pouvoir pénétrer par Nice en Languedoc et dans les Cévennes et de remettre à Cavallier une troupe de 300 soldats, 2300 fusils et en numéraire 35,000 fl.. Guiscard resta deux mois avec Cavallier et s'unit à lui d'une étroite amitié qui ne discontinua point tant qu'il vécut. Rentré en Savoie, le marquis de Guiscard entra pour quelque temps comme colonel au service du Duc. La guerre des Camisards, qui suivit son départ, la paix faite par Cavallier avec le Maréchal de Villars, son séjour à Versailles, son internement à Macon et à Neu-Brissac peuvent être passés sous silence, me contenant rien qui ne soit déjà connu.

Cavallier ayant réussi à dérouter ses gardes, passa un soir la frontière près de Montbéliard et arriva en septembre 1704 à Lausanne, à la tête d'une centaine d'hommes. Là il rencontra son ami de Guiscard qui le mit en rapport avec Sir Richard Hill. Suivant leurs conseils il offrit ses services au Duc de Savoie qui lui envoya le 5 septembre un brevet de colonel avec quelqu' argent pour lever un régiment. Il resta avec son frère et le marquis de Guiscard en Suisse, à enroler ses soldats jusqu' au 23 septembre. En octobre il arriva à Aoste au camp du Duc de Savoie, à la tête de 250 hommes. Il y fut reçu avec distinction et resta environ un an en Savoie prenant part aux différents combats qui eurent lieu entre l'armée française et les troupes alliées. Dans l'automne de 1705 Cavallier se rendit dans la vallée de Luzerne pour compléter son régiment. C'est là qu'il reçut le 10 octobre, une lettre de messieurs de Guiscard et de Miremont qui l'invitaient à se rendre en Hollande avec les recrues qu'il avait déjà faites. Il accepta pour sa personne, mais envoya ses recrues à Turin sous les ordres de son lieutenant-colonel Billard.

Après une tentative infructueuse pour pénétrer dans les Cévennes afin de pourvoir ses anciens compagnons, d'armes et de munitions, il se rendit à la Haye où il arriva à la fin du mois de

Digitized by Google

novembre 1705 et fut reçu par le marquis de Guiscard qui se chargea de le présenter au Pensionnaire et aux personnes les plus influentes.

Le Pensionnaire Heinsius avait déjà, deux ans auparavant formé le projet d'envoyer un secours de troupes anglo-hollandaises aux Camisards. Ce projet remis au Duc de Malborough, fut par lui soumis à l'approbation de la Reine Anne et en avril 1704 Malborough revint à la Haye avec pleins pouvoirs. Le projet fut alors définitivement arrêté et approuvé par les Etats-Généraux dans une séance tenue le 28 avril 1704, où le Duc de Malborough et le Pensionnaire étaient présents. Il fut décidé qu'on enverrait quatre régiments dans les Cévennes, sous le commandement du brigadier de Belcastel qui fut le jour même nommé général-major. Heinsius fut chargé de régler tout ce qui regardait l'exécution avec le général de Belcastel et quant aux frais l'Angleterre promit de payer fl. 200,000 et les Etats-Généraux fl. 100,000. Il fut décidé que deux vaisseaux apareilleraient immédiatement pour porter de l'argent et des armes à Nice, et qu'on tenterait de pénétrer dans les Cévennes en prenant cette voie avec des troupes du Duc de Savoie. Le marquis de Guiscard nommé colonel d'un des régiments se rendit à bord avec 500 hommes de vieilles troupes, dix mille fusils, et les munitions nécessaires. Les vaisseaux mirent de suite à la voile et le 24 juin 1704 le marquis de Guiscard mit pied à terre à Villefranche, à la tête d'environ 1200 hommes. L'affaire était si peu préparée que Guiscard dut se retirer à Nice sans avoir rien tenté; des deux fregattes l'une fit naufrage, l'autre fut prise par les vaisseaux du Roi. Belcastel s'occupait activement de recruter ses régiments; lorsque la nouvelle de la soumission de Cavallier parvint à la Haye, ce qui eut pour résultat l'abandon de ce projet.

Cavallier ayant été présenté au Pensionnaire Heinsius, celui-ci lui proposa de se rendre en Portugal à la tête d'un régiment de Camisards, afin de renforcer l'armée anglo-hollandaise qui guerroyait contre l'Espagne, d'abord sous les ordres du général Fagel, puis sous ceux de lord Galloway (Henri marquis de Ruvigny). Malborough consulté, approuva ce projet, et le 29 janvier 1706 les Etats-Généraux lui accordèrent leur sanction. L'approbation de l'Angleterre fut bientôt reçue et le duc de Malborough écrivit, à cette occasion, le 22 février 1706 à Cavallier „Je ne puis assez louer votre zèle en faveur de vos pauvres frères opprimés en France. La Reine je vous, assure, y est sensible." D'accord avec Heinsius on fixa les conditions suivantes: Cavallier serait nommé colonel aux gages ordinaires et recevrait en sus une pension de 1200 fl.; son régiment de 800 hommes devait en premier lieu être composé de Camisards et complété par des recrues faites

Digitized by Google

parmi les réfugiés français et vaudois établis en Brandebourg et en Wurtemberg. Les frais seraient payés avec les 300,000 fl. accordés en 1704 et qui n'avaient presque pas été entamés. Heinsius aurait beaucoup aimé que Cavallier prît dans son régiment quelques-uns des officiers français réfugiés qui se trouvaient à la Haye sans emploi et qui sous le nom d'officiers réformés, étaient à demi-solde. Cavallier refusa et fut inébranlable, et le Pensionnaire dut a la fin céder et lui laisser la nomination des officiers de son régiment. Paul Sardan, dit comte de S. Paul, réfugié de Nismes et habitant Amsterdam, fut nommé par Cavallier lieutenant-colonel et de suite envoyé en Brandebourg pour faire des recrues. Un Camisard nommé Vigneau fut envoyé dans le même but en Wurtemberg et la ville de Minden fut désignée comme rendez-vous général. Jean Cavallier prêta serment comme colonel le 1er mars 1706 ainsi que le lieutenant-colonel Anthoine Cavallier, et les capitaines Jean Bastide, Jean Prévost, Louis Tesseidre, J. du Prat, A. Lapierre, Jean-François de Bourlette, Dominique Combax et Jean le Cavallier.

Par l'entremise du Pensionnaire, Cavallier eut encore une compagnie dans le régiment du général-major comte de Dohna, ce qui était une insigne faveur.

Par la résolution du 11 mars 1706, il avait été décidé qu'aussitôt qu'un régiment de 800 hommes, formé par Cavallier serait au complet et prêt à partir pour la Catalogne, on en formerait un second et qu'alors Cavallier serait nommé brigadier et aurait le commandement des deux régiments. Ceci n'eut point lieu, parce que les autorités allemandes entravèrent de toutes manières l'enrôlement, et ce fut seulement en juillet 1706 que Cavallier put déclarer avoir réuni 745 soldats assez exercés pour pouvoir être transportés en Catalogne. Il partit avec son régiment et arriva le 31 juillet à Londres où il fut présenté le lendemain par le marquis de Miremont à la Reine.

Cavallier rejoignit avec son régiment l'armée alliée campée en Catalogne sous les ordres de lord Galloway. La campagne n'avait pas été heureuse et l'hiver se passa sans amener aucun événement important, mais le 25 avril 1707 l'armée française, sous les ordres du général de Berwick, s'étant avancée pour faire lever le siège du château de Villena situé à six lieues d'Almanza, les deux armées se rencontrèrent dans les plaines qui se trouvent près de cette ville et la bataille qui porte ce nom fut livrée. Le résultat fut désastreux pour l'armée des alliés. Le régiment de Cavallier fort de 700 hommes se trouvait opposé à deux régiments français, comptant environ deux mille hommes. Aussitôt que les Camisards eurent reconnu dans leurs adversaires les soldats qui les avaient si cruellement persécutés dans les Cévennes, rien ne put

Digitized by Google

les retenir et sans attendre l'ordre d'attaquer ils se jetèrent sur eux. Ils dédaignèrent de tirer, mais s'abordèrent à la baïonnette et s'entregorgèrent avec une telle furie que selon le témoignage de Berwick, qui ne put jamais raconter ce qu'il avait vu là sans émotion, il ne resta des trois régiments que 300 hommes.

Cavallier eut un cheval tué sous lui, il reçut douze blessures et ne dut son salut qu'à un officier anglais qui l'entraîna loin du champ de bataille. Son lieutenant-colonel du Prat, 5 capitaines, 6 lieutenants et 5 enseignes de son régiment furent tués, tous ses officiers furent blessés ou prisonniers. Cavallier fut transporté avec d'autres blessés à Gènes où il fut bien traité. Le 10 juillet 1707 il était assez rétabli pour pouvoir faire son rapport aux Etats Généraux. Après y avoir dit qu'il est à peu près guéri de ses blessures et qu'il demande de l'argent pour lui et ses officiers blessés, il ajoute: „j'ai été pillé comme mort, la seule consolation qui me reste c'est que le régiment que j'ai l'honneur de commander n'a jamais reculé en arrière et il a vendu sa vie chèrement. Je combattais jusqu'à mon dernier homme, lorsque la multitude des ennemis m'accabla, perdant une grande quantité de sang par les douze blessures que j'eus dans cette occasion." Le général comte de Noyelles, qui commandait les troupes anglo-françaises en Savoie, lui donna de nouveau un régiment, formé de ce qui était resté en Savoie de son régiment sous les ordres du lieutenant-colonel Billiard et de réfugiés cévenols. Comme garnison on lui assigna Livourne.

Après avoir suivi le duc de Savoie dans sa tentative d'invasion en France, il reçut une lettre du marquis de Guiscard lui mandant qu'il lui conseillait de se rendre à la Haye vu que le pensionnaire Heinsius était très porté en sa faveur. Cavallier donna suite à ce conseil et arriva en novembre 1707 à la Haye. Sa demande aux Etats Généraux de lui accorder la levée d'un nouveau régiment de Camisards ne fut point accueillie favorablement, vu qu'on était peu satisfait de leur conduite dans les villes. Excellents soldats sur le champ de bataille, c'étaient à la Haye à Londres et en Savoie des sujets peu dociles; les officiers qui se croyaient tout permis envers les bourgeois, ne savaient même pas maintenir la discipline parmi leurs soldats.

Sir Richard Hill consulté au sujet de la levée du régiment, demandée par Cavallier, la déconseilla en ces termes: „There is a great difference between the zeal of a Camisard in the coffeehouses in London and on the frontiers of Languedoc. One Camisard in the Cevennes is worth a hundred of them out of France." Une autre demande de Cavallier reçut un meilleur accueil. Elle

Digitized by Google

avait pour but d'obtenir des lettres de recommandation auprès de l'envoyé des Etats en Angleterre, van Vryberghe. Muni de ces lettres et aidé par ses amis il obtint le payement de l'arriéré qui lui était dû et reçut de la Reine Anne avec la confirmation de son grade de colonel une pension de 3000 florins.

Il s'établit alors pour quelque temps à la Haye, où sa société était fort recherchée et où il menait joyeuse vie.

Le garçon boulanger avait alors atteint sa 27e année et avait pris goût à une vie luxueuse et à des habits somptueux. Il passait pour être très élégant et pour avoir des manières très distinguées. C'est en ces circonstances qu'il fit la connaissance de madaine du Noyer.

La vie d'Anne Marguerite Petit, épouse de du Noyer est assez connue pour que nous puissions passer sous silence ce que l'auteur nous dit sur elle avant l'époque ou elle fit la rencontre de Cavallier.

Depuis 1689 il paraissait deux fois par semaine, à la Haye, une feuille in folio imprimée d'un seul côté, sous le nom de Quintescence des nouvelles historiques, critiques, politiques, morales et galantes, où tout ce qui avait lieu à la Haye était rapporté. Le rédacteur en était un certain Lucas, un disciple de Spinoza, et madame du Noyer y plaçait des articles qui portaient le titre de lardons, dans lesquels elle abîmait tous ceux qui lui déplaisaient. Lorsque Lucas mourut, en 1712, madame du Noyer lui succéda dans la rédaction, ce qu'elle continua jusqu'à sa mort, arrivée en 1719. Madame du Noyer publiait aussi depuis 1708 un autre travail: Les lettres historiques et galantes qui furent réimprimées plus tard en 1757 et en 1790. Nous ne pouvons suivre M. van Sypesteyn dans l'énumération de tous les déboires que ces travaux littéraires attirèrent à l'auteur; ceux qui désireraient en prendre connaissance, trouveront à la Bibliothèque wallonne les mémoires de Mr. et Mme du Noyer et un exemplaire des Lettres historiques et galantes, qui les renseignera mieux que nous ne saurions le faire par un compte-rendu.

Madame du Noyer avait deux filles, l'ainée Anne-Marguerite qui avait épousé un officier réfugié, Jacques Constantin, et la cadette qui s'appellait Olympe. Madame Constanstin n'habita que peu de temps avec son mari; la cause en fut, que la belle-mère voulut faire partie du jeune ménage et qu'elle emmena sa fille lorsque le jeune mari lui eut prouvé que sa présence lui était à charge. Madame Constantin resta encore quelque temps à la Haye chez sa mère dont la conduite envers elle, lui fit prendre la résolution d'en écrire à son père. Celui-ci lui envoya l'argent nécessaire pour le voyage et elle alla le rejoindre à Paris ou elle se fit catholique.

Digitized by Google

Cavallier, le héros d'Almanza menait grand train et faisait forte dépense lors de son séjour à la Haye en 1708. Il avait espéré obtenir le payement d'une dette de 40,000 qu'il disait avoir avancée à ses officiers, mais on le renvoya au duc de Savoie sous les ordres duquel le régiment servait. Toutes ses démarches pour obtenir le payement de cette somme furent inutiles, et comme la pension de 3000 fl. que lui servait l'Angleterre était insufisante pour couvrir ses dépenses, Cavallier se trouva bientôt dans une position difficile. Madame du Noyer devait être son sauveur. Elle rencontra, un matin, Cavallier dans le magasin d'un français chez lequel le colonel allait causer tous les jours. Madame du Noyer complimenta Cavallier et l'engagea à venir la voir, ce qu'il fit le lendemain. Aussitôt arrivé, madame du Noyer lui lut une pièce de vers, quelle avait composée durant la nuit et dans laquelle elle le comparait à Alexandre le grand et à d'autres héros. Cavallier accepta l'invitation qu'elle lui fit de rester dîner et fit ainsi la connaissance de la fille cadette, Olympe du Noyer dont le petit nom était Pimpette. Olympe avait alors seize ans et passait pour être une des premières beautés de la Haye. Cavallier fut bientôt l'hôte assidu de Madame du Noyer, qui non seulement lui offrait journellement un excellent repas, mais le comblait en outre de superbes cadeaux. Elle se flattait d'avoir mis la main sur un excellent mari pour sa fille et elle s'en croyait d'autant plus sure que Cavallier lui avait remis une promesse de mariage signée par lui. Dès qu'il était question de fixer le jour du mariage, Cavallier trouvait toujours une excuse et demandait quelle serait la dot, et c'est ainsi qu'il sut durant deux ans tromper madame du Noyer, qui non seulement lui avait remis une grande partie de la dot, mais payait continuellement ses dettes, de sorte que d'après sa déclaration, il lui devait plus de fl. 14,000 pour laquelle somme elle dut prendre une hypothèque sur ses immeubles. Du Noyer écrit à son sujet „Il a su en homme d'esprit profiter „de l'enthousiasme pour son mérite et sa réputation. Il a fait „deux ans le passionné et il ne s'est jamais déterminé. Tant „que la vache a eu bon pied il a toujours voulu s'empimpetiser" Cavallier fatigué de cette situation et voulant en finir, profita d'un voyage que Madame du Noyer fit en Angleterre avec sa fille, tandis qu'il était incarcéré pour dettes, et se hâta d'épouser une dame hollandaise d'un certain âge dont nous ignorons le nom mais dont la fortune lui permit de rétablir ses affaires.

Madame du Noyer ayant appris cette affaire, revint furieuse à la Haye et signala son retour par un article dans la Quintescence dans lequel elle maltraitait Cavallier sans épargner sa fille. Quelque jours après son retour se trouvant chez son libraire, de Voys, elle voit passer Cavallier; s'élancer dans la rue et le charger

Digitized by Google

d'injures et de coups de poing fut l'affaire d'un instant; aux passants qui voulaient s'interposer elle criait: „Justice, Messieurs! „voyez cet infâme qui a séduit ma fille, sous promesse de mari„age, et qui vient de se marier avec une autre." Les assistants mirent un terme à ce pugilat et les suites en furent un procès qui n'eut pas de suite, quant au combat, mais le bris de promesses était une affaire dont Cavallier ne pouvait se débarasser aussi facilement; il jugea donc prudent d'aller avec sa femme faire une tournée en Angleterre. Madame du Noyer ne le laissa point en repos, elle continua à écrire de véhéments articles contre lui et lui adressa une lettre dont l'adresse portait „A Monsieur, Monsieur Cavallier, ci-devant Mitron, puis chef des Camisards, ensuite colonel et à présent le plus grand maraud de la terre à Londres." Quelques mois plus tard, Cavallier se trouva forcé de faire un voyage à la Haye pour régler quelques affaires et naturellement, madame du Noyer ne le laissa pas en paix. De concert avec quelques-uns de ses amis, qui tous avaient eu à souffrir de la Quintescence, ils formèrent un projet ou plutôt ils dressèrent un piège, dans lequel la vanité de madame du Noyer devait la faire donner.

Un jeune homme, natif de Bruxelles, catholique romain, d'abord vivandier, puis laquais de l'ambassadeur de France, s'était adressé à Cavallier pour être placé comme officier dans son régiment; il s'appelait Barilles et avait un extérieur très distingué. Il devait être le pivot de cette intrigue. Pour la faire réussir, Cavallier s'associa le Chevallier du Po de Villette, natif de Nismes, cousin éloigné de madame du Noyer et un de ses hôtes habituels, qui froissé du nom de Plume-vieille qu'elle lui donnait, désirait se débarasser de sa cousine. Il était lieutenant dans un des régiments anglo-hollandais et comme tel, bien connu de Cavallier. A eux deux ils résolurent de faire servir Barilles à leurs dessins. Ils l'habillèrent somptueusement, lui firent prendre le nom de Comte Jean Adolphe de Winterfeldt et le firent accompagner d'un vieil officier allemand en retraite qui prit le nom de gouverneur. Bientôt on vit dans les promenades publiques de la Haye un jeune comte allemand issu d'une maison presque souveraine qui étalait un grand luxe. Le chevallier du Po ayant eu le bonheur de faire sa connaissance, le présenta à madame du Noyer et à la célèbre Pimpette. Elle reçut le faux comte et son gouverneur à bras ouverts, car elle se trouvait dans une situation difficile, Madame Constantin venait justement de la quitter, et la vente de ses immeubles n'avait produit qu'une somme à peine supérieure au capital pour lequel ils étaient hypothéqués; de tous côtés on parlait et se moquait d'elle. Pimpette menaçait d'aller rejoindre son père et de se faire catholique. Tout cela faisait, qu'elle voyait avec plaisir l'amour naissant du jeune comte pour

Digitized by Google

sa fille, et que, lorsque le gouverneur vint, après une connaissance d'une quinzaine de jours, demander sa main, elle ne demanda pour sa réponse qu'un delai de quelques jours, le temps de prendre des informations chez l'envoyé plénipotentiaire, ce que le chevallier du Po prit sur lui de faire auprès de ses connaissances allemandes.

Tous les rapports furent favorables, car le comte de Winterfeldt était vraiment en Allemagne, un riche et puissant seigneur. Peu après, eut lieu la conclusion du mariage au grand bonheur de la mère. C'est durant un voyage à Bruxelles que madame du Noyer fit avec le jeune couple, que la ruse fut découverte par un officier qui reconnut l'ancien laquais. A son retour à la Haye elle trouva toute la ville instruite de sa mésaventure par les soins du Chevallier du Po et de ceux de Cavallier. En proie à la risée publique (on l'appelait dans la rue Madame Alikruuk, nom d'un petit escargot de mer) elle alla habiter Voorbourg et sa position devint encore plus difficile, par l'arrivée à la Haye du vrai comte de Winterfeldt qui venait demander aux tribunaux réparation du tort fait à son nom.

Tant que Cavallier resta à la Haye, Madame du Noyer ne lui laissa pas un moment de repos; articles dans la Quintescence, sommations d'huissiers, arrêt sur sa solde, afin d'obtenir le payement des fl. 14000 qu'elle lui avait remis ou qu'elle avait payé pour lui. Ce n'est qu'en 1712, et par l'intervention du duc de Malborough, que Cavallier paya enfin cette dette.

Après une tentative infructueuse pour être replacé au service des Etats, Cavallier quitta la Haye au commencement de 1711 et se rendit à Londres. A ce moment, dans les Cévennes, l'insurrection semblait prête à renaître, et la Reine Anne avait résolu d'y envoyer quatre régiments sous les ordres du marquis de Guiscard nommé à cet effet lieutenant-général et commandant en chef de ces troupes. Deux des meilleurs colonels de ces régiments F. W. de la Rochefoucauld, comte de Lifford et le comte Paulin écrivirent à la Reine qu'ils donnaient leur démission vu qu'ils refusaient de servir sous Guiscard qu'il disaient être „a political adventurer, a Papist and a profligate", offrant de prouver ce qu'ils avançaient. Juste à ce moment Cavallier arriva à Londres espérant que Guiscard le ferait nommer colonel, mais en vain, car déjà par les nouvelles reçues, on savait que l'insurrection n'était point sérieuse et on avait renoncé à l'expédition.

Sans le savoir, Guiscard était l'objet d'une surveillance continuelle, il était soupçonné d'être en relations avec le Gouvernement français, et l'on découvrit bientôt qu'il entretenait une correspondance par l'entremise de son frère avec un des ministres du Roi de France.

Digitized by Google

Le 19 mars 1711 tandis que Guiscard se promenait dans le parc de St James, il fut pris et conduit de suite en présence de juges qui s'étaient réunis dans ce but chez le secrétaire d'état, lord Henry St John, plus tard Lord Bolingbroke. Le président Sir Robert Harlay ayant remontré à Guiscard son ingratitude envers la Reine, celui-ci se jeta sur lord Harlay et lui fit deux profondes blessures avec un canif qu'il portait sur lui; les juges mirent l'épée à la main et Guiscard reçut plusieures blessures dont deux mortelles. Transporté dans la prison de Newgate il y expira deux jours après.

La mort de son ami Guiscard fut pour Cavallier une grande perte, à laquelle vint s'ajouter, celle de sa femme qui mourut peu après. Il épousa plus tard en Irlande, à Port-Arlington, Elisabeth de Ponthieu, fille de Charles de Ponthieu et de Marguérite de la Rochefoucauld.

Elle n'avait pas une grande fortune, mais bien des relations très influentes à la cour, et par elles Cavallier obtint une augmentation de pension. Pour faire face aux besoins du ménage, Cavallier publia en 1725 ses mémoires, mais il n'aurait jamais réussi à nouer les deux bouts, sans le secours que lui prêta un oncle de sa femme le major de Champagne. En 1726 la pension de Cavallier fut augmentée de fl. 1200 sur la demande faite par l'évèque d'Armagh. En 1735, le 27 octobre, Cavallier fut promu au grade de brigadier et remis en activité; nommé lieutenant-gouverneur de Jersey en 1738, général-major le 2 juillet 1739, il mourut le 17 mai 1740, à Chelsea, où il fut enseveli.

A. J. Enschedé.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'HISTOIRE DES ÉGLISES WALLONNES DANS L'ANNÉE 1887—1888, PRÉSENTÉ A LA RÉUNION DES DÉPUTÉS DES ÉGLISES WALLONNES DE ZWOLLE LE 28 JUIN 1888 ET JOURS SUIVANTS.

Membres. Nous avons nommé membre correspondant, M. le pasteur E. Arnaud, président du consistoire de Crest (Drôme), et bien connu par son histoire du protestantisme en Dauphiné, en Provence, dans la principauté d'Orange, et par ses travaux sur l'Académie protestante de Die, le Synode général de Poitiers etc. Il a volontiers accepté cette nomination dans laquelle il voit un titre en rapport avec ses études de prédilection et qui l'engagera à nous assister dans nos recherches.

La Commission a accepté l'invitation de se faire représenter au deuxième centenaire de la fondation de Friedrichsdorf, en Allemagne, colonie de refuge près de Hombourg. A défaut de son président retenu par une indisposition, elle a délégué M. Enschedé qui se félicite de l'accueil fraternel qu'il a reçu et fait un grand éloge des fêtes qui ont eu lieu les 8 et 9 juin 1887 à l'occasion de cet anniversaire.

Matériaux. Quant aux matériaux recueillis, nous n'avons pas encore réussi à acquérir le registre d'Olne. On nous a envoyé de l'étranger et quelques-uns de nos concitoyens nous ont offert plusieurs généalogies. De notre côté nous ne cessons de fournir des données fort précieuses à ceux qui s'intéressent aux travaux de ce genre. Nous avons reçu, par l'intermédiaire de M. le professeur A. D. Loman, d'Amsterdam, deux documents originaux sur le refuge. C'est d'abord un récit de leur sortie de France, par voie de mer de quelques protestants; récit écrit au

Digitized by Google

jour le jour à bord du navire „la montagne de lièvre" qui les transportait le 14 novembre 1685 de Fontay (Charente) probablement en Hollande, car malheureusement ni leurs noms, ni le pays du refuge, ne sont mentionnés. Nous avons lieu de croire que ce furent Pierre baron d'Aulnis, Seigneur de Bourouill et du Caillaud et son épouse Henriette Boisbellaud de Montacier, et leur enfant Pierre Louis. Ce document nous paraissant inédit nous nous proposons de la publier. Le second document raconte la sortie de France de Monsieur de Lislemarais de Montacier, capitaine du régiment de Vivarets. Il a déjà paru dans le Bulletin de l'histoire du Protestantisme français, en 1882, avec une lettre du dit capitaine à M. de Catinat, maréchal de camp des armées du Roi. Nous avons reconnu dans cet ancêtre de M. Loman et de M. d'Aulnis de Bourouill: Henri de Montacier, sieur de Lislemarais, le capitaine qui arrivé aux Pays-Bas entra au service des Etats-Généraux et prit sous le drapeau de Guillaume d'Orange les armes contre la France catholique et intolérante. Les descendants de ces réfugiés ont eu la bonne idée d'offrir ces pièces écrites de la main même de leurs ancêtres, à la Bibliothèque wallonne.

L'on sait qu'un grand nombre de protestants chassés de France par la persécution s'expatrièrent en Amérique. Nous avons vivement regretté d'apprendre que les registres ecclésiastiques de Demerari ont été brûlés. Toutefois grâce à l'obligeant intermédiaire de M. Mittelhalzen de Demerari, et moyennant finances, nous avons pu nous procurer les extraits des actes contenant les noms français des registres d'Essequebo, ancienne colonie hollandaise, et allant le 1758 à 1799. M. C. J. Wasch, de la Haye, nous a offert ceux du Recif du Pernambuco, au Brésil, de 1633—54. Communication d'un très grand intérêt pour nous, car à l'époque de la domination hollandaise, sous le prince Maurice, quantités de wallons s'établirent dans le nouveau monde.

L'influence exercée par les réfugiés français sur les arts et l'industrie de Bâle a été mise en pleine lumière par l'archiviste de cette ville industrielle. Ce fait a inspiré à un archiviste hollandais le vœu que notre Commission, au lieu de s'occuper des temples wallons, prît à cœur d'étudier et de raconter l'influence exercée par le refuge sur les arts et métiers en Hollande. Nous ne croyons pas que le moment soit encore venu de diriger nos recherches de ce côté. Nous avons déjà, il est vrai, réuni bien des données sur ce sujet, mais les demandes que nous avons adressées à MM. les archivistes touchant les registres des corps de métiers, nous ont valudes réponses de telle nature que la perspective d'un résultat de quelque importance nous paraît fort incertaine. Faute de renseignements, la connaissance que nous

Digitized by Google

avons des charges et métiers des wallons est donc encore très incomplète. Il nous faudra, en outre étudier bien des registres dépourvues de tables de matière. Même celles des actes secrets de nos anciens synodes n'existent qu'en partie. Nous voulons cependant nous mettre à l'œuvre, car ce sont presque toujours ces registres qu'on consulte le plus.

Notre collection de fiches est maintenant parfaitement organisée, mais elle coûte toujours énormément de travail et d'argent à quelques-uns d'entre nous. Le classement des familles par ordre alphabétique présente de grandes difficultés par suite des différences d'écriture et des changements que bien des familles ou des branches de famille ont introduits dans leurs noms. Nous avons ajouté à notre collection des extraits des actes portant des noms français des registres de baptêmes et de décès de certaines églises hollandaises. Tout ce que les registres d'Amsterdam et de Harlem ont pu fournir a été copié, aussi qu'une grande partie des registres de Leyde et de quelques autres villes. Nous possédions une partie des actes de baptême et de mariage de la Rochelle et de Montauban, grâce au concours de nos membres correspondants de ces deux villes. M. Enschedé a eu soin de les faire compléter. Les fiches de la Rochelle et de Montauban sont rangées à part. Nous avons dressé une liste des familles qui s'y trouvent mentionnées ce qui facilite beaucoup les recherches. Ce travail nous a été conseillé par une société sœur, la Huguenot Society de Londres. Celle-ci prétend même qu'il serait bon de dresser et d'imprimer la liste de tous les noms de familles dont les actes ont été copiés dans notre grande collection de fiches. Cette idée concorde avec un autre arrangement auquel nous venons de mettre la main et qui consiste à réunir en une seule série les fiches classées jusqu'ici en diverses séries faute de temps. Le classement suit l'ordre alphabétique français. Les noms qui commencent par les particules le, la, du, de la, des sont maintenant placés à la lettre L et D, méthode essentiellement différente de celle qu'on suit en Hollande. Celle-ci n'étant point en rapport avec la nouvelle édition de Haag, la France protestante, occasionnait des erreurs continuelles qui ajoutées aux différences d'orthographe et de prononciation du même nom, rendirent les recherches souvent fort difficiles. Les fiches des lettres A, B, C, viennent d'être classées selon la méthode française. Ce travail a fait passer des milliers de fiches entre les mains de 4 employés. M. Enschedé en a fait la révision; puis un copiste en a dressé la liste accompagnée de nombreux renvois. Nous espérons l'imprimer sous peu, et alors elle pourra servir de clef pour de nombreuses recherches. La consultation des fiches a rapporté pendant

Digitized by Google

le dernier exercice, 1887—88, un bénéfice de 75 fl. 70. En parcourant les consultations comme elles viennent d'être dressées dans un registre, nous avons constaté l'intérêt que les wallons et les descendants des protestants français, dispersés dans les deux mondes, portent à l'histoire de leurs ancêtres.

Finances. Les dépenses occasionnées par cette Collection se montent à un chiffre assez considérable. Nos débours en sont naturellement augmentés. Toutefois nous sommes à même de dire que ces dépenses sont supportées par ceux d'entre nous qui prennent sur eux les frais d'impression, de tirage, de classement, le salaire des copistes. Nous sommes redevables d'une augmentation de la contribution des églises au bon effet produit par la circulaire de la Commission wallonne. La contribution de la Société hollandaise des sciences de Harlem, fut la dernière. Ces recettes ne suffisent pas pour combler le déficit créé par la publication du Bulletin, par les frais de déplacement, les ports de lettre, les petits débours, l'impression des planches et le salaire des copistes. Nous prévoyons un déficit. Mais nous comptons que les Eglises auront à cœur de nous montrer qu'elles apprécient nos efforts et veulent nous venir en aide. Nous espérons que la Commission wallonne sera en mesure de nous allouer, cette année encore, la même somme. En résumé, les finances de la Commission sont dans un état précaire. L'allocation fournie par la Commission wallonne suffisant à peine à couvrir les frais des recherches et du Bulletin, tous les autres frais sont supportés par quelques-uns des membres de la Commission. Comme il est fort possible que celle-ci ne compte pas toujours dans son sein des membres qui pourront ou voudront prendre ces frais à leur charge, il serait peut-être désirable de suivre l'exemple des églises de France, qui, le jour de la réformation, font faire dans tous les temples une collecte pour la Société de l'histoire du protestantisme français. Si l'on objecte que ce jour est d'habitude consacré dans nos Eglises à d'autres collectes, on pourrait choisir le jour anniversaire de la Révocation de l'édit de Nantes.

Bulletin. Les dépenses que va occasionner l'impression du 3e volume du Bulletin seront nous semble-t-il bien placées. Les deux premiers fascicules contiennent des articles d'une haute valeur. Nous espérons qu'on en pourra dire autant du 3e qui est sous presse et du 4e qui paraîtra encore avant la fin de l'année. Ils contiendront la suite de la liste des pasteurs et des églises éteintes, due aux patientes et minutieuses recherches le notre infatigable Président; celui-ci nous promet la table alphabétique qui reproduira la mention du lieu et de l'époque de

Digitized by Google

ministère de nos nombreux pasteurs. Nous annonçons en outre la suite de l'histoire de l'Eglise d'Utrecht par M. Bodel Bienfait, La partie historique du discours d'ouverture de M. Gerlach, modérateur de la dernière Réunion et quelques autres documents.

Correspondance. Notre secrétaire a reçu et expédié 450 lettres. Nous avons prêté notre concours à bien des recherches et publications historiques de l'étranger. Mentionnons: l'édition des lettres de P. Rabaut, par M. le pasteur Dardier de Nîmes, l'Essai sur les Confesseurs aux galères de M. le pasteur Fonbrune Berbinau de Vesoul, la liste des pasteurs de l'église de Hodimont pour la publication qui paraîtra à l'occasion de la fête de l'église de Hodimont-Verviers, et la préparation du centenaire de la célèbre rentrée des Vaudois. Notre Commission se propose de fournir en vue de cette circonstance la bibliographie détaillée de tout ce qui a paru en Hollande sur les persécutions des protestants du Piémont.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans exprimer le vœu vivement senti que notre vénérable Président et vaillant collaborateur, M. le pasteur Gagnebin qu'une sérieuse maladie n'a pu arracher à notre œuvre, nous soit bientôt rendu et que Dieu qui l'a soutenu pendant le cours de sa longue et laborieuse carrière, le conserve longtemps encore et lui accorde les forces dont il a besoin pour reprendre son ministère dans l'église d'Amsterdam, et à continuer sa précieuse collaboration à notre œuvre.

La Bibliothèque wallonne, dont les intérêts sont si intimement liés à ceux de l'histoire de nos églises, a reçu en dépôt de l'hospice wallon d'Amsterdam une collection d'actes de baptême, de mariage et de décès, ainsi que d'autres pièces, toutes relatives à des personnes admises à différentes époques dans l'hospice. De même l'église de Voorbourg lui a confié toute une caisse contenant des documents relatifs à son administration jusqu'au milieu de ce siècle.

La collection d'ouvrages intéressant plus au moins l'histoire de nos églises s'est accrue durant cet exercice d'un grand nombre de dons. Viennent premièrement des ouvrages reçus des auteurs eux-mêmes, et, pour commencer par les étrangers qui ont de cette manière voulu témoigner leur reconnaissance pour des livres qui avaient été mis à leur disposition ou simplement l'intérêt qu'ils prennent à la bibliothèque, M. S. Berger, professeur de la faculté de théologie protestante de Paris, a envoyé son Histoire de la Vulgate en France; de leur côté, M. E. Bourelly offrit sa thèse sur J. Claude et la Défense de la Réformation par ce der-

Digitized by Google

nier; M. le pasteur Phil. Corbière de Montpellier ajoutait à la série de ses œuvres que la bibliothèque possède déjà son Histoire de l'Eglise de Montpellier et de celle de Cette, son Daniel Encontre, sa Famille noble du Languedoc, ses Souvenirs de Viane et son Assemblée des protestants à Millau; M. le pasteur H. Dannreuther donnait ses Notes sur la réforme à Saint Michel et sur l'Eglise de Nottancourt, M. le pasteur Ch. Dardier de Nîmes ses Récits du centenaire de l'édit de tolérance et d'un procès scandaleux, M. le professeur J. Denis de Caen son volume sur Bayle et Jurieu, M. le pasteur Lebeau de Verviers-Hodimont son Souvenir de l'inauguration du temple de Verviers, M. l'ingénieur E. Marchegay de Paris la Correspondance de Louise de Coligny publiée par feu son oncle, M. E. Paris de Moulins ses notices sur Marteilhe et ses compagnons. M. F. T. Roget, pasteur de l'église française d'Edimbourg, son Essai sur les critiques de Calvin, M. Ch. Rahlenbeck de Bruxelles ses études historiques sur Dalhem, Fauquemont et Rolduc, et enfin M. Thibaut, professeur au lycée de Lyon, sa thèse sur Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire des Belges. Quant aux dons d'auteurs habitant les Pays-Bas, il faut mentionner les volumes 3 et 5 de la revue intitulée Theologische Studien, du Dr F. Daubanton, qui a aussi offert son étude dogmatique sur les livres apocryphes de Baruch et de l'épître de Jérémie, et cinq nouveaux livres et articles donnés par M. le pasteur M. A. Perk. La commission chargée de préparer le texte d'un recueil unique de psaumes et cantiques a donné un exemplaire de son projet; M. H. Dompierre de Chaufepié de la Haye a remis en dépôt à la bibliothèque les documents de douane et les passeports de son ancêtre S. de Chaufepié que le Bulletin a recemment publiés; de M. Ch. Dozy on a reçu un épithalame sur S. de Chaufepié, une pièce de vers en l'honneur de M. D. H. l'Argentier de Chesnoi et l'inventaire qu'il a dressé des archives de l'hospice d'Amsterdam; M. A. J. Enschedé a fait don de plusieurs traités religieux, et d'un volume de Naville; M. R. N. L. Mirandolle de Rotterdam, a donné deux livres très intéressants et fort précieux, remplis de détails navrants; ce sont 1° la traduction en hollandais des Souffrances des galériens, écrit de J. Bion, aumônier catholique, qui, touché par la vue de la foi des victimes, se fit protestant, et 2° la version anglaise des Souffrances de Louis de Marolles et d'Isaac le Fèvre; M. A. C. van Sypesteyn a envoyé ses articles sur Mme du Noyer, sur Jean Cavallier et sur le séjour de Voltaire à la Haye, en vue desquels il avait puisé dans des mémoires que possède notre bibliothèque; elle tient de Mlle Suze van Teilingen deux byoux bibliographiques; l'un est une mignone édition in 48° des Psaumes, Sedan 1631, l'autre, du même format, contient, dans une

Digitized by Google

reliure très soignée, la Sainte Bible mise en vers par J. T. J. du Bois, Bâle 1759; elle reçut une autre rareté, mais celle-ci n'est pas minuscule; c'est la Bible de Calvin, in folio, publiée à Genève en 1560, exemplaire réglé de cette édition rare; donnée par M. V. Regnier de Maestricht; enfin M. N. F. Reyst a offert un exemplaire de 1772 du règlement du consistoire de Leide.

Quant aux acquisitions qui ont pu être faites grâce au soin que le Secrétaire prend de lire les catalogues des antiquaires et et des ventes de livres, il faut mentionner des sermons qui manquaient à notre collection; il y en a de J. Claude, de Monod, de P. du Moulin, de Rivet, de Roufrange, et qui mérite à être signalé spécialement, un précieux, reçueil contenant 29 sermons prononcés dans les cinq paroisses françaises de Berlin en octobre 1785, pour la célébration du jubilé des colonies françaises établies dans les états du roi de Prusse. Suivent diverses œuvres d'édification et de controverse, dont il y en a de Ch. d'Amour, Th. de Bèze, de la Chappelle, Ath. Coquerel, Lamb. Daneau, Ch. Drélincourt, B. de Loques, P. du Moulin, J. Olivier, Jean d'Outrein, J. de la Place, J. la Placette, F. du Vidal; ces écrits constitueront pour la plupart des sources riches en informations pour les historiens de nos églises. Sept plaquettes fort intéressantes furent ajoutées à notre riche collection de pièces relatives aux protestants du Piémont, où est venu aussi prendre place un beau volume renfermant une reproduction phototypique du manuscrit de Lyon de la bible vaudoise du 13e siècle. Un exemplaire de l'Album du désert publié par M. E. Hugues a pris place sur nos rayons en souvenir de la constance au milieu des plus terribles persécutions de ces Cévenols dont plusieurs avaient des parents et des amis réfugiés dans les Pays-Bas. Le secrétaire a eu la bonne fortune de pouvoir offrir à la bibliothèque un volume qui témoigne à quel enfer, dangereux pour le corps et pour l'âme, les pauvres protestants de France ont été obligés de s'éfforcer d'échapper par la fuite. C'est un recueil de 181 arrêts du parlement et déclarations royales formant un réseau de vexations sans nombre inventées avec une fécondité et une habilité diaboliques par un clergé qui usurpait le nom de chrétien, et auprès duquel pâlit le recueil, bien suffisamment tyranique, de pièces sorties des presses archi-épiscopales de Bordeaux dont il a été fait mention dans notre dernier rapport. Défense aux femmes et aux veuves protestantes de disposer de leurs biens, aux hommes de faire le commerce et de naviguer, ou de s'établir à l'étranger, aux seigneurs de faire aucun exercice religieux dans leurs fiefs ou seigneuries, à tout protestant d'avoir des serviteurs catholiques et à tout juge catholique d'avoir des clercs protestants, obligation d'admettre des catholiques, à des places réservées, quand se célé-

Digitized by Google

brait le culte protestant; présence obligatoire d'un juge royal aux séances des consistoires, d'un commis royal à celles du synode; édits privants les enfants d'éducation, les malades de consolations, les mourants de recueillement, défendant même aux protestants de recevoir dans leurs maisons des malades pauvres; déclarations du roi ordonnant aux conseillers de la cour, greffiers, notaires, procureurs, huissiers et sergeants protestants de se défaire de leurs charges en faveur de catholiques, édits interdisant aux médecins, apothicaires, épiciers, avocats de poursuivre leur vocation, interdisant aux protestants qui exerçaient un métier de prendre des apprentis et aux femmes protestantes d'exercer les fonctions de sages-femmes; arrêts avantageant les loueurs de chevaux catholiques, interdisant l'exercice de leur commerce aux libraires et imprimeurs protestants, prohibant un grand nombre de livres appartenant à ce que l'arrogance catholique appelait la religion prétendue réformée; voilà quelques exemples, et ce ne sont ni les plus cruels, ni les plus iniques, des abominables inventions qui placèrent nos ancêtres devant l'affreuse alternative du martyre ou de l'exil. Notons que le catalogue imprimé des écrits protestants prohibés se trouve dans ce recueil et constitue un document précieux pour la bibliographie calviniste.

Les portraits à l'huile du fils et de la fille du pasteur de Gau de Castres en Languedoc, qui vont orner notre bibliothèque, seront en même temps un souvenir du refuge provoqué par ces détestables vexations. Le fils, Théocrite de Gau, a été le dernier pasteur wallon de Hoorn; la fille, Louise, épouse du médecin Wijnand Groen de Hoorn, coucha par écrit un récit de ses souffrances et de sa fuite. Toute liberté était si complètement refusée aux protestants que Louise de Gau peut raconter que des commis catholiques pénétraient dans la cuisine de sa mère et soulevaient les couvercles des marmites pour constater ce que l'on mangeait le vendredi.

Autographes. A la collection d'autographes se sont joints tout un recueil de lettres adressées au pasteur J. Royer de la Haye, chapelin du prince Guillaume V, par M. J. Tideman de la Haye; cinq lettres adressées à Mme Muisson à la Haye par M. Guyot de Groningue; quelques pièces, offertes par M. James de Fremery provenant de son grand-père et de P. H. Marron, pasteur à Paris; une lettre de J. H. Payen, pasteur à Nymègue, et enfin, offerte par M. J. F. E. Celliers de Praetoria, actuellement étudiant à l'école polytechnique de Delft, une fort belle collection de facsimilé de signatures d'habitants du Cap, au nombre des quelles il y en a beaucoup de réfugiés et de leurs descendants.

Planches historiques. Ce portefeuille s'est enrichi d'une

Digitized by Google

douzaine de vues extérieures des temples wallons d'Amsterdam, prises à des époques différentes, et de quelques vues intérieures. C'est un cadeau de M. A. J. Enschedé.

Portraits. Les deux portraits à l'huile mentionnés plus haut sont un cadeau de Mme G. D. van der Swaagh, née de Leeuw, petite-fille de Louise de Gau; un troisième, qui ornera de même la galerie, vient du consistoire de Delft et représente Pierre Baudanus à Vestric, pasteur à Londres et à Delft; il a été peint par J. E. Casteele.

Quant aux portraits gravés, M. A. J. Enschedé en a donné deux beaux, représentant les pasteurs Pierre du Bois et Pierre du Bosc, et M. le Dr P. Q. Brondgeest la belle gravure du portrait du pasteur Louis Wolzogen qui a été reproduit dans le bulletin de l'histoire des Eglises wallonnes. Enfin M. H. J. Schouten d'Utrecht a donné des portraits de J. Saurin, de D. de Superville et de F. D. Changuion, ainsi que quelques gravures représentant des médailles wallonnes.

Armes. 16 pièces coloriées sont ajoutées à la collection d'armes de familles wallonnes.

Médailles. Le secrétaire a été déçu dans son espoir d'acquérir dans une vente une des treize médailles gravées en 1686 en souvenir de la collecte de Leyde en faveur des réfugiés; cet exemplaire a passé en Angleterre; une centaine de florins n'a pas suffi pour le retenir. La collection s'est néanmoins accrue de la médaille du bicentenaire de la colonie française de Friedrichsdorf, frappée en juin 1887, de celles sur le jubilé de l'hospice wallon d'Amsterdam en 1821, sur Jurieu et Bobineau, sur Calvin et Marot, puis, provenant des familles d'Orville, le Brun, Bovisco, du Flo, de ces médailles commémoratives de 25 ou de 50 ans de mariage, si à la mode dans le siècle passé. Enfin M. C. A. Chais van Buren, d'Amsterdam a bien voulu céder son unique exemplaire de la médaille frappée à l'occasion de la mort de son grand-père, le pasteur C. Chais.

Usage qui a été fait de la bibliothèque. Cet usage mérite d'être signalé. Les livres et documents partirent pour plusieurs villes de France et d'Allemagne, et revinrent après avoir rendu de vrais services. Messieurs les correspondants d'Italie et de Belgique, du Cap et de l'Angleterre sont venus consulter nos dépôts. Enfin les professeurs des universités et les personnes qui s'occupent dans les Pays-Bas de l'étude de l'histoire ecclésiastique, ont eu recours à notre bibliothèque.

Leyde. (*Signé*) W. N. Du Rieu, Secrétaire.

Digitized by Google

REQUÊTE

DU CONSISTOIRE DE L'ÉGLISE WALLONNE DE GROEDE CONCERNANT LE TEMPLE.

Degroede ce 27 aoust 1685

A

Messieurs les bourguemaistre et echevins du Noble college du franq

a Lescluse.

NOBLES ET ILLUSTRES SEIGNEURS!

Nous nous trouvons encor unne fois obligés de vous faire unne nouvelle remonstrance touchant lestat de nostre eglise la quantité de monde qui vient en ce paijs faict que nous ne scavons plus maintenant ou donner de la teste pour leur trouver place; nous avons selon lordre et lintention de vos nobles puissances faict unne gallerie, ou il peut cent à cent vingt personnes; nous ne sommes pas pour cela soulagés, tous les dimanches la gallerie est pleine, leglise est pleine le parquet est plein et souvent nous voyons de tous les costès de leglise des personnes debout, à genous pendant toutte laction, ce qui est fort penible et nous scavons mesme que plusieurs de nos vieus membres et qui entendent lune et lautre langue sabsentent presentement de nostre eglise parceque lon ne peut pas avoir des places commodèment quand le peu de sele avec lequel lon escoute ordinairement la parolle de dieu est ioint au defaut des places il nen' faut pas davantage pour obliger de sabsenter entierement de leglise. Nous avons creu quil estoit absolument necessaire de remedier a cela et pour cet effect den donner advis a vos nobles puissances et de les supplier en mesme temps de vouloir faire de nouveaux effors aupres de nos Seigneurs les estats generaus pour ladvancement de leglise de Cadsant parce que si il ny a pas unne qui puisse partager avec nous labondance du monde qui vient nous serons obliges de demander une nouvelle eglise ou du moins des moyens pour lagrandissement de la nostre. Nous supplions aussy Vos nobles puissances de vouloir prendre le temps de leur commodité pour se trouver a nos comptes qui sont tout prets en attendans de vous cette grace nous prions dieu de repondre sur vostre illustre college ses plus saintes benedictions.

Nous sommes avec un profond respect.

Nobles et illustres Seigneurs vostres humbles et tres obeissáns serviteurs

Les conducteurs de leglise Wallonne et pour tous

P. DEBRUNVILLE pasteur [1]).
SERVAES DELELYS ancien.
MARC MOLLEPAS diacre.

---

1) Pierre de Brunville Soliers, pasteur réfugié fut admis à l'examen le 20 avril 1678; il fut nommé pasteur à Groede en mars 1681, il desservit cette église jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 8 décembre 1693. Voir: Les pasteurs de France réfugiés par F. H. Gagnebin, Bull. II. 99.

Digitized by Google

LISTE

DES

EGLISES WALLONNES DES PAYS-BAS

ET DES

PASTEURS QUI LES ONT DESSERVIES [1]).

II. ÉGLISES ÉTEINTES.

Heusden (Nord-Brabant) 1638.

1638. Pierre Mareschal, précédemment à Soiron, pays d'Outre Meuse, puis retiré à Dordrecht à cause de la guerre, prêche, dès avant avril 1638, à la garnison française établie à Heusden. En avril 1638, les officiers de la garnison le demandent au Synode comme pasteur permanent. Il est installé officiellement le 27 février 1639, et organise une Eglise. — Mort le 7 avril 1672.

1672. Nicolas Vedelius (Vedel), proposant, élu comme adjoint le 21 février 1672, installé le 29 mai; puis confirmé comme pasteur, après la mort de P. Maréchal. — Mort le 15 décembre 1704.

1704. Isaac Latané, pasteur à Tiel, élu comme adjoint le 26 août 1704, puis, après la mort de N. Vedel, comme pasteur le 17 décembre 1704, installé le 15 mars 1705. — Mort dans l'été de 1708.

1708. Benjamin Lyonnet, pasteur de Limbourg et Hodimont, appelé en 1708 après la mort de Latané, installé le 30 septembre. — Emérite le 14 décembre 1734, il fait son sermon d'adieu le 27 mars 1735. Mort à la Haye, le 20 novembre 1740.

1735. Jacques André Courtonne, appelé de Voorbourg en

---

1) Voir Bull. III. 209.

Digitized by Google

février 1735, installé le 27 mars. — Appelé à Leeuwarde en juin 1745, il fait son sermon d'adieu le 18 juillet.

1745. François Noé Louis Fernandez, proposant à Leyde; élu en été 1745, installé le 14 novembre. — Emérite le 31 octobre 1764; mort le 7 décembre suivant.

1765. Samuel Jean Renaud, proposant à la Haye, élu le 28 novembre 1764, installé le 21 juillet 1765. — Appelé à Maestricht en août 1771, il fait son sermon d'adieu le 13 octobre suivant.

1772. Bernabé De Labat, proposant à la Haye, élu le 18 septembre 1771, installé le 8 mars 1772. — Appelé à la Brille en août 1788, il y est installé le 9 novembre.

1789. Pierre Jean Du Baptiste, proposant, élu au printemps de 1789, installé le 12 juillet. — Il prend sa démission en avril 1796.

1796. Jean Léonard Guillaume Winter de Voorburgh, appelé d'Aardenbourg le 9 septembre 1796, installé le 30 octobre. — Appelé à Tholen le 30 octobre 1803; il y est installé le 1er juillet 1804.

1804. Jean Baptiste Moquette, proposant, élu avant juin 1804, installé le 29 juillet. — Appelé à Ziericzée le 13 novembre 1806, il fait son sermon d'adieu le 23 novembre.

1807. Jean Pierre Philippe Delo, appelé de la Brille le 7 juin 1807, accepte la vocation, mais meurt avant d'être installé, le 3 septembre 1807.

En septembre 1808, l'Eglise informe le Synode qu'elle a fait toutes les démarches possibles pour remplir la place vacante, mais sans succès.

L'Eglise est réunie à l'Eglise réformée hollandaise.

Hodimont (Outre-Meuse). 1633, 1704.

1633. Jean le Sec, reçu pasteur en 1629 par le Synode du pays de Juliers, élu pasteur de Hodimont et petit-Rechein au commencement de 1633. — Appelé, en novembre 1634, à Boursy-la-Fontaine, où il avait déjà servi précédemment. (v. Leyde).

1635. Robert Meaux, ministre sous la croix à l'Olive, appelé en avril 1635, installé en mai, après les trois proclamations ordinaires. — Déplacé par la guerre, il est appelé en Suède en 1640.

Le pays étant retombé sous le joug espagnol, l'Eglise fut dispersée en 1635. — Le traité de partage qui intervint, en 1661, entre les Hollandais et les Espagnols, établit la liberté de conscience dans une partie du Pays d'Outre-Meuse; mais les réformés

Digitized by Google

de Hodimont durent se contenter du ministère des pasteurs voisins, jusqu'en 1704.

1704. Benjamin Lyonnet, ministre du régiment suisse de Saconnay, déclaré appelable par le Synode de mai 1699, est nommé, par le Conseil d'Etat, en mai 1704, pour prêcher à la garnison de Limbourg et aux habitants de Hodimont. Il est confirmé en septembre, et on y établit un consistoire. — Appelé à Heusden en 1708, il y est installé le 30 septembre.

1708. Paul Barbin, ministre du régiment de L'Ilemarais, nommé le 6 juillet 1708, par le Conseil d'Etat, installé à la fin de septembre ou en octobre. — Appelé à Maestricht le 30 juillet 1711, il y est installé le 27 septembre.

1711. Abraham Des Remeaux, ministre du régiment de L'Ilemarais, appelé en septembre 1711 par l'Eglise et approuvé par le Conseil d'Etat, installé après les trois proclamations. — Mort le 12 juillet 1750.

1751. Jean Baptiste Loire, reçu au saint ministère à Lausanne, pasteur au Désert d'octobre 1742 à 1751, nommé le 13 août 1751 par le Conseil d'Etat, installé par le Synode, dans le temple de Viane, le 29 août, comme pasteur d'Hodimont. — Nommé à Ypres, en décembre 1753, il est installé par une Classe tenue à Schiedam le 17 décembre.

1754. Daniel Barbin, proposant, nommé le 22 mars 1754, installé le 12 mai. — Mort le 1er juillet 1784.

1784. Jean Baptiste Briatte, ci-devant à Namur, nommé par le Conseil d'Etat, le 16 novembre 1784, pour se rendre de temps à autre à Hodimont et y remplir, au sein du troupeau, les devoirs du ministère, il n'y fut jamais officiellement installé. — Mort le 14 avril 1793.

Les circonstances politiques rompent les relations de cette Eglise avec le Synode wallon.

Hoorn (Nord-Hollande). 1685.

Cette Eglise ne fit pas partie du Synode wallon, le Magistrat de la ville ne voulant pas qu'elle fût indépendante de l'Eglise hollandaise; toutefois elle exista et eut ses pasteurs recevant un traitement de la ville.

1685. Philippe Le Noir, Sr de Crevain, ci-devant pasteur à Blain, en Bretagne, organise une Eglise formée de réfugiés, et y est installé le 16 août 1685. — Mort le 17 ou 18 novembre 1691.

Digitized by Google

1691. Marc Guitton, ci-devant pasteur à Montaigu, en Bas Poitou, réfugié probablement à Hoorn, appelé le 6 décembre 1691, installé le 12. — Déchargé en septembre 1693, vu ses infirmités.

1693. André Terson, proposant à Amsterdam, est nommé adjoint du précédent, puis installé pasteur en septembre 1693. — Appelé à Rotterdam en février 1702, il quitte Hoorn le 20 avril.

1702. Théocrise de Gau, proposant à Rotterdam, appelé à Hoorn, y est installé le 14 juin 1702. — Il quitte Hoorn dans l'automne de 1718, vu la résolution prise par le Magistrat, et confirmée le 15 juillet 1718, de ne pas continuer de payer le traitement de fl. 400 alloué au pasteur français; vu aussi que le supplément de fl. 250 que l'État lui faisait, ne suffisait pas à son entretien. Son nom paraît pour la dernière fois dans les registres de Hoorn le 24 novembre 1718. Il n'eut pas de successeur.

Leerdam (Sud-Hollande). 1701.

1701. Barthélemi de Marolles, de Châlons, en Champagne, reçu proposant en septembre 1693, est appelé par les Officiers de la garnison de Leerdam, pour y constituer une Eglise; le Synode d'avril 1700 l'approuve et charge un pasteur d'Utrecht de l'installer; mais la maladie du jeune pasteur retarde son installation jusque dans l'été de 1701. — Appelé à Dresde, il s'y rend en 1711, et y reste jusqu'à sa mort, en 1742.

Il n'eut pas de successeur à Leerdam.

Limbourg (Outre-Meuse). 1632.

1632. Godefroi Hotton, pasteur de l'Eglise française de Brême, et auparavant de celle de Frankenthal, nommé à Limbourg le 8 octobre 1632, y commence peu après l'exercice de son ministère. — Appelé à Amsterdam en juin 1634, il y est installé le 26 novembre.

1634. Cyrus Du Moulin, proposant, nommé second pasteur en février 1634, installé le 25 mars. — Fait prisonnier par les Espagnols et conduit à Namur en 1635, délivré en 1636, il retourne en France et devient pasteur à Châteaudun.

1634. Jean Jacob du Bois, pasteur à Herve, nommé en novembre 1634 pour remplacer G. Hotton. — Appelé à Utrecht en juillet 1635, il y est installé le 4 octobre.

Digitized by Google

Le pays étant retombé sous la domination espagnole, l'Eglise est dispersée en 1635 et suit les destinées de celle de Hodimont. V. ci-devant, Hodimont 1704.

Menin (Flandre occid.). 1710.

1710. Jean de Romieu, fils d'un pasteur réfugié en Suisse, nommé par le Conseil d'Etat pasteur de la garnison de Menin, à une époque que nous n'avons pu découvrir (1706?), écrit au Synode de mai 1710, pour le prier d'incorporer son Eglise au nombre des Eglises faisant partie du Synode wallon. Le Synode promet d'y travailler. — Appelé à Oostbourg en automne 1710, il y est installé le 28 décembre.

1711. Jean de la Londe Le Bas, pasteur à Cadsand, nommé par le Conseil d'Etat à Menin au commencement de 1711. — Mort le 2 décembre 1711.

1711. Pierre Ricottier, reçu proposant en avril 1698, pasteur à Plymouth dès septembre 1699, nommé par le Conseil d'Etat, à Menin, à la fin de 1711. — Emérite en mai 1740. Mort le 2 novembre 1748.

1740. Louis Marcombes, ministre du régiment suisse de Sturler, nommé par le Conseil d'Etat à Menin en mai 1740, installé le 10 juillet. — L'Eglise est dispersée par la guerre en 1744 et fait dès lors partie de l'Olive. L. Marcombes est appelé à Londres en 1745.

Montfoort (Utrecht). 1688.

1688. Marc Sigalon, réfugié à Schaffhouse (Suisse), d'où il arrive à Utrecht en 1688. Nommé à Montfoort, où les Etats de la Province, par résolution du 20 juillet, ont désiré d'établir une Eglise française, il y est installé par le pasteur Saurin, d'Utrecht, en septembre ou octobre 1688. — Mort à la fin de 1689.

1690. Daniel Broussard, proposant français, appelé en avril 1690, installé, avec imposition des mains, par E. Saurin, pasteur à Utrecht, le 18 mai. — Appelé à l'Eglise flamande de Lopyker-Capel, à la fin de 1692.

1693. Jacob Matthieu, ci-devant pasteur à Garreau et Montendre, en Saintonge, réfugié à Utrecht, beau-frère de D. Broussard, nommé par les Etats de la province pour lui succéder à

Digitized by Google

Montfoort, le 5 janvier 1693, installé par E. Saurin en avril. — Mort en 1697, en automne.

1698. Charles Maty, ci-devant pasteur à Laragne, en Dauphiné, beau-frère d'Elie Saurin, nommé par les Etats de la province le 7 décembre 1697, installé par E. Saurin en mai 1698. — Mort avant juin 1709.

1709. Paul Maty, proposant, fils de Matthieu Maty, ci-devant pasteur à Beaufort, en Dauphiné, appelé comme adjoint de son oncle, Charles Maty, que ses infirmités empêchent de remplir sa charge; puis nommé, après la mort de celui-ci, pour lui succéder, par résolution des Etats du juin 1709; installé, avec imposition des mains, par son père, réfugié à Utrecht. — Par une lettre, du 14 avril 1723, il annonce au Synode qu'il a accepté une vocation d'une Société de la Haye, pour y donner des catéchismes particuliers et publics.

1723. Henri Du Clos, proposant, appelé en août 1723, installé par S. L. Changuion, pasteur à Utrecht, après les trois proclamations (en septembre). — Mort le 11 août 1734.

Le Synode intercède auprès des Etats de la province et des Magistrats de la ville d'Utrecht, pour la conservation de cette Eglise composée de personnes âgées, qui n'entendent pas la langue hollandaise et ne pourraient pas suivre les prédications dans cette langue.

1735. Henri Barbin, proposant, appelé en septembre 1735, installé le 16 octobre, par son père, Paul Barbin, pasteur à Maestricht. — Appelé à Harderwyk en juillet 1744, il y est installé le 18 octobre.

A son départ l'Eglise fut éteinte.

Naarden (Nord-Hollande). 1652.

1652. Jean Mathon, appelé de Groede le 2 juin 1652, installé le 4 août. — Mort d'une apoplexie le 28 février 1653.

1653. Jean Louis Grouwels, appelé de Nimègue le 3 avril 1653, installé le 29 juin. — Mort le 1er novembre 1678.

1679. Jean Des Moulins, ministre sous la croix, à l'Olive, appelé le 21 décembre 1678, installé à la fin de février 1679, par J. Prévost, pasteur à Harlem. — Mort, avant août, 1688.

1688. Pierre Augier, proposant à Rotterdam, élu le 1er août 1688, installé le 10 octobre. — Mort le 24 juin 1732.

1732. Jean Antoine de Putter, proposant à Delft, élu le 4 août 1732, installé le 5 octobre. — Emérite le 5 juillet 1770. Mort le 29 décembre 1772.

Digitized by Google

1770. Léonard Humbert, ci-devant à Middelbourg, élu le 25 juillet 1770, installé le 21 octobre. — Mort le 20 février 1777.

1777. Jacob Charles Souchay, proposant à Amsterdam, élu le 20 mai 1777, installé le 31 août. — Appelé à Leyde en août 1783, il y est installé le 9 novembre.

1784. Pierre Chevallier, appelé de l'Eglise flamande de Lellens (Groningue) le 16 octobre 1783, installé le 1er août 1784. — Appelé à Zwolle en février 1785, il y est installé le 10 juillet.

1785. Jean Gaspard Merkus, proposant à Amsterdam, élu le 29 mars 1785, installé le 3 juillet. — Appelé à Voorbourg en avril 1800, il fait son sermon d'adieu le 4 mai.

1800. Jean Ulrich Anosi, proposant, élu le 14 avril 1800, installé le 24 août. — Le 20 août 1808, il demanda sa démission, pour raison de santé; elle lui fut accordée. Mais comme le Ministre menaçait de supprimer l'Eglise, on engagea le pasteur à retirer sa démission. — Un décrêt royal, du 19 août 1817, arrêta que l'Eglise cessera d'exister au départ ou à la mort de son pasteur. En 1818, Anosi fut nommé pasteur à Liège; mais, ayant refusé par raison de santé, il fut déclaré émérite et, par décrêt du 5 juin, l'Eglise fut supprimée à la fin de l'année. Anosi fit son sermon d'adieu le 5 juillet 1819, mais il resta, comme membre de la commission pour l'administration des fonds de l'Eglise et la liquidation de ses dettes. Cette commission fit son dernier rapport le 25 mars 1820. — Le pasteur se retira à Loenen en Veluwe, où il mourut, le 17 juin 1855, âgé de 93 ans.

Namur (garnison).

1713? Daniel Mousson, auparavant à Maestricht, d'où, en février 1711, il fut appelé à l'Eglise naissante de Douai, et de là, vers 1713, nommé, par le Conseil d'Etat, pasteur de la garnison à Namur. — Mort le 5 décembre 1723.

1713. Jaques Maloran, appelé de Douai, où il était depuis septembre 1711, pour être 2d pasteur à Namur, en 1713. — Appelé à Tholen le 25 juillet 1723, il y est installé le 3 octobre.

1723. Jaques Alexandre Trosselier, pasteur à l'Ecluse, nommé par le Conseil d'Etat le 25 septembre 1723, il est installé en octobre. — Mort le 10 janvier 1735.

1735. François Louis Faigaux, appelé de Breda le 31 janvier 1735, installé le 27 mars. — Appelé à Marbourg, il prend congé le 3 juillet 1742.

Digitized by Google

1742. Jean Louis Maizonnet, proposant, appelé par le Conseil d'Etat en août 1742, installé le 14 octobre. — Appelé à Delft en janvier 1744, il fait ses adieux le 5 mars.

1744. Jean André Cussy, chapelain de la princesse douairière de Hesse Philipsthal, appelé le 17 mars 1744 par le Conseil d'Etat, installé le 31 mai.

Vers la fin de 1744, l'Eglise est dispersée par la guerre. Le pasteur est appelé à l'Eglise de Buckebourg, en 1747, par le comte de la Lippe. Puis, la paix faite, il est rappelé à Namur, le 13 avril 1749, et s'y rend en mai. — Mort le 22 novembre 1767.

1768. Alexandre Philippe de la Rochette, proposant à Amsterdam, nommé par le Conseil d'Etat le 21 décembre 1767, installé le 26 juin 1768. – Appelé à Harlem en mars 1769, il y est installé le 18 juin.

1769. David Jean Lewis, proposant à la Haye, nommé par le Conseil d'Etat le 12 avril 1769, installé le 15 octobre. — Appelé à Schiedam à la fin de 1775, il fait ses adieux le 8 avril 1776.

1776. Jean Baptiste Briatte, appelé de Cadsand, par le Conseil d'Etat, le 22 décembre 1775, installé le 28 juillet 1776. — Nommé à Hodimont le 16 novembre 1784, il s'y rend en mai 1785.

Déjà en juin 1782 le pasteur Briatte annonçait par lettre au Synode que l'Eglise de Namur était anéantie et qu'il s'était retiré à Maestricht.

Noordwyk (Sud-Hollande). 1690.

1690. Charles Le Blanc de Beaulieu, proposant, appelé en août 1690 à Noordwyk pour y organiser une Eglise française, y est installé le 22 octobre. — Appelé à Gorcum le 1er novembre 1691, il y est installé le 24 août 1692.

Il n'eut pas de successeur, et l'Eglise cessa d'exister.

L'Olive ou Sous la croix.

Les noms des premiers pasteurs envoyés ne nous sont pas connus.

1577. Jean Wallet y est dès le 17 février 1577. — Envoyé à Gand en mars 1580. Mort en 1581.

1592. Nicolas Bayard, qui y était déjà auparavant, est chargé par le Synode, le 2 avril 1592, d'y poursuivre son ministère. — Appelé à Ziericzée en septembre 1594.

Digitized by Google

1595. Lucas Trelcat le fils, proposant, y est envoyé en avril 1595. Il n'y passa que l'été. Arrêté et mis en prison, il fallut payer pour son élargissement et les frais d'emprisonnement Livr. 18-3s-4d, dont l'Eglise paya L. 6-3-4 et le Synode L. 12. — Appelé à Leyde en septembre 1595.

De 1596 à 1604, le Synode y envoie des ministres voisins, pour y prêcher en été.

1605. Lazare Bayard, fils de Nicolas, revenu de Cologne, y est envoyé en mars 1605. — Envoyé à Breda en avril 1608.

1609. Isaac Massis, proposant, y est envoyé en avril 1609, pour y prêcher en été, et de là doit se rendre au Hâvre-de-grâce.

1609. Chrétien de la Quewellerie, ministre des troupes, y est envoyé en septembre 1609 et de là retourne à l'armée.

1610. Henri de Nielles, proposant, envoyé en avril 1610. — En mars 1611, envoyé à la Vigne (Anvers). V. Rotterdam.

1610. Samuel de la Vigne, fils de Jean Hochedé dit de la Vigne, ministre au Hâvre, est envoyé, le 15 septembre 1610, pour prêcher alternativement, avec H. de Nielles, à la Vigne et à l'Olive. — Appelé à Emden en septembre 1611.

1612. Daniel Massis, proposant, frère d'Isaac, envoyé en avril 1612. — De là il est appelé à Rouen en septembre 1615; puis à Caen en avril 1617; à Grave, Eglise hollandaise, en 1629; enfin à Rotterdam, Eglise wallonne, en 1630.

1616. Arnoult de Lannoy, proposant, nommé le 13 octobre 1615, s'y rend en mai 1616. — Appelé à l'Eglise du Boulonnais en avril 1617. V. Leyde 1619.

1617. Jaques Pipart, proposant, nommé le 24 mai 1617. — Appelé à Ziericzée en avril 1618.

1618. David de la Haye, proposant, nommé le 27 avril 1618. — Appelé à Groningue en août 1619.

1620. Jean de Prat, proposant, nommé le 4 avril 1620. Il servait en même temps à Groede depuis 1618. — Appelé à Groede en septembre 1622.

1620. Jean Bourgeois le fils, nommé en septembre 1620. — S'en va à Tournai en octobre 1623.

1624. Robert Meaux, proposant, envoyé le 14 mai 1624, y est employé quelques années avec fruit, mais n'y est définitivement nommé qu'en 1628. — Appelé à Hodimont en avril 1635.

1635. Mathieu Jennin, proposant, nommé en septembre 1635, mais refuse plus tard cette mission périlleuse. — V. Groede, 1636.

1636. Nicolas de la Bassecour le fils, proposant, nommé en avril 1636, accepte d'abord, mais en septembre il refuse, vu la difficulté de pénétrer dans le pays. V. Ysendyke.

1636. Jean Taffin, proposant, fils de Jean T. en son vivant pasteur à Middelbourg, envoyé en septembre 1636. — N'y est

Digitized by Google

plus en septembre 1637. Sans doute il est mort pendant l'été, car il n'est plus fait aucune mention de lui.

1638. Jean Beuthacq, proposant, nommé en avril 1638, annonce en juin qu'il ne peut accepter cette mission.

1638. Elie Delmé, proposant, nommé en septembre 1638. — Envoyé à Ysendyke en septembre 1639.

1640. Cyprien Henriquet, proposant, nommé en octobre 1640. — Déchargé en avril 1645.

1642. Henri Lucas ou Lucasse, proposant, 2d envoyé, nommé en mai 1642. Nommé proposant pour la Zélande en 1645.

1646. Daniel de Rantre, proposant, nommé le 30 août 1646. — Appelé à Harlem en avril 1649, il y est installé le 23 mai.

1649. Jean de la Place, ci-devant ministre à Guernesey, nommé en septembre 1649. — Déchargé en avril 1651.

1651. Etienne Payen, proposant, nommé en avril 1651. — Appelé à Douvres en septembre 1653.

1653. Isaac Grommé, proposant nommé le 3 septembre 1653. — Appelé à Leyde le 31 octobre 1655, installé le 5 mars 1656.

1653. David Stuart, proposant, nommé le 5 novembre 1653 comme 2d envoyé. — Appelé à Leyde, comme professeur en philosophie, en septembre 1662.

1656. François Simon, proposant, nommé en mai 1656, installé le 5 novembre. — Mort avant avril 1698.

1663. Philippe Burlion ou Burillon, proposant, nommé en septembre 1663; installé le 19 décembre. — Mort avant mai 1667.

1663. Vincent Minutoli, proposant, venu de Genève, nommé par ordre du Conseil d'Etat, en même temps que le précédent, avec lequel il partage le traitement de 2d envoyé, installé le 19 décembre 1663. — Appelé à Middelbourg en août 1664.

1667. Jean Hotton, proposant, fils de feu Godefroi, nommé le 12 mai 1667, fait les fonctions, mais n'est installé officiellement que le 11 septembre 1668. — Il devient secrétaire de l'ambassadeur en Suède, en décembre 1673.

1674. Jean Des Moulins, auparavant à Bleigny, nommé en avril 1674. — Appelé à Naarden en décembre 1678, il y est installé à la fin de février 1679.

1698. Daniel Brunier, ministre des troupes danoises jusqu'en 1694, nommé le 3 septembre 1698. — Mort le 19 novembre 1713, à la Haye, où il était aussi, dès décembre 1711, prédicateur des Nobles.

1719. Pierre Harenc, ministre de l'ambassadeur à Constantinople, nommé en août 1719. — Appelé à Sas-de-Gand en avril 1723, il y est installé le 3 octobre.

1725. Jacob Masson, pasteur à Flessingue, nommé en sep-

Digitized by Google

tembre 1724, il est installé le 21 mars 1725. — Appelé à l'Ecluse en juillet 1729, il y est installé le 25 septembre.

1730. Jean Burger, ministre du régiment suisse de Schmidt, nommé en mai 1730. — Mort le 6 juin 1746.

1746. Claude Jean Trinquand, pasteur à Ypres, nommé en septembre 1746. Dès le 21 juillet 1748, il fait aussi les fonctions de chapelain de l'ambassadeur à Paris. — Mort le 18 mars 1749.

1749. Jean Henri Gavanon, ci-devant pasteur du Désert dans les Cévennes, puis ministre du régiment Pepin du Chayla, nommé en septembre 1749. — Appelé à Arnhem en février 1753, il y est installé le 8 juillet.

1753. Pierre Pellissier, pasteur du Désert dans le Poitou, nommé en septembre 1753. — Mort à Leyde en 1783, avant mai.

1783. Joseph François, pasteur à Tholen, nommé en septembre 1783; installé le 21 septembre 1784. En août 1790, il se charge, en outre, des fonctions de suffragant du pasteur de Leyde, J. A. Brunier, ce qui lui fait négliger son Eglise de l'Olive et lui attire des observations du Synode. — Mort à Amsterdam, le 1er février 1802.

Après la mort de son pasteur, l'Eglise de l'Olive écrit au Synode, assemblé à Breda le 10 juin 1802, pour le prier de lui en donner un autre; mais, en présence du règlement qui interdit au Synode toute relation avec les Eglises étrangères, l'Eglise de l'Olive étant sur le territoire de la République française, le Synode lui répondit qu'il ne pouvait pas s'occuper de cette affaire. Ce fut la fin de cette Eglise.

Olne (Outre-Meuse). 1648.

1648. Henri Chrouët, proposant dès 1646, nommé en septembre 1648, reçoit l'imposition des mains dans une Classe assemblée à la Haye le 20 janvier 1649, est installé par le pasteur Warnier, de Maestricht, à Olne, pour servir aussi les fidèles habitant à Herve, Hodimont, grand et petit Rechein, Verviers et Soiron. — Tué, le 28 janvier 1691, dans sa maison, par des soldats catholiques.

1691. Abel de Lambermont, appelé de Gorcum le 29 avril 1691, installé à la fin de mai. — Emérite en avril 1720. Mort le 10 décembre 1731.

1720. Pierre Abel de Lambermont, proposant, fils du précédent, élu en avril 1720, installé par son père. — Mort dans la nuit du 5 au 6 novembre 1757.

Digitized by Google

1758. Jean Baptiste Loire, appelé de Ziericzée en 1758, il est installé le 7 mai. — Emérite au commencement de 1784. — Mort le 19 décembre 1794.

1784. Abraham Samuel Borel, proposant, impositionnaire de Lausanne, appelé comme adjoint du précédent, installé le 6 mai 1784. — Appelé à Eysden; il fait son sermon d'adieu le 27 novembre 1789.

Après le départ de son pasteur, l'Eglise d'Olne se trouva dans une situation difficile et dut être soutenue, pendant plusieurs années, par les dons des autres Eglises. En mai 1792, elle obtint du gouvernement autrichien, sous la domination duquel le pays était tombé, la faculté d'appeler un nouveau pasteur, avec le même traitement que ses prédécesseurs. Mais, avant qu'elle ait réussi à en trouver un, les armées françaises avaient envahi le pays et les circonstances politiques ne furent pas de nature à encourager le ministère. En mai 1796 cessèrent les dons des Eglises, qui avaient elles-mêmes à songer au traitement de leurs pasteurs, et ainsi l'Eglise d'Olne s'éteignit pour ne plus se relever.

Oostbourg (Zélande). 1686.

1686. Samuel Georges, ci-devant pasteur à Vitri-le-François en Champagne, nommé le 3 mars 1686, installé le 31 mars. — Mort en février 1687.

1687. Isaac Campagne, ci-devant pasteur à Bugnein, en Bearn, nommé le 24 mars 1687, installé le 4 mai. — Mort dans l'été de 1705.

1691. François Duval, réfugié à Flessingue dès 1686, nommé le 23 juillet 1690, installé le 28 janvier 1691. — Mort dans l'été de 1690.

1705. Léonard ou Léonor Fauchereau, ministre du régiment de L'Ilemarais, appelé en été 1705, installé le 25 octobre. — Appelé à Gorcum le 29 juillet 1710, y est installé le 26 octobre.

1710. Jean de Romieu, appelé de Menin en automne 1710, installé le 28 décembre. — Appelé à Goes le 21 mars 1713, il y est installé le 18 juin.

1713. Jean Balguerie de Chautard, pasteur de l'Eglise de St Jean à Londres, déclaré appelable en septembre 1712, appelé dans l'été 1713, installé le 15 octobre. — Appelé à Ziericzée, comme 2d pasteur, en automne 1714, approuvé par la Classe tenue à Ziericzée le 12 décembre suivant, installé par son collègue A. Rey, après les trois proclamations, à fin décembre 1714 ou commencement de 1715.

Digitized by Google

1715. Claude Second de Chaufepié, proposant, élu le 1er avril 1715, installé le 28 juillet. — Mort fin de 1718 ou commencement de 1719.

1719. Jean Daniel Sprenger, proposant, élu le 30 mars 1719, installé le 18 juin. — Appelé à Veere en mars 1721, il y est installé le 22 juin.

1721. Pierre Asimont, proposant, élu le 1er avril 1721, installé le 21 septembre. — Mort le 25 mai 1745.

1746. Jean Nicolas Magnet, auparavant pasteur de la garnison à Tournai, appelé dans l'automne de 1745, approuvé par la Classe de Middelbourg tenue en décembre, installé en janvier ou février 1746. — Mort le 27 juin 1748.

1749. Jean Mazel, proposant, élu le 16 février 1749, installé le 29 juillet. — Appelé à Flessingue le 25 août 1749, il reçoit sa décharge d'Oostbourg le 17 septembre.

1751. Jean Isaac Sporon, proposant venu d'Allemagne où il a fait ses études, élu le 19 novembre 1750, installé le 9 mai 1751. — Nommé à Surinam le 18 octobre 1751, il commence son service à Paramaribo le 27 février 1752. V. Aardenbourg, 1753.

1753. Philippe Pastre Gonnet, proposant à Rotterdam, élu le 5 avril 1752, installé le 21 janvier 1753. — Mort le 17 mai 1755.

1755. Théodore Vermeer, proposant, élu le 14 juillet 1755, installé le 28 septembre. — Appelé à Dalhem le 12 mars 1761, il y est installé le 7 juin.

1762. Jean Jacques Bourcard, ministre de Bâle, appelé le 7 septembre 1761, prêche dès le 15 novembre suivant, mais, à cause de l'opposition du Synode de Tholen, il n'est installé que le 17 novembre 1762, sur une résolution du Synode de la Haye. — Mort en novembre 1773.

1774. Louis Robert, auparavant pasteur à Prentzlow, appelé en août 1774, installé le 6 novembre. — Mort le 6 septembre 1776.

1777. Adrien van Groeneveld, proposant, élu au printemps de 1777, installé le 10 août. — Nommé à l'Eglise hollandaise de Paramaribo, il fait son sermon d'adieu le 20 novembre 1785. — Mort en février 1800.

On fait deux vocations sans résultat.

1788. Joseph Picard, appelé de Bleigny en 1788, installé le 27 juillet. — En 1795, le pays ayant passé sous la domination française, la plupart des pasteurs ne reçurent plus régulièrement leur traitement. Le 30 juin, le pasteur Picard s'adresse à son consistoire, qui lui conseille de s'adresser à la Convention nationale, et, en attendant, fait un emprunt pour lui procurer de quoi vivre pour le moment. Mais cet état de choses ne pouvait pas durer, et, le 29 septembre, J. Picard demanda et obtint sa

Digitized by Google

décharge, et ainsi l'Eglise perdit son dernier pasteur, qui se retira, à Amsterdam, où il mourut en 1798.

En 1802, le territoire auquel Oostbourg appartenait ayant été cédé à la République française, l'Eglise dut rompre toute relation avec le Synode. Son temple étant devenu trop grand, elle le vendit aux Catholiques romains, avec la chaire et deux bancs adjacents, pour fl. 3000, le 3 janvier 1804. Puis, elle acheta, pour fl. 1000, deux bâtiments, qui furent disposés de manière à former une nouvelle chapelle. Achevée au bout de trois mois, le 26 juillet 1805, cette chapelle fut solennellement inaugurée par le pasteur J. Maurel, de l'Ecluse, qui y prêcha dès-lors à des jours réguliers, alternant avec Aardenbourg, jusqu'à sa mort, arrivée le 29 novembre 1806. — Après sa mort, on cherche à s'entendre avec les Eglises d'Aardenbourg, l'Ecluse et Cadsand, pour avoir un pasteur commun qui prêcherait dans les quatre Eglises, selon un ordre déterminé. Mais on ne réussit pas. Après des démarches multipliées et toujours sans succès pour se procurer soit un proposant, soit le secours d'un pasteur voisin, ils réussirent à s'arranger avec le pasteur hollandais Janssen, de St Anna-ter-Muiden, qui consentit à y faire douze prédications en français pendant un an, plus les catéchismes, dès le 1er septembre 1812, moyennant un défrayement de fl. 150 par an. Cet accord fut prolongé jusqu'à la fin de décembre 1814, où il cessa. Alors les conducteurs de l'Eglise recommencèrent une série de démarches, toujours sans résultat; jusqu'à ce qu'enfin, le 22 août 1817 les membres de l'Eglise résolurent de se réunir à l'Eglise hollandaise, à de certaines conditions, et le 29 août, par une résolution de l'Autorité supérieure, cette réunion fut prononcée et l'Eglise wallonne supprimée.

Sas de Gand (Zélande). 1654.

1654. Jean de Chardevène, proposant, chargé, par le Synode du 2 septembre 1654, d'y prêcher de temps en temps pour juger de l'opportunité d'y établir une Eglise. Par résolution du 21 octobre, les Etats Généraux décident cette érection. J. Chardevène est examiné et approuvé par une Classe tenue à Middelbourg le 10 novembre, et installé le 20 décembre, par son père, pasteur à Middelbourg. — Mort dans l'été de 1685.

1685. En septembre 1685, le Synode charge Jean Ferrand, pasteur réfugié de Nérac, d'aller y prêcher en attendant que l'Eglise ait fait une vocation.

Digitized by Google

1686. André Corrège, ci-devant pasteur à Condorcet, en Dauphiné, appelé le 31 octobre 1685, installé le 24 mars 1686. — Mort, avant juillet, 1691.

1691. Samuel Giraud, ministre réfugié de France en 1688, appelé le 5 juillet 1691, installé le 15 octobre. — Mort le 16 avril 1722.

1723. Pierre Harenc, appelé de l'Olive le 9 avril 1723, installé le 3 octobre. — Emérite le 13 janvier 1751.

1751. Henri Barbin, appelé de Harderwyk en juillet 1751, installé en décembre. — Mort subitement le 2 juillet 1765.

1766. Jean Isaac Sporon, appelé d'Aardenbourg le 4 novembre 1765; il doit y rester jusqu'à la vocation d'un successeur et n'est installé que le 8 juin 1766. — Appelé à l'Eglise de la Berbice en septembre 1767, il est installé dans sa charge à Amsterdam le 8 décembre suivant. — Il est de retour en 1777.

1768. Pierre Monnet, proposant à Middelbourg, élu le 28 septembre 1767, installé le 7 février 1768. — Mort le 4 avril 1793.

Il s'élève des difficultés pour son remplacement. Cependant, par résolution du 31 octobre 1793, le Conseil d'Etat finit par l'accorder. Mais les temps deviennent orageux. Une inondation couvre le pays et empêche les pasteurs voisins d'arriver à Sas de Gand. Le 20 juillet 1794, les conducteurs de l'Eglise écrivent aux ministres du pays de Cadsand qu'il faut attendre un temps plus calme et plus heureux et des circonstances plus favorables. Ce fut la fin de l'Eglise wallonne.

Schiedam (Sud-Hollande). 1686.

1686. Jacques Galand, ci-devant pasteur du Ménil en Joue-du-Plain, en Normandie, réfugié, nommé, avec le suivant, en avril 1686, installé le 14 juillet. — Appelé à la Brille le 27 mars 1695, il y est installé le 12 juin.

1686. Jacques de Larrey, ci-devant pasteur à Luneray, en Normandie, réfugié, nommé en avril 1686, installé le 14 juillet. — Mort le 23 février 1722.

1696. Paul Coullez, ci-devant pasteur à Morgny, près Laon, réfugié dès 1686, pensionnaire à Schiedam dès mai 1691, nommé pasteur au commencement de 1696, installé le 27 mai. — Mort, entre avril et juin 1709.

1696. Jean Truc, ci-devant pasteur à Romans, en Dauphiné, réfugié à Utrecht en 1688, soutenu par les dons des Eglises, appelé à Schiedam au commencement de 1696, installé le 27 mai. — Mort le 2 novembre 1703.

Digitized by Google

1710. Jacques de Larrey fils, proposant, élu le 24 mai 1710, installé le 29 juin. — Mort le 8 mai 1723.

1723. Isaac de Laval, proposant, élu en septembre 1723, examiné et admis par la Classe assemblée à Schiedam le 12 octobre, installé, après les trois proclamations, à fin octobre ou en novembre. — Mort en août 1753.

1754. Jean David D'Estandau, appelé d'Aardenbourg le 8 octobre 1753, installé le 20 janvier 1754. — Appelé à Middelbourg en décembre 1768, il y est installé le 12 mars 1769.

1769. Isaac Brutel de la Rivière, proposant, examiné et admis par la Classe tenue à Delft le 21 février 1769, installé le 2 avril. — Appelé à Harlem le 26 février 1771, il y est installé le 14 avril.

1771. Henri Abraham Certon, appelé de Maestricht en avril 1771, approuvé par la Classe tenue à Schiedam le 22 mai, installé le 9 juin. — Appelé à Rotterdam le 17 août 1774, il y est installé le 11 décembre.

1774. Jean Thomas Griot, appelé de Ziericzée dans l'automne 1774, installé le 11 décembre. — Appelé à Amsterdam le 23 novembre 1775, il y est installé le 11 février 1776.

1776. David Jean Lewis, appelé de Namur, approuvé par la Classe tenue à Schiedam le 27 février 1776, installé le 28 avril. — Mort le 11 décembre 1814.

1818. Vincent Elie Menil, proposant, élu dans l'automne de 1817, installé le 15 mars 1818. — Mort le 6 mars 1825.

L'Eglise est supprimée par décrêt royal du 31 octobre 1827.

Sneek (Frise). 1686.

1686. Isaac Lamigue, proposant français, inscrit comme étudiant à Franequer le 21 septembre 1685, avec cette désignation: Aquitanensis ex urbe Malvicina, S. S. Theol. Cand. Nommé par les Etats de Frise pour ériger une Eglise française à Sneek, examiné et admis par le Synode de Balk le 11 septembre 1686, installé en octobre. — Appelé à Franequer le 27 décembre 1692, il y commence ses fonctions en mai 1693, mais n'y est installé que le 3 novembre suivant.

Ce fut le seul pasteur de Sneek.

Digitized by Google

Tholen (Zélande). 1688.

1688. Pierre Laurent, ci-devant pasteur à Gercy, en Thiérache, appelé par le Magistrat de Tholen pour y organiser une Eglise wallonne, approuvé par le Synode du 5—8 mai 1688, installé en juin, par Jac. Le Noir, pasteur à Berg-op-Zoom. — Mort en 1692.

1693. Pierre Hémery, consacré à Zurich pour être pasteur à Cassel, où il fut trois ans, puis, pendant deux ans, chapelain du régiment du duc de Schomberg, déclaré appelable par le Synode de mai 1691, appelé à Tholen le 30 mars 1693, installé le 3 mai. — Mort le 13 novembre 1722.

1723. Jacques Maloran, appelé de Namur le 25 juillet 1723, installé le 3 octobre. — Appelé à Utrecht le 2 avril 1724, il fait son sermon d'adieu le 11 juin.

1724. Pierre Granjon, appelé de Goes le 16 juillet 1724, installé à fin septembre. — Mort en juin 1739.

1739. Otto Henri de la Broue, appelé de Vaals le 2 août 1739, installé le 1 novembre. — Appelé à Goes le 29 août 1753, il y est installé le 4 novembre.

1754. Pierre Modéra, proposant, élu le 23 janvier 1754, installé le 9 juin. — Mort le 12 novembre 1781.

1782. Joseph François, appelé d'Aardenbourg le 16 avril 1782, installé le 25 août. — Nommé à l'Olive en septembre 1783, il y est installé le 21 septembre 1784.

1785. Claude Antoine Bourdon, appelé d'Aardenbourg le 6 avril 1785, installé le 7 août. — Prend sa démission le 9 juillet 1787, pour devenir pasteur-catéchiste à Amsterdam, où il est mort le 28 décembre 1825.

1788. Louis Corneille Mazel, proposant, élu le 28 novembre 1787, installé le 12 octobre 1788. — Prend sa démission le 20 juillet 1798, et devient secrétaire de la ville. Mort le 28 décembre 1816.

1799. Jean Gabriel Lafont, appelé de Harderwyk le 22 octobre 1798, installé le 21 avril 1799. — Appelé à Middelbourg le 30 avril 1799, il y est installé le 7 juillet.

En juin 1802, les Conducteurs de l'Eglise annoncent au Synode que, n'ayant pas réussi, depuis le départ du pasteur, à trouver un lecteur et un maître d'école, seul moyen de conserver leur Eglise, ils avaient résolu de déclarer cette Eglise éteinte, à dater du 1er août ou du 1er novembre. Le Synode les conjure de faire de nouveaux efforts, et en juin 1803, il reçoit une réponse favorable.

1804. Jean Léonard Guillaume Winter de Voorburgh, appelé de Heusden le 30 octobre 1803, installé le 1er juillet 1804. — Emérite, pour raison de santé, en 1815. Mort le 31 août 1817.

L'Eglise est supprimée par décrêt royal du 25 mars 1818.

Digitized by Google

Tiel (Gueldre). 1686.

1686. Isaac Latané, ci-devant pasteur à Monteton, en Basse Guyenne, appelé par le Magistrat en avril 1686, pour organiser une Eglise, approuvé par le Synode du 24 avril, installé le 28 juillet par T. Biel, pasteur à Leyde. — Appelé à Heusden, le 26 août 1704, comme adjoint du pasteur Vedel; puis comme pasteur, le 17 décembre, il y est installé le 15 mars 1705.

L'Eglise est éteinte.

Tournai (La Palme).

L'Eglise de Tournai fut une des premières en date qui furent établies dans les provinces méridionales des Pays-Bas. Nous indiquons ici les noms des pasteurs qui l'ont servie avant l'arrivée des troupes espagnoles qui l'ont anéantie.

1544. Pierre Brully, venu de Strasbourg en septembre 1544. — Brûlé vif, le 19 février 1545.

1577. Pierre Le Maire.

1577. Monsieur d'Espoir (Pierre Dordes) est chargé, le 17 février 1577, d'y continuer son ministère. — Il est envoyé à la Gerbe (Douai) en mars 1578.

1578. Jean de Beure ou de Bevre est chargé, en février 1578, de servir l'Eglise de la Palme jusqu'au prochain Synode.

1578. Noé Le Bettre, nommé, le 8 mai 1578, à l'Eglise de la Palme. — Mort dans l'été de 1580.

1580. Pasquier Ramier, adjoint à N. Le Bettre, en mai 1580. — En septembre 1581, le Synode le charge de dresser une Eglise à Saint-Guilain. De là, en mars 1582, il est envoyé à Cambrai, dans le même but.

1580. Michel de la Forest, envoyé de Nivelles, le 14 septembre 1580, à Tournay. De là envoyé le 21 mars 1582, à Malines. (Tué au siège d'Anvers en 1585).

Les suivants sont ministres de la garnison, nommés par le Conseil d'Etat.

1710. Jean de la Brune, pasteur à Gorcum, nommé par le Conseil d'Etat le 25 février 1710. — Emérite en 1726. Mort le 15 novembre 1736.

1711. Renaud Boullier, ci-devant pasteur à Marconnay, en Anjou, réfugié à Utrecht dès 1686, nommé dans l'été de 1711. — Mort vers la fin de 1712.

Digitized by Google

1713. Daniel de Loches, pasteur à Copenhague, revenu en Hollande en septembre 1712, nommé à Tournay à la place du défunt (en 1713). — Appelé à la Brille le 24 avril 1715, il y est installé le 14 juillet.

1715. Jean Nicolas Magnet, consacré à Neuchâtel le 5 janvier 1707, pasteur à Saint-Amand, près de Tournai, dès avant 1713, nommé en 1715 pour remplacer le précédent. — Déplacé par la guerre en 1744 ou 1745. V. Oostbourg, 1746.

1726. Pierre Vimielle, de Saint-Affrique, consacré à Neuchâtel le 6 mai 1705, pasteur à Wesel, nommé en 1726 pour remplacer J. de la Brune. En 1730, il est nommé chapelain de l'Ambassadeur à Paris. — Mort le 13 décembre 1747.

Pendant son absence il est remplacé à Tournai par les suivants :

1731. N. Gallatin, ministre de Genève, qui n'y passa que quelques mois de 1731.

1731. Henri David Petitpierre, ministre de Neuchâtel, consacré le 7 février 1731, arrivé à Tournay le 4 octobre suivant. — Appelé à Dundalk, en Irlande, il quitta Tournay au printemps de 1738. Nous ignorons quel suffragant lui succéda jusqu'à la mort de P. Vimielle.

Après la guerre qui éloigna pendant quelques années la garnison de la ville, il y eut encore les deux pasteurs suivants :

1749. Elie Palairet, pasteur à Aardenbourg, nommé à Tournai par Acte du Conseil d'Etat du 25 avril 1749, il fait son sermon d'adieu le 29 juin. — Appelé à l'Eglise de Greenwich en....

1749. Abraham Louis Dulignon, pasteur à Groede, nommé par acte du Conseil d'Etat du 25 avril 1749; installé en juillet, en même temps que le précédent, par le pasteur d'Ypres, J. L. Barbin. — En septembre 1782, le pasteur Dulignon annonce par lettre au Synode que l'Eglise de Tournai est anéantie. En mai 1785 il va se fixer à Amsterdam, où il est mort le 7 novembre 1789.

Vaals (Limbourg). 1684.

Des Wallons, fuyant les persécutions de l'Espagne, s'étaient réfugiés à Aix-la-Chapelle. Persécutés par l'évêque, ils tinrent leurs assemblées dans le village de Vaals, dans le Limbourg, à une petite distance de la frontière. De là le nom „d'Eglise d'Aix-la-Chapelle qui s'assemble à Vaals". Elle eut toujours ses pasteurs, qui dépendaient du Synode de Gueldre. En 1643, elle avait pour pasteur Jean Sanisson, qui avait été autrefois à la Haye (V. la Haye). Celui-ci ayant été déclaré émérite en 1663 l'Eglise appela, pour

Digitized by Google

lui succéder, au mois d'avril, le proposant wallon Thomas Boot, dont l'élection fut approuvée par le Synode wallon, à la condition de conserver ses droits sur lui. Il fut installé par Sanisson, le 10 juin 1663.

Par résolution du 4 novembre 1682, les Etats Généraux détachèrent cette Eglise du Synode de Gueldre et la firent entrer dans le corps des Eglises wallonnes. En conséquence, dès avril 1684, on voit Thomas Boot siéger au Synode wallon comme pasteur de Vaals. C'est pourquoi nous plaçons à cette date l'érection de cette Eglise wallonne.

1684. Thomas Boot, pasteur dès le 10 juin 1663; installé en qualité de pasteur wallon, le 26 avril 1684. — Mort le 22 janvier 1688.

En septembre 1686, le Synode y envoie le proposant Jean de la Londe Le Bas, pensionnaire de l'Etat, avec ses deux sœurs, pour y établir une maison d'éducation et y relever l'Eglise, qu'une longue maladie du pasteur menace de ruine. Mais, en avril 1687, le proposant rend compte au Synode de son peu de succès, et obtient la liberté de se retirer à Utrecht, d'où, en septembre, il est appelé à Cadsand.

1688. Pierre Farjon, ci-devant pasteur à Faugères, en Languedoc, réfugié, appelé le 12 février 1688, installé par Ph. Piélat, pasteur à Rotterdam, le 22 août. — Mort dans la nuit du 13 au 14 septembre 1717.

1718. Marc Antoine de Campdomerc, proposant, né à Amsterdam le 13 avril 1689, fils de Pierre de C., ci-devant pasteur à Roquecourbe, réfugié à Amsterdam, élu à Vaals, examiné et admis par le Synode le 7 mai 1718, installé le 5 juin, avec imposition des mains, par F. Le Faucheur, pasteur à Maestricht. — Malade durant quatre années, il obtient, en janvier 1735, d'avoir un adjoint. — Mort le 25 décembre 1754.

1735. Otto Henri de la Broue, proposant, élu pasteur-adjoint en avril 1735, installé le 10 juillet par son frère Frédéric Guillaume, pasteur à Breda. — Appelé à Tholen le 2 août 1739, il y est installé le 1er novembre.

1740. Jacques Lamberg, proposant, élu avant mai 1740, pour être pasteur-adjoint, examiné et admis par le Synode du 5 mai, installé le 12 juin par D. Maillard de Pleinchamps, pasteur à Nimègue. — Mort le 20 mars 1749.

1750. Théodore Guillaume Roques, fils cadet de Pierre Roques, pasteur à Bâle, proposant à Bâle, examiné et admis au ministère par le Synode de mai 1750, pour aller à Vaals, où il est appelé comme pasteur-adjoint, installé le 26 juillet, par J. G. Caron, pasteur à Dalhem. Il devient seul pasteur à la mort de M. A. de Campdomerc. — Appelé à Bâle le 8 janvier 1764, il est parti en mai.

Digitized by Google

1764. Jean Pierre Guérin, proposant, élu dans l'été, examiné et admis par le Synode le 8 septembre 1764, installé le 4 novembre par Th. Vermeer, pasteur à Dalhem. — Mort le 8 mai 1793.

1795. Jaques Henri Payen, proposant, élu en 1794, examiné et admis par le Synode le 17 mai, ne fut installé que le 17 mai 1795, par M. Roux, pasteur à Maestricht, et fit son sermon d'entrée le dimanche suivant, 24 mai. — Appelé à Delft le 5 août 1797, il y est installé le 29 octobre.

Il ne fut pas remplacé, vu les circonstances politiques du pays. — Un décrêt royal du 16 avril 1816 accorde à Vaals un pasteur „pour les langues allemande et française".

Veere (Zélande). 1686.

1686. Antoine Catel, ci-devant pasteur à Compiègne, en Picardie, appelé en novembre 1685 pour établir une Eglise, installé le 2 juin 1686. — Mort le 21 août 1687, âgé de 38 ans.

1687. Jean Cambois du Roc, ci-devant pasteur à Montlieu, en Saintonge, puis à Montausier, servait déjà à Veere comme pasteur extraordinaire dès mars ou avril 1686; il fut appelé comme 2d pasteur ordinaire le 20 avril 1687, et installé le 25 mai. — Appelé à Flessingue au printemps de 1695, installé en mai.

1688. Etienne Robert, ci-devant pasteur en Guyenne, réfugié, nommé en 1687 à la place de A. Catel. — Mort le 18 décembre 1688, âgé de 36 ans.

1689. Le 14 août 1689, le consistoire décide de demander au Synode le ministère de David Casaucau, ci-devant pasteur à Oloron, en Bearn, pendant la grave maladie de M. Cambois du Roc, avec l'espoir de le conserver tout-à-fait comme 2d pasteur. Nous ignorons si c'est le même que nous trouvons plus tard comme pasteur à Zell.

1695. Jean Brutel de la Rivière, proposant, appelé le 20 juillet 1695, examiné et admis dans une Classe tenue à Middelbourg, installé le 27 novembre. — Appelé à Rotterdam le 13 février 1702, il y est installé le 30 juillet.

1702. Pierre Villaret, de St Hippolyte, en Cévennes, proposant, élu le 12 mars 1702, installé le 11 juin. — Appelé à Middelbourg le 19 avril 1705, il y est installé le 14 juin.

1705. Gabriel Maturin, proposant, élu le 13 juin 1705, installé le 26 juillet. Mort vers la fin de 1715.

Digitized by Google

1716. Daniel Soyer, proposant, élu le 13 avril 1716, installé le 19 juillet. — Appelé à Greenwich le 1 septembre 1720, il part de Veere le 1er octobre.

1721. Jean Daniel Sprenger, appelé d'Oostbourg en mars 1721, installé le 22 juin. — Mort le 1er avril 1752.

1753. Jacques Garcin, proposant, élu le 2 mars 1753, installé le 15 juillet. — Appelé à Franequer le 24 septembre 1754, il y est installé le 20 avril 1755.

1755. Alexandre Charles Dunant, ministre du régiment Chambrier, appelé le 16 décembre 1754, installé le 30 mars 1755. — Mort le 25 novembre 1756, à Amsterdam.

1757. Jean Dumas, dit Pajon, consacré à Lausanne pour prêcher au Désert, en France, où il a servi durant trois ans, venu en Hollande dans l'été de 1755, déclaré appelable, le 19 mai 1756, par le Synode, appelé à Veere le 30 janvier 1757, installé le 3 juillet. — Appelé à Leipsic, il fait son sermon d'adieu le 30 juillet 1758.

1758. Jean Bricheau, proposant, élu en août 1758, examiné et admis par le Synode le 16 septembre, installé le 29 octobre. — Mort le 25 juillet 1795.

1796. Jean Godard van Gendt, proposant à Leyde, élu à Veere dans l'été de 1796, examiné et admis par le Synode le 17 septembre, installé le 23 octobre. — Appelé à Harderwyk le 29 novembre 1798, il y est installé le 14 avril 1799.

1799. Jean David Rivoire, ci-devant chapelain de l'ambassade à Constantinople, appelé en janvier 1799, approuvé par une Classe tenue à Delft le 25 février, installé le 17 mars. — Mort le 12 mars 1810.

Après de vains efforts pour se maintenir, l'Eglise est supprimée par décrêt royal du 25 mars 1818, et réunie à l'Eglise hollandaise

---

Viane (Sud-Hollande). 1725.

1725. Guillaume Jalabert, proposant, appelé en avril 1725, installé le 3 juin, par J. Maloran, pasteur à Utrecht. — Mort le 12 avril 1764.

1764. Florestan Charles Jacques du Houx de Cramant, proposant à Leyde, élu le 23 juillet 1764, installé le 28 octobre. — Appelé à Harlem le 22 mai 1774, il y est installé le 14 août.

1774. Isaac Dupuy, proposant, élu le 2 août 1774, installé le 30 octobre. — Appelé à Zwolle le 31 mars 1777, il y est installé le 27 juillet.

Digitized by Google

1777. Jean Lemker, proposant, élu le 30 juillet 1777, installé le 2 novembre. — Mort le 19 août 1814.

L'Eglise est supprimée par un décrêt royal du 25 mars 1818.

Weesp ou Wesop (Nord-Hollande). 1689.

1689. Pierre Pellet ou Pelet, de Nîmes, venu de Genève à Amsterdam au printemps de 1689, appelé par le Magistrat de Weesp, en août 1689, pour y établir une Eglise, approuvé par le Synode le 31 août, installé le 16 novembre, avec imposition des mains, par E. Morin, pasteur à Amsterdam. — Appelé à Groede le 11 avril 1694, il y est installé le 13 juin.

1694. Jean de la Brune, ci-devant ministre de Madame de Vignoles, pensionnaire à Schoonhoven, appelé le 24 juin 1694, approuvé par le Magistrat le 3 juillet, et par le Synode d'août, installé en septembre par P. Isarn, pasteur à Amsterdam. — En mai 1698, il se retire à Schoonhoven, vu qu'il n'y a plus de familles françaises à Weesp. — V. Gorcum.

Ypres (Flandre) (1580). 1710.

1580. L'Eglise wallonne d'Ypres a été établie dès le commencement de l'année 1580, et a eu pour pasteur et maître d'école Jean Quenon, lequel, en septembre 1582, fut envoyé par le Synode pour prêcher au régiment de M. de Villeneuve, et paraît être mort dans l'été de 1585.

1582. Martin Ferret, pasteur des Eglises des Villages, est envoyé à Ypres en septembre 1582 et continué en mars 1583. — Chassé par l'arrivée des troupes espagnoles, en avril 1584, il est appelé à Flessingue en octobre.

Dès lors l'Eglise est dispersée et cesse d'exister, jusqu'à la prise de la ville par les armées alliées en septembre 1709, où on y établit garnison. Dès lors, les pasteurs de la garnison étant nommés par le Conseil d'Etat, et cette Eglise n'ayant été soumise à la discipline du Synode que dès 1726, il nous a été impossible de trouver les dates exactes de la nomination de ses pasteurs.

1710. Jean Louis Bonvoust, proposant, nommé par le Conseil d'Etat pasteur à Lille, examiné et admis au saint ministère, avec imposition des mains, par la Classe assemblée à Delft le 1er mars

Digitized by Google

1709. Il alterne ensuite entre Lille et Ypres, suivant les péripéties de la guerre, qui le transporte tantôt dans l'une de ces villes, tantôt dans l'autre. — Appelé d'Ypres à Utrecht le 22 juin 1714, il y est installé le 7 octobre.

1714. Samuel de Brais, pasteur à Aire, nommé par le Conseil d'Etat entre 1711 et 1716. — Enterré le 28 février 1725.

1716. Josias de Villeneuve, pasteur à Béthune dès le 13 octobre 1710, nommé à Ypres le 27 mai 1716. — Appelé à Berg-op-Zoom en mars 1724, il y est installé le 18 juin.

1724. David Damalvy, proposant, nommé le 13 avril 1724, examiné et admis par une Classe tenue à Leeuwarde le 29 juin, où il reçoit l'imposition des mains, installé à Ypres le 5 septembre par S. de Brais, comme 2d pasteur. — Mort le 19 juin 1743.

1726. David Bovier, pasteur à Groede, nommé à Ypres le 4 février 1726, installé le 14 avril, par Damalvy. — Enterré le 24 octobre 1727. (Il s'était marié le 8 septembre 1727, avec Susanne Delille, comme lui de Lausanne; elle fut enterrée dans le temple le 8 octobre 1727).

1728. Samuel Daniel de Chaufepié, pasteur à Zell depuis septembre 1720, nommé à Ypres avant avril 1728, installé par Damalvy en maí ou juin. — Appelé à Dordrecht le 8 janvier 1732, il y est installé le 25 mai.

1732. Claude Jean Trinquand, pasteur à Breda, nommé à Ypres en avril 1732, installé par Damalvy en juin ou juillet. — Nommé à l'Olive en septembre 1746.

1742. Paul Du Caylar, proposant, nommé à Ypres, en qualité d'adjoint de C. J. Trinquand malade, le 25 septembre 1 741, examiné et admis au saint ministère par une Classe tenue à Delft le 14 décembre, installé le 18 février 1742. — Appelé à Goes 11 avril 1743, il y est installé le 7 juillet.

1743. François Louis Dumont, proposant, nommé adjoint de C. J. Trinquand en avril 1743, a été installé comme pasteur succédant à D. Damalvy décédé, en juillet, par L. Marcombe, pasteur à Menin. — Chassé par la guerre en 1744.

1743. Jean Henri François, proposant, nommé pasteur-adjoint en juillet 1743, installé par son collègue Dumont, après les trois proclamations, en septembre ou octobre. — Chassé par la guerre, avec son collègue, en 1744. V. Amsterdam, 1747.

1749. Jean Louis Barbin, ci-devant à Bleigny, consolateur à Maestricht, nommé à Ypres en avril 1749, par le Conseil d'Etat, installé en juin par P. Harenc, pasteur à Sas de Gand. — Mort le 24 février 1762.

1749. François Gantharel, proposant, reçu en Suisse, nommé à Ypres par le Conseil d'Etat en avril 1749, examiné et admis

Digitized by Google

par le Synode le 3 mai, installé par son collègue Barbin. — Appelé à Londres, Eglise de la Patente, en 1753.

1753. Jean Baptiste Loire, pasteur à Hodimont, nommé à Ypres, approuvé par une Classe tenue à Schiedam le 17 décembre 1753, installé par M. Barbin, après les trois proclamations. — Appelé à Ziericzée en décembre 1755.

Après maintes démarches du Synode auprès du Conseil d'Etat, afin d'obtenir l'élection d'un nouveau pasteur à Ypres, et toujours sans succès, l'Eglise est finalement déclarée éteinte.

Ysendyke (Zélande). 1638.

1638. Nicolas de la Bassecour, proposant, nommé en septembre 1638. — Appelé à Flessingue en 1639, il y est installé le 29 mai.

1639. Elie Delmé, proposant prêchant sous la croix, à l'Olive, nommé en septembre 1639. — Appelé à Bois-le-Duc, en septembre 1641, pour prêcher aux troupes anglaises. V. Rotterdam, 1644.

Ziericzée (Zélande). 1588.

1588. Jacques de Saint-Amand, dit Mr de Marcheville, auparavant à Guîne (en 1577), paraît pour la première fois comme député de l'Eglise de Ziericzée, sur la liste des députés au Synode de Harlem, 24 mars 1588, et y est chargé de faire la proposition d'ouverture au Synode suivant. — Mort à la fin de 1592 ou au commencement de 1593. Le 24 janvier 1593, le Magistrat obtient un don de fl. 200 pour ses 3 orphelins.

1593. Jean Quesnel ou du Quesnel, pasteur en Normandie, appelé par l'Eglise et par le Magistrat, et par une ordonnance des Etats de Zélande, approuvé par le Synode du 31 mars 1593 assemblé à Ziericzée. — Retourné en Normandie en juillet 1594.

1594. Nicolas Bayard, ministre sous la croix à l'Olive, envoyé à Ziericzée par le Synode du 14 septembre 1594, demandé par l'Eglise comme pasteur ordinaire et accordé par le Synode du 5 avril 1595. — Mort avant mai 1617.

1617. Jacques Pipard, proposant, consacré au saint ministère par la Classe assemblée à Flessingue le 24 mai 1617, pour être

Digitized by Google

envoyé à l'Olive, mais auparavant il est prêté pour 3 ou 4 semaines à l'Eglise de Ziericzée, privée de pasteur par la mort de N. Bayard. Puis, le Synode du 27—30 septembre, l'envoie encore pour deux mois à Ziericzée, afin que l'Eglise ait du temps pour se pourvoir d'un pasteur. En avril 1618, J. Pipard annonce au Synode qu'il ne peut pas continuer d'aller à l'Olive sans danger manifeste; il en est déchargé et prêté encore pour deux mois à Ziericzée, dans l'espoir que cette Eglise fera tous ses efforts pour obtenir un traitement pour un pasteur. Enfin, au Synode suivant, 12—18 septembre 1618, l'Eglise le demande comme pasteur ordinaire; le Synode l'accorde et charge un pasteur de Middelbourg d'aller l'installer. — Mort dans l'été de 1625.

1626. Antoine Clement, proposant, fait provisoirement les fonctions, comme proposant, à la place de J. Pipard, dès l'été de 1625, puis est élu pasteur ordinaire, approuvé par le Synode le 22 avril 1626, qui charge la Classe de Zélande de l'examiner, puis de le confirmer dans son Eglise, avec imposition des mains. L'examen eut lieu par la Classe assemblée à Flessingue le 20 mai suivant, et Ant. Clément fut installé par J. de Pours, après les trois proclamations. — Mort après le 17 avril 1652.

1652. Servaes Gallé, proposant, élu dans l'été de 1652, examiné et approuvé par le Synode le 21 août, installé par E. Delmé, pasteur à Rotterdam, après les trois proclamations. — Appelé à Harlem le 31 juillet 1670, il y est installé le 26 octobre.

1671. Nicolas Massis, appelé de la Brille le 16 octobre 1670, approuvé par la Classe tenue à Middelbourg le 16 décembre, installé au commencement de 1671. — Mort en mai ou juin 1694.

Les trois suivants sont des pasteurs réfugiés de France, les deux premiers en 1686, le troisième en 1688, pensionnés à Ziericzée; les deux derniers y deviennent pasteurs ordinaires en 1694, après la mort de N. Massis.

1686. Pierre Simond, ci-devant à Embrun, qui partit pour le Cap de Bonne Espérance en avril 1688, et en revint en 1703.

1694. Antoine Rey, ci-devant à Saint-Félix, en Rouërgue, réfugié dès 1686, nommé, avec le suivant, pour remplir la place de N. Massis, approuvé par le Synode le 18 août 1694, installé par le pasteur Duvelaer, de Middelbourg, après les trois proclamations. — Emérite en avril 1724. Mort à la fin de 1727.

1694. Isaac Du Claux, réfugié appelé de Suisse par résolution du Magistrat, du 20 avril 1688, arrivé en mai, nommé, avec le précédent, pour remplir la place de N. Massis décédé, approuvé par le Synode le 18 août 1694, installé par M. Duvelaer, après les trois proclamations. — Mort à la fin de 1713 ou au commencement de 1714.

1715. Jean Balguerie de Chautard, appelé d'Oostbourg

Digitized by Google

dans l'automne de 1714 pour être 2d pasteur, approuvé par la Classe tenue à Ziericzée le 12 décembre, installé par son collègue Rey, après les trois proclamations, sans doute en janvier 1715. — Rappelé à Londres dans l'été de 1720.

1720. Jean Pierre Pradez, consacré à Genève, proposant en Hollande, élu dans l'automne de 1720, examiné et admis par la Classe tenue à Ziericzée le 26 novembre, installé, comme 2d pasteur, par son collègue Rey, après les trois proclamations, sans doute vers la fin de 1720. — Mort dans l'été de 1726.

1726. Marc Yver, pasteur à Emden dès 1720, d'où parti le 26 novembre 1725 et rentré chez son père pasteur à Harlem; appelé dans l'été de 1726, approuvé par le Synode le 5 septembre, installé par M. Rey, après les trois proclamations. — Mort le 11 mars 1755.

1728. Jaques Daniel Estor, appelé de la Brille le 31 décembre 1727, approuvé par la Classe tenue à Ziericzée le 17 mars 1728, installé par le pasteur Sprenger, de Veere, après les proclamations, le 21 avril. — Appelé à Middelbourg le 21 mai 1730; il y est installé le 13 août.

1730. Alexandre de la Rochette, proposant, élu en été 1730, examiné et admis par le Synode le 4 septembre, installé par son collègue Yver, après les trois proclamations. — Appelé à Gouda le 25 juillet 1747, il y est installé le 5 novembre.

1748. Jean Louis Magnet, ministre consacré à Neuchâtel le 13 septembre 1741, agrégé au nombre des proposants le 10 septembre 1742, élu à Ziericzée au printemps de 1748, examiné et admis par le Synode le 10 mai 1748, installé le 9 juin par son père, pasteur à Oostbourg, lequel mourut le 27 du même mois. — Appelé à Harlem le 19 juillet 1749, il y est installé le 12 octobre.

1750. Jean Paul Soyer, proposant, élu en 1750, examiné et admis par le Synode le 30 mai 1750, installé, avec imposition des mains, par son collègue Yver, le 21 juin. — Emérite le 31 janvier 1774. Mort le 3 novembre 1794.

1755. Jean Baptiste Loire, appelé d'Ypres en automne 1755, approuvé par la Classe tenue à Ziericzée le 27 novembre, installé par son collègue Soyer le 14 décembre. — Appelé à Olne avant mars 1758, il y est installé le 7 mai.

1758. Joseph Louis Etienne de Martines, proposant venu de Lausanne en 1753 et reçu proposant wallon en mai 1754, élu à Ziericzée le 8 mars 1758, examiné et admis par le Synode le 2 juin, installé le 30 juillet, par P. Modéra, pasteur à Tholen. — Obtient sa démission pour retourner à Lausanne, et fait son sermon d'adieu le 22 septembre 1771.

1772. Jean Thomas Griot, appelé de Harderwyk le 3 janvier 1772, installé le 28 juin, par son collègue Soyer. — Appelé à

Digitized by Google

Schiedam dans l'automne de 1774, il y est installé le 11 décembre.

1774. Nicolas Henri Hartman, appelé d'Aardenbourg le 11 avril 1774, installé le 7 août par son collègue Griot. — Mort le 29 octobre 1826.

1775. Elie Pierre Louis Royère, appelé de Bleigny avant mai 1775, installé le 25 juin par son collègue Hartman. — Mort le 12 septembre 1805.

1806. Jean Baptiste Moquette, appelé de Heusden en 1806, approuvé par la Classe tenue à Ziericzée le 13 novembre, installé le 30 novembre, par son collègue Hartman. — Appelé à Leyde le 29 janvier 1809, il fait son sermon d'adieu le 16 avril.

Le poste de 2d pasteur est supprimé par arrêt du ministre des cultes du 13 avril 1809. N. H. Hartman reste seul pasteur jusqu'à sa mort en 1826, où l'Eglise s'éteint avec lui.

L'Eglise est supprimée par décrêt royal du 4 juin 1827.

Zutphen (Gueldre). 1686.

1686. Samuel Basnage de Flottemanville, ci-devant pasteur à Bayeux, réfugié, demandé par le Magistrat, le 13 avril 1686, pour établir une Eglise à Zutphen, approuvé par le Synode du 24 avril, qui charge le pasteur d'Arnhem, D. de Vernejou, de l'installer et de former un consistoire. — Emérite en septembre 1718. Mort en 1721 (avant mai), âgé de 83 ans.

1719. Pierre van Eys, consacré au saint ministère à Genève, élu avant mai 1719, déclaré appelable et approuvé par le Synode du 4 mai, installé, avec imposition des mains, par F. Cordes, pasteur à Deventer, après les trois proclamations. — Mort le 4 juin 1747.

1748. Paul Frank, proposant, élu avant mai 1748, examiné et admis par le Synode le 10 mai, installé avec imposition des mains, le 30 juin, par J. J. Rambonnet, pasteur à Campen. — Mort le 27 mars 1787.

1787. Daniel Delprat, proposant à Amsterdam, élu le 6 juin 1787, examiné et admis par le Synode le 22 septembre, installé le 28 octobre par G. van der Bank, pasteur à Dordrecht. — Appelé à Utrecht le 7 mars 1790, il y est installé le 18 juillet.

1790. François Daniel Louis Duvoisin, proposant à Leyde, élu le 10 juin 1790, examiné et admis par le Synode le 11 septembre, installé le 17 octobre par M. Souchay, pasteur à Leyde. — Appelé à Middelbourg le 28 septembre 1794, il fait son sermon d'adieu le 19 octobre.

1802. Matthieu Pierre Molière, proposant, élu le 3 juin 1802,

Digitized by Google

examiné et admis par le Synode le 12 juin, installé le 5 septembre par M. Rau, pasteur à Leyde. — Appelé à Delft le 19 octobre 1803, il fait son sermon d'adieu le 8 janvier 1804.

1804. Assuérus Albertus Gilliard, proposant, élu le 12 novembre 1803, examiné et admis par une Classe tenue à Delft le 21 décembre, installé le 12 février 1804, par M. van Casteel, pasteur à Utrecht. — Mort le 6 octobre 1805.

1806. Daniel Mounier, proposant à la Haye, élu le 13 novembre 1805, examiné et admis par le Synode le 7 juin 1806, installé le 22 juin par M. Mounier, pasteur à Rotterdam. — Appelé à Leyde le 12 octobre 1809, il fait son sermon d'adieu le 22 octobre.

1811. Guillaume de Serrière, proposant, élu le 5 décembre 1810, examiné et admis par les Fondés de pouvoir le 31 janvier 1811, installé le 24 février par M. Merkus, pasteur à Voorbourg. — Nommé le 30 novembre 1820, pour servir les Eglises protestantes aux Indes orientales, il fait son sermon d'adieu, le 4 février 1821, et est installé dans sa nouvelle charge le 8 mars, à la Haye.

L'Eglise est supprimée par décrêt royal du 12 mai 1821.

Ministres du camp ou des Troupes.

1587. Chrétien de la Quewellerie, d'une famille noble du Boulonnais, était pasteur à Armentières en 1572 et se réfugia à Londres, pour échapper aux massacres de la St Barthélemi. — Il était de retour en 1578, et pasteur de l'Eglise de Bondue et lieux circonvoisins. Le 15 mars 1581, le Synode l'envoie à Audenarde, pour y dresser une Eglise, et le 13 septembre l'Eglise et le Gouverneur de la ville demandent au Synode qu'il y soit établi comme pasteur ordinaire. Mais, en 1582, l'Eglise est „dissipée" par les troupes espagnoles, et le pasteur se retire à Gand, où il sert l'Eglise française, momentanément en brouille avec son pasteur, Gilles Massis. Au mois de mars 1583, l'Eglise de Gand est réconciliée avec son pasteur, et Chrétien de la Quewellerie se retire, avec sa famille, à Utrecht, où il est inscrit, ainsi que sa femme, au livre de la communauté consistoriale, et d'où l'on écrit au Synode assemblé à Gand, le 5 octobre 1583, pour lui demander „l'entretenement de Mre Chrestien de la Queveillerie pour un demy an"; à quoi le Synode répondit par une lettre où il „exhortait la dite Eglise de s'esvertuer à trouver un moien d'un entretenement" et déclarait trouver bon qu'il y restât jusqu'au prochain Synode. Il ne resta pas longtemps à Utrecht. En 1584

Digitized by Google

nous le voyons à Leyde, mais nous ignorons s'il est déjà, „ministre entre les gens de guerre", comme il signe d'ordinaire au Synode, ou „Ministre des Compagnies du Comte Philippe de Nassau", au Synode du 23 septembre 1587. Ce Synode l'envoya prêcher aux Wallons réfugiés à Arnemuide, puis, l'année suivante au fort de Lillo et à Berg-op-Zoom. En un mot, il est toujours employé au milieu des soldats ou à l'Olive, jusqu'en 1623, où il obtient d'être dispensé d'assister au Synode, „vu son grand âge", et le Synode l'assiste de ses dons, quand, ne pouvant plus servir, il se voit privé de son traitement. Le Synode lui donne encore fl. 100 en septembre 1630.

1611. Richard Jean de Nérée, proposant, reçoit l'imposition des mains, après examen, au Synode de Leyde, le 19 mars 1611, pour être ministre du régiment de M. de Chastillon. — En 1623, comme il était occupé, par ordre du Synode National de Dordrecht, à traduire en français les Actes de ce Synode, il fut empêché de remplir ses fonctions à l'armée, et quand il eut achevé son travail et qu'il voulut reprendre ses fonctions, le Général refusa de l'admettre et lui déclara qu'il avait jeté les yeux sur un autre, et les démarches du Synode ne purent le faire revenir de sa résolution.

1621. Jean Blondel, proposant, venu de Genève, est offert, en juillet 1620, à M. de Famars, colonel du régiment des troupes wallonnes, qui demande un proposant pour être adjoint du vieux pasteur de la Quewellerie, auprès de son régiment. Accepté, Jean Blondel est examiné et consacré au saint ministère par une commission du Synode assemblée à Leyde le 8 avril 1621. — Appelé à la Haye le 10 novembre 1630, il y est installé le 27 avril 1631.

1621. Nicolas Séverin, ci-devant pasteur à Lodevilliers (Ludweiler), au pays messin, se présente au Synode de Rotterdam, 24 mars 1621, demandant d'y être admis comme ministre des troupes françaises en garnison à Nimègue. Le Synode le renvoie jusqu'à ce qu'il ait produit les témoignages de son Eglise précédente. Toutefois, sur une lettre du marquis de Courtomer, lieutenant-général des troupes françaises, le Synode de la Haye, 16 septembre, l'autorise à prêcher à Nimègue pendant que les troupes y seront, jusqu'à ce qu'il ait reçu ses témoignages. Ceux-ci étant arrivés, Séverin est admis comme pasteur des troupes et membre du Synode, par l'assemblée du 13 avril 1622. — En 1623, de mauvais bruits se répandent sur sa conduite; on fait une enquête, à la suite de laquelle le Synode charge une Classe d'examiner l'affaire à fond; la Classe, tenue à la Haye, le suspend de toutes ses fonctions, puis le Synode, 17 septembre 1625, le dépose de sa charge.

Digitized by Google

1624. Samuel Everwyn, étudiant en théologie, est demandé par M. de Famars pour être 3e pasteur des troupes wallonnes, pendant une longue maladie de J. Blondel; il est examiné et déclaré capable d'être admis au saint ministère, par une Classe tenue à Leyde le 22 juillet 1624. Consacré au ministère au Synode de Middelbourg, le 22 septembre, il ne fut pas longtemps à l'armée. Au mois de décembre suivant, une lettre du consistoire hollandais de Gouda, signée par tous ses membres, du 12 décembre 1624, et appuyée par une lettre du Magistrat de la ville, du 16 du même mois, le demande pour pasteur d'une Eglise française qu'ils désirent établir à Gouda, et pour prêcher aussi quelquefois dans leur Eglise. Une Classe assemblée à Leyde le 20 décembre, et à laquelle assistèrent des députés du Magistrat et du consistoire de Gouda, accorda la demande, et comme ils insistaient pour que les proclamations et l'installation eussent lieu au plus tôt, il est probable que S. Everwyn y fut installé en janvier 1625.

1625. Mardochée Suffren, auparavant professeur en hébreu à Nîmes, puis pasteur à Montpellier, et enfin à Montagnac, en Languedoc, réfugié (pour cause) en Zélande, en 1623, est appelé, en avril 1625, à prêcher au corps de cavalerie française du prince de Mansfelt, et approuvé par le Synode du 30 avril. — Puis, en 1628, nous le voyons prêcher aux troupes qui assiégeaient Bois-le-Duc, sous le commandement du prince Frédéric-Henri; et de là, pasteur à Bois-le-Duc en 1631.

1626. Abraham de Mory, de Metz, étudiant à Sedan, appelé par les officiers des troupes françaises (M. de Courtomer) pour être leur pasteur, examiné et admis à prêcher jusqu'au prochain Synode par une Classe assemblée à la Haye le 30 juin 1626, reçu au saint ministère par le Synode du 17 septembre, qui charge l'Eglise de la Haye de le confirmer dans sa charge. — Mort, avant avril, 1646.

1628. Philippe de Gastines (Gâtines), précédemment pasteur à Mannheim (1619—1624), puis à Burtoncourt, au pays messin, (1624—1627) est appelé par le Maréchal de Châtillon et ses officiers, pour être second pasteur des troupes françaises, et se présente au Synode le 13 septembre 1628 pour être approuvé par lui, offrant de faire venir les témoignages de son Eglise. Le Synode répond que l'élection n'ayant pas été faite selon les règles de la discipline ecclésiastique, on ne peut pas leur accorder leur demande. Une nouvelle lettre des officiers parvient au Synode du 25 avril 1629, dans laquelle ils s'engagent à observer désormais la discipline, et prient le Synode de leur accorder M. de Gastines pour pasteur, produisant les témoignages de ses deux dernières Eglises. Sur quoi le Synode leur

Digitized by Google

accorde leur demande. — Emérite en 1641. Mort, avant avril, 1642.

1631. Jean Mathon ou Maton, proposant, nommé chapelain du régiment wallon du comte Maurice de Nassau, sur la demande de ce dernier, du 31 mars 1631, pour remplacer J. Blondel appelé à la Haye; examiné et confirmé au saint ministère par une Classe tenue à Leyde le 6 mai. — Appelé à Groede le 14 février 1650, il y est installé le 29 mai.

1637. Jean le Sec, ci-devant pasteur à Hodimont et à Boursy-la-Fontaine, appelé pour prêcher en allemand au régiment du comte Guillaume de Nassau, approuvé par le Synode du 3 septembre 1637. — Appelé à Leyde le 2 avril 1639.

1639. François de Cupif, Sr de la Beraudière, Docteur en théologie de l'Eglise romaine, converti à la Réformation, ayant passé quelques mois dans la maison du comte de Coligny, à la Haye, est recommandé par une lettre de celui-ci, du 31 octobre 1638, au Synode prochain, pour qu'il l'examine et l'admette au saint ministère, pour servir de pasteur de sa maison [1]). Le Synode, assemblé le 13 avril 1639, ayant vu les bons témoignages donnés à F. Cupif par l'Eglise de Paris et l'Académie de Sedan, où il a étudié pendant plus d'une année, charge de cet examen une Classe, qui se réunit à Leyde le 15 juin suivant et admit le candidat à prêcher en public. L'année suivante, Coligny, s'étant désisté de son premier dessein, se joint aux colonels des troupes françaises pour demander au Synode, le 25 avril 1640, de leur accorder Cupif pour être 3e pasteur de ces troupes. Le Synode le leur accorde, à condition que cela ne porte pas préjudice au traitement des deux autres pasteurs. — Appelé à Leyde le 20 mars 1652, il y est installé le 26 mai.

1641. François Clouet de Sedan, reçu proposant dans une Classe tenue à Leyde le 1er mai 1641, demandé par les officiers supérieurs des troupes françaises, au Synode du 18 septembre suivant, pour être 4e pasteur de ces troupes, examiné et admis au saint ministère dans une Classe tenue à Leyde le 15 octobre, confirmé le 16 dans sa charge. — Suspendu du ministère sur les bruits scandaleux qui courent sur sa conduite, par une Classe tenue à Leyde le 9 décembre 1643. Après de longs démêlés avec le Synode, il est enfin déposé de son ministère le 3 avril 1647. Le Synode d'avril 1648 annonce aux Eglises, qu'au lieu de s'amender, il est retourné au papisme.

Dès septembre 1651, où l'Eglise du camp envoie une lettre d'excuse au Synode, les députés de cette Eglise ne paraissent plus aux assemblées synodales.

---

1) V. cette lettre plus loin p. 346.

Digitized by Google

Plus tard, on trouve encore:

1669. Paul Du Soul, ci-devant ministre de Parthenay, puis chapelain des troupes de M. de Schomberg envoyées en Portugal, est demandé au Synode de Breda, 4 septembre 1669, par quelques colonels des troupes françaises, qui l'ont appelé pour être pasteur auprès de ces troupes. Le Synode approuve l'élection, à condition qu'il ne sera jamais à charge aux Eglises, et le pasteur Carré, de la Haye, est chargé de le confirmer dans ses fonctions, après les trois proclamations ordinaires. — Appelé à Leyde, le 30 novembre 1670, approuvé par le Magistrat le 10 décembre, installé à la fin d'avril 1671.

F. H. Gagnebin.

Digitized by Google

Appendice.

On ne lira pas sans intérêt la lettre qui suit, adressée au Synode des Eglises wallonnes par le comte de Coligny, petit-fils de l'Amiral, Général des troupes françaises au service des Etats-généraux, au moment de son départ pour une campagne en France, à la fin d'octobre 1638, pour recommander un Docteur en théologie de l'Eglise romaine converti au protestantisme.

Messieurs.

Estant sur le poinct de retourner en France, J'ay laissé ceste lettre pour vous estre rendue au prochain Synode par laquelle je vous exposeray mon but, et vous prierai de m'y aider. Le Sr François Cupif, estant sorti de l'Eglise Romaine où il estoit en honneur, comme Docteur en leur Theologie, et pourveu de bons benefices, a tesmoigné qu'il avoit esté touché par l'esprit de Dieu: Ce que nous avons aussi recognu par sa conversation durant quelques mois qu'il a demeuré en nostre maison après sa conversion, y faisant les exercices ordinaires de pieté, par des prieres faites sur les occasions et subjets des Pseaumes chantés, avec beaucoup d'adresse et de zele. Il s'est aussi approuvé l'espace d'un an et plus à l'Eglise et Academie de Sedan, comme vous pourres veoir es tesmoignages qu'il en a rapportes, et d'autant que sa conversion lui a suscité de puissans ennemis en France, et qu'il leur faut quelque temps pour leur faire oublier leur mal talent contre lui, et le mettre en estat, qui leur tesmoigne qu'il est en consideration parmi nous, J'ai creu que cela ne se pouvoit mieux qu'en l'employant pour mon Pasteur domestique, et m'en servant icy a mon retour, afin qu'il soit par ce moien sous la protection de Messieurs les Estats. Et qu'en ceste consideration il demeure a couvert; ne voulant que pour cela il soit en charge a personne. Je vous prie doncques Messieurs, l'ouir, et l'examiner, et le trouvant capable tant pour les meurs que pour la doctrine, lui donner vocation et imposition des mains pour estre Pasteur domestique chez moi, vous m'obligerés grandement, et me donnerés le mojen non seulement de faire du bien a un personnage qui le merite, mais aussy d'en tirer fruict pour moi et pour les miens. J'attendrai cela de vostre charité, et vous en remercierai a mon retour. Cependant Je me recommande a vos sainctes prieres: et vous prie me croire

Messieurs,

Vostre treshumble Serviteur
COLIGNJ.

A la Haye le dernier jour d'Octobre 1638.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DES PASTEURS.

Aalstius, J., 213.
Agache, P., 115.
„ M., 237. 61.
„ P., 210. 61.
Agassiz, Ph. L., 36. 234.
Albiac, S. d', 210.
Allégret, P. D., 50.
Alpée de St Maurice, J., 98.
Amalvy, Is. d', 225. 49.
„ Dav. d', 336.
Ange, P. l', 239. 44. 40.
„ J. Teissèdre l', 117. 106. 50. 28.
Anosi, J. A., 218.
„ J. U., 319.
Appelius, L., 105.
Arbussy, A. d', 231. 115. 26.
Armand, J. F., 54.
Arnaud, J., 58. 215. 213.
„ Hon. d', 231.
Arnauld, J., 220.
Artopé, J., 216.
Asimont, P., 325.
Audebert de la Rouille, J., 221.
Augier, P., 318.
„ Is., 220.

Baccuet, A., 39.
Bachellé, D. le, 236.
Bähler, L. H., 118.
Balguerie, J., 324. 338.
Bank, G. van der, 239. 45.
„ M. A. van der, 230. 116.
Baptiste, P. J. du, 314.
Bar, Sam., 225.
Barbauld, Ez., 240.
„ Th., 240. 58.
„ L. Th., 54.
Barbe, Ch., 32. 216.
Barbin, J., 48. 63.
„ P., 315. 99.
„ J. L., 215. 336.
„ H., 318. 239. 327.
„ D., 315.
Barthe, J., 58.
Barthélemy, P., 105.
Baselius, J., 213.
„ Sam., 213.
Basnage, J., 111, 53.
„ de Flottemanville, Sam., 340.
Bassecour, Fabr. de la, 25.
„ Nic. de la, 321. 212. 337. 227. 26.
„ Fabr. de la, 219.
Baudan, P., 49.
Baux, G., 57.
Bayard, Nic., 320. 337.
„ Laz., 321. 34.
Bayle, Th. du, 236.

Digitized by Google

Becq, Ph., 117.
Beek, J., 62.
Béguin, P., 31.
Bénezet, Is. P. J., 217.
Bénion, L., 212.
„ L. fils, 62.
„ J. L., 233. 116. 113.
Benoist, El., 40.
Berchet, P., 97.
Berckhoff, B. J., 230. 33.
Berdenis, H., 225. 210. 225.
Bernard, J., 63.
„ P., 216, 233.
Bettre, Noé le, 330.
Beuthacq, J., 322.
Bevier, J. Arn., 233.
Bèvre, J. de, 330.
Biel, Th., 62.
Bilbaut, Abr., 43. 105.
Billot, P., 238.
Binet, Benj., 236. 31.
Bizou, J., 98.
Blanc, Th. le, 46.
„ deBeaulieu,Ch.le,320.233.
Blancheteste, H., 98. 26.
Blin, A. J. J., 55.
Blocq, Chr. du, 225. 34.
Blondel, J., 342. 52.
Bobineau, P., 44. 63.
„ Abr. P., 54.
Boddens, Abr., 26.
„ J., 63. 112. 27.
Bois, du, V. Du Bois.
Bompart, J., 49.
Bonet-Maury, G. A. C. A., 45.
Bonniol, J., 217.
Bonté de la Tour, Ant., 97. 220.
Bontemps, P. Ph., 48.
Bonvoust, J. L., 335. 115.
Boot, Thom., 332.
Borel, Abr. Sam., 324. 226.
Bosche, Corn., 211.
Bost, Et., 41.
Boucher, Ph., 55.
Boullier, R., 330.
Boullier, D. R., 27.
„ J. R., 27.
Bourcard, J. J., 325.
Bourceau, Dan., 57. 230.
Bourdeau, J. J., 238.
Bourdon, Cl. Ant., 211. 329.
Bourgeois, J., 237.
„ J. fils, 321, 330.
Bourlier, Em., 55.
Bourlion, J., 46.
Bovier, D., 238. 336.
Brais, Sam. de, 48.
„ Sam. de, fils, 336.
Brandt, H. Ed., 106.
Bresson, L., 114.
Brez, Jaq., 106.
Briatte, J. B., 218. 320. 315.
Bricheau, J., 334.
Brissac, B. de, 26.
Broquère, D. de la, 31.
Broue, F. G. de la, 35.
„ Otto H. de la,332.329.233.
Broussard, D., 317.
Brousson, Cl., 56.
Bruckner, P., 218.
Brully, P., 330.
Brumaud de Moulinars, J., 58.
Brun, J., 108.
„ Francs, 28.
„ Laur. le, 224.
Brune, de la, V. La Brune, de.
Brunier, D., 322. 31. 57.
„ J. Abel, 63.
Brunville, P. de, 238.
Brutel de la Rivière,J.,333.112.26.
„ „ „ Is.,328.50.113.
„ „ „ J.J.,233.105.63.
Bucée, P., 210.
Buguet, 103.
Bultel, J., 61.
Burger, J., 323.
Burillon ou Burlion, Ph., 322.

Caillard, Gasp., 119.
Callandre, J. J., 35. 44.

Digitized by Google

Cambefort, Is., 240. 238. 225.
Cambois du Roc, J., 333. 228.
Campagne, Is., 324.
Campdomerc, P. de, 26.
„ Marc Ant. de, 332.
Cardel, Paul, 48.
Carnéli, Jos., 56.
Caron, J. Gge., 221.
Carp, Abr., 32. 45.
Carré, J., 52.
Cart, Cl. J. P., 32.
Cartier ou Quartier, Jaq., 46.
Casamajor, Arn. de, 105.
Casaucau, D., 333.
Casaudoumecq, Jos., 218. 211.
Casteel, Abr. Th. van, 120, 116.
Castel, D., 60.
„ D., jun., 30.
Castelyn, Jaq., 235.
Catel, Ant., 333.
Caylar, P. du, 336. 233.
Ceinte, Wyn., 232.
Certon, H. Gabr., 44.
„ H. Abr., 99. 328. 113.
„ J. Gabr. P., 109. 40. 55.
Chabrier, D., 117.
Chais, Ch., 53.
Chalaire, F. Nic., 236. 211.
Chandon, P. Fréd., 229. 105.
„ Dan., 229. 106.
Changuyon, Sam., L., 236. 44. 115. 63.
Chapelle, Arm. de la, 53.
Chardevène, Ant., 30. 103.
„ J., 326.
Charpentier, Cl. Benj., 219. 43.
Châtelain, H., 53. 27.
„ Is. Sam., 44.63.112.27.
„ Dan. Zach., 99. 113.
„ J. H., 63.
„ J. H. jun., 37. 116.
Chaufepié, Sam. de, 213. 58.
„ Second de, 213. 58.
„ Cl. Sec. de, 325.
„ J. L. de, 234.
Chaufepié, Sam. Dan. de, 336. 44.
„ Sam. Sim. de, 108.
„ Jaq. Gge de, 228.40.27.
„ Gge Abr. de, 32.
„ Sam. de, 44. 63. 27.
„ Gge Sam. de, 37.40.55.
„ Jaq. H. de Dompierre de, 59. 50. 55. 28.
Chavannes, F. L. F., 28.
„ C. G., 59. 64.
Chevallier, P., 317. 117. 239. 28.
Chion, Jaq., 57. 53.
„ Arent, 54.
Chrouët, H., 323.
Claparède, J. L., 119. 35. 99.
Clarion, Dan., 35.
„ Ant., 44. 116. 40. 50.
Claude, Is., 52.
Clément, Ant., 338.
Clermont, Godef., 63. 26.
Clouët, Francs, 344.
Cocheret de la Morinière, J. D., 33.
Coetsius, J., 107.
Colas de la Treille, J., 40. 112.
Collin, J. Ch., 239. 44. 116.
Collins, G. F. G. J. J., 114.
Cologne, D. de, 109. 110. 60.
Colvius, André, 42.
„ Nic., 43. 26.
„ Nic. fils, 43. 26.
Compérat, Ch., 43.
„ Is., 216. 44.
Coquerel, Ath. L. C., 28.
Cordes, J., 117.
„ Francs, 222.
Cordier, P., 30. 61.
Corrège, And., 327.
Cottin, D., 46.
Couët du Vivier, Abr., 56.
Coulan, P., 210.
„ Ant., 210.
Coullez, P., 327.
Courtonne, P. J., 233. 27.
„ J. A., 120. 313. 58.

Digitized by Google

Cramant, de, V. Du Houx de Cramant.
Croiset, P., 98.
Croix, Jean de la, 47.
„ Jaq. de la, 38.
Croizé, Et., 35.
Cupif, Fr. de, 107. 344. 62.
Cussy, Jaq. Jon., 120.
„ Jaq. André, 320.

Damalvy, V. Amalvy, d'.
Daneau, Lamb., 60.
„ Lamb., jun., 58.
„ Fr. de la Roque, 119.
Darroya, Is., 219.
„ Gabr., 219.
Daubanton, F., 47.
„ F. E., 118.
Daunois, Ez., 216.
Dautun, D. H., 218.
Debry, S., 50.
Deeleman, P. H. O., 118.
Delmé, Elie, 322. 337. 111.
Delo, Ch., 32. 105.
„ J. P. Ph., 100. 217. 314.
Delprat, D., 340. 116. 54.
„ G. H. M., 59. 113.
Delpuech de la Nible, L., 221. 49.
Desmarets, S., 97. 30. 46.
„ H., 46. 30. 39.
„ D., 46. 104. 52.
Desmazures, Jaq., 112. 27.
Desmoulins, René, 46.
„ J., 214.225.322.318.
Desormeaux, J., 48.
Des Remeaux, Abr., 315.
D'Estandau, J. D., 211. 328. 106.
Destremau, V. de La Broquère.
Deyll, W. S. C., 47. 41.
Diemont, Abr., 59.
de Dieu, L., 102.
Diodati, Ph., 62.
„ Ant. Jos., 54.
Dorth, J. van. 225. 232.
Doucher, J., 102. 227. 25.
Douespe, Sam. de la, 58. 54.
Drève, Jaq. de la, 60. 41.
Du Bois, J. J., 316. 115.
„ P., 210.
„ P. 2d, 210.
„ J., 222.
Du Bosc, P., 111.
Ducasse, Gabr., 105.
Ducla, P., 240. 29. 40.
Du Claux, Is., 338.
Duclos, H., 318.
Du Houx de Cramant, Fl. C. J., 36. 334. 50.
Dulignon, Abr. L., 238. 331.
Dumas, J., 334.
Dumont, Gabr. 112.
„ Françs L., 336.
Dunant, Al. Ch., 334.
Du Pré, Es., 39. 61.
„ Jaq., 219. 61.
Du Puy, V. du Puy.
Durand, Françs, 108.
Du Soul, Is., 224.
„ Paul, 345. 62.
Duval, Françs, 324.
Duvelaer, Corn., 104.
Duvoisin, J. J., 32.
„ Françs D. L., 340. 106.

Eschauzier, Sam., 229. 36. 44. 54.
Escherpière, Sam. de l', 39.
Espagne, J. d', 51.
Espoir, Mr. d', 330.
Estandau, J. D. d', V. D'Estandau.
Estor, Jaq. D., 216. 339. 105.
Everwyn, Sam., 343. 235.
„ Chs, 209. 235.
Eys, P. van, 340.

Faigaux, F. L., 35. 319.
Farges, J., 232.
Farjon, P., 332.
Fauchereau, Jonas, 228.
„ Léon., 324. 234.
Faucheur, Fr. le, 98.

Digitized by Google

Faure, J. J., 120.
„ Paul, 118.
„ van der Wilt, J. F., 29. 64.
Fernandez, P. M., 216.
„ F. N. L., 314.
Ferrand, J., 325.
Ferret, Mart., 335. 226.
Fite, J. D. de la, 120. 29. 54.
Fleury, L., 62.
Flournoy, J. L., 63.
Fontaine, Ch., 47.
„ J. Ph., 217.
„ Ph. de la, 235.
Fontaines, J. des, 229.
Forcade, Barth., 43.
Forest, Mich. de la, 330.
Forestier, P., 213.
Fournier, J., 213.
François, J. H., 336. 27.
„ Jos., 218. 211. 329. 323.
Frank, P., 340.
Frescarode, Jér., 112.
„ J. Et., 219. 49.

Gagnebin, F. H., 28.
„ H. A., 41.
Gaillard, Jaq., 30. 62.
Galand, Jaq., 327. 216.
Gallatin, 331.
Gallé, Serv., 338. 48.
„ Ch. J., 32.
Gantharel, Frs, 336.
Gantois, Jaq., 233.
„ P., 233.
Garcin, Jaq., 334. 231.
Gastines, Ph. de, 107. 343.
Gau, Théocr. de, 210. 316.
Gaussant, Nic., 227.
Gavanon, J. H., 323. 29.
Gayte, Cl. P. A., 29.
Gendt, J. God van, 334. 240. 33. 101.
Georges, Sam.. 104. 324.
Géraud, Sam., 113.
Gerlach, Abr., 47. 40.
„ J. H., 107.
Gesel, Corn. de, 110.
Gilliard, Ass. Alb., 341.
Giraud, Sam., 327.
Goens, F. C. J. van, 59. 113. 64.
Goffart, Gilles, 220.
Goglin, Jaq. A., 214.
Gonnet, P. Pastre, 325.
Gottroi, Jaq., 98. 57.
Gouin, Gabr., 214.
Goulart, Sim., 25.
Grandliénard, D. C. A., 240.
Granjon, P., 233. 329.
Grass, Jaq., 214.
Greef, J. H. de, 101.
Grève, J. de la, 25.
„ Jaq. de la, 97. 220.
Griot, J. Thom., 239. 339. 328. 27.
Grob, J. H., 211.
Groeneveld, Adr. van, 325.
Grommé, Is., 322. 62.
Grouwels, J. L., 108. 318.
Guémar, J., 234.
Guérin, Ant., 62.
„ J. P., 333.
Guicherit, J. Is., 99. 54.
Guillebert, J., 48.
„ J. fils, 235.
„ Corn., 235.
Guiot, J., 29. 113.
Guitton, Is., 49.
„ Marc, 316.
„ Marc jun., 99.
Guye, V. H., 101. 47. 28.
Guyot, Abr., 214. 215.
„ H. D., 45. 47.

Hamel, J. A. van, 106. 50. 47. 64.
„ A. G. van, 59. 114.
Harenc, P., 322. 327.
Hartman, N. H., 238. 211. 340.
Haye, J. de la, 219. 51.
„ D. de la, 321. 45.
Heins, J., 103.
Helmichius, W., 114.
Hém ey, I., 329.

Digitized by Google

Henriquet, Cypr., 322.
Hibelet, Abr., 31.
Hochedé de la Vigne, J., 25.
„ „ „ Sam., 321.
„ „ „ Dan., 42.
Hochepied, Corn., 225,
Honoré, H. Frs l', 54.
Hooyer, J. H., 45. 29.
Hotton, Godef., 316. 26.
„ J., 322.
Huët, Gédéon, 56.
„ Théod. Frs, 53. 27.
„ P. D., 239. 50. 28.
„ P. Jos. L., 45. 28.
„ Dan. Théod., 229. 116.
„ Sam. Théod., 230. 217.
„ Dan. Théod., 38. 106. 113.
„ Conr. Busken, 50.
Hulsius, Ant., 35.
„ Guille, 227.
Humbert, Léond, 234. 106. 319.

Isarn, P., 26.

Jalabert, Guille, 334.
James, L. Gabr., 38.
Janiçon, Mich., 115.
Jaquelot, Is., 56.
Jay, J., 229.
Jennin, Matt., 321. 237. 227.
Jodouin, Frs, 46.
Joncourt, P. de, 104. 53.
„ Elie de, 32.
Juge de Fabrègues, J. Ant. de, 31.
Jurieu, P., 111.

Keller, Rod., 31.
Kempen, God. van, 232. 62.
Klingender, J. Frs, 239. 234.
Koekebakker, Léond, 212. 209.
Kronenberg, A. J., 29.
„ J. F. C., 29.

Laatsman, H. C., 50. 118. 101.
Labadie, J. de, 104.
Labat, Bern. de, 314. 217.
La Brune, J. de, 335. 234. 330.
„ P. de, 228.
Lacheret, El. P. Jos. Aug., 56.
Lacombe, J. L., 222. 116.
Lafon, J. P., 106.
Lafont, Gabr., 234. 99.
„ J. Gabr., 33.239.329.106.
Lamberg, Jac., 332.
Lambermont, Abel de, 233. 323.
„ P. Ab. de, 323.
Lambinon, God., 216.
Lamigue, Is., 328. 231. 58.
La Motte, J. de, 218. 51.
Langlois, M. P., 37.
Lannoy, Arn. de, 321. 61.
„ Abr. de, 210. 61.
„ J. de, 43.
La Place, J. de, 322.
Larrey, Jaq. de, 327.
„ Jaq. de, fils, 328.
Latané, Is., 330. 313.
Laurent, P. 329.
Laurillard dit Fallot, G. J., 33.
Laval, Is. de, 328.
Lavernhe, H., 222.
Le Clercq, J., 209.
Le Fèvre, J., 58.
„ Elie, 120.
Le Gendre, Ph., 112.
Leger, J., 62.
Le Long, J., 103.
Le Maire, P., 330.
Lemker, J., 335.
Le Moine, Et., 62.
Lemonon, J., 230.
Le Noir, Ph., 315.
„ Jaq., 213.
Le Page, Ant., 111.
Le Sec, J., 314. 344. 61.
Lespinasse, Et., 222. 27.
Le Sueur, L. Ch., 119. 236. 119.
„ P., 239. 36.
Lewis, Dav. J., 320. 328.
Lippens, Dav., 225.

Digitized by Google

Loches, Dan. de, 331. 216. 63.
„ Thom. de, 119.
„ Jaq. de, 32. 49. 113.
Locquet, Oliv., 43.
Loire, J. B., 315. 337. 339. 324.
Lombard, André, 104. 228.
„ André jeune, 228.
Londe le Bas, J. de la, 332. 217. 317.
Louis, Dan., 117.
„ Dan. J., 239. 117. 27.
Lucas ou Lucasse, H., 322.
Luti, J. J. L., 107. 114.
Lyonnet, Benj., 99. 315. 313.

Maanen, Abr. L. van, 37.
Maenhout, Jos., 225.
Magnet, J. Nic., 331. 325.
„ J. L., 339. 49.
Magnin, C. A. A. de, 114.
Maillard, Dan., 46.
Maillart, Jaq., 40.
„ de Pleinchamps, Dan., 108.
Maizonnet, J. L., 320. 40.
„ L. Lanc., 229. 44.
Maleville, B. F., 222.
Malnoë, Benj. de, 48.
„ J. de, 62.
Maloran, Jaq., 319. 329. 116.
Marcheville, V. Saint-Amand.
Marcombes, L., 317.
Marcus, P. Jaq., 41. 113.
Mareschal, P., 313.
„ Fr. Maur., 31.
Marisy, J. Cl. de, 234. 233.
Marolles, Benj. de, 316.
Marron, P. H., 44.
Martin, Dav., 115.
Martines, J. L. E. de, 339.
Masselot, J., 115.
Massis, Gilles, 101.
„ Lievin, 101.
„ Is., 321.
„ Dan., 321. 111.
„ Nic., 216. 338.
Masson, Jac., 228. 322. 226.
Mathon, J., 344. 238. 318.
Matile, Ch. Al., 238. 221.
Matthieu, Jac., 317.
Maturin, Gabr., 29.
„ Gabr. neveu, 333.
Maty, Ch., 318.
„ Paul, 318.
Maurel, J., 218. 211. 226.
Maurois, Thom., 25.
Mazel, J., 325. 229.
„ L. Corn., 329.
Meaux, Rob., 321. 314.
Melin, Frs, 210.
Menil, Vinc. El., 328.
Merkus, J. Gasp., 319. 120.
„ Ch. Guille, 220. 45. 28.
Mingard, G. J. H., 35.
Minutoli, Vinc., 322. 104.
Modéra, P., 329.
Molié, Is., 49.
Molière, Matt. P., 340. 40. 101.
Monceau, Dan., 58.
Monestier, J., 221.
Monnet, P., 327.
Moquette, J. B., 314. 340. 64.
Moreau, P., 38. 51. 109.
Morel, J., 214.
Morin, Et., 26.
„ J., 214.
Morus, Alex., 103.
Mory, Abr. de, 107. 343.
Motte, de la, V. La Motte, de.
Moulin, Cyrus du, 316.
„ H. du, 104.
„ Wolfg. du, 63.
„ J. P. du, 32.
Moulins, des, V. Des Moulins.
Mounier, P., 109. 116. 40. 113.
„ Dan., 341. 64.
„ P. J. J., 59. 28.
„ A. A. Th., 33.
Mousson, Dan., 99. 319.
Muntendam, Did., 234, 44. 106

Néel de la Bouillonnière, Ph., 29.

Digitized by Google

Nérée, Rich. J. de, 342.
Nible, de la, V. Delpuech.
Nielles, Dan. de, 102.
„ Ch. de, 115.
„ H., de, 321. 110.
Noguier, Dav., 46.

Oever, J. H. ten, 37.
Olivier, Dan., 216, 27.
„ Jourd., 35. 53.
„ Jérôme, 57. 119.
Orillard, Dan., 56.
Outreleau, L. d', 101. 226.

Palairet, Elie, 211. 331.
Parduin, C. Adr., 209.
Pareau, J H., 223. 106. 116.
Pasquier, Jon., 36. 100.
Patoir, L., 59. 55.
Payen, Et., 322.
„ Cl. Gr., 100.
„ Jaq. H., 333. 40. 109.
Pellet, P., 335. 238.
Pellissier. P., 323.
Perk, M. A,, 45. 38. 28.
Perou, Is.. 43.
Petitpierre. H. Dav., 331.
„ Ed. H., 45.
Pfaltz, J. J., 36. 100.
Pfender, Jul. Em., 56.
Picard, Jos., 215. 325.
„ Eug. Ern., 45.
Pichot, Frs, 235.
Piélat, Phin., 111.
Pierrot, P., 232. 26.
Pierson, All., 114.
Pipard, Dan., 219.
„ Jaq., 212. 321. 337.
Pit, Seger, 209.
Pithois, Jos., 57.
Place, de la, V. La Place, de.
Plan, Dav., 221.
Poitevin de la Gaillarderie, Sam., 98.
„ L. Dan., 47.
Polgé, Zach., 108.
Polyander, J., 42. 61.
Pomayrol, Moïse, 58.
Pon de Freytag, Abr. du, 214.
Ponce, Is., 108.
Portal, J., 231.
Porte, L., 229. 106. 113.
Potheuck, Sam., 221. 43.
Pours, Jér., de, 102.
Pradez, J. P., 339.
Prat, J. de, 321. 237.
Pré, du, V. Du Pré.
Prevost, P., 104.
„ J., 43. 48.
Putter, J. Ant. de, 318.
Puy de Montbrun, Et. du, 50.
„ Isaac du, 334. 117.

Quenon, J., 335.
Quesnel, J., 337.
Quewellerie, Chr. de la, 114. 212. 321. 341.
„ Abr. de la, 110.

Rallemont de la Voûte, Ephr. de, 228.
„ „ „ Ephr. de, fils, 232.
Rambonnet, J. J., 220. 116.
Ramier, Pasq., 330.
Rang, J. Alex., 109. 116.
Rantre, Dan. de, 322. 48.
Raphélis, Oliv. de, 52.
Rau, S. F. J., 239. 64.
Reghemorterus, P., 209.
Remy, H., 37. 54.
Renaud, J. L., 58.
„ Sam. J., 36. 314. 100. 59.
Rennet, Jac., 62.
Resseguerie, Frs de la, 210.
Reuchlin, J. D. R. B., 234.
Revel, J. Dan., 33. 55.
Réville, Alb., 113.
Rey, Ant., 338.
Ricotier, P., 317.

Digitized by Google

Rieu, Job du, 115. 225. 213.
Rigail, Frs, 31.
Rivasson, J., 239.
„ Frs, 117.
Rivet, André, 52.
Rivoire, J. Dav., 334.
Robert, Et., 333.
„ L., 224.
„ L., 325.
„ J. Sam., 229. 63. 28.
Robethon, L., 48.
Roch, J. And., 223.
Roche, Dav. de la, 39.
Rochedieu, Em., 41.
„ Paul, 41.
Rochefort, Ch. de, 227. 111.
Rochemont, Guill. de, 238.
Rochette, Alex. de la, 339. 235.
„ Al. Ph. de la, 320. 49.
Romieu, J. de, 317. 324. 232.
„ Gabr. Biel. de, 232.
Roque Boyer, P. de la, 46.
Roques, Th. Guill., 332.
Rotolp de la Devèze, Ab., 56.
Rou, H., 118.
Roufrange, P., 226.
Roulet, Jaq. L., 33.
Roussier, Jaq., 215.
„ J. L., 228. 49.
Roux, J. Marc, 100.
Royer, J., 58. 54.
Royère, Tim., 48.
„ Elie P. L., 215. 340.

Saint-Amand, dit Marcheville, Jaq. de, 337.
Salve, P. de, 210.
Sanisson, J., 42. 51. 331.
Saravia, Adr., 60.
Sarthou, Jaq., 105.
Sauchelle, J., 62.
Saurin, Elie, 39. 115.
„ P., 31.
„ Jaq., 57.
Saussaye, J. G. de la, 113. 54.
Saussaye, Dan. Chantepie de la, 59. 64.
Savois, Alex., 231.
Scheidius, Jac., 108. 40.
Schellekens, Dan., 225.
Schlencker, J. G., 33. 28.
Schwalm, Abr., 217.
Scoffier, L., 57.
„ Cl., 105.
Sebille, Dan., 232.
Sec, le, V. Le Sec, J.,
Sécretan, J. C. Is., 55.
Segers, E. Cés., 47.
Seins, J. de, 47.
Serrière, Guill. de, 341.
Serrurier, Jaq. Fr., 117. 118.
„ Dan., 220. 55.
„ L. Ph., 50.
„ Dan., 45.
Séverin, Nic., 107. 342.
Sigalon, Marc, 317.
Signard, Abr., 104. 105.
„ Corn., 234.
Silvestre, Sal., 119. 112.
Simon, Frs, 322.
Simond, P., 338.
Soler, V. J., 39.
Souchay, J. Ch., 319. 63.
Soudan, Guill., 108.
Soyer, Dan., 334.
„ J. Paul, 339.
Spanheim, Fréd., 61.
Sporon, J. Is., 325. 211. 327.
Sprenger, J. Dan., 325. 334.
Stoop, J. Ant., 109.
Stuart, Ch., 227.
„ Dav., 322.
Suffren, Mard., 343. 30.
Sugier, M. El., 114.
Superville, Dan. de, 111.
„ Dan. de, fils, 112.
Swinden, Ph. van, 120. 49.

Taffin, J., 47. 25.
„ J., neveu, 226. 102.

Digitized by Google

Taffin, J., fils, 321.
Terson, André, 316. 112.
Thomas, Dan., 229.
Tollé, Thom., 46.
Trautmann, L. P., 41.
Treille, de la, V. Colas de la Treille.
Trelcat, Luc, 60.
„ Luc, fils, 321. 60.
„ J. fils de Paul, 237. 209.
„ Luc, 25.
„ Jean, 232.
Trenité, J. G. L. Nolst, 116.
Trinquand, Cl. J., 35. 336. 323.
Trosselier, Jaq. Alex., 225. 319.
Trottet, J. P. P., 55.
Trouillart, P., 217. 105.
Truc, J., 327.
Tydeman, J. A., 101.

Uitenbogaert, J., 114. 51.
Uri, L., 230. 59.
Uzile, Gasp., 42. 109.

Valat, J., 231.
Valès, H. Et., 28.
Valeton, J. J. P., 106.
Varnier, J., 46.
Vaux, Sim. de, 236. 49.
Vay, Nathan, 213.
Vedelius, Nic., 222.
„ Nic., fils, 313.
Venès, H., 58. 213.
Vermeer, Théod., 325. 221.
Vernède, J. Sc., 32. 99. 27.
„ Jaq. H., 234. 54.
Vernejou, Dan., 29.
Vidal, Frs du, 46.
Vies, Abr. B. van der, 38.
Vigne, de la, V. Hochedé.
Villaret, P., 333. 105.
Villeneuve, Jos. de, 336. 214.
Villepoix, Frs Noël de, 223. 38.
Vimielle, P., 331.
Voûte, Abr. Ch., 100. 113.
Voûte, de la, V. Rallemont.
Vust, Paul, 55.

Wallet, J., 320.
Warnier, Gilles, 98.
Wicart, Cl., 238.
Wierts de Coehoorn, A. Ad., 221.
Willet, Abr., 235.
Winter de Voorburgh, J. L. G., 211. 314. 329.
Wolzogue, L. de, 46. 104. 115. 26.

Yver, J., 118. 49.
„ Marc, 339.
„ J. Dav., 120.

Zollikofer, J. de, 223.
Zubli, Ev. Ambr., 109. 40. 55.
Zuërius, M., 213.
Züllig, F. J., 220.

Digitized by Google

LES RÉFUGIÉS HUGUENOTS DANS LA GUYANE HOLLANDAISE.

Un grand nombre de protestants français qui, chassés de leur patrie par l'intolérance religieuse, avaient cherché un refuge dans les Pays-Bas, se rendirent à la Guyane, dont les colonies de Surinam, de Berbice, de Demerary et d'Essequébo étaient occupées dans le temps par les Hollandais. La religion protestante y dominait, et même à l'exclusion de toute autre culte dans les trois dernières colonies.

La majeure partie de ces proscrits volontaires s'établirent à Surinam. L'histoire de leur arrivée et de la fondation d'une église française dans cette colonie a été racontée par Koenen [1]) et, après lui, par Ch. Weiss [2]). En 1855, M. van Sypesteyn donna dans une revue coloniale hollandaise [3]) une traduction du chapitre que Weiss consacre aux réfugiés à Surinam, et il y ajouta une liste des pasteurs qui desservirent l'église française et des réfugiés qui occupèrent des places dans la magistrature de la colonie. Il fit connaître ensuite les plantations qui ont porté des noms français. En 1885 nous avons reproduit dans „La France Protestante" [4]) le travail de M. van Sypesteyn, tout en amendant et en complétant la liste des pasteurs.

Aucune mention cependant n'a été faite jusqu'ici des Français établis dans les autres collonies hollandaises de la Guyane. Nous tâcherons de suppléer à cette lacune de l'histoire des réfugiés.

Nous avons trouvé les seuls indices à nous connus du séjour des Français dans ces parages, sur d'anciennes cartes où les plantations et les noms des propriétaires sont indiqués.

---

1) Geschiedenis van de vestiging der Fransche vluchtelingen. Leiden, 1846.
2) Histoire des réfugiés protestants. Paris, 1853.
3) West-Indië, bijdragen tot de kennis der Ned. West-Ind. Koloniën. Haarlem, 1855.
4) 2e Edition, article „Dalbus". — Voir aussi ce Bulletin, II. 114.

Digitized by Google

La colonie de Berbice, séparée de Surinam par la rivière Corantyn, compta un assez grand nombre de propriétaires français. En 1672 il n'y existait que 5 plantations de canne à sucre; dans les années suivantes le nombre des plantations augmenta tellement que sur une carte de 1740 nous en trouvons indiquées 93, dont 37 appartenaient à des Français qui, apparemment, s'y étaient fixés à la fin du 17ème ou au commencement du 18ème siècle. L'époque de leur arrivée à la Guyane correspond aux temps des persécutions en France. Voici leurs noms: C. Allemand (plantation St Martin de Vertu), Pierre Balguérie, Joseph Bellesaigne, Pierre Bernard, Jacques Boulé, Olivier Chaille (pl. Mon repos), Chevrière, J. Cossart, David Dubois (pl. Dubois), Isaäc Ferrières (pl. Montauban), David de Gennes, Geraud de Lauze, G. W. Gillot, H. Grivel, Nicolas Huber, J. Marret, Jean et Pierre St Martin, Etienne Masse, Louis Mauzy, Louis Michel, Guillaume et Jacques Mottet, Ch. Moynard (pl. Castes), J. F. Nicolay, J. Rigail fils, Guillaume Sautyn, Jacques et J. L. Sellon, J. Testas (pl. La resource), Pierre Vivier, Paul Zubli.

Sur les bords du Canje, affluent du Berbice, où en 1672 il n'existait que quelques établissements d'Européens qui trafiquaient avec les Indiens, on trouve, en 1740, 20 plantations dont 16 appartenant à des Français, nommément: Théoph. Cazenove (pl. Thoyras), Dartillaet, I. E. Fiseaux (pl. Remoncourt), F. A. Gaultier, R. D. de Gennes (pl. Petite Bretagne), Silv. Giraud, Isaac Guitard, Renouard, J. Testas (pl. Providence), Abrah. Vernesobre (pl. Mon Bijou).

Il existait dans la colonie de Berbice une église protestante hollandaise et une église luthérienne. Les Français fixés le long de rivières, même à de grandes distances de la côte, étaient en trop petit nombre pour pouvoir suffire aux frais d'un culte séparé.

Les colonies de Berbice, de Demerary et d'Essequebo, (le Demerara d'aujourd'hui), étaient dirigées par la Compagnie des Indes-occidentales sous le nom commun d'Essequébo. La religion protestante y était rigoureusement prescrite: personne n'était même admis dans la magistrature de la colonie à moins de produire une attestation de l'église protestante. Les luthériens et les anglicans y étaient cependant tolérés. On n'y trouvait peu ou pas du tout de catholiques. Le gouvernement colonial ne cessa de demander aux directeurs de la Compagnie des Indes-occidentales de ne pas envoyer des soldats papistes. La proximité où les établissements des missionaires catholiques de la Guyane espagnole (actuellement une province de la république Venezuela) se trouvaient des postes hollandais du Cayouni et de la Moruca, faisait craindre les désertions, et l'on se méfiait de ces soldats en cas d'attaques des Français.

Digitized by Google

Les israélites n'étaient pas tolérés dans ces colonies. M. le général-major Netscher, dans son excellent ouvrage sur l'histoire de ces colonies [1]) a fait mention des motifs qui déterminèrent le gouvernement colonial à cet acte d'ostracisme.

A Demerary on comptait, vers la moitié du 18ème siècle, 118 plantations dont 17 appartenaient à des réfugiés ou à leurs descendants. Ces Français n'ayant pas de culte separé, s'unirent aux protestants hollandais; le service religieux fut fait de temps à autre dans quelques plantations par des pasteurs venant d'Essequébo. En 1762, le pasteur Isaac Lingius fut chargé de faire le service à Demerary deux fois par an. Le 27 avril 1766, il baptisa à la plantation „het land Canaan" l'enfant [2]) de François Changuion (un des fils de l'imprimeur du même nom à Amsterdam); le 18 août de cette même année, cependant, un pasteur [3]) fut nommé à Demerary.

La plus ancienne carte de Demerary, qui date de l'année 1759 et se trouve aux archives à La Haye, nous fait connaître les noms des propriétaires de plantations suivants: L'Amirault (plantation Jérusalem), Paulus Amyot, Abel Boyer, Bartholomé Cantinaux, P. La Cheau, Ignace Courthial, Jean Dudonjon, les héritiers Finet, George Gascogne, Denis des Granges (pl. Des Granges). Labadie, Jean François Langlade (pl. Nimes), Bartholomé Martin, Jean François de Saffon (pl. La Pénitence), Jacques Salignac (pl, La Bourgade), André de la Vilette, J. Volage.

Sur une carte de Demerary de l'année 1792, on trouve marquées 137 plantations, dont 42 appartenaient à des propriétaires que l'on doit ranger parmi les descendants des réfugiés. Ce sont: L'Aminault (pl. Versailles), le doct. Austin, Baillie, Bartram, les enfants Bellot (pl. La Félicité), veuve Bennet, I. Breton (pl. Berne), D. Breton jeune (pl. l'Harmonie), Bouisson frères, Le Bou, A. des Caves, veuve Changuion (pl. La Bonne Intention, rio Mahaika), L. Chignard, J. Clay, Ch. Cornette (pl. Beau voisin), les héritiers Couvreur, les héritiers Dardier, Descares, Thomas Dougan, H. de Florimond (pl. Le petit Reduit), les héritiers Frison (pl. La Patience), Guicherit, Herault, Jourdan (pl. Genève), Lalimand (pl. Bordeaux), les héritiers Lespinasse, Marchand, Mopinot, I. de Perpignan (pl. Malgré tout), les héritiers Rogier, Rousselet, Sabatier

1) Geschiedenis van de koloniën Essequebo, Demerari en Berbice. 's Gravenhage, 1888. — Grâce à de longues et minutieuses recherches dans les archives du gouvernement à La Haye, l'auteur a pu faire connaître plusieurs faits entièrement ignorés de nos jours.

2) Cet enfant reçut les noms de François Daniel. En 1813 il fut élu secrétaire du gouvernement provisoire qui se mit à la tête des affaires au nom du prince d'Orange. V. La France Protestante, 2e édit. III. p. 1074.

3) Hermanus Lingius, frère d'Isaac Lingius susdit.

Digitized by Google

(pl. l'Heureuse aventure), les héritiers Salignac (pl. La Bourgade), les héritiers P. L. de Saffon (pl. Le Repentir), O. Sarde (pl. Le Bienfait), I. Tapin, Voiturier.

Plusieurs de ces propriétaires ne residaient plus dans la colonie depuis que leurs plantations étaient hypothéquées à Amsterdam, et gérées par des administrateurs dans la colonie.

Une carte d'Essequébo de 1759 n'indique que 12 plantations. En 1770 on comptait sur les bords de l'Essequébo et sur les îles de cette rivière 60 plantations pour la plupart de canne à sucre, et sur la côte 12 à 14 plantations de coton. Parmi les propriétaires de ces dernières nous remarquons seulement, en 1798, le nom de François Charles Changuion.

Le premier pasteur hollandais d'Essequébo (Rudolphus Heynens) fut nommé en 1688. De tout temps il fut difficile de trouver des aspirants pour cet emploi qui était trop mal rétribué. En 1767, Sporon, ministre de l'église wallonne à Sas-de-Gand, y fut appelé pour le service de l'église hollandaise; il resta plusieurs années en fonction. Au mois d'octobre de 1776 il eut pour successeur Jacques Gargon, pasteur à St Petersbourg, aux conditions suivantes: un salaire annuel de 900 florins et 300 florins pour la table; logement et jardin gratuits; un cadeau annuel de 132 bouteilles de vin et 44 bouteilles d'eau de vie. En 1795 Gargon était encore en fonctions.

Une église française n'y a jamais existée; pas plus qu'à Berbice ou à Demerary.

En résumé nous pouvons dire que les réfugiés français ont beaucoup contribué à la fondation et à la prospérité de la Guyane hollandaise.

Les premiers huguenots qui, en passant par la Hollande, se sont rendus à la Guyane, débarquèrent à Surinam en 1682 et 1683; d'autres les suivirent en 1686. Les réfugiés se fixèrent plus tard dans les autres parties de la Guyane.

Ces intrépides colons qui, en sacrifiant leur patrie à leurs croyances, n'hésitèrent pas à aller s'établir dans un pays à peine connu et placé sous la zone torride, ni à s'exposer aux inévitables difficultés et aux périls qu'entraînaient le défrichement de terrains encore entièrement incultes, ne peuvent que nous inspirer de l'admiration et une vive sympathie.

Le docteur C. Landré,
ancien médecin à Paramaribo.

La Haye.

Digitized by Google

Digitized by Google

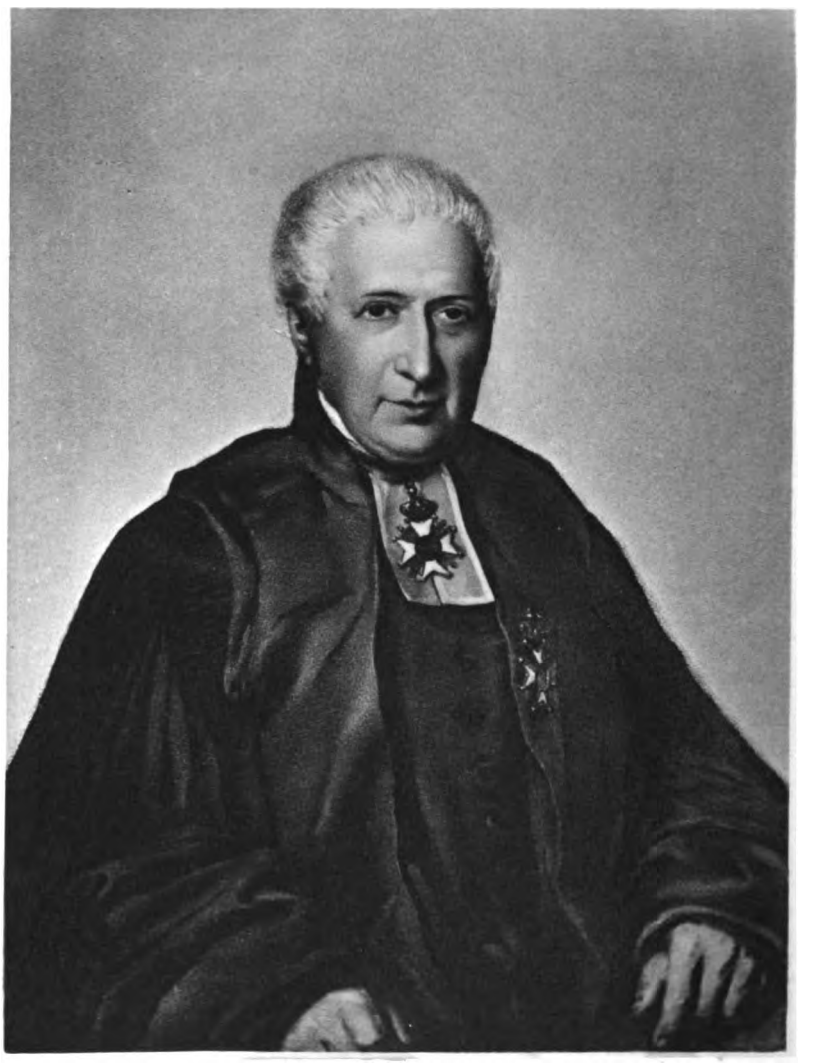

1758—1841

Verlagsanstalt Bruckmann repr.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DELPRAT.

Cette famille [1]) d'origine montalbanaise appartenait, ainsi que celles des Rigail, Ferrières et Lalause, auxquelles elle était alliée, à la bonne bourgeoisie. Son berceau est probablement aussi Toulouse, du moins y rencontrons-nous Roger Delprat, qui était trésorier des hôpitaux à Toulouse en mai 1562, lors du massacre des huguenots en cette ville. Delprat ayant réussi à s'échapper, les nouveaux capitouls le vouèrent à l'exécration publique.

Il est probable que Roger Delprat se retira à Montauban et que c'est de lui que descend Antoine, le premier de ce nom que nous ayons retrouvé.

I.

Antoine Delprat épousa à Montauban, le 26 janvier 1638, (voir état civ. mont. fol. 103vo) Jeanne de Boulous dont il eut sept enfants, ce sont: 1. Rachel, née en 1639, épouse de J. Moulinez; 2. Cathérine, née le 7 octobre 1640; 3. Jacques, né le 15 août 1642; 4. Bernard, né en 1643; 5. Pierre; 6. autre Pierre, né le 4 mars 1645 (voyez II); 7. Jean, né le 21 décembre 1651, décédé le 8 juin 1667.

Le plus ancien document qui soit en possession de la famille, est la copie authentique, délivrée le 13 mai 1688, d'un testament

1) V. Haag, La France Protestante, nouvelle édition, tome V, col. 225 et ss., où il est fait mention d'une famille de ce nom à Puylaurens, et: H. de France, Les Montalbanais et le refuge.

Digitized by Google

passé le 4 septembre 1659 (par-devant le notaire Lafon) par Jeanne de Boulous, épouse d'Antoine Delprat à Montauban „en la maison d'habitation de la testeresse, détenue de certaine maladie corporelle, toutesfois par la grâce de Dieu en ses bons sens, mémoire et entendement, bien voyant, oyant et parfaitement connaissant."

Elle y déclare laisser son mari usufruitier de sa succession, pendant sa vie, à la charge de nourrir et entretenir ses enfants.

Les pauvres reçoivent par ce testament six livres, Rachel reçoit quinze cents livres, et ce compris la somme de cinq cents livres, reçus lors de son mariage avec le sieur J. Moulinez, après la mort de Jeanne de Boulous, qui décéda le 15 juin 1660.

Antoine Delprat épousa en secondes noces à Montauban, le 21 juin 1663, Jacquette Vigouroux [1]), dont il eut trois enfants: 1. Jean, baptisé à Montauban, le 13 juin 1664, mort en bas âge; 2. Jacques, baptisé à Montauban, le 29 décembre 1665, (voyez III); 3. Jean, baptisé à Montauban, le 17 mars 1667. Quant au dernier, Jean, on sait par les registres de l'église wallonne d'Amsterdam, qu'il est venu s'y établir le 12 mai 1686, avec attestation de Lausanne [2]).

II.

Pierre Delprat, troisième fils d'Antoine et d'Anne de Boulous, (voyez I) né à Montauban et baptisé le 4 mars 1645, se fixa comme négociant à Bordeaux, où il mourut, après y avoir épousé, le 14 février 1677, Marie Bertin, (fille de Philippe Bertin, maître gantier à Bordeaux), qui lors de la révocation se réfugia à Amsterdam, où elle fut naturalisée le 25 septembre 1709 [3]) avec ses enfants. Elle fut inhumée à Amsterdam le 4 février

---

1) La famille Vigouroux, originaire du Quercy, réfugiée en Brandebourg. Voir sur cette famille H. de France, pag. 518 et ss. Au sujet de ce mariage, on lit dans les registres de mariage de Montauban, fol. 131vo: Annonces achevées le 17 juin 1663, entre le sieur Antoine Delprat, bourgeois, habitant de laditte ville, d'une part et Jacquette Vigouroux, fille du sieur Jean Vigouroux, bourgeois, habitant de la ville de Villemur, d'autre part. Baillé cartel pour espouser le 21 juin 1663 à Colbarieu.

2) Dans les registres de baptême et de mariage à l'Etat-civil de Montauban, on trouve les actes suivants, qui appartiennent probablement à de proches parents d'Antoine Delprat. Pierre Delprat et sa femme, Jeanne Monrosier, font baptiser le 15 octobre 1645, une fille Cathérine, le 6 février 1650, une autre fille Marthe, le 20 octobre 1652, une troisième fille Marguerite. Isaac Delprat et sa femme, Esther Cayla, font baptiser le 21 décembre 1649 un fils Isaac, et le 30 mars 1651, un autre, nommé Etienne. Anne Delprat épousa en 1642 Bernard Lafreté, et Etienne Delprat, marchand à Montauban, épousa la même année, Marie de Bermon. Le 26 septembre 1654, Jeanne Delprat épouse Paul Siméon. Le 7 mai 1679, Arnaud Delprat épouse Jeanne Pradaille.

3) Marie Bertin, née à Bordeaux, veuve Pierre Delprat, naturalisée à Amsterdam le 25 septembre 1709, avec ses filles Judith, Marie et Madeleine. Registre des naturalisations à Amsterdam.

Digitized by Google

1734. De son mariage elle eut: 1. Judith Delprat, née à Bordeaux le 23 mai 1683, inhumée à Amsterdam le 28 mai 1763;

2. Marie Delprat, née à Bordeaux 23 mars 1682, naturalisée à Amsterdam le 25 septembre 1709, avec ses deux sœurs. Marie Delprat épousa à Amsterdam, février 1709, Jean Pierre Hoigelles.

3. Madeleine Delprat, née à Bordeaux le 3 avril 1681, inhumée à Amsterdam le 15 octobre 1765.

Pierre eut encore deux fils, qui ne sont point mentionnés dans l'acte de naturalisation et qui par conséquent ne suivirent point leur mère; ce sont Philippe Delprat, né à Bordeaux le 23 juin 1684, et Pierre Delprat[1]), né dans la même ville le 17 juillet 1685. Judith et Marie Delprat furent reçues membres à Amsterdam, le 29 juillet 1699, Madeleine vint plus tard et fut reçue sur un témoignage de l'église de Londres, du 31 janvier 1700.

Il existe un testament de Madeleine Delprat en date d'Amsterdam, du 26 septembre 1763, dans lequel elle institue héritier son arrière-neveu John King, demeurant à Londres, fils de Jean Roy (King), lui-même fils d'une sœur, nommée Suzanne et mariée à Londres à N. Roy.

III.

Jacques Delprat, fils d'Antoine et de Jacquette Vigouroux (voyez I), né à Montauban, baptisé le 29 décembre 1665, mort à Amsterdam le 16 juillet 1730, d'une espèce d'apoplexie, en laissant la réputation d'un fort honnête homme et de beaucoup de bien. (Lettre de M. Garrisson du 31 juillet 1730). Il y avait épousé le 26 mai 1689, Prouisette Boyer, fille de Dominique et de Marthe de Dagnian[2]) née à Montauban en 1664, inhumée à Amsterdam le 31 décembre 1733. C'est de lui qu'est issue la branche hollandaise, et en ligne droite l'auteur de ce mémoire.

Jacques Delprat se réfugia d'abord en Suisse et vint à Amsterdam avec témoignage de Zurich du 9 février 1687. Lors

---

1) Par les soins obligeants et empressés de M. Moens à Tweed, Lymington, Hampshire, j'ai reçu la copie d'un tableau de généalogie de la famille Delpratt actuellement résidant en Angleterre. Les armes de cette famille furent fixées et renouvelées by the College of Arms en 1867, et portent ermine a bull passant effronté sable, in chief gules a cross coupé d'or. Crest a cross couped d'or on a mount ver between 2 vols ermine, avec la même devise de la famille en Hollande „Tasche sans tache". Son arbre de généalogie désigne leur origine de Pierre Duprat, né à Nérac, dont le fils Daniel se fit naturaliser en Angleterre par un acte du Parlement sous le règne de Guillaume III en 1700, mais je n'ai pu réussir à rattacher le fil entre ce Pierre Duprat de Nérac et Pierre Delprat de Bordeaux.

2) Dominique Boyer, maistre chirurgien, marié le 27 août avec Marthe de Dagnian, fille de David, marchand. (V. H. de France, Les Montalbanais et le refuge, page 119).

Digitized by Google

de son mariage, il habitait tout près du Stilsteeg au Voorburgwal et déclara être natif de Montauban, âgé de 25 ans. Ses parents étant morts, il fut assisté par Violette Estienne, vu qu'il n'avait point encore l'âge de 25 ans, qu'il prétendait avoir. Sa fiancée déclare aussi être âgée de 25 ans, demeurant dans le Nieuwe Vijzelstraat, son père se trouvant en Angleterre. Jacques Delprat faisait le commerce des tabacs sous la raison sociale Jacques Delprat et fils, et il ne fut point malheureux en affaires, comme il apparut à sa mort, car il laissa une fortune d'environ 250 mille florins. M. Garrisson, autre réfugié montalbanais, écrit le 31 mars 1707, que Jacques Delprat, ayant pris des billets à la loterie, gagna un lot de 8000 et un de 1000 florins [1]).

De ce mariage sont nés treize enfants: 1. Marthe Delprat, baptisée le 23 février 1690, décédée en bas âge; 2. Marie Delprat, baptisée le 1 février 1691 et inhumée à Amsterdam le 27 mars 1725. Elle avait épousé Jean Pierre de Ferrières [2]); 3. Jacques Delprat, baptisé le 30 janvier 1692, mort en bas âge; 4. Jean Delprat, baptisé le 17 décembre 1692, mort en bas âge; 5. Marthe Delprat, baptisée le 29 janvier 1696, inhumée....; 6. Judith Delprat, baptisée le 23 décembre 1696, inhumée le 26 octobre 1718; 7. Prouisette Delprat [3]), baptisée le 20 juillet 1698, inhumée le 26 juin 1760; 8. Jacques Delprat, baptisé le 28 mars 1700, (voyez IV), se rendit à Berlin, d'où il revint le 30 juin 1720; 9 et 10. David et Isaac, jumeaux, baptisés le 22 février 1702. David Delprat mourut en bas âge et Isaac Delprat continue la filiation (voyez V); 11. Jean Delprat, baptisé le 25 juillet 1703 mort en janvier 1713; 12. David Delprat, baptisé le 9 novembre 1704, inhumé comme célibataire à Amsterdam le 10 janvier 1759, demeura en 1734 dans une maison de sa mère, Bloemmarkt vis-à-vis du Deventer houtmarkt, évaluée 16.500 florins; 13. Jeanne-Marie Delprat, baptisée le 7 avril 1706, inhumée au mois de juin suivant.

Jacques Delprat et Prouisette Boyer furent naturalisés à Amsterdam le 25 septembre 1709 avec leurs enfants alors encore en vie Jean, Judith, Prouisette, Jacques, Isaac et David.

IV.

Jacques Delprat, fils de Jacques et de Prouisette Boyer, (voyez III) baptisé à Amsterdam le 28 mars 1700 et inhumé en

1) V. H. de France, Les Montalbanais et le refuge, page 208.
2) V. Généalogie de la famille de Ferrières, art. VII. Bulletin de la Commission de l'histoire des églises wallonnes. Tome II, pag. 367.
3) Après la mort de sa mère elle alla demeurer dans sa maison au Singel bij de Oude Spiegelstraat, évaluée en 1734 à 18000 florins.

Digitized by Google

cette ville le 20 mai 1768. Il épousa à Berlin le 9 juin 1727, Cathérine Benezet, fille de femme Castanié, épouse Benezet, réfugiée à Berlin, inhumée à Amsterdam le 25 août 1749. (Voir H. de France, sur ce nom). Il en eut onze enfants, tous nés et baptisés à Amsterdam: 1. Jacques Delprat, né le 25, baptisé le 31 octobre 1728; il entra au service militaire de la Compagnie des Indes orientales et décéda à Samarang le 15 décembre 1753, non marié; 2. Daniel Delprat, né le 14, baptisé le 18 décembre 1729 (voyez VI); 3. Prouisette Delprat, née le 4, baptisée le 7 janvier 1731, parrain Jacques Delprat, pour Jean Andoyer, marchand-droguiste à Calvisson, marié à C. Margarote (il s'était réfugié en 1688 à Berne, et sa femme qui avait eu la faiblesse d'abjurer, fut réintégrée comme membre de l'église réformée, comme il parait par un acte passé en consistoire à Lausanne en octobre 1688), et marraine Prouisette Delprat. Elle avait épousé à Amsterdam, le 1 décembre 1765, Jacques de Loches, fils de Daniel, pasteur wallon à Leide, et de .... née à .... décédé comme pasteur à Rotterdam, le 7 août 1773, reçu proposant en 1743, pasteur à Bois-le-duc du 27 février 1746 jusqu'en septembre 1748, à Harlem du 20 octobre 1748 au 3 mai 1749, enfin à Rotterdam du 20 juillet 1749 jusqu'à sa mort. Lors de son mariage Jacques de Loches était veuf d'Anne-Marie Courtonne. Prouisette Delprat fut inhumée à Amsterdam le 9 juin 1791; 4. Isaac Delprat, né le 14, baptisé le 17 juin 1733, inhumé le 8 avril 1734; 5. David Delprat, baptisé le 14 novembre 1734, (voyez VII); 6. Jean-Pierre Delprat, né le 1, baptisé le 5 juillet 1736, parrain Jean Pierre de Ferrières et Cathérine Andoyer, marraine, inhumé le 15 septembre 1736; 7. Elisabeth-Louise Delprat, née le 23 décembre 1738, baptisée le 1 janvier 1739, inhumée le 29 janvier 1750; 8. Madeleine Delprat, née le 21 décembre 1741, baptisée le 1 février 1742, inhumée le 25 octobre 1747; 9. Anne-Marguerite Delprat, née le 27 septembre, baptisée le 3 octobre 1743, décédée à Amsterdam le 21 mai 1800. Elle épousa à Amsterdam, le 29 juin 1772, Pierre Mounier, fils de Pierre et de E. Maystre dont descendance; 10. Cathérine Delprat, née le 5, baptisée le 12 novembre 1744, inhumée le 21 novembre suivant; 11. Cathérine Delprat, née le 20, baptisée le 24 juillet 1746, inhumée le 24 août suivant.

Jacques Delprat, demeura d'abord au Pijpenmarkt, maison dite Balle de Tabac, (taxée en 1734 17,000 florins, achetée en 1738 pour 16,000 florins et vendue en 1770 pour 24,000 florins). Il possédait de plus un jardin au Hoedenmakerspad vis-à-vis de Waschbleek. Il continua après la mort de sa mère le négoce sous la raison de Jacques et Isaac Delprat et puis, après le décès d'Isaac, sous celle de Jacques Delprat et fils. Vers la fin

Digitized by Google

de sa vie il occupait l'été une campagne, nommée Brantwijk (oostzijde van den Amstel buiten de Weesperpoort) [1]).

C'est lui qui, assistant au service divin dans le temple wallon d'Amsterdam, le 12 octobre 1755, debout durant la prière, eut le chapeau percé d'une balle, à l'occasion d'une tentative d'assassinat, sur le pasteur François, qui fut légèrement blessé à la tête, commise par un garçon boulanger fou et amoureux. Delprat se tenait sur la galerie derrière la chaire. Voyez sur ce procès: Mr A. de Vries, Een Crimineel Proces in 1755, in Nieuwe bijdragen voor regtsgeleerdheid verz. d. Van Hall en De Geer, 1857, VII, pag. 551.

Jacques Delprat, associé de son frère dans la maison Jacques Delprat et fils, continua ce négoce jusqu'à sa mort.

V.

Isaac Delprat, fils de Jacques et de Prouisette Boyer (voyez III), baptisé à Amsterdam le 22 février 1702, inhumé en cette ville le 8 novembre 1740, négociant à Amsterdam; il y épousa, le 13 avril 1734, Elisabeth Lombart, fille d'Elie et d'Esther Baret [2]), baptisée le 22 décembre 1709 à Amsterdam, inhumée à Amsterdam le 17 septembre 1750. De ce mariage sont nés: 1. Prouisette Delprat, née le 19, baptisée à Amsterdam le 27 novembre 1735, inhumée à.... Elle avait épousé à Amsterdam, le 19 novembre 1754, Jean Louis Flournoy, fils de Gédéon et de Marguérite Saladin, né à Paris le 6 mai 1720, décédé à Leide le 22 juillet 1753. J. L. Flournoy, proposant dès 1752, fut appelé pasteur à Leide le 1 mars 1753, installé le 15 juillet suivant où il resta jusqu'à sa mort; 2. Esther-Jacoba Delprat, née à Amsterdam le 21, baptisée le 27 mars 1738, inhumée à Amsterdam le 1 mai 1760, épousa à Amsterdam le 18 novembre 1755, Isaac du Long, fils de Jean et de Marie Godefroy, baptisé à Amsterdam le 27 septembre 1711, décédé.... Isaac du Long épousa en secondes noces à Bréda, le 18 décembre 1770, Catharina-Elisabeth Lohoff, dont descendance; 3. Isaac Elie Delprat, né à Amsterdam le 7, baptisé le 16 mars 1741, inhumé le 17 octobre suivant; 4. Esther Elisabeth Delprat, née.... inhumée à Amsterdam le 1 décembre 1763. Elle avait épousé à Amsterdam, le 13 avril 1756, Henri Chatelain, fils de Zacharie Charles et de Marianne Brians, né le 20, baptisé le 24 août 1727, à Amsterdam inhumé le.... dont descendance.

---

1) V. la carte d'Amsterdam dans le Amsterdamsch Jaarboekje de 1888.

2) Baret, famille noble de Lectoure en Armagnac, près de Montauban, qui se réfugia en Prusse. (V. détails dans les mémoires des réfugiés d'Erman et Reclam VII, pag. 262—276).

Digitized by Google

VI.

Daniel Delprat, fils de Jacques et de Catherine Benezet, (voyez IV), né à Amsterdam le 14 décembre 1729, baptisé le 18 suivant à la grande église par M. Jean Boddens, parrain Jacques Delprat pour Daniel Benezet, et Prouisette Boyer, marraine; négociant d'abord à Amsterdam, puis à Rotterdam, décédé à Rotterdam le 12 juillet 1795, inhumé le 15 suivant. Il épousa à Berlin, le 14 décembre 1755, Marie-Anne Humbert, née à Berlin le 10 juillet 1738, décédée à Rotterdam le 19 février 1810, fille de Charles Humbert, notaire et procureur du Roi de Prusse, décédé le 6 février 1752, et de Marguérite Palmié de Montauban, fille de Jean Palmié de Caussade et de Marie Godet, de Sédan [1]).

De ce mariage sont nés: 1. Marguerite Delprat, née le 22, baptisée à Amsterdam le 26 septembre 1756, décédée à Halberstadt le 24 novembre 1833. Elle avait épousé en août 1795 son cousin germain Daniel Charles Humbert, doyen du chapitre de Halberstadt, directeur du bureau d'adresses, sans laisser d'enfants: 2. Daniel Delprat, né à Amsterdam le 15 août, baptisé le 10 septembre 1758 (voyez VIII); 3. Jacques-Charles Delprat, né à Amsterdam le 15, baptisé le 19 octobre 1760 (voyez IX); 4. Paul-David Delprat, né le 25, baptisé à Amsterdam le 27 août 1765 (voyez X); 5. Marie-Anne Delprat, née à Amsterdam le 30 mars, baptisée le 5 avril 1767, reçue à la communion à Berlin le 10 avril 1784 par son oncle M. le pasteur Samuel Bocquet; décédée à Rotterdam le 13 février 1848; 6. Cathérine-Marguérite Delprat; née à Amsterdam le 11, baptisée le 23 août 1772, inhumée à Rotterdam le 29 novembre 1797.

Daniel Delprat, associé de son père dans sa maison de négoce, sous la raison sociale de Jacques Delprat et fils, la continua en 1768, après la mort de son père, mais comme il était plutôt un homme d'étude aimant les livres, qu'un négociant, il n'eut point le même bonheur en affaires et, par suite de pertes considérables, il se retira du commerce, vendit sa campagne et après un voyage qu'il fit en 1787 avec un fils de son ami M. Hodshon, en Italie, à Rome, à Gênes et plus tard en France, il se retira à Rotterdam. Il fit imprimer à Harlem, chez Jean Enschedé et fils, en 1784, un livre intitulé: „Conseil sur les règles que l'on doit suivre dans le choix des récréations et sur les justes bornes que l'on peut se permettre dans leur usage."

---

1) Arch. de Berlin, Bapt. 1686—1712 comm. de M. de Félice. V. sur cette famille: H. de France, pag. 402 et ss. La famille Humbert géra un bureau d'adresses; v. Erman et Réclam, Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés dans le Brandebourg. Berlin 1789, tome V, page 36 et ss.

Digitized by Google

VII.

David Delprat, fils de Jacques et de Catherine Benezet (voyez IV), né à Amsterdam le 14 novembre 1734, inhumé à Amsterdam le 3 septembre 1784, épousa à la Haye le 30 octobre 1763, Marie-Anne Moliere, fille d'Antoine et de Marie Elisabeth Véron [1]), baptisée à la Haye le.... 1742, inhumée à.... De ce mariage sont nés à Amsterdam: 1. Marie-Elisabeth Delprat, née le 7, baptisée le 11 février 1767, décédée à la Haye le 24 juillet 1797. Elle épousa à la Haye le 28 mai 1791, Nicolas Hageman, fils de.... né à la Haye le.... décédé à.... dont descendance [2]); 2. Abel-Jaques Delprat, né le 13, baptisé le 20 novembre 1768, décédé à Londres le.... 3. Daniel Delprat, né le 12, baptisé le 21 octobre 1770, décédé à Demerary le.... 1797; 4. Anne-Henriette Delprat, née le 23 février, baptisée le 6 mars 1774, inhumée à Amsterdam le 14 février 1784; 5. Marie-Anne-Antoinette Delprat, née le 15, baptisée le 23 février 1777, décédée à la Haye en 1857; 6. Samuel-Antoine Delprat, né le 15, baptisé le 26 novembre 1780, décédé à la Haye en 1850, sans postérite. Il avait l'habitude de signer Delprat Molière.

VIII.

Daniel Delprat, fils de Daniel et de Marie-Anne Humbert, (voyez VI) né à Amsterdam le 15 août, baptisé le 10 septembre 1758, décédé à la Haye le 27 mai 1841. Après avoir fait ses études à Leide, sous la direction, entre autres, de L. C. Valkenaer et de Joh. Jac. Schultens, puis à Amsterdam sous celle du professeur P. Curtenius, Daniel fut appelé comme pasteur de l'église wallonne à Zutphen en 1788, à Utrecht en 1790 et un

---

1) V. la famille Labouchere par Vorsterman van Oyen.

2) Descendance de Marie Elisabeth Delprat, mariée à N. Hageman:

a. Barbara Anne Marie: née le 13 février 1792, épouse (29 mai 1816) de Menard Vestieu, son cousin, né le 3 décembre 1790, Commandeur de l'ordre du Lion Néerlandais, référendaire, mort le 23 août 1865. Menard Vestieu, fils d'Antoine Vestieu, fils de Meinard Vestieu et d'Antoinette Ferrières, fille de Jean Pierre Ferrières et de Marie Delprat. Leurs enfants sont: 1. Menard Nicolas Antoine Vestieu, né le 23 août 1817; 2. David Jacob Ferdinand Vestieu, né le 8 août 1821; 3. Samuel Marie Vestieu, né le 21 août 1826, mort à Batavia le 8 août 1853; 4. Marie Elisabeth Vestieu, né le 28 février 1831.

b. Paulus Gotfried Nicolas Hageman, né le 23 juillet 1797, mort aux Indes.

c. Marie Antoinette, née le 22 janvier 1805, mariée le 1 juillet 1835 à Jean Troost. Leurs enfants sont: 1. Jean Maurits, né le 6 septembre 1836; 2. Marie Elisabeth Berendina, née le 8 septembre 1838.

d. Jacqueline Marie Henriette, née le 23 février 1811, mariée à M. Martin, caissier à Amsterdam.

Digitized by Google

an plus tard à la Haye, sur les vœux formellement exprimés du prince Guillaume V, stadhouder [1]).

Sa prédication se distinguait de celle de plusieurs des collègues de son temps par la pureté de son français et son style correct. Il fut bientôt hautement apprécié par les principaux dignitaires de la république, et surtout par Maarten van der Goes van Dirksland, ministre des affaires étrangères, à une époque à jamais mémorable dans l'histoire de l'Europe. Il seconda souvent ce dernier dans la composition des actes ou des pièces diplomatiques, rédigées en langue française. — Etranger aux partis, par sa position à même de connaître la vérité, il fut plus d'une fois l'intermédiaire de certaines transactions diplomatiques, comme par exemple, avec la cour de Vienne, à propos de la dette autrichienne [2]). En qualité d'unique dépositaire de secrets délicats à lui confiés tant par le président du Directoire exécutif de la République Batave, que par son secrétaire, il sut gagner leur confiance, et depuis le mois de septembre 1798, qu'il remplit les fonctions de secrétaire intime au département des relations extérieures, jusqu'à la fin de sa vie, il déploya toujours une intégrité et un dévouement aux affaires publiques qui lui méritèrent à juste titre l'estime universelle. — Delprat rendit de nombreux services lors de l'avènement au trône du roi Louis Napoléon, et bientôt ce prince le traita en confident, ce qui fit qu'il rédigea souvent pour Louis Napoléon des notes et des rapports confidentiels destinés, soit à Talleyrand, soit à l'empereur.

Lorsque le secrétaire général J. Bosscha mourut, Louis Napoléon lui proposa sa succession en renonçant à la place de pasteur, mais Delprat refusa sous cette condition, déclarant qu'il aimait trop ses fonctions ecclésiastiques et son troupeau. Prévoyant cependant que le puissant empereur envahirait bientôt les Pays-Bas affaiblis, et qu'à l'heure de cet envahissement l'administration des affaires extérieures serait condamnée à l'inertie, il résolut de cumuler provisoirement les fonctions de secrétaire général et de pasteur.

Il continua donc à rédiger les rapports et les notes. A l'époque de l'annexion à l'empire français, le prince de Plaisance, gouverneur général des départements hollandais, vint le trouver et lui proposa, d'une manière très pressante, de se mettre au service du nouveau tribunal de la cour impériale, séant à la Haye, et du département de l'administration des eaux, digues etc. pour traduire et interprêter en français nombre d'actes officiels hollandais.

---

1) Pièces Justif. N°. 1.
2) V. Mémoires de D. van Hogendorp, pag. 228.

Digitized by Google

Après la révolution de 1813, Gijsbert Karel van Hogendorp fut nommé ministre de l'extérieur; il accepta cette charge et exprima le désir formel, que Delprat lui serait attaché comme conseiller privé, et c'est sur la recommandation de ce dernier, que J. le Clerc fut nommé secrétaire.

Au milieu de ses préoccupations du dehors, il s'attacha avec zèle à ses fonctions de pasteur. Ses sermons excellaient par une vérité, une simplicité noble et élevée et une diction, qui malgré la faiblesse de sa voix, contribuèrent à lui attirer un auditoire d'élite. On remarquait sa connaissance du monde et du cœur humain. Sincèrement attaché aux vérités comme à la morale du Christianisme, il évitait constamment les déclamations et les exagérations.

Le roi Louis s'occupa en 1806 d'une réorganisation ecclésiastique. Delprat y prit part comme membre de la commission consultative, laquelle s'assemblait à cet effet à Amsterdam sous la présidence de l'ami intime de Delprat, du ministre J. H. Mollerus. Delprat fut délégué par la commission pour faire connaître au roi les désirs de l'église néerlandaise réformée. Les délibérations n'eurent point de résultat, car en 1810 Louis Napoléon se vit obligé à renoncer au trône. L'empereur Napoléon ayant donné l'ordre de reprendre les délibérations, la commision consultative fut nommée par un décret impérial. Elle se composa, non plus de dix membres comme aupavarant, mais de quatre: à savoir: le Ministre, déjà nommé, le professeur J. W. te Water, le pasteur remontrant M. Stuart et D. Delprat; l'assemblée fut présidée par le baron d'Alphonse, intendant général de l'intérieur.

On peut voir la marche des délibérations, et la part que Delprat y prit, en lisant: „Ypey et Dermout, histoire de l'église néerlandaise réformée", IV, page 508—524. Mais l'auteur de ces notes biographiques peut constater, que les auteurs de l'ouvrage cité plus haut se sont trompés par rapport à une proposition, qu'ils attribuent à Delprat, et portant que les églises de la province nommeraient des prédicateurs itinérants, chargés de remplir de temps à autre les fonctions ecclésiastiques. L'auteur se souvient d'avoir entendu, plus d'une fois, son père affirmer que ce projet singulier, sans base solide, ne fut jamais proposé par Delprat.

Son rapport et les projets de loi additionnels qui l'accompagnaient ne furent jamais remis à l'empereur; ils étaient contenus dans des dépêches, qui furent interceptés par les Cosaques, durant le séjour de l'empereur à Moscou.

Lors du rétablissement du royaume, Delprat fut de nouveau choisi comme membre de la commission consultative pour l'organisation des églises réformées. Il assista aux deux Synodes

Digitized by Google

généraux de 1816 et de 1817. Le 25 avril 1817 il fut nommé chapelain de la cour. En cette qualité, le roi lui confia l'instruction réligieuse de la princesse Marianne des Pays-Bas, plus tard de celle du prince d'Orange, depuis Guillaume III, et de ses frères Alexandre et Henri. De temps en temps il fit le service dans la chapelle de la cour à Bruxelles et au Loo. Il prêcha pour la dernière fois à Bruxelles, peu avant la révolution belge, le 8 août 1830, ayant pris pour texte Ps. 112 verset 4: „La lumière s'est levée dans les ténèbres à ceux qui sont droits".

En 1817 il fut nommé chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, puis commandeur en octobre 1834. A la cour il était fort respecté.

En 1827 il fut déclaré à sa demande pasteur émérite, tout en continuant ses fonctions comme chapelain. A l'époque si agitée de la révolution belge en 1830, les jugements et les conseils les plus opposés par rapport à l'opportunité de mesures énergiques ou conciliatoires, ou à l'entrée du Prince d'Orange à Bruxelles, abondaient journellement. Peu de temps après cette entrée, Delprat prêcha au palais du Noordeinde, il s'abstint de digressions politiques, mais plus d'un auditeur fut frappé du tact et de l'à-propos avec lequel il releva le texte Prov. XVI: 32 „Celui qui est maitre de son cœur est plus grand que celui qui prend des villes."

Plusieurs rapports, discours, proclamations, écrits sous sa dictée furent publiés, mais il ne parut rien dans la presse sous son nom, si ce n'est Eloge de monsieur de la Saussaye, placé comme préface dans l'édition des sermons de ce pasteur (la Haye et Amsterdam 1817) et Voyage de Bâle à Bienne. (Traduction).

Parmi les documents inédits [1]) se trouve une lettre, renfermant ces mots: „Je ne veux point que l'on imprime mes sermons; ils sont pour mon fils Guillaume-Henri-Marie qui me fera plaisir d'empêcher que par une affection déplacée, on ne grossisse le nombre des sermonnaires. Mes sermons n'ont la plupart que l'intérêt du moment, et cet intérêt n'existe plus".

Le professeur J. Bosscha le peint dans son histoire du roi Guillaume II, comme un homme d'une intelligence perçante et de beaucoup de savoir (van fijnen geest en uitgebreide kennis) [2]). Jusqu'à la fin de sa vie il resta en possession d'une clarté d'esprit remarquable, et sa verve nourrie aux meilleures sources de l'humeur gauloise ne lui fit jamais oublier, ni la dignité de ses fonctions, ni le respect de sa vieillesse.

Il avait épousé à Amsterdam le 11 octobre 1784, Fran-

1) V. les archives de la famille, Pièces Justif. No. II—XI.
2) V. J. Bosscha, Het leven van Willem den Tweede, Amst. 1854, p. 373.

Digitized by Google

çoise May, fille de Jean [1]) et de Marthe Naudin, née à Amsterdam le 16 mars 1763, décédée à la Haye le 3 juin 1843, dont il eut onze enfants:

1. Daniel-François Delprat, né à la Haye le 6 octobre, baptisé le 10 novembre 1785, employé au ministère des affaires étrangères, en 1814 secrétaire du prince d'Orange, en 1815 secrétaire du commissaire général près des puissances alliées, placé au département de l'instruction publique, chevalier de l'ordre de Ste Anne de Russie; il mourut à Paris le 13 mars 1823 sans postérité; 2. Cornélie-Albertine-Françoise Delprat, née à Zutphen le 6 septembre, baptisée le 28 octobre 1787, épouse à la Haye, le 13 octobre 1805, Félix-Jean-François van Maanen, fils de Félix et d'Elisabeth-Maria Guicherit, dont descendance; 3. Jean-Charles Delprat, né à Zutphen le 21 octobre, baptisé le 15 novembre 1789 (voyez XI); 4. Guillaume-Henri-Marie Delprat, né à la Haye le 2, baptisé le 6 novembre 1791 (voyez XII); 5. Marius-Anthoine-Frédéric Delprat, né à la Haye le 12 juillet, baptisé le 28 juillet 1796, mort en 1797; 6. Isaac-Paul Delprat, né à la Haye le 25 novembre, baptisé le 22 décembre 1793. Il montra dès sa première jeunesse une très grande disposition d'esprit pour les études mathématiques. Après avoir fait ses premiers progrès dans cette science sous la direction d'un certain jaugeur (roeimeester), à la Haye nommé Stuy, qui fut recommandé à son père par le professeur J. H. van Swinden d'Amsterdam, Delprat fut placé par décret du roi Louis Napoléon à l'école militaire de la Haye, en juillet 1810. Cette école étant dissoute le 31 décembre 1810, nous trouvons Delprat en juin 1811 sous les ordres de l'ingénieur en chef A. Blanken Jzn. Il quitta bientôt cette position pour entrer, en novembre 1811, comme élève à l'école des ponts et chaussées à Paris. De ce temps-là datent ses fortes études. Etant très simple de goût et obligé à une stricte économie, son père cependant fut inquiet, qu'il ne fut malade à cause du peu de dépenses que son fils faisait en cette grande ville, et écrivit à ce sujet à son grand ami M. M. van der Goes, qui se trouvait alors à Paris. Celui-ci lui répondit „votre fils dine „régulièrement chaque dimanche à ma table, tous les autres „jours il s'occupe de ses études et ménage bourse et santé." Ce trait à lui seul peint toute la personne pendant sa longue carrière.

Bientôt il se fit remarquer et le Directeur général des ponts

---

1) Builder to the States General at Amsterdam, natif de Brompton, Prov. Kent, V. de Jonge, Geschiedenis van het Nederl. zeewezen, V. p. 230.

Digitized by Google

et chaussées le Comte Molé, le recommanda au ministre de la marine, et durant la campagne de 1812, il fut placé au Helder [1]).

Après la chute de Napoléon nous le voyons sous les ordres du général Krayenhoff, gouverneur d'Amsterdam, qui le nomma le 24 décembre 1813, lieutenant ingénieur pour dresser les plans du territoire, etc. Cette nomination fut confirmée le 16 mars 1814 par le Prince Souverain, et ensuite il fut placé sous les ordres du général Voet, comme officier instructeur de l'école militaire de Delft.

En 1818 et 1819 il s'occupa comme capitaine de génie des fortifications des frontières méridionales comme de Mons, etc. et plus tard en 1828 lorsque l'école militaire de Delft fut transférée à Breda, il fut nommé provisoirement comme premier professeur des sciences mathématiques, sur les instances formelles du commissaire général de la guerre, le Prince Frédéric des Pays-Bas.

Lors de la révolution de 1830 il fut appelé à servir sous les ordres du général Chassé. Il séjourna dans la Citadelle d'Anvers du 9 décembre 1830 au 29 juin 1831 [2]). De 1832 jusqu'en 1836 l'institut pour la marine à Medemblik le compta parmi ses officiers instructeurs et lorsque cette école fut réorganisée et changée en école militaire de Breda on nomma Delprat commandant en second. Jusqu'à la fin de 1852 il resta attaché à cet institut militaire, et son nom ainsi que celui de son ami intime, le commandant en chef le colonel Seelig sont durant cette période liés d'une manière indissoluble à cette école royale. — Promû le 17 septembre 1836 au rang de major, le 5 novembre 1843 lieut.-colonel, 2 août 1853 colonel, 29 mars 1858 général-major, il fut pensionné le 14 septembre 1862 avec le rang de général et élevé en même temps au grade de commandeur de l'ordre du Lion Néerlandais; commandeur de l'ordre de la Couronne de Chêne en août 1842.

De 1854 jusqu'en 1862 il siègea à la seconde chambre des Etats généraux, député par sa ville natale. Delprat devint le 14 octobre 1836 membre et plus tard président de l'Institut royal des Ingénieurs. Presque toutes les sociétés scientifiques de ce pays le comptaient parmi leurs membres, et le 17 juin 1861 l'Université d'Utrecht le nomma honoris causa docteur es sciences mathémathiques et physiques. A la fin de sa vie ses facultés intellectuelles dimininuèrent, et il décéda non marié à la Haye le 15 mai 1880 laissant devant la posterité la réputation qu'à côté des qualités supérieures de l'esprit, il y sut joindre celles,

1) V. lettre de J. P. Delprat du 15 mars 1866 (Archiv. de famille).
2) V. les Pièces Just. XII—XIV.

Digitized by Google

qui relèvent la pauvre nature humaine, le désintéressement et l'amitié constante pour toute sa famille et ses amis. Sa pure et honnête devise, que „sans tâche il faut tâcher de bien faire" était durant toute sa vie, sa boussole. — Voir sa vie et ses œuvres décrites par MM. J. P. de Bordes, ingénieur, par W. C. Hoyel, lieut.-colonel d'artillerie, par J. F. van den Berg, ingénieur, dans le recueil de l'Institut royal des Ingénieurs 1882/83 et sa biographie par le professeur en mathématiques Dr Bierens de Haan. 7. Charlotte-Marguérite-Marie Delprat, née à la Haye le 7, baptisée le 26 novembre 1797, décédée, à la Haye le 18 janvier 1877; 8. Marie-Pauline Delprat, née à la Haye le 1, baptisée le 19 octobre 1800, décédée à la Haye en 1820, épouse en 1818, M. Jean-Louis-Théodore-Constant van Oldenbarneveld, dit Witte Tullingh, fils de Henri-Juste et de Agnes-Theodora van Teylingen, mort 19 juin 1860 sans descendants. 9. Guillaume Delprat, né à la Haye le 26 janvier, baptisé le 27 février 1803, fit ses études en droit à l'académie de Leyde. Il y écrivit une réponse à la question, proposée par la faculté de philosophie et de littérature sur „les systèmes d'Epicure, de Zénon, de Leibnitz et de Kant, touchant l'union de la vertu et du bonheur". Ce travail fut couronné avec une médaille d'or, décernée par ladite faculté. Admis comme avocat à la cour suprême des Pays-Bas, il fut nommé avocat du trésor au département des finances (cette fonction remplaçait celles des ci-devant avocats fiscaux); plus tard il devint avocat au département pour la chasse. Le roi Guillaume II le nomma chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais. En 1832 il fut secrétaire de la commission pour les mesures contre le choléra, qui cette année fit sa première invasion dans les Pays-Bas, à Schéveningue et à la Haye. Il fut avocat du Comte de Nassau, ci-devant roi des Pays-Bas, ainsi que de sa Majesté le Roi Guillaume III. Mandataire de S. A. R. Mad. La Grande Duchesse de Saxe-Weimar, il fut en cette qualité membre des commissions pour l'administration des successions de S. M. le Roi Guillaume II et de S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas. Le roi le nomma commandeur de l'ordre de la Couronne de Chêne et chevalier de l'ordre du Lion d'Or de Nassau. Le grand-duc de Saxe-Weimar le nomma commandeur de l'ordre de la Vigilance ou du Faucon Blanc. Lors de sa démission honorable comme avocat du trésor il fut nommé conseiller au département des finances. Il fut diacre de l'église wallonne, membre de la direction de l'hospice wallon et président du collège des notables; 10. Jacqueline Delprat, née le 25 décembre 1806 à la Haye, décédée en cette ville le 25 février 1866; 11. Félix-Albert-Théodore Delprat, né à la Haye le 21 mai, baptisé le 7 juin 1812 (voyez XIII).

Digitized by Google

IX.

Jacques-Charles Delprat, fils de Daniel et de Marie-Anne Humbert (voyez VI), né à Amsterdam le 15 octobre 1760, baptisé le 19 suivant. Après avoir géré une maison commanditaire de Jacques Delprat et fils à Elbing en Prusse, il revint en Hollande, et fut nommé employé au secrétariat de l'amirauté de la Meuse à Rotterdam; il mourut à Clèves le 11 janvier 1834. Il avait épousé le 3 novembre 1807 à Rotterdam, Elisabeth-Ortilla van Noorden, fille de Cornelis-Justus, pasteur hollandais à Delft, et de Hillegonda Uden décédée à Amersfoort en 1851.

De ce mariage sont nés: 1. Marie-Cornélie Delprat, née à Rotterdam le 10, baptisée le 28 janvier 1810, décédée en avril 1840; elle épousa en 1837 J. F. Siebel d'Elberfeld. Elle laisse deux enfants: *a.* Marie-Johanne-Pauline-Elizabeth, né le 20 août 1838, mariée au colonel Knoop; *b.* Anna-Elizabeth-Wilhelmina-Cornélie, née le 15 décembre 1839, mariée à Karel Brunet de la Rochebrune. 2. Karel-Hillegond Delprat, né le 15 octobre 1815, à Rotterdam, capitaine et commandeur militaire de Passaroeang, se retire du service et reste aux Indes, où il épousa en 1843, Johanna Mouthaan, dont il eut une fille Marie-Danieline-Françoise, née à Malang (Résid. Passaroeang) le 26 novembre 1849; 3. Elisabeth Delprat, née à.... le 4 octobre 1819. Elle épousa en 1850 Karel-Eliza van Toulon, tous deux décédés, l'un en 1850, l'autre en 1852, sans laisser d'enfants.

X.

Paul-David Delprat, fils de Daniel et de Marie-Anne Humbert (voyez VI), baptisé à Amsterdam le 25 août 1765, décédé à Bergerac le 22 août 1849, négociant d'abord à Rotterdam sous la raison de Milders et Delprat, se fixa à Bordeaux et plus tard à Bergerac où il épousa le 9 novembre 1801, Suzanne-Cathérine-Adélaide Mestre, fille de Pierre Mestre des Farcies et.... née à.... en 1778, décédée 3 janvier 1864.

De ce mariage sont nés: 1. Pierre-David-Edouard Delprat, baptisé à Rotterdam le 31 janvier 1802 (voyez XV); 2. Jacques-Charles Delprat, né à Bordeaux le 5 décembre 1803 (voyez XVI); 3. Jean-Henri Delprat, né.... (voyez XVI); 4. Adèle Delprat, morte non mariée; 5. Charlotte Delprat, morte non mariée.

XI.

Jean-Charles Delprat, fils de Daniel et de Françoise May (voyez VIII), né à Zutphen le 21 octobre 1789. Il partit tout jeune

Digitized by Google

sous la conduite de son oncle maternel E. May-Büsti pour l'Amérique. Il reçut son éducation à une école de pension française, dirigée par Monsieur Dorfeuille, située à Germantown tout près de Philadelphie. A l'âge de 15 ans on résolut de lui faire poursuivre une carrière commerciale et il fut placé comme „office boy" au bureau de Mss. Gratz et Cie négociants à Philadelphie. A 16 ans il fut envoyé par cette maison aux Indes orientales et à Java. A sa 19e année il se retrouve en Hollande auprès de sa famille, mais repartit de nouveau pour l'Amérique. Après quelques années il revint en Europe comme agent de MM. Le Roy, Bayard et M. Evers et il y est resté jusqu'en 1816. Durant la période de 1812 à 1813 les archives de famille font mention de ses voyages de St Pétersbourg à Moscou et de Moscou à Vienne. En quittant Moscou il se trouvait sur la route de la retraite de la grande armée, et fut fait prisonnier par un escadron de Cosaques, quoiqu'il était pourvu de dépêches diplomatiques pour le gouvernement d'Amérique [1]).

Il revint en Amérique en 1819 et s'établit à Baltimore, où il épousa le 4 octobre 1821 Sophia-Elizabeth Stewart, fille du Dr James Stewart de Baltimore et Rebecca Sprigg [2]).

Il resta dans cette ville jusqu'en 1823 et retourna à Philadelphie comme directeur du Holland Land Company. En 1826 il s'établit à New-York et y mourut le 9 décembre 1856 comme président du East-river Insurance Company. Jusqu'à la fin de sa vie il jouissait en cette ville auprès de ses concitoyens d'une haute position sociale. A la vivacité de l'esprit il joignit une grande bienveillance et il fut estimé dans le grand commerce pour ses qualités supérieures de fidélité et d'intégrité [3]).

Leurs enfants sont: 1. James-Steward Delprat, né le 27 juillet 1822, mort le 5 décembre 1824; 2. Paul-Henri Delprat, né le 12 janvier 1824; 3. Françoise-Sophia Delprat, née le août 1825. 4. Henriette Delprat, née le 22 février 1827, qui épousa en 1852, Mre E. N. Thorndike; 5. Margaret Delprat, née le 17 août 1829, qui épousa en 1855 le Dr N. N. Rembsen; 6. John-Charles Delprat, né le 25 octobre 1831, mort subitement à New-York le 6 novembre 1857; 7. Elizabeth-Stewart Delprat, née le 15 décembre

1) V. les mémoires du ministre Adams, Piéc. Just. XV.

2) V. la généalogie de cette famille publiée à Baltimore en 1876, sous le titre: Old Kent. The eastern Shore of Maryland; notes illustratives of the most ancient records of Kent County Md. and of the Parishes of St Pauls, Shrewsbury, and Geneological Histories of old and distinguished families of Maryland and their annections by marriage etc., with an introduction by George A. Hanson, corresponding member of the Maryland Historical Society. Printed for private circulation. — Thorndike, March 1888.

3) Piéc. Just. XVI, XVII.

Digitized by Google

1832, décédée le 10 août 1833; 8. James Delprat, né le 29 octobre 1834; 9. Georges-Richard Delprat, né le 30 juin 1836.

XII.

Guillaume-Henri-Marie Delprat, fils de Daniel et de Françoise May (voyez VIII), né à la Haye le 2 novembre 1791.

Au printemps de 1799 il partit pour Berlin avec sa grand-mère M. A. Delprat, née Humbert, et fut placé au collège français fondé dans cette ville par les réfugiés. Dans ses mémoires on lit qu'il se rappelle avoir été examiné en 1800 par le célèbre Jean Bernard Mérian, inspecteur du collège, et que le tableau que trace Ustéri de la manière d'être de ce bon vieux philosophe, de son ton et de son maintien lors d'un examen (voir Michaud, Biographie universelle, XXVIII, 372) est peint d'après nature. En 1856, il lui suffisait encore de réciter une fable de Florian pour voir, comme en 1800, cette tête branlante et cette mine rébarbative.

Le recteur ou principal du collège M. Erman (voir Biographie universelle, tome XIII) le traitait surtout avec bonté. Chaque samedi, Erman venait faire la ronde, escorté du portier du collège, armé d'un nerf de bœuf pour châtier les récalcitrants. Dès son entrée au collège (il avait 7 ans) on mit Delprat au latin et à 8 ans au grec! Les six classes étaient dirigées par des élèves du séminaire, c'est-à-dire des candidats en théologie. Dans ses souvenirs il rapporte qu'on le conduisait très régulièrement au temple de Werder, pour y entendre une prédication, dont il ne pouvait guère profiter. Seulement il se rappelle avoir entendu prononcer le célèbre Ancillon son sermon à l'occasion du renouvellement du siècle le 1 janvier 1801, sur I. Timothée V. 16*b*; il croyait encore voir l'embarras de l'auditoire, quand l'orateur, à la conclusion de son second point, prononça le fatal mot „Amen", qui, pour la plupart, semblait indiquer nécessairement le signal de la clôture du sermon, et permettait par conséquent à une partie de l'assemblée de quitter le temple.

Il retourna en 1801 à Rotterdam et fut admis en 1802 au Gymnasium Erasmianum, et en décembre 1807 il fut inscrit comme étudiant à Leide. Il commença ses études sous Wyttenbach, dont le cours d'histoire était suivi par 150 auditeurs.

La crainte d'être compris dans la conscription, et l'économie à laquelle les malheurs du temps l'obligeaient, lui firent abréger son séjour à Leide. Le 1 septembre 1811, n'ayant pas encore l'âge de 20 ans, il prononça un sermon à Voorbourg et le 23 septembre 1812, il fut admis au nombre des proposants (titre que portaient alors les candidats au S. M.) devant MM. les fondés de pouvoir du synode wallon avec D. T. Huet et J. Bondrit.

Digitized by Google

A ce titre il fut appelé à Rotterdam par les administrateurs du fonds Carrier pour y exercer les fonctions de proposant, qui consistaient à assister le doyen des pasteurs et à catéchiser en même temps la jeunesse de l'école diaconale.

En décembre 1812, il reçut vocation du consistoire de l'église wallonne de Breda, mais il déclina promptement cette proposition.

Au mois de novembre 1813, il fut appelé comme pasteur à Leeuwarden. Son arrivée fut remise au 15 mai 1814 et il fut installé par le pasteur Gerlach.

Parmi ses amis se trouvaient MM. Beucker-Andreae, et G. de Wal. (Ce dernier quelques années plus tard professeur à Groningue).

Le premier était un vrai bibliomane, et son commerce contribua à accroître chez Delprat le goût des vieux livres et manuscrits. Vers ce temps en 1816 il s'occupa d'une réponse à la question proposée par la Société provinciale des arts et des sciences d'Utrecht: „Donner un aperçu historique des progrès de l'art typographique dans le XVe et XVIe siècle, et déterminer l'influence que cet art a eu et peut encore avoir sur les lumières de l'espèce humaine". Son mémoire fut couronné.

Le 25 juin 1818, il fut appelé comme pasteur de l'église wallonne d'Amsterdam; il refusa la vocation, et Leeuwarden lui en témoigna beaucoup de sympathie.

En 1821, il reçut vocation de l'église de Groningue, et en 1825, celle de Rotterdam. Entre-temps, on lui fit des propositions pour Bruxelles, il déclina toutes ces vocations; mais, en 1826, on revint à la charge à Rotterdam et cette fois il ne put refuser de se rendre à ces instances, et il fut installé par le doyen des pasteurs, P. Mounier, sur le texte, Actes X 33*b*: „Tu as bien fait de venir!"

A l'instigation de son respectable ami M. W. C. Ackersdijck, il résolut vers cette époque de disputer le prix que la Société d'Utrecht avait offert pour un mémoire „sur l'influence que les institutions des frères de la vie commune auraient eu sur les progrès des lumières et sur l'état de la religion dans nos provinces". Son travail fut couronné et la médaille d'or lui fut décernée à l'unanimité.

Le 2 novembre 1833, il fut nommé inspecteur de l'instruction primaire dans le 8e district de la Hollande-méridionale, membre de la commission provinciale d'instruction, présidée d'abord par le gouverneur de la province, puis par un membre du collège des Etats députés; il en devint vice-président. Ces fonctions prirent fin lors de la promulgation de la nouvelle loi sur l'instruction, et il s'excusa d'en accepter de nouvelles en 1857.

En 1834, on le nomma correspondant de la 2e classe de l'In-

Digitized by Google

stitut royal des sciences des Pays-Bas. Comme tel, il donna un travail assez étendu sur les publications faites à l'étranger, concernant l'histoire des Pays-Bas de 1835 à 1845. En 1850 il remplaça comme membre effectif de l'Institut, le professeur Lulofs. Cette même année il se démit de ses fonctions pastorales en demandant son éméritat salvo honore.

L'Institut, qui avait été supprimé en 1852 fut rétabli sous le nom d'Académie royale des sciences, et il fut admis dans la section (lettres et histoire) dès la première séance en 1855. Les actes de ce corps savant font foi des commissions, des rapports et des discours ou communications, dont on lui est redevable.

En 1858, il fut nommé chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais. Son attention, surtout après la publication de la première édition de son ouvrage sur les frères de la vie commune, se porta sur l'histoire du moyen-âge, spécialement dans notre pays. Nous en avons la preuve dans les nombreux articles d'histoire ecclésiastique et séculière de sa main, insérés et dispersés dans nos revues périodiques. Sa collaboration à l'ouvrage Oorkondenboek van Holland en Zeeland, les annotations historiques et littéraires dont étaient couvertes les feuilles de garde des nombreux volumes consacrés à ces questions, qui se trouvaient dans sa grande bibliothèque, révèlent le savant et le lettré. Il publia aussi au nom de l'Académie royale des sciences (Amsterdam 1858) les lettres inédites de Juste Lipse, concernant ses relations avec les hommes d'état des Provinces Unies des Pays-Bas, pendant les années 1580—1597 avec introduction et notes, laquelle publication lui valut une lettre spéciale de Macaulay [1]).

Sa vie a été racontée par le professeur W. Moll, dans le recueil de l'Académie royale des sciences de 1871, ainsi que par M. G. Mees Az., vice-président du tribunal de Rotterdam [2]).

Il se maria deux fois: 1°. le 22 novembre 1819 à Leeuwarden, avec Louise-Egbertine Adema, fille de M. Barro et d'Anne-Catherine Hora Siccama, née le 15 juin 1794, décédée à Leeuwarden 11 décembre 1821, et en secondes noces à Leeuwarden, le 29 mai 1829, avec Anna Cats, fille de Mr Epeus et d'Anna-Reinoudina Manger, née à Leeuwarden le 11 avril 1801, décédée à Rotterdam le 1 avril 1869.

De ce mariage sont nés: 1. Anna-Reinoudina Delprat,

---

1) Pièc. Justif. XVIII.

2) V. le rapport de la Société de littérature néerlandaise de Leide. 1861—72. Spectator 14 April 1888, No. 15. Berichten en mededeelingen: „De predikant „G. H. M. Delprat, schrijver van het bekende werk over de Broeders des gemee„nen Levens, was de geleerdste en de geestigste der broeders, die allen „menschen van studie waren." Ceci fut encore écrit 17 ans après sa mort.

Digitized by Google

née à Rotterdam le 26 mai 1830, décédée à Berg en Dal près Nimègue le 27 juillet 1887, qui épousa à Rotterdam le 20 octobre 1852 Robert Baelde, fils de Rudolf-Pieter et de Mary Ives Browne, né le 25 mai 1819 à Rotterdam, dont descendance; 2. Daniel-Henri Delprat, né à Rotterdam le 1 septembre 1831 (voyez XVII).

XIII.

Félix-Albert-Théodore Delprat, fils de Daniel et de Françoise May (voyez VIII), né à la Haye le 21 mars 1812.

Elève de l'école militaire de Delft, puis de Breda, F. A. T. Delprat fut nommé officier en 1830 à l'âge de 19 ans et fit comme tel la campagne de Belgique, appelé à l'armée se trouvant à Nimègue où il était chargé de l'instruction des compagnies d'artillerie de la garde civique. Il resta à l'armée jusqu'en 1839; à cette époque il retourne à Nimègue pour former les artilleurs volontaires et y resta jusqu'en 1844, quand il fut designé pour donner, à l'école militaire de Breda, le cours de mathématiques, puis celui de physique et celui de l'artillerie. De 1853 à 1855 Delprat fut chargé de la direction de différents essais que le ministre de la guerre fit faire à Breda.

Ayant demandé en 1855 à être placé auprès du personnel de l'artillerie, sa demande lui fut accordée et en récompense de services rendus, il fut nommé chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais. Envoyé par le gouvernement en 1856 à Coblence pour assister aux grandes manœuvres, il écrivit en rentrant, dans le spectateur militaire un article sur le fusil à aiguille, prédisant les succès que cette arme aurait, mais il ne fut point écouté. En 1857, Delprat fut placé à la Haye et chargé de la direction de la fonderie de canons. En novembre 1867, il fut nommé chef du bureau de l'artillerie au ministère de la guerre et nommé commandant du premier régiment d'artillerie de place, à Delft, en 1868. Lors de la guerre franco-allemande, il fut en 1870 nommé commandant de la forteresse de Bois-le-Duc et des forts qui en dépendent. Le 29 avril 1871 il fut nommé général-major et en même temps directeur du matériel de l'artillerie à Delft. Du 1 février 1872 au 6 juillet 1872 il fut ministre de la guerre et lorsqu'il se retira il fut chargé du service des torpilles, lequel emploi il garda lorsque plus tard il fut nommé président de la commission des officiers de terre et de mer pour régler la défense au moyen de ces engins.

En 1872 il fut pourvu du commandement de la position d'Amsterdam et, en 1875, de celui de la première division militaire, comprenant les provinces de Nord-Hollande, Groningue, Frise et Drenthe.

Digitized by Google

En 1876 il fut pensionné et se fixa à Amsterdam où il devint en peu de temps membre du conseil municipal et de différentes commissions. M. Delprat a été durant nombre d'années l'un des directeurs de la Société pour l'avancement de l'Industrie dans les Pays-Bas et c'est à lui qu'a été confiée la rédaction du bulletin que cette société publie.

F. A. T. Delprat fut nommé sous-lieutenant d'artillerie le 14 octobre 1830; 1er lieutenant le 4 octobre 1836; capitaine le 10 septembre 1852; major le 10 janvier 1863; lt.-colonel le 30 août 1866; colonel le 9 octobre 1868; général-major le 29 avril 1871; ministre de la guerre du 1 février 1872 au 6 juillet 1872; pensionné le 11 avril 1876. Il était chevalier du Lion Néerlandais, de la Croix de bronze, il reçut la Croix de 45 ans de service, officier de la Couronne de Chêne, chevalier de 3e classe de Ste Anne de Russe, de St Maurice et Lazare d'Italie, chevalier de 2e classe de St Stanislas de Russie et mourut le 7 avril 1888.

Il épousa à Rotterdam, le 10 mai 1843, Elisabeth-Francina van Santen-Kolff, fille de Jacob et Francina Netscher, née à Rotterdam le 6 avril 1816, décédée à Amsterdam le 15 mars 1887.

De ce mariage sont nés: 1. Jacoba-Françoise Delprat, née le 5 mars 1844 à Breda, décédée le 2 octobre 1846 à Breda; 2. Pauline Delprat, née à Breda le 30 juillet 1845; 3. Marie-Cathérine-Conradine-Jacoba Delprat, née le 6 février 1847, décédée le 24 mars 1847 à Breda; 4. Henri-Guillaume-Marie Delprat, né le 9 février 1848 à Breda, décédé le 5 février 1849; 5. Cornelia-Françoise Delprat, née à Breda le 28 novembre 1849; 6. Théodore-Félix-Albert Delprat, né à Breda le 8 août 1851 (voyez XVIII); 7. Elisa-Franciscus Delprat, né à Breda le 28 avril 1853, premier lieutenant d'artillerie; 8. Constant-Charles Delprat, né à Breda le 2 décembre 1854, docteur en medecine marié le 17 mai 1888 avec Mlle C. E. Reijnvaan, et établi à Amsterdam; 9. Guillaume-Daniel Delprat, né à Delft le 1 septembre 1856 (voyez XIX); 10. Daniel Delprat, né à Delft le 7 décembre 1858, décédé à Amsterdam le 5 mars 1874.

XIV.

Pierre-David-Edouard Delprat, fils de Paul-David et de Susanne-Cathérine-Adelaide Mestre (voyez X), baptisé à Rotterdam le 31 janvier 1802; bâtonnier de l'ordre des avocats à Bordeaux en 1845 et 1861, décédé à Bergerac dans sa propriété de Podestat le 22 novembre 1877.

D'apres les divers journaux de France de cette époque, comme la Gironde, du 30 novembre 1877, et Le journal de Ber-

Digitized by Google

gerac il est dépeint comme un homme d'un esprit fin et délié, parfois original; d'un commerce plein de charmes, d'une bienveillance toujours poussée jusqu'aux dernières limites, d'un dévouement qu'on pourrait égaler, mais non pas surpasser. Jeune, il parvint vite à se créer à Bordeaux de nombreuses et sérieuses relations et on le vit bientot occuper un des premiers rangs qu'il a toujours su conserver, même parmi les plus distingués. En 1845 le conseil de l'ordre des avocats l'appela pour la première fois aux fonctions du bâtonnat [1]), et en 1861 réélu bâtonnier, il eut l'unique honneur d'assister à ce titre à cette fête mémorable dans les annales du barreau, donnée à l'occasion du 50 anniversaire de Berryer, ce maître illustre. Jusqu'à sa dernière heure, il fut mêlé aux plus grandes affaires litigieuses tant au civil qu'au criminel, et plus spécialement à l'affaire du concile de Bordeaux, dans laquelle on s'accorde à dire qu'il se révéla comme grand orateur et dialecticien de premier mérite. Il pratiqua, d'une façon réellement exemplaire, les vertus traditionnelles de sa chère profession.

Il avait épousé à Amsterdam, le 23 septembre 1829, Jeanne Simon-Thomas, fille de Jean et de.... Barensfelt d'Amsterdam, dont un fils Edouard Delprat, né à Bordeaux le 10 juin 1830; avocat à Paris et pendant quelques années secrétaire particulier de l'homme d'état Dufaure, il est décédé non marié le 29 mai 1874 à Podestat près de Bergerac.

Dans le journal L'Indépendance belge du 5 juin 1874, n°. 154, on peut lire ce qui suit: „M. Edouard Delprat qui fut longtemps un des membres les plus distingués du barreau de Paris vient de mourir. Il y a peu d'années, après une carrière déjà pleine comme avocat et comme écrivain, Delprat était tombé comme frappé de la foudre dans la vigueur de l'âge et s'était relevé privé de sa raison [2]). Nature brillante, primesautière, esprit original, plein de fécondité, ouvert à tous les domaines, il était à ce moment fatal en possession déjà de la renommée; il était romancier, poète, écrivain politique, dessinateur en même temps, qu'il avait sa place d'orateur au barreau. Nul n'a perdu le souvenir de certaines plaidoieries, non plus que de sa remarquable collaboration au Courrier du Dimanche et à l'Indépendance belge. C'est au milieu de ces sourires de la fortune que le mal terrible est venu l'atteindre. Il succomba à 45 ans environ, etc."

---

1) V. Barreau de Bordeaux, Discours prononcé à l'ouverture des conférences le 20 décembre 1845 par E. Delprat. Le rapport fait au conseil municipal de Bordeaux sur l'école communale de la Paroisse Saint Martin par. E. Delprat.

2) V. les annales politiques et littéraires, 9 septembre 1888. pag. 170.

Digitized by Google

Voir aussi dans le journal le Temps, le 3 juin 1874, (nécrologie) son caractère peint par son grand ami Jules Ferry, l'homme d'état actuel.

XV.

Jacques-Charles Delprat, fils de Paul-David et de Suzanne-Cathérine Mestre (voyez X), né à Bordeaux le 5 décembre 1803 décédé à Pau le 25 janvier 1888.

Il fut élevé jusqu'à l'âge de 15 ans à Bordeaux, puis il fut envoyé à Rotterdam pour se former, sous la tutelle de son oncle Jacques-Charles Delprat à la langue du pays, et au commerce. En 1826 il s'établit à Anvers pour la maison de son père à Bordeaux et de ses correspondants en Hollande. Lors de l'insurrection de la Belgique il se retira en France, et demeura quelque temps à Paris comme agent de commerce de vins du midi. A l'instigation de son oncle, le gouverneur-général des Indes M. Merkus, il partit dans l'été de 1844 pour Java. A son arrivée il apprit que son oncle le gouverneur venait de mourir, mais il sut bientôt se distinguer et s'attira l'attention du nouveau gouverneur des Indes orientales M. Rochussen, qui lui confia le commerce du Japon, avec le titre de commissaire de commerce particulier et exclusif des Hollandais en Japon. Il séjourna durant les années 1845—1849 à Décima.

L'auteur de ses notes se rappelle encore le récit que Delprat faisait de sa grande surprise de trouver à Décima des fonctionnaires japonnais parlant et écrivant le Hollandais avec une correction classique, un accent pur et une écriture calligraphique. Ils avaient l'oreille si bien exercée, qu'ils s'apercevaient de la très-légère intonation étrangère, dont Delprat tout en parlant le Hollandais comme sa propre langue, n'avait jamais pu se défaire. Ils lui en firent la remarque, même avec une certaine défiance. Sur ce il leur demanda, s'ils n'avaient pas eux leur haut Japonnais et leur bas Japonnais. De même, leur dit-il, hebben wij ons Hoogduitsch en ons Nederduitsch „ik nu spreek een beetje Hoogduitsch." Les bonnes gens se montrèrent parfaitement satisfaits de l'explication. Ce commerce qui demandait beaucoup d'industrie, d'habileté, de goût et d'activité réussit à merveille. Quoiqu'il n'y resta que trois ans il y réalisa une assez ronde fortune, qui lui permit de retourner en Europe et de s'établir dans les environs de Bordeaux, où il fit l'acquisition d'une terre „Bellegarde". Au bout de quelques années il se défit de cette propriété pour s'établir à Nérac, qu'il quitta en 1862 pour se fixer à Pau. En cette ville il s'était acquis une haute considération. — Son article dans la revue des deux mondes sur le Japon et la question japonnaise avait été fort remarqué. Un nouvel

Digitized by Google

article sur le même sujet, mais qui s'écartait des vues du gouvernement impérial fut refusé par le très habile et très prudent directeur de la Revue. Il était en même temps une autorité en fait de musique. Le chant surtout fut pour lui un objet de sérieuses études. Il publia un travail sur la question vocale qui a été très apprécié par les connaisseurs [1]) et qui lui valut la décoration de chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne, décerné par le roi des Pays-Bas, comme témoignage de sa satisfaction.

Il épousa à Arnhem le 29 septembre 1829, Françoise Willer, fille de Daniel Willer et de Louise-Elisabeth Merkus, née à la Haye le 11 février 1808, dont il eut: 1. Charlotte-Louise-Elizabeth Delprat, née à Anvers le 16 novembre 1832. Elle se maria deux fois, premièrement en 1832 avec Henri Maly Dumon [2]), fils du ministre d'état sous le roi Louis-Philippe, et en secondes noces avec le baron Meuziau, colonel au service de France, officier de la légion d'honneur, blessé à la bataille de Sédan en 1870, dont elle n'eut point d'enfants; 2. Paul Delprat, né à Anvers le 10 septembre 1830, officier de cavalerie au service de France, tué en Crimée à l'âge de 25 ans.

XVI.

Jean-Henri Delprat, fils de Paul-David et de Susanna-Cathérine-Adelaide de Mestre (voir X) a épousé Adèle Vignes à Sos en Armagnac (Lot et Garonne); issus sont de ce mariage: Suzanne Delprat, qui a épousé Paul Dat membre du conseil général de Lot-et-Garonne à Eauze (dép. du Gers); issues de ce mariage: 1. Adèle Dat, épouse du marquis de la Faye à Pont de Bordes (Lot et Garonne); elle est morte peu de temps après les premières couches et laissa un fils; 2. Jeanne Dat et 3. Germaine Dat, ces deux dernières non mariées.

XVII.

Daniel-Henri Delprat, fils de Guillaume-Henri-Marie et de Anna Cats (voyez XII), né à Rotterdam le 1 septembre 1831; fit ses études en droit à l'académie de Leide; il écrivit une thése over de Nederlandsche en Belgische wetgevingen betrekkelijk de Surséance van betaling, onderling vergeleken, et devint docteur en droit 1854. En septembre

1) V. son prélude dans la 2e édition, Pau, 1884.

2) De ce mariage elle eut une fille, Elisabeth-Louise Dumon, qui se maria avec Georges Guizot, cousin du célèbre homme d'état du même nom, issus: Mathilde Guizot et Pierre Guizot.

Digitized by Google

1857 griffier de la justice de paix à Sliedrecht, en janvier 1859 chef de la comptabilité à la secrétairerie de Rotterdam. En 1871 il donna sa démission; en 1873 membre du conseil municipal, en 1875, président de la commission de surveillance des prisons en cette ville; en 1873 membre, administrateur de la société scientifique, dite „Het Bataafsche Genootschap van proefondervindelijke wijsbegeerte, enz." Il se maria à Rotterdam le 9 mars 1859 avec Petronella Rueb, fille de Jean et de Maria-Johanna van Loon, née à Rotterdam le 8 janvier 1834.

De ce mariage sont nés: 1. Johanna-Maria, née le 27 mars 1860. Elle épousa le 10 septembre 1885 à Rotterdam, Jan-Jacob van Stolk, fils de Jan-Jacob et de Marie Verbrugge, né à Rotterdam le 24 janvier 1858 dont descendance; 2. Anna, née le 27 septembre 1861; 3. Jeanne, née le 8 août 1863; 4. Guillemine-Henriette-Marie, née le 23 juin 1865; 5. Guillaume-Henri-Marie, né le 25 mai 1867; 6. Charlotte-Pauline, née le 22 septembre 1870; 7. Petronella, née le 22 juin 1873.

XVIII.

Théodore-Félix-Albert Delprat, fils de Félix-Albert-Théodore et d'Elisabeth-Francina van Santen-Kolff (voyez XIII), né à Breda le 8 août 1851, ingénieur des chemins de fer de l'état aux Indes-orientales, épousa le 6 mars 1879 par procuration à Delft, Cornelia-Wilhelmine-Magdalena van Panhuijs, fille du chevalier Jean-Louis van Panhuijs et d'Anne-Martha May, née à Vlaardingen le 7 août 1848, dont il eut: 1. Jacques-Paul Delprat, né à Bandong (île de Java) le 17 décembre 1882; 2. Nancy-Elisabeth, née le 29 mars 1885 à Poerworedjo, Bagelen (Java); 3. Elisabeth-Francina, née le 8 mai 1886 à Amsterdam.

XIX.

Guilaume-Daniel Delprat, fils de Félix-Albert-Théodore Delprat et d'Elisabeth-Francina van Santen-Kolff (voyez XIII), ingénieur civil en Espagne. Né à Delft le 1 septembre 1856, il épousa à Amsterdam le 4 septembre 1879, Henriette-Maria-Wilhelmina-Sophie Jas, fille de Franciscus-Adrianus Jas et d'Elisabeth-Théodora-Johanna-Stoffelina Hugenholtz, née à Amsterdam le 16 juin 1858, dont il eut: 1. Théodore-Daniel Delprat, né à Tharsis en Andalousie le 13 janvier 1881; 2. Elisabeth-Théodora-Johanna-Stoffelina Delprat, née à Tharsis en Andalousie le 26 octobre 1882; 3. Elisabeth-

Digitized by Google

Francina-Carmen Delprat, née à La Joya le 16 octobre 1884; 4. Marie-Johanna-Alberta-Théodora Delprat, née le 25 septembre 1886 à Amsterdam.

Les armes de la famille Delprat sont écartelées au:
1°. de gueules à une croix alesée d'or;
2°. d'argent à deux grappes de raisin;
3°. d'hermine à un taureau de gueules, avec une croix d'or entre les cornes;
4°. d'argent à deux branches d'épine de sable passées en sautoir et au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or, avec la devise:

„tasche sans tache."

Rotterdam. D. H. Delprat.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Lettre du pasteur à la Haye J. J. Guicherit, du 14 juillet 1790 (Archiv. de famille).

...l'affaire est en bon train de réussir selon nos désirs. Leurs Altesses vous sont favorables. C'est beaucoup puisque le choix d'un nouveau pasteur dépend uniquement de Monseigneur le Prince.

Mais vous savez que dans ce monde l'on ne peut pas toujours faire ce que l'on veut et les Princes en sont logés là tout comme les particuliers.

Lettre du 11 novembre 1790 du même au même.

Nous nous proposons de demander demain aux Gecommitteerde Raaden la permission d'élire un nouveau pasteur. Cette permission nous sera vraisemblablement accordée Lundi ou Mardi prochain. Après quoi nous nous adresserons immédiatement à Monseigneur le Prince pour lui demander quel pasteur il lui serait agréable, que nous appellassions. Or après une conversation, que j'ai eu hier avec son Altesse à ce sujet, j'ai le plaisir de pouvoir vous dire mon cher Monsieur que ce sera vous, que le Stadhouder désignera.

Ainsi attendez-vous à recevoir la vocation dans le courant de la semaine prochaine. Lorsque vous aurez accepté la vocation, il conviendra que vous veniez d'abord faire un tour à la Haye pour remercier le Prince. Il voit du monde tous les jours, mais son Altesse Royale à qui il ne sera pas mal de faire aussi une visite, n'en voit que le Lundi et le Jeudi.

II.

Lettre du Prince Frédéric des Pays-Bas (Archiv. de famille).

La Haye ce 3 mars 1816.

Monsieur, Etant seulement revenus Vendredi passé d'Amsterdam, je n'ai pus avoir le plaisir de venir dès le même soir chez moi, et comme le Samedi Vous ne pouvez pas, c'est demain lundi le premier jour que pou-

Digitized by Google

vois avoir le plaisir de Vous attendre. Si cela Vous convient, je vous prie donc, de venir demain au soir à sept heure chez moi pour reprendre nos études. — Ce n'est pas sans inquiétudes, que j'ai pris la plume, pour écrire ce billet, dans lequel certes Vous ne manquerai pas de trouver quelques fautes à critiquer, et je me recommende par conséquent aussi à votre indulgence. Je vous prie d'être assurer de ce que je suis invariablement,

Monsieur
Votre très affectionné
FRÉDÉRIC PR. des Pays-Bas.

III.

Lettre du Prince Frédéric des Pays-Bas (Archiv. de famille).

La Haye ce 11 mars 1816.

Monsieur, Nous sommes aujourd'hui demain et après demain, tellement dans les fêtes et plaisirs, du moins on leur donne ces noms, que je dois me priver de celui de Vous voir aujourd'hui et après demain. Je vous prie donc à ne pas vous incommoder à venir ce soir, et vous demande pardon, de ne Vous en avoir prevenus plus-tôt, mais il n'y a qu'un moment que je suis parvenus à savoir à quelle heure le spectacle commence ce soir. Vendredi soir à sept heure j'espère avoir le plaisir de Vous voir, si Vous n'avez pas d'empêchemens, en attendant je traduirai tant que je puis de van de Spiegel.

Je suis comme toujours

Monsieur
Votre très affectionné
FRÉDÉRIC PR. des Pays-Bas.

IV.

Lettre du Prince Frédéric des Pays-Bas (Archiv. de famille).

Monsieur, Comme Vous avez bien voulus avoir la bonté de m'offrir l'autre jour, de m'aider par vôtre beau style, à écrire de ces lettres de cérémonie, je m'empresse d'en profiter, en prenant la liberté de Vous envoyer ci-joint une belle épitre de S. M. le Roi d'Espagne. Malgré qu'elle vient d'une Majesté très Catholique, j'espère que Vous voudrez bien avoir la bonté de me seconder pour y repondre en belles phrases, qui parlent de toute ma reconnaissance pour cette grace, qu'elle vient de m'accorder, et tout le prix que j'y mets, etc. etc.

Je suis comme toujours

Monsieur
Votre tout dévoué
le 30 Decembre 1817. FRÉDÉRIC PR. des Pays-Bas.

Digitized by Google

V.

Lettre de D. Delprat à son fils G. H. M. Delprat, datée le 11 janvier 1822 (Archiv. de famille).

Mes catéchismes avec la Princesse ont recommencé, et deux fois par semaines j'y consacre une heure, à laquelle assiste constamment depuis quelque temps..... le Prince d'Orange, avec une patience qui m'étonne, et que je n'aurais pas.

VI.

Lettre de D. Delprat au même, écrite à Bruxelles, le 5 mai 1825 (Archiv. de famille).

Pour occuper mes loisirs à Bruxelles je me suis battu les flancs à faire de belles phrases, tant pour Berlin que pour St. Pétersbourg, Il est vrai qu'après avoir écrit au Roi une très belle lettre de condoléance sur les désastres des inondations l'empereur Alexandre a envoyé huit jours après 17 belles traites sur Amsterdam, au montant de 100.000 florins. Je dirai comme le Roi „'t is almachtig mooi," mais les deux lettres et les notes par lesquelles j'ai remercié de ce beau cadeau, ne l'étaient pas moins! Mardi la reine et la princesse se mettront en voyage, et moi en vacance. Le roi continue à s'amender, soit dit avec respect et dans un sens physique. — La plus grande nouvelle que je sache est la probabilité que l'émancipation des Catholiques (en Angleterre) ne passera pas à la chambre des Pairs, et que Canning se sera acquis sans risque une belle popularité. J'avoue que son discours n'a pas répondu à l'attente que je m'en étais faite d'après l'effet qu'il a produit. Il y parle beaucoup trop théologie, le secrétaire Peel me parait avoir beaucoup mieux saisi et traité ce beau mais délicat sujet. — En attendant, au moment ou Doyle assure en sa qualité d'Evêque, que les mariages bigarrés (mixtes) etc. etc. n'exposent pas aux censures ecclésiastiques et tout au plus à des exhortations pastorales, le journal de la Meuse e. a. lui donnent un démenti formel et citent le concile de Trente; who will decide when Doctors disagree? Pour moi je crois qu'on ne saurait pousser trop loin la tolérance envers ces Messieurs, sans cependant les émanciper au point qu'ils s'émancipent comme du temps de Jacques II.

VII.

Lettre de D. Delprat, au même, écrite au Loo, le 19 août 1826 (Archiv. de famille).

La réception prochaine de la Princesse m'occupe jour et nuit. Non que j'aye peur du succes de l'examen, mais à mon âge et ma sensibilité, une pareille cérémonie est une forte secousse; et je serai bien aise que cette cérémonie sera passée.

J'ignore encore ma destination future, et selon toute apparence je

Digitized by Google

suivrai ma jeune princesse à Bruxelles, et en vérité je suis fort combattu entre le désir de rester tranquillement à la Haye, et celui de ne pas quitter mon intéressante catéchumène. Sans vanité je crois lui être souvent utile, en gouvernant sa gouvernante, et en appaisant plus d'un petit orage. D'ailleurs j'avoue également, que je ne m'éloignerais pas sans grand regret du Roi. Assurément que dans ma position je n'ai plus aucun voeu ambitieux à former, mais il est impossible quand on voit de près S. M. de ne pas s'attacher sincèrement au Roi, plus on le voit de près et plus on sent augmenter son respect et son dévouement.

Je dis ceci sans aucune flagornerie; souvent je vois des courtisans faire de belles phrases et cependant blâmer, murmurer etc. et démentir leur respect extérieur par leurs phrases aigre-doux. Nous allons avoir ici grande compagnie de Princes et de Princesses, je ne dirai pas ignoblement plus on est de fols plus on rit, mais cette nombreuse et brillante société est assez agréable, quand on ne fait pas les frais de la réception et que l'on peut se retirer dans sa chambre, quand on en a assez. Ma chambre est d'une fraicheur enviée par tous les habitants de l'Oude Mannenhuis, comme on nous fait la grâce de qualifier le corps de logis ou je loge avec MM. d'Yvoi, de Reede et le Prof. Bernard. Etc.

VIII.

Lettre de D. Delprat, au même, écrite à Bruxelles, le 15 décembre 1826 (Archiv. de famille).

P. S. Voici vraiment une autre commission qu'édifierait d'Acosta! La Princesse d'Orange désire d'avoir notre confession de foi et nos cinq articles Dordracéniens: Je ne sais autre chose que de les tirer — le respect m'empêche de dire — les déchirer d'un de ces in 4to bleus que l'on donnait autrefois aux Proposants, d'y joindre les préfaces et la Discipline Ecclésiastique, ouf; tout excepté les noms des Pasteurs et Proposants signataires; d'envoyer cela à votre chef avec prière de les faire relier et expédier à son Altesse Imp. ou savez-vous quelque chose de mieux?

Je commencerai mardi prochain mes instructions religieuses avec les Princes.

IX.

Lettre de D. Delprat, écrite à La Haye, le 1 septembre 1830 (Archiv. de famille).

Cette semaine je reçus inopinément l'invitation de retourner de suite au Loo. Il fallut partir et prêcher! Le pasteur d'Apeldoorn étant hors d'état de fonctionner par la maladresse d'un Dentiste, qui lui a mis la mâchoire en capilotade.

Il y a huit jours que toute la famille Royale se trouvait paisiblement, même joyeusement réunie au Loo, pour fêter l'anniversaire du Roi. La princesse et la jeunesse de la cour avaient préparé la surprise au Roi, d'une comédie qui a été parfaitement bien jouée, puis un bal et tout cela au milieu de cinq ou six princes et princesses, tant de la famille

Digitized by Google

qu'Etranger. C'était un calme précurseur d'un violent orage. Vendredi passé on me fit une mine un peu sérieuse de ce que je partais un jour avant les grands personnages. Je me félicite de l'avoir fait! A Utrecht j'eus les premières nouvelles des troubles de Bruxelles, à Woerden je rencontrai le Prince d'Orange, qui suivait en toute hâte un courier, qu'il avait dépêché au Roi. S. M. savait bien qu'il regnait de l'effervescense dans les Provinces du Midi, mais ne s'attendait nullement à une pareille explosion. Tout fut dans la plus grande confusion au Loo, et le Roi partit encore le même soir pour la Haye. Vous savez le reste: la commission de Bruxelles n'a pas été admise comme commission, mais le Roi a bien voulu recevoir ces Messieurs individuellement, et ils ne seront pas repartis fort avancés.

En attendant les nôces de la Princesse se préparent et moi je voudrais bien être déjà délivré de ma besogne, quoique je me fasse d'autre part un bien grand plaisir de pouvoir marier ma cathéchumène.

X.

Lettre de la Princesse Marianne des Pays-Bas (Archiv. de famille).

Recevez avec ce bouquet, mes voeux pour la journée, mon cher maître; Dieu veuille vous donner encore des jours heureux et vous conserver tous ceux qui vous sont chers. C'est à regret que j'appris par Mirandolle, ce que votre billet d'hier me confirme, les maux qui vous empêchèrent de venir au rendez-vous Lundi.

Tout ce que vous dites de la mort du général Constant, votre aîné de huit ans et de notre excellent Reede, n'est que trop vrai!!! Le Roi est bien affecté de toutes ces pertes, il me charge de ses voeux pour Vous, et je me nomme avec plaisir votre affectionnée disciple

Ce 15 août 1838. MARIANNE.

XI.

Lettre de D. Delprat, écrite à La Haye, le 8 janvier 1841. (Archiv. de famille).

Je vous ai marqué je crois que son Altesse le Comte de Nassau (Roi G. I) m'a nommé parmi les personnes qui restent attachés à la sienne. J'ai de bonnes nouvelles de son séjour à Berlin et jusqu'ici S. M. persiste dans l'intention de venir faire ici ses pâques; il est peu édifié du culte réformé en Prusse, et ne peut s'accoutumer aux cierges ni aux choeurs.

Dans ce moment la Reine m'envoye une lettre de sa bonne soeur Victoria, à la quelle S. M. me charge de lui envoyer un projet de réponse.

Voir dans les archives de famille cette réponse écrite à l'âge de 83 ans.

XII.

Lettres de I. P. Delprat, Citadelle d'Anvers, 9 décembre 1830 (Archiv. de famille).

Nous travaillons à force à nous mettre en mesure contre un siège en règle (la seule manière possible de nous réduire, depuis que nous avons

Digitized by Google

des vivres pour tout l'hiver) cela sera bientôt prêt et alors M.M. Nielon et Comp.nie pourront venir si cela les plait, ce qui est peu possible.

16 janvier 1831.

Depuis quelque temps nous avons à la dérobée quelques communications avec Anvers, et le moyen de nous procurer différens objets; je lis même assez régulièrement le journal de cette ville, qui me fait faire alternativement du bon et du manvais sang. Depuis hier il circule à Anvers une pièce imprimée par la quelle on annonce la liberté de l'Escaut pour le 30 de ce mois, et cela de la part des Puissances. Si le fait est vrai, il faut avouer qu'on entend la légitimité d'une singulière manière. Le bateau à vapeur le Suriname armé est venu ce soir se mettre en rade, et nous tous faisons des voeux pour que ce soit pour empêcher les navires de passer. Jusqu'à présent l'autorité militaire à Anvers est extrêmement soumise dans ses relations avec nous.

XIII.

Lettre de I. P. Delprat. Citadelle d'Anvers, 19 février 1831. (Archiv. de famille).

Je pense que la mort héroïque de van Speyk, vous aura frappé ainsi que nous tous. Au moment de l'explosion j'étais sur les remparts de la citadelle, mais par la position de la ville et par le grand vent, qui porta la fumée sur les maisons, je crus qu'une explosion avait eu lieu dans la ville même, mais bientot nous fûmes désabusés d'une manière bien triste. La cannonière est encore en assez bon état après un effort pareil, j'y ai passé un de ces jours d'assez près en faisant une visite à nos forts sur la rive gauche; le derrière du bâtiment a été emporté, le mat a été coupé par les Anversois.

XIV.

Lettre de I. P. Delprat. Citadelle d'Anvers, 29 mai 1831. (Archiv. de famille).

J'ai eu entre autres eu ma part lors de l'occupation de la lunette St. Laurent le 15, chose qui a fait tant de bruit. J'étais occupé à couper la chaussée d'Anvers à Boom, la canaille d'Anvers s'amusa à nous injurier depuis le matin 6 heures jusqu'à midi, et s'avança par degrés jusqu'à 20 pas du point où j'étais et ce fut là (et non à 100 pas comme ont dit les journaux) qu'un polisson s'avisa de planter un petit drapeau (en papier) Belge. Vainement j'avais fait demander au Général Chassé la permission de faire tirer un seul coup de fusil, et cela en plusieurs reprises, à la fin on permit l'usage de la crosse du fusil et en un clin d'oeuil toute la canaille fut mise en fuite. Ce fut un moment avant cette répression qu'un de nos ouvriers s'élança sur le drapeau Belge, et la déchira non de ses dents comme dit le Staatscourant mais avec les mains, et même il simula avec un des morceaux l'usage qu'on fait d'ordinaire van zacht papier, devant la troupe belge ébahie. Quoique

Digitized by Google

cette action fut méritoire sous un certain rapport, elle ne valait pas la récompense, qu'on y a attachée; il n'y avait aucun danger à courir, mon homme était protégé par deux cents ouvriers et par la garde de la lunette, tandis que la foule Belge n'était pas armée. La récompense a fait même un mauvais effet, car sur la défense expresse qui m'avait été faite à plusieurs reprises et sur ma responsabilité de ne permettre rien aux ouvriers mais de les contenir et même de réprimer jusqu'aux gestes ou paroles injurieuses (ce qui ne me coûta pas peu de peine) j'avais refusé à plusieurs ouvriers, qui m'en prièrent à plusieurs reprises, d'aller saisir le drapeau, et voilà qu'un homme qui desobeït, reçoit une récompense éclatante...!

S'il nous arrive une seconde fois quelque chose de pareil, adieu tout mon monde, et nous Ingenieurs nous pourrons achever l'ouvrage nous mêmes.

XV.

Extract from Memoirs of John Quincy Adams, edited by Charles Francis Adams, Published in 1874. Vol. II. Page 475. Chapter VII (Mission to Russia).

„1813. He (Comte Romansoff) asked me whether I had received an answer concerning the papers of the Russian Embassy at Paris, of which he had spoken to me. I said I lamented that hitherto, all my efforts to obtain an answer from Paris had been unsuccessful: that the person whom I had dispatched as Courier had been very long in reaching Vienna; that he had even met with some obstructions & detentions on the road in Russia, owing I presumed, to the peculiar situation of that part of the country at the time; that, on his arrival at Vienna, he had found himself unexpectedly detained there, & had forwarded by mail one of the two letters I had given him for Paris. This letter was in cipher, & I had authorised him, in case he should himself be detained, to forward it by post. It has been received, & yesterday came to me an answer, saying that they have no Key to the cipher, & cannot read it. I had foreseen that Ms Barlow might not have the Key to the cipher, which had been with his predecessor, had therefore given Ms. Delprat a duplicate without cipher, to be delivred only by himself, & in consequence of his detention this letter had not been received."

XVI.

Lettre de C. H. Birney à Mme J. C. Delprat.

N.-York. Office of East River Insurance Co. 96. Wall St.

December 15. 1856.

Mrs. John Charles Delprat.

Madam.

I have been requested by the Board of Directors to hand you the enclosed Resolutions, passed by them at a Special Meeting held on the

Digitized by Google

15th instt. Allow me personnally to write in the sentiments expressed by the Board, & to regret much the loss of one who has acted towards me in the most kind & friendly manner, during the many years, that we have been associated together.

I am, Madam,

To Mrs. John Charles Delprat, 87. W. 17th St. N. Y.

Most Respectfully jour Obt Servant C. H. Birney, Secretary.

XVII.

Office of the East River Insurance Co. 69, Wall St. N.-Y.

December 15. 1856.

At a Special Meeting of the Board, the following resolutions were passed.

Whereas the Members of the Board, having learned with unfeigned sorrow, of the sudden death of their late President, John Charles Delprat, who for several years passed has presided over the affairs of the Company, with the most zealous fidelity strict integrity — Therefore — be it Resolved,

That in the remembrance of the high estimation always entertained by the Members of the Board, of the character of the Deceased, as a man, as an associate, & friend, we deeply feel & sincerely regret his loss to us and as an expression of our feelings on this occasion, towards the widow & family of the Deceased, we tender to them our united sympathy under their sudden & severe bereavement — Resolved — That a copy of the above Preamble & Resolutions be delivered to the Widow by the Secretary. Resolved — That as a further mark of our respect, this Office be now closed, & that the Board attend the Funeral,

Clas. H. Birney, Secretary,

XVIII.

Lettre de W. B. Macaulay à Holly Lodge Kensington, London, à G. H. M. Delprat, (Archiv. de famille).

Sir, May 9, 1857.

Your letter and the sheets which followed it have reached me. I really hardly know how to thank you for so obliging a service, rendered in so obliging a manner. The notes of Goslinga are curious in the highest degree. From the few pages which you have sent me I have learned several interesting facts which were quite unknown to me. Lord Stanhope, whose name is doubtless known to you, thinks, as I do, that the work which you are editing will be a most valuable addition to our stock of materials for history. With warm and repeated thanks for your kindness and courtesy, I remain,

Sir,

Your faithful Servant

W. B. Macaulay.

Digitized by Google

MEMOIRE DU REFUGE DE MARIE DE COMTE,

VEUVE DU PASTEUR ANTOINE DE GAU ET DE SA FILLE LOUISE DE GAU [1]).

Marie de Comte, née à Castres dans la province de Languedoc, d'une ancienne famille noble, épousa à passé l'âge de 15 ans Antoine de Gau, d'origine distinguée, âgé de 24 ans, dont le père, le grand-père et les aïeux avaient rempli depuis la réformation les fonctions de pasteur. Cet Antoine de Gau, qui fut mon grand-père, répéta plusieurs fois à sa femme: „Il s'accumule de noirs nuages sur nos têtes; je crains pour notre église et notre religion." — Cependant il fut enlevé par la mort avant le commencement des persécutions, laissant une veuve et quatre enfants, trois fils et une fille, Louise de Goo, ma tendre mère. Ce fut quelques années après le décès de mon grand-père que survinrent les maux qu'il avait prévus et redoutés.

Les premières mesures consistèrent dans la démolition de l'église en face de laquelle ma grand'mère demeurait; la cloche de métal, pour n'avoir pas été baptisée selon le rite du papisme, fut mise en pièces avec un bruit terrible qui fit trembler tous les habitants de la ville, principalement, comme c'est à penser, les réformés qui y étaient nombreux et y avaient de si grandes intimités.

---

1) Le mémoire que nous offrons aux lecteurs du Bulletin nous a été communiqué par Monsieur le Docteur F. C. le Comte. Il l'a reçu de Mad. G. D. van der Swaagh, née de Leeuw, arrière-petite-fille de l'auteur. — M. le Comte nous a cédé le manuscrit avec la traduction qu'il en a faite en abrégeant quelques passages. — Louise de Gau (ou de Goo) épousa, le 20 mars 1706 à Hoorn, le Dr en médecine Wijnand Groen. Une fille née de ce mariage Marie Groen, femme du pasteur d'Opperdoes (près Hoorn), Arnoldus Benier, a écrit en Hollandais, en 1760 ou 1761, le récit des souffrances de sa mère et de sa grand'mère, à l'époque de la persécution des protestants en France. RÉD.

Digitized by Google

Cet affreux travail terminé, un trompette parcourut la ville, s'arrêta à tous les carrefours et publia que si, au bout de deux fois vingt-quatre heures, on surprenait chez les habitants un livre des réformés, tous leurs biens seraient confisqués. Sur quoi ma grand'mère en jeta pour une valeur de plus de mille florins dans un marais, à l'exception d'une grosse bible qu'au premier moment elle cacha de manière à ce qu'on ne pût la trouver; mais par la suite, le feu de la persécution ayant commencé à brûler avec plus de violence, elle la porta chez un prêtre profondément affecté qu'on eût recours à une pareille dévastation, et lui demanda s'il ne pourrait pas lui cacher ce livre pour quelque temps; il lui répondit: „Suivez-moi." Et il alla le placer sous l'autel, en ajoutant: „Ils ne viendront pas le chercher ici; soyez maintenant tranquille; j'espère avoir le plaisir de vous le rapporter plus tard."

Ma grand'mère fut fréquemment sollicitée par un prêtre malveillant de son quartier d'aller à la messe, mais elle répondit chaque fois avec un courage qu'elle sentait, comme elle me l'a dit, fortifié par la grâce de Dieu: — „Je ne plierai pas le genou pour le Baal; vous pouvez faire de mon corps comme il vous plaira." De sorte qu'il s'en retournait toujours en l'injuriant.

Mais on était arrivé à la veille des grandes afflictions.

Certain jour qu'elle était allée visiter une de ses terres en compagnie de sa fille, tandis que ses trois fils étaient restés à la maison, elle rentra le soir à une heure tardive, et passant dans sa chambre pour changer de vêtements, avant de se mettre à table, à peine assise, elle entend pleurer amèrement et par intervalle essayer de chanter une ligne du psaume LI. Elle s'élance hors de sa chambre et, comme il faisait déjà nuit, se dirige du côté d'où venait le chant; mais quelle douleur! Elle trouve son second fils baigné de larmes, déclarant qu'il ne pouvait plus vivre en ce pays, que ce jour même, lui, ainsi que ses deux frères, avaient apostasié et signé qu'ils iraient à la messe le lendemain. Il ajouta qu'aussitôt après le départ de leur mère, le matin, le prêtre était venu les trouver et que l'affaire en était là. „Sois sans crainte, mon enfant", lui dit la pieuse femme, et, le prenant par la main, elle le conduisit dans sa chambre où elle fit aussi venir ses deux autres fils et leur dit: „Mes enfants qu'avez-vous fait? Priez Dieu qu'il vous pardonne; je prierai aussi pour vous. Partez sur le champ et allez où vous pourrez le mieux vous rendre. Que Dieu vous conduise."

Ces trois fils, mes oncles, avaient été instruits dans les langues par un précepteur, homme très savant, que ma mère avait pris chez elle pour l'éducation de ses fils. Ils y avaient fait de tels progrès, ainsi que dans la philosophie, que l'aîné avait déjà

Digitized by Google

été promu docteur en philosophie. S'adressant à celui-ci: „Tâche, dit-elle, d'atteindre une ville académique pour te pousser dans la théologie." Aux deux autres elle conseilla de se choisir telle carrière qu'ils pourraient. Encouragés par elle, ses fils consentirent à se mettre en route et elle alla chercher presque tout l'argent qu'elle avait en or, le leur attacha autour du corps et en cacha dans leurs souliers; elle fit seller un cheval pour chacun d'eux, et, la même nuit, ils se mirent en route.

On peut se figurer combien les adieux furent déchirants en présence d'un voyage de 300 milles à parcourir avant d'atteindre la Hollande et en pareilles circonstances, l'aîné des trois frères n'ayant que 19 ans.

La mère, au départ, leur recommanda encore d'aller voir en passant leur oncle qui demeurait à trois lieues de distance, de prendre congé de lui et de ne pas revenir, ce qui eut lieu.

Le lendemain le prêtre ne les voyant pas à la messe et n'apprenant rien d'eux s'en vint chez ma grand'mère et demanda où étaient ses fils. Elle répondit qu'ils étaient allés visiter leur oncle. „Oui, oui, reprit le prêtre, c'est vous qui les aurez fait s'éloigner." Il ajouta: „Vous avez là une gentille enfant, mademoiselle Louise, qui n'a plus son père; c'est moi qui lui servirai de père; il faut qu'elle aille à l'école; je vous en donne l'ordre." Ma grand'mère répondit que c'était bien et le lendemain elle envoya sa fille à l'école. Elle n'avait aucune crainte qu'on y semât des idées qui pussent détruire celles qu'elle avait inculquées à sa fille, puisque celle-ci, quoique n'ayant passé douze ans, était de force à faire sa confession de foi en la vraie croyance. Une demi-année après le départ de ses fils, un jour que sa fille venait à peine de rentrer de l'école, on frappa vivement à la porte de la maison, même avec une violence qui fit trembler tous ceux qui se trouvaient au logis. C'était le prêtre avec un ordre du roi confirmé du sceau royal, portant que la jeune fille serait sur le champ mise au couvent, dans une ville éloignée de cinq milles et où ma grand'mère ne connaissait personne. L'ordre portait en outre que si ma grand'mère ne voulait pas aller à la messe, dès la première fois qu'elle en commettrait le péché, tous ses biens seraient confisqués, (ce qui fut réellement exécuté) et que toutefois elle payerait annuellement trois cents florins pour la pension de sa fille.

La réponse fut qu'elle ne renoncerait pas à sa croyance, puisque c'était la véritable religion selon la parole de Dieu, qu'elle avait confessée et dans laquelle elle désirait vivre et mourir. Le prêtre lui lut ensuite la défense d'écrire à sa fille, ou d'en recevoir une lettre et de ne la voir jamais sans être munie d'un permis de lui-même; cette fois, cependant, il lui serait accordé

Digitized by Google

de faire accompagner sa fille par un parent pour voir où elle serait conduite. Là-dessus ma grand'mère demanda trois jours de délai parceque son plus proche parent était hors de ville, mais il lui fut répondu: „Non, l'ordre doit être exécuté." A ces mots la jeune Louise (ma mère) se mit à pleurer et à crier à haute voix; sa mère fit tout pour la consoler et l'encourager, mais on conçoit en quel état se trouvait son cœur maternel!

Incontinent un cheval fut sellé; un domestique de confiance le conduisit hors de la porte. Ma grand'mère prit son enfant désolée par la main et l'emmena hors de ville, se faisant accompagner d'une servante. Le prêtre suivait aussi; mais son cœur resta dur comme une pierre, tandis que celui de ces deux êtres si intimément unis se fendait de douleur. Arrivés hors de la porte, il fallut que la mére et l'enfant qui ne faisait que crier se séparassent; le domestique mit l'enfant en selle et ils partirent; la mère les suivit des yeux aussi loin que sa vue s'étendit. Elle qui jusque-là avait fait tout son possible pour se contenir et se vaincre, elle eut son tour; il lui fallut pleurer et parler pour reprendre haleine; elle s'en retourna privée de sa chère enfant, se couvrit le visage d'un voile qu'elle avait sur la tête, rentra en ville appuyée sur le bras de sa servante et traversa la grande place où se tenait justement le marché aux grains. Un des principaux marchands de blé la voit verser des larmes, s'informe de ce que peut avoir cette dame. Quelques-uns qui déjà avaient eu bruit de l'affaire lui en font rapport et sur sa demande lui indiquent l'habitation de la dame. A l'issue du marché il se présenta, quoiqu'inconnu, chez elle. Celui fut, comme elle le disait ensuite, un ange de consolation. Après les premières salutations de politesse, il lui adressa ces paroles: „Madame, il vous est survenu ce jour-ci un amer chagrin. J'en suis affecté et saisi d'une profonde compassion. Mais prenez courage; la ville, à ce que j'apprends, où votre fille a été conduite, est l'endroit de ma demeure; mais dites-moi le nom du cloître." Sur quoi elle lui fit lire ses annotations. „Tant mieux, s'écria ce brave homme (c'est ainsi qu'elle avait coutume de le nommer) ma cousine en est la supérieure, une dame raisonnable et éclairée, je recommanderai votre fille à sa protection; j'ai grande influence sur elle; elle la traitera bien. Et sans doute il vous est aussi défendu d'envoyer des lettres à votre fille, mais adressez-les moi; je les lui remettrai, moi-même, et ferai que vous receviez aussi des réponses."

Ce fut là le premier baume de soulagement, en attendant davantage encore de la bénédiction de Dieu.

Une année se passa ainsi en correspondance. Au bout de ce temps ma grand'mère alla chez le prêtre, lui demanda un permis

Digitized by Google

pour aller voir sa fille. „Non, non, dit-il en secouant la tête, jamais, tant que vous ne viendrez pas à la messe." Là-dessus elle se retira, et la nuit suivante, montant à cheval, elle se mit en route pour le cloître. Arrivée, elle demanda à parler à la supérieure, qui se présenta. Ma grand'mère se fit connaître et demanda à voir sa fille. — „Faites-moi voir votre permis." — „Je n'ai pas de permis, Madame, si ce n'est que je suis une mère tendre et affligée." La supérieure, femme trés sensée, répondit: „Je n'ose pas y consentir; le contraire m'a été sévèrement ordonné, — et elle se retourna pour s'en aller, mais immédiatement elle revint sur ses pas en disant, les larmes aux yeux: „Comment pourrais-je refuser un enfant à sa mère? Je vous la ferai venir. Cependant c'est l'usage ici que quelqu'un reste présent pour entendre ce qui se dit. Mais j'y pourvoirai." Elle s'éloigna et fit appeler ma mère. Quelle joie de se revoir et de se parler, quoique à travers la grille et sans pouvoir s'embrasser, si ce n'est de se baiser les mains l'une à l'autre.

La supérieure avait promis de soigner à ce qu'il y eût quelqu'un de présent à l'entretien; c'est ce qu'elle avait fait, mais la personne chargée de prêter l'oreille à ce qui se disait, avait vraisemblablement reçu l'ordre de se tenir à distance, afin qu'elle ne comprît pas la conversation. C'est ainsi qu'elles passèrent quelques heures à se parler, pendant lesquelles la mère interrogea son enfant pour s'assurer si celle-ci avait bien retenu ce qui lui avait été enseigné. Les réponses furent satisfaisantes, à la grande joie de la mère qui recommanda à la mienne de persister dans ces sentiments de vérité jusqu'à la mort. Enfin ma grand'mère ayant pris congé de sa fille et très fort remercié la supérieure qui avait reparu, partit et refit le voyage d'année en année, jouissant chaquefois du même privilège jusqu'à ce que le jour de la délivrance fût venu.

Durant ces années où les biens étaient confisqués, il vint des membres, même de l'église romaine, offrir de l'argent à ma grand'mère pour son entretien, ce qui ne fut accepté qu'aussi économiquement possible, et plus tard restitué avec la plus sincère reconnaissance.

Chaque aunée, au mois d'Avril, ma grand'mère faisait un voyage à une ville éloignée de quarante milles, nommée Toulouse, où venait en ce temps un envoyé auquel on donnait le titre de vice-roi, pour prendre en mains les affaires du roi. Elle lui présentait une requête pour solliciter la délivrance de sa fille et la levée de la confiscation de ses biens. Cela eut lieu quatre années de suite sans succès, mais la cinquième année avec réussite; de sorte que ma grand'mère obtint la permission de retirer sa fille du couvent et aussi la restitution de ses biens; le document lui

Digitized by Google

en fut remis, confirmé par le sceau royal. Ce fut avec joie qu'elle repartit; rentrée chez elle, elle prit une nuit de repos; repartit le lendemain matin pour le cloître, sans avoir rien communiqué à personne, s'étant fait seller deux chevaux, l'un pour elle-même, l'autre pour sa fille. Dès qu'elle fut arrivée, elle demanda à parler à la supérieure qui se présenta de suite et à qui elle montra le document, sur quoi la porte lui fut ouverte; elle entra et pénétra jusqu'à un escalier qui conduisait à une galerie; la jeune fille, qui s'y trouvait justement, apercevant en bas sa mère s'élança pour descendre plus vite mais à force de joie et de stupéfaction elle manqua la marche et tomba jusqu'au bas de l'escalier, heureusement sans se faire grand mal. Si pendant des années elles avaient été réduites à se voir à travers des barreaux, maintenant l'heure des embrassements était venue. — „O ma mère, que signifie cela?" — „Mon enfant, je viens te reprendre." — En entendant cela, la jeune fille fut comme ivre de joie. Le jour de cet évément remarquable était le 1er Mai; aussi ma mère l'a-t-elle tenu toute sa vie pour un jour d'action de grâces.

Elles dînèrent au couvent, et ma mère ayant fait ses remercîments à la supérieure et aux autres personnes dont elle avait reçu les soins, elles partirent et rentrèrent dans leur maison et reprirent possession de leurs biens. Elles restèrent cinq années et demie sans être inquiétées, toutefois sans service religieux public. La raison de cette tranquillité était que le roi étant en guerre, les affaires extérieures lui donnaient tant d'occupations que le calme règnait dans l'intérieur du royaume.

Mais la guerre ayant cessé, la persécution recommença; elle fut même plus forte et plus sévère. On doubla les gardes des places frontières, de sorte que personne ne pouvait sortir du royaume sans produire un passe-port en bonne forme. On fut de nouveau contraint d'aller à la messe. Le vendredi et le samedi des soldats entraient dans les cuisines, soulevaient les couvercles des marmites pour voir si elles contenaient de la viande.

La première scène affligeante qui s'offrit aux regards de ma grand'mère, fut qu'elle vit emmener un baron aux galères, les mains enchaînées. Elle en fut tellement émue qu'elle dit à sa fille: „Mon enfant, il faut maintenant que nous partions et que nous abandonnions nos biens. Le seigneur, j'en ai confiance, y pourvoira." Au bout de quelques jours, après avoir recueilli tout l'argent qu'elle pouvait cacher chez elle et s'être pourvue de lettres de change, elle s'enfuit, de nuit, avec sa fille, sans en avoir informé personne de ses parents, et après avoir fermé la porte et renvoyé les domestiques sous prétexte qu'elle se rendait chez son frère, auprès duquel elle passait assez souvent une ou deux semaines. Une fois en voyage, elles continuèrent leur

Digitized by Google

route, marchant la nuit, et se cachant le jour, jusqu'à ce qu'elles se crurent assez éloignées pour n'être plus reconnues de personne. Alors elles prirent une chaise de poste qu'elles louèrent pour les conduire à Lyon, dans l'espoir d'y trouver un guide pour les mener plus loin; car il y en avait là beaucoup qui en faisaient leur affaire, quoique cela fût défendu sous peine de mort. Pendant ce trajet en poste elles furent rejointes par deux messieurs à cheval qui leur demandèrent le but de leur voyage. „A Lyon," fut la réponse. „Eh bien! dirent-ils, nous pouvons quelques jours faire le voyage ensemble." (Ce qui ne plut guère à ma grand'mère). L'un des deux l'inquiétait journellement en disant: „Vous êtes des huguenotes, vous voulez fuir; mais cela ne vous réussira pas; retournez, retournez; un couvent, voila votre destinée." — Comme ma mère regardait à chaque instant la sienne d'un air morne, celle-ci, qui avait plus de courage qu'un homme, tourna son visage vers sa fille d'une mine souriante, voulant lui donner à entendre de ne témoigner aucune appréhension. Comme elles étaient continuellement traitées de la même manière par cet odieux compagnon de voyage, l'autre lui dit: „Comment pouvez-vous molester ainsi ces dames? Elles vous ont si souvent dit qu'elles vont à Lyon." — „Oui, oui, répliqua l'autre, je puis bien voir ce qu'elles sont; mais ça sera évident aujourd'hui, quand elles viendront sur le pont. Pas un chat ne saurait passer sans être aperçu de la double garde, et personne ne peut traverser qu'en montrant à chacune un passe-port en bonne forme." — A ces mots, elles sentirent leur cœur défaillir et se crurent perdues. Quand on approcha du pont le mauvais compagnon donna de l'éperon à son cheval, le bon en fit autant, mais en restant un peu en arrière jusqu'à ce que l'autre eut fait voir son passe-port; alors il montra aussi le sien en disant: „Voila une chaise de poste qui arrive avec deux dames; elles sont à moi, vous les laisserez passer." — Chacune d'elles en voyant qu'on présentait les passe-ports se dit: „C'en est fait de moi." On avança vers le pont, au pas, selon l'ordre, et quand on fut près du premier poste, les gardes les laissèrent passer en saluant poliment, au second poste, de même. Au bout du pont elles trouvèrent leurs deux compagnons qui les attendaient pour faire la route avec elles; alors le bon dit à l'autre: „Eh bien! maintenant, ces dames sont-elles des Huguenotes?" — „Non," répondit-il, et il leur fit des excuses en leur demandant pardon. Ils continuèrent tous ensemble le voyage jusqu'à une certaine hauteur où le mauvais compagnon dut prendre un autre chemin; l'autre put continuer un peu plus loin; on ne parla que de choses indifférentes; mais au moment où il fallut se séparer il dit: „Je rends grâces à Dieu de ce qu'il m'a fait vous rencontrer. Je vous souhaite sa bénédiction sur votre voyage." Ma grand'mère et ma mère lui firent leurs remercîments et lui sou-

Digitized by Google

haitèrent également la protection de Dieu et là-dessus on se sépara.

Quand elles se retrouvèrent seules ensemble, comme elles rendirent grâces au Seigneur, d'un cœur épanoui, de leur avoir envoyé un ange de protection et de les avoir gardées jusqu'ici!

Enfin elles arrivèrent à Lyon où il leur fallut attendre quinze jours un guide; elles se tinrent tout ce temps cachées autant que possible. Puis elles repartirent avec un guide, sorte de gens ordinairement voleurs, comme elles en firent l'expérience, car elles ne trouvèrent plus leurs vêtements de rechange, et elles n'osèrent pas se plaindre. Elles continuèrent leur voyage, toujours avec anxiété, et arrivèrent enfin à une rivière dont une moitié appartient à la France et l'autre à la Savoie; dès qu'elles en eurent dépassé le milieu, le guide leur dit: „Quand le roi de France viendrait maintenant à la tête de cent mille hommes, il ne pourrait plus rien nous faire." — Elles se sentirent le cœur soulagé; la pensée ne leur vint pas, comment gagnerons-nous notre pain, quand ce que nous avons encore avec nous sera dépensé, mais elles se réjouirent de la perspective d'être désormais édifiées par la sainte parole de Dieu et par le service divin.

Finalement elles arrivèrent à Genève, en Suisse, et louèrent une chambre meublée pour y passer l'hiver, l'automne étant déjà fort avancé. Aussitôt que le bruit de leur arrivée se fut répandu, elles reçurent la visite de professeurs et de prédicateurs qui venaient leur souhaiter la bienvenue et cherchaient à les consoler de leur situation présente et de l'abandon de leurs grandes richesses. Il ne se passa pas un jour sans que l'un deux ne vînt les voir durant leur séjour en cette ville.

Quelle inexprimable satisfaction pour elles après tant d'épreuves, de chagrins, d'inquiétudes, de privations, de jouir du libre exercice et des consolations de la religion ainsi que de la sainte cène, à laquelle elles participèrent, après que ma mère eut été admise par le professeur Tronchain à la profession de la foi réformée.

J'en viens maintenant à parler de ce qui arriva à mes oncles. Ils étaient arrivés à Groningue, où il y avait un prédicateur qui s'y était refugié au commencement de la première persécution; ils le connaissaient, vu qu'il avait été un bon ami de leur père; de sorte que l'aîné termina ses études de théologie à l'académie de cette ville et qu'il y fut nommé prédicateur extraordinaire.

Les deux autres avaient choisi la carrière militaire et devinrent cadets. L'ainé des deux fut tué dans une bataille (je ne sais plus laquelle). Le plus jeune était monté en grade et devenu capitaine-lieutenant.

Ma grand'mère, à son arrivée à Genève, avait écrit à ses deux fils que la persécution en France continuait si violemment qu'elle

Digitized by Google

s'était enfuie et qu'elle séjournerait en cette ville jusqu'après l'hiver; qu'elle espérait maintenant, après une absence de treize ans, embrasser ses enfants dans un pays libre. Elle reçut aussi promptement que possible de son fils le pasteur une réponse pleine des plus tendres expressions qu'un fils d'un bon naturel puisse trouver, avec l'assurance qu'il l'attendait avec impatience.

Mais la plus grande douleur qu'elle ait jamais ressentie, comme elle me l'a declaré bien des fois, et qui lui est restée jusqu'à sa mort, ce fut que son second fils n'eut pas plustôt reçu sa lettre qu'il se hâta de quitter Namur, où il était en garnison, et rentra dans le culte de Baal, pour reprendre possession des biens que sa mère avait abandonnés; et il y réussit, quoique dans ces treize années son visage eut tant changé qu'on ne le reconnût qu'à une circatrice qu'il avait reçue dans les années de son enfance.

Quand le printemps fut venu, ma grand'mère et ma mère quittèrent Genève après beaucoup de démonstrations de reconnaissance à tous ceux qui leur avaient témoigné de l'amitié. Elles partirent pour Groningue accompagnées d'un proposant qui par rapport à la langue néerlandaise était en quelque sorte en état de se tirer d'affaire. Il leur avait promis de les conduire chez un pasteur de l'Eglise wallonne à Amsterdam que mon grand-père avait confirmé, et qui par conséquent était une bonne connaissance et un grand ami. Mon oncle lui avait écrit pour le prévenir de l'arrivée de ces dames et le prier de les mettre sur la voie par le coche d'eau pour Groningue. Mais qu'arriva-t-il? A Rotterdam il fallait s'embarquer sur le coche pour atteindre Ter Goude et de là Amsterdam; le compagnon de voyage, laissant les dames faire quelques emplettes, prit les devants et entra dans la barque. Un peu retardées elles arrivèrent sur le quai au moment où le batelier détachait la corde pour partir. Le proposant fit tous ses efforts pour engager le batelier à attendre un instant, disant que les dames qu'on voyait arriver devaient être du voyage. „Qu'elles attendent la barque suivante, fut sa réponse, si elles ne prennent pas garde à leur temps." Les voilà restées seules, leur compagnon leur faisant de la main des signes qu'elles ne comprenaient pas. Elles attendirent la barque suivante et y entrèrent, mais n'y trouvèrent pas une seule personne qui parlât ou comprît le français. Une fois à Ter Goude, elles firent des gestes et proncèrent le mot Amsterdam. Alors il se présenta quelqu'un qui les conduisit à la barque et comme il n'y avait de nouveau personne qui pût les comprendre, elles furent fort embarrassées de savoir comment à leur arrivée elles découvriraient la demeure du pasteur wallon. Cependant quand la barque fut arrêtée et attachée, elles entendirent une voix criant: „Y a-t-il ici des dames de Gau?" — „Oui," répondirent-elles avec grande

Digitized by Google

joie. — Leur compagnon avait trouvé le pasteur, expliqué la chose et prié qu'on envoyât quelqu'un à l'arrivée de la barque suivante.

Chez leur ami elles furent reçues avec cordialité, y passèrent quelques jours au bout desquels il les conduisit au coche d'eau de Groningue. Elles allaient donc enfin être bientôt près de leur fils et frère!

Celui-ci [1]) avait épousé trois ou quatre ans auparavant une demoiselle réfugiée et très pieuse. Ils n'étaient pas très avantagés du côté des biens de ce monde. Les appointements de pasteur, leur unique ressource, devaient, par suite de la quantité de réfugiés qu'ils avaient recueillis, servir à l'entretien d'une dizaine de personnes, de sorte qu'il devint nécessaire d'avoir recours à d'autres ressources; ainsi mon oncle se mit à enseigner le latin et le français à quelques jeunes gens pour l'entretien de sa famille déjà augmentée de deux enfants.

Favorisées par un assez bon vent, ma grand'mère et ma mère arrivèrent à Groningue et se rendirent chez le prédicateur où elles furent reçues avec une joie et une tendresse inexprimables.

La femme de mon frère s'écria: „Soyez les bienvenues, ma mère et ma soeur! Nous partagerons ensemble un morceau de pain sec, si nous n'avons rien d'autre; nous pouvons ici servir notre Dieu librement." Ma mère conserva toujours un profond souvenir de sa belle-sœur; quand elle parlait d'elle, les larmes roulaient sur ses joues, ce qui est encore arrivé peu de temps avant sa mort, il y a de cela maintenant huit ans [2]). Elle vécut toute sa vie dans la soumission au Seigneur et la confiance en lui. Si j'ai parlé ici de sa mort, c'est pour pouvoir abréger. Il me faut maintenant retourner un peu en arrière.

Après avoir passé fort paisiblement quelque temps à Groningue, ma mère apprit qu'il y avait dans la Frise-Orientale des familles de premier rang qui prenaient chez elles des réfugiées pour élever leurs enfants et leur enseigner le français; elle demanda à son frère: „Ne serait-ce pas quelque chose pour moi?" — „Mais ma sœur, fit-il, n'es-tu pas bien chez nous?" — „Si fait, parfaitement. Cependant si je pouvais trouver une pareille occasion, je le préférerais pour ne pas t'être à charge, n'ayant rien appris pour gagner ma subsistance."

Au bout de quelques semaines cette occasion se présenta chez un baron qui n'avait d'autre enfant qu'une jeune fille; ma mère accepta la place dont les honoraires étaient de cent florins; elle se rendit à Emden et y resta cinq ans avec la plus grande satis-

---

1) Théocrise de Gau.
2) Louise de Gau mourut à Amsterdam, au mois de juin 1752.

Digitized by Google

faction. Il n'y avait pas moins de treize domestiques dans la maison; la demoiselle et ma mère avaient ensemble une femme de chambre pour les aider à s'habiller et chacune un laquais pour les servir à table.

Dans l'intervalle il survint de grands changements chez mon oncle; la mort lui enleva sa chère femme accouchée de son quatrième enfant. Il fut nommé pasteur à Hoorn [1]). Il s'y rendit avec sa mère et quatre enfants qui avaient perdu la leur. Un an plus tard il entra en liaison avec une dame [2]) qui avait de la fortune, la demanda en mariage et l'épousa mais en séparation de biens; elle était de l'âge de ma grand'mère qui avait seize ans de plus que mon oncle et elle avait encore sa mère âgée de quatre-vingts ans.

Peu avant le mariage, il vint une amie de ma grand'mère avec un message de la part d'un monsieur âgé, réfugié lui aussi, mais qui avait eu le bonheur d'échapper à la première persécution et s'était établi à la Rochelle, port de mer, d'où il avait rapporté quarante mille florins. Il était venu demeurer à Hoorn avec sa femme et un enfant; sa femme était morte depuis quelques années et le message était la proposition de demander ma grand'mère en mariage. Ma grand'mère fort éloigné d'accepter cette proposition répondit: „Comment pourrais-je actuellement consentir à un mariage ayant déjà atteint les soixante ans, moi qui suis restée veuve à l'âge de trente deux ans, et ai plusieurs fois été recherchée en mariage sans jamais y consentir. Non, mais je suis fort reconnaissante envers ce monsieur de l'honneur qu'il me fait." — Son amie insista très fort pour qu'elle prît la chose en plus ample considération; lui remontra que son fils était sur le point de contracter une alliance avec une femme du même âge qu'elle même, et qui avait encore une mère d'humeur chagrine, attendue aussi dans le ménage; habituée à diriger celui de son fils, comment se trouverait elle de ce changement. Enfin représenta tant de difficultés qui existaient réellement que ma grand'mère promit d'y réfléchir et finit par accepter la main de ce monsieur [3]), de sorte qu'on prit jour pour la célébration des deux mariages à la fois. L'union de mon oncle eut lieu après le service du matin et il consacra lui-même celle de samère, après le service de l'après-midi.

Le mari de ma grand'mère au bout de deux ans d'un mariage parfaitement uni, mourut laissant un fils, mais ayant eu soin d'as-

---

1) Il y fut installé le 14 juin 1702. V. la liste des pasteurs, Bull. III, p. 316.
2) Susanne Toulle. Le mariage fut célébré au mois de septembre 1702.
3) Samuel Roger.

Digitized by Google

surer à sa veuve dans le contrat des ressources suffisantes pour qu'elle pût pourvoir à son entretien jusqu'à fin de ses jours [1]. „Voilà bien une nouvelle preuve de la Providence divine, écrivit-elle à sa fille à Emden." Celle-ci était bien venue assister à Hoorn au second mariage de sa mère, et son beau-père l'avait beaucoup engagée à rester auprès d'eux, mais le baron et la baronne chez qui elle demeurait, lui avaient tant demandé de revenir à Emden et de rester chez eux qu'elle y était retournée. Toutefois sur les instances de sa mère, ils reconnurent dans la circonstance une bonne raison à son départ et, malgré leur chagrin, la laissèrent aller; c'est ainsi qu'elle vint habiter Hoorn.

Celui qui plus tard fut mon père était docteur en médecine et échevin de cette ville [2]) et amplement pourvu de moyens; malheureusement il avait, comme tant d'autres, éprouvé de grandes pertes d'argent dans des spéculations commerciales malheureuses. Il cultivait les langues, entre'autres le français, qu'il ne parlait guère mais comprenait parfaitement. Depuis son veuvage, il fréquentait assez souvent l'église wallonne. Il y remarqua ma mère qui lui plut, et demanda à un diacre de ses amis qui elle était. Apprenant que c'était la sœur du pasteur, il entra en liaison avec lui, le fréquenta, fit ainsi la connaissance de ma mère, ce qui donna lieu à un bon mariage [3]).

Il me reste à dire un mot de celui de mes oncles qui retourna au culte de Baal. Du temps que ma grand'mère était à Groningue il lui envoya une lettre pour la prier de lui faire savoir où elle avait caché les preuves de possession des biens confisqués; à elle qui se trouvait hors de France ces actes ne pouvaient être d'aucune utilité, tandis qu'à lui ils pouvaient rendre de grands services. Ma grand'mère consulta le pasteur sur ce qu'elle avait à faire. Il lui conseilla de refuser, mais d'écrire à son fils pour le convaincre de sa coupable conduite et le faire rentrer dans sa première croyance. Ce conseil fut approuvé et exécuté de suite, mais ce fils n'a jamais daigné répondre à sa mère, ni lui faire parvenir de ses nouvelles.

---

1) Elle mourut à Amsterdam et fut inhumée le 17 avril 1723.
2) Le Dr Wijnand Groen.
3) Le 20 mars 1706.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

M. A. B. VAN DER VIES.

Le Docteur Abraham Balthasar van der Vies, pasteur de l'église de Breda, est mort le 9 mars dernier, après une longue et pénible maladie. Né à Amsterdam il fut inscrit, à l'âge de 20 ans, comme étudiant en théologie, à l'Université de Leyde le 27 février 1857. Devenu candidat en théologie, il fut couronné d'une médaille d'or au concours de la dite Université en 1864, sur la question des Origines des Epitres aux Thessaloniciens. Ce mémoire lui servit de thèse pour le doctorat en théologie, défendue le 26 juin 1865. Devenu proposant pour l'église hollandaise, il fut nommé pasteur à Kedichem (Sud-Hollande), et le 2 juin 1872 à l'église wallonne de Breda; il y fut installé le 25 août suivant et la desservit jusqu'à sa mort.

M. W. E. J. BERG VAN DUSSEN MUILKERK.

Le 14 juin dernier est mort au village de Hilversum un historien du refuge, dont nous voulons garder la mémoire dans notre Bulletin. Monsieur le chevalier W. E. J. Berg van Dussen Muilkerk, né le 27 juillet 1813 à Amsterdam, se fixa dans sa ville natale comme avocat; il y fut nommé membre du conseil, puis échevin, mais il renonça à sa charge lorsqu'il devint directeur d'une institution de crédit. Depuis 1880 il vécut dans la retraite à la Haye et enfin à Hilversum. La Société de Littérature Néerlandaise de Leyde ayant mis au concours, pour 1844, les Recherches sur l'influence des réfugiés français sur le commerce, l'industrie, la littérature, la civilisation et les mœurs des Hollandais, le Mémoire de M. H. J. Koenen fut couronné, mais la réponse de M. Berg, puisée dans les archives d'Amsterdam et refusée par la Société, parut en 1845. Il traita surtout du commerce et de

Digitized by Google

l'industrie dans le premier volume, qui malheureusement resta le seul, mais plein de coups de maître, de sorte que pour l'histoire du refuge il sera toujours, à côté de l'ouvrage de M. Koenen, une source de premier ordre. Dans sa retraite il ne perdit pas de vue notre œuvre, et annonça les cahiers de notre Bulletin dans une revue hollandaise d'un ton sincère, quoique nous ne puissions être d'accord avec lui sur tous les points de sa critique.

M. C. A. CHAIS VAN BUREN.

Outre la mort de notre membre-correspondant, Monsieur Henri-Léonard Bordier, décédé à Paris le 31 août dernier, nous avons à déplorer la perte douloureuse d'un homme distingué, qui pendant un temps trop court fut associé à notre œuvre comme membre-adjoint de notre Commission, Monsieur Charles Alexandre Chais van Buren, membre du tribunal d'Amsterdam. Il descendait de Jean Françoys Chays, réfugié du Dauphiné, et d'Alexandrine Maurice, fille d'un réfugié français, dont le fils, Charles Chais, reçu ministre à Genève en 1721, fut appelé à la Haye en 1728, y obtint sa retraite en 1764, et mourut le 10 novembre 1785. Le père de notre ami, Mr. H. A. C. Chais, conseiller à la cour d'Amsterdam, ajouta à son nom, en 1822, celui de van Buren. Son fils unique Charles Alexandre, né en 1838, termina ses études de droit, en 1859, par sa thèse sur les principes politiques de Philippe de Marnix, seigneur de Ste Aldegonde, et se chargea de la publication d'une partie inédite de „l'Histoire des Provinces Unies des Pays-Bas depuis le parfait établissement de cet Etat par la paix de Munster", d'Abraham de Wicquefort, dont la Société Provinciale des arts et des sciences d'Utrecht avait premièrement chargé Mr. L. Ed. Lenting. Cet ouvrage parut en 4 volumes, de 1861—1874. Entré peu après dans la carrière de la jurisprudence, il fut nommé juge suppléant au tribunal d'Amsterdam, puis juge et, dernièrement, vice-président de ce même tribunal. A notre grand regret, il prit sa démission de notre Comité, parce que, homme consciencieux comme il était, il ne voulait pas conserver une charge que ses nombreuses occupations ne lui permettaient pas de remplir selon son désir. Le collège des diacres de l'Eglise wallonne d'Amsterdam perd en Mr. Chais un frère zélé et respecté, et l'Eglise wallonne un de ses membres les plus fidèles et les plus dévoués. Il est mort le 20 novembre, après une maladie de quelques semaines.

Digitized by Google

QUESTIONNAIRE.

N°. 4. Lettres de Paul Rabaut.

Nous sommes à la veille, mon gendre Armand Picheral et moi, de mettre sous presse deux volumes de lettres de Paul Rabaut à divers, pour faire suite aux deux volumes de lettres à Antoine Court, qui ont déjà paru il y a trois ans.

Nous avons déjà recueilli 282 lettres, qui sont de 1744 à 1792. Mais il en existe certainement quelques autres dans les archives particulières ou dans les bibliothèques publiques, notamment en Hollande; et comme notre ambition serait de rendre cette correspondance aussi complète que possible, nous faisons appel à la bonne volonté des lecteurs du Bulletin, pour qu'ils veuillent bien nous communiquer les lettres de ce célèbre pasteur du Désert qu'ils pourraient avoir sous la main. Nous savons en particulier qu'il a correspondu avec le pasteur Vernède (Jean-Scipion), qui a évangélisé successivement Bois-le-Duc, Maëstricht, Amsterdam, et qui s'est marié à Maëstricht avec Anne van den Heuvel, dont la descendance directe occupe de belles positions en Hollande. Au nom de l'intérêt que les lecteurs du Bulletin peuvent prendre à la glorieuse histoire des Protestants de France, nous les prions de se souvenir de notre pressante demande.

Nîmes, novembre 1887. Charles Dardier, Pasteur.

N°. 5. Papiers de D. de Superville.

Daniel de Superville, pasteur à Rotterdam, avait recueilli un grand nombre de lettres et de mémoires relatifs aux Forçats pour la foi, en vue d'écrire une histoire des souffrances de ces vaillants confesseurs. Ces documents ont servi à la rédaction des listes des Galériens, notamment de celle du 13 novembre

Digitized by Google

1712 [1]). Superville ne put pas réaliser son dessein, probablement en raison du mauvais état de sa santé, et ses papiers furent confiés à Antoine Court dans les circonstances suivantes. Dans une lettre adressée à Basnage, en date du 7 novembre 1721, A. Court exprima le désir que Basnage ou Superville continuât l'histoire de l'Edit de Nantes, de Benoit, à partir de 1687, surtout dans les Cévennes et le Vivarais. Ce désir ne fut pas satisfait, et Court reprit plus tard ce projet pour son propre compte. En 1732 il consulta à cet effet Beausobre, Superville fils et d'autres pasteurs réfugiés; quelques-uns approuvèrent son dessein, mais le plus grand nombre lui représenta qu'il y avait à craindre d'attirer de nouvelles persécutions contre les protestants de France. Court persista dans sa résolution, et le 16 septembre 1733, Superville fils lui envoya, sur sa demande, les papiers recueillis par son père. Comme il y avait parmi ces papiers „nombre de pièces „originales et importantes", D. de Superville fils pria Court de lui renvoyer ces pièces „après un certain terme, celui de deux „ans par exemple". Douze ans après, Superville n'était pas encore rentré en possession de ses papiers, et il les réclama très-instamment à Court par lettre du 8 juillet 1745. Ce fut seulement en 1752 qu' A. Court les renvoya [2]), comme en témoigne la lettre suivante qu'il écrivit, le 12 avril de cette année, au pasteur Royer, de la Haye: „.... J'ai joint dans le même paquet, qui „est à votre adresse, les papiers que Mr. de Superville avoit eu „la bonté de m'envoyer il y a bien des années concernant les „Galériens pour cause de religion et que je vous prie de lui faire „venir par voye sûre en y joignant un exemplaire du „Patriote „Impartial". Ces papiers sont reliés en deux volumes ou renfermés „dans un paquet séparé. Ceux qui sont dans ce paquet sont „numérotés." A partir de ce moment nous perdons entièrement la trace de ces précieux documents, qui offriraient tant d'intérêt pour l'histoire de „l'Eglise souffrante" des galères.

---

1) Le 2 septembre 1709, le Synode de Tholen (art. 37) résolut „.... de faire „imprimer la liste de nos Frères Confesseurs qui sont sur les Galères." Il doit être question ici de l'impression, à cette date seulement, de la liste dressée en 1707 pour le Marquis de Rochegude. La liste de Rochegude fut imprimée de nouveau, après corrections, le 9 novembre 1711, et diffère sur quelques points de la liste du 13 nov. 1712 dressée par D. de Superville. Ces divergences ne paraissent pas suffisamment expliquées par les modifications survenues, dans l'espace d'une année, dans le personnel des galères, et il semble que les renseignements recueillis par Superville aient été indépendants de ceux rassemblés par le généreux Marquis qui travailla avec tant d'ardeur au soulagement et à la délivrance des galériens protestants.

2) Court a dû tirer parti de ces documents pour son „Histoire des Eglises réformées de France" (1685—1590) dont deux volumes seulement sont achevés (Pap. Court N°. 28), et pour son „Histoire des Martyrs" (Ibidem, N°. 38).

P. Fonbrune-Berbinau.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Page.

Rapport sur les travaux de la commission dans l'année 1886—1887, par le secrétaire M. W. N. du Rieu 80

Rapport sur les travaux de la commission dans l'année 1887—1888, par le secrétaire M. W. N. du Rieu 303

ÉTUDES HISTORIQUES.

L'église wallonne d'Utrecht (1583—1757), par M. P. E. H. Bodel Bienfait 1, 241

Pièces justificatives. 22, 287

Liste des églises wallonnes des Pays-Bas et des pasteurs qui les ont desservies, par M. F. H. Gagnebin. 25, 97, 209, 313

Appendice. Lettre du général de Coligny 346

Liste alphabétique des noms des pasteurs 347

Généalogie de la famille Lalause, par M. A. J. Enschedé 65

Les chanteries de Valenciennes, épisode de l'histoire du seizième siècle, par M. Ch. Rahlenbeck. 121

Pièces justificatives. 160

Généalogie de la famille des Pommares, par M. A. J. Enschedé 189

Généalogie de la famille Guépin, par M. A. J. Enschedé. 197

Les réfugiés huguenots dans la Guyane hollandaise, par M. C. Landré . . 357

Généalogie de la famille Delprat, par M. D. H. Delprat. 361

Pièces justificatives. 387

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

Testament de Jean le Butteux (16 février 1663), communiqué, par M. W. van de Poll 73

La sortie de France du pasteur Samuel de Chaufepié; documents communiqués par M. H. J. de Dompierre de Chaufepié 75

Digitized by Google

Page.
Requête du consistoire de Groede (27 août 1685). 312
Mémoire du refuge de Marie de Comte, veuve du pasteur Antoine de Gau, et de sa fille Louise de Gau 395

BIBLIOGRAPHIE.

Charles W. Baird, Histoire des réfugiés huguenots en Amérique. Trad. p. MM. Meyer et de Richemond, par M. E. Bourlier. 88
H. de France, Les Montalbanais et le Refuge, par M. E. Picard 95
Ph. Corbière, De l'organisation politique du parti protestant arrêtée à l'assemblée générale tenue à Millau en décembre 1573, par M. G. Rabaud 207
C. A. van Sypesteyn, Jean Cavallier à la Haye, par M. A. J. Enschedé . . 293

NÉCROLOGIE.

M. A. B. van der Vies. 407
M. W. E. J. Berg van Dussen Muilkerk. 407
M. C. A. Chais van Buren. 408

QUESTIONNAIRE.

N°. 4. Lettres de Paul Rabaut 409
N°. 5. Papiers de D. de Superville 409

CORRESPONDANCE.

Conférence évangelique wallonne; Règlement de la conférence 205

PLANCHES.

Portrait de Ludovicus Wolzogen . . . . . vis à vis le titre
Armes de la famille des Pommares 189
Armes de la famille Guépin 197
Armes de la famille Delprat 361
Portrait de Daniel Delprat. . . . . vis à vis p. 361

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

BOOKS REQUESTED BY ANOTHER BORROWER
ARE SUBJECT TO RECALL AFTER ONE WEEK.
RENEWED BOOKS ARE SUBJECT TO
IMMEDIATE RECALL

JUN 21 2003

LIBRARY, UNIVERSITY OF CALIFORNIA, DAVIS

Book Slip–Series 458

Digitized by Google

Nº 791318

BX9980
A3
v.3

Commission de l'histoire
des églises wallonnes.
Bulletin.

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

Digitized by Google

Digitized by Google